L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale

OCDE

L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale

DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2019), *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/bc38f798-fr*.

ISBN 978-92-64-36004-4 (imprimé)
ISBN 978-92-64-39404-9 (pdf)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © Adeline Marchal.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm*.

© OCDE 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

Avant-propos

L'OCDE a été au premier plan pour documenter la hausse des inégalités depuis plusieurs décennies. Les chiffres sont frappants : au sein de l'OCDE, le revenu disponible moyen des 10% les plus riches de la population s'élève aujourd'hui en moyenne à environ neuf fois et demi celui des 10% les plus pauvres. Il y a 25 ans le facteur était de 7 à 1. Les inégalités de patrimoine sont encore plus prononcées, puisque les 10% les plus riches détiennent la moitié du patrimoine, alors que les 40% les plus pauvres n'en détiennent que 3%. La crise financière a renforcé ces tendances qui préexistaient: les bénéfices de la croissance profitaient déjà majoritairement aux revenus les plus élevés avant 2008, et ce y compris durant les périodes de fort développement économique. Dans de nombreux pays émergents ou en voie de développement, malgré la réduction considérable de la pauvreté les inégalités sont toujours élevées.

Nous avons depuis longtemps insisté sur la nature multidimensionnelle des inégalités. Le statut socio-économique influence fortement les perspectives d'emploi, la qualité du travail, l'état de santé, l'éducation et d'autres dimensions (y compris l'accès à des réseaux) importantes pour le bien-être. Les enfants dont les parents n'ont pas fait d'études au-delà du secondaire n'ont que 15% de chances d'aller à l'université, comparé à 60% pour ceux dont au moins un parent est diplômé du supérieur. Un retard acquis dès le plus jeune âge peut avoir des conséquences tout au long de sa vie. Un déficit d'éducation n'entraine pas seulement des salaires plus bas mais aussi, et de manière plus inquiétante, une espérance de vie plus courte. Au sein de l'OCDE, un homme de 25 ans ayant fait des études supérieures peut espérer vivre presque 8 ans de plus en moyenne que son homologue moins diplômé ; la différence est de 4,6 ans pour les femmes.

L'accumulation d'un manque d'opportunités en termes d'éducation, de compétences et d'emploi peut conduire les personnes à des situations où elles sont très vulnérables, notamment lorsqu'elles sont exposées à des catastrophes environnementales ou à des situations de violence. En raison de ces inégalités multidimensionnelles, alors que certains individus, villes et régions prospèrent, d'autres décrochent complétement.

Cela n'est pas seulement inacceptable et insoutenable éthiquement et socialement; les inégalités ont aussi un impact sur la productivité et les perspectives de croissance. Le rapport de l'OCDE sur l'articulation Productivité-Inclusivité alerte sur le fait que les familles modestes et les régions en retard n'ont ni les moyens pour investir pour leur propre futur, ni le capital nécessaire pour réussir à l'avenir. Dans ce rapport et d'autres, nous avons étudié comment créer un cadre propice qui peut soutenir les personnes, régions et entreprises et les aider à réaliser leur plein potentiel. Ce n'est pas qu'une question de politiques de redistribution, mais aussi de tout le cadre économique qui doit incorporer des considérations d'équité dès le début.

Intitulé « L'ascenseur social est-il en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale », le présent rapport met la lumière sur un autre aspect de la question des inégalités, celui de la mobilité sociale. Les résultats confirment les tendances inquiétantes observées dans toutes

les autres dimensions des inégalités. Dans de nombreux pays, des familles et des communautés sont bloqués en bas de l'échelle sociale, surtout depuis le début des années 1980. Ceci signifie que les enfants nés en bas de la distribution des revenus ont peu de chances de s'élever et d'améliorer leur statut professionnel par rapport à leurs parents et aux générations qui précèdent. C'est ce qui génère un « plancher adhérent » en bas de l'échelle sociale. À l'autre extrémité, il existe aussi un "plafond adhérent", parce que l'inégalité implique aussi que ceux qui sont en haut de l'échelle y restent pour longtemps. Dans un « pays-type » de l'OCDE, il faudrait en moyenne cinq générations pour que les enfants de familles pauvres puissent atteindre le niveau du revenu moyen dans leur pays.

Ce rapport est un élément important de la réponse de l'OCDE à ces défis et à l'effort de l'Organisation pour développer un modèle de croissance « centré sur les personnes » dans lequel le succès se mesure selon le bien-être ; où chacun a les mêmes chances de prospérer ; et où la prise en compte de l'équité compte pour définir des politiques économiques efficaces. Le rapport s'intéresse à la mobilité sociale entre les générations, en termes de revenus, d'éducation, de santé et d'emploi, et comment ces facteurs sont reliés aux inégalités. Il analyse également les déterminants de la mobilité sociale tout au long de la vie, et montre comment une bonne compréhension des mécanismes, des dimensions et des tendances de la mobilité sociale est cruciale pour la mise en place de politiques qui permettront une croissance plus inclusive. Le rapport interroge sur les conséquences d'une faible mobilité sociale et discute de la façon dont l'éducation, la santé et les politiques familiales, les impôts, les prestations sociales, et les politiques urbaines et locales peuvent au mieux promouvoir l'égalité des chances.

Ce rapport est le quatrième d'une série de publications phares de l'OCDE sur l'évolution, les origines et les conséquences de la hausse des inégalités, et les solutions pour y remédier. Les rapports « Croissance et inégalités » (2008) et « Toujours plus d'inégalité » (2011) présentaient et analysaient les principales caractéristiques et causes de la hausse tendancielle des inégalités de revenu dans les économies avancées et dans les grandes économies émergentes. Le rapport « Tous concernés » (2015) examinait quant à lui les conséquences des inégalités, et plus précisément l'influence de la montée des inégalités sur la croissance économique, ainsi que l'impact des mesures d'assainissement budgétaire, des politiques de redistribution, des changements structurels enregistrés sur le marché du travail et des inégalités persistantes entre hommes et femmes sur les inégalités de revenu des ménages. Il fait aussi partie intégrante de l'Initiative de l'OCDE pour une Croissance Inclusive, qui vient juste de lancer un Plan d'Action, avec un tableau de bord d'indicateurs, et une revue des politiques publiques qui ont fait leurs preuves pour diminuer les inégalités. Nous espérons que ce rapport, conjointement avec le Plan d'Action pour une Croissance Inclusive et la Stratégie pour l'Emploi, va aider les pays à développer et implémenter des politiques qui amélioreront la mobilité sociale et créeront des économies qui profitent à tous.

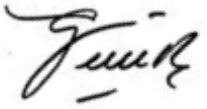

Gabriela Ramos
Directrice de Cabinet et Sherpa
Responsable de l'Initiative sur la Croissance Inclusive, et de l'Initiative des Nouvelles Approches Face aux Défis Économiques (NAEC)

Remerciements

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif auquel a participé une équipe d'analystes des politiques de la Division de l'emploi et des revenus de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELS) de l'OCDE. Michael Förster (Division de l'emploi et des revenus) a chapeauté l'équipe et coordonné le projet et la publication. Les principaux auteurs sont Ana Llena-Nozal (Division de l'emploi et des revenus) pour les chapitres 4, 5 et 6 ; et Céline Thévenot (Division de l'emploi et des revenus) pour les chapitres 2, 3 et 6. Guillaume Cohen (Direction des statistiques), Luis Cecchi, Alexandre Georgieff, Karolin Killmeier, Sebastian Königs, Thomas Manfredi, Sebastian Martin, Agnès Puymoyen et Odile Rouhban (Division de l'emploi et des revenus) ont contribué à tous les chapitres et apporté leur concours aux travaux statistiques et de recherche.

Stéphane Carcillo, Chef de la Division de l'emploi et des revenus, a supervisé la préparation de ce rapport, et préparé le chapitre 1 avec Michael Förster, en s'appuyant sur les analyses menées dans les autres chapitres. Lucy Hulett et Liv Gudmundson ont préparé le manuscrit en vue de sa publication et Patrick Hamm a participé à la mise en forme du rapport.

Nous sommes très reconnaissants à Gabriela Ramos (Directrice de Cabinet du Secrétaire général de l'OCDE et Sherpa pour le G20), Stefano Scarpetta (Directeur d'ELS), Mark Pearson (Directeur adjoint d'ELS), et Monika Queisser (Conseillère principale à ELS) pour leurs conseils et leurs commentaires approfondis sur les différentes versions du rapport. Nous remercions, pour leurs nombreuses suggestions, les membres du Groupe de travail sur la politique sociale et du Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE, ainsi que les experts de la Commission européenne. Nous remercions également pour leurs observations et suggestions les collègues de différentes directions de l'OCDE : Département des affaires économiques, Direction de l'éducation et des compétences, Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, Centre de politique et d'administration fiscales et Direction des statistiques. Enfin, nous exprimons notre reconnaissance aux professeurs Rolf Aaberge (Office statistique de la Norvège), Anders Björklund (Institut suédois de recherche sociale), Brian Nolan (Oxford University), Michele Raitano (université La Sapienza) et Sander Wagner (université Pompeu Fabra) pour leurs commentaires et suggestions sur les premières versions de plusieurs chapitres de ce rapport.

Les travaux menés par l'OCDE sur la mobilité sociale bénéficient du soutien financier de l'Union européenne, de la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, et du ministère du Développement social du Chili, que l'OCDE tient à remercier. Les analyses nationales ont été réalisées dans le cadre d'une étroite collaboration établie avec la Division de la recherche sociale d'Emploi et Développement social Canada, le Tárki Social Research Institute de Hongrie et le Panel Data Research Center de l'université Keio.

Le présent document a été produit grâce au soutien financier de l'Union européenne. Les opinions qui sont exprimées dans ce rapport ne peuvent en aucun cas être considérées

comme reflétant la position officielle des pays membres de l'OCDE ou de l'Union européenne.

Table des matières

Avant-propos **3**

Remerciements **5**

Résumé **15**

Mobilité sociale : quelle importance pour l'action publique ? 15
Comment fonctionne la mobilité sociale ? 15
Principaux constats 16
Principales recommandations 19

Chapitre 1. Synthèse **23**

Introduction 24
1.1. Mobilité sociale : quelle importance pour l'action publique ? 24
1.2. Comment fonctionne la mobilité sociale ? Concepts et mesure 29
1.3. Qu'avons-nous constaté ? Nouvelles observations dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes 31
1.4. Que faire pour favoriser la mobilité sociale ? 46
Notes 67
Références 68

Chapitre 2. Dynamique et mobilité des revenus tout au long de la vie **73**

Introduction 74
2.1. Mobilité sur l'échelle des revenus et inégalités de revenu 76
2.2. Mobilité positionnelle : planchers adhérents au bas de l'échelle, plafonds adhérents au sommet 80
2.3. Évolution de la mobilité sur l'échelle des revenus depuis les années 90 93
2.4. Économies émergentes : une mobilité des revenus globalement plus forte 102
2.5. Profils de l'évolution des revenus et taxonomie des pays 105
2.6. Conclusion 115
Notes 116
Références 118
Annexe 2.A. Sources de données pouvant être utilisées pour mesurer la mobilité des revenus 123
Annexe 2.B. Évolution de la mobilité des revenus depuis les années 90 – résultats détaillés 126
Annexe 2.C. Méthodologie utilisée pour estimer la mobilité des revenus à partir de pseudo-panels 130
Notes d'annexe 133
Annexe 2.D. Répartition de la population par quintile de revenu au cours de la vie : différence entre les cohortes nées en 1950 et celles nées en 1970 134

Chapitre 3. Le temps, c'est de l'argent : quels sont les déterminants de la mobilité des revenus 137

Introduction 138
3.1. Questions clés et principaux résultats 139
3.1. De manière générale, au bas de l'échelle des revenus, les transitions sur le marché du travail ont plus d'impact sur la mobilité des revenus que n'en ont les changements d'ordre familial 140

3.2. Rôle des trajectoires professionnelles dans la mobilité des revenus 145
3.3. Rôle des événements d'ordre familial dans les changements de revenus 161
3.4. Contribution des transferts sociaux et des impôts sur le revenu au lissage des changements de revenus 170
3.5. Conclusion 173
Notes 174
Références 175
Annexe 3.A. Données et définitions utilisées dans ce chapitre 180
Annexe 3.B. Estimations des changements de revenus importants 181
Annexe 3.C. Estimations de la mobilité relative sur l'échelle des revenus 185
Annexe 3.D. Décomposition des changements de revenus suivant les composantes des revenus et l'effet de la taille du ménage 193

Chapitre 4. D'une génération à l'autre : la mobilité socioéconomique 195

Introduction 197
4.1. Le lien entre la classe sociale des parents et celle des enfants 199
4.2. Niveaux, évolution et vecteurs de la mobilité des revenus pour les fils 212
4.3. Au-delà des corrélations père-fils moyennes : Effets des antécédents parentaux sur les ressources à différents points de la distribution et pour les descendantes 224
4.4. Conclusion 234
Notes 236
Références 237
Annexe 4.A. Analyses complémentaires 244

Chapitre 5. Incidence du milieu parental sur les perspectives d'avenir des jeunes enfants : transmission de l'état de santé et du niveau d'études 249

Introduction 250
5.1. Dans quelle mesure les parents influencent-ils l'état de santé de leurs enfants et leurs comportements dans ce domaine ? 252
5.2. Quel degré de mobilité intergénérationnelle existe-t-il en matière de formation dans les pays de l'OCDE ? 267
5.3. Facteurs de mobilité intergénérationnelle de l'éducation 283
5.4. Conclusion 293
Notes 294
Références 296
Annexe 5.A. 302

Chapitre 6. Vers des politiques qui favorisent la mobilité sociale 313

Introduction 314
6.1. Quelles sont les politiques de la santé et de la famille les plus susceptibles de favoriser la mobilité sociale ? 316
6.2. Quelles sont les politiques de l'éducation les plus susceptibles de favoriser la mobilité sociale ? 326
6.3. Quelles sont les politiques de l'emploi les plus à même de favoriser la mobilité sociale ? 336
6.4. Quels sont les systèmes d'impôts et transferts les plus susceptibles de favoriser la mobilité sociale ? 349
6.5. Quelles politiques de développement locales pour réduire la ségrégation et améliorer la mobilité ? 356
6.6. Conclusion 366
Notes 367

Références 368

Tableaux

Tableau 1.1. Tableau de bord de la mobilité relative sur différentes dimensions 45
Tableau 2.1. Probabilité d'appartenir au bas ou au sommet de la distribution des revenus après quatre ans, selon le quintile de revenu initial 101
Tableau 2.2. Décomposition de la variance du log des revenus par composante de l'évolution des revenus 107
Tableau 2.3. Profil de la mobilité sur l'échelle des revenus dans les différents pays : synthèse 109
Tableau 5.1. Effets du milieu parental et effets prénataux sur la santé à la naissance au Canada 254
Tableau 5.2. Impact du milieu parental et socioéconomique sur la santé des enfants : Moyenne des pays européens 257
Tableau 5.3. Impact du milieu parental et socioéconomique sur la santé des enfants : Canada 257
Tableau 5.4. Déterminants des risques de mauvaise santé 261
Tableau 5.5. Influence du niveau d'éducation des parents sur celui des enfants 283
Tableau 5.6. Facteurs individuels et des établissements expliquant la résilience 292

Tableau d'annexe 2.A.1. Principales sources de données longitunales sur le revenu 125
Tableau d'annexe 2.B.1.Pourcentage d'individus se trouvant encore dans le même quintile de revenu après quatre ans 126
Tableau d'annexe 2.B.2. Estimation de la probabilité de rester dans le même quintile de revenu après prise en compte de l'âge, du niveau d'études, du pays et de la croissance économique 127
Tableau d'annexe 2.B.3. Probabilité de rester dans les quintiles de revenu inférieur et supérieur après quatre ans en fonction du quintile de revenu initial, comparaison entre la moyenne à la fin des années 90 et la moyenne au début des années 2010 127
Tableau d'annexe 2.C.1. Données disponibles pour les besoins des estimations sur pseudo-panel par année et par pays 132
Tableau d'annexe 3.B.1. Probabilité d'enregistrer un gain de revenus important (plus de 20 %) 181
Tableau d'annexe 3.B.2. Probabilité d'enregistrer un gain de revenus important (plus de 20 %) *(suite)* 182
Tableau d'annexe 3.B.3. Probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante (plus de -20%) . 183
Tableau d'annexe 3.B.4. Probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante (plus de -20%) *(suite)* 184
Tableau d'annexe 3.C.1. Probabilité de sortir du quintile le plus bas 185
Tableau d'annexe 3.C.2. Probabilité de sortir du quintile le plus bas *(suite)* 186
Tableau d'annexe 3.C.3. Probabilité d'entrer dans le quintile le plus bas 187
Tableau d'annexe 3.C.4. Probabilité d'entrer dans le quintile le plus bas (suite) 188
Tableau d'annexe 3.C.5. Probabilité de sortir du quintile le plus élevé 189
Tableau d'annexe 3.C.6. Probabilité de sortir du quintile le plus élevé (suite) 190
Tableau d'annexe 3.C.7. Probabilité d'entrer dans le quintile le plus élevé 191
Tableau d'annexe 3.C.8. Probabilité d'entrer dans le quintile le plus élevé (suite) 192
Tableau d'annexe 5.A.1. Impact de la santé durant la petite enfance et des autres états pathologiques sur la mauvaise santé perçue des adultes 302
Tableau d'annexe 5.A.2. Impact de la santé durant la petite enfance et des autres états pathologiques sur la mauvaise santé perçue des adultes *(suite)* 303
Tableau d'annexe 5.A.3. Risques de mauvaise santé, en tenant compte des effets fixes individuels . 304
Tableau d'annexe 5.A.4. Impact de la santé parentale sur les autres mesures de l'état de santé 305
Tableau d'annexe 5.A.5. Corrélations intergénérationnelles des comportements en matière de santé : A. Probabilité de fumer 306

Tableau d'annexe 5.A.6. Corrélations intergénérationnelles des comportements de santé : B. Probabilité de consommer de l'alcool 307
Tableau d'annexe 5.A.7. Mobilité ascendante dans l'éducation chez les 55-64 ans et les 25-34 ans. 309
Tableau d'annexe 5.A.8. Mobilité du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou post-secondaire non supérieur à l'enseignement supérieur, selon le statut des parents au regard de l'immigration (2012 ou 2015) 310

Graphiques

Graphique 1.1. Plus de personnes qu'il y a vingt ans pensent que la réussite des enfants est tributaire du niveau d'éducation des parents 25
Graphique 1.2. De moins en moins de personnes misent sur une augmentation de leur revenu à court terme 26
Graphique 1.3. Mobilité subjective et réelle des revenus d'activité sur une génération 27
Graphique 1.4. Les personnes dont la situation économique s'est détériorée sur les cinq dernières années ont généralement moins le sentiment que leur voix compte au niveau national 29
Graphique 1.5. Compte tenu de la mobilité intergénérationnelle actuelle, quatre à cinq générations pourraient être nécessaires, en moyenne, pour que les enfants de familles modestes se hissent au niveau du revenu moyen 32
Graphique 1.6. Planchers adhérents dans les domaines de l'éducation, de l'activité professionnelle et des revenus 34
Graphique 1.7. Plafonds adhérents dans les domaines de l'activité professionnelle et des revenus 36
Graphique 1.8. La majorité des personnes restent bloquées en bas, mais aussi en haut de la distribution des revenus 37
Graphique 1.9. Persistance des revenus faibles et élevés sur quatre ans dans les pays de l'OCDE 38
Graphique 1.10. Risque de glisser vers le bas de l'échelle de distribution pour les ménages à revenu faible, intermédiaire et élevé 40
Graphique 1.11. Risques de glisser dans la catégorie des faibles revenus et dans la pauvreté, par quintile de revenu, moyenne de l'OCDE, années 1990 et 2010 41
Graphique 1.12. Les inégalités de revenu agrégées sur plusieurs années sont inférieures aux inégalités constatées sur un an, mais de peu 42
Graphique 1.13. Dans la majorité des pays, l'élasticité des revenus d'activité entre les générations est supérieure quand les inégalités de revenu sont moindres 43
Graphique 1.14. La mobilité en matière de formation est plus forte dans les pays qui affichent des dépenses publiques d'éducation plus élevées 46
Graphique 1.15. La mobilité en matière de santé est plus forte dans les pays où l'emploi dans la santé et l'action sociale est plus élevé 47
Graphique 1.16. La fréquentation de structures d'EAJE varie dans les pays de l'OCDE, en particulier parmi les très jeunes enfants 48
Graphique 1.17. Score en mathématiques, par situation socioéconomique des parents, 2015 50
Graphique 1.18. La proportion de ménages à revenu intermédiaire qui glissent vers le bas de l'échelle est inférieure dans les pays qui consacrent plus de ressources aux programmes actifs du marché du travail 60
Graphique 1.19. Fréquence de la formation des adultes, par niveau de compétence 64
Graphique 2.1.Inégalités transversales et inégalités « permanentes » 78
Graphique 2.2. Inégalités transversales et mobilité en termes de réduction du coefficient de Gini 80
Graphique 2.3. Pourcentage de personnes changeant de quintile au fil du temps 83
Graphique 2.4. Mobilité positionnelle selon le quintile de revenu initial 85
Graphique 2.5. Planchers adhérents : persistance des revenus dans le quintile inférieur 87
Graphique 2.6. Persistance des bas revenus : lien avec les déterminants économiques 88

Graphique 2.7. Plafonds adhérents au sommet : persistance des revenus dans le quintile supérieur.... 90
Graphique 2.8. Persistance au sommet de la distribution des revenus : liens avec différents déterminants économiques 91
Graphique 2.9. Planchers adhérents en bas et plafonds adhérents au sommet : persistance dans les quintiles inférieur et supérieur..... 93
Graphique 2.10. Élargissement de la distribution des revenus : évolution du revenu réel en bas, au milieu et au sommet de la distribution des revenus depuis les années 80 94
Graphique 2.11. Évolution de la mobilité des revenus entre la fin des années 90 et le début des années 2010..... 95
Graphique 2.12. Évolution de la persistance des revenus dans les quintiles inférieur et supérieur de la distribution..... 98
Graphique 2.13. Persistance des bas et des hauts revenus sur deux à cinq ans depuis le milieu des années 80 dans quelques pays de l'OCDE 99
Graphique 2.14. Quintile de revenu sur l'ensemble du cycle de vie en fonction de la cohorte de naissance et du niveau d'études..... 102
Graphique 2.15. Répartition de la population par tranche de revenu dans quelques économies émergentes..... 104
Graphique 2.16. Planchers adhérents en bas et plafonds adhérents au sommet dans quelques économies émergentes..... 105
Graphique 2.17. Illustration de la décomposition de l'évolution des revenus..... 109
Graphique 2.18. Effet de la croissance du revenu réel et croissance économique 111
Graphique 2.19. Effet du cycle de vie : impact de l'âge sur le logarithme du revenu..... 112
Graphique 2.20. Variance des chocs imprévisibles sur le revenu selon le quintile de revenu initial.. 114
Graphique 3.1. Impact des transitions sur le marché du travail et des changements d'ordre familial sur les hausses et pertes importantes de revenus 141
Graphique 3.2. Impact des transitions sur le marché du travail et des changements d'ordre familial sur la mobilité ascendante des revenus à différent niveaux de l'échelle des revenus 143
Graphique 3.3. Impact des transitions sur le marché du travail et des changements d'ordre familial sur la mobilité descendante des revenus à différent niveaux de l'échelle des revenus 144
Graphique 3.4. Part des personnes occupées qui accusent une perte de revenus importante après avoir cessé de travailler 147
Graphique 3.5. Part des personnes qui changent de quintile de revenus après avoir cessé de travailler148
Graphique 3.6. Décomposition des changements de revenus intervenant après une transition de l'emploi vers le non-emploi..... 150
Graphique 3.7. Décomposition des changements de revenus intervenant après une transition du non-emploi vers l'emploi..... 151
Graphique 3.8. Décomposition des changements de revenus intervenant après une transition emploi-emploi..... 152
Graphique 3.9. Part des personnes auparavant sans emploi qui enregistrent une hausse de revenus importante lorsqu'elles commencent à travailler..... 154
Graphique 3.10. Part des personnes qui sortent du premier quintile de revenus après avoir trouvé un emploi..... 156
Graphique 3.11. Part des personnes qui enregistrent une hausse de revenus importante après avoir changé d'emploi 158
Graphique 3.12. Probabilité d'enregistrer une hausse de revenus importante en passant d'un emploi temporaire à un emploi permanent et d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein ... 160
Graphique 3.13. Part des personnes qui enregistrent une perte de revenus importante après un divorce163
Graphique 3.14. Décomposition des changements de revenus intervenant après un divorce, par sexe165
Graphique 3.15. Décomposition des changements de revenus intervenant après une naissance, par sexe..... 166

Graphique 3.16. Impact du divorce sur les revenus des femmes un, deux et trois ans après le divorce167
Graphique 3.17. Trajectoire des revenus après un divorce dans quelques pays 168
Graphique 3.18. Part des personnes qui enregistrent une perte de revenus importante après une naissance 169
Graphique 3.19. Incidence des changements importants de revenus marchands et de revenus disponibles 171
Graphique 3.20. Impact de la redistribution sur les pertes importantes de revenus à différents niveaux de l'échelle des revenus 172
Graphique 4.1. Mobilité sociale absolue, années 2010 203
Graphique 4.2. Comprendre les différences de mobilité sociale absolue à l'échelle internationale ... 204
Graphique 4.3. Mobilité sociale absolue par sexe, années 2010 205
Graphique 4.4. Évolution de la mobilité de classe absolue 206
Graphique 4.5. Plafonds et planchers professionnels adhérents 208
Graphique 4.6. Immobilité sociale relative 211
Graphique 4.7. Évolution chronologique de l'immobilité sociale relative 212
Graphique 4.8. Élasticités des revenus de père en fils, fin des années 2000 216
Graphique 4.9. Élasticité intergénérationnelle et inégalité des revenus 217
Graphique 4.10. Élasticités des revenus individuels par situation au regard de l'emploi 219
Graphique 4.11. Déterminants de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité entre pères et fils, début des années 2010 222
Graphique 4.12. Analyse de la persistance intergénérationnelle des revenus par cohorte 223
Graphique 4.13. Élasticités des revenus pour les différents quantiles de la distribution, début des années 2010 225
Graphique 4.14. Pourcentage de fils dans les quartiles supérieur et inférieur des revenus, par quartile du père 227
Graphique 4.15. Héritages et donations, par quintile de patrimoine net 229
Graphique 4.16. Taux d'emploi des descendantes, par centile de revenus du père 231
Graphique 4.17. Élasticité des revenus entre pères et filles, par comparaison avec l'élasticité entre pères et fils 232
Graphique 4.18. Comparaison de l'élasticité des revenus des fils et des filles d'après le revenu des ménages, 2011 233
Graphique 4.19. Comparaison des élasticités des revenus d'activité et du revenu des ménages, fin des années 2000 234
Graphique 5.1. Impact de la santé durant la petite enfance sur l'état de santé perçu à l'âge adulte 259
Graphique 5.2. Corrélation entre l'état de santé perçu des parents et des enfants 260
Graphique 5.3. Risques de mauvaise santé, en tenant compte des effets fixes individuels 264
Graphique 5.4. Impact de la santé parentale sur les autres mesures de la santé 264
Graphique 5.5. Corrélation entre l'indice de masse corporel des parents et celui des enfants 265
Graphique 5.6. Corrélations intergénérationnelles des comportements de santé 267
Graphique 5.7. Mobilité absolue en matière de formation, dernière année disponible 269
Graphique 5.8. Mobilité ascendante en matière de formation chez les 55-64 ans et les 25-34 ans..... 270
Graphique 5.9. Niveau d'études probable selon le niveau d'instruction des parents, moyenne de l'OCDE 272
Graphique 5.10. Plancher adhérent en bas et plafond adhérent en haut 273
Graphique 5.11. Niveau d'études probable lorsqu'aucun des parents n'a atteint le deuxième cycle du secondaire, par année de naissance, moyenne de l'OCDE 274
Graphique 5.12. Pourcentage de personnes poursuivant leurs études à l'université, par score obtenu au PIAAC et niveau d'instruction des parents 276
Graphique 5.13. Persistance intergénérationnelle du niveau d'études 279
Graphique 5.14. Persistance intergénérationnelle du niveau d'études, par groupe d'âge 280

Graphique 5.15. Persistance intergénérationnelle du niveau d'études, par sexe 281
Graphique 5.16. Décomposition de la variance des résultats aux tests 285
Graphique 5.17. Résultats en mathématiques en fonction de la situation socioéconomique des parents, 2015 287
Graphique 5.18. Quelles politiques des établissements expliquent l'écart entre les résultats des élèves en fonction de leur milieu ? 289
Graphique 5.19. Pourcentage d'élèves performants issus d'un milieu socioéconomique défavorisé . 291
Graphique 6.1. La mobilité en matière d'éducation est plus forte dans les pays qui ont consacré des dépenses plus élevées à ce secteur 327
Graphique 6.2. La mobilité éducative est plus faible dans les pays où le rendement de l'enseignement supérieur est plus élevé 338
Graphique 6.3. Les disparités régionales de revenu disponible des ménages se sont accentuées dans la moitié des pays de l'OCDE 357
Graphique 6.4. Les dépenses publiques des autorités régionales et locales sont substantielles 358
Graphique 6.5. Importance relative du stock de logements sociaux 364

Graphique d'annexe 2.C.1.. Évolution de la persistance du revenu aux deux extrémités de l'échelle des revenus dans les économies émergentes 133
Graphique d'annexe 2.D.1. Répartition de la population par quintile de revenu à l'âge de 40 ans 134
Graphique d'annexe 2.D.2. Répartition de la population par quintile de revenu à l'âge de 40 ans *(suite)* 135
Graphique d'annexe 2.D.3. Répartition de la population par quintile de revenu à l'âge de 40 ans *(suite)* 136
Graphique d'annexe 4.A.1. Mobilité sociale absolue par sexe, années 2010 244
Graphique d'annexe 4.A.2. Évolution de la mobilité sociale absolue par sexe 246
Graphique d'annexe 4.A.3. Persistance relative dans la classe sociale, par sexe 247
Graphique d'annexe 4.A.4. Estimations de l'élasticité des revenus de père à fils pour différentes spécifications et sources, fin des années 2000 248
Graphique d'annexe 5.A.1. Niveau d'études probable si aucun des parents n'a atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, par année de naissance 308

Encadrés

Encadré 2.1. La mobilité positionnelle est-elle un jeu à somme nulle ? 81
Encadré 2.2. Techniques d'estimation en pseudo-panel : estimation de la mobilité positionnelle à partir de données en coupe transversale 100
Encadré 2.3. Décomposition de l'évolution des revenus 109
Encadré 3.1. Impact monétaire des chocs de santé 145
Encadré 3.2 Décomposition des changements de revenus intervenant après une transition sur le marché du travail 150
Encadré 3.3. Coup de projecteur sur les jeunes : quelle est l'importance des premières années de carrière ? 157
Encadré 3.4. Les femmes, le travail et la mobilité des revenus 161
Encadré 3.5. Décomposition des changements de revenus intervenant après un événement d'ordre familial 164
Encadré 4.1. Les différents modes de classification des classes sociales 200
Encadré 4.2. Comment analyser la mobilité à partir des catégories de classes sociales 201
Encadré 4.3. Modèles de calcul du taux de mobilité sociale relative 210
Encadré 4.4. Problèmes de mesure dans le calcul de l'élasticité des revenus 214
Encadré 4.5. La courbe dite « de Gatsby le Magnifique » 217

Encadré 4.6. Décomposition de l'élasticité intergénérationnelle des revenus 221
Encadré 4.7. Correction de l'effet de sélection d'échantillon dans le calcul des élasticités individuelles des descendantes 230
Encadré 4.8. Effets du passage des revenus d'activité individuels au revenu des ménages sur la relation intergénérationnelle 234
Encadré 5.1. Déterminants du poids de naissance 254
Encadré 5.2. Spécification empirique de la transmission intergénérationnelle des inégalités en matière de santé 263
Encadré 5.3. Les parents aisés ont la possibilité de protéger leurs enfants, mêmes si ceux-ci ont un faible niveau de compétences 275
Encadré 5.4. Évaluer l'hérédité en termes d'éducation 278
Encadré 5.5. Existe-t-il une relation de causalité entre une scolarité plus longue des parents et la durée de scolarité des enfants ? 282
Encadré 5.6. Décomposition de la variation des résultats aux tests du PISA 288
Encadré 6.1. Dépenses sociales et mobilité intergénérationnelle 325
Encadré 6.2. Mettre au point des méthodes de recrutement innovantes pour favoriser la mobilité sociale 345
Encadré 6.3. Volatilité des revenus et nouvelles formes d'emploi : le cas des journalistes indépendants en Finlande 355

Suivez les publications de l'OCDE sur :

http://twitter.com/OECD_Pubs
http://www.facebook.com/OECDPublications
http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871
http://www.youtube.com/oecdilibrary
http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks
Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : http://dx.doi.org, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Résumé

Mobilité sociale : quelle importance pour l'action publique ?

Dans un certain nombre de pays, les citoyens ont le sentiment grandissant que la mobilité sociale intergénérationnelle s'amenuise et que la réussite des parents influe de plus en plus sur le devenir de leurs enfants. On observe en outre un pessimisme de plus en plus prononcé quant aux chances qu'ont les individus d'améliorer leur situation financière au cours de leur vie, une tendance qui s'est manifestée bien avant la crise financière mondiale. Ces impressions sont relativement concordantes avec les mesures réelles de la mobilité au regard de différentes dimensions, comme le revenu, l'emploi, la santé ou l'éducation. Par exemple, les pays où les citoyens sont plus pessimistes quant aux perspectives de promotion sociale sont aussi souvent ceux où l'on observe la corrélation la plus forte entre la situation des parents en termes de niveau d'études ou de revenu et celle de leurs enfants. Bien entendu, les sentiments et les attentes quant à la mobilité sont influencés par de multiples facteurs propres aux pays et aux individus, mais ils importent aussi en tant que tels compte tenu de leurs répercussions non seulement économiques et sociales mais aussi politiques.

Sur fond de creusement des inégalités de revenu et des chances, l'absence de mobilité ascendante au bas de l'échelle de distribution des revenus signifie que de nombreux talents potentiels sont laissés de côté ou insuffisamment développés, mais aussi que d'importantes possibilités d'investissement restent inexploitées et que des entreprises ne voient jamais le jour, autant de phénomènes qui ont des effets néfastes sur la productivité et la croissance économique, comme l'explique l'OCDE dans son rapport « L'articulation entre productivité et inclusivité ». À l'inverse, une absence de mobilité en haut de l'échelle de distribution des revenus peut se traduire par des rentes persistantes perçues par quelques privilégiés au détriment du plus grand nombre, en raison d'un accès inégal aux opportunités économiques et aux possibilités de formation. La réussite des personnes situées en haut de l'échelle et de leurs enfants ne doit pas se faire aux dépens des autres : la monopolisation des opportunités est néfaste pour la société et entraîne des coûts d'efficience élevés. D'une manière plus générale, certains éléments donnent à penser que les perspectives de promotion sociale influent aussi de manière positive sur la satisfaction à l'égard de la vie et sur le bien-être. À l'inverse, des risques élevés de déclassement et de perte du statut social réduisent souvent la satisfaction à l'égard de la vie, sapent l'estime de soi, compromettent la cohésion sociale et incitent les individus à penser que leur voix ne compte pas, surtout s'ils se situent au milieu ou au bas de l'échelle des revenus. Cela érode la confiance dans le système socio-politique, avec à la clé des retombées négatives potentielles sur la participation démocratique et un renforcement des extrémismes politiques ou du populisme.

Comment fonctionne la mobilité sociale ?

La mobilité sociale recouvre plusieurs dimensions. D'un côté, on peut l'interpréter comme la mobilité entre les parents et les enfants ou petits-enfants, ce que l'on désigne comme la

mobilité intergénérationnelle. De l'autre, le concept de mobilité sociale peut se limiter à la trajectoire individuelle, c'est-à-dire à la mobilité intra-générationnelle. Le présent rapport traite de ces deux dimensions, même si la vue d'ensemble couvrant plusieurs générations compte peut-être davantage lorsque l'on analyse la mobilité que l'évolution constatée sur des périodes plus courtes : lorsqu'ils évaluent leurs chances de grimper dans l'échelle sociale, les individus comparent souvent leur vie actuelle à celle qui était la leur pendant leur enfance et à celle de leurs parents.

De surcroît, par « mobilité » on entend majoritairement la mobilité ascendante, bien plus que la mobilité descendante. Or dans la pratique, des taux de mobilité élevés peuvent refléter autant des possibilités de promotion sociale que des risques de déclassement. En fait, on observe une forte mobilité ascendante dans la plupart des pays de l'OCDE et des économies émergentes – en valeur absolue. Cela signifie que, dans de nombreux pays, nous vivons mieux que nos parents : nos revenus sont plus élevés, notre niveau d'études est souvent supérieur au leur, nous vivons souvent dans de meilleurs logements mieux équipés, nous bénéficions de services de meilleure qualité, etc. À mesure que les résultats économiques et sociaux progressent, l'amélioration des conditions de vie profite au plus grand nombre, quoiqu'à des degrés divers, et la mobilité augmente, en valeur absolue. Si l'on ne tient compte que du revenu, cette mobilité ascendante peut s'inscrire sur le long terme grâce à la croissance continue de la productivité, même si elle a nettement ralenti dans la zone OCDE depuis dix ans. Toutefois, si l'on tient compte d'autres dimensions importantes de la mobilité, les possibilités d'amélioration majeure sont moindres dans les pays avancés, même si la marge de progression des économies émergentes est plus importante. Plus les pays se développent, plus les progrès ralentissent au regard de certaines dimensions clés, comme l'éducation ou la santé : en effet, tout le monde ne peut pas ou ne veut pas décrocher un doctorat et il y a des limites à l'amélioration de l'état de santé.

C'est pourquoi la problématique de la mobilité relative gagne en importance dans le débat public, notamment dans les économies plus avancées : dans quelle mesure puis-je atteindre un échelon plus élevé – ou moins élevé – que mes pairs dans l'échelle de distribution des revenus, mais aussi dans les domaines de l'éducation, de l'emploi ou de la santé ? Le présent rapport examine donc la mobilité absolue et relative, en mettant plus particulièrement l'accent sur cette dernière. On peut avoir recours à l'image des escalators pour expliquer le fonctionnement de la mobilité : tout le monde monte, mais certains groupes montent plus vite que d'autres et, par conséquent, leur position relative augmente ou diminue au fil du temps. Qui plus est, la vitesse des escalators, et donc les probabilités de mobilité ascendante ou descendante, ne sont pas distribuées équitablement dans la population.

Principaux constats

Le « plancher adhérent » empêche l'ascension sociale

Les enfants issus de milieux défavorisés peinent à gravir les échelons, et ce dans de nombreux domaines clés.

- Le fait de grandir dans une famille aux revenus modestes, voire pauvre, et d'avoir des parents en mauvaise santé sont les deux principaux facteurs prédictifs d'une mauvaise *santé* à l'âge adulte.
- Quatre personnes sur dix dont les parents ont un faible niveau d'instruction ne poursuivent pas leurs *études* après le premier cycle du secondaire, et une sur dix

seulement entreprend des études universitaires – contre deux tiers des enfants dont les parents ont un niveau de formation élevé.

- Sur le plan *professionnel*, un tiers environ des enfants dont les parents sont ouvriers sont ouvriers eux-mêmes. Par ailleurs, la mobilité absolue a diminué dans la moitié des pays considérés et n'a pas évolué dans l'autre moitié, notamment parce que les jeunes générations ont aujourd'hui moins de chances que leurs parents d'accéder à des emplois plus qualifiés.
- Si deux tiers des personnes dont les parents ont des revenus modestes parviennent à accéder à des revenus supérieurs, cette mobilité ascendante en termes de *revenu* se limite, pour près de la moitié d'entre eux, à la tranche immédiatement supérieure. Par conséquent, dans un « pays de l'OCDE moyen », il faudrait *quatre à cinq générations* pour que les enfants situés dans le décile inférieur des revenus se hissent au niveau du revenu moyen.
- La mobilité ascendante des enfants de parents peu instruits s'est améliorée pour les enfants nés entre 1955 et 1975, pour stagner ensuite pour les enfants nés après 1975, signe de la persistance du plancher adhérent.

La monopolisation des opportunités crée un « plafond adhérent »

Ceux qui se situent au sommet de l'échelle de distribution parviennent à transmettre les avantages dont ils bénéficient à leurs enfants.

- Les personnes dont les parents ont un *niveau d'instruction* élevé ont généralement de meilleurs résultats scolaires en termes de compétences à l'écrit et en calcul que ceux dont les parents ont un faible niveau de formation. Par exemple, les scores en calcul de ceux qui sont issus de milieux socioéconomiques plus favorisés sont supérieurs de près de 20 %, ce qui équivaut à plus de trois années de scolarité supplémentaires.
- À l'âge adulte, les enfants de familles aisées occupent des *emplois* comparables à ceux de leurs parents. La moitié des enfants dont les parents occupent des postes de direction deviennent eux-mêmes dirigeants, alors que moins d'un quart des enfants d'ouvriers ont une chance de devenir cadres.
- On constate aussi une fixité au sommet de la distribution des *revenus,* puisque quatre fils sur dix nés d'un père aux revenus élevés se maintiennent dans le quartile supérieur des revenus dans les pays de l'OCDE. La mobilité descendante dans le quartile supérieur des revenus est particulièrement faible dans certains pays, comme les États-Unis et l'Allemagne.

Ces phénomènes sont aussi valables pour la mobilité des individus sur l'échelle des revenus tout au long de la vie

Il ressort également du présent rapport qu'il existe d'importantes inégalités entre différentes populations dans les chances qu'elles ont de s'élever dans l'échelle des revenus sur de plus courtes périodes : les phénomènes de planchers et de plafonds « adhérents » concernent aussi les perspectives de revenu des individus au cours de leur existence.

- Sur une période de quatre ans, 60 % environ des personnes restent bloquées dans les 20 % les plus bas de l'échelle de distribution des revenus. Lorsque l'on observe une mobilité ascendante au bas de l'échelle, cela tient essentiellement à des

changements imprévus sur le plan des revenus et non à l'évolution naturelle de la carrière professionnelle.

- Au sommet de l'échelle, l'immuabilité des avantages est encore plus marquée : ainsi, sur une période de quatre ans, 70 % des personnes se maintiennent dans le haut de la distribution des revenus. Et ceux dont les parents se situent au sommet de l'échelle ont bien plus de chances d'y rester toute leur vie : aux États-Unis et en Allemagne, près de la moitié des fils ayant un père riche se classent eux-aussi dans le quartile supérieur des revenus.
- Depuis les années 90, on observe une tendance générale vers une plus *grande* immuabilité au sommet et au bas de l'échelle de distribution des revenus. Cela se traduit à la fois par un amoindrissement des chances d'ascension pour ceux qui se trouvent en bas, et par une diminution des risques de déclassement pour ceux qui se trouvent en haut. Les inégalités de revenu se sont creusées depuis, mais cela n'a pas été compensé par un accroissement de la mobilité sur l'échelle des revenus.

Au milieu de l'échelle se côtoient risques et opportunités

La mobilité sur l'échelle des revenus est plus élevée pour les personnes appartenant à la classe moyenne. Cela se traduit non seulement par de plus nombreuses opportunités pour elles par rapport à d'autres catégories de population, mais aussi par des risques plus importants de déclassement après des évènements de vie imprévus, comme le chômage ou le divorce.

- Les ménages aux revenus moyens sont donc exposés à un risque considérable de tomber au bas de l'échelle des revenus, et dans la pauvreté, au cours de leur vie : sur quatre ans, un ménage de classe moyenne sur sept, et un ménage sur cinq dans les catégories plus proches des bas revenus, glissent vers la tranche des 20 % de revenus les plus modestes.
- Certains éléments donnent en outre à penser que ces risques se sont accrus ces vingt dernières années. Ainsi, un fossé s'est creusé entre les classes moyennes dans certains pays : pour les ménages plus proches des bas revenus et ceux qui entrent dans les « 40 % les plus pauvres », le risque de tomber encore plus bas dans l'échelle des revenus au cours de leur vie s'est accru.
- Parallèlement, ceux qui sont proches du milieu de l'échelle des revenus et les populations les plus aisées de la classe moyenne ont aujourd'hui moins de risques de tomber dans la catégorie des bas revenus et dans la pauvreté. On observe donc des signes de fracture au sein de la classe moyenne.

Les inégalités de revenu ne favorisent pas la mobilité

- Aucun élément probant ne tend à démontrer que le creusement des inégalités s'accompagne d'une plus grande mobilité sur l'échelle des revenus. En fait, lorsqu'on la mesure sur plusieurs années, une plus grande mobilité sur l'échelle des revenus au cours de la vie est associée à un moindre niveau d'inégalités dans les pays – ce que l'on qualifie d'inégalités « permanentes ».
- D'une génération à l'autre, les perspectives de mobilité sur l'échelle des revenus sont généralement moins favorables dans les pays caractérisés par de fortes inégalités de revenus, et plus favorables dans les pays où les inégalités sont peu marquées. Seuls quelques pays européens échappent à cette règle, puisqu'ils

conjuguent faible niveau d'inégalités et faible mobilité sur l'échelle des revenus (Hongrie, France, Allemagne et Autriche par exemple).

Les caractéristiques de la mobilité varient fortement d'un pays à l'autre et d'un groupe de pays à l'autre

On observe d'importantes variations entre les pays en matière de mobilité selon la dimension de la mobilité considérée, mais aussi selon que l'on met l'accent sur la mobilité au sommet de l'échelle ou au bas de l'échelle. Lorsque l'on examine la mobilité intergénérationnelle, certaines caractéristiques générales émergent si l'on considère des groupes de pays.

- La mobilité sociale, surtout en termes de revenu, d'emploi et d'éducation, est très élevée dans la plupart des pays nordiques, et relativement faible dans de nombreux pays d'Europe continentale, surtout en termes de revenu, ainsi que dans les économies émergentes. Par exemple, il faudrait deux générations seulement pour que les enfants du décile inférieur de revenus se hissent au niveau du revenu moyen dans les pays nordiques, contre quatre à six générations dans les pays d'Europe continentale, et bien plus encore dans les économies émergentes.
- La plupart des pays d'Europe du Sud affichent aussi une mobilité limitée en termes d'éducation ou d'emploi, tandis que leurs résultats sont meilleurs au regard de la mobilité en termes de revenu.
- Certains pays anglophones parviennent à tirer leur épingle du jeu au regard de la mobilité sur l'échelle des revenus (Canada, Nouvelle-Zélande) ou sur le plan professionnel (États-Unis, Royaume-Uni), tandis que leurs performances varient sensiblement au regard des autres dimensions.
- Au Japon et en Corée, la mobilité en termes de niveau d'études est élevée alors qu'elle est relativement moyenne sur l'échelle des revenus. C'est en Allemagne et aux États-Unis que les phénomènes de planchers et de plafonds « adhérents » sont les plus prononcés au regard de la mobilité intergénérationnelle sur l'échelle des revenus.

Principales recommandations

Il n'y a rien d'inéluctable dans la transmission des avantages ou des handicaps socioéconomiques d'une génération à l'autre, ni dans l'impossibilité de s'élever dans l'échelle sociale ou au contraire d'y régresser. Les écarts importants observés entre les pays dans les résultats en matière de mobilité donnent à penser que les pouvoirs publics peuvent agir pour améliorer la mobilité dans nos sociétés et pour protéger les ménages des effets négatifs provoqués par les chocs enregistrés au niveau des revenus. Ainsi, les pays qui ont déjà beaucoup investi dans l'éducation affichent généralement une plus grande mobilité dans ce domaine. De la même manière, les pays qui ont consacré plus de ressources à la santé tendent à bénéficier d'une mobilité plus élevée au regard de cette dimension. Ce qui compte ce n'est pas seulement le montant des ressources publiques allouées à l'éducation et à la santé mais aussi leur qualité, l'utilisation qui en est faite et la manière dont sont ciblées les catégories de population défavorisées. Dans ces conditions, l'action des pouvoirs publics ne doit pas se limiter à augmenter les dépenses mais plutôt à mieux cibler les dépenses sur les programmes qui fonctionnent, et à assurer leur qualité et l'égalité d'accès.

Élaborer des politiques publiques propres à assurer l'égalité des chances pour tous les enfants

Les politiques publiques doivent viser à offrir à tous les mêmes possibilités de promotion sociale, y compris et surtout pour ceux qui se situent au bas de l'échelle, tout en empêchant ceux qui se trouvent au sommet d'accaparer toutes les possibilités d'ascension. Pour y parvenir, des actions doivent être menées dans plusieurs domaines clés, et il faut accorder la priorité aux ménages à bas revenus.

- Tout d'abord, il faut prendre des mesures dans le domaine de l'éducation afin de favoriser la mobilité sociale et de lutter contre l'inégalité des chances à long terme. Il s'agit notamment d'assurer l'accès à des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité, de veiller à ce que tous les enfants puissent être scolarisés et de lutter contre l'abandon scolaire.
- Ensuite, il faut investir dans la santé afin de favoriser la mobilité sociale tout au long de la vie et entre les générations, par exemple en compensant, dans une certaine mesure, les pertes de revenus ou les changements nécessaires sur le marché du travail en cas de problèmes de santé. Une stratégie fondée sur des investissements plus importants ciblés sur les enfants de milieux socioéconomiques défavorisés pourrait contribuer à rompre le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle des handicaps. À cet égard, l'accès de tous les ménages à l'assurance maladie est indispensable.
- Par ailleurs, les politiques familiales, et plus particulièrement celles qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi que les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, peuvent contribuer à offrir des chances égales à tous les enfants en compensant les handicaps dont ils souffrent à la maison et en évitant la transmission des handicaps socioéconomiques aux enfants. Elles peuvent aussi aider les parents à poursuivre leur activité professionnelle et atténuer les effets néfastes des difficultés financières rencontrées par les parents sur les résultats futurs des enfants.
- Qui plus est, les politiques relatives à l'accumulation de richesse et à l'épargne constituent un outil essentiel pour renforcer la mobilité sociale. Pour rééquilibrer les chances, on pourrait envisager de limiter l'évasion fiscale concernant l'impôt sur le patrimoine, les successions et les donations, de concevoir des régimes fiscaux progressifs et adaptés, et de réduire les exonérations fiscales.
- Enfin, pour favoriser la mobilité sociale, il faut aussi agir pour réduire les fractures entre les régions et la ségrégation géographique dans les villes. Cela suppose une panoplie complète de politiques coordonnées en matière de développement local et d'urbanisme, avec des mesures dans les domaines des transports et du logement, comme le zonage social.

Atténuer les conséquences des chocs défavorables et les effets non désirés de la volatilité des revenus

Il importe également de protéger les individus des effets d'évènements personnels imprévus ou de chocs temporaires, comme la perte d'un emploi, un divorce ou la naissance d'un enfant, et de favoriser la résilience, notamment pour les familles de la classe moyenne qui sont exposées à des risques accrus de déclassement. Le Cadre d'action de l'OCDE pour les politiques de croissance inclusive et la nouvelle Stratégie de l'OCDE pour l'emploi présente

un éventail de mesures pour y parvenir tout en favorisant de meilleurs résultats sur le marché du travail :

- Premièrement, des dispositifs d'aide au revenu pour les chômeurs, s'ils sont fixés à un niveau adapté et couplés à des politiques actives du marché du travail et à des programmes de reconversion, peuvent contribuer à amortir l'effet négatif des évènements de vie pour les personnes issues de milieux défavorisés mais aussi pour leurs enfants, tout en ayant des retombées positives sur des dimensions autres que celle du revenu.
- Deuxièmement, des politiques du marché du travail qui facilitent la transition de l'école à la vie active, éliminent les obstacles qui empêchent les catégories de population défavorisées d'accéder à certains emplois ou qui assurent l'équité des processus de recrutement, peuvent avoir un impact considérable sur les revenus et la mobilité professionnelle des travailleurs défavorisés, tout au long de leur carrière.
- Troisièmement, au vu des difficultés associées à la volatilité des revenus provoquée par les nouvelles formes d'emploi, le fait de rattacher les droits à la protection sociale à l'individu plutôt qu'à l'emploi qu'il occupe pourrait contribuer à favoriser la mobilité entre les emplois et les secteurs d'activité.

L'initiative de l'OCDE sur la croissance inclusive a pour objectif de développer et de promouvoir de telles mesures, en vue de favoriser la mobilité sociale et de créer des opportunités pour tous.

Chapitre 1. Synthèse

Ce chapitre d'introduction fournit une vue d'ensemble du rapport, en s'appuyant sur les analyses développées dans les cinq chapitres suivants. Il établit qu'une proportion croissante de personnes sont confrontées à l'assombrissement des perspectives de mobilité sociale dans la société. Le rapport propose un examen approfondi de la mobilité sociale entre les générations au regard des dimensions clés que sont le revenu, l'emploi, l'éducation et la santé. Il étudie également les caractéristiques, déterminants et tendances de la mobilité sur l'échelle des revenus au cours de l'existence. Il ressort du rapport que la mobilité est limitée tant au bas qu'au sommet de l'échelle de la distribution des revenus – signe de l'existence de planchers et de plafonds « collants ». Enfin, le rapport analyse les implications d'une mobilité sociale restreinte, ainsi que la manière dont les politiques publiques peuvent favoriser l'égalité des chances pour tous et assurer aux individus et aux ménages des trajectoires viables en termes de revenus.

Introduction

Les inégalités économiques et sociales actuelles, parce qu'elles déterminent les chances de chacun en matière d'éducation, de santé et d'emploi, retentissent sur les possibilités d'ascension sociale. C'est là l'un des enseignements tirés du rapport de l'OCDE (2015a) « Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous ». Si les pays ne sont pas unanimes quant au niveau souhaitable d'inégalité des *résultats*, par exemple en redistribuant le revenu ou le patrimoine, ils s'accordent généralement à reconnaître la nécessité de favoriser l'égalité des *chances* : tout le monde doit bénéficier des mêmes chances, indépendamment de la situation socio-économique de chacun.

Le présent rapport analyse le mécanisme principal reliant les inégalités de résultats à l'accès aux chances : la mobilité sociale intra- et intergénérationnelle. Il fait ressortir que les niveaux élevés ou croissants d'inégalités de résultats, observés dans bon nombre de pays de l'OCDE et d'économies émergentes, font souvent obstacle à la mobilité sur l'échelle des revenus et à la mobilité sociale. Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas que les sondages d'opinion révèlent une impression de plus en plus répandue de perte de mobilité des sociétés et des économies ; impression qui nourrit un mécontentement croissant à l'égard du système économique, s'oppose à la cohésion sociale et cède la place au désenchantement politique.

Le rapport dresse un bilan détaillé de la mobilité sociale intra- et intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes. Il fait également le point sur les actions publiques en faveur d'une plus grande mobilité sociale. Cerner et promouvoir ces actions publiques est un aspect fondamental de l'initiative de l'OCDE pour la croissance inclusive, une stratégie globale visant une croissance créatrice d'opportunités pour tous et équitable dans la distribution des dividendes de la prospérité. La mission la plus ardue consiste à garantir des chances de promotion sociale aux individus talentueux en bas de l'échelle, tout en empêchant ceux au sommet de monopoliser ces opportunités. Bon nombre d'actions sont également possibles pour favoriser la mobilité tout au long de la vie, notamment en protégeant contre les effets d'événements imprévus de la vie ou de chocs temporaires tout en aidant les groupes défavorisés de manière ciblée.

1.1. Mobilité sociale : quelle importance pour l'action publique ?

1.1.1. La mobilité sociale dans l'esprit public

Dans un certain nombre de pays, les citoyens ont le sentiment grandissant que la mobilité sociale s'amenuise. Les sentiments et les attentes quant à la mobilité sont influencés par de multiples facteurs propres aux pays et aux individus, mais ils importent aussi en tant que tels compte tenu de leurs répercussions non seulement économiques et sociales, mais aussi politiques.

Au sujet du statut ou du prestige de leur emploi par rapport à celui de leur père quand elles avaient 16 ans, la proportion de personnes qui pensent que leur père avait un meilleur emploi est passée de 16 % à 21 % au cours des vingt dernières années, en moyenne dans les pays de l'OCDE. Dans l'esprit public, le déclassement (la mobilité descendante) est un risque de plus en plus réel dans presque tous les pays de l'OCDE. En même temps, l'ascension professionnelle (la mobilité ascendante) n'est pas vue de la même manière dans tous les pays : elle est en progression dans certains (ex. les pays nordiques) mais en régression dans d'autres (ex. l'Australie et les États-Unis).

Le sentiment d'amenuisement de la mobilité va de pair avec une impression de recul de la méritocratie : de plus en plus de personnes pensent que la réussite des parents joue un rôle prépondérant dans le devenir de leurs enfants. S'il est vrai que la majorité considère qu'il est essentiel ou très important d'« avoir soi-même une bonne éducation » et de « bien travailler », 36 % sont d'avis qu'il est essentiel ou très important d'avoir des parents instruits pour réussir, par rapport à 31 % en 1992 (Graphique 1.1). Au Chili, en Allemagne, en Pologne et en Espagne, plus de la moitié des personnes interrogées pensent qu'il est essentiel d'avoir des parents instruits pour réussir, contre 20 % seulement ou moins dans les pays nordiques et au Japon.

Graphique 1.1. Plus de personnes qu'il y a vingt ans pensent que la réussite des enfants est tributaire du niveau d'éducation des parents

Importance accordée au niveau d'éducation des parents, en pourcentage des personnes interrogées

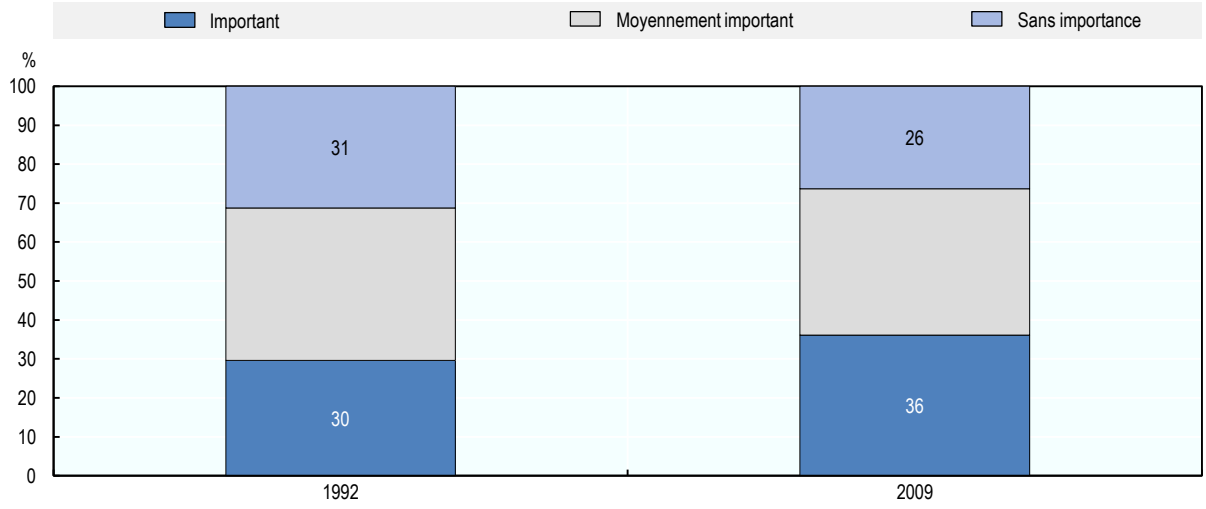

Note : calculs pour les mêmes pays et les mêmes années, soit 1992 et 2009, Allemagne, Australie, Autriche, Canada, États-Unis, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne, Républiques slovaque et tchèque (Tchécoslovaquie en 1992), Royaume-Uni, Slovénie et Suède.
Source : calculs de l'OCDE d'après l'International Social Survey Program (ISSP).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969447

On observe en outre un pessimisme de plus en plus prononcé quant aux perspectives individuelles d'augmentation du revenu et d'amélioration de la situation financière, à court terme et tout au long de la vie. Il importe de noter que cette tendance se manifeste bien avant la crise financière mondiale (Graphique 1.2). Au début des années 2000, les perspectives d'amélioration financière s'assombrissent dans une grande majorité des pays européens de l'OCDE disposant de données, et plus particulièrement en Europe du Sud et du Nord. La crise récente ne fait qu'alourdir les choses. Il faut attendre 2015 pour déceler un léger optimisme à l'égard de la situation financière individuelle, même si la proportion des personnes misant sur une amélioration reste encore loin des niveaux atteints dans les années 1990.

Graphique 1.2. De moins en moins de personnes misent sur une augmentation de leur revenu à court terme

Proportion d'individus s'attendant à une amélioration de la situation financière de leur ménage pour les douze prochains mois

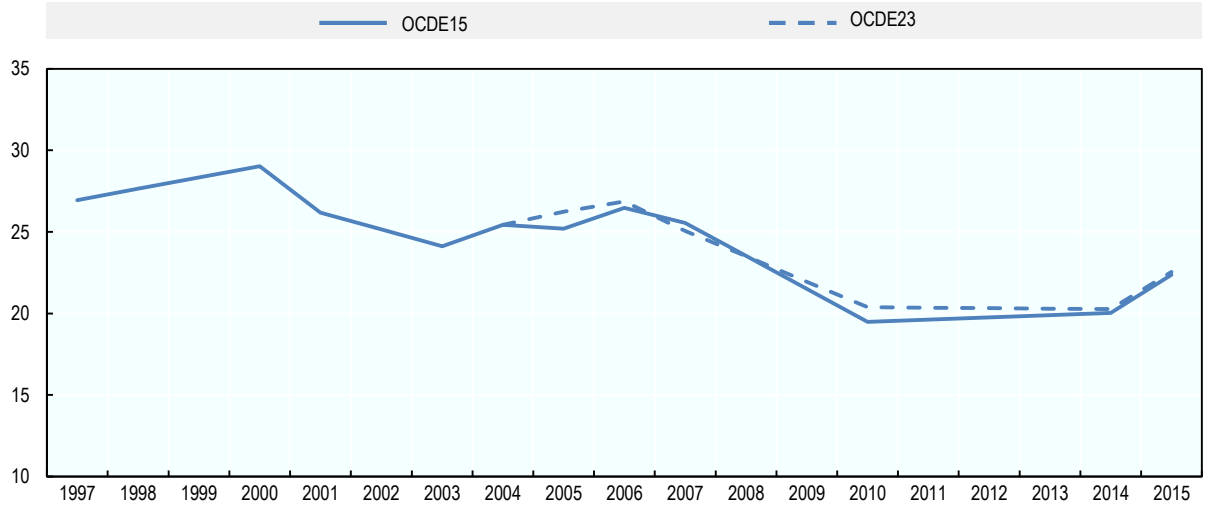

Source : calculs de l'OCDE d'après l'enquête Eurobaromètre. OCDE15 se réfère à la moyenne non pondérée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède. OCDE23 correspond à la moyenne de ces 15 pays auxquels sont ajoutés les suivants : Estonie, Hongrie, Lettonie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie et Turquie.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969466

Ces obstacles subjectifs à la mobilité sociale sont relativement concordants avec les mesures réelles de la mobilité, notamment si l'on se penche sur les revenus d'activité ou les niveaux de formation des différentes générations (Graphique 1.3). Par exemple, les pays où la population voit les perspectives de mobilité d'un œil plus pessimiste sont souvent ceux où le niveau d'études et le revenu des parents sont plus déterminants dans le devenir des enfants des deux sexes : par exemple, la France et l'Allemagne parmi les pays européens, le Chili et l'Afrique du Sud hors de l'Europe. Inversement, dans les pays nordiques et dans une moindre mesure au Japon, l'impression d'une société plus fluide concorde avec une plus grande mobilité des revenus d'activité réels entre père et fils.

Graphique 1.3. Mobilité subjective et réelle des revenus d'activité sur une génération

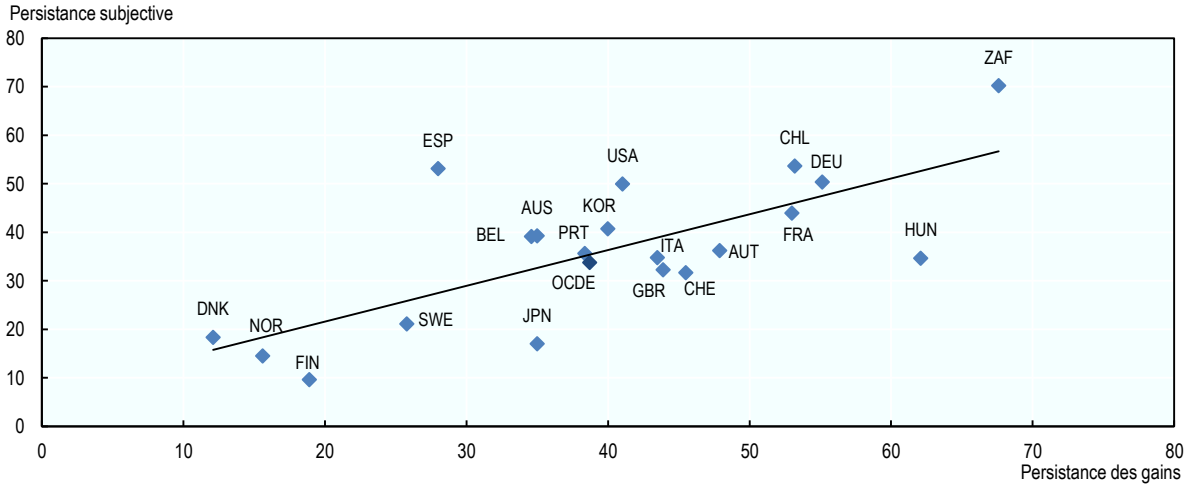

Note : persistance subjective = proportion de personnes qui pensent qu'il est important d'avoir des parents instruits pour réussir. Persistance des revenus d'activité = l'élasticité des revenus d'activité entre pères et fils. Plus l'élasticité est élevée, plus la mobilité intergénérationnelle est réduite. Les données sur la persistance subjective correspondent à 2009. Les données sur la persistance des revenus d'activité correspondent aux revenus d'activité du fils au début des années 2010, par rapport aux revenus d'activité du père.
Source : calculs de l'OCDE d'après l'International Social Survey Program (ISSP) et chapitre 4.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969485

1.1.2. Le manque de mobilité sociale peut être lourd de conséquences

En premier lieu, le manque de mobilité sociale peut saper les bases de la croissance économique. En l'absence de mobilité ascendante au bas de l'échelle de distribution des revenus, de nombreux talents potentiels sont laissés de côté ou insuffisamment développés. Qui plus est, une multitude d'investissements et d'entreprises possibles ne verront jamais le jour. Les personnes de condition modeste passent à côté d'investissements par manque de crédit ou de liquidité, par manque d'informations sur les possibilités d'investissement ou de ressources familiales pour s'assurer contre les risques de détérioration. Cette situation met à mal la productivité et la croissance économique potentielle au niveau national[1]. À l'extrémité opposée, l'absence de mobilité en haut de l'échelle de distribution des revenus peut se traduire par des rentes persistantes pour quelques privilégiés au détriment du plus grand nombre, en raison des inégalités d'accès à la vie économique et à l'éducation. La réussite des personnes situées en haut de l'échelle et de leurs enfants ne doit pas se faire aux dépens des autres : la monopolisation des opportunités est néfaste pour la société et entraîne des coûts d'efficience élevés.

Deuxièmement, certains éléments donnent à penser que les perspectives de promotion sociale influent de manière positive sur la satisfaction à l'égard de la vie et sur le bien-être. Au Royaume-Uni, par exemple, on sait que les individus qui se hissent plus haut que leurs parents, à longue échéance, sont généralement mieux lotis que ceux qui restent bloqués dans la classe ouvrière dans un large éventail de dimensions (participation aux associations civiques, contact avec les parents, relations personnelles étroites, soutien social, bien-être subjectif). À l'inverse, des risques élevés de déclassement et de perte du statut social réduisent souvent la satisfaction à l'égard de la vie et compromettent la cohésion sociale[2].

En réalité, les conséquences de la mobilité sociale sur le bonheur sont en grande partie dues à l'évolution du concept de sécurité financière, qui influe sur le bien-être subjectif à travers le stress (et les comportements dangereux pour la santé qui l'accompagnent), les considérations de prospérité (ce que les personnes attendent de l'avenir influence leurs comportements actuels) et l'identité (par la comparaison avec un groupe de référence). De surcroît, au moins à courte échéance, les incidences de la mobilité ascendante et descendante ne sont pas nécessairement symétriques : « un dollar perdu compte plus qu'un dollar gagné », c'est-à-dire que la mobilité descendante a tendance à nuire au bien-être et à la santé mentale de manière plus durable que la mobilité ascendante[3].

Troisièmement, en plus de nuire au bien-être, un « ascenseur social en panne » peut avoir de graves répercussions sociétales et politiques. D'une part, l'impression d'égalité des chances peut réduire la probabilité de conflits sociaux. Des taux supérieurs d'ascension sociale sont supposés apaiser le mécontentement économique et la lutte des classes, même chez ceux qui ne sont pas eux-mêmes mobiles. En revanche, les sociétés stagnantes n'offrent pas grand espoir de changement et éveillent généralement des sentiments d'exclusion parmi les catégories de population défavorisées. C'est ainsi que se développent de fortes identités de groupes et des clivages sociaux[4]. Dans le contexte des économies émergentes, c'est là l'une des raisons pour lesquelles le cadre de l'OCDE pour la croissance inclusive (OCDE, 2015b) fait de la mobilité sociale l'un de ses piliers fondamentaux : une société cohésive offre des chances de promotion sociale à tous et ne divise pas la population en fonction de facteurs socio-économiques ou autres.

Qui plus est, des risques élevés de déclassement et de perte du statut social incitent souvent les individus à penser que leur voix ne compte pas, surtout s'ils se situent au milieu ou au bas de l'échelle des revenus. Il apparaît que la mobilité sociale a une influence directe sur le sentiment d'avoir voix au chapitre au niveau national (Graphique 1.4) : ceux qui ont l'impression que leur situation financière ou professionnelle s'est détériorée ont aussi généralement moins le sentiment que leur voix compte au niveau national, toutes choses égales par ailleurs (y compris les ressources économiques, l'âge, la participation générale à la vie politique et le revenu). Une corrélation positive est observée entre le sentiment d'avoir voix au chapitre et la confiance dans l'État, laissant entendre que la mobilité sociale peut retentir, pour le moins indirectement, sur la confiance et la cohésion sociale.

Par ailleurs, le manque de chances de promotion sociale risque de réduire la participation démocratique. La population en ascension sociale vote plus que sa catégorie d'origine et moins que sa catégorie de destination. L'inverse est vrai pour la population en régression sociale. Un lien direct peut être établi entre ce constat et le fait que la mobilité influence le sentiment d'avoir voix au chapitre. Une faible mobilité ascendante risque en outre de renforcer les extrémismes politiques ou le populisme. En effet, les faibles perspectives de mobilité ternissent l'image d'un système politique équitable et méritocratique[5] dans l'esprit des citoyens, dont le vote est en partie déterminé par ce qu'ils estiment être leurs perspectives de mobilité sociale par rapport au reste de la société[6]. Par conséquent, la mobilité descendante – ou plus précisément l'impression de mobilité descendante – et la perte de statut social vont de pair avec une plus forte attirance vers les comportements électoraux extrêmes ou radicaux, en particulier lorsque la confiance dans les institutions politiques est faible.

Graphique 1.4. Les personnes dont la situation économique s'est détériorée sur les cinq dernières années ont généralement moins le sentiment que leur voix compte au niveau national

Proportion de personnes interrogées pensant que leur voix compte au niveau national, en fonction de l'estimation de leur situation économique sur les cinq dernières années (améliorée, inchangée, détériorée), toutes choses égales par ailleurs

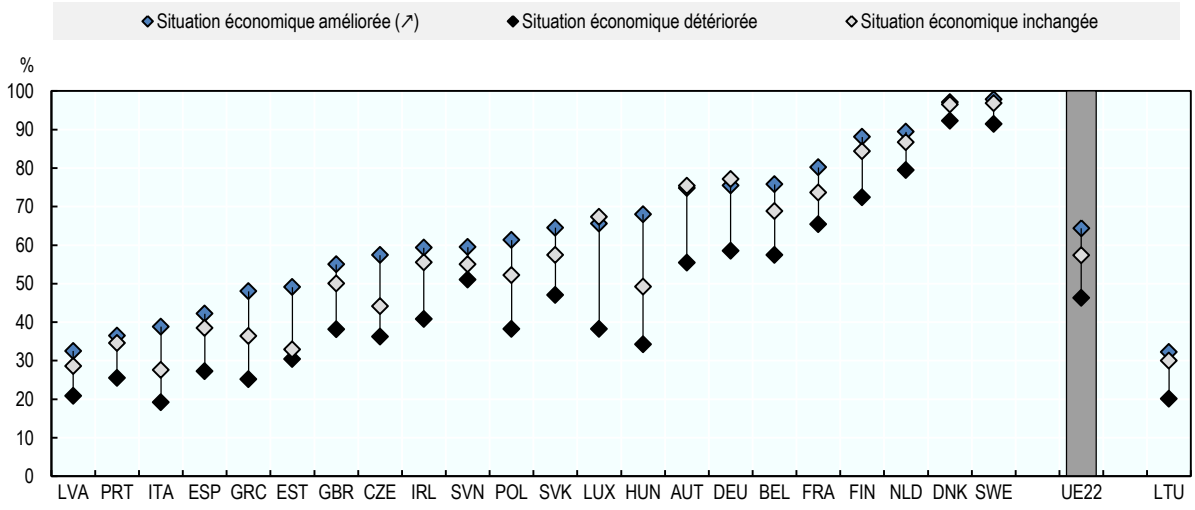

Note : les variables de contrôle comprennent l'âge, la composition du ménage, le sentiment général à l'égard de la vie, l'indice d'intérêt pour la politique.
Source : calculs de l'OCDE d'après l'Eurobaromètre 86, nov. 2014

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969504

1.2. Comment fonctionne la mobilité sociale ? Concepts et mesure

1.2.1. Mobilité au cours de l'existence des individus et mobilité des enfants par rapport à leurs parents

La mobilité sociale recouvre plusieurs dimensions. D'un côté, on peut l'interpréter comme la mobilité entre les parents et les enfants ou petits-enfants, ce que l'on désigne comme la mobilité *intergénérationnelle*. De l'autre, le concept de mobilité sociale peut se limiter à la trajectoire individuelle, c'est-à-dire à la mobilité *intra-générationnelle*. La mobilité intergénérationnelle concerne la situation individuelle – les revenus d'activité et le revenu, mais aussi l'activité professionnelle, la santé ou l'éducation – par rapport à celle des parents. On parle de mobilité intra-générationnelle quand le revenu et la position de l'individu sur l'échelle des revenus évoluent au cours de sa vie.

Le présent rapport traite de ces deux dimensions, même si, pour bon nombre de personnes, la vue d'ensemble couvrant plusieurs générations compte peut-être davantage que l'évolution constatée sur des périodes plus courtes. En effet, lorsqu'ils évaluent leurs chances de grimper dans l'échelle sociale, les individus comparent souvent leur vie actuelle à celle qui était la leur pendant leur enfance et à celle de leurs parents.

1.2.2. Mobilité absolue et mobilité relative

De surcroît, par « mobilité » on entend majoritairement la mobilité *ascendante*, bien plus que la mobilité *descendante*. Or dans la pratique, des taux de mobilité élevés peuvent

refléter autant des possibilités de promotion sociale que des risques de déclassement. En fait, on observe une forte mobilité ascendante dans la plupart des pays de l'OCDE et des économies émergentes – *en valeur absolue*. Cela veut dire que, dans bon nombre de pays, nous vivons mieux que nos parents : nous jouissons de niveaux de revenu supérieurs, nous avons généralement fait plus d'études qu'eux, nos habitations sont de meilleure qualité et nous possédons de meilleurs appareils ménagers, nous jouissons de services de meilleure qualité, etc. À mesure que les résultats économiques et sociaux progressent, l'amélioration des conditions de vie profite au plus grand nombre, quoiqu'à des degrés divers, et la mobilité augmente, en valeur absolue. Si l'on ne tient compte que du revenu, cette mobilité ascendante peut s'inscrire sur le long terme grâce à la croissance continue de la productivité, même si elle a nettement ralenti dans la zone OCDE depuis dix ans. Toutefois, si l'on tient compte d'autres dimensions importantes de la mobilité, les possibilités d'amélioration majeure sont moindres dans les pays avancés : le monde ne peut pas ou ne veut pas décrocher un doctorat et il y a des limites à l'amélioration de l'état de santé. À cet égard, la marge de progression des économies émergentes en matière de mobilité absolue est certainement plus importante.

Prenons l'exemple de la mobilité ascendante dans l'éducation. Aujourd'hui, 42 % des 55 à 64 ans ont fait plus d'études que leurs parents. Cette proportion est contractée à 34 % en moyenne pour les 25 à 3-4 ans. Un effet d'éviction se produit : étant donné qu'un plus grand nombre de personnes sont aujourd'hui plus instruites, leurs enfants ont de plus grandes chances de le rester, réduisant ainsi la mobilité ascendante absolue dans l'éducation.

Plus les pays se développent, plus les progrès ralentissent au regard de certaines dimensions clés de la mobilité absolue. C'est pourquoi la problématique de la mobilité *relative* gagne en importance dans le débat public, notamment dans les économies plus avancées : dans quelle mesure puis-je atteindre un échelon plus élevé – ou moins élevé – que mes pairs dans l'échelle de distribution des revenus, mais aussi dans les domaines de l'éducation, de l'emploi ou de la santé ? Reprenons l'exemple de l'éducation : la mobilité relative indique si les adultes en haut ou en bas de l'échelle de l'éducation avaient aussi des parents en haut ou en bas de cette échelle.

En bref, la mobilité *absolue* indique à quel degré les niveaux de vie ont augmenté/diminué, ou dans quelle mesure les individus vivent mieux/moins bien que leurs parents, en termes de revenu, d'activité professionnelle, d'éducation, de santé, etc. La mobilité *relative* est la mesure dans laquelle les chances de progression d'un individu dépendent de sa position ou de celle de ses parents sur l'échelle sociale. Dans ce sens, une forte mobilité relative englobe l'idée que, indépendamment du milieu, tout le monde bénéficie des mêmes possibilités et chances de progression dans la vie, professionnelle et personnelle.

Le présent rapport examine donc la mobilité absolue et relative, en mettant plus particulièrement l'accent sur cette dernière. On peut avoir recours à l'image des escalators pour expliquer le fonctionnement de la mobilité : tout le monde monte, mais certains groupes montent plus vite que d'autres et, par conséquent, leur position relative augmente ou diminue au fil du temps. Qui plus est, la vitesse des escalators, et donc les probabilités de mobilité ascendante ou descendante, ne sont pas distribuées équitablement dans la population.

1.3. Qu'avons-nous constaté ? Nouvelles observations dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes

1.3.1. Mobilité entre les générations

La mobilité sociale varie considérablement d'un pays à l'autre. Le présent rapport traite de la mesure de la persistance intergénérationnelle dans les résultats socio-économiques de plusieurs générations, qui explique le lien étroit entre la situation économique d'un enfant et celle de ses parents. Si cette mesure (également appelée « élasticité ») est égale à zéro, les résultats d'un enfant à l'âge adulte sont sans rapport avec la situation des parents et la mobilité relative est au plus haut niveau. En revanche, si l'élasticité est de 100 %, tous les résultats sont entièrement déterminés par la situation des parents et la mobilité est au plus bas niveau.

En ce qui concerne les revenus d'activité d'une génération à l'autre, la persistance intergénérationnelle est de 40 % environ en moyenne dans la zone OCDE ; elle varie de moins de 20 % dans les pays nordiques à 70 % ou plus dans certaines économies émergentes. Ces chiffres laissent entendre que si les revenus d'activité d'un père sont le double de ceux d'un autre, les revenus d'activité de l'enfant du père plus aisé seraient alors supérieurs de 40 % environ à ceux de l'enfant du père au revenu plus modeste dans un pays moyen de l'OCDE, de 20 % en Finlande et de 70 % au Brésil.

Autrement dit, 20 à 70 % de la variation des revenus entre les pères se transmettent à la génération suivante. Dans le temps, les revenus d'activité relatifs des familles aisées diminueront, tandis que ceux des familles modestes augmenteront pour se rapprocher de la moyenne – un phénomène appelé « régression vers la moyenne » – mais ce processus peut être beaucoup plus lent que ces chiffres ne le laissent entendre de prime abord. Si l'on considère un « pays de l'OCDE type » et si l'on prend la persistance des revenus d'activité moyenne (« élasticité ») de 38 % et le rapport moyen entre le décile inférieur des revenus et le revenu moyen (environ 1 :3.5), il faudrait quatre à cinq générations pour que les enfants situés dans le décile inférieur se hissent au niveau du revenu moyen.

Des variations très importantes sont toutefois observées dans la mobilité sur l'échelle des revenus d'un pays de l'OCDE à l'autre (Graphique 1.5). Dans les pays à faibles inégalités et forte mobilité, comme les pays nordiques, il faudrait quatre générations au moins, soit plus de 100 ans, pour que ceux nés dans des familles modestes s'approchent du revenu moyen dans leur société. Cependant, dans les pays à fortes inégalités et faible mobilité, comme certains pays émergents (Brésil, Colombie et Afrique du Sud), il faudrait neuf générations ou plus, si ces probabilités de mobilité des revenus d'activité restent fixes. En Colombie, qui enregistre la plus forte persistance, il faudrait 300 ans au moins pour que les enfants de familles modestes gravissent les échelons jusqu'au niveau moyen.

Graphique 1.5. Compte tenu de la mobilité intergénérationnelle actuelle, quatre à cinq générations pourraient être nécessaires, en moyenne, pour que les enfants de familles modestes se hissent au niveau du revenu moyen

Estimation du nombre de générations qu'il faudrait pour que les enfants de familles du décile inférieur se hissent jusqu'au revenu moyen dans leur société, en moyenne

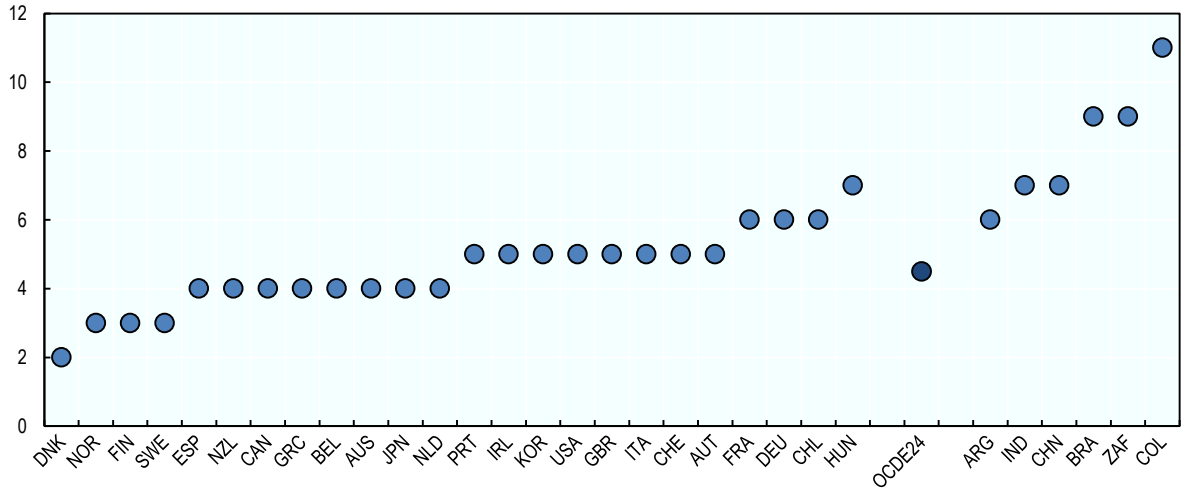

Note : Ces estimations sont fondées sur des simulations et sont fournies à titre illustratif. Elles ne doivent pas être interprétées comme une indication précise du temps nécessaire à une personne issue d'une famille modeste pour gravir les échelons jusqu'au revenu moyen. Elles reposent sur la persistance des revenus (élasticité) entre père et fils, la distribution actuelle des revenus des ménages du décile inférieur et le revenu moyen, dans l'hypothèse d'élasticités constantes, conformément au modèle de Bowles et Gintis (2002). On entend par famille modeste une famille située dans le premier décile de revenu, ce qui correspond aux 10 % les plus pauvres de la population.
Source : chapitre 4 et base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969523

La mobilité sociale est inégalement répartie entre les groupes. Le présent rapport constate que certaines catégories ont tendance à progresser encore plus lentement sur le plan économique et social. Les individus nés dans des familles au bas de l'échelle ont peu de chances d'ascension : les *planchers adhérents* empêchent le mouvement d'une génération à l'autre. En même temps, ceux qui naissent dans des familles plus aisées risquent beaucoup moins de descendre l'échelle : les *plafonds adhérents* protègent les enfants de familles fortunées.

1.3.1.1. Des planchers adhérents au bas de l'échelle

Les enfants issus de milieux défavorisés peinent à gravir les échelons, et ce dans de nombreux domaines clés autres que le revenu. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les inégalités d'état de *santé* persistent d'une génération à l'autre, en partie parce que les caractéristiques et comportements de santé sont transmises des parents aux enfants. Grandir dans une famille modeste, voire pauvre, et avoir des parents en mauvaise santé sont les deux principaux facteurs prédictifs d'une mauvaise santé à l'âge adulte. Qui plus est, les groupes à faible revenu ont moins accès à des services de soins de santé de qualité, comme le souligne le Cadre d'action de l'OCDE en faveur de la croissance inclusive (OCDE,

2018a). Le manque de mobilité sanitaire pèse sur la transmission intergénérationnelle des inégalités dans d'autres dimensions également.

Quatre personnes sur dix dont les parents ont un faible niveau d'instruction ne poursuivent pas leurs *études* après le premier cycle du secondaire, douze sur cent seulement obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, et deux sur cent seulement vont jusqu'au master ou plus (Graphique 1.6). Dans les pays d'Europe du Sud et dans la plupart des économies émergentes, les planchers sont encore plus adhérents en ce qui concerne la mobilité dans l'éducation. De fortes inégalités empêchent les individus de milieux modestes d'investir dans le capital humain de leurs enfants, en termes tant de niveau que de qualité de la formation.

Le rapport observe que les chances de mobilité ascendante relative des enfants de parents peu instruits se sont améliorées pour ceux nés entre 1955 et 1975, pour stagner ensuite pour ceux nés après 1975, signe de la persistance des planchers adhérents.

Quelles sont les perspectives d'échapper au bas de l'échelle en termes d'*activité professionnelle* et de *revenus d'activité* ? Environ deux tiers des enfants d'ouvriers sont des ouvriers et environ 70 % des personnes dont les parents ont des revenus modestes parviennent à accéder à des revenus supérieurs (Graphique 1.6). Cela étant, la mobilité ascendante en termes de revenu se limite, pour près de la moitié d'entre eux, à la tranche immédiatement supérieure. Par ailleurs, la mobilité absolue a diminué dans la moitié des pays considérés et n'a pas évolué dans l'autre moitié, notamment parce que les jeunes générations ont aujourd'hui moins de chances que leurs parents d'accéder à des emplois plus qualifiés.

Graphique 1.6. Planchers adhérents dans les domaines de l'éducation, de l'activité professionnelle et des revenus

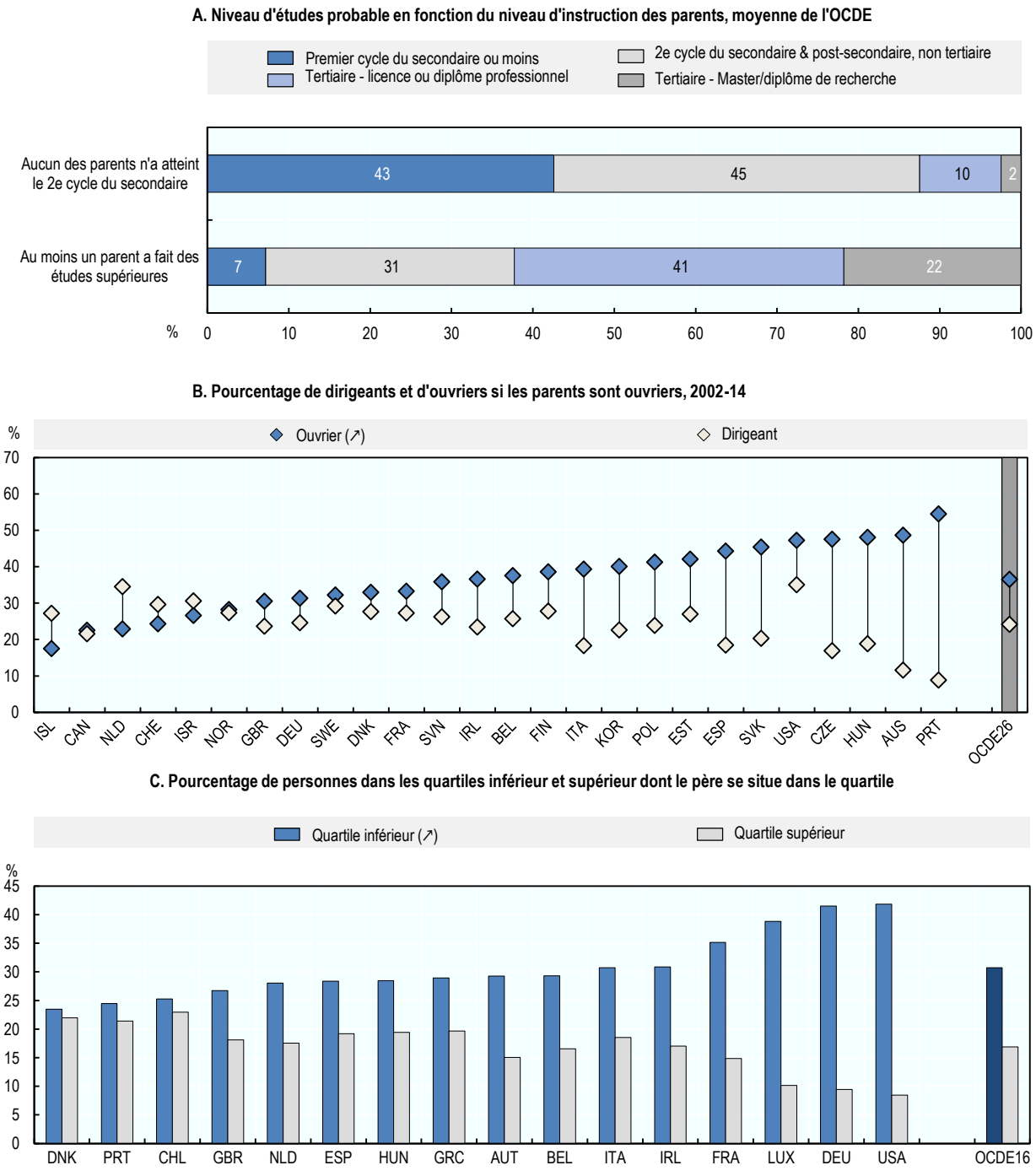

Source : chapitres 4 et 5.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969542

1.3.1.2. Des plafonds adhérents au sommet de l'échelle

Ceux qui se situent au sommet de l'échelle de distribution parviennent à transmettre les avantages dont ils bénéficient à leurs enfants. La monopolisation des opportunités commence avec *l'éducation*. Le risque de déclassement est faible pour ceux dont les parents ont un niveau d'instruction élevé : ils semblent en effet protégés contre l'abandon scolaire à la fin du premier cycle du secondaire ou avant, puisqu'ils ne sont que 7 % seulement à abandonner l'école, contre 43 % des enfants dont les parents sont peu instruits.

Les personnes dont les parents ont fait des études obtiennent généralement de meilleurs scores (compétence à l'écrit, en calcul ; OCDE, Évaluation des compétences des adultes) que celles dont les parents ont un faible niveau de formation. Par exemple, les élèves issus de milieux socioéconomiques plus favorisés ont des scores en mathématiques supérieurs de près de 20 %, ce qui équivaut à plus de trois années de scolarité supplémentaires. Parallèlement, on constate que les personnes issues de milieux avantagés ont plus de chances d'avoir un niveau d'instruction élevé que ne le prédiraient les évaluations des compétences cognitives.

À l'âge adulte, les enfants de familles aisées occupent également des *emplois* comparables à ceux de leurs parents. Par exemple, la moitié des enfants dont les parents occupent des postes de direction deviennent eux-mêmes dirigeants, alors que moins d'un quart des enfants d'ouvriers ont une chance de devenir cadres. On constate aussi une fixité au sommet de la distribution des *revenus*, puisque quatre fils sur dix nés d'un père aux revenus élevés se maintiennent dans le quartile supérieur des revenus dans les pays de l'OCDE. La mobilité descendante dans le quartile supérieur des revenus est particulièrement faible dans certains pays, comme les États-Unis et l'Allemagne (Graphique 1.7).

Graphique 1.7. Plafonds adhérents dans les domaines de l'activité professionnelle et des revenus

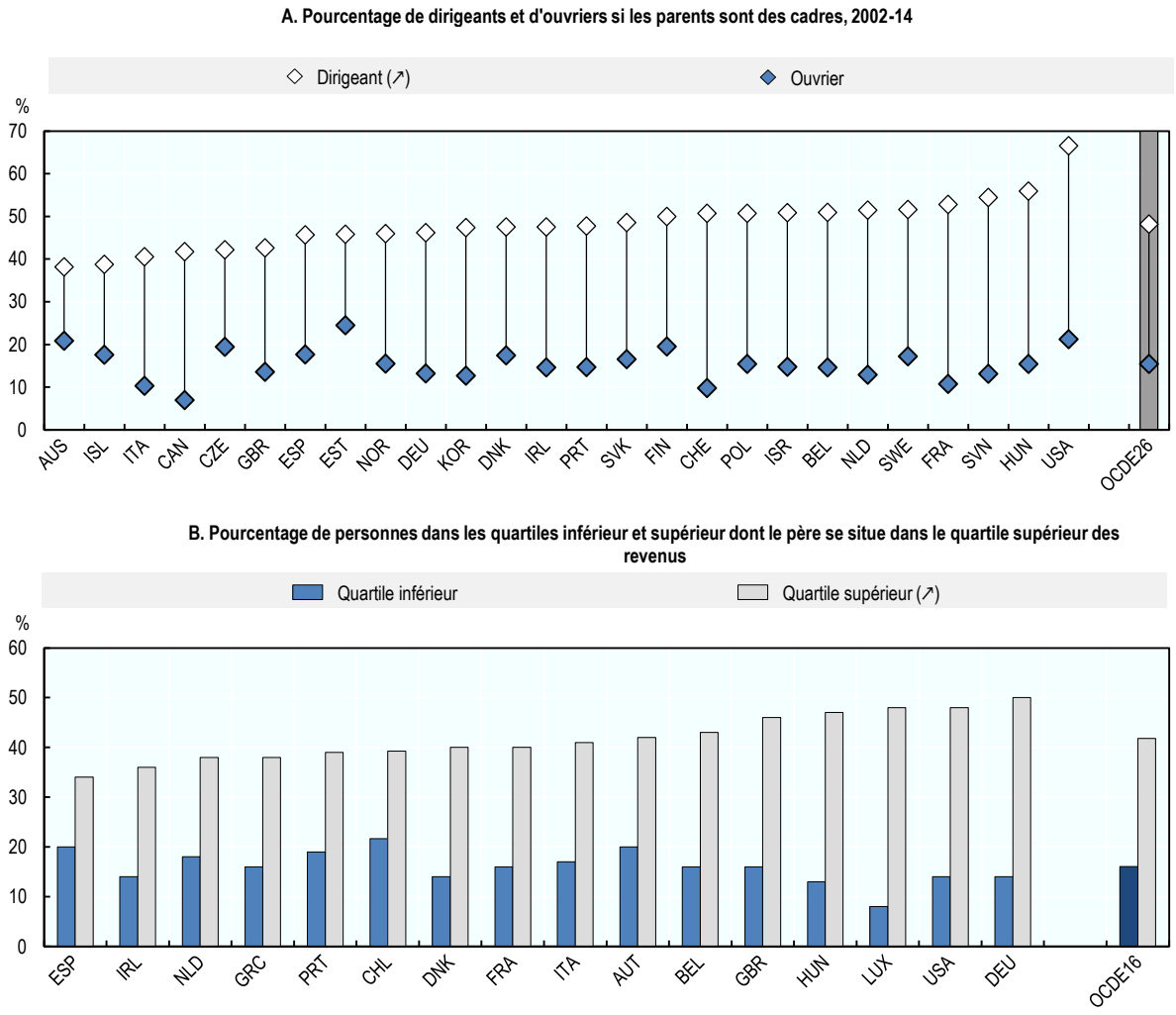

Source : chapitre 4.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969561

1.3.2. La mobilité sur le cycle de vie

Le présent rapport observe plus ou moins les mêmes tendances de mobilité sur de plus courtes périodes : les phénomènes de planchers et de plafonds « adhérents » concernent aussi les perspectives de revenu des individus tout au long de leur vie.

1.3.2.1. La persistance au bas et au sommet de l'échelle

Sur une période de quatre ans, presque 60 % des personnes restent bloquées dans les 20 % les plus bas de l'échelle de distribution des revenus. Au sommet, la persistance des avantages est encore plus marquée : 70 % s'y maintiennent pendant quatre ans (Graphique 1.8). Après neuf ans, encore près de 40 % des personnes restent dans les 20 % les plus bas et deux tiers dans la partie supérieure. Les plafonds adhérents empêchent ceux

qui ont un revenu élevé de s'abaisser dans la distribution des revenus, tandis que les planchers adhérents empêchent ceux qui sont dans la situation inverse de s'élever. Lorsque l'on observe une mobilité ascendante au bas de l'échelle, cela tient essentiellement à des changements imprévus sur le plan des revenus et non à l'évolution naturelle de la carrière professionnelle. Dans quelques pays, la récurrence des périodes de faible revenu malgré une mobilité ascendante à court terme est particulièrement problématique, car l'instabilité de l'augmentation des revenus dans le temps peut faire retomber les individus dans la pauvreté.

Graphique 1.8. La majorité des personnes restent bloquées en bas, mais aussi en haut de la distribution des revenus

Proportion d'individus qui grimpent, régressent ou stagnent dans leur quintile de revenu, début des années 2010 dernière année disponible

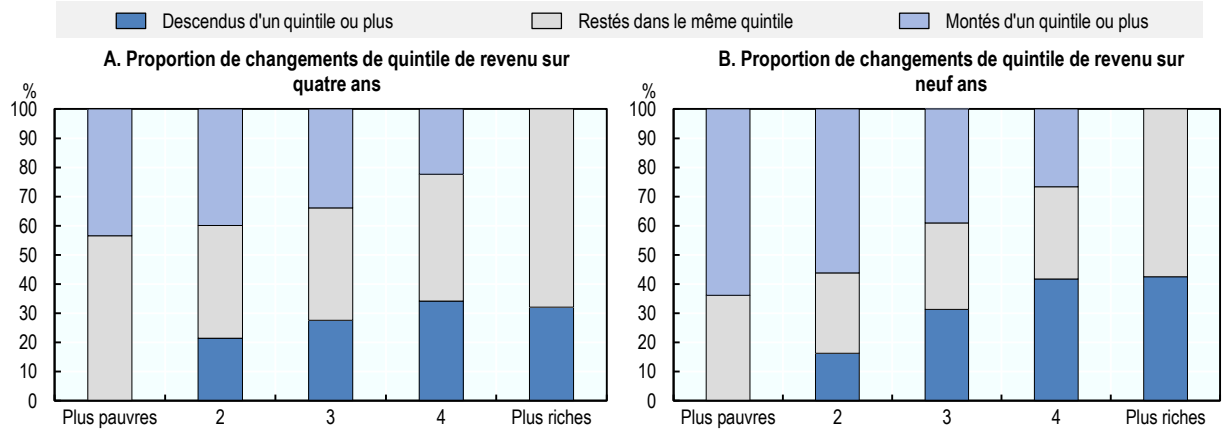

Note : les données se réfèrent à la population d'âge actif (18 à 65 ans).
Source : chapitre 2.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969580

La forte persistance des faibles revenus s'explique avant tout par les longues périodes de chômage, mais aussi, dans certains pays, par une persistance non négligeable des bas salaires des actifs. La persistance des faibles revenus peut mettre en danger la cohésion sociale, en particulier dans les pays à fortes inégalités.

Parmi les facteurs corrélés avec une plus forte mobilité ascendante sur l'échelle des revenus, outre la sortie du chômage, il convient de citer le passage des contrats à durée déterminée aux contrats à durée indéterminée. Au Danemark, par exemple, le niveau supérieur de mobilité ascendante au bas de l'échelle va de pair avec un taux élevé de passage des contrats temporaires aux contrats permanents, tandis que l'inverse se produit aux Pays-Bas et en Espagne.

Les tendances de la mobilité ascendante et descendante sur l'échelle des revenus au début des années 2010 sont influencées par l'évolution de la situation pendant la période d'après-crise et de reprise dans chaque pays. Cela étant dit, indépendamment de la période ou du pays, on constate invariablement une plus forte persistance dans les groupes au sommet de l'échelle des revenus que dans ceux situés en bas. Figurent parmi les pays qui enregistrent

la plus forte persistance des plus hauts revenus du quintile supérieur sur quatre ans l'Irlande, la Norvège et les Pays-Bas (plus de 75 %).

Il n'y a pas de combinaison « automatique » de persistance en bas et en haut de la distribution des revenus sur l'ensemble des pays. En réalité, plusieurs tendances nationales se dégagent et tendent à indiquer différentes difficultés d'action publique (Graphique 1.9). Concernant leurs propres perspectives de revenus, les habitants de certains pays se heurtent à une plus forte persistance en bas qu'en haut de la distribution (ex. Luxembourg, Suède), tandis que ceux d'autres pays doivent surtout faire face à la persistance au sommet de l'échelle (ex. Irlande, Norvège). Au Danemark, au Japon et au Royaume-Uni, les plafonds adhérents l'emportent sur les planchers, tandis que les Pays-Bas, la Finlande, la Slovénie et l'Espagne combinent planchers et plafonds adhérents.

Graphique 1.9. Persistance des revenus faibles et élevés sur quatre ans dans les pays de l'OCDE

Proportion d'individus dans le quintile de revenus inférieur (resp. supérieur) qui restent dans le même groupe de revenu après quatre ans

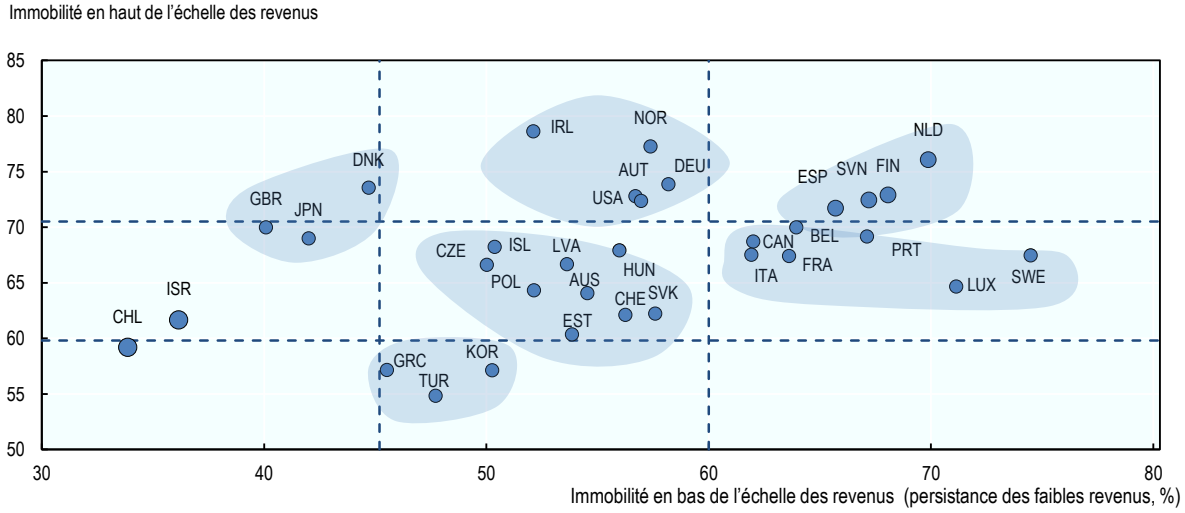

Note : les données se réfèrent à la population d'âge actif (18 à 65 ans). Les données se réfèrent à la période 2011-14 pour tous les pays sauf : Israël (2012-16), Suisse, Allemagne, Irlande, Japon et Royaume-Uni (2010-13), Turquie (2008-2011), États-Unis (2009-12), Canada (2007-10) et Chili (2006-09).
Source : chapitre 2.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969599

1.3.2.2. Évolution

Depuis les années 1990, on observe une tendance générale vers une *plus grande* persistance au sommet et au bas de l'échelle de distribution des revenus. Cela signifie que les personnes en bas de l'échelle ont moins de chances d'ascension, et que les personnes au sommet risquent encore moins de régresser. Les inégalités de revenu se sont creusées depuis, mais cela n'a pas été compensé par un accroissement de la mobilité sur l'échelle des revenus.

À la fin des années 1990, 53 % des individus du quintile de revenus inférieur y restaient pendant quatre ans, par rapport à 58 % au début des années 2010 ; 65 % des individus du

quintile de revenus supérieur y restaient de manière persistante, par rapport à 70 % dans les données les plus récentes. Les individus peu qualifiés risquent *plus* que par le passé de rester de manière persistante dans le quintile de revenus inférieur, et ceux qui sont très qualifiés ont *moins* de chances de rejoindre le quintile de revenus supérieur. Les planchers et les plafonds deviennent plus épais et de plus en plus difficiles à franchir en une vie.

Globalement, on constate une plus grande mobilité sur l'échelle des revenus dans la majorité des économies émergentes que dans les pays de l'OCDE sur des périodes courtes, au sommet et plus particulièrement au bas de l'échelle. En particulier, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, la Chine et, dans une certaine mesure le Brésil, semblent faire partie des pays émergents plus mobiles. Aussi, ceux de leurs habitants qui se situent dans le premier quintile de revenu ont plus de chances de se hisser jusqu'au milieu de la distribution. Cependant, dans le temps, la mobilité sur l'échelle des revenus a aussi légèrement diminué dans les économies émergentes.

Dans la zone OCDE, la persistance du revenu a augmenté à la fois en haut et en bas de la distribution en Corée, en Autriche, en Espagne, aux Pays-Bas et aux États-Unis. Elle a davantage augmenté en haut au Danemark, en Belgique, en Irlande et en Allemagne, et en bas au Canada, en Finlande, en Italie et au Portugal.

1.3.2.3. Au milieu de l'échelle se côtoient risques et opportunités

La mobilité sur l'échelle des revenus est plus élevée pour les personnes appartenant à la classe moyenne. Cela se traduit non seulement par de plus nombreuses opportunités pour elles par rapport à d'autres catégories de population, mais aussi par des risques plus importants de régression après des événements de vie imprévus, comme le chômage ou le divorce. Bon nombre de ménages de la classe moyenne sont vulnérables dans la mesure où il leur manque les actifs financiers nécessaires au maintien d'un niveau de vie minimum pendant au moins trois mois. Les ménages à revenu intermédiaire sont exposés à un risque considérable de tomber au bas de l'échelle des revenus et dans la pauvreté au cours de leur vie : sur quatre ans, un ménage de classe moyenne sur sept (ceux des deuxième, troisième et quatrième quintiles de revenu), et un ménage sur cinq dans les catégories plus proches des bas revenus (ceux du deuxième quintile), glissent vers la tranche des 20 % de revenus les plus modestes (Graphique 1.10).

Graphique 1.10. Risque de glisser vers le bas de l'échelle de distribution pour les ménages à revenu faible, intermédiaire et élevé

Proportion d'individus dans les quintiles de revenu intermédiaires qui tombent dans le quintile inférieur après quatre ans, début des années 2010 ou dernière année disponible

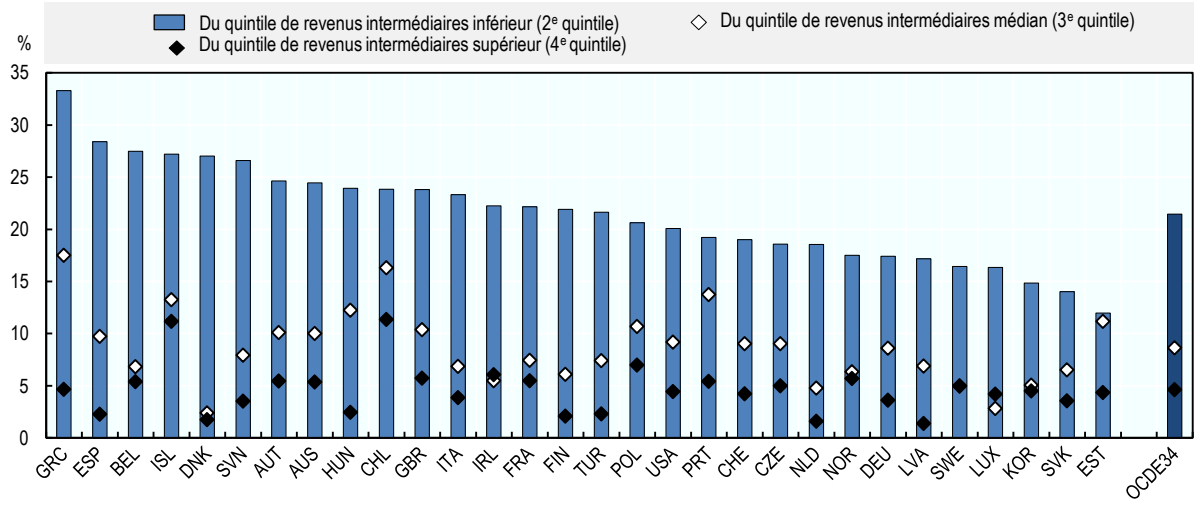

Note : les données correspondent à la population d'âge actif (18 à 65 ans).
Source : chapitre 2.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969618

Certains éléments donnent en outre à penser que ces risques se sont accrus ces vingt dernières années. Le risque que des individus d'âge actif de la catégorie de revenu inférieur à intermédiaire (du deuxième quintile et qui entrent dans les « 40 % les plus pauvres ») glissent encore plus bas au cours de leur vie a légèrement augmenté, en moyenne, et la probabilité d'atteindre le quintile supérieur a diminué. En revanche, ceux de la classe moyenne et de la classe moyenne supérieure sont légèrement moins exposés qu'à la fin des années 1990 au risque de régression (Graphique 1.11).

Graphique 1.11. Risques de glisser dans la catégorie des faibles revenus et dans la pauvreté, par quintile de revenu, moyenne de l'OCDE, années 1990 et 2010

Proportion d'individus dans les quintiles de revenu intermédiaires glissant vers le quintile inférieur après quatre ans

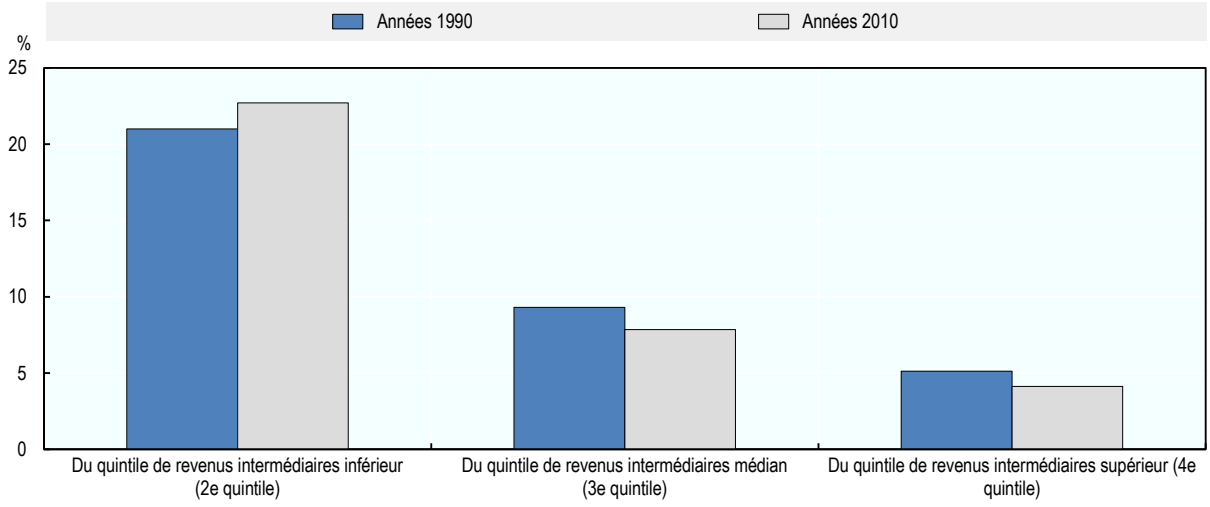

Note : les données correspondent à la population d'âge actif (18 à 65 ans).
Source : chapitre 2.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969637

On observe donc des signes de fracture entre la classe moyenne inférieure et la classe moyenne supérieure depuis les années 1990. Cette tendance est particulièrement prononcée en Autriche, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni, où la probabilité de tomber dans le quintile inférieur a augmenté de trois points ou plus pour la classe moyenne inférieure. En ce qui concerne la mobilité ascendante, les individus ont aujourd'hui moins de chances de grimper du quintile de revenu intermédiaire au quintile supérieur. Cela est particulièrement le cas en Irlande, en Autriche, au Danemark, en Espagne et au Portugal.

1.3.3. Différences entre les pays et groupements de pays

1.3.3.1. Les inégalités de revenu favorisent-elles la mobilité ?

Les inégalités de revenu seraient plus socialement acceptables si elles allaient de pair avec une plus forte mobilité intra- et intergénérationnelle. Rien n'indique cependant que le creusement des inégalités s'accompagnerait d'une plus grande mobilité des individus sur l'échelle des revenus au cours de leur vie. En fait, lorsqu'on la mesure sur plusieurs années, la mobilité est associée à un moindre niveau d'inégalités dans les pays – ce que l'on qualifie d'inégalités « permanentes ».

Si les revenus des individus sont regroupés sur une période de quatre ans, le niveau d'inégalités (mesuré par le coefficient de Gini) n'est que légèrement inférieur, soit de 2.3 points (Graphique 1.12). En allongeant la période à neuf ans, le niveau d'inégalités est inférieur de trois à sept points dans huit pays pour lesquels des données sont disponibles. À titre de comparaison, le coefficient de Gini moyen de l'OCDE a augmenté d'environ trois points au cours des trente dernières années. Plus la période prise en compte est longue, plus les chances sont grandes d'observer des évolutions du revenu, et donc de déceler des effets

plus prononcés de ces évolutions sur les inégalités. Les estimations sur les longues durées (plus de dix ans) indiquent que les inégalités se résorbent de moins en moins après plus de dix ans, puis convergent à environ 30 % de moins que le niveau d'inégalités mesuré annuellement.

À cause des planchers et des plafonds adhérents, ce lissage des inégalités dans le temps ne modifie pas les grandes différences de niveaux d'inégalités observées entre les pays. La réduction des inégalités résultant de la mobilité est un peu plus importante dans les pays plus inégalitaires, mais pas au point de modifier le classement des pays en fonction des inégalités transversales. Par rapport aux années 1990, la mobilité réduit moins aujourd'hui les niveaux d'inégalités de revenu : la différence entre les inégalités à long terme et les inégalités transversales mesurées selon le coefficient de Gini était supérieure d'environ un demi-point dans les années 1990.

Graphique 1.12. Les inégalités de revenu agrégées sur plusieurs années sont inférieures aux inégalités constatées sur un an, mais de peu

Début des années 2010 ou dernière année disponible

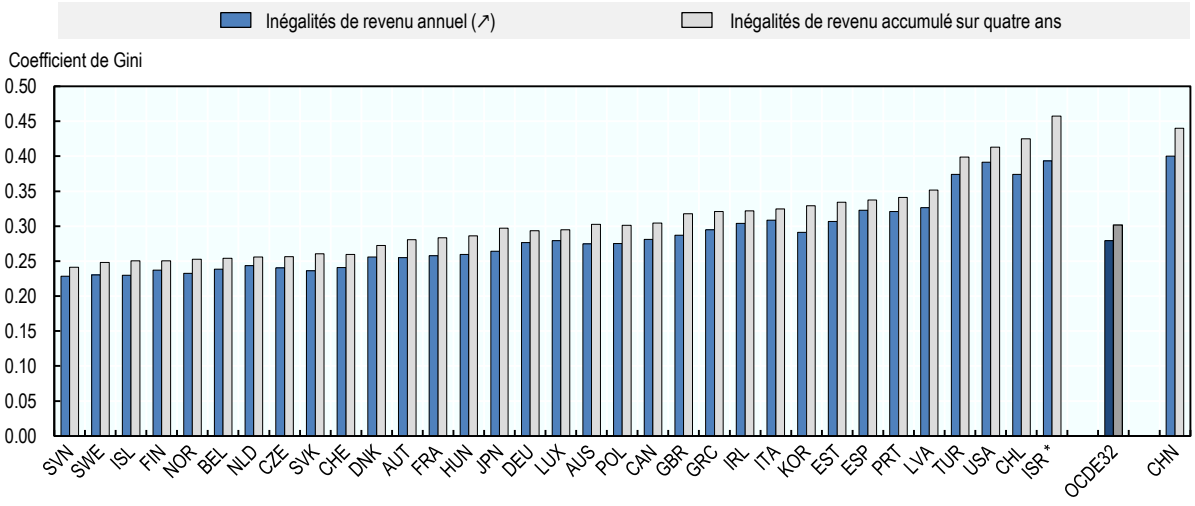

Source : chapitre 2.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969656

D'une génération à l'autre, les perspectives de mobilité sur l'échelle des revenus sont généralement moins favorables dans les pays caractérisés par de fortes inégalités, et plus favorables dans les pays où les inégalités sont peu marquées. L'élasticité des revenus d'activité est en corrélation négative avec les niveaux globaux d'inégalités de revenu une génération auparavant, représentée par la courbe dite « de Gatsby » (Corak, 2006 ; OCDE, 2008). À une extrémité, les pays nordiques sont caractérisés par une grande élasticité des revenus d'activité et un faible niveau d'inégalités ; à l'autre, le Chili et quelques autres pays d'Amérique latine, ainsi que l'Afrique du Sud et les économies émergentes, enregistrent une faible élasticité et des niveaux d'inégalités très élevés (Graphique 1.13). Le tableau est toutefois plus nuancé pour quelques pays européens : la Hongrie, la France, l'Allemagne et l'Autriche combinent à la fois un plus faible niveau d'inégalités et une moindre élasticité des revenus d'activité. En même temps, aucun pays ne combine un niveau élevé d'inégalités et une forte élasticité.

Comme le suggère l'OCDE (2015a), une telle corrélation négative globale peut, dans une grande mesure, s'expliquer par les canaux du capital humain : le revenu familial a une incidence sur l'éducation des enfants, par manque d'accès au marché des capitaux ou parce que les parents riches peuvent choisir de vivre dans les quartiers où se situent les meilleures écoles. Par conséquent, seuls sont en mesure de profiter du rendement supérieur de l'éducation les enfants des ménages plus aisés. Comme l'explique le rapport de l'OCDE « L'articulation productivité-inclusivité » (OCDE, 2016a), ces effets intergénérationnels entretiennent une boucle de rétroaction négative : non seulement les enfants de familles modestes sont scolarisés moins longtemps dans les pays où les inégalités sont plus prononcées, mais aussi, *à niveau d'instruction égal*, leurs compétences sont inférieures. Les différences de qualité de l'éducation sont donc encore plus marquées que les différences de revenu.

Graphique 1.13. Dans la majorité des pays, l'élasticité des revenus d'activité entre les générations est supérieure quand les inégalités de revenu sont moindres

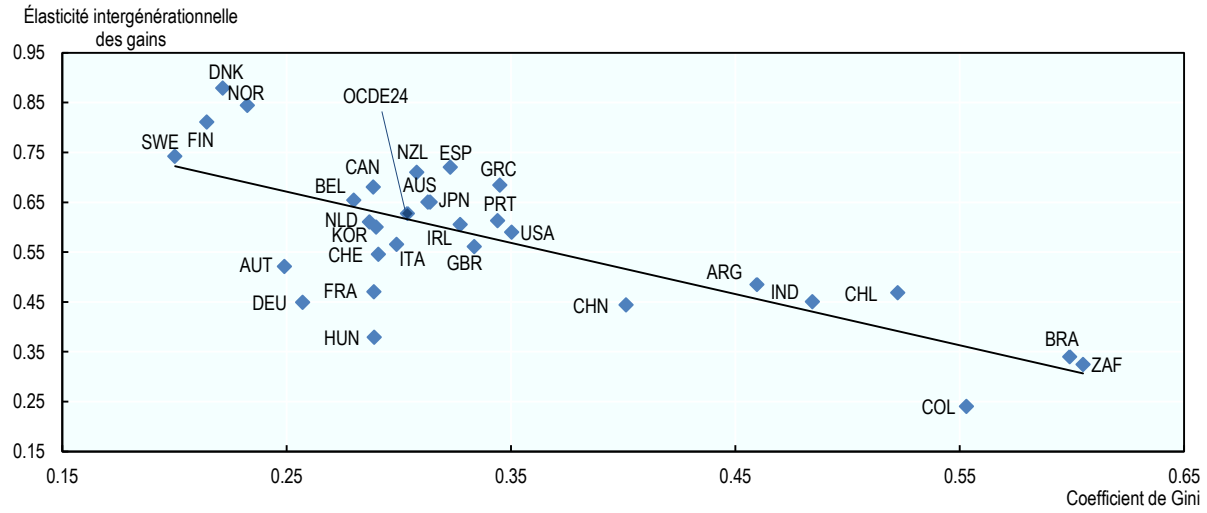

Note : l'élasticité des revenus d'activité est représentée par 1 moins l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité des pères qui ont des fils. Les coefficients de Gini se réfèrent au milieu des années 1980/début des années 1990.
Source : chapitre 4.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969675

1.3.3.2. Caractéristiques de la mobilité

On observe d'importantes variations entre les pays en matière de mobilité selon la dimension de la mobilité considérée (revenu, revenus d'activité, santé, éducation ou activité professionnelle), mais aussi selon que l'on met l'accent sur la mobilité au sommet ou au bas de l'échelle. Les indicateurs de mobilité sont ici présentés sous forme de tableau de bord (Tableau 1.1), dans lequel pays sont classés dans l'ordre croissant des niveaux d'inégalités de revenu sous-jacentes. Lorsque l'on examine la mobilité intergénérationnelle, certaines caractéristiques générales se dégagent des groupes de pays.

- La mobilité sociale, notamment en termes de revenu, d'emploi et d'éducation, est très élevée dans la plupart des pays nordiques, et relativement faible dans de

nombreux pays d'Europe continentale, surtout en termes de revenu, y compris en France et en Allemagne, mais aussi dans les économies émergentes.

- La plupart des pays d'Europe du Sud affichent aussi une mobilité limitée en termes d'éducation ou d'emploi, tandis que leurs résultats sont meilleurs au regard de la mobilité en termes de revenu.
- Certains pays anglophones parviennent à tirer leur épingle du jeu en ce qui concerne l'élasticité des revenus d'activité (Canada, Nouvelle-Zélande) ou l'activité professionnelle (États-Unis, Royaume-Uni), tandis que leurs performances varient sensiblement au regard des autres dimensions.
- Au Japon et en Corée, la mobilité en termes de niveau d'études est élevée alors qu'elle est relativement moyenne sur l'échelle des revenus.
- C'est en Allemagne et aux États-Unis que les phénomènes de planchers et de plafonds « adhérents » sont les plus prononcés au regard de la mobilité intergénérationnelle sur l'échelle des revenus.

L'ampleur de ces phénomènes de plafonds et de planchers adhérents au regard de la mobilité sur l'échelle des revenus – au cours de la vie – n'est pas forcément corrélée avec le degré d'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité. Dans les pays nordiques, par exemple, la mobilité d'une même génération au sommet et au bas de l'échelle des revenus est assez faible, tandis que la mobilité sociale entre les générations est très forte. La première s'explique en partie par le niveau élevé de protection sociale dans ces pays (une mobilité descendante limitée en bas de l'échelle). En revanche, la mobilité du revenu individuel sur le cycle de vie, au sommet et au bas de l'échelle, est relativement faible dans les pays d'Europe du Sud (à l'exception de la Grèce), tandis que l'élasticité des revenus d'activité entre les générations est moyenne ou élevée. L'incidence plus marquée de la crise financière mondiale sur le revenu des ménages dans certains de ces pays explique partiellement ce schéma.

Les perspectives de mobilité sociale ne sont pas non plus les mêmes pour les hommes et les femmes, selon le pays. Par exemple, au regard des niveaux d'instruction, la mobilité entre mère et fille est généralement inférieure à la mobilité entre père et fils, en particulier en Europe du Sud et dans les économies émergentes. En valeur absolue, la mobilité professionnelle des femmes est également inférieure à celle des hommes, un constat dont on peut déduire que les parents influencent plus les positions sociales de leurs filles que celles de leurs fils. En même temps, en valeur relative, l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité des filles a tendance à s'approcher de celle des fils.

Tableau 1.1. Tableau de bord de la mobilité relative sur différentes dimensions

		Mobilité sociale intergénérationnelle				Mobilité du revenu individuel			
Pays	**Niveau d'inégalité de revenus**	Gains	Profession	Éducaton	Santé	En bas de l'échelle de revenus	Changement depuis les années 1990	En haut de l'échelle de revenus	Changement depuis les années 1990
ISL	Faible	-	Élevée	Élevée	-	Élevée	-	Moyenne	-
SVN	Faible	-	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible	-	Faible	-
SVK	Faible	-	Moyenne	Moyenne	-	Moyenne	-	Élevée	-
DNK	Faible	Élevée	Élevée	Élevée	Élevée	Élevée	→	Faible	↘
CZE	Faible	-	Moyenne	Moyenne	Faible	Élevée	-	Moyenne	-
FIN	Faible	Élevée	Faible	Moyenne	-	Faible	↘	Faible	→
BEL	Faible	Moyenne	Moyenne	Faible	Élevée	Faible	→	Faible	↘
NOR	Faible	Élevée	Élevée	Moyenne	-	Moyenne	-	Faible	-
AUT	Faible	Faible	-	-	Moyenne	Moyenne	↘	Faible	↘
SWE	Faible	Élevée	Moyenne	Élevée	Élevée	Faible	-	Moyenne	-
LUX	Faible	-	-	-	Faible	Faible	↘	Élevée	↗
HUN	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Élevée	Moyenne	-	Moyenne	-
DEU	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	→	Faible	↘
POL	Moyenne	-	Faible	Faible	Faible	Moyenne	-	Élevée	-
FRA	Moyenne	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Faible	↘	Moyenne	↗
KOR	Moyenne	Moyenne	Faible	Élevée	Faible/Moyenne+	Élevée	↘	Élevée	↘
CHE	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Élevée	Moyenne	-	Élevée	-
IRL	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Faible	Élevée	→	Faible	↘
NLD	Moyenne	Moyenne	Élevée	Moyenne	Élevée	Faible	↘	Faible	↘
CAN	Moyenne	Élevée	-	Élevée	Élevée+	Faible	↘	Moyenne	→
ITA	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible	Moyenne	Faible	↘	Moyenne	→
JPN	Moyenne	Moyenne	-	Élevée	-	Élevée	-	Moyenne	-
EST	Moyenne	-	Élevée	Élevée	Faible	Moyenne	-	Élevée	-
PRT	Élevée	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Faible	↘	Moyenne	→
AUS	Élevée	Moyenne	Faible	Élevée	Moyenne+	Moyenne	-	Élevée	-
GRC	Élevée	Élevée	-	-	Élevée	Élevée	↗	Élevée	↗
ESP	Élevée	Élevée	Faible	Faible	Moyenne	Faible	↘	Faible	↘
LVA	Élevée	-	-	-	-	Moyenne	-	Moyenne	-
ISR	Élevée	-	Élevée	Élevée	Faible	-	-	-	-
NZL	Élevée	Élevée	-	-	-	-	-	-	-
GBR	Élevée	Faible	Élevée	Faible	Moyenne+	Élevée	↗	Moyenne	→
USA	Élevée	Moyenne	Élevée	Élevée	Faible/Moyenne+	Moyenne	↘	Faible	↘
TUR	Élevée	-	-	-	-	Élevée	-	Élevée	-
CHL	Élevée	Faible	-	Moyenne	Élevée+	Élevée	-	Élevée	-
MEX	Élevée	-	-	Faible	-	Moyenne*	-	Faible*	-
RUS	Élevée	-		-		Faible*		Faible*	
BRA	Élevée	Faible		-		Élevée*		Moyenne*	
IND	Élevée	Faible		Faible		-		-	
CHN	Élevée	Faible		Élevée		Élevée*		Élevée*	
COL	Élevée	Faible		-		Moyenne*		Moyenne*	
IDN	Élevée	-		Faible		Élevée*		Élevée*	
ZAF	Élevée	Faible		Faible		Élevée*		Élevée*	

Note : Les pays sont classés par ordre croissant selon le niveau d'inégalités de revenu (coefficient de Gini). Chaque sous-domaine correspond à un indicateur ou coefficient de régression spécifique évaluant la mobilité sociale intra- et intergénérationnelle. Le degré de mobilité dans chaque domaine est déterminé sur le plan qualitatif, en examinant la distribution de chaque indicateur dans chaque domaine. Par exemple, les pays sont définis comme peu inégalitaires sur le plan du revenu si leur coefficient de Gini se situe dans le premier tiers du classement international.
Source : chapitres 2, 4 et 5.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969808

1.4. Que faire pour favoriser la mobilité sociale ?

Il n'y a rien d'inéluctable dans la transmission des avantages ou des handicaps socioéconomiques d'une génération à l'autre, ni dans l'impossibilité de s'élever dans l'échelle sociale ou au contraire d'y régresser. Les écarts importants observés entre les pays dans les résultats en matière de mobilité donnent à penser que les pouvoirs publics peuvent agir pour améliorer la mobilité dans nos sociétés et pour protéger les ménages des effets négatifs provoqués par les chocs enregistrés au niveau des revenus. Ainsi, les pays qui ont déjà beaucoup investi dans l'éducation publique affichent généralement une plus grande mobilité dans ce domaine (Graphique 1.14). De la même manière, les pays qui ont consacré plus de ressources à la santé tendent à bénéficier d'une mobilité plus élevée au regard de cette dimension (Graphique 1.15). Bien entendu, ces corrélations n'attestent pas de relations causales ; ce qui compte, ce n'est pas seulement le montant des ressources publiques allouées à l'éducation et à la santé, mais aussi l'utilisation qui en est faite et la manière dont sont ciblées les catégories de population défavorisées. Les données sur les retombées de programmes et de mesures d'action publique bien ciblés dans ces domaines sont concluantes. Dans ces conditions, l'action des pouvoirs publics ne doit pas se limiter à augmenter les dépenses, mais plutôt à mieux cibler les dépenses sur les programmes qui fonctionnent. Cette section traite de plusieurs exemples de programmes et initiatives qui ont donné de bons résultats dans les pays concernés.

Graphique 1.14. La mobilité en matière de formation est plus forte dans les pays qui affichent des dépenses publiques d'éducation plus élevées

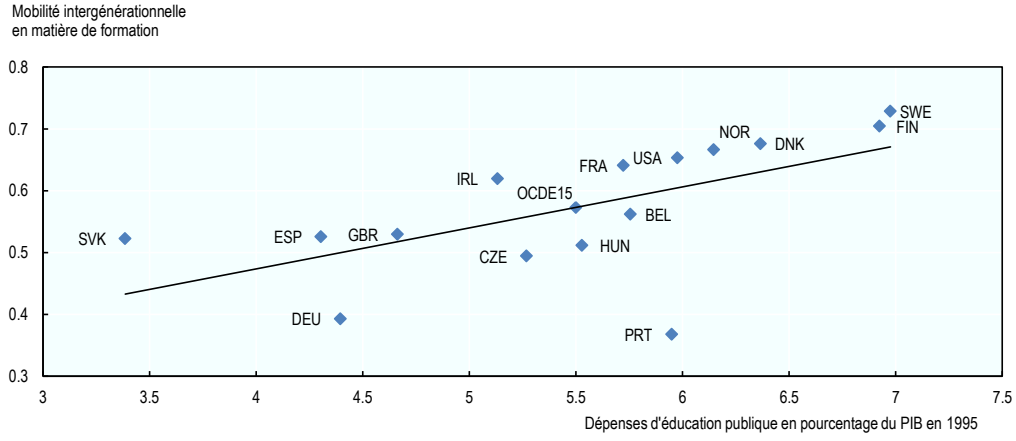

Note : la mobilité intergénérationnelle en matière de formation est mesurée comme étant égale à 1 moins la persistance intergénérationnelle en matière de formation, définie comme le coefficient de régression entre les années de scolarisation des parents et des enfants à 30-55 ans.
Source : chapitres 5 et 6.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969694

Graphique 1.15. La mobilité en matière de santé est plus forte dans les pays où l'emploi dans la santé et l'action sociale est plus élevé

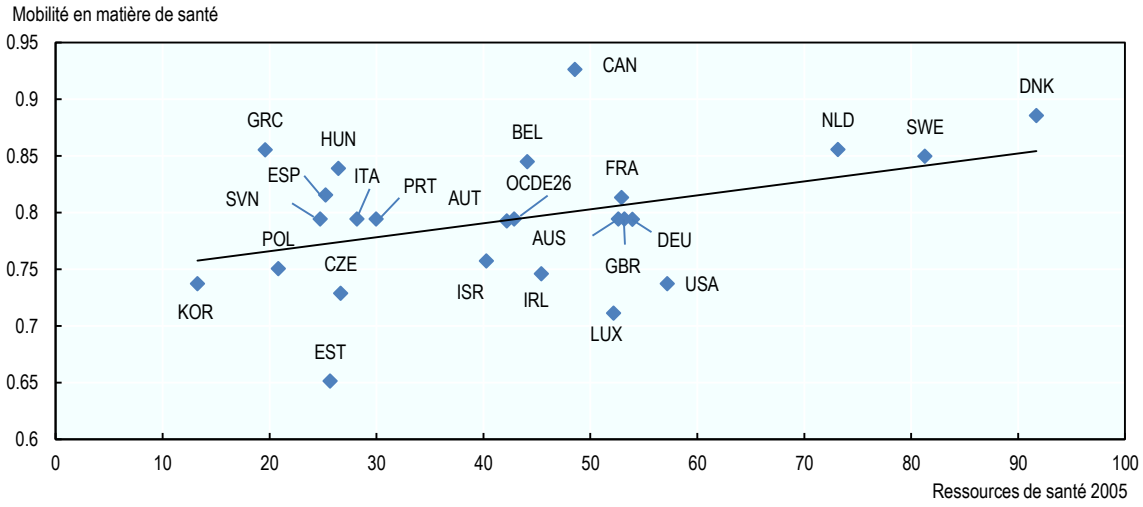

Note : les ressources de santé correspondent à l'emploi total dans la santé et l'action sociale en 2005 par 1 000 personnes. La mobilité intergénérationnelle en matière de santé est mesurée comme étant égale à 1 moins la persistance intergénérationnelle en matière de santé, définie comme le coefficient de régression entre l'état de santé autoévalué des parents et des enfants.
Source : chapitre 5 et Statistiques de l'OCDE sur la santé (http://dx.doi.org/10.1787/health-data-en).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969713

Pour favoriser l'égalité des chances pour tous et garantir des trajectoires de revenu, les politiques publiques doivent renforcer les aspects fondamentaux de la protection sociale, notamment la sécurité, l'équité, la redistribution et l'inclusion. Cela est toutefois insuffisant pour relever les défis présents et futurs. L'autonomisation, le renforcement des capacités et l'élargissement des options de chacun sont nécessaires pour faire face à la multiplication des changements dans les parcours individuels et alléger le poids de conditions de vie initiales défavorables. Cette section présente un éventail de politiques publiques qui facilitent la promotion sociale et la création de chances égales pour tous. Elles constituent des éléments de base importants de la Stratégie de l'OCDE pour une croissance inclusive (OCDE, 2015b, 2018a).

1.4.1. Élaborer des politiques publiques propres à assurer l'égalité des chances pour tous les enfants

Garantir l'égalité des chances, y compris et surtout pour ceux qui se situent au bas de l'échelle, tout en empêchant ceux qui se trouvent au sommet d'accaparer toutes les possibilités d'ascension, demande des actions publiques dans plusieurs domaines fondamentaux tout au long de la vie, de la petite enfance à l'héritage.

1.4.1.1. Fournir des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité pour compenser les inégalités sociales

L'accès à des programmes d'accueil et d'enseignement préscolaire de bonne qualité pour les enfants de milieux défavorisés doit être impérativement amélioré. Une garde d'enfants de bonne qualité et abordable peut contribuer à donner aux enfants le meilleur départ

possible dans la vie et résorber les premiers écarts en matière d'expression orale et autres compétences cognitives. La fréquentation de structures préscolaires peut avoir des retombées considérables sur les résultats ultérieurs de l'enseignement et de l'apprentissage. L'élargissement des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance dans plusieurs pays (ex. Norvège, France) a amélioré les résultats d'apprentissage, en particulier chez les enfants de parents à revenus modestes[7]. En moyenne dans les pays de l'OCDE, à peine un peu plus d'un tiers des enfants de moins de 3 ans fréquentent des structures d'EAJE, même si ce chiffre varie considérablement d'un pays à l'autre, d'environ 6 % en République tchèque et en République slovaque à 65 % au Danemark (Graphique 1.16). Dans bon nombre de pays de l'OCDE, tous les enfants ont officiellement droit à l'enseignement préprimaire, souvent subventionné ou gratuit, à partir de 3 ans. Aussi, dans la plupart des pays de l'OCDE, plus de 80 % des enfants de 3 à 5 ans sont inscrits dans un établissement d'enseignement préprimaire ou primaire, sans grandes variations entre les pays.

Graphique 1.16. La fréquentation de structures d'EAJE varie dans les pays de l'OCDE, en particulier parmi les très jeunes enfants

Taux d'inscription des 0-2 ans dans des structures formelles de garde d'enfants et préscolaires, et taux d'inscription des 3-5 ans dans l'enseignement préprimaire ou primaire, 2014 ou dernière année connue

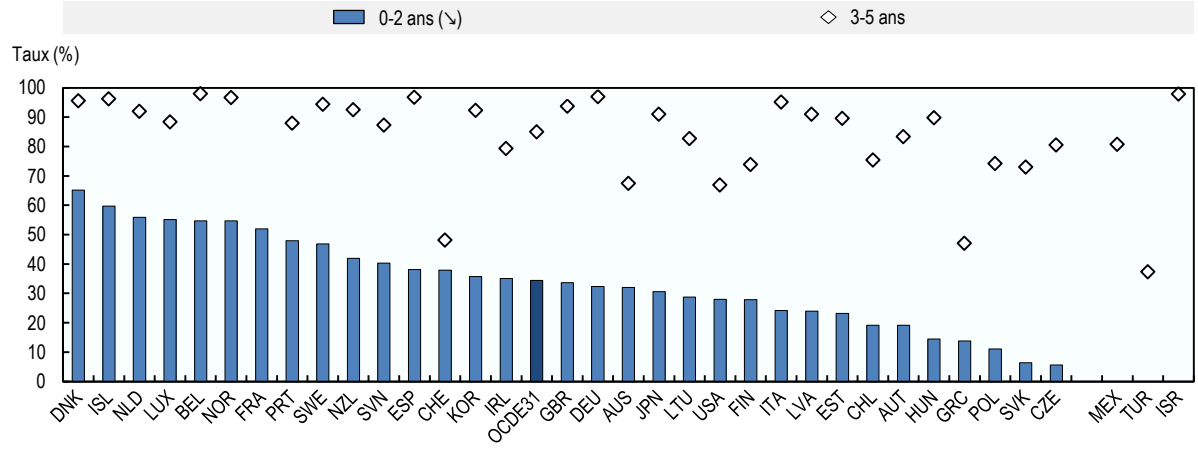

Note : les taux d'inscription des 0 à 2 ans concernent les enfants de 2 ans ou moins et incluent généralement les enfants qui fréquentent des établissements (ex. jardins d'enfants ou crèches et établissements préscolaires, publics et privés), la garde dans une famille hôte organisée, et les services d'accueil fournis par des assistantes maternelles professionnelles (rémunérées). Les taux d'inscription des 3 à 5 ans incluent les enfants inscrits dans un établissement d'enseignement préprimaire (niveau 2 de la Classification internationale type de l'éducation [CITE] 2011) et primaire (niveau 1 de la CITE 2011).
Source : indicateur SF3.2 de la base de données de l'OCDE sur la famille, http://www.oecd.org/els/family/database.htm.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969732

Les programmes d'éducation de la petite enfance à domicile sont eux aussi importants pour améliorer les compétences parentales et les compétences socioémotionnelles des enfants. L'encadrement de la santé maternelle durant la période périnatale, les programmes d'aide parentale et les programmes spéciaux d'aide aux parents pour les groupes à haut risque sont autant d'interventions efficaces. Aux États-Unis, par exemple, le Perry Preschool Program, caractérisé par un petit nombre d'enfants par enseignant et destiné aux familles défavorisées, a évalué les retombées de l'EAJE sur les parcours individuels sur plusieurs

décennies. Il a mis en évidence que les traits de caractère d'un enfant peuvent être développés de manière à favoriser des résultats bénéfiques pour toute sa vie. Le Perry Preschool Program avait pour avantage de modifier durablement l'environnement familial au moyen de visites régulières aux parents[8]. Ce projet pilote a inspiré le programme national Head Start dont bénéficient plus d'un million d'enfants défavorisés et leurs familles chaque année. De la même manière, le programme pilote pour les enfants de deux ans mené en Écosse a révélé une amélioration des compétences parentales par rapport au groupe de comparaison[9].

1.4.1.2. Égalité des chances d'éducation pour les enfants d'âge scolaire

Les enfants de milieux modestes obtiennent de moins bons résultats scolaires ; par exemple, leurs scores au PISA en mathématiques sont inférieurs d'environ un cinquième à ceux dont les parents ont un niveau de formation élevé, ce qui est l'équivalent de plus de trois années de scolarisation supplémentaires. Or cette moyenne masque des différences importantes entre les pays : des pays qui obtiennent des scores similaires peuvent en fait afficher des disparités de résultats très différentes entre les enfants de milieux modestes et ceux de milieux aisés, faisant ressortir que les politiques éducatives pourraient accentuer ou amoindrir les différences en matière d'éducation. À titre d'exemples, la France – par comparaison avec la Suède et le Royaume-Uni – ou l'Allemagne – par comparaison avec la Slovénie et les Pays-Bas – obtiennent des scores moyens similaires à ceux de leur groupe de pays, mais affichent des disparités bien plus prononcées entre les scores des élèves selon leur milieu socio-économique (Graphique 1.17).

Les autorités publiques doivent développer des environnements d'apprentissage porteurs, par le biais d'efforts concertés d'investissement dans les établissements peu performants et ceux des quartiers marginalisés. Les établissements défavorisés ont tendance à avoir plus d'élèves par classe ; leurs supports pédagogiques sont souvent insuffisants ou inadéquats par rapport aux écoles des quartiers plus aisés, tout comme leur infrastructure physique. Le financement par formules, qui équilibre le montant de fonds locaux et nationaux, à l'instar de la Subvención Escolar Preferencial (subvention scolaire préférentielle) au Chili ou du plan national d'amélioration des établissements scolaires Better Schools en Australie, peut donner de bons résultats en combinant l'équité horizontale et l'équité verticale : des établissements comparables reçoivent des financements comparables, mais ceux qui ont plus de besoins reçoivent plus de ressources.

Graphique 1.17. Score en mathématiques, par situation socioéconomique des parents, 2015

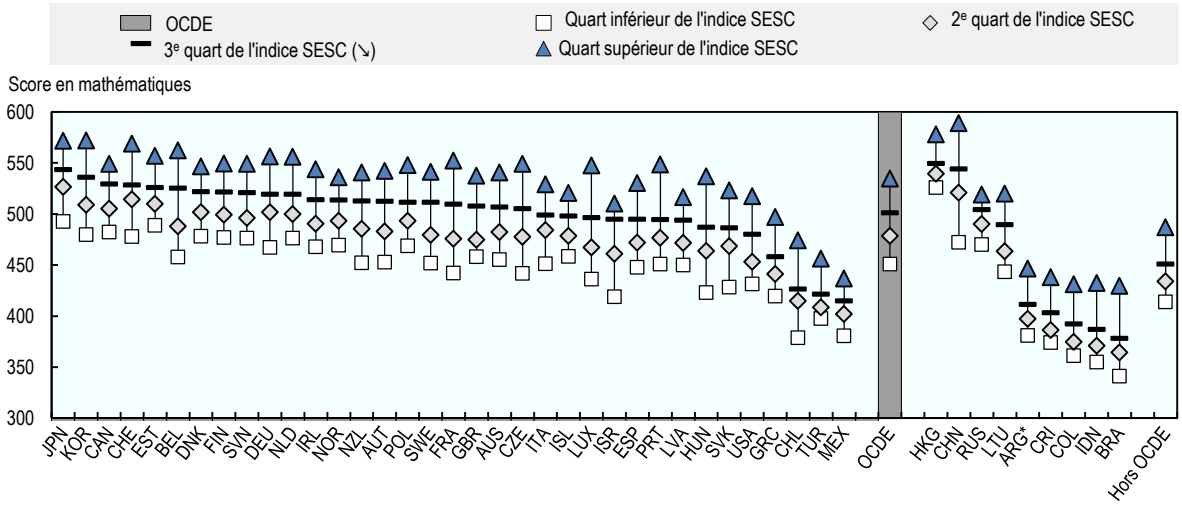

Note : SESC = indice de statut économique, social et culturel du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves). *Argentine : la couverture est insuffisante pour assurer la comparabilité.
Source : chapitres 5 et PISA 2015.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969751

Un environnement d'apprentissage plus porteur demande par ailleurs de recruter et de former des enseignants, de favoriser des stratégies d'apprentissage efficaces. Pour la majorité des pays, les enseignants plus expérimentés ont davantage tendance à travailler dans les établissements moins difficiles. Pour les attirer dans des établissements défavorisés, des mesures d'encouragement plus intéressantes doivent être mises en place, notamment des incitations salariales et des programmes de développement professionnel. En Corée, les élèves de milieux modestes ont en réalité plus de chances d'avoir de meilleurs enseignants en mathématiques que leurs camarades de milieux aisés grâce aux multiples avantages proposés à leurs professeurs : un salaire plus élevé, des classes plus petites, un nombre d'heures de cours réduit, des possibilités de promotion ou de choix de leur prochaine affectation (OCDE, 2012). Les résultats d'apprentissage peuvent être améliorés en accordant une plus grande autonomie aux établissements scolaires. Par exemple, en Finlande, les enseignants ont droit à une grande marge d'autonomie pour adapter le rythme de l'enseignement à celui des élèves. Aux États-Unis, les *charter schools* reçoivent des subventions publiques mais jouissent d'une plus grande liberté dans la gestion du personnel, l'établissement des programmes d'enseignement et l'organisation du temps d'enseignement. Un grand nombre de ces établissements sont situés dans des quartiers défavorisés et ont des retombées durables sur le niveau d'instruction, puis sur l'emploi des jeunes issus de ces milieux modestes (OCDE, 2016b).

Ce que les élèves font de leur temps en dehors des heures d'instruction est important pour leur devenir et pour la mobilité sociale. Les inégalités de participation aux activités périscolaires renforcent les différences de compétences non cognitives. Les pouvoirs publics doivent fournir des ressources supplémentaires pour le suivi gratuit dans les établissements défavorisés, mais aussi pour les programmes visant le développement des compétences socioémotionnelles. L'offre d'activités périscolaires en Lettonie, où « l'éducation par centres d'intérêt » offre aux jeunes des possibilités intéressantes d'activité

sportive, de pratique musicale, de travaux manuels, etc. est un exemple de politique publique dans ce sens. Institutionnalisé, ce système peut contribuer au développement des compétences sociales et professionnelles (OCDE, 2015e).

1.4.1.3. Favoriser l'égalité des chances dans l'éducation

Un rapport antérieur de l'OCDE (OCDE, 2012) formule plusieurs recommandations pour aider les élèves défavorisés : notamment supprimer le redoublement, éviter l'orientation précoce et reporter la sélection des élèves au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, entre autres. La création d'un système scolaire équitable et inclusif appelle à la limitation de l'orientation précoce fondée sur les aptitudes, qui semble amenuiser considérablement la mobilité. Dans les établissements d'enseignement du deuxième cycle du secondaire en Finlande, un système de modules est employé à la place de la progression par années d'études. Les élèves peuvent composer eux-mêmes leur programme à partir d'un menu de cours proposés dans leur établissement et ne peuvent redoubler que les cours pour lesquels ils obtiennent des résultats insatisfaisants. De la même manière, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, le redoublement est généralement limité aux cours que les élèves ne réussissent pas. La Suède et l'Espagne, entre autres pays, n'orientent pas les élèves pendant les années d'enseignement obligatoire.

D'autres politiques publiques améliorent l'équité : la gestion du choix d'établissement en vue d'éviter la ségrégation et de creuser les inégalités ; l'adaptation des stratégies de financement aux besoins des élèves et des établissements ; la création de filières d'enseignement équivalentes au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, comme la formation professionnelle ou l'apprentissage, pour veiller à ce que les élèves plus intéressés par les activités pratiques, qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le système commun, terminent leurs études.

1.4.1.4. Prévenir la sortie prématurée du système scolaire

La lutte contre la sortie prématurée du système scolaire est indispensable pour faire tomber les obstacles à la mobilité. L'amélioration des résultats des élèves défavorisés demande une approche cohérente à l'école : développer et soutenir la direction d'établissements scolaires spécialisés ; favoriser un environnement scolaire positif et porteur ; former, recruter et retenir les enseignants compétents ; suivre des stratégies d'apprentissage efficaces et enfin, établir des liens entre les parents, la population locale et les écoles pour pérenniser les améliorations.

Il faut s'attaquer tôt aux problèmes de performance, en repérant les élèves faibles en début d'année et en leur apportant un soutien ciblé jusqu'à la fin. Si les mauvais résultats et l'absentéisme sont causés ou aggravés par des facteurs extérieurs à l'enseignement, c'est-à-dire par des problèmes de famille, de revenu ou de logement, ceux-ci doivent être pris en main. Un personnel d'encadrement spécialisé (psychologues ou assistants sociaux scolaires) peut aider à déceler les problèmes et à y faire face rapidement.

Les autorités scolaires ou les services sociaux doivent en outre tenter d'aller au-devant des élèves qui décrochent pour leur offrir le soutien dont ils ont besoin et les empêcher de sombrer dans l'inactivité. Cette stratégie exige une coordination solide et des échanges d'information fluides entre les écoles et les services sociaux/de l'emploi. En Norvège, les « services de suivi » au niveau national localisent et contactent tous les jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans qui quittent le système scolaire sans place dans le deuxième cycle du secondaire ou sans emploi, pour veiller à ce qu'ils aient une possibilité de poursuivre leurs études ou de suivre une formation, ou encore pour les mettre en contact avec les services d'aide

sociale (OCDE, 2018b). Dans certaines municipalités, les services sont intégrés dans les établissements scolaires. Dans le même ordre d'idée, en Belgique, les autorités flamandes ont adopté l'*interne leerlingenbegeleiding* (structure d'accueil interne), qui fonctionne au sein des établissements scolaires et apporte un soutien complémentaire aux élèves dans le besoin et affectés par des facteurs extérieurs à l'enseignement.

1.4.1.5. Renforcer le lien entre l'école et la maison pour aider les parents défavorisés

Les programmes qui conjuguent les activités périscolaires pour les jeunes de milieux défavorisés avec un élément de mentorat peuvent aider à retenir ces jeunes dans le système scolaire et leur apporter les compétences qu'ils n'acquièrent pas à la maison. Les programmes d'apprentissage socio-émotionnel en milieu scolaire améliorent eux aussi les résultats comportementaux et scolaires. Le mentorat peut aider à combler les lacunes pour les jeunes qui manqueraient de direction et de modèles positifs à la maison. Aux États-Unis, le réseau Big Brothers Big Sisters (grands frères et grandes sœurs), rapproche des bénévoles adultes (« Bigs ») et des enfants (« Littles ») depuis plus de 100 ans. À Toronto, le programme Pathways to Education, qui propose des cours de suivi après les heures de classe, un système de mentorat et de l'aide financière, a contribué à réduire les taux de décrochage (OCDE, 2016b).

Une plus grande implication parentale peut aussi améliorer l'apprentissage à condition de veiller à une bonne coordination entre les enseignants, les établissements et les pouvoirs publics. Les initiatives efficaces sont, entre autres, les programmes de formation visant à favoriser la santé psychosociale nécessaire à une bonne parentalité, pleinement intégrés dans le plan de développement des établissements. Le projet ERPA (Engaging Parents to Raise Achievement) au Royaume-Uni et le réseau national de partenariats aux États-Unis en sont deux exemples, qui faisaient également intervenir les enseignants et la population locale.

1.4.1.6. Accorder à tous les jeunes un bon démarrage dans la vie active

Il faut aussi multiplier les actions pour aider les jeunes de milieux défavorisés à mieux démarrer dans la vie active, afin d'éviter les carrières médiocres caractérisées par des périodes intermittentes de travail mal rémunéré et de chômage. Le Plan d'action de l'OCDE pour les jeunes recommande une série de mesures pour lutter contre le chômage de cette catégorie de population, dont des programmes de la deuxième chance. Il s'agit d'encourager les employeurs à élargir les programmes d'apprentissage ou de stages de bonne qualité, et de développer les stratégies actives du marché du travail afin d'améliorer l'employabilité et les débouchés, mais aussi d'écarter les obstacles à un travail stable et satisfaisant.

La formation en apprentissage, qui conjugue travail et études de manière très structurée dès le départ, est particulièrement efficace pour faciliter le passage de l'école à la vie active (OCDE, 2016b), un facteur essentiel pour favoriser la mobilité intergénérationnelle. Pour améliorer la mobilité sociale, les apprentissages doivent porter une plus grande attention aux moyens d'attirer et de retenir les jeunes « à risque » qui pourraient avoir plus de difficultés à intégrer un programme de stages. Ils doivent être conçus de manière à encourager la participation de différents groupes d'âge, de jeunes de milieux défavorisés et de femmes, et couvrir plusieurs filières et professions. Une forte composante de formation sur poste est essentielle, tout comme une bonne intégration dans le système scolaire formel.

Les programmes de préapprentissage peuvent eux aussi être très utiles pour les jeunes qui ont quitté l'enseignement secondaire, qui sont sans projet professionnel et doivent se rattraper dans certaines compétences de base. Ils familiarisent les jeunes avec la routine du travail et leur apportent même de courtes périodes d'expérience professionnelle. En Allemagne, ceux qui ne parviennent pas à décrocher un apprentissage peuvent faire une demande de formation préprofessionnelle pouvant durer un an. Les préapprentissages ont aussi une place importante dans le système d'EFP australien.

Pour ceux qui ont quitté l'enseignement secondaire, des programmes de la deuxième chance comme le Job Corps aux États-Unis ou les Folk Schools en Suède sont particulièrement utiles. Ils offrent généralement un environnement d'apprentissage flexible pour les jeunes sortis du système scolaire, en dehors des établissements ordinaires, avec à la clé un élément solide de formation non cognitive visant à renforcer la motivation, à développer la diligence et à munir les jeunes de compétences interpersonnelles. Le développement à grande échelle de ces programmes de la deuxième chance se heurte au problème de leur coût très élevé. Pour donner de bons résultats, ils ont besoin d'être bien ciblés et d'être animés par un personnel qualifié et très motivé, capable d'assurer un encadrement et un soutien intensifs. Malgré leur coût immédiat élevé, ils se sont révélés rentables pour des groupes particuliers au moyen et au long terme[10].

1.4.1.7. Améliorer l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur

La sous-représentation des élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les universités plus sélectives ou prestigieuses, appelle diverses actions publiques pour balayer les obstacles. Les mesures d'ouverture dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont utiles étant donné que, dans de nombreux cas, les différences de candidatures sont dues à un manque de préparation et de confiance de la part même des élèves des milieux défavorisés. Manquant d'information et de ressources, certains jeunes préfèrent suivre des cours de plus courte durée après le secondaire ou fréquenter des établissements moins exigeants, offrant un parcours plus direct vers des emplois de base, mais avec de moins bonnes perspectives sur le marché du travail. Le programme français « Pourquoi pas moi », lancé par l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) et désormais disponible dans 130 grandes universités, représentant 34 % des grandes écoles (Cordées de la Réussite, ONPV, 2016), propose aux collégiens et lycéens un programme de mentorat et d'ateliers. Une initiative du même type aux États-Unis, le College Coach Program, est en œuvre dans douze établissements publics d'enseignement secondaire à Chicago.

Les politiques publiques axées sur les inégalités socioéconomiques doivent aussi prévoir des mesures pour encourager le recrutement, comme l'admission différentielle. La discrimination positive fondée sur la classe, dite également admission contextuelle, fait partie des mesures possibles pour limiter le handicap économique intergénérationnel. Outre l'admission contextuelle, la mobilité sociale peut aussi être favorisée par la diversification des voies d'entrée des plus défavorisés dans les meilleures écoles. En France, de nouvelles méthodes de lutte contre les inégalités auxquelles se heurtent les jeunes issus de milieux défavorisés dans l'accès aux universités les plus sélectives sont à l'étude. Par exemple, Sciences Po a lancé le dispositif des Conventions Éducation Prioritaire pour les élèves d'écoles défavorisées et surveille ses résultats dans ce domaine sur une base quantitative.

La mobilité sociale dans l'enseignement supérieur appelle des interventions publiques bien au-delà du premier jour d'université, qui encouragent les étudiants à poursuivre leurs études jusqu'au bout. Les services aux étudiants, l'aide psychopédagogique et le tutorat, en

particulier sur certains sujets, pourraient être ciblés de manière à prévenir le décrochage, en particulier pendant ou vers la fin de la première année. Le First Generation Programme de l'université Colorado Boulder, par exemple, aide les étudiants de première année à réussir leur passage du lycée à l'université et à obtenir de l'aide pour accéder à diverses ressources scolaires et sociales. La diversité dans l'enseignement supérieur est également liée à des problèmes de financement ; les étudiants de milieux défavorisés ont besoin d'être certains des aides financières auxquelles ils auront droit avant de déposer leur demande.

1.4.1.8. Autres obstacles professionnels à supprimer pour les jeunes de milieux défavorisés

Même les élèves de milieux défavorisés qui réussissent dans leurs études peuvent avoir du mal à trouver un emploi de qualité par manque de réseau, de codes de comportement informels, d'expérience professionnelle appropriée ou d'information. L'amélioration du passage de l'école à la vie active pour les jeunes de milieux défavorisés est un moyen de lutter contre les inégalités de revenus. De meilleurs conseils d'orientation professionnelle et des liens plus solides entre établissements et employeurs devraient aider à mieux informer les élèves de milieux défavorisés sur les étapes de la construction d'une carrière, en particulier dans les professions les plus sélectives. Le mentorat et les conseils d'orientation professionnelle par l'intermédiaire de divers organismes peuvent être utiles dans les démarches de candidature et de recherche d'emploi, et compenser également le manque d'aide parentale. Au Royaume-Uni, l'État a récemment mis en place la Careers and Enterprise Company, un organisme d'employeurs dont la mission est de préparer les élèves et les étudiants à la vie active. Il espère apporter aux jeunes le soutien direct des entreprises et améliorer ainsi la mobilité sociale.

Les autres obstacles comprennent le manque d'accès aux réseaux professionnels par l'intermédiaire des parents, l'incapacité à obtenir des compétences par le biais de stages non rémunérés ou l'impossibilité d'accéder aux professions libérales par manque de crédit. Les initiatives d'organisations au service de la mobilité sociale, comme le Sutton Trust et la Social Mobility Foundation au Royaume-Uni, administrent plusieurs programmes étudiés pour encourager les jeunes de milieux défavorisés à décrocher des stages dans les meilleures entreprises. Aux États-Unis, le programme Year Up aide les lycéens de milieux défavorisés qui ont du mal à trouver du travail en proposant une combinaison de cours à caractère professionnel, de stages, de mentorat, de formation à la recherche d'emploi, avec placement à la clé. Les interventions visant à faciliter l'accès aux professions libérales contribuent à leur plus grande équité, par exemple en offrant des aides financières à la création d'entreprise ou en mettant en place des programmes pour aider les nouveaux libéraux à se constituer une clientèle. Les suggestions récentes à l'étude dans ce domaine aux États-Unis comprenaient l'analyse coût-avantage de nouvelles propositions de permis d'exercer et la reclassification de certaines professions réglementées – aux États-Unis, pour environ 30 % des professions, l'État établit les qualifications requises pour exercer un métier ou une profession – ou un système de certification ou de non-réglementation.

1.4.1.9. Investir tôt dans la santé pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité

La santé est un autre aspect important qui peut être transmis d'une génération à l'autre, avec à la clé des conséquences sur le parcours scolaire et professionnel. En s'attaquant aux inégalités de santé qui concernent les adultes et leurs enfants, les pouvoirs publics peuvent contribuer à la promotion sociale.

Pour rompre le cercle vicieux de la transmission des handicaps et favoriser la mobilité sociale, une intervention précoce est essentielle : les programmes publics doivent aider avant la naissance, dès la grossesse. Ceux qui dispensent des soins prénatals et postnatals aux familles modestes et qui fournissent des services liés à la santé à domicile pour qu'ils soient plus facilement accessibles aux mères sont corrélés avec une amélioration du bien-être des enfants et de meilleurs résultats à long terme (ex. l'Early Start Program en Nouvelle-Zélande et le Family Nurse Partnership (FNP) aux États-Unis). Globalement, une stratégie fondée sur des investissements plus importants ciblés sur les enfants de milieux socio-économiques défavorisés pourrait contribuer à rompre le cercle vicieux de la transmission intergénérationnelle des handicaps.

Il importe, pour réduire les inégalités de santé qui font obstacle à la mobilité sociale, d'agir contre les comportements préjudiciables, notamment la mauvaise alimentation et le manque d'activité physique, l'obésité et le tabagisme, souvent transmis d'une génération à l'autre et plus répandus parmi les catégories socio-économiques inférieures. Les conseils de médecins et de diététiciens semblent avoir le plus d'effet, suivis par la réglementation de la publicité alimentaire, l'étiquetage des produits et les mesures fiscales, tandis que les campagnes médiatiques et les interventions sur les lieux de travail sont les moyens les moins efficaces de réduire les inégalités de santé (OCDE, 2010a). Les restrictions sur la publicité de produits potentiellement dangereux pour la santé destinée aux enfants sont elles aussi plébiscitées dans bon nombre de pays. Le Chili, l'Islande, l'Irlande et le Mexique, entre autres, interdisent la publicité de produits alimentaires et de boissons à la télévision aux heures d'écoute des enfants.

Les problèmes de santé des jeunes peuvent aussi entrer en jeu dans la rupture scolaire. Les jeunes en mauvaise santé ont cinq fois plus de chances d'être au chômage ou inactifs qu'employés ou en formation (OCDE, 2016b). Les adolescents trouvent parfois difficile de demander des conseils au sujet de leurs problèmes de santé physique ou mentale s'ils ne peuvent s'adresser qu'à leurs parents ou leurs enseignants. En Australie, un réseau de centres de santé externes a été lancé, en particulier dans les zones isolées ou défavorisées (la Fondation nationale australienne pour la santé mentale des jeunes). Les centres sont faciles d'accès et pratiquent une politique de porte ouverte qui permet aux jeunes et à leurs familles de s'y présenter (OCDE, 2016b).

1.4.1.10. Améliorer la situation des familles défavorisées pour compenser le handicap initial

Les politiques familiales sont un autre outil essentiel pour favoriser la mobilité sociale et rendre les planchers moins adhérents. Les enfants qui grandissent dans des familles modestes ont moins de chances de faire des études supérieures, d'avoir un statut professionnel élevé ou un emploi bien rémunéré.

Le manque d'investissement dans les enfants peut avoir des conséquences défavorables (et potentiellement irréversibles) à long terme. Bon nombre de travaux publiés s'intéressent à l'effet de causalité entre le revenu des parents – et les chocs sur le revenu – et la santé, la scolarité et autres aspects du devenir des enfants. On observe que l'argent *en soi* aurait effectivement une influence sur les résultats des enfants, sur leur développement cognitif et leur niveau d'études, mais aussi sur leur développement social, émotionnel et comportemental. L'effet des sommes additionnelles dépensées serait cependant beaucoup plus significatif pour les ménages modestes, constat qui plaide en faveur de cibler les allocations pour enfant à charge sur les familles plus démunies. Les crédits d'impôt sur le revenu, les primes de travail et autres moyens de compléter les revenus des parents

pourraient donc contribuer à estomper considérablement les différences de résultats entre les enfants de familles modestes et les autres, même s'ils ne parviendront peut-être pas à combler entièrement ces écarts.

Dans les économies émergentes, les programmes de transferts monétaires conditionnels, qui s'adressent aux ménages pauvres et subordonnent les versements à la santé et à la scolarisation des enfants, ont abouti à l'amélioration de l'éducation, du logement et du bien-être. Ils peuvent accroître le recours aux services sociaux et aux services de l'emploi (ex. Prospera au Mexique, Bolsa Familia au Brésil ou Chile Solidario au Chili). Les plus efficaces s'adressent habituellement aux mères, qui ont tendance à consacrer plus de ressources à leurs enfants que les pères. C'est cette logique qui est à l'origine de Progresa (désormais Prospera) au Mexique, qui cible les allocations sur les mères. Cependant, la conditionnalité n'est fructueuse qu'à condition que les services soient de bonne qualité. Qui plus est, les changements de comportement parental dépendent de la manière dont les mesures incitatives sont conçues, et les programmes peuvent avoir des effets négatifs sur le taux d'activité des femmes si les mères doivent libérer trop de temps pour les visites médicales.

1.4.1.11. Équilibre entre vie professionnelle et vie de famille

Dans la mesure où la pauvreté est plus fréquente parmi les familles à revenu unique avec enfants, la situation des mères sur le marché du travail peut avoir des conséquences durables sur les générations futures. Les femmes sont souvent privées de possibilités professionnelles cruciales en début de carrière, période qui coïncide avec l'arrivée d'enfants dans la famille, et rattrapent rarement les hommes par la suite (OCDE, à paraître).

Les politiques publiques qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que les politiques et services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants peuvent contribuer à offrir des chances égales à tous en compensant le manque de ressources familiales, en permettant aux femmes de progresser professionnellement et en évitant la transmission des handicaps socio-économiques aux enfants. Elles peuvent aussi aider les parents à travailler et atténuer les conséquences néfastes de leurs difficultés financières sur le devenir des enfants. La France et les pays nordiques, par exemple, offrent un éventail d'aides publiques aux parents dans ce sens pendant les premières années de la vie d'un enfant. Ils ont ainsi pu concilier des taux élevés d'emploi féminin et de fécondité porteurs de dividendes démographiques. La Norvège et le Royaume-Uni ont ajouté ou introduit des heures de garde d'enfants gratuites.

L'incapacité de concilier travail et enfants commence souvent quand ceux-ci sont encore en bas âge. Bien que les données sur la relation entre les congés rémunérés et les résultats des enfants soient variables, de nombreuses études constatent un lien entre les congés indemnisés et des taux inférieurs de mortalité infantile, ainsi qu'une moindre probabilité d'insuffisance pondérale à la naissance[11]. On observe dans plusieurs pays de l'OCDE que le congé paternel pourrait avoir une incidence considérable sur le comportement des pères et qu'il a tendance à améliorer les résultats cognitifs et sociaux des enfants (OCDE 2012). Les familles modestes ont peut-être plus de difficulté à concilier travail et vie de famille parce que le travail est irrégulier ou atypique, alors que les politiques publiques en matière de congé demandent un emploi et des revenus réguliers. Elles ne jouissent généralement pas non plus de la même flexibilité que les travailleurs spécialisés en matière d'horaires et de lieu de travail.

1.4.1.12. Réduire la ségrégation spatiale

La concentration de familles pauvres dans les quartiers défavorisés présente un autre défi pour l'action publique, car elle a tendance à renforcer les mécanismes de transmission des handicaps d'une génération à l'autre. Les autorités doivent encourager des politiques d'aménagement urbain en faveur d'infrastructures sociales et humaines qui garantissent un accès égal aux services publics, à une éducation de qualité et aux possibilités d'emploi.

Diverses interventions peuvent réduire la ségrégation spatiale en matière d'éducation et améliorer l'équité sociale dans les systèmes de choix d'établissement scolaire. Les mécanismes de choix d'établissement scolaire maîtrisé et les programmes de chèque-éducation, par exemple, peuvent aider les enfants de familles modestes à obtenir une éducation de qualité et multiplier les chances pour tous dans les grandes villes. Le choix d'établissement scolaire maîtrisé garantit une plus grande équité dans la répartition des élèves entre les établissements scolaires, en termes de situation socio-économique parentale, d'origine ethnique, etc. En cas de demande supérieure à l'offre pour certains établissements, il empêche les élèves de milieux défavorisés d'être évincés (ex. système de double liste d'attente à Rotterdam, pour enrichir la composition ethnique et socio-économique des écoles). Les autorités publiques pourraient envisager diverses mesures d'incitation financière pour encourager toutes les écoles à accueillir des élèves de milieux défavorisés. Certains pays, comme les Pays-Bas, l'Australie, le Canada et le Chili augmentent la subvention accordée aux établissements qui acceptent des élèves faibles, parce que leur éducation est plus coûteuse, par le biais de systèmes de chèques-éducation progressifs ou de financement pondéré (« chèques virtuels »).

Les projets locaux destinés aux travailleurs pauvres sont également importants pour améliorer la mobilité (ex. les programmes locaux mis en place pour lutter contre la pauvreté à Calgary, Edmonton, Toronto et Saint-Jean au Canada). Sont également prometteuses les mesures en faveur de pratiques commerciales inclusives, notamment l'aide ciblée aux travailleurs vulnérables sous forme de garde d'enfants, de transport et de logement, les pratiques d'embauche en faveur de la diversité, les offres d'emploi destinées aux travailleurs handicapés, et la transparence des rapports de performance (ex. Social Business Centre and Community Investment Fund of the City government of Calgary, CPRI, 2013).

Parce que l'accès à des soins de santé de qualité est particulièrement important, les politiques publiques doivent le garantir indépendamment du lieu de résidence de la personne. Plusieurs leviers peuvent influencer le choix de lieu d'exercice des médecins, dont : 1) des incitations financières pour attirer les médecins dans les zones mal servies ; 2) l'augmentation des inscriptions aux programmes d'études de médecine pour les étudiants de milieux sociaux ou de régions spécifiques, ou la décentralisation des écoles de médecine ; 3) la réglementation du choix de lieu d'exercice des médecins (pour les médecins nouvellement diplômés ou ceux formés à l'étranger) ; et 4) la réorganisation de la prestation de services de santé pour améliorer les conditions de travail des médecins dans les zones mal servies et trouver de nouveaux moyens d'améliorer l'accès de la population aux soins.

1.4.1.13. Améliorer le logement et les transports

L'accès à un logement de qualité à un prix abordable est important pour réaliser certains objectifs de politique sociale, notamment la réduction de la pauvreté, l'égalité des chances et l'inclusion sociale. Des aides au logement mieux ciblées peuvent encourager la formation de quartiers urbains à revenu mixte. Comparé au logement social (abordé plus loin), ce type d'aides risque moins de nuire à la mobilité résidentielle et à la mobilité de la main-d'œuvre.

Quelques initiatives cherchent effectivement à aider des ménages modestes à s'installer dans des quartiers plus aisés. Aux États-Unis, par exemple, l'expérience « Moving to opportunity » utilisait des chèques-logement pour encourager les quartiers mixtes : les enfants de familles de cinq villes américaines (Baltimore, Boston, Chicago, Los Angeles et New York) qui quittaient un quartier très pauvre pour s'installer dans un quartier à faible taux de pauvreté ont augmenté les revenus d'activité et la fréquentation des établissements d'enseignement post-secondaire[12]. Ces chèques-logement étaient efficaces parce qu'ils s'adressaient à des familles avec de jeunes enfants et leur demandaient de s'installer dans des quartiers à faible taux de pauvreté. Les aides au logement ne sont pas sans limitations dans la mesure où elles ne peuvent pas garantir un logement de qualité et risquent d'avoir un effet pervers sur les loyers. Les programmes de chèques-logement se sont heurtés à un problème d'une autre nature : alors que l'objectif était d'aider les ménages de quartiers pauvres à s'installer dans des quartiers prospères, la plupart des familles choisissaient de ne pas s'éloigner de leur quartier ou de s'installer dans un quartier possédant plus ou moins les mêmes caractéristiques.

Les logements sociaux et les politiques de zonage social peuvent aider les familles modestes, mais ils peuvent aussi aggraver la ségrégation. Bien que les cadres juridiques nationaux imposent parfois des cibles minimales de logement social aux autorités locales, celles-ci ne sont pas toujours respectées. En France, par exemple, pour échapper à leurs obligations, certaines zones riches paient une amende au lieu de respecter la cible de logement social. Dans la pratique, le logement social concentre souvent les ménages modestes dans des quartiers urbains défavorisés, où les services publics sont de mauvaise qualité et l'accès aux possibilités d'emploi limité, aggravant ainsi l'exclusion sociale urbaine. Les municipalités, en particulier celles qui comptent une proportion importante de ménages modestes et un taux de chômage élevé, ne disposent pas toujours des moyens financiers et organisationnels pour fournir et entretenir des logements sociaux. Le zonage social, pratiqué notamment dans plusieurs États américains, mais aussi en Allemagne et en Suède, exige que les promoteurs construisent une proportion précise d'unités de logement abordables dans des ensembles résidentiels autrement au prix du marché, en échange d'un assouplissement des règles applicables à la promotion immobilière ou d'autres mesures incitatives (OCDE, 2016a). Il a pour finalité d'augmenter l'offre de logements abordables aux ménages modestes tout en encourageant leur inclusion spatiale dans les zones plus prospères. Dans la pratique, les seuils de revenus sont fixés relativement haut et peuvent exclure les ménages les plus pauvres.

Le décloisonnement et le rapprochement de toutes les catégories de réseaux de transport efficaces doivent être au cœur de la planification des transports urbains. Les personnes qui vivent dans les quartiers défavorisés bénéficient souvent d'infrastructures moins bien entretenues, en particulier les routes, ont moins accès à des transports en commun fiables, et possèdent plus rarement un véhicule particulier. Des travaux récents du Forum international des transports indiquent que des subventions ciblées (contrairement à des subventions généralisées) permettent aux opérateurs de transports de pratiquer des tarifs proches du coût réel pour la majorité de la population et des tarifs réduits pour les catégories vulnérables (FIT, 2016).

Une stratégie intégrée d'investissement public peut améliorer l'accès des personnes à des infrastructures accessibles, équitables et durables, et multiplier les chances de mobilité socio-économique dans les villes. Par exemple, les initiatives de revitalisation urbaine et environnementale conçues de manière restrictive peuvent forcer les prix du logement à la hausse et faire pression sur le réseau de transport, chassant ainsi les ménages modestes des quartiers régénérés tout en attirant des résidents plus fortunés et des entreprises haut de

gamme. Les systèmes de gestion des villes caractérisés par une plus forte fragmentation administrative sont corrélés avec une plus forte ségrégation des ménages en fonction de leurs revenus (OCDE, 2016a). Une gestion plus efficace, visant l'intégration à l'échelle métropolitaine de politiques combinant, en autres secteurs clés, la réglementation foncière, le logement et les transports, peut contribuer à la lutte contre la ségrégation par le revenu dans les villes.

1.4.1.14. Imposition du patrimoine, épargne et accès au crédit pour favoriser la mobilité intergénérationnelle

Les politiques relatives à l'accumulation de richesse et à l'épargne constituent un outil essentiel pour renforcer la mobilité sociale. La richesse influence la mobilité intergénérationnelle puisque les parents utilisent souvent leurs moyens financiers pour aider leurs enfants en investissant dans leur éducation ou en leur transmettant une partie de leur patrimoine, de leur vivant ou en héritage. Cependant, la richesse est beaucoup plus inégalement distribuée que le revenu, et la privation de richesse va souvent de pair avec la pauvreté de revenu (OCDE, 2015a ; Balestra et Tonkin, à paraître). La richesse est donc souvent un vecteur puissant de formation de planchers et de plafonds adhérents.

Compte tenu du rôle important des donations et des héritages dans l'accumulation de richesse, leur imposition retentit sur la mobilité sociale. Les impôts sur la succession et sur les donations prennent la forme de droits de succession sur le patrimoine du défunt, de taxe successorale sur le patrimoine reçu par le bénéficiaire, ou d'impôts sur les donations entre vivants. Du point de vue de la mobilité sociale, l'impôt sur la succession est préférable à l'impôt sur le patrimoine puisqu'il s'agit avant tout de taxer ce qu'une personne reçoit d'une autre et non pas ce qu'une personne laisse à une autre.

Cependant, les recettes des impôts sur les successions et les donations ont été très faibles et ont diminué dans le temps, ce qui s'explique par le fait que les assiettes fiscales sont réduites par les exonérations et les déductions, et que les taux d'imposition sont souvent faibles. Par ailleurs, les possibilités d'évasion fiscale ne manquent pas. En moyenne dans la zone OCDE, les recettes des impôts sur la succession ont baissé de 1.1 % de la fiscalité totale en 1965, à 0.4 % aujourd'hui (OCDE, 2018c). Pour rééquilibrer les chances, on pourrait envisager en premier lieu de limiter l'évasion fiscale, de concevoir des régimes fiscaux progressifs et adaptés, et de réduire les exonérations fiscales.

1.4.2. Atténuer les conséquences des chocs personnels défavorables

Les politiques publiques peuvent aussi influer fortement sur la mobilité tout au long de la vie. Elles peuvent, en particulier, protéger des effets d'événements personnels imprévus ou de chocs temporaires susceptibles de provoquer un déclassement, comme la perte d'un emploi, un divorce ou la naissance d'un enfant, et favoriser la résilience, notamment pour les familles de la classe moyenne qui sont exposées à des risques accrus de mobilité descendante. Comme l'OCDE le souligne dans sa Stratégie pour l'emploi, des régimes d'assurance et d'assistance bien conçus, à condition d'aller de pair avec des politiques actives du marché du travail et des stratégies pour stimuler la demande de main-d'œuvre, peuvent protéger efficacement contre ces chocs tout en favorisant de meilleurs résultats sur le marché du travail. Ainsi, les pays qui consacrent plus de ressources aux programmes actifs du marché du travail ont tendance à voir moins de ménages à revenu intermédiaire glisser vers le bas de l'échelle sur une période de quatre ans (Graphique 1.18).

Graphique 1.18. La proportion de ménages à revenu intermédiaire qui glissent vers le bas de l'échelle est inférieure dans les pays qui consacrent plus de ressources aux programmes actifs du marché du travail

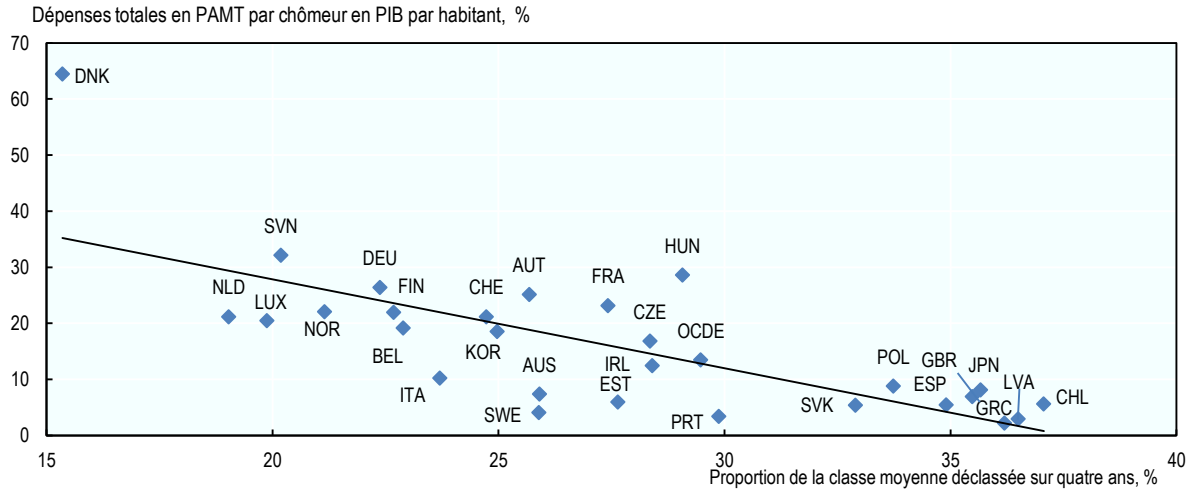

Note : PAMT = programmes actifs du marché du travail. Les données sur les dépenses en PAMT correspondent aux dépenses par chômeur en PIB/habitant en 2015. Les dépenses totales en PAMT de la Grèce n'incluent pas les services de l'emploi. Les données relatives aux proportions de ménages à revenu intermédiaire déclassés se réfèrent aux années 2010.
Source : chapitre 2, base de données de l'OCDE sur l'emploi www.oecd.org/employment/database et statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (http://dx.doi.org/10.1787/na-data-en).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969770

1.4.2.1. Des transferts efficaces qui aident à surmonter rapidement les difficultés économiques

Les transferts peuvent considérablement atténuer les effets indésirables de la volatilité des revenus. Pour favoriser la mobilité sociale, il est essentiel de veiller à ce que les personnes en difficulté économique se remettent rapidement des chocs. La manière dont sont conçus les programmes de transfert, à savoir l'assurance chômage, les prestations liées à l'exercice d'un emploi ou les prestations familiales, peut dicter la persistance des chocs et nuire ainsi à la mobilité sur l'échelle des revenus. À cet égard, une combinaison efficace de programmes d'aide au revenu de dernier recours et de prestations liées à l'exercice d'un emploi bien conçues faciliterait probablement le retour à l'emploi et éviterait la dépendance des prestations sociales à long terme. L'assurance chômage diminue la volatilité des revenus d'activité principalement au bas de la distribution et favorise la mobilité à longue échéance en empêchant l'exclusion sociale de s'aggraver (OCDE, 2015c). L'effet de redistribution de l'assurance chômage peut être particulièrement prononcé quand il est mesuré en termes de revenus d'activité sur le cycle de vie. Cependant, des données récentes indiquent que la couverture de prestations de chômage a diminué tout au long de la récente crise économique, et que cette tendance s'est poursuivie pendant la période de reprise (OCDE, 2018e, à paraître). Ce constat est préoccupant sachant que la couverture d'assurance chômage est particulièrement importante pour les travailleurs atypiques et les chômeurs de longue durée.

Des prestations permanentes et bien conçues liées à l'exercice d'un emploi ou la réduction d'impôt sur le revenu d'activité peuvent valoriser le travail et inciter les bas salaires à se

hisser sur l'échelle des revenus, tout en soutenant le niveau de vie des familles modestes. Or ces régimes peuvent aussi pousser les salaires vers le bas. Les planchers salariaux contraignants, qui fixent un salaire minimum, peuvent accroître leur efficacité. Aux États-Unis, la réduction d'impôt sur le revenu d'activités (Earned Income Tax Credit – EITC) a contribué à la réduction du taux de pauvreté dans l'emploi et à l'amélioration de la santé des enfants des familles bénéficiaires par trois voies : le revenu familial, l'emploi maternel, et la couverture d'assurance maladie (Cooper et Stewart, 2013). Aux Pays-Bas, les contribuables qui ont un revenu d'activité et des enfants de moins de 12 ans ont droit à un rabais de combinaison calculé en fonction du revenu.

1.4.2.2. Des impôts qui atténuent les chocs sur les revenus

Les politiques fiscales, en plus de redistribuer les revenus entre les individus et les ménages, atténuent leur volatilité au sein d'un même ménage. Les impôts et les transferts jouent un rôle important dans l'atténuation des effets d'une perte permanente de revenu sur la consommation et la réduction du coût de la variabilité des revenus (Blundell, 2014 ; Bibi et al., 2013).

Toutefois, les systèmes fiscaux - du moins tels qu'ils sont actuellement conçus - contribuent parfois à amplifier les disparités de revenu tout au long de la vie en raison du décalage entre les revenus et leur imposition. Par exemple, l'imposition du revenu annuel a tendance à peser de manière disproportionnée sur les familles modestes, plus susceptibles d'enregistrer de fortes variations de revenu d'une année sur l'autre et donc de payer des impôts plus élevés qu'ils ne l'auraient fait à revenu équivalent stable. Les mesures mises en place pour lisser les impôts ou les crédits d'impôt sur plusieurs années peuvent atténuer ces fluctuations de revenu. Rapprocher la date de paiement de l'impôt de celle du gain permettrait d'éviter les charges imprévues, mais aussi de stabiliser le revenu, en particulier parmi la classe moyenne.

Diverses formes d'aides fiscales aux contribuables à faible revenu peuvent avoir une incidence importante sur la mobilité intergénérationnelle : les déductions d'intérêts sur les prêts hypothécaires, les déductions d'impôts sur le revenu locaux, ainsi que d'autres formes de crédit d'impôt ont toutes une corrélation positive avec la mobilité intergénérationnelle (Chetty et al., 2015).

1.4.2.3. Réduire les chocs défavorables sur le marché du travail et faciliter le retour au travail

Prévenir les périodes de chômage est le moyen le plus sûr d'éviter qu'il n'ait des effets durables sur le parcours professionnel et les compétences. Certains instruments peuvent contribuer à éviter les périodes de chômage et les licenciements. Ils doivent être assortis d'interventions précoces empêchant la période de chômage de se prolonger (OCDE, 2018e, à paraître). Des mesures anticipatives, mises en place dès la période de préavis de licenciement, peuvent adoucir la transition en cas de perte d'emploi (OCDE, 2018e, à paraître). En Suède, par exemple, les conseils de sécurité de l'emploi, administrés par les partenaires sociaux, accompagnent et orientent les employés qui font face à un licenciement collectif en les informant sur les formations, les offres d'emploi, les aides à la création d'entreprise, etc.

Une étroite collaboration entre employeurs, syndicats et autorités du marché du travail peut aussi aboutir à une meilleure coordination des régimes de négociation collective et faciliter les ajustements de salaires et de temps de travail pour éviter les licenciements. Dans quelques pays, les réductions du temps de travail sont sans compensation et conduisent à

des réductions proportionnelles des revenus d'activité (ex. Suède). Dans d'autres, elles peuvent être partiellement compensées par des régimes de chômage partiel (ex. Allemagne, Japon).

Les politiques actives du marché du travail, appliquées dans un cadre d'obligations réciproques, aident à intégrer les demandeurs d'emploi dans des postes de qualité et à empêcher les périodes de chômage de gêner la mobilité future. Les actions publiques en faveur de la recherche d'emploi sont importantes pour limiter les effets à long terme du chômage sur les trajectoires de revenu. Le cadre de l'OCDE pour des stratégies d'activation s'intéresse aux meilleurs moyens de mettre les personnes en contact avec les emplois (OCDE, 2015c) par la combinaison de mesures visant à *motiver* les demandeurs à rechercher activement et à accepter des emplois adéquats, de *débouchés* (ex. aide à la recherche d'emploi, orientation directe, emploi subventionné) et d'intervenions pour améliorer l'*employabilité* des moins employables (ex. formation et programmes de stages).

Il faut, pour pallier le manque de mobilité, empêcher les personnes employées de rester bloquées au bas de l'échelle de distribution des revenus. Pour les travailleurs difficiles à placer, ces services doivent aller de pair avec un accompagnement intensif et une gestion compétente des dossiers, sachant que plus le volume de travail des conseillers est contrôlé, plus les services seront efficaces. Afin de faire face au manque de ressources, de bons outils de profilage doivent être utilisés suffisamment tôt pendant les périodes de chômage pour que les demandeurs soient efficacement orientés vers des axes de services plus ou moins intensifs.

1.4.2.4. Équilibrer l'adaptabilité du marché du travail et favoriser la mobilité professionnelle

La segmentation du marché du travail est un domaine d'action important au regard de la mobilité de revenu sur le cycle de vie. Les emplois temporaires peuvent certes servir à accéder à un emploi plus stable, mais ils peuvent aussi remplacer des emplois stables au lieu d'encourager le placement. Dans certains pays, la probabilité de décrocher un poste stable lorsque l'on occupe un emploi temporaire est faible. Parce que les emplois à durée déterminée concernent généralement les jeunes ou les travailleurs peu qualifiés, ils peuvent constituer un obstacle colossal à la mobilité. Les travailleurs temporaires bénéficient souvent de moins de formation et leur expérience professionnelle est moins reconnue par les employeurs (OCDE, 2015a ; Cahuc et al., 2017) en raison de la forte segmentation du marché du travail, constat qui souligne l'importance d'une législation homogène sur la protection de l'emploi, couvrant différents types de contrats.

1.4.2.5. La formation continue pour développer les capacités tout au long de la vie

L'amélioration des compétences des adultes, et pas seulement des chômeurs, est essentielle pour garantir l'employabilité continue des travailleurs et favoriser la progression professionnelle et la promotion sociale. Les incitations financières, les interventions bien ciblées pour aider les individus à sortir du piège des emplois peu qualifiés/peu rémunérés, des programmes de formation de base sont autant de mesures susceptibles de renforcer la mobilité sociale.

Dans un monde du travail en évolution rapide marqué par la mondialisation, par le passage au numérique et par l'évolution démographique, la formation permanente est encore plus indispensable, mais elle demande des approches nouvelles pour actualiser les compétences. Les travailleurs peu qualifiés ayant généralement beaucoup moins accès à la formation que les travailleurs spécialisés, la plupart des systèmes de formation permanente ne font que

renforcer les différences de compétences observées à la sortie du système éducatif (Graphique 1.19). Au Royaume-Uni, l'Union Learning Fund, organisé par les syndicats, offre des programmes de formation qui s'adressent principalement aux travailleurs peu qualifiés et se concentrent sur les activités importantes pour leurs membres, déterminées en concertation avec les intéressés. Les représentants syndicaux chargés de la formation nouent directement le dialogue avec les travailleurs peu qualifiés pour les encourager à participer. Ce sont ces derniers qui obtiennent les résultats les plus significatifs : plus de deux tiers des apprenants sans qualifications préalables passent à un niveau de qualification supérieur (Stuart et al., 2016).

La validation et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel encouragent également les individus peu qualifiés à investir davantage dans leur formation en leur permettant de tirer parti des compétences déjà acquises. Cette reconnaissance des acquis est particulièrement importante dans les pays qui affichent des niveaux élevés de sous-qualification, où les travailleurs possèdent les compétences requises, mais sans les qualifications pour le prouver.

Qui plus est, les parcours individuels sur le marché du travail sont de plus en plus divers, ponctués de changements d'emploi et de type d'emploi. Ils appellent donc des modèles de formation qui ne soient pas dépendants de l'employeur, par ex. les comptes formation individuels. La France a récemment introduit le compte personnel d'activité, qui subventionne la formation de tous les individus d'âge actif, indépendamment de leur situation sur le marché du travail, et fournit des fonds supplémentaires aux travailleurs peu qualifiés. Ces comptes ont pour avantage d'apporter aux individus une subvention de formation qui accroît leur degré de responsabilité et de contrôle, permettant ainsi de mieux assortir les besoins des individus et les formations (OCDE, 2016c).

Il importe également de prendre en main le problème de l'inadéquation des compétences. En effet, environ un tiers des travailleurs des pays de l'OCDE occupent un poste qui n'est pas à la hauteur de leurs compétences (OCDE, 2013), tandis que la majorité sont sous-qualifiés. Le fait de posséder les bonnes compétences pour un poste a des effets durables sur les salaires et l'emploi tout au long du parcours professionnel d'un travailleur, ce qui réduit les chances de mobilité. Les employeurs doivent travailler avec les institutions d'enseignement et de formation pour développer les compétences appropriées, ils doivent fournir des formations en cours d'emploi pour faciliter l'amélioration et l'adaptation des compétences, et adopter des formes d'organisation du travail qui tirent pleinement parti des compétences existantes.

Graphique 1.19. Fréquence de la formation des adultes, par niveau de compétence

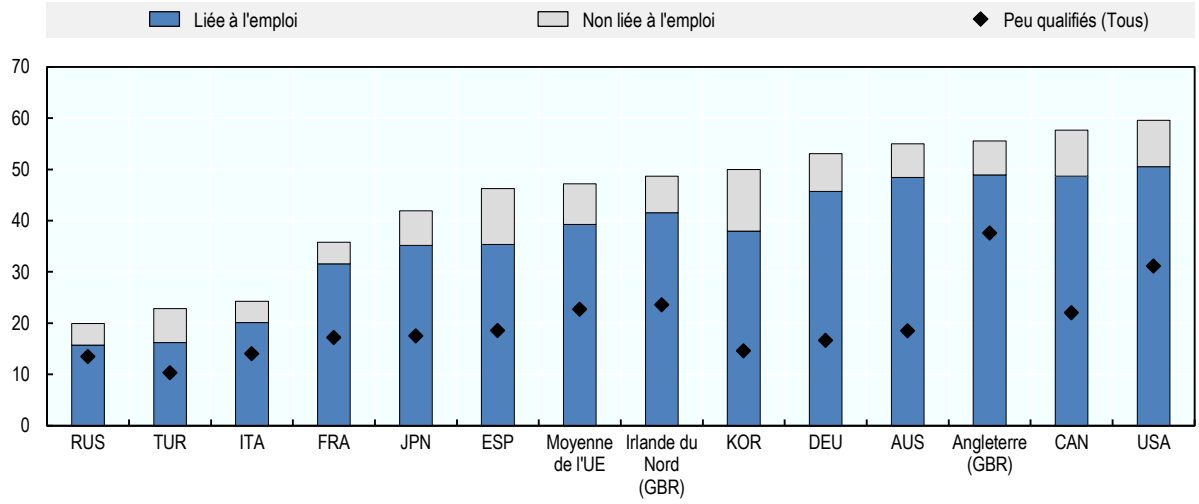

Note : pourcentage d'adultes ayant participé à une formation pendant l'année précédant l'enquête. La moyenne de l'UE correspond à la moyenne non pondérée de la fréquence de la formation dans les 19 pays de l'UE couverts par l'Évaluation des compétences des adultes PIAAC.
Source : Évaluation des compétences des adultes (PIAAC), 2012, 2015.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969789

1.4.2.6. Mieux adapter les politiques familiales à la structure des ménages

Le divorce et la séparation ont des retombées importantes sur les revenus, en particulier pour les femmes. Qui plus est, le divorce est souvent un événement déclencheur qui aboutit à une pauvreté pouvant persister plusieurs années. Le moyen le plus direct de se rétablir après le divorce reste la participation à la vie active. Or les prestations familiales et les impôts sont essentiels pour amortir le choc du divorce.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la loi oblige le parent qui n'a pas la garde des enfants à verser une pension alimentaire et les cas de non-paiement (ou de retard de paiement) de cette pension sont fréquents. Les solutions nationales au problème du non-paiement de la pension alimentaire par le parent qui n'a pas la garde des enfants varient, du paiement forcé au prélèvement sur salaire ou encore à la saisie de biens et de comptes bancaires. Dans certains pays, la pension alimentaire peut être garantie par l'État (ex. Autriche, Estonie, Allemagne, Hongrie, Italie et Suède) ; par les autorités locales (République tchèque, Danemark et Finlande) ; par des caisses spéciales (ex. Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pologne et Portugal) ou par une administration spéciale (ex. France, Pays-Bas et Royaume-Uni).

1.4.2.7. L'accès universel à la santé comme premier tampon contre les situations défavorables

Les maladies peuvent avoir des conséquences graves sur les revenus des ménages, soit parce qu'elles peuvent compliquer l'accès au marché du travail ou forcer un retrait prématuré, soit parce qu'elles supposent des dépenses accrues si les frais à la charge du patient sont importants. L'accès à l'assurance maladie et invalidité pour tous les ménages est essentiel pour éviter les impacts négatifs à long terme sur les trajectoires de revenu des chocs sanitaires, tandis que des efforts sont nécessaires pour favoriser la réintégration de

ceux qui le peuvent dans le marché du travail. Les systèmes d'assurance maladie doivent veiller à la couverture des segments les plus pauvres de la population pour empêcher tout risque de déclassement intergénérationnel. Par ailleurs, pour maintenir le lien avec le marché du travail, les pensions d'invalidité doivent être conçues de manière à favoriser l'activité plutôt que l'inactivité au long terme. En France, tous les résidents légaux sont couverts par le régime d'assurance maladie (99,9 % de la population), à la suite de l'entrée en vigueur de la loi de 2000 sur la couverture maladie universelle (CMU), qui remplaçait le critère d'activité professionnelle par un critère de résidence pour avoir droit à l'assurance maladie. Cela a permis à une proportion petite mais croissante de la population qui n'était pas couverte de bénéficier des mêmes droits que le reste. Aux Pays-Bas, la révision inclusive des méthodes de travail (IHW) aide les employeurs à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes en situation de handicap, surtout s'ils sont peu qualifiés. Il s'agit, par exemple, de redistribuer des tâches simples confiées à des travailleurs qualifiés pour créer un poste pouvant être rempli par un travail peu qualifié[13].

1.4.2.8. Préparer le terrain pour la mobilité sociale de demain : les défis posés par les nouvelles formes d'emploi

La transformation des économies due au progrès technologique, à l'évolution démographique et à la mondialisation exige que les travailleurs restent protégés contre les risques du marché du travail dans un monde où les formes de travail atypiques pourraient se multiplier. Il s'agit notamment de veiller à ce que tout le monde ait accès à la protection sociale et soit couvert par les réglementations de base applicables au marché du travail. Les travailleurs atypiques n'ont souvent qu'un accès limité ou aucun accès à certaines formes de protection sociale, comme l'assurance accident de travail et l'assurance chômage.

Des solutions sont en place dans tous les pays de l'OCDE – les travailleurs atypiques peuvent être incorporés dans les systèmes « type » de protection sociale, ou bien les systèmes de protection sociale peuvent être réformés de manière à être plus individualisés ou plus universels (OCDE, 2018d). Plusieurs lignes de conduite sont possibles pour élargir la couverture de protection sociale : créer de nouveaux régimes de prestations conçus spécialement pour le chômage, la retraite, les accidents, etc. ou élargir le rôle des régimes non contributifs. Le rattachement des droits à la protection sociale à l'individu plutôt qu'à l'emploi qu'il occupe pourrait contribuer à favoriser la mobilité entre les emplois et les secteurs d'activité. Quelques pays de l'OCDE prévoient actuellement d'introduire des « comptes personnels d'activité » qui accumulent les droits au niveau de l'individu, et visent à élargir l'éventail de choix d'utilisation des fonds accumulés, y compris dans le temps.

En séparant la protection sociale de la relation employeur-employé – c'est-à-dire en définissant les droits individuels aux prestations financées par l'impôt – les déficits de couverture seraient supprimés, tout comme la nécessité de garder la trace des droits d'un salarié tout au long de sa vie. Une solution plus radicale actuellement à l'étude dans quelques pays de l'OCDE consisterait à introduire un revenu de base universel. Les simulations indiquent cependant qu'il est peu probable qu'un tel régime assurerait une protection efficace de tous les individus sans augmenter la pression budgétaire ou appauvrir certaines personnes. Une solution possible serait éventuellement de développer des formes intermédiaires de soutien qui adoptent certains aspects clés d'un revenu de base global et évitent certains de ses inconvénients. L'une des options serait un revenu de base inférieur au revenu minimum garanti, tout en conservant certains éléments des prestations existantes – cela pourrait être souhaitable, par exemple, si la finalité d'une telle réforme est de partager plus équitablement les avantages de la mondialisation ou du progrès technologique

plutôt que de combler les écarts existants dans les systèmes de protection sociale. Une transition progressive à une plus grande universalité pourrait aussi être désirable dans les pays où les catégories de population pauvres reçoivent des parts relativement faibles des dépenses globales en prestations. Une autre possibilité serait de maintenir des conditions d'admissibilité élastiques ou de plafonner la durée du paiement du revenu de base. On pourrait également envisager de l'introduire progressivement pour différentes catégories de population, par exemple les cohortes futures de jeunes adultes (OCDE, 2017b ; Brown et Immervoll, 2017).

L'un dans l'autre, les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments qui, selon le pays, peuvent les aider à relever l'un des défis marquants de notre époque : favoriser la mobilité sociale, tout au long de la vie d'un individu et d'une génération à l'autre, et donner à chacun une chance d'exprimer pleinement son talent et son potentiel. Cela est essentiel pour favoriser une économie et une société plus dynamiques et, surtout, inclusives et plus équitables.

Notes

[1] Ces mécanismes sont abordés dans Cingano (2014), OCDE (2015), Becker et Tomes (1986), Hassler et al. (2002), Sullivan (2008), Bradbury et Triest (2015).

[2] Voir Nikolaev et Burns (2013) ; Chan (2017).

[3] Voir Tversky et Kahneman (1991) ; Dolan et Lordan (2013) ; Nikolaev et Burns (2014).

[4] Voir Clark et Lipset (1991) ; Ravazzini et Chavez-Juarez (2015).

[5] L'exemple de certains pays d'Amérique latine fait ressortir que les personnes qui pensent que leur situation s'est améliorée par rapport à celle de leurs parents ont beaucoup plus tendance à soutenir la démocratie (Daude et Meguizo, 2010). Voir également Lahtinen et al. (2017), Mayer et al. (2015), Day et Fiske (2017).

[6] On a constaté, par exemple, que le meilleur facteur prédictif du vote aux élections européennes de 2014 était l'idée que se faisaient les personnes interrogées de leur position sociale *et* de leur trajectoire ascendante ou descendante (Mayer et al., 2015). Voir aussi Benabou et Ok (2001) ; Clark et D'Angelo (2013) ; Gest et al. (2017) ; Dostal (2015).

[7] Voir Havnes et Mogstad (2015), Caille (2001), Goux et Maurin (2010), Shuey (à paraître).

[8] Voir Heckman et al. (2010).

[9] Voir Woolfson et King (2008).

[10] Voir Schochet, Burghart et McConnell (2008).

[11] Voir Adema et al. (2015).

[12] Voir Chetty et al. (2016).

[13] Voir Scharle et Csillag (2015).

Références

Adema, W., C. Clarke et V. Frey (2015), « Paid Parental Leave: Lessons from OECD Countries and Selected U.S. States », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n°172, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5jrqgvqqb4vb-en

Atkinson, A.B. (2015), Inequality, Harvard University Press.

Becker, G. et N. Tomes (1986), « Human Capital and the Rise and Fall of Families », Journal of of Labor Economics, vol. 4, n°3, juillet, pp. S1-S39.

Benabou, R. et E.A. Ok (2001), « Social Mobility And The Demand For Redistribution: The Poum Hypothesis », Quarterly Journal of Economics, vol. 116, n°2, pp. 447-487.

Balestra, C. et R. Tonkin (à paraître), « Inequalities in household wealth across OECD countries: Evidence from the OECD Wealth Distribution Database », Statistics and Data Working Papers, n°2018/1, Éditions OCDE, Paris.

Bibi, S., J.Y. Duclos et A. Araar (2014), « Mobility, taxation and welfare », Social Choice and Welfare, vol. 42, pp. 503-527.

Blundell, R. (2014), « Income Dynamics and Life-cycle Inequality: Mechanisms and Controversies », *The Economic Journal*, vol. 124/576, pp. 289-318.

Bowles, S. et H. Gintis (2002), « The Inheritance of Inequality », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 16/3, pp. 3-30.

Bradbury, K. et R Triest (2016), « Inequality of opportunity and aggregate economic performance », The Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences, vol. 2, pp. 178-201.

Browne, J., et H. Immervoll (2017), Basic Income as a Policy Option: Illustrating costs and distributional implications for selected countries, Technical background note http://www.oecd.org/employment/future-of-work.htm.

Cahuc, P et S. Nevoux (2017), « Inefficient Short-Time Work », Centre for Economic Policy Research, Londres. https://www.cepr.org/active/publications/discussion_papers/dp.php?dpno=12269

Caille, J. (2001), « Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », Éducation et formations, pp. 7-18.

Chan, T.W. (2018), « Social mobility and the well-being of individuals », The British Journal of Sociology, Vol. 69/1, pp. 183-206.

Chetty, R., N. Hendren, O. Kline et E. Saez (2015), The Economic Impacts of Tax Expenditures: Evidence from spatial variation across the US, document non publié.

Chetty, R., et N. Hendren (2016), The impacts of neighborhoods on intergenerational mobility i: Childhood exposure effects (n° w23001), National Bureau of Economic Research.

Cingano, F. (2014), « Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n°163, Éditions OCDE, Paris. DOI: http://dx.doi.org/10.1787/5jxrjncwxv6j-en

Clark, A.E. ; E. D'Angelo (2013), « Upward Social Mobility, Well-being and Political Preferences: Evidence from the BHPS », RePec Working Paper 33.

Clark, T.N. et S.M. Lipset (1991), « Are Social Classes Dying? », International Sociology, Vol. 6/4, pp. 397-410.

Corak, M. (2006), « Do Poor Children Become Poor Adults? Lessons for Public Policy from a Cross Country Comparison of Generational Earnings Mobility », Research on Economic Inequality, Vol. 13, Dynamics of Inequality. Elsevier, Pays-Bas.

Cooper, K. et K. Stewart (2013), « Does money affect children's outcomes? », https://econpapers.repec.org/paper/cepsticar/casereport80.htm (site consulté le 21 novembre 2017).

CPRI (2013), « Enough for all: Unleashing our communities' resources to drive down poverty in Calgary », rapport final, Calgary Poverty Reduction Initiative, Vol. 1.

Day, M.V. et S.T. Fiske (2017), « Movin'on up? How perceptions of social mobility affect our willingness to defend the system », Social Psychological and Personality Science, Vol. 8/3, pp. 267-274.

Daude, C., Á. Melguizo et A. Neut (2010), « Fiscal Policy in Latin America: Countercyclical and Sustainable at Last? », Documents de travail du Centre de développement de l'OCDE, n°291, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5km8zdcp7j41-en.

Dolan, P. et G. Lordan (2013), Moving up and sliding down: An empirical assessment of the effect of social mobility on subjective wellbeing.

Dostal, J.M. (2015), « The Pegida Movement and German Political Culture: Is Right-Wing Populism Here to Stay? », The Political Quarterly, Vol. 86/4, pp. 523-531.

English, J. (2014), « *The "Finnish Way" to Optimize Student Learning* »; http://www.globaleducationproject.org/.

FIT (2017), « Income Inequality, Social Inclusion and Mobility », ITF Roundtable Report 164, Éditions OCDE, Paris, https://www.itf-oecd.org/income-inequality-social-inclusion-mobility.

Gest, J., T. Reny et J. Mayer (2017), Roots of the Radical Right: Nostalgic Deprivation in the United States and Britain. *Comparative Political Studies*.

Goux, D. et E. Maurin (2010), « Public school availability for two-year olds and mothers' labour supply », *Labour Economics*, Vol. 17/6, pp. 951-962, http://dx.doi.org/10.1016/J.LABECO.2010.04.012.

Hassler, J., J. Moar et J. Zeira, (2017), « Inequality and mobility », *Journal of Economic Growth*, Vol. 12, pp. 235–259.

Havnes, T. et M. Mogstad (2015), « Is universal child care leveling the playing field? », *Journal of Public Economics*, http://dx.doi.org/10.1016/j.jpubeco.2014.04.007.

Heckman, J., S. Hyeok Moon, R. Pinto, P. Savelyev et A. Yavitz, (2010), « The Rate of Return to the Highscope Perry Preschool Program », *Journal of Public Economics,* Vol. 94/1-2, p. 114-128.

Kast, F. et D. Pomeranz (2014), Saving More to Borrow Less: Experimental Evidence from Access to Formal Savings Accounts in Chile. National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, http://dx.doi.org/10.3386/w20239.

Lahtinen, H., H. Wass et H. Hiilamo (2017), « Gradient Constraint in Voting: The Effect of Intra-generational Social Class and Income Mobility on Turnout », *Electoral Studies*, Vol. 45, pp. 14–23.

Mayer, N., A. Rovny, J. Rovny et N. Sauger (2015), « Outsiderness, Social Class, and Votes in the 2014 European Élections », *Revue européenne des sciences sociales*, Vol. 53-1/1, pp. 157-176.

Nikolaev, B. et A. Burns (2014), « Intergenerational mobility and subjective well-being—Evidence from the general social survey », *Journal of Behavioral and Experimental Economics*, Vol. 53, pp. 82-96.

OCDE (2008), *Croissance et inégalités - Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264044197-en.

OCDE (2010a), L'obésité et l'économie de la prévention : Objectif santé, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/9789264084865-en

OCDE (2012), Équité et qualité dans l'éducation- Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Éditions* OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/9789264130852-en.

OCDE (2013), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 - Premiers résultats de l'Evaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264204256-en.

OCDE (2015a), Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions* OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264235120-en

OCDE (2015b), *All on Board: Making Inclusive Growth Happen*, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/9789264218512-en.

OCDE (2015c), « Politiques d'activation pour des marchés du travail plus inclusifs », in *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-7-en.

OCDE (2015d), *Retrouver du travail : Canada : Améliorer les perspectives de retour à l'emploi des travailleurs licenciés économiques,* Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264233454-en.

OCDE (2015e), *Investing in Youth: Latvia*, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/9789264240407-en.

OCDE (2016a), *Making Cities Work for All: Data and Actions for Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264263260-en.

OCDE (2016b), *Panorama de la société 2016 - Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/9789264261488-en.

OCDE (2016c), « New Forms of Work in the Digital Economy », *OECD Digital Economy Papers*, n°260, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/5jlwnklt820x-en

OCDE (2017a), *L'articulation entre productivité et inclusivité*, Éditions OCDE, Paris

OCDE (2017b), Basic income as a policy option: can it add up?, *Policy Brief on the Future of Work*, http://www.oecd.org/els/emp/Basic-Income-Policy-Option-2017.pdf

OCDE (2018a), « The Framework for Policy Action on Inclusive Growth – The MCM 2018 Report on Inclusive Growth », C(2018)33/REV2.

OCDE (2018b), *Investing in Youth: Norway*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264283671-en.

OCDE (2018c), « The Role and Design of Net Wealth Taxes in the OECD », *OECD Tax Policy Studies*, n°26, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264290303-en.

OCDE, (2018d), « The future of social protection: what works for non-standard workers? », *Policy brief on the future of work,* www.oecd.org/employment/future-of-social-protection.pdf

OCDE (2018e, à paraître), *Perspectives de l'emploi 2018,* Éditions OCDE, Paris

ONPV (2016), Rapport de l'Observatoire National de la Politique de la Ville, 2016.

Piketty, T. (2014), Le capital au XXIe siècle.

Ravazzini, L. et F. Chávez-Juárez (2015), « Which inequality makes people dissatisfied with their lives? Evidence of the link between life satisfaction and inequalities ».

Scharle, A.et M.Csillag (2015), « Disability and Labour Market Intergration », document analytique, Commission européenne.

Schochet, P.Z., J. Burghart et S. McConnell (2008), « Does Job Corps Work? Impact Findings from the National Job Corps Study », American Economic Review, vol. 98, n°5, pp. 1864-1886.

Shuey, E.A. et M. Kankaras (à paraître), The Power and Promise of Early Learning, Document de travail de l'OCDE.

Sullivan, J.X. (2008), Borrowing during unemployment unsecured debt as a safety net, Journal of human resources, Vol. 43/2, pp. 383-412.

Tversky, A. et D. Kahneman (1991), « Loss aversion in riskless choice: A reference-dependent model », The quarterly journal of economics, Vol. 106/4, pp. 1039-1061.

Woolfson, L. et J. King (2008), Evaluation of the extended pre-school provision for vulnerable two year olds pilot programme-Final report, The Scottish Government.

Chapitre 2. Dynamique et mobilité des revenus tout au long de la vie

Ce chapitre étudie la mobilité sociale d'un point de vue intra-générationnel et analyse la mobilité des revenus tout au long de la vie. Il examine si la prise en compte de la mobilité entraîne une évolution de l'ampleur des inégalités de revenu – inégalités dites « permanentes ». Il évalue également la persistance des revenus aux deux extrémités de la distribution – « planchers adhérents » et « plafonds adhérents » – dans les pays de l'OCDE et dans quelques grandes économies émergentes. Le chapitre fournit des informations sur la trajectoire de la mobilité des revenus entre la fin des années 90 et le début des années 2010. Il analyse aussi la structure de l'évolution des revenus et apprécie dans quelle mesure des « chocs imprévisibles sur le revenu » expliquent ces évolutions, en particulier en bas de la distribution.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

L'ampleur des inégalités de revenu est très variable d'un pays de l'OCDE à l'autre, le coefficient de Gini s'échelonnant de 0.25 à 0.45. Cependant, les indicateurs de revenu sont généralement mesurés annuellement à une date précise, et même lorsqu'ils sont calculés pour plusieurs périodes successives, ils ne renseignent pas sur les trajectoires et la dynamique individuelles. Au fil du temps, le montant du revenu comme la position des individus sur l'échelle des revenus sont susceptibles de changer. C'est la raison pour laquelle à niveau d'inégalités de revenu égal, une société où la mobilité des revenus des ménages est forte n'est pas confrontée aux mêmes difficultés qu'une société dans laquelle le revenu individuel n'évolue pas. L'analyse de la mobilité sur l'échelle des revenus présentée ici porte sur ces trajectoires individuelles, c'est-à-dire sur les variations du revenu d'une personne donnée au fil du temps, et examine leur lien avec les inégalités en général et les enseignements qui doivent en être tirés pour l'action publique.

Définir un niveau « souhaitable » de mobilité sur l'échelle des revenus n'est pas chose aisée (Jäntti et Jenkins, 2015). D'un côté, cette mobilité peut-être en elle-même souhaitable pour le bien-être social. Une forte mobilité de la société peut constituer un objectif à part entière et être analysée comme le signe que la société est ouverte et la distribution des revenus fluide. Une société dans laquelle la mobilité des revenus des ménages est forte et où les individus ont de grandes chances de voir leur statut social s'améliorer grâce à leurs efforts et à leurs aptitudes peut être socialement préférable à une société dans laquelle le revenu stagne. Empêcher que les plus pauvres ne soient condamnés à le rester et garantir une mobilité suffisante sur l'échelle des revenus est un moyen de prévenir les longs épisodes de pauvreté et leurs conséquences négatives, par exemple en termes d'exclusion sociale. De ce point de vue, la mobilité permet de « passer rapidement de la misère à la richesse » (Jenderny, 2016). On peut préférer une société dans laquelle ce ne sont pas toujours les mêmes qui perçoivent les revenus les plus élevés à une société dans laquelle il n'existe pas de rotation au sommet de l'échelle[1]. De même, si les inégalités sont la résultante d'une discrimination à l'égard de certains groupes ou sont dues à l'origine culturelle, ethnique ou familiale, la mobilité des revenus peut vraisemblablement favoriser l'avènement d'une société plus égalitaire.

D'un autre côté, certains aspects de la mobilité ne sont pas souhaitables en termes de bien-être social. Une mobilité « excessive », caractérisée par des variations de revenu fréquentes et incertaines, peut aussi être synonyme d'insécurité financière. Les individus ayant généralement une aversion aux pertes, la stabilité du revenu disponible peut être perçue comme un objectif par définition souhaitable du point de vue des politiques sociales, lesquelles visent effectivement à la favoriser – par exemple à travers des mécanismes d'assurance chômage qui compensent les pertes de revenu en versant des indemnités qui dépendent du montant du revenu du travail antérieur.

Le profil de la mobilité des revenus est un aspect important du mode de fonctionnement des sociétés. Il reflète la capacité des individus à progresser ou à régresser sur l'échelle économique tout au long de leur vie ou pendant une période plus courte, ainsi que leur précarité économique. Il est indispensable de mieux appréhender les variations de revenu – leur ampleur, leur persistance, les facteurs qui les expliquent et le rôle qu'y jouent les institutions – pour améliorer l'efficacité des politiques, garantir des trajectoires de revenu plus stables et plus résilientes et favoriser l'égalité des chances. La mobilité globale sur l'échelle des revenus peut être la même dans plusieurs pays, mais s'expliquer par des facteurs différents selon les pays. Une faible mobilité peut être imputable à une

inefficience du marché (manque d'opportunités) dans un pays et à un système de protection sociale généreux (stabilité) dans un autre (Jäntti et Jenkins, 2015).

La mobilité des revenus correspond aux changements de position d'un individu donné sur l'échelle des revenus au fil du temps et s'obtient soit en rapportant son revenu courant à son revenu passé – mobilité absolue –, soit en comparant sa position sur l'échelle (un certain quintile par exemple) à un moment donné à sa position antérieure – on parle alors de mobilité positionnelle.

Ce chapitre a pour but d'étudier l'ampleur de la mobilité intra-générationnelle et les formes qu'elle revêt. Il porte essentiellement sur la variation du revenu des individus (d'âge actif)[2] tout au long du « cycle de vie », examinant les variations à moyen terme (sur quatre ans) et à plus long terme (sur neuf ans). Il commence par apprécier l'incidence de la prise en compte de la mobilité sur l'évaluation des inégalités de revenu, en s'intéressant plus particulièrement au bas et au sommet de la distribution, qui sont les deux segments dans lesquels la position des individus sur l'échelle change le moins. Il décrit ensuite l'évolution de la mobilité entre la fin des années 90 et le début des années 2010, puis la mobilité positionnelle dans certaines grandes économies émergentes. Enfin, il présente une analyse de la structure de l'évolution des revenus et distingue, au sein des effets observés au niveau des pays, deux composantes et déterminants : les effets positifs de la croissance économique, le rendement de l'expérience, le rendement des caractéristiques individuelles non observées et les variations de revenu imprévisibles. Le chapitre révèle qu'une « mobilité inégale » peut être observée lorsque des variations de revenu imprévisibles se conjuguent à une faible mobilité (ascendante) à long terme sur l'échelle des revenus et lorsque les populations les plus vulnérables sont les principales concernées.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Il n'y a pas de relation inverse entre inégalités et mobilité sur l'échelle des revenus. Les pays les plus inégalitaires n'affichent pas une mobilité plus grande et certains des pays les plus égalitaires se caractérisent par une mobilité importante.
- En moyenne dans les pays de l'OCDE, au début des années 2010, 50 % des individus étaient toujours dans le même quintile de revenu après quatre ans et près de 40 % après neuf ans – chiffre relativement stable d'un pays à l'autre. La persistance des revenus est plus forte au bas de l'échelle (le pourcentage est proche de 60 %) et surtout au sommet (70 %). Les plafonds adhérents empêchent les personnes aisées de régresser sur l'échelle des revenus tandis que les planchers adhérents font obstacle à la progression des personnes modestes.
- Comparativement aux ménages situés au bas ou au sommet de l'échelle des revenus, ceux qui appartiennent à la classe moyenne affichent une mobilité plus grande, 40 % d'entre eux seulement se trouvant encore au même niveau de l'échelle après quatre ans (et 30 % après neuf ans). Même de petites variations du revenu en valeur absolue peuvent modifier la place de ces ménages dans la distribution. Ces variations ne sont pas sans incidence sur le bien-être et la satisfaction à l'égard de la vie, les individus attachant souvent une importance considérable à leur position sur l'échelle par rapport à celle des autres.
- Les positions sur l'échelle des revenus sont globalement plus immuables aujourd'hui qu'elles ne l'étaient à la fin des années 90. Les individus situés en bas de la distribution ont donc moins de chances de progresser, tandis que ceux qui se trouvent au sommet ont moins de risques de régresser. Les inégalités de revenu se

sont creusées depuis, mais cela n'a pas été compensé par un accroissement de la mobilité des revenus.

- Dans beaucoup de pays, il existe des signes de clivage de la classe moyenne : les membres de la classe moyenne inférieure faisant partie des 40 % les plus modestes ont souvent vu s'accroître le risque de glisser davantage encore vers le bas de l'échelle des revenus à mesure du cycle de vie. Dans le même temps, les personnes plus proches du milieu de l'échelle et les membres de la classe moyenne supérieure risquent un peu moins que par le passé de basculer dans une tranche de revenu plus faible et dans la pauvreté. Une poursuite de cette tendance risquerait d'entraîner une fracturation de la classe moyenne.
- Dans les économies émergentes, la mobilité sur l'échelle des revenus est en général légèrement plus forte que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Elle ne semble cependant pas s'accroître depuis le début des années 2000, bien au contraire.
- Globalement, l'évolution du revenu individuel dépend de quatre facteurs : la croissance du revenu total, les effets de cycle de vie, des tendances individuelles hétérogènes et les variations de revenu imprévisibles. Lorsque la mesure est effectuée sur quatre ans, ce sont les variations imprévisibles (« chocs ») qui ont le plus de poids dans l'évolution du revenu et elles sont plus fréquentes parmi les personnes situées en bas de l'échelle de la distribution des revenus.

2.1. Mobilité sur l'échelle des revenus et inégalités de revenu

Les inégalités de revenu varient grandement d'un pays de l'OCDE à l'autre (OCDE, 2015a). Le coefficient de Gini – indicateur classique des inégalités de revenu, égal à 0 lorsque le revenu est le même pour tous et à 1 lorsqu'il est intégralement perçu par une seule personne – s'établit actuellement à 0.315 en moyenne dans la zone OCDE ; il est proche de 0.4 aux États-Unis et en Turquie et dépasse 0.45 au Chili et au Mexique. Ces trois dernières décennies, les inégalités se sont creusées dans la plupart des pays de l'OCDE, atteignant parfois des niveaux historiques.

Toutefois, l'augmentation de l'écart entre « les riches » et « les pauvres » entre deux dates ne signifie pas que la composition de ces deux catégories n'a pas évolué entre le début et la fin de la période considérée. Entre deux scénarios extrêmes – l'un dans lequel les riches d'hier sont devenus les pauvres d'aujourd'hui et *vice versa* et l'autre dans lequel les pauvres sont restés pauvres et les riches sont restés riches –, il existe en réalité de nombreux cas de figure intermédiaires. L'ampleur et la forme de cette mobilité ont des conséquences concrètes sur l'évaluation des inégalités de revenu dans les différents pays.

Cette partie a pour but d'évaluer les inégalités constatées lorsque la moyenne des revenus est calculée sur une période supérieure à un an. Schématiquement, elle montre qu'actuellement dans les pays de l'OCDE, la mobilité sur l'échelle des revenus n'est pas suffisante pour compenser les effets de l'accroissement global des inégalités de revenu.

Les revenus individuels varient régulièrement, souvent et sensiblement. En conséquence, les indicateurs d'inégalité mesurés à une date donnée ne fournissent qu'une image ponctuelle des inégalités. Ainsi, si une part importante des personnes à faible revenu parvient, après quelques années, à accéder à la classe moyenne inférieure ou si les personnes les plus aisées ne réussissent pas, en moyenne, à se maintenir plusieurs années parmi les plus riches, l'indicateur transversal des inégalités de revenu ne donne qu'une

information partielle, en particulier si l'on veut comparer des sociétés qui diffèrent en termes d'institutions et de profil de la mobilité.

La mesure des revenus moyens sur une période plus longue permet d'obtenir une évaluation plus juste du bien-être des individus qu'une mesure ponctuelle (Shorrocks, 1978 ; Fields, 2010). Si l'on effectuait la mesure à partir du cumul des revenus perçus sur quatre ans, les inégalités obtenues seraient plus faibles, mais la différence serait limitée. Ainsi, le coefficient de Gini des revenus cumulés sur quatre années situées au début des années 2010 (2011-2014 pour la plupart des pays) serait inférieur de 2.3 points à la moyenne des coefficients calculés pour chaque année au cours de la même période[3] (Graphique 2.1, partie A). Lorsque la période retenue est plus longue – ici une décennie –, l'indicateur des inégalités est en moyenne inférieur de 3 à 7 points dans les pays pour lesquels des données sont disponibles (graphique 2.1, partie B). À titre de comparaison, le coefficient de Gini a augmenté d'environ 3 points entre 1985 et 2015. Plus la période prise en compte est longue, plus les chances sont grandes d'observer des variations de revenu et un impact plus fort de ces variations sur les inégalités. Il ressort de ces estimations sur longue période (sur dix ans) que les inégalités régressent de manière constante à mesure que la période de référence s'allonge, même si cette régression est de plus en plus faible au-delà de dix ans. Les inégalités permanentes tendent alors à converger vers un niveau inférieur d'environ 30 % à celui des inégalités mesurées annuellement (Jenkins, 2011).

Graphique 2.1.Inégalités transversales et inégalités « permanentes »

Début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

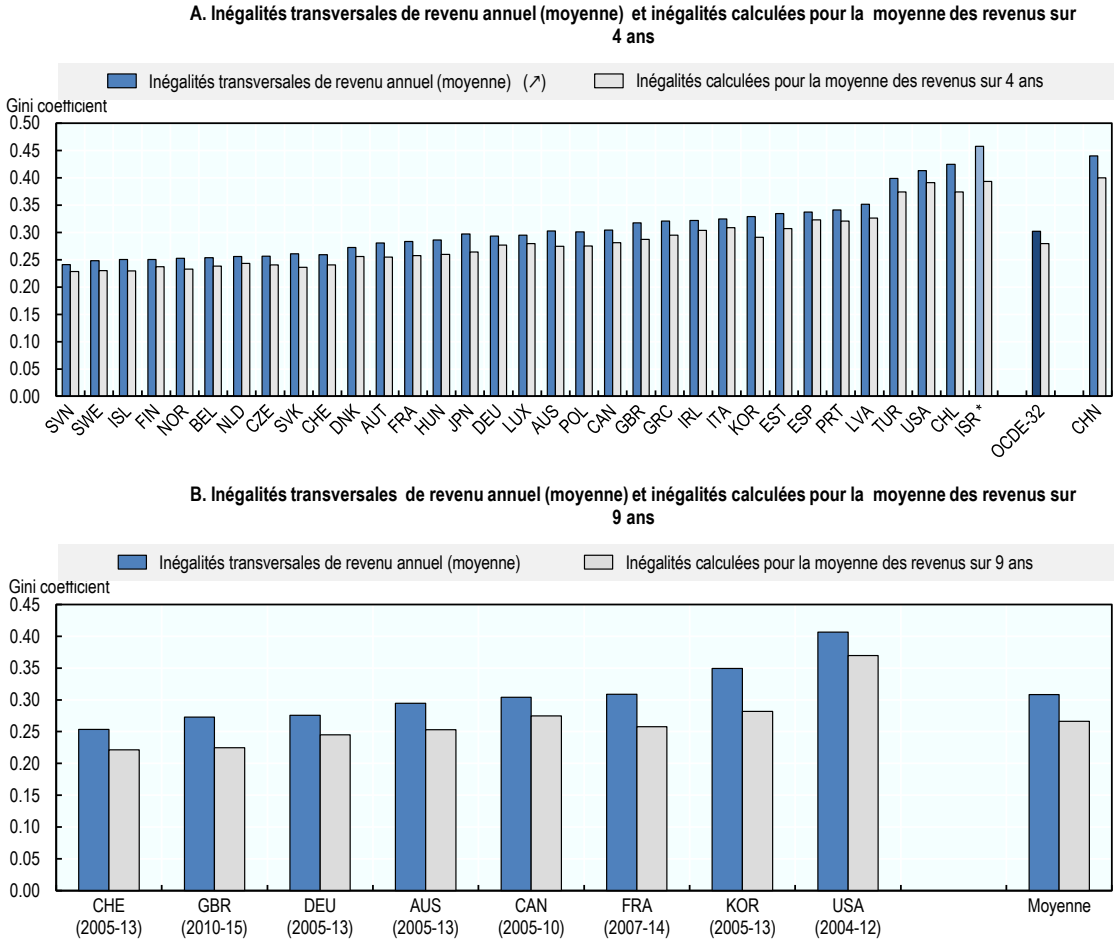

* Les données relatives à Israël correspondent au revenu avant impôt.

Lecture du graphique : En moyenne dans les pays de l'OCDE, le coefficient de Gini des revenus annuels calculé pour la population d'âge actif (18-65 ans) s'est établi à 0.302 en moyenne entre 2011 et 2014. Le coefficient de Gini de la moyenne des revenus cumulés sur quatre ans s'est établi à un niveau légèrement inférieur (0.279), ce qui signifie que la mobilité sur l'échelle des revenus a induit une baisse des inégalités de 2.2 points.

Notes : Les inégalités sont mesurées par le coefficient de Gini, indicateur classique qui prend une valeur comprise entre 0 (lorsque chacun dispose du même revenu) et 1 (lorsque l'ensemble du revenu est perçu par une seule personne). Dans la partie A, les données se rapportent à la période 2011-14 pour tous les pays sauf l'Australie, l'Allemagne, l'Irlande, la Corée, la Suisse et la Turquie (2010-13), le Canada (2007-10) et le Chili (2006-09). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans. Pour la Chine, les données se rapportent à la population de 25 à 55 ans et à une période de cinq années. Dans la partie B, les données se rapportent à 2007-14 pour la France, à 2005-13 pour l'Australie, l'Allemagne, la Corée et la Suisse, à 2004-12 pour les États-Unis et à 2005-10 pour le Canada.

Source : Calculs de l'OCDE à partir de données des enquêtes suivantes : CNEF, UE-SILC, SRCV (France – 8 ans), KHPS-JHPS (Japon), enquête de panel Casen (Chili), SILC (Turquie), enquête longitudinale israélienne et Chan *et al.* (à venir) pour la Chine. Voir l'Annexe 2.Apour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969827

Le classement des pays ne change pas lorsque les revenus sont évalués sur quatre ans, mais des différences sensibles entre pays peuvent être observées. La mobilité sur l'échelle des revenus atténue les inégalités à long terme, en particulier au Chili, en Corée et au Japon, au Royaume-Uni, et dans les pays d'Europe centrale, orientale et balte. Elle les réduit aussi, quoique dans une moindre mesure, en Slovénie, aux Pays-Bas, en Finlande et en Espagne (moins de 1.5 point de Gini sur quatre ans). En Chine, elle atténue davantage les inégalités que dans la plupart des pays de l'OCDE.

La diminution des inégalités induite par la mobilité sur l'échelle des revenus est un peu plus forte dans les pays relativement inégalitaires, mais cette différence n'est pas suffisante pour modifier le classement des pays selon les inégalités transversales. La différence entre les inégalités calculées sur la moyenne des revenus (« permanents ») et la moyenne des inégalités transversales constitue un indicateur indirect de mobilité et donne une idée de la baisse des inégalités due au passage du temps. Il n'existe qu'une faible corrélation – lorsqu'il en existe une – entre cet indicateur de la mobilité et les inégalités (Graphique 2.2).

Les auteurs ont des opinions divergentes sur le lien entre inégalités et mobilité des revenus. Certains avancent que le creusement des inégalités est la résultante de processus de mobilité à grande échelle. Selon eux, les inégalités en elles-mêmes ne constituent donc pas un problème, dès lors qu'elles sont compensées par la mobilité (voir par exemple Friedman, 1962 ; 2009). D'autres auteurs estiment que lorsque l'échelle des revenus est plus grande, la distance à parcourir pour passer d'un échelon à l'autre est plus importante, ce que ni la mobilité sociale ni la mobilité des revenus ne compensent (voir, par exemple : Krugman, 1992 ; Aaberge *et al.*, 2002 ; Jenkins, 2011).

De nombreux auteurs ont cherché à déterminer, notamment en comparant les États-Unis et l'Europe, si les inégalités plus fortes observées aux États-Unis pourraient être atténuées par une plus grande mobilité sur l'échelle des revenus (voir Burkhauser et Couch, 2009, pour un recensement de ces études). Il ressort de ces travaux qu'il existe une corrélation faible entre inégalités plus fortes et plus grande mobilité intra-générationnelle. Aaberge et Mogstad (2014) ont observé qu'aux États-Unis, la mobilité est seulement légèrement plus élevée que dans les pays nordiques, alors que les inégalités y sont beaucoup plus marquées. Ces résultats confirment ceux de nombreuses autres études. Ainsi, Gangl (2005) compare les pays d'Europe et les États-Unis dans les années 90 et constate que le classement des pays évolue peu lorsque les inégalités sont évaluées à partir des revenus individuels mesurés dans un cadre multipériode étant donné que la mobilité des revenus n'est pas plus forte aux États-Unis qu'en Europe. Des conclusions similaires se dégagent des travaux de Chen (2009), qui compare les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et l'Allemagne durant les années 90. Alves et Martins (2012) s'intéressent aux pays d'Europe au cours de la période 2005-09 et parviennent à la conclusion que la mobilité des revenus ne modifie pas sensiblement le classement des pays de l'Union européenne en fonction des inégalités de revenu, mettant en évidence le poids important des inégalités permanentes dans tous ces pays. S'agissant de la Chine, Chan *et al.* (à paraître) et Clement (2016) observent que le revenu y est plus inégalement réparti qu'aux États-Unis, en Allemagne et en Grande-Bretagne, mais aussi que la mobilité sur l'échelle des revenus y est plus forte.

Graphique 2.2. Inégalités transversales et mobilité en termes de réduction du coefficient de Gini

Coefficients de Gini pour le revenu annuel transversal et pour la moyenne des revenus (début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles)

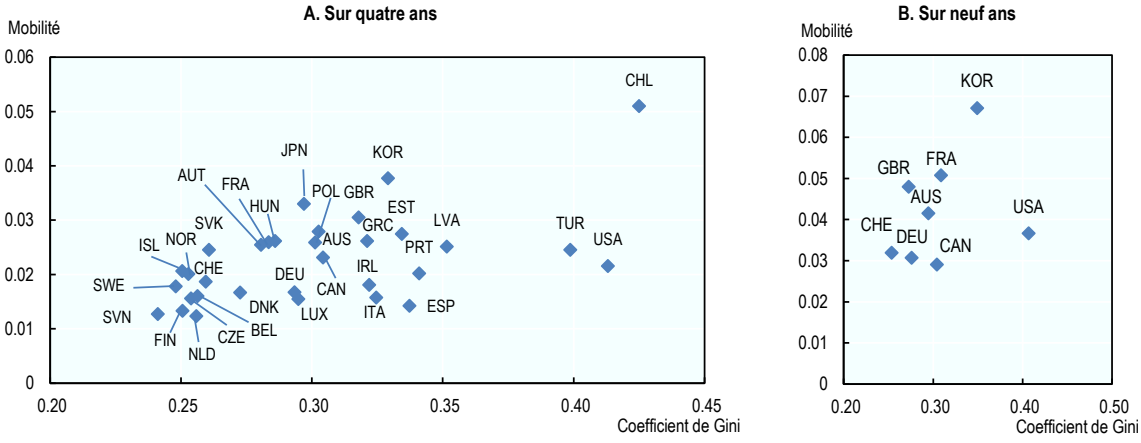

Note : La mobilité est définie comme la différence entre la moyenne des inégalités transversales et l'inégalité de la moyenne des revenus (« permanents ») (coefficients de Gini). Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). Dans la partie A, elles se rapportent à 2011-14 pour tous les pays sauf l'Australie, l'Allemagne, l'Irlande, la Corée, la Suisse et la Turquie (2010-13), le Canada (2007-10) et le Chili (2006-09). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans. Dans la partie B, les données se rapportent à 2007-14 pour la France, à 2005-13 pour l'Australie, l'Allemagne, la Corée et la Suisse, à 2004-12 pour les États-Unis et à 2005-10 pour le Canada.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SRCV (France, 8 ans), KHPS-JHPS (Japon), SILC (Turquie) et de l'enquête par panel Casen (Chili). Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969846

2.2. Mobilité positionnelle : planchers adhérents au bas de l'échelle, plafonds adhérents au sommet

Cette partie porte sur la position des individus sur l'échelle des revenus et analyse la mobilité en comparant cette position à la date de l'analyse à celle occupée par le passé. On parle à cet égard de mobilité positionnelle. Les individus évaluant généralement leur bien-être par comparaison avec le reste de la société, cette mobilité positionnelle a de l'importance. En général, se faire devancer par les autres est mal vécu, même en l'absence de modification sensible du niveau de vie réel, tandis que devancer les autres est perçu positivement (Encadré 2.1).

La pertinence des indicateurs de mobilité positionnelle trouve son origine dans une approche sociologique de la mobilité des revenus. En général, la perception qu'ont les individus de leur situation sociale dépend davantage de leur position relative que de leur patrimoine ou de leur revenu en termes absolus (Duesenberry, 1949 ; Hirsch, 1995 ; Pavlopoulos *et al.*, 2010). Ce phénomène est souvent illustré par l'expression *« keeping up with the Joneses »*, signifiant que l'essentiel est de rivaliser avec ses voisins[4]. Les études montrent que même si les personnes relativement riches sont généralement toujours plus heureuses que celles qui sont plus pauvres, la proportion d'individus

indiquant être heureux n'augmente pas à mesure que le revenu moyen progresse dans la société (phénomène connu sous le nom de paradoxe d'Easterlin, Easterlin, 1973 ; 1995). Ce phénomène se révèle plus marqué dans les sociétés relativement inégalitaires (Cheung et Lucas, 2016).

Encadré 2.1. La mobilité positionnelle est-elle un jeu à somme nulle ?

La mobilité est souvent vue comme un jeu à somme nulle : si certaines personnes progressent, il faut que d'autres régressent. La mobilité positionnelle mérite cependant davantage d'attention, pour au moins deux raisons. Premièrement, le nombre de personnes qui régressent n'est pas nécessairement égal au nombre de personnes qui progressent ; de même, les changements de position sur l'échelle des revenus n'ont pas tous la même ampleur. Deuxièmement, les conséquences de ces changements ne sont pas traitées de la même manière par les responsables de l'action publique selon qu'elles touchent des personnes déjà en difficulté, la classe moyenne ou la population la plus aisée. La progression d'un individu sur l'échelle étant contrebalancée par le mouvement inverse d'un ou plusieurs autres, une multitude de situations différentes peut apparaître au sein de ce « jeu à somme nulle ». La forte mobilité positionnelle ascendante d'une personne peut par exemple être « compensée » (en termes de bien-être social) par une régression de faible ampleur subie par de nombreuses personnes ou par une mobilité descendante symétrique, forte également, de quelques individus accompagnée d'une stabilité pour la majeure partie de la population.

Mieux comprendre la répartition et l'ampleur des gains et pertes peut également faciliter la compréhension des perceptions individuelles du bien-être global. Par exemple, on estime qu'en période de récession, des pertes de revenu plus faibles mais généralisées sont préférées à des pertes de grande ampleur concentrées sur quelques individus (Wodon, 2001). La manière dont les « gagnants » et les « perdants » sont répartis influe sur les problèmes qui se posent aux responsables publics, parce que selon toute vraisemblance, dans le deuxième cas de figure cité, les personnes qui subissent de lourdes pertes ont besoin d'une grande capacité d'adaptation (en période de crise économique) ou d'un soutien pour pouvoir tirer parti des fruits de la croissance lorsque l'économie se redresse. Selon la nature des variations de revenu, il est possible de concevoir les politiques de manière à mieux répartir les effets des changements économiques et sociaux, par exemple à travers des aides à la reconversion professionnelle si un secteur particulier est durement touché ou un système d'assurance sociale offrant une large couverture.

2.2.1. Mobilité ascendante et descendante sur l'échelle des revenus

Pour avoir une vision synthétique de l'ampleur de la mobilité, on peut tout simplement comparer la position d'une personne sur l'échelle des revenus au cours d'une année donnée et cette position quelques années plus tard (ici, quatre ou neuf ans plus tard). En moyenne dans les pays de l'OCDE, 50 % des individus étaient toujours dans le même quintile de revenu[5] quatre ans plus tard, 26 % avaient accédé au quintile immédiatement supérieur au quintile initial et 24 % avaient basculé dans le quintile immédiatement inférieur. Lorsque la période retenue est plus longue – neuf ans –, les variations sont plus grandes : 38 % des personnes ne changent pas de quintile, 32 % progressent d'au moins un quintile et 30 % régressent d'au moins un quintile (Graphique 2.3).

Le pourcentage de personnes qui ne changent pas de quintile est globalement le même dans tous les pays. Parmi les pays où la mobilité est la plus faible figurent la Finlande, l'Espagne, les Pays-Bas et la Suède, où 55 % des individus environ étaient toujours dans le même quintile quatre ans après la première mesure. Les pays où la mobilité est la plus forte d'après l'indicateur de mobilité positionnelle sont la Corée, le Royaume-Uni, la Turquie et la Grèce, où ce pourcentage est compris entre 40 % et 44 % seulement. Parmi les pays pour lesquels des données sur plus longue période sont disponibles, c'est en France, en Allemagne et aux États-Unis que les changements de position sur l'échelle des revenus sont les plus limités, tandis qu'ils sont plus importants en Corée et en Australie.

Tous pays confondus, les mouvements ascendants et descendants ne sont pas nécessairement parfaitement symétriques. Aux Pays-Bas par exemple, entre 2011 et 2014, 30 % de la population ont gagné au moins un quintile, tandis que 16 % ont régressé d'au moins un quintile. Cet écart s'explique par une différence de degré de mobilité ou par le fait que la mobilité se produit à des niveaux différents de l'échelle des revenus. à l'inverse, au Royaume-Uni et en Corée, le pourcentage de personnes qui accèdent à un quintile plus élevé est le même que dans le premier groupe de pays (30 %), mais le pourcentage de personnes qui régressent est supérieur de 10 points (égal à 25 % environ), ce qui est le signe de gains importants pour une partie de la population et de pertes importantes pour une autre partie.

Graphique 2.3. Pourcentage de personnes changeant de quintile au fil du temps

Début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

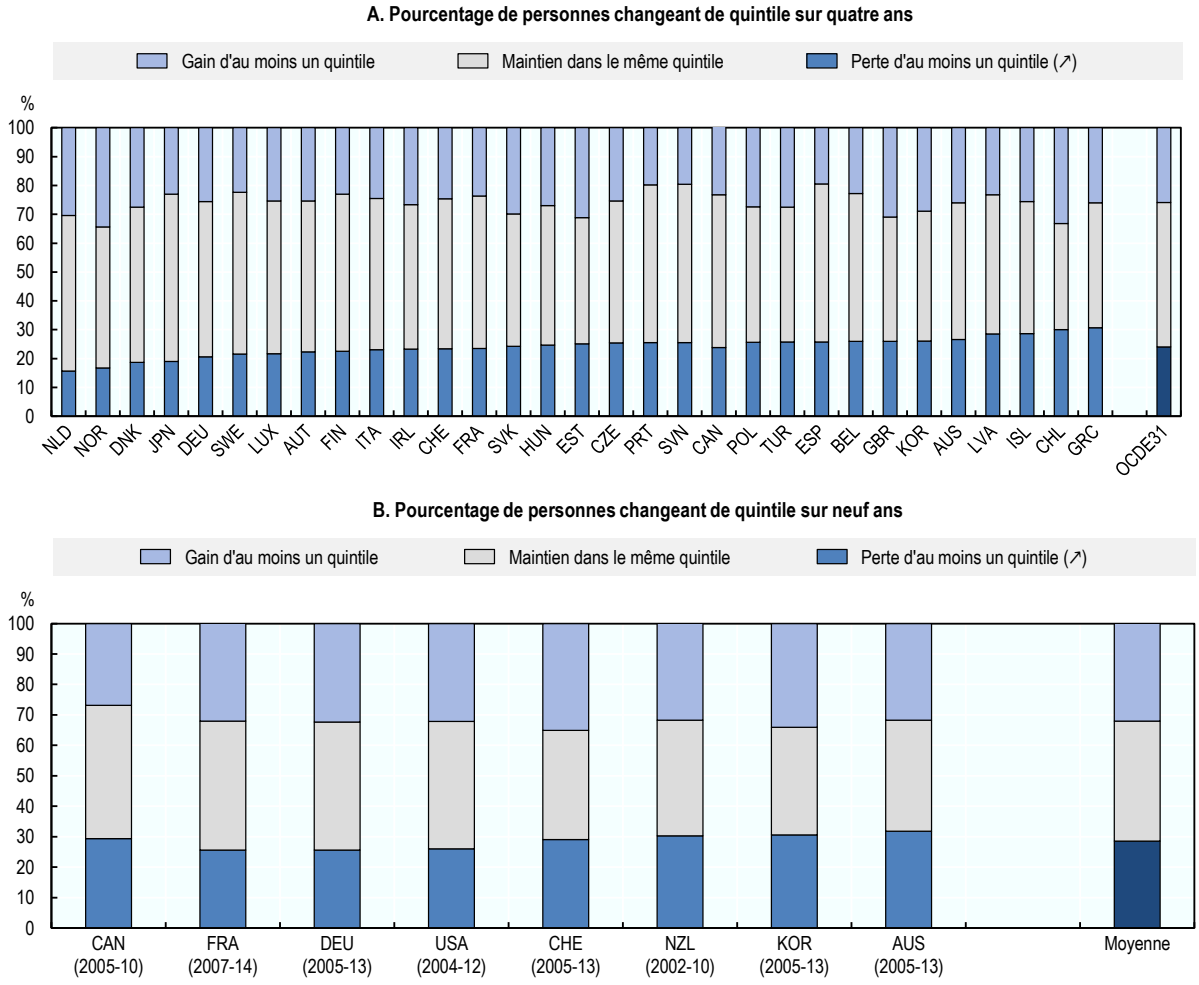

Note : Les données concernent la population d'âge actif (18-65 ans). Dans la partie A, elles se rapportent à 2011-14 pour tous les pays sauf l'Australie, l'Allemagne, l'Irlande, la Corée, la Suisse et la Turquie (2010-13), le Canada (2007-10) et le Chili (2006-09). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans. Dans la partie B, les données se rapportent à 2007-14 pour la France, à 2005-13 pour l'Australie, l'Allemagne, la Corée et la Suisse, à 2004-12 pour les États-Unis et à 2005-10 pour le Canada.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SRCV (France), KHPS-JHPS (Japon), SILC (Turquie) et de l'enquête par panel Casen (Chili). Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969865

2.2.2. La position initiale sur l'échelle des revenus conditionne la mobilité

Les perspectives de mobilité ne sont pas également réparties entre les différents niveaux de l'échelle des revenus. La persistance est beaucoup plus forte aux deux extrémités de la distribution. La grande majorité des personnes qui se trouvent au départ dans le quintile

inférieur (premier quintile) ont peu de chances de gravir les échelons au fil du temps : en moyenne, 57 % d'entre elles n'ont pas changé de quintile quatre ans plus tard et 41 % neuf ans plus tard (Graphique 2.4, parties A et B). Il n'en reste pas moins que les variations de revenu en valeur absolue sont fréquentes en bas de l'échelle, de nombreuses personnes voyant leur revenu augmenter. Ces hausses ne sont cependant pas suffisantes pour leur permettre de progresser de manière sensible.

La persistance est encore plus forte au *sommet* de la distribution, 68 % des personnes situées dans le quintile supérieur s'y trouvant encore quatre plus tard et 53 % neuf ans plus tard. Cette persistance plus forte au sommet qu'au bas de l'échelle est également souvent constatée dans les études (Kopszcuck *et al.*, 2010 ; Alves et Martins, 2012). Comme dans le quintile inférieur, d'importantes variations du revenu en valeur absolue peuvent se produire dans le quintile supérieur, mais là encore, elles n'entraînent pas nécessairement un changement de position notable sur l'échelle des revenus – d'où la forte persistance également observée au sommet.

Comparativement aux ménages les plus pauvres ou les plus aisés, les membres de la classe moyenne (adultes d'âge actif faisant partie des 60 % de personnes situées au milieu de la distribution des revenus) sont plus mobiles en termes de position sur l'échelle. En moyenne, une petite minorité d'entre eux seulement reste dans leur quintile initial : 40 % d'entre eux y sont encore après quatre ans et 30 % après neuf ans. Au sein de la classe moyenne, les variations de revenu en valeur absolue sont plus faibles qu'en haut ou en bas de l'échelle. Toutefois, les revenus étant généralement beaucoup plus concentrés au milieu de la distribution, la moindre variation du revenu (en valeur absolue) peut entraîner un changement de quintile. Ce changement de position n'est pas sans incidence sur le bien-être et la satisfaction à l'égard de la vie, les individus étant généralement très sensibles à leur position sur l'échelle par rapport à celle des autres.

Si l'on prend le revenu médian (troisième quintile) comme référence, la mobilité ascendante et descendante diffère selon les pays (Graphique 2.4, partie C). Il est possible de distinguer quatre groupes de pays :

- Dans certains pays (Chili, Islande, Grèce et Royaume-Uni), les personnes qui perçoivent un revenu proche du revenu médian ont à la fois de grandes chances de progresser sur l'échelle et un risque élevé de régresser.
- En revanche, dans un autre groupe (composé du Danemark, de l'Allemagne et de la Suisse), les probabilités de mobilité ascendante et descendante sont faibles, le scénario le plus probable étant celui d'un maintien dans le même quintile.
- D'autres pays (autres pays nordiques, Pays-Bas et Luxembourg) cumulent une probabilité de mobilité ascendante relativement forte et un risque de mobilité descendante relativement faible pour les ménages de la classe moyenne.
- Dans le dernier groupe (comprenant la Slovénie, le Portugal, l'Espagne, la France et l'Irlande), la probabilité de régresser est relativement forte tandis que les chances de progresser sont relativement faibles, ce qui correspond peut-être au scénario le plus sombre. Le chapitre 3 propose une analyse plus détaillée des déterminants de l'évolution du revenu aux différents échelons de la distribution.

Graphique 2.4. Mobilité positionnelle selon le quintile de revenu initial

Début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

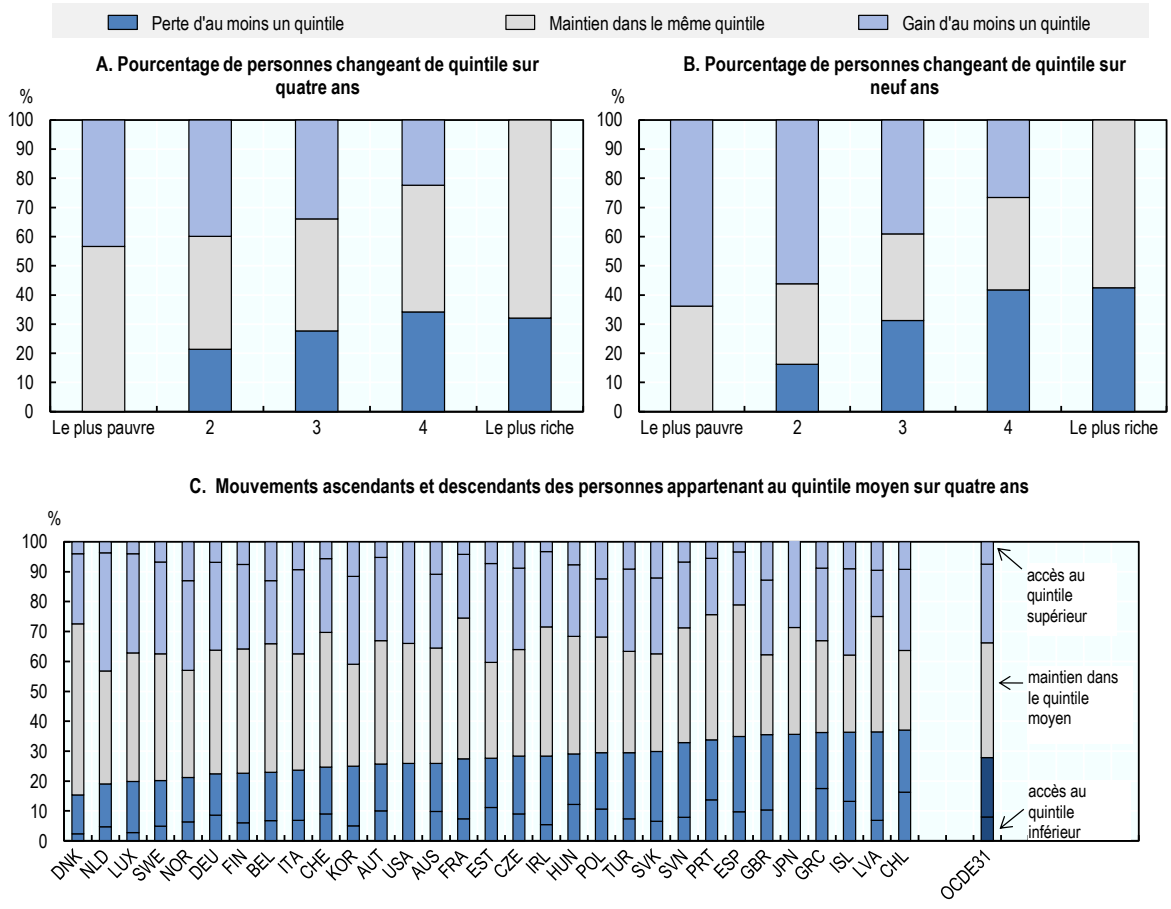

Lecture du graphique : En moyenne dans la zone OCDE, 57 % des individus appartenant initialement au premier quintile s'y trouvaient encore quatre plus tard et 43 % avaient accédé à un quintile plus élevé. Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). Dans la partie A, elles se rapportent à 2011-14 pour tous les pays sauf l'Australie, l'Allemagne, l'Irlande, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni (2010-13). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans. Dans la partie B, les données se rapportent à 2006-14 pour la France, à 2005-13 pour l'Australie, l'Allemagne, la Corée et la Suisse et à 2004-12 pour les États-Unis.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SRCV (France), KHPS-JHPS (Japon). Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969884

2.2.3. Planchers adhérents : persistance des revenus dans le quintile inférieur

La persistance des bas revenus peut avoir des effets durables sur la privation matérielle, la santé et la situation sur le marché du travail (à travers le stress, les conséquences sur les compétences cognitives et la dépréciation des compétences). Cependant, une faible persistance au bas de l'échelle peut aussi être préoccupante pour les responsables publics, par exemple parce qu'elle peut entraîner une récurrence de périodes de faible revenu ou

encore un risque accru d'exclusion des ménages les plus pauvres (Fouarge et Layte, 2005). Une meilleure compréhension de la persistance au bas de l'échelle – phénomène des planchers adhérents – peut fournir un éclairage de nature à permettre d'élaborer dans un pays donné des politiques de lutte contre la pauvreté agissant sur les bons leviers – par exemple à travers des mesures plutôt axées sur la pauvreté de longue durée ou sur la récurrence d'épisodes de pauvreté[6].

La persistance des bas revenus sur quatre ans est particulièrement forte en Suède, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Finlande (environ 70 %), de même qu'en Slovénie, au Portugal et en Espagne (environ 65 %, Graphique 2.5). Lorsque la mesure est effectuée sur une période plus longue, c'est aux États-Unis que le pourcentage de personnes bloquées en bas de l'échelle est le plus élevé. La forte persistance des bas revenus s'explique principalement par le chômage de longue durée, et le passage du chômage à l'emploi est le principal moyen pour un individu d'éviter d'être condamné à percevoir un faible revenu (chapitre 3). Elle peut cependant aussi s'expliquer, par exemple dans le cas des Pays-Bas, par une persistance non négligeable des bas salaires des actifs (Pavlopoulos *et al.*, 2012 ; chapitre 3).

La persistance des bas revenus la plus faible est observée au Chili, au Royaume-Uni, au Japon, au Danemark et en Grèce lorsqu'elle est mesurée sur quatre ans, et en Corée lorsqu'elle est mesurée sur neuf ans. Cette mobilité en bas de l'échelle des revenus peut s'expliquer d'une part par un taux de chômage relativement faible, qui permet un retour à l'emploi rapide (c'est par exemple le cas au Japon, au Danemark et au Royaume-Uni) et renforce les chances d'échapper à la faible rémunération (Pavlopoulos *et al.*, 2012 ; Plum, 2016), et d'autre part par le conditionnement des droits aux prestations d'aide sociale à des conditions de patrimoine strictes (c'est le cas au Royaume-Uni et en Corée), ce qui signifie que les personnes temporairement au chômage risquent de percevoir des prestations faibles voire de ne pas être indemnisées.

Les pays où la persistance en bas de l'échelle des revenus est faible peuvent néanmoins être confrontés à la *récurrence* de périodes de bas revenu, dans le cas où les hausses de revenu individuelles ne sont pas stables dans le temps et où les individus basculent de nouveau dans la pauvreté (Graphique 2.5, partie A). C'est par exemple le cas du Chili, où il est établi que la pauvreté est en grande partie transitoire ou récurrente et s'explique par une répartition des revenus relativement uniforme au bas de l'échelle (Neilson *et al.*, 2008). La différence entre le Royaume-Uni et les autres pays (comme le Danemark) affichant une persistance des bas revenus similaire s'explique par le fait qu'une proportion beaucoup plus forte de la population connaît des périodes de bas revenus récurrentes lorsque la mesure est effectuée sur quatre ans (Shildrick *et al.*, 2010 ; Fouarge et Layte, 2005) ; en outre, au Danemark, les personnes qui se trouvent au bas de l'échelle ont davantage tendance à y rester (pendant les quatre années, voir Graphique 2.5, partie A).

Il n'existe donc pas de relation simple entre inégalité et persistance des bas revenus. Cette persistance peut être forte aussi bien dans les pays les plus égalitaires, tels que la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède[7], que dans des pays plus inégalitaires comme ceux du Sud de l'Europe. Les conséquences sur le bien-être peuvent être différentes selon que les inégalités sont fortes ou non. La persistance des bas revenus peut représenter une menace pour la cohésion sociale, en particulier dans les pays les plus inégalitaires. Lorsque les inégalités sont fortes, la distance à parcourir pour progresser sur l'échelle peut en effet sembler trop grande aux individus bloqués en bas de cette échelle.

La persistance des bas revenus est due à un enchevêtrement complexe de facteurs. Le chômage de longue durée, le manque de compétences et la segmentation du marché du travail, qui se traduisent par l'accès à des emplois mal rémunérés et par des perspectives d'évolution relativement médiocres, jouent un rôle, mais d'autres facteurs entrent également en jeu. Ainsi, le revenu du conjoint permet à certains actifs percevant une faible rémunération d'échapper à la pauvreté. De même, les phénomènes favorisant une plus grande instabilité du marché du travail peuvent être source de mobilité et d'instabilité en bas de la distribution des revenus et peuvent ainsi aller plus souvent de pair avec une persistance plus faible des bas revenus. Le chapitre 3 analyse les déterminants de l'évolution des revenus au niveau individuel, en particulier du point de vue des sources de revenu et des liens avec les transitions professionnelles et le système de prélèvements et prestations.

Graphique 2.5. Planchers adhérents : persistance des revenus dans le quintile inférieur

Pourcentage de personnes d'âge actif restant dans le quintile de revenu inférieur pendant quatre, six et neuf ans (début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles)

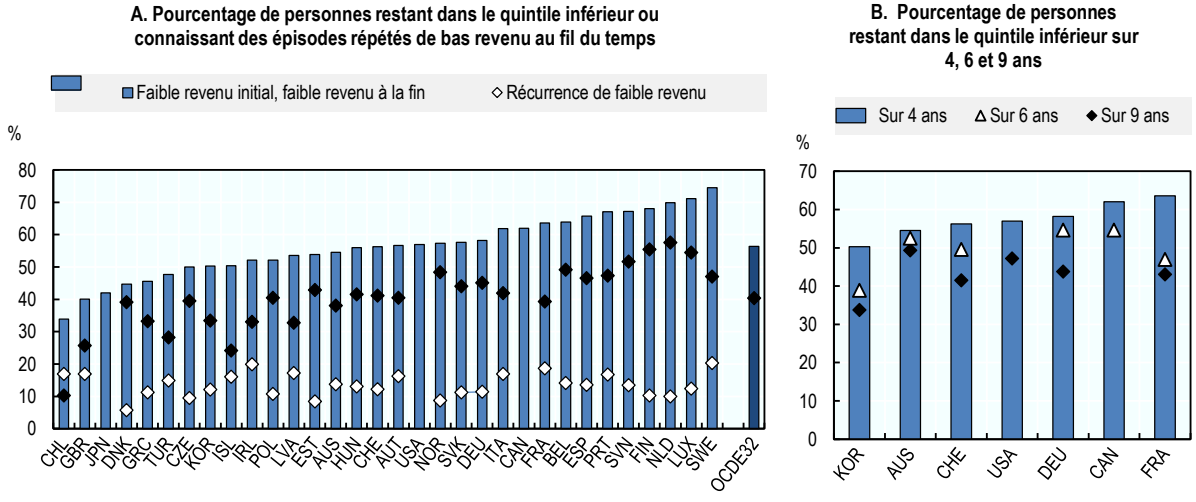

Note : Les graphiques représentent la probabilité pour un individu moyen appartenant au quintile inférieur de s'y trouver encore après quatre ans ; de connaître à la fois des périodes de faible revenu et des périodes plus fastes (récurrence) et de ne connaître que des périodes de faible revenu tout au long de la période. Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). Elles se rapportent à 2011-14 pour tous les pays sauf l'Australie, l'Allemagne, l'Irlande, la Corée, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni (2010-13), le Canada (2007-10) et le Chili (2006-09). Pour les États-Unis (2008-12), les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes UE-EFT, CNEF, UE-SILC, SRCV (France), KHPS-JHPS (Japon), SILC (Turquie) et de l'enquête par panel Casen (Chili). Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969903

Les facteurs qui expliquent la persistance des bas revenus varient selon les pays (Graphique 2.6). En Slovénie, au Portugal et en Italie, la forte persistance observée en bas de l'échelle est due à un chômage de longue durée élevé (parties A et B). S'agissant des facteurs associés à une plus grande mobilité ascendante des bas revenus, les transitions professionnelles, par exemple la sortie du chômage (partie F) et surtout le passage d'un

contrat temporaire à un contrat à durée indéterminée (partie D), sont fortement corrélés avec le taux de persistance des bas revenus. Au Danemark par exemple, la faible persistance constatée en bas de l'échelle va de pair avec un taux élevé de transition de l'emploi temporaire à l'emploi permanent, tandis que l'inverse est vrai aux Pays-Bas et en Espagne.

Graphique 2.6. Persistance des bas revenus : lien avec les déterminants économiques

En pourcentage, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

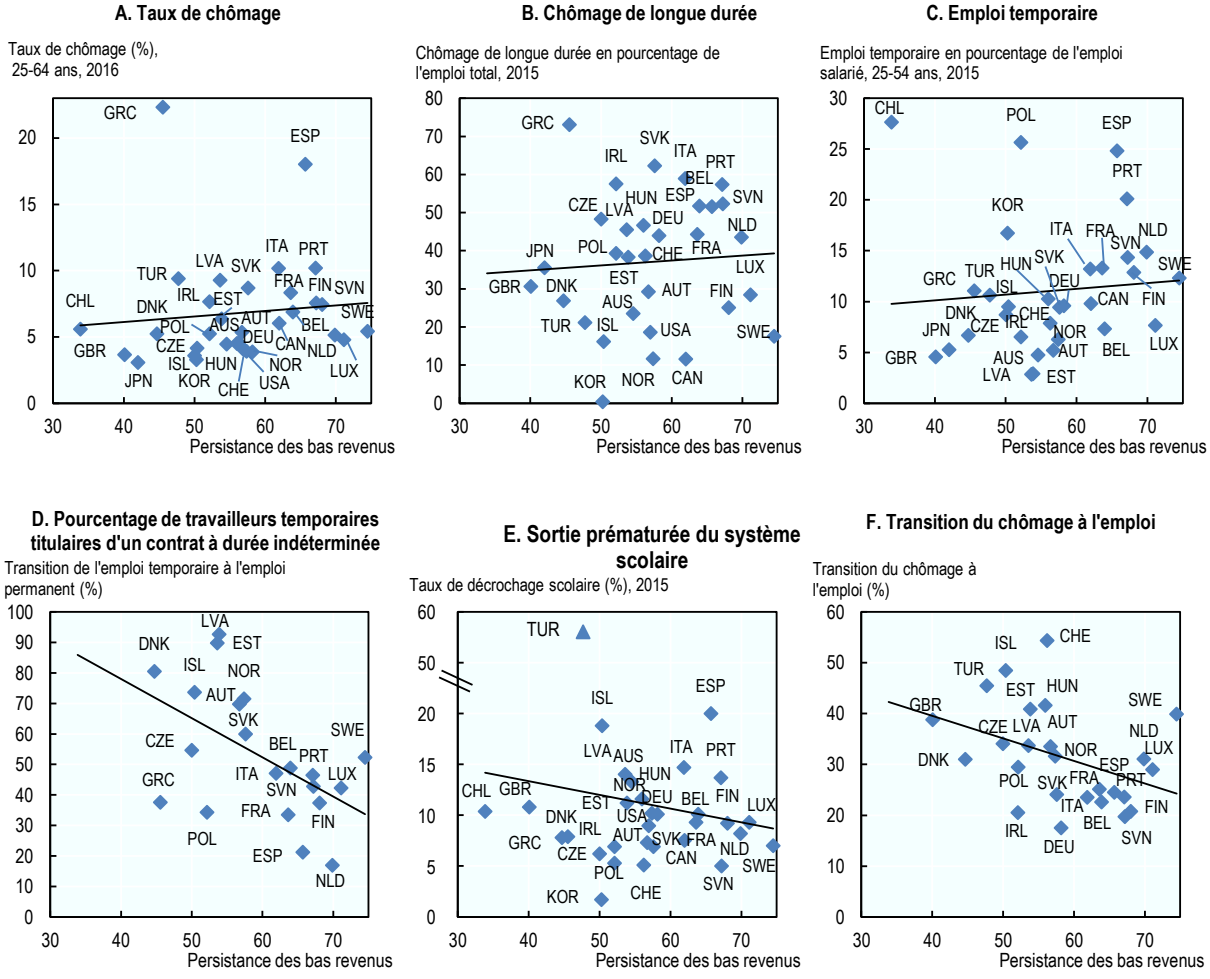

Note : Les transitions du chômage à l'emploi correspondent au pourcentage des personnes d'âge actif qui sont au chômage ou en inactivité une année donnée et occupent un emploi un an plus tard. Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). La persistance est mesurée sur la dernière période de 4 ans pour laquelle des données sont disponibles pour le pays considéré.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SILC (Turquie) et de l'enquête par panel Casen (Chili). Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969922

2.2.4. Plafonds adhérents : persistance des revenus dans le quintile supérieur

La hausse des inégalités de revenu est souvent imputée à l'envolée des revenus des plus aisés, souvent plus instables que ceux du reste de la population, en particulier au sommet de la tranche de revenu supérieure (Förster *et al.*, 2014). On dispose en revanche de moins d'informations sur la question de savoir si cette envolée des hauts revenus profite systématiquement aux mêmes individus ou si elle est due au fait que certaines personnes dépassent celles qui se trouvent au sommet et finissent par les supplanter – autrement dit, il s'agit de déterminer si le haut de la distribution est stratifié ou mobile.

Une société dans laquelle la mobilité en haut de l'échelle des revenus est faible risque davantage de manquer d'équité sur le plan de la représentation politique. On considère souvent que les catégories privilégiées situées au sommet de l'échelle exercent une influence considérable sur l'élaboration des politiques – en un mot, le paradigme est plutôt celui du « gagnant rafle la mise » que celui de « l'électeur médian ». Les préférences concernant les politiques publiques varient selon la tranche de revenu à laquelle appartient une personne ; or, indépendamment de leur poids numérique, les groupes les plus aisés exercent une influence sur l'issue du processus électoral et sont surreprésentés dans les instances qui élaborent les politiques publiques (Bartels, 2016 ; Giger et Nelson, 2012 ; Leigh, 2009)[8]. Jenderny (2016) et Cormeo (2006) relèvent que la persistance au sommet de l'échelle des revenus influence également les médias. Dans ce contexte, une persistance plus forte pour les plus riches se traduit par une plus forte concentration du pouvoir politique. Les plafonds adhérents peuvent aussi avoir des conséquences négatives sur la performance économique des sociétés. Lorsque le système éducatif ou le marché du travail sont favorables aux catégories les plus aisées, il peut se produire un phénomène de « monopolisation des opportunités » qui réduit le nombre de places accessibles aux personnes issues de milieux moins favorisés et nuit ainsi à la compétitivité de l'économie (Reeves, 2017).

L'analyse des plafonds adhérents présentée dans cette partie porte uniquement sur le quintile et le décile supérieurs. Cette définition de la notion de hauts revenus est relativement large : elle l'est beaucoup plus que celle limitée aux 1 % (ou 0.1 %) de personnes les plus riches retenue par beaucoup d'études sur les hauts revenus et englobe une partie de la classe moyenne aisée. La persistance dans le quintile supérieur peut donc être assimilée à une stabilité du revenu dans la partie supérieure de la distribution, stabilité à laquelle aspirent la plupart des ménages de la classe moyenne (Pew, 2015). Le chapitre 3 examine de manière plus détaillée les facteurs qui conduisent les individus à quitter le haut de l'échelle des revenus et montre que dans certains pays, des événements professionnels tels que la perte d'un emploi peuvent occasionner une baisse de revenu suffisante pour entraîner un changement de quintile, tandis que dans d'autres, les filets de sécurité amortissent la baisse des revenus et permettent un maintien du niveau de vie jusqu'au retour à l'emploi.

Quels que soient les pays et périodes considérés, la persistance est toujours plus forte dans le quintile supérieur que dans le quintile inférieur. En moyenne dans les pays de l'OCDE, 68 % des individus appartenant au sommet de l'échelle se trouvent toujours dans la même catégorie quatre ans plus tard et 57 % une décennie plus tard (Graphique 2.7). Ces résultats sont conformes à ceux de travaux antérieurs, par exemple aux études de Chen (2009), Jenderny (2016), Saez et Veall (2005), Landais (2008) et Auten *et al.* (2013).

Les pays où la persistance des revenus élevés du quintile supérieur est la plus forte sur quatre ans sont notamment l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas et l'Allemagne (elle est

supérieure à 75 %, Graphique 2.7). Aaberge *et al.* (2013), Jäntti *et al.* (2010) et Jenderny (2016) s'intéressent aux 1 % de ménages les plus aisés, respectivement pour la Norvège, la Finlande et l'Allemagne, et constatent que la mobilité est faible tout en haut de la distribution[9].

Parmi les pays où la persistance dans le quintile supérieur est la plus faible figurent la Turquie, la Corée, la Grèce, le Japon et le Chili, 55 % à 60 % des membres du quintile supérieur s'y trouvant encore quatre ans plus tard. Lorsque la mesure est effectuée sur neuf ans, c'est aux États-Unis que la persistance dans le quintile supérieur est la plus élevée, s'établissant à 63 % contre 40 % en Corée. En Suisse, en France et aux États-Unis, la persistance dans le quintile supérieur reste globalement stable lorsque la mesure est réalisée sur six ou neuf ans au lieu de quatre. Elle diminue plus nettement en Allemagne et en Corée.

Graphique 2.7. Plafonds adhérents au sommet : persistance des revenus dans le quintile supérieur

En pourcentage, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

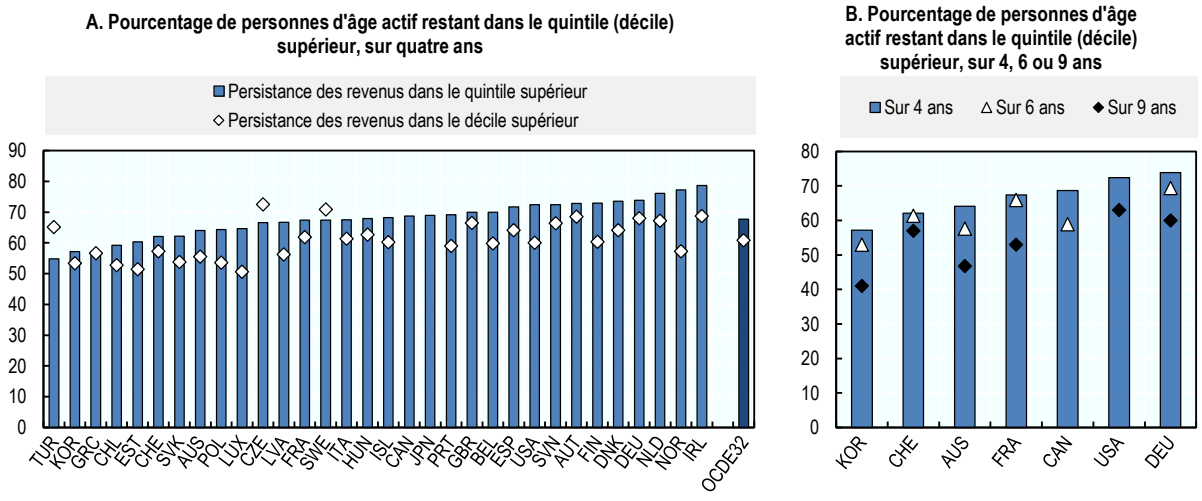

Note : Les graphiques représentent la probabilité pour un individu moyen appartenant au quintile supérieur de s'y trouver encore après quatre (ou neuf) ans. Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). Les données issues d'un panel suivi sur quatre ans se rapportent à 2011-14 pour tous les pays sauf l'Australie, l'Allemagne, l'Irlande, la Corée, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni (2010-13), le Canada (2007-10) et le Chili (2006-09). Pour les États-Unis (2008-12), les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans. Les données issues d'un panel sur neuf ans se rapportent à 2007-15 pour la France, à 2005-13 pour l'Australie, l'Allemagne, la Corée et la Suisse et 2004-12 pour les États-Unis. Pour le Canada, les données issues d'un panel sur six ans se rapportent à la période 2005-10.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SRCV (France), KHPS-JHPS (Japon), SILC (Turquie) et de l'enquête par panel Casen (Chili). Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969941

La persistance au sommet de l'échelle est associée à différentes variables économiques. Ainsi, un faible taux de chômage, en particulier parmi les personnes les plus diplômées, et un taux élevé de transition du chômage à l'emploi vont de pair avec une plus forte

persistance dans le quintile de revenu supérieur (Graphique 2.8, parties A et B). La persistance des revenus élevés peut aussi être due à une forte segmentation du marché du travail, les travailleurs déjà intégrés étant plus protégés que les autres. Elle est également associée à une plus grande stabilité sur le marché du travail, en particulier à la qualité du revenu d'activité (partie C) et elle est corrélée négativement avec la précarité de l'emploi (partie D). Le chapitre 3 analyse les déterminants de l'évolution des revenus dans chaque quintile, en particulier du point de vue des sources de revenu et des liens avec les transitions professionnelles et du système de prélèvements et de prestations.

Graphique 2.8. Persistance au sommet de la distribution des revenus : liens avec différents déterminants économiques

En pourcentage, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

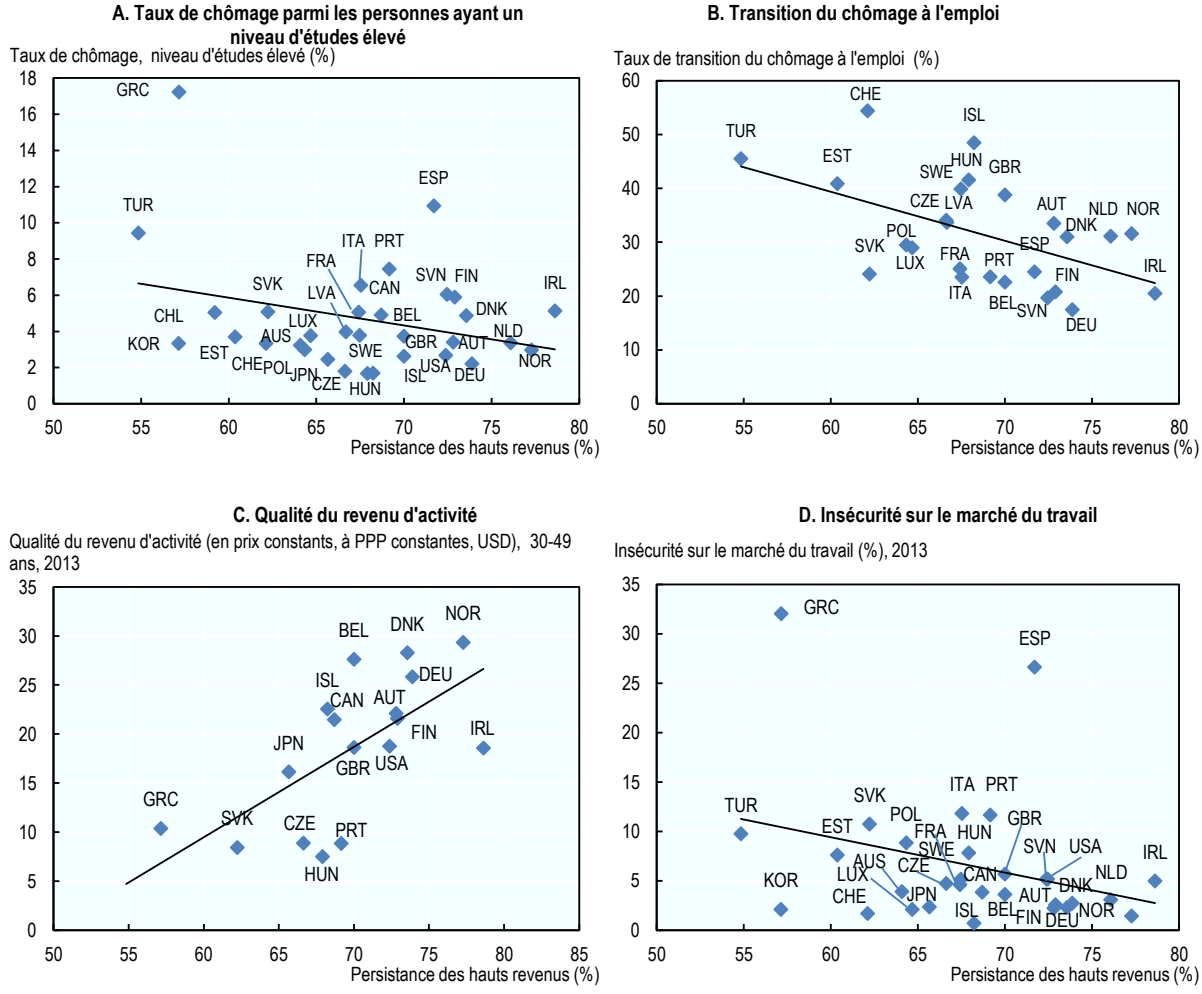

Note : Les transitions du chômage à l'emploi correspondent au pourcentage des personnes d'âge actif qui sont au chômage ou en inactivité une année donnée et occupent un emploi un an plus tard. Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). La persistance est mesurée sur la dernière période de 4 ans pour laquelle des données sont disponibles.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SRCV (France), KHPS-JHPS (Japon), SILC (Turquie) et de l'enquête par panel Casen (Chili) ; *base de données de l'OCDE sur la qualité de l'emploi*, http://www.oecd.org/fr/statistiques/qualite-de-l-emploi.htm. Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969960

2.2.5. Il existe diverses combinaisons possibles entre plafonds et planchers adhérents

Il n'existe pas de combinaison « automatique » de la persistance en bas et en haut de la distribution des revenus. Plusieurs profils nationaux se dégagent, correspondant à des défis différents pour les responsables de l'action publique. Il est possible de définir différents scénarios d'association de la persistance en bas et en haut de l'échelle et de distinguer les groupes de pays suivants, en fonction du degré de persistance aux deux extrémités de la distribution (Graphique 2.9) :

La Norvège, l'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis et l'Irlande se démarquent des autres pays parce qu'ils cumulent plafonds adhérents et mobilité moyenne en bas de l'échelle des revenus.

En Espagne, en Slovénie, en Finlande et aux Pays-Bas, on observe une absence de mobilité aux deux extrémités de la distribution.

En Belgique, au Canada, en France, en Italie, au Luxembourg, au Portugal et en Suède, les planchers adhérents sont couplés à une immobilité moyenne au sommet de la distribution.

En Turquie, en Corée, en Grèce et au Chili, la situation est tout autre : il n'y a ni planchers ni plafonds adhérents, et il existe apparemment une forte mobilité positionnelle sur quatre ans.

Au Royaume-Uni, au Danemark et au Japon, la mobilité est relativement forte en bas de l'échelle, mais il existe un phénomène de plafonds adhérents.

La situation des autres pays (exception faite du Chili) est un scénario dans lequel les résultats observés pour les grandeurs citées ci-dessus sont moyens.

Le Chili et Israël se distinguent par une forte mobilité au sommet comme au bas de l'échelle. Ce profil très spécifique s'explique en partie par les caractéristiques de la distribution dans ces pays, à savoir que les revenus sont très concentrés à l'extrémité supérieure de l'échelle.

Graphique 2.9. Planchers adhérents en bas et plafonds adhérents au sommet : persistance dans les quintiles inférieur et supérieur

En pourcentage (début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données disponibles)

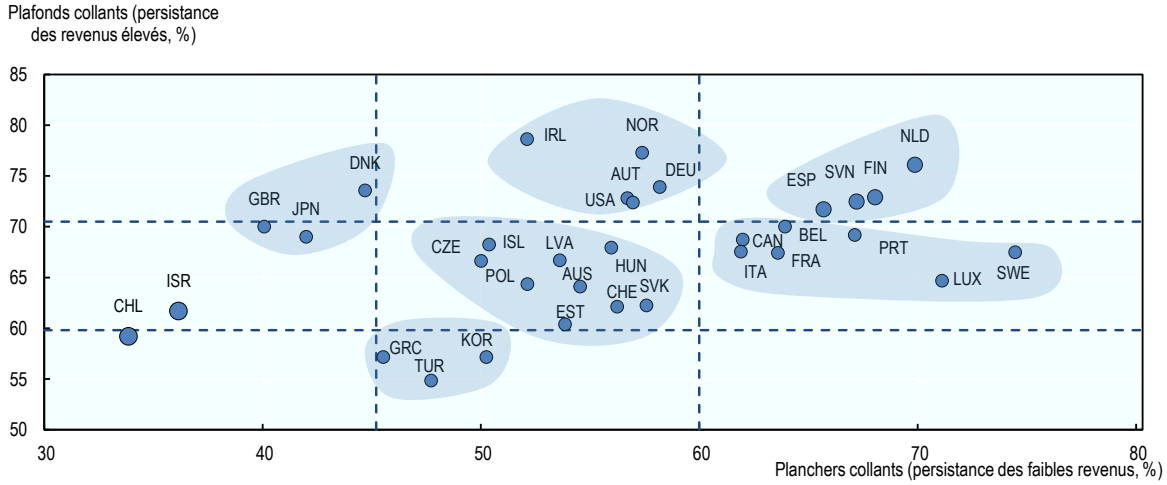

Note : Les graphiques représentent le pourcentage d'individus appartenant au quintile inférieur (ou supérieur) se trouvant encore dans le même quintile quatre ans plus tard. Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). Elles se rapportent à 2011-14 pour tous les pays sauf la Suisse (2009-12), l'Allemagne, l'Irlande, le Japon et le Royaume-Uni (2010-13), la Turquie (2008-11), le Canada (2007-10) et le Chili (2006-09). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SRCV (France), KHPS-JHPS (Japon), SILC (Turquie), de l'enquête par panel Casen (Chili) et de l'enquête longitudinale israélienne. Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969979

2.3. Évolution de la mobilité sur l'échelle des revenus depuis les années 90

L'idée que les perspectives de mobilité stagnent, voire s'assombrissent au fil du temps, a gagné du terrain dans le débat public (chapitre 1). Ce chapitre fait appel à deux méthodes différentes pour montrer que la mobilité sur l'échelle des revenus a régressé dans les années 2010 par rapport à ce qu'elle était à la fin des années 90. Cette tendance est confirmée par d'autres éléments démontrant un essoufflement des trajectoires individuelles ascendantes évaluées en fonction de l'âge, de la cohorte et du niveau d'études.

Plusieurs facteurs peuvent être cités pour illustrer les évolutions économiques et sociales qui expliquent l'évolution de la distribution des revenus depuis les années 90. Les changements intervenus sur le marché du travail se sont traduits par un recours plus fréquent au travail atypique, en particulier aux contrats temporaires (OCDE, 2015a). L'ancienneté moyenne dans l'emploi a augmenté, mais cette hausse est principalement due au vieillissement de la population (OCDE, à paraître-a). Les progrès technologiques et la numérisation ont modifié le contenu des postes. Le taux de syndicalisation et la couverture des conventions collectives ont diminué (OCDE, 2017c). L'homogamie a progressé : dans les deux tiers des pays de l'OCDE, le taux d'emploi féminin a davantage augmenté parmi les femmes dont le conjoint appartenait aux déciles de revenu les plus

élevés que parmi celles dont le conjoint se situait en bas de la distribution (OCDE, 2017d). La redistribution par le système de prélèvements et de prestations régresse depuis 2010, en particulier pour les ménages sans emploi (OCDE, 2011 ; Causa et Hermansen, 2017). Conjugués, ces facteurs ont entraîné un élargissement de la distribution des revenus par rapport aux années 90 (Graphique 2.10).

Graphique 2.10. Élargissement de la distribution des revenus : évolution du revenu réel en bas, au milieu et au sommet de la distribution des revenus depuis les années 80

OCDE-17

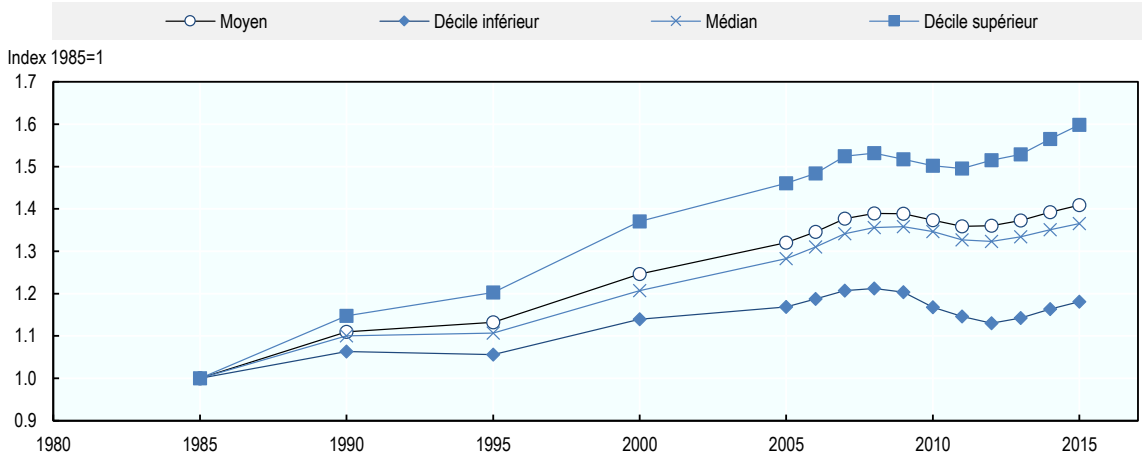

Note : Le revenu correspond au revenu disponible réel des ménages. La moyenne OCDE-17 est la moyenne non pondérée calculée en tenant compte des 17 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, à savoir : le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis. Pour certains points de données, on a procédé par interpolation ou utilisé la valeur correspondant à la dernière année pour laquelle des données étaient disponibles.
Source : *Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus*, http://oe.cd/idd.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933969998

Il reste à savoir comment cette modification de la distribution des revenus se reflète dans l'évolution de la mobilité. La plupart des pays ne collectent des données longitudinales sur le revenu que depuis peu, si bien que les sources d'informations permettant des comparaisons sur longue période sont peu nombreuses (Annexe 2.A)[10]. En outre, rares sont les auteurs qui se sont intéressés à cette question dans une perspective comparative transnationale. Burkhauser *et al.* (2009) ont recensé les études existantes et n'ont trouvé « aucun élément démontrant que la mobilité s'accentue au fil du temps ». Burkhauser et Couch (2009) fournissent un aperçu d'études nationales récentes et parviennent à la conclusion que la mobilité en termes de salaires, de revenus d'activité et de revenus est restée stable, voire qu'elle a peut-être régressé aux États-Unis. Gernandt (2009) constate que la mobilité salariale a diminué en Allemagne entre les années 90 et le milieu des années 2000. Aaberge *et al.* (2013), qui étudient la mobilité pour les 1 % de ménages les plus riches en Norvège, observent que la mobilité au sommet de la distribution est en hausse constante depuis les années 90. Jäntti *et al.* (2010) constatent une diminution de la mobilité au sommet de l'échelle des revenus en Finlande, tandis que Jenkins (2011)

observe que la mobilité a été globalement stable au Royaume-Uni. Enfin, Oh et Choi (2014) et An et Bosworth (2013) mettent en évidence un recul de la mobilité en Corée par rapport aux années 90.

2.3.1. La mobilité réduit moins les inégalités que par le passé

La section 2.1 a montré que le passage du temps contribuait à lisser les revenus à long terme, les inégalités étant moins fortes lorsqu'elles sont mesurées à partir du revenu individuel cumulé sur plusieurs années que lorsque l'on retient la moyenne des inégalités transversales. Ce phénomène est cependant moins net aujourd'hui que dans les années 90, la mobilité sur l'échelle des revenus ayant diminué. Alors que l'écart entre le coefficient de Gini calculé sur longue période et le coefficient de Gini transversal était de 2.6 points de Gini dans les années 90, il s'établit maintenant à 2.1 (voir le Graphique 2.11). Cette évolution peut sembler modeste en moyenne, mais elle est plus marquée dans certains pays, en particulier en Corée, en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark et en Finlande, où le passage du temps amortissait nettement plus les inégalités transversales dans les années 90 qu'aujourd'hui.

Graphique 2.11. Évolution de la mobilité des revenus entre la fin des années 90 et le début des années 2010

Différence entre les inégalités transversales et les inégalités permanentes sur quatre ans

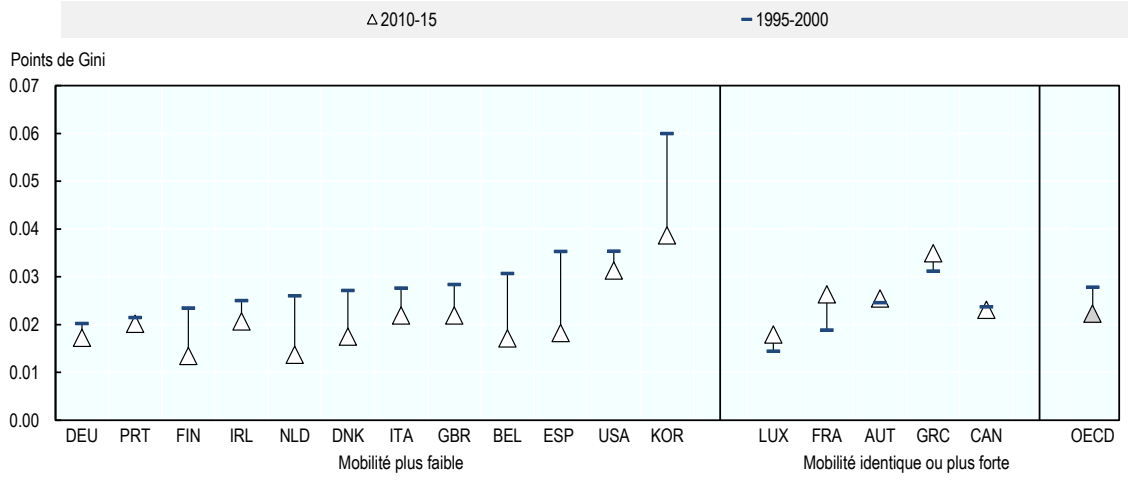

Note : Le graphique représente l'écart entre la moyenne des coefficients de Gini transversaux calculés pour chaque période et le coefficient de Gini calculé pour la moyenne des revenus sur quatre ans (comme le Graphique 2.1) à la fin des années 90 et au début des années 2010. Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). Les données relatives à la fin des années 90 se rapportent à la période 1997-2000 pour tous les pays sauf la Corée (1998-2001). Les données relatives au début des années 2010 se rapportent à la période 2011-14 pour tous les pays sauf l'Allemagne, la Corée, l'Irlande et le Royaume-Uni (2010-13). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE. Les données relatives à la fin des années 90 sont issues du panel communautaire des ménages (PCM) pour tous les pays sauf l'Allemagne et le Royaume-Uni (CNEF). Les données relatives aux années 2010 sont issues des enquêtes CNEF et UE-SILC. Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970017

2.3.2. La mobilité sur l'échelle des revenus a régressé par rapport aux années 90

La diminution de la mobilité sur l'échelle des revenus par rapport à la fin des années 90 concerne également la mobilité positionnelle. Les personnes qui se trouvent en bas de l'échelle ont moins de chances de grimper et celles qui se trouvent au sommet ont moins de risques de régresser. Deux méthodes permettent de confirmer cet accroissement de l'immobilité de l'échelle des revenus :

- la première repose sur l'analyse de données longitudinales disponibles pour les années 90 et leur comparaison avec des données similaires se rapportant aux années 2010 ;
- la deuxième consiste à estimer la persistance aux deux extrémités de la distribution des revenus sur une période plus longue et ininterrompue (allant du début des années 90 au début des années 2010) à partir d'estimations en pseudo-panel.

Les individus se trouvant dans une tranche de revenu donnée ont une probabilité plus forte d'y rester aujourd'hui que par le passé. Les estimations réalisées à partir des données longitudinales disponibles (première méthode) montrent qu'à la fin des années 90, 53 % des personnes appartenant au quintile inférieur s'y trouvaient encore quatre plus tard, alors que ce pourcentage s'établit à 58 % lorsqu'il est calculé à partir des données disponibles les plus récentes (Graphique 2.12). Dans les années 90, 39 % des individus initialement situés au milieu de la distribution (du deuxième au quatrième quintiles) y restaient, contre 42 % dans les années 2010. Enfin, 65 % des personnes appartenant au quintile supérieur y restaient, contre 70 % lorsque la mesure est effectuée à partir des données disponibles les plus récentes. Les résultats restent les mêmes après neutralisation des effets de la composition de la population par âge et niveau d'études et de la croissance économique (voir l'Annexe 2.B).

La persistance des revenus a augmenté au sommet et au bas de l'échelle en Corée, en Autriche, en Espagne, aux Pays-Bas et aux États-Unis. Elle s'est intensifiée davantage au sommet au Danemark, en Belgique, en Irlande et en Allemagne et davantage en bas au Canada, en Finlande, en Italie et au Portugal. Jäntti *et al.* (2010), qui s'intéressent à la mobilité parmi les 1 % de ménages les plus riches en Finlande, parviennent également à la conclusion que la mobilité a diminué par rapport au début des années 90. Saez et Veall (2005) s'appuient sur des données canadiennes sur le revenu pour conclure que la mobilité ne s'est pas accentuée ces dernières années au Canada et que la récente hausse de la concentration du revenu annuel est associée à une augmentation de même ampleur des inégalités de revenu permanent. Le Royaume-Uni se démarque très clairement de ce schéma, la persistance du revenu ayant nettement diminué au bas de l'échelle. Cette baisse pourrait être en partie imputable à un taux de chômage plus faible et aux réformes des prestations en espèces et des crédits d'impôt engagées durant les années 90 et au début des années 2000 (par exemple la création du *Working Families Tax Credit* et du *Child Tax Credit*), ainsi qu'à l'instauration d'un salaire minimum national dans le cadre de la politique visant à « rendre le travail payant » (Jenkins, 2011). Toutefois, dans ce pays, cette moindre persistance des bas revenus s'est accompagnée d'une augmentation de la récurrence des épisodes de pauvreté (Fouarge et Layte, 2005 ; Jenkins, 2011).

Comme il existait autrefois peu de données longitudinales sur le revenu, il n'est pas possible de vérifier en utilisant la même méthode si ces résultats se confirmeraient pour d'autres périodes. Néanmoins, la deuxième méthode – celle du pseudo-panel – permet

d'obtenir des informations complémentaires (voir l'Encadré 2.2). Cette méthode fait en effet appel à des données en coupe transversale, lesquelles sont beaucoup plus nombreuses. Elle permet d'estimer, moyennant quelques hypothèses, des matrices de transition. Elle donne des résultats moins robustes que ceux obtenus au moyen de vraies données longitudinales, mais l'analyse porte sur une période plus longue.

La mesure effectuée sur une période plus longue avec la méthode de pseudo-panel met en évidence des tendances similaires à celles obtenues à partir de données longitudinales, mais aboutit à des niveaux différents. La mobilité a régressé par rapport aux années 90 : les chances de passer du quintile inférieur à un quintile plus élevé ont diminué dans la plupart des pays de l'OCDE (Graphique 2.13). Dans les années 90, une personne se trouvant dans le quintile inférieur avait en moyenne une probabilité égale à 60 % d'accéder à un quintile plus élevé à brève échéance, tandis qu'aujourd'hui, cette probabilité n'est plus que d'environ 40 %. Quant à la persistance des revenus du quintile supérieur, elle était d'environ 44 % dans les années 90 et a atteint 57 % aujourd'hui.

Graphique 2.12. Évolution de la persistance des revenus dans les quintiles inférieur et supérieur de la distribution

Proportion d'individus se trouvant dans le même quintile de revenu après 4 ans à la fin des années 90 et au début des années 2010

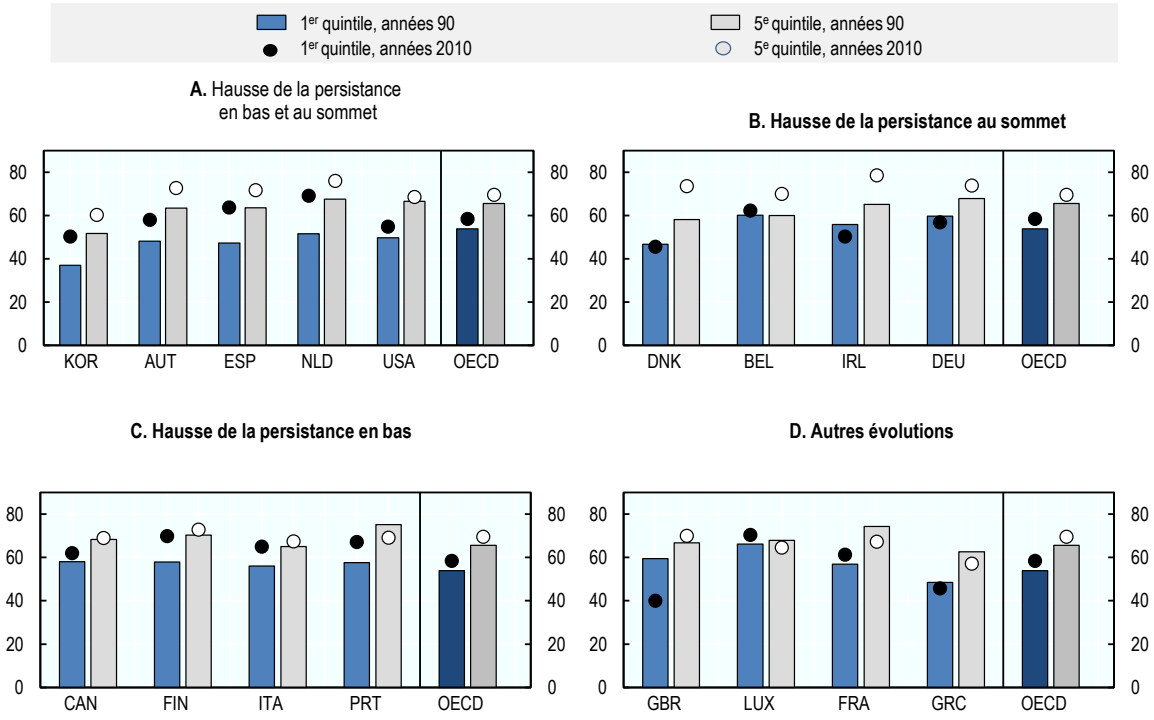

Note : Le graphique compare la proportion d'individus du quintile inférieur (ou supérieur) qui se trouvent toujours dans le même quintile après quatre ans (comme le Graphique 2.8). Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). Les données relatives à la fin des années 90 se rapportent à la période 1997-2000 pour tous les pays sauf la Corée (1998-2001). Les données relatives au début des années 2010 se rapportent à la période 2011-14 pour tous les pays sauf l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande (2010-13) et pour la Corée (2004-07). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE. Les données relatives à la fin des années 90 sont issues du panel communautaire des PCM pour tous les pays sauf l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Corée (CNEF). Les données relatives aux années 2010 sont issues des enquêtes CNEF, UE-SILC et SRCV. Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970036

Graphique 2.13. Persistance des bas et des hauts revenus sur deux à cinq ans depuis le milieu des années 80 dans quelques pays de l'OCDE

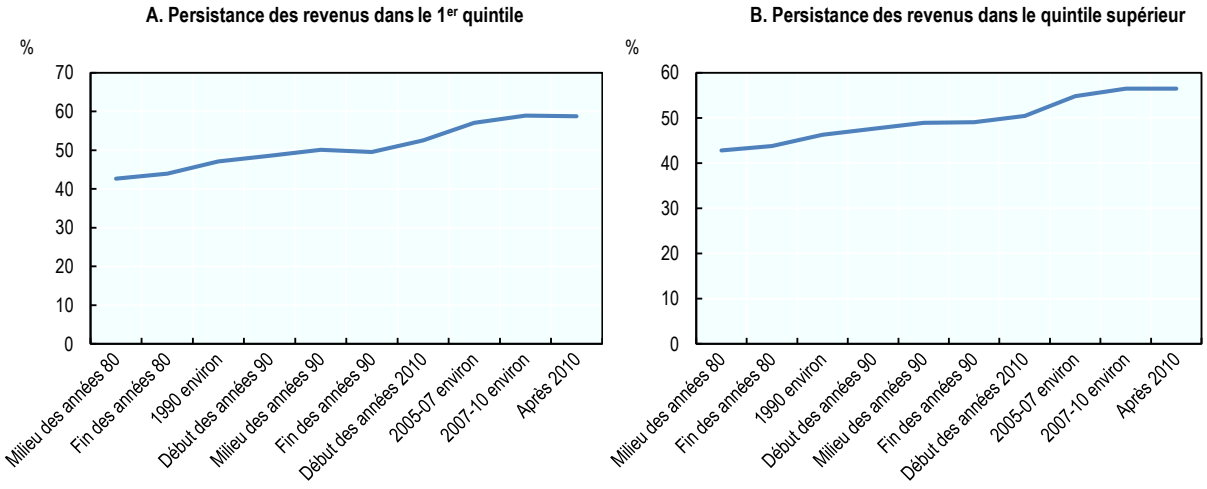

Note : Les estimations relatives à la position sur l'échelle des revenus ont été réalisées au moyen de la méthode de pseudo-panel. Comparativement aux méthodes longitudinales, cette méthode implique de recourir davantage à des hypothèses méthodologiques et présente donc une plus grande incertitude. De ce fait, elle aboutit à des estimations différentes de celles présentées dans les autres parties pour la mobilité dans les pays de l'OCDE. L'Encadré 2.2 et l'Annexe 2.C fournissent de plus amples informations. Les tendances obtenues sont disponibles pour 21 pays de l'OCDE, à savoir : l'Autriche, le Canada, la République tchèque, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, la Slovénie, la République slovaque, le Royaume-Uni et les États-Unis.
Source : Estimations de l'OCDE à partir de la *Luxembourg Income Study (LIS) Database*, http://www.lisdatacenter.org.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970055

S'agissant de l'évolution de la mobilité pour les personnes situées au milieu de la distribution, il existe des indices de l'apparition d'un clivage entre la classe moyenne inférieure et la classe moyenne supérieure par rapport aux années 90. Le risque de basculer dans le quintile inférieur auquel sont exposées les personnes appartenant à la classe moyenne inférieure (deuxième quintile) a légèrement augmenté en moyenne (de 0.3 point), tandis que la probabilité de passer dans le quintile supérieur a diminué (de 0.8 point, voir le Tableau 2.1). En revanche, les personnes appartenant à la classe moyenne intermédiaire et à la classe moyenne supérieure sont légèrement moins exposées au risque de basculer dans le quintile inférieur qu'elles ne l'étaient à la fin des années 90 (la différence est supérieure à un point). Cette accentuation du clivage est particulièrement nette en Autriche, en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni, où la probabilité de basculer dans le quintile inférieur a augmenté de 3 points voire plus pour les membres de la classe moyenne inférieure (voir Annexe 2.B).

S'agissant de la mobilité ascendante, l'accentuation de la persistance au sommet s'explique en partie par la diminution des chances de passer du quintile inférieur et des quintiles intermédiaires (trois premiers quintiles) aux quintiles supérieurs. Il en va particulièrement ainsi en Irlande, en Autriche, au Danemark, en Espagne et au Portugal (voir Annexe 2.B).

Encadré 2.2. Techniques d'estimation en pseudo-panel : estimation de la mobilité positionnelle à partir de données en coupe transversale

Pour estimer la persistance du revenu et la mobilité positionnelle au sommet et en bas de la distribution des revenus, il est nécessaire de recourir à des données longitudinales sur le revenu, en d'autres termes à des données issues d'enquêtes qui suivent les mêmes individus au fil du temps. Or, il est rare que des données de ce type existent pour tous les pays et toutes les périodes (voir Annexe 2.A). Pour contourner cet obstacle, il est possible de faire appel à des méthodes de pseudo-panel, qui reposent sur l'utilisation de données en coupe transversale (recueillies auprès des individus à une seule date, sans suivi dans le temps). On utilise souvent cette technique pour évaluer la trajectoire de la croissance des revenus et des inégalités (Ferreira et al., 2012 ; OCDE, 2017a). Dans cette partie et dans la section suivante, on l'utilise pour réaliser une mesure complémentaire de la mobilité sur l'échelle des revenus portant sur un plus grand nombre de pays et une période plus longue que ce qui aurait été possible au moyen des seules données longitudinales. Le modèle est utilisé pour mesurer (séparément) les transitions depuis et vers les quintiles inférieur et supérieur.

L'approche retenue, décrite à l'Annexe 2.C, s'appuie sur la méthodologie proposée par Dang et al. (2014) et Dang et Lanjouw (2013). Les techniques de pseudo-panel reposent sur l'hypothèse selon laquelle il est possible de suivre les individus dans le temps à partir de leurs caractéristiques invariantes (niveau d'études, cohorte et sexe, par exemple) en étudiant d'autres sujets présentant les mêmes caractéristiques invariantes. Le revenu de chaque individu tel qu'il ressort des données les plus anciennes (t0) et des données récentes (t1) est décomposé en deux fractions : la part du revenu expliquée par ces caractéristiques invariantes dans le temps (sexe, niveau d'études et cohorte) et un résidu. On estime la probabilité que les revenus appartiennent au premier quintile (ou au cinquième) à chacune des deux périodes en faisant appel à une hypothèse concernant la distribution des résidus (distribution normale bivariée).

Cette méthode n'est pas sans limites : les caractéristiques invariantes dans le temps sont souvent peu nombreuses et imprécises ; les estimations sont fondées sur une hypothèse forte concernant la distribution des résidus ; avec cette méthode, la population est supposée constante et il n'est pas tenu compte des effets des migrations, ce qui peut poser un problème, en particulier quand on l'utilise pour évaluer des tendances sur longue période.

Tableau 2.1. Probabilité d'appartenir au bas ou au sommet de la distribution des revenus après quatre ans, selon le quintile de revenu initial

Moyenne pour l'OCDE-14, comparaison entre la fin des années 90 et les années 2010

	Probabilité d'appartenir au quintile inférieur après quatre ans (%)			Probabilité d'appartenir au quintile supérieur après quatre ans (%)		
Quintile de revenu initial	Fin des années 90	Début des années 2010	Écart	Fin des années 90	Début des années 2010	Écart
Inférieur	53.4	57.4	4.0	4.1	3.6	-0.6
Q2	**21.8**	**22.1**	**0.3**	**4.4**	**3.7**	**-0.8**
Q3	9.6	8.3	-1.3	8.8	7.8	-1.0
Q4	5.3	4.2	-1.1	23.0	23.9	0.9
Supérieur	3.1	2.1	-1.1	65.7	69.7	4.1

Note : Ce tableau compare les matrices de transition moyennes pour 14 pays de l'OCDE, estimées sur quatre années de la fin des années 90 (1994-1997 à 1997-2000) et du début des années 2010 (2010-2013 à 2011-2014). Chaque ligne indique, pour chaque quintile, le pourcentage de personnes d'âge actif appartenant quatre ans plus tard au quintile indiqué en tête de la colonne. La troisième colonne, à droite, correspond à l'écart entre le pourcentage obtenu pour les années 2010 et celui obtenu pour les années 1990. OCDE-14 correspond à la moyenne pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des données des enquêtes UE-SILC, PCM et CNEF.

2.3.3. Mobilité tout au long du cycle de vie pour différentes cohortes : la mobilité ascendante semble régresser

Quels sont les facteurs à l'origine de la diminution de la mobilité constatée aux deux extrémités de la distribution des revenus par rapport aux années 90 ? Il est possible d'obtenir un premier élément de réponse en regroupant les individus par cohorte de naissance et niveau d'études et en comparant la position des différentes cohortes sur l'échelle des revenus. En moyenne, jusqu'aux générations nées dans les années 60, chaque cohorte a perçu des revenus plus élevés que les cohortes précédentes au même âge. La tendance s'inverse cependant pour les générations nées dans les années 60 et 70 (OCDE, 2017a). Après analyse de ces tendances dans les différentes tranches de revenu, il apparaît que la mobilité ascendante sur l'ensemble du cycle de vie est plus faible pour les jeunes générations qu'elle ne l'était pour les générations plus âgées.

Parmi les personnes qui ont un niveau d'études bas, la mobilité ascendante est plus faible pour la génération née dans les années 70 que pour celle née dans les années 50. Quelque 28 % des personnes ayant un faible niveau d'études nées dans les années 50 appartenaient au quintile de revenu inférieur à 40 ans, contre 38 % de celles âgées de 40 ans dans les années 2010 (Graphique 2.14, partie A). Cette tendance est particulièrement marquée en France et en Allemagne par exemple (voir Annexe 2.B, Annexe 2.D).

Par ailleurs, parmi les personnes qui exercent une profession moyennement qualifiée, la génération née dans les années 70 a vu sa mobilité ascendante comme descendante régresser comparativement à la génération née dans les années 50 (Graphique 2.14, partie B).

Graphique 2.14. Quintile de revenu sur l'ensemble du cycle de vie en fonction de la cohorte de naissance et du niveau d'études

Proportion de personnes appartenant au quintile de revenu inférieur (supérieur) à un âge donné, pour deux cohortes (pays de l'OCDE)

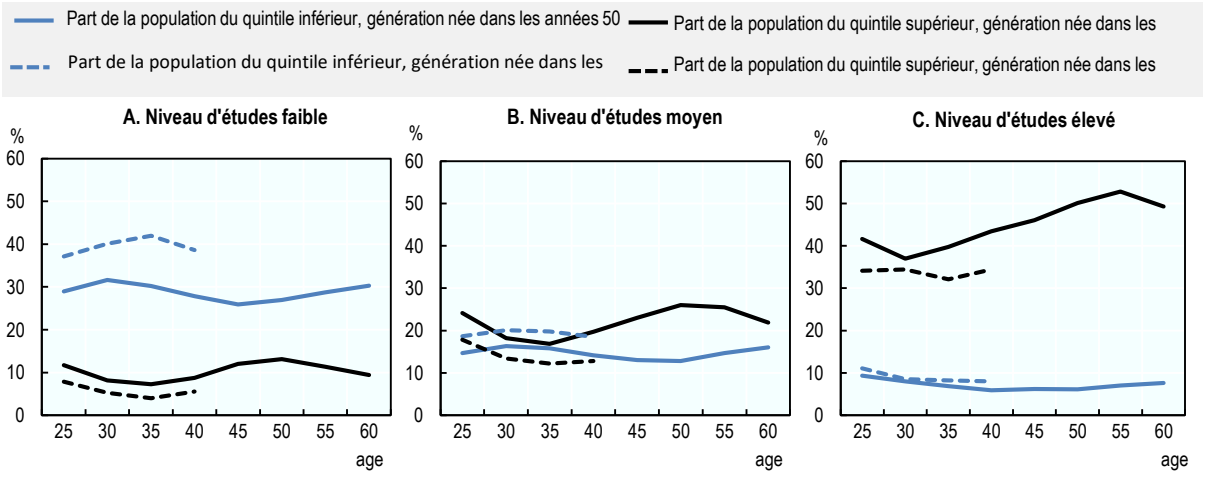

Note : Quelque 38 % des personnes ayant un faible niveau d'études et nées dans les années 70 se trouvaient dans le quintile de revenu inférieur à 40 ans ; ce pourcentage était de 27 % pour les personnes de 40 ans nées dans les années 50. Quelque 34 % des personnes ayant un niveau d'études élevé et nées dans les années 70 se trouvaient dans le quintile de revenu supérieur à 40 ans ; ce pourcentage était de 42 % pour les personnes de 40 ans nées dans les années 50. La moyenne OCDE correspond à la moyenne pour 29 pays.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de l'enquête *Luxembourg Income Study (LIS) Database*, http://www.lisdatacenter.org.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970074

Les personnes qui ont un haut niveau études représentent une forte proportion des individus appartenant aux quintiles de revenu les plus élevés. Plus les personnes avancent en âge, plus elles sont susceptibles de se situer dans le quintile supérieur, ce qui signifie que la mobilité ascendante est corrélée avec l'âge. Une comparaison entre générations révèle toutefois que ce lien s'est quelque peu affaibli. Ainsi, 43 % des individus ayant un niveau d'études élevé nés dans les années 50 appartenaient au quintile supérieur à 40 ans, contre 34 % seulement de leurs homologues nés dans les années 70. Cette tendance est particulièrement nette en Espagne, par exemple (voir Annexe 2.D).

2.4. Économies émergentes : une mobilité des revenus globalement plus forte

Cette section porte sur la mobilité positionnelle dans certaines grandes économies émergentes, en l'occurrence le Brésil, la Chine, la Colombie, l'Indonésie, le Mexique, la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud. Les caractéristiques de la distribution des revenus de ces pays diffèrent à plusieurs égards de ce qui est observé dans la plupart des pays de l'OCDE. Premièrement, les inégalités de revenu sont généralement plus fortes dans les économies émergentes que dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2015a ; OCDE, à paraître-b). Deuxièmement, contrairement à ce qui s'est produit dans les pays de l'OCDE, les inégalités de revenu ne se sont pas creusées dans tous les pays émergents ces vingt ou trente dernières années. Le Brésil, par exemple, est parvenu à les réduire depuis le début des années 2000. À l'inverse, les inégalités se sont accentuées en Chine,

en Indonésie et en Afrique du Sud et sont actuellement nettement supérieures à la moyenne de l'OCDE, même si elles semblent s'être récemment stabilisées en Chine. Troisièmement, la taille de la classe moyenne (percevant un revenu compris entre 75 % et 200 % du revenu médian) est nettement plus petite dans les économies émergentes que dans la plupart des pays de l'OCDE, tandis que la taille de la catégorie située au sommet de l'échelle des revenus est souvent deux fois plus grande que dans les pays de l'OCDE (OCDE, à paraître-b ; OCDE, à paraître-c).

Certains des facteurs économiques à l'origine des fortes inégalités de revenu constatées dans les économies émergentes diffèrent de ceux à l'œuvre dans la plupart des pays de l'OCDE. Ainsi, la persistance d'importants écarts de performances économiques entre régions joue un rôle particulièrement grand. En outre, les inégalités sont en général étroitement liées à d'autres facteurs, en l'occurrence les disparités ethniques, ainsi que les disparités en matière d'acquis scolaires et de situation du marché du travail. L'emploi informel occupe souvent une place importante dans les économies émergentes, ce qui a une forte incidence sur la situation des individus sur le marché du travail et la qualité des emplois (OCDE, 2015b ; Lopez-Calva et Ortiz-Juarez, 2014).

Ces dernières années, la plupart des économies émergentes ont renforcé leur système de protection sociale et de redistribution afin de lutter contre une pauvreté et des inégalités élevées (OCDE, à paraître-b). Dans certains pays, il en a résulté une plus grande mobilité ascendante (absolue) pour les catégories situées en bas de l'échelle des revenus et l'apparition d'une « nouvelle classe moyenne » (Graphique 2.15, OCDE, à paraître-c).

Compte tenu de ces spécificités, il y a tout lieu de penser que le profil de la mobilité des revenus n'est pas le même dans les pays émergents que dans la zone OCDE. L'analyse présentée dans cette section porte sur la fraction de la population restée dans les quintiles de revenu inférieur et supérieur. Dans les pays de l'OCDE, le premier quintile correspond souvent en partie à la pauvreté monétaire, tandis que le cinquième quintile représente une catégorie beaucoup plus large que le seul sommet de la distribution, englobant aussi des fractions de la classe moyenne aisée. Il en va autrement dans les économies émergentes. Étant donné la forme de la distribution des revenus, le quintile inférieur correspond schématiquement à la pauvreté extrême, tandis que la population des deux premiers quintiles au moins est en situation de pauvreté.

Graphique 2.15. Répartition de la population par tranche de revenu dans quelques économies émergentes

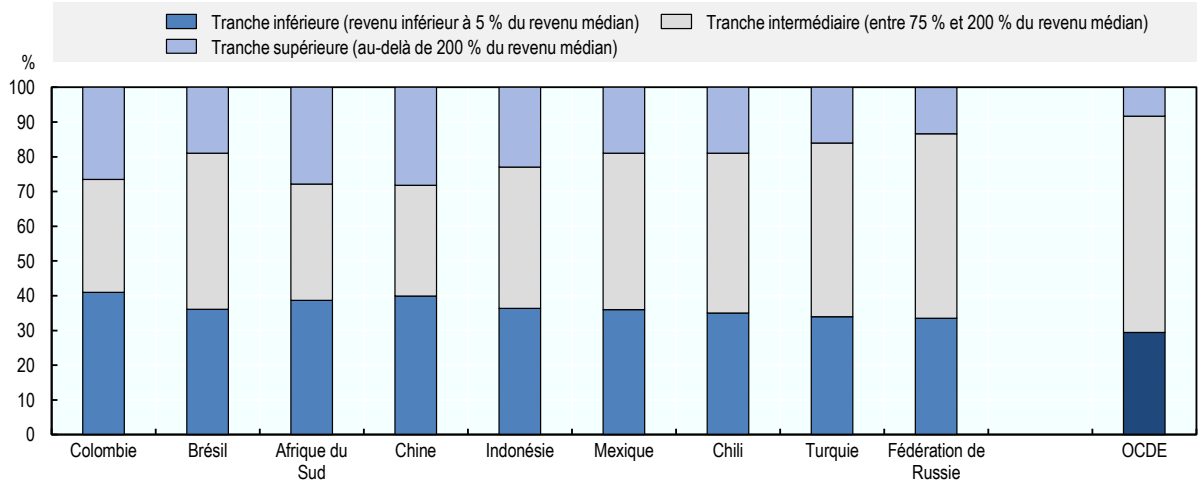

Note : La tranche « inférieure » englobe la population percevant un revenu inférieur à 75 % du revenu médian ; la tranche « moyenne » englobe la population disposant d'un revenu compris entre 75 % et 200 % du revenu médian et la tranche « supérieure » englobe la population dont le revenu est supérieur à 200 % du revenu médian.
Source : OCDE, à paraître-c, calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de l'enquête *Luxembourg Income Study (LIS) Database*, http://www.lisdatacenter.org.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970093

Dans l'ensemble, il y a plus de mobilité (ou moins de persistance) au sommet et surtout au bas de la distribution des revenus dans les économies émergentes que dans les pays de l'OCDE (Graphique 2.16). Au sein du groupe formé par les économies émergentes, la mobilité est plus faible dans la Fédération de Russie, au Mexique et en Colombie, 55 % à 65 % des personnes qui se trouvaient initialement dans le quintile inférieur (ou supérieur) y étant restées. Au Mexique, le recul de l'extrême pauvreté a probablement permis à l'ensemble de la population la plus défavorisée d'accéder à un revenu plus élevé, mais n'a que peu modifié la hiérarchie des différentes catégories de la population (parce qu'une grande partie des personnes qui étaient dans le quintile inférieur y sont demeurées). Il en va de même en Colombie. Par ailleurs, il ressort d'une analyse de données fiscales qu'au Mexique, la mobilité au sommet de l'échelle des revenus a été faible entre 2009 et 2012 (Sandoval, 2015).

L'Indonésie, l'Afrique du Sud, la Chine et, jusqu'à un certain point, le Brésil affichent une mobilité plus forte que les autres pays émergents. En conséquence, les personnes appartenant au premier quintile ont plus de chances de se hisser jusqu'au milieu de la distribution. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, les résultats obtenus à partir de données longitudinales sur le revenu laissent cependant penser que la mobilité au sommet est en réalité plus faible que ce qui ressort des estimations en pseudo-panel (environ 68 % des individus appartenant initialement au quintile supérieur y restant) (NIDS, 2013 ; Finn *et al.*, 2013). De tous les pays émergents étudiés, l'Indonésie est celui qui affiche la mobilité la plus forte, ce qui est le signe d'une stratification moins marquée que dans les autres pays et indique qu'une partie de la population a plus de chances de se hisser à un niveau plus élevé de la distribution[11]. Les économies émergentes voient elles aussi la mobilité

diminuer légèrement au fil du temps, la persistance au bas et au sommet de la distribution étant plus forte qu'au début des années 2000 au Mexique, en Colombie et dans la Fédération de Russie (voir Annexe 2.C). Clément (2016) parvient à une conclusion similaire pour la Chine[12].

Graphique 2.16. Planchers adhérents en bas et plafonds adhérents au sommet dans quelques économies émergentes

Persistance dans les quintiles inférieur et supérieur de la distribution des revenus, en pourcentage

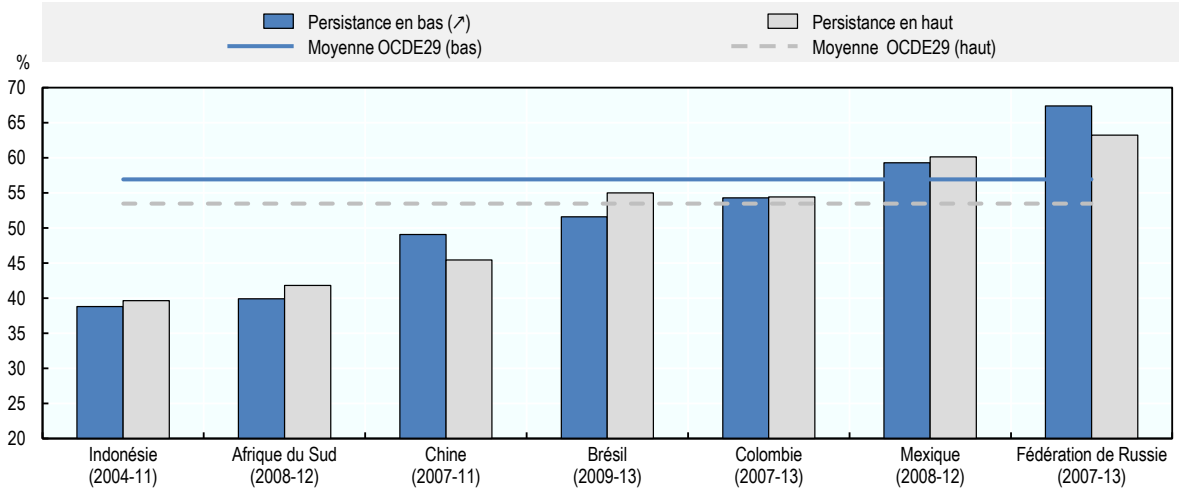

Note : La position sur l'échelle des revenus est estimée au moyen de la méthode de pseudo-panel. Comparativement aux méthodes longitudinales, cette méthode implique de recourir davantage à des hypothèses méthodologiques et présente donc une plus grande incertitude. De ce fait, les estimations obtenues pour la mobilité dans les pays de l'OCDE sont différentes de celles présentées dans les autres parties. L'Encadré 2.2 et l'Annexe 2.C fournissent de plus amples informations.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de l'enquête *Luxembourg Income Study (LIS) Database*, http://www.lisdatacenter.org.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970112

2.5. Profils de l'évolution des revenus et taxonomie des pays

L'évolution des revenus individuels peut avoir plusieurs origines : elle peut résulter du ruissellement de la croissance économique, du rendement de l'expérience et de l'investissement dans la formation, du rendement de caractéristiques individuelles non observées ou de variations imprévisibles du revenu (« chocs »). De surcroît, ces origines varient selon les institutions et les politiques menées. Ainsi, il arrive que des économies qui connaissent une forte expansion soient dotées de politiques qui permettent un partage de la croissance du revenu au sein d'une grande partie de la population tout en favorisant les personnes qui ont le niveau d'études le plus élevé. Dans les économies qui s'en remettent entièrement au marché, les revenus risquent en toute logique d'être plus instables et les variations imprévisibles plus fréquentes (Gangl, 2005). Dans la section qui suit, on décrit le rôle des divers phénomènes à l'origine d'évolutions du revenu en valeur *absolue* afin d'isoler les différents processus à l'œuvre. La section décrit différents

scénarios propres à tel ou tel groupe de pays en ce qui concerne la mobilité des revenus mesurée à partir de panels suivis sur quatre ans au cours de la période 2008-14.

2.5.1. La structure de l'évolution des revenus

Les inégalités de revenu comportent deux composantes : une composante permanente et une composante dynamique. La composante *permanente* rend compte du degré de stratification de la société, c'est-à-dire de la fraction des inégalités qui est immuable. Elle a pour indicateur indirect les inégalités mesurées sur la base du revenu moyen perçu au cours de l'ensemble de la période considérée[13]. Cette composante est décrite dans la section 2.1 (Graphique 2.1). Elle représente une grande part des inégalités de revenu, mais par nature, elle n'est pas une cause d'évolution des revenus. Suivant Gangl (2005), la fraction *dynamique* du revenu peut elle-même être divisée en quatre composantes, dont deux sont communes à l'ensemble des citoyens et deux sont individuelles. Les caractéristiques techniques de ce modèle sont décrites dans l'Encadré 2.3:

Les deux composantes (type 1) *communes à l'ensemble des citoyens* d'un pays permettent d'évaluer dans quelle mesure les fruits de la croissance économique sont partagés (effet de la croissance du revenu réel, colonne 1.a du Tableau 2.2) et de mesurer si les habitants d'un pays s'enrichissent à mesure qu'ils vieillissent (effet de cycle de vie, colonne 1.b du Tableau 2.2). La première composante, à savoir l'effet de la croissance du revenu réel (1a), n'a que peu d'importance comparativement aux effets individuels décrits ci-après ; la deuxième (1b) joue un rôle plus grand dans la structure de l'évolution des revenus, surtout dans certains pays (voir ci-après). Ces deux effets sont significatifs.

Les deux composantes dynamiques *individuelles* (type 2) rendent compte de la diversité des trajectoires individuelles après prise en compte des deux premiers effets. Elles correspondent à une trajectoire individuelle (colonne 2.a du Tableau 2.2) et à des chocs imprévisibles (colonne 2.b du Tableau 2.2). La trajectoire individuelle rend compte de la fraction de l'évolution du revenu qui dépend de caractéristiques individuelles (2a), par exemple du niveau d'études, de la position initiale sur l'échelle des revenus ou de caractéristiques non observées. D'après les estimations actuelles, elle est relativement limitée, sans doute parce que les panels sont suivis sur une période relativement courte (quatre ans). Les chocs imprévisibles (2b) ne sont pas répartis de manière aléatoire. Leur fréquence et leur ampleur peuvent être associées à certaines variables indicatrices d'une plus grande précarité économique. Selon les estimations présentées ci-après, c'est cet effet qui domine actuellement la structure de l'évolution des revenus. Gangl (2005) a conclu à un rôle plus grand des tendances individuelles dans cette structure.

Tableau 2.2. Décomposition de la variance du log des revenus par composante de l'évolution des revenus

Trajectoires du revenu sur quatre ans observées entre 2008 et 2014 ou pendant la dernière période pour laquelle des données sont disponibles

	Proxy d'inégalité	Proxy d'inégalité permanente	Type 1 - Composants dynamiques communs aux individus d'un certain pays		Type 2 - Composants dynamiques spécifiques à chaque individu	
		Variance des revenus permanents	Effet croissance du revenu réel	Effet cycle de vie	Variance des tendances individuelles	Variance des chocs imprévisibles sur le revenu
			(1a)	(1b)	(2a)	(2b)
Australie	0.359	0.265	0.007	0.075	0.000	0.094
Autriche	0.435	0.291	0.021	0.280	0.001	0.146
Belgique	0.248	0.198	0.004	0.165	0.001	0.050
Chili	0.681	0..405	-0.015	0.011	0.007	0.200
Rép. Tchèque	0.225	0.188	0.005	0.117	0.000	0.036
Danemarc	0.267	0.201	0.004	0.097	0.002	0.048
Estonie	0.475	0.356	0.032	0.093	0.002	0.110
Finlande	0.24	0.197	0.008	0.099	0.002	0.034
France	0.255	0.209	0.004	0.157	0.001	0.046
Allemagne	0.319	0.260	0.006	0.077	0.000	0.057
Grèce	0.523	0.363	-0.098	-0.044	0.012	0.164
Hongrie	0.286	0.217	-0.001	0.080	0.000	0.069
Islande	0.232	0.164	-0.008	0.093	0.001	0.065
Irlande	0.360	0.289	-0.040	0.163	0.002	0.072
Italie	0.456	0.373	-0.018	0.094	0.001	0.083
Japon	0.37	0.250	0.008	2.260	0.000	0.121
Corée	0.464	0.325	0.046	0.051	0.003	0.135
Lettonie	0.509	0.415	0.008	0.013	0.001	0.096
Luxembourg	0.285	0.241	0.004	0.155	0.000	0.046
Pays-Bas	0.277	0.228	-0.009	0.156	0.000	0.046
Norvège	0.416	0.274	0.027	0.061	0.003	0.128
Pologne	0.341	0.272	0.027	0.135	0.002	0.067
Portugal	0.464	0.377	-0.039	0.059	0.002	0.085
Rép. Slovaque	0.304	0.237	0.029	0.161	0.002	0.067
Slovenie	0.228	0.197	-0.014	0.093	0.000	0.030
Espagne	0.518	0.417	-0.034	-0.025	0.002	0.098
Suède	0.328	0.237	0.024	0.055	0.002	0.079
Suisse	0.253	0.191	0.009	-0.003	0.000	0.059
Turquie	0.581	0.487	0.042	0.189	0.002	0.093
Royaume-Uni	0.358	0.262	0.012	0.046	0.001	0.094
États-Unis	0.591	0.569	0.001	0.076	0.001	0.163
OECD	**0.358**	**0.275**	**0.002**	**0.163**	**0.002**	**0.080**

Légende : Classification des pays sur la base de la composante du revenu considérée : élevé / intermédiaire / bas
Élevé ● Intermédiaire ◎ Bas ○

Légende : Classification des pays sur la base de la composante du revenu considérée : élevé / intermédiaire / bas.

Note : Voir l'Encadré 2.3 pour une description détaillée de la méthodologie utilisée, inspirée de Gangl (2005). La variance du log des revenus est un indicateur indirect des inégalités de revenu. Les colonnes 3, 6 et 7 présentent la variance des composantes. Les colonnes 4 et 5 correspondent aux composantes communes à tous les citoyens d'un pays et sont donc constantes pour un même pays (absence de variance). Elles ne contribuent pas aux inégalités totales. Ce sont les coefficients issus de la régression de la variable sur le log des revenus qui sont présentés. La somme de la variance des composantes n'est pas égale à la variance du log des revenus en raison de l'omission des termes de covariance. Les données se rapportent à l'intervalle de quatre ans observé entre 2008 et 2014 pour tous les pays sauf l'Australie (2006-13), la Suisse (2005-12), l'Allemagne (2008-13), le Royaume-Uni (2009-13), l'Irlande (2009-13), le Japon (2008-13), la Corée (2000-07), la Turquie (2008-11) et les États-Unis (2001-12). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond aux résultats pour un panel suivi sur cinq ans.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SRCV (France), KHPS-JHPS (Japon), CASEN (Chili) et SILC (Turquie). Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

Le Tableau 2.3 présente la taxonomie des pays établie à partir de ces estimations. Les profils de la mobilité spécifiques aux différents pays laissent penser que l'évolution des revenus est liée à la structure des systèmes de protection sociale. Il est possible de regrouper les pays en fonction de leur degré de stratification sociale « permanente » et de la taille des chocs sur le revenu subis par les individus. Schématiquement, ce regroupement permet de dégager deux scénarios extrêmes diamétralement opposés du point de vue de la stratification sociale : un scénario « forte stratification – nombreux chocs sur le revenu imprévisibles » et un scénario « faible stratification – chocs sur le revenu imprévisibles moins nombreux » (Tableau 2.3) :

- La Grèce, l'Espagne, la Lettonie, l'Estonie, la Corée et les États-Unis forment un groupe de pays cumulant une forte stratification sociale et un grand nombre de chocs imprévisibles sur le revenu.
- La Turquie, le Portugal et l'Italie ont également en commun une forte stratification sociale, mais les chocs imprévisibles ont une moindre importance.
- En Autriche, au Japon, en Norvège, au Royaume-Uni et en Australie, les chocs imprévisibles sont nombreux, mais la stratification sociale est moins forte.
- À l'autre extrémité du spectre, la République tchèque, la Slovénie, la Finlande, la Belgique, la France, le Danemark et les Pays-Bas se caractérisent par la faiblesse de la stratification sociale et la rareté des variations imprévisibles du revenu.
- En Allemagne et au Luxembourg, les chocs sur le revenu sont rares également, mais la stratification sociale est plus faible (inégalités de revenu permanent).
- L'Islande et la Suisse se caractérisent par le même degré de stratification sociale, mais les chocs imprévisibles y ont une importance moyenne.
- Le groupe formé par la Hongrie, la Slovaquie, la Suède, la Pologne et l'Irlande se trouve dans une position intermédiaire.

Il est possible d'analyser de façon plus précise la structure de l'évolution des revenus dans chaque pays en comparant l'importance de chaque composante à la moyenne de l'OCDE.

Tableau 2.3. Profil de la mobilité sur l'échelle des revenus dans les différents pays : synthèse

		Stratification sociale (part des inégalités de revenu permanent dans les inégalités totales)		
		Stratification	Stratification intermédiaire	Stratification plus faible
Importance des chocs imprévisibles sur le revenu (composante 2b)	Faible		Allemagne Luxembourg	République tchèque, Slovénie, Finlande, Belgique, France, Danemark, Pays-Bas
	Intermédiaire	Turquie, Portugal, Italie	Hongrie, Pologne, Irlande, République slovaque, Suède	Islande, Suisse
	Forte	Grèce, Espagne Lettonie, Estonie, Corée États-Unis	Autriche, Japon, Norvège Royaume-Uni, Australie	

Note : Pour évaluer la taille d'un effet (faible/intermédiaire/forte), on a divisé en terciles la distribution des revenus dans les différents pays.
Source : Voir le Tableau 2.2 pour une estimation détaillée des composantes.

Encadré 2.3. Décomposition de l'évolution des revenus

Pour la principale décomposition utilisée dans cette section, nous suivons Gangl (2005). La méthode est illustrée par le Graphique 2.17. La trajectoire individuelle des revenus au fil du temps est décomposée en trois composantes : une droite commune à tous les individus (ligne pleine noire, correspondant à la composante 1), une droite individuelle (droite en pointillés bleu foncé, correspondant à la composante 2a) et les résidus individuels (correspondant à la composante 2b). On trouve des décompositions similaires dans Nichols (2008 ; 2010), Nichols et Rehm (2014) et Chan *et al.* (à paraître).

Graphique 2.17. Illustration de la décomposition de l'évolution des revenus

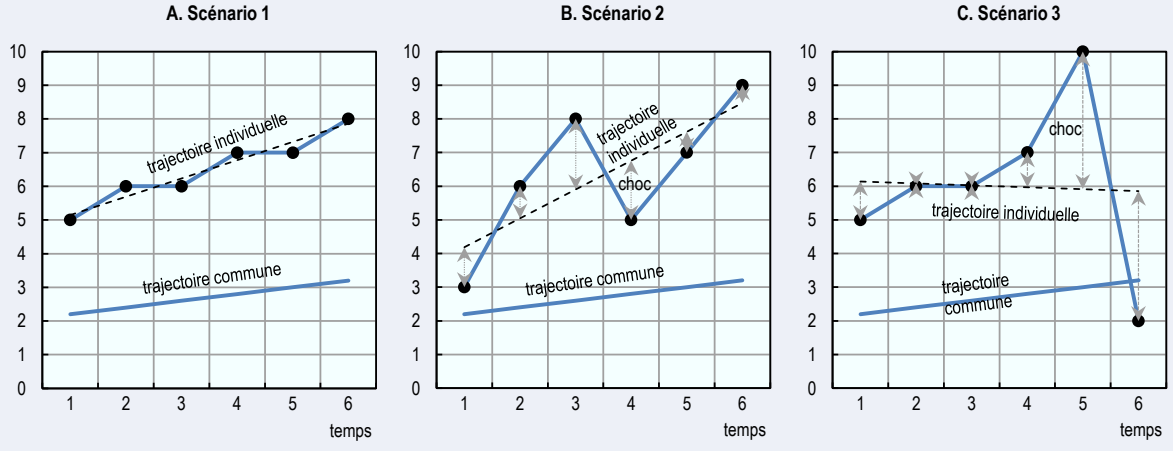

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970131

Le revenu (représenté par une échelle logarithmique) est divisé en deux composantes : une composante permanente et une composante dynamique englobant elle-même 1a)

l'effet de la croissance du revenu réel, 1b) l'effet de cycle de vie, 2a) les variations de revenu hétérogènes et 2b) les chocs transitoires sur le revenu (Gangl, 2005) :

$y_{it} = u_i + v_{it} = b\ year + g\ âge_i + u_i + b_i\ year + e_{it}$ (1)

où Yit désigne le log des revenus, ui l'effet fixe individuel et où b et g sont les coefficients décrivant respectivement la croissance du revenu total au niveau du pays (1a) et le rendement de l'âge (1b). bi désigne les effets fixes individuels (2a) et eit correspond aux chocs individuels sur le revenu (2b).

L'estimation est effectuée en deux étapes, au niveau des pays (une estimation par pays). ui, b et g sont estimés au moyen d'un modèle à effets fixes classique et bi et eit sont estimés au niveau individuel.

Les résultats sont analysés au moyen d'une décomposition qui met en évidence l'impact de chaque composante par rapport à la variance du log des revenus. La variance du log des revenus est traitée comme si elle constituait un indicateur des inégalités (indice d'entropie d'Atkinson). à titre de comparaison, le coefficient de Gini, souvent utilisé pour mesurer les inégalités, est aussi un indicateur d'Atkinson dont le paramètre d'aversion aux inégalités est fixé à 2 – signe d'une moindre aversion aux inégalités en bas de la distribution. La somme des variances de chaque composante n'est pas égale à la variance de yit, en raison de possibles effets de covariance entre les composantes, non pris en compte ici. Par définition, la composante (2) est commune à tous les citoyens d'un pays et ne contribue pas aux inégalités. Elle n'est donc pas incluse dans la décomposition des inégalités. Les estimations sont réalisées à partir de panels suivis sur quatre ans, ce qui est court pour isoler correctement la dynamique du revenu permanent. Il s'agit cependant de la durée la plus commode pour comparer un grand nombre de pays. Les résultats de l'estimation sont présentés dans le Tableau 2.2.

2.5.2. Effets de la croissance du revenu réel sur la mobilité individuelle sur l'échelle des revenus

La première composante commune de l'évolution des revenus (composante 1a dans le Tableau 2.2) correspond à l'effet de la croissance du revenu réel, en d'autres termes à la fraction de la variation du revenu induite par la croissance économique et *commune* à tous les individus ou groupes d'individus. Les gains/pertes de revenu étant plus fréquents en période de croissance/ralentissement de l'économie, les trajectoires de revenu individuelles s'expliquent en partie par la conjoncture économique. Bien que les revenus individuels ne réagissent pas tous de la même manière à la croissance économique, il est permis de penser que la croissance entraîne une variation du revenu plus ou moins importante pour l'ensemble de la population.

La fraction de la variation du revenu individuel induite par la croissance est significative mais limitée (Tableau 2.2et Graphique 2.18). Elle indique dans quelle mesure la croissance économique « ruisselle » jusqu'aux revenus des ménages. Dans les pays durement touchés par la crise comme la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et l'Italie, tous les revenus ont, *en moyenne*, subi un effet négatif. Dans les pays qui ont connu une croissance économique positive ces dernières années, par exemple la Corée, la Turquie et l'Estonie, on observe, en moyenne, un effet positif en termes de variation des revenus.

Graphique 2.18. Effet de la croissance du revenu réel et croissance économique

Coefficient représentant l'effet de la croissance du revenu réel (composante 2a) et croissance économique moyenne, trajectoires de revenu sur quatre ans observées au cours de la période 2008-14 ou de la dernière période pour laquelle des données sont disponibles

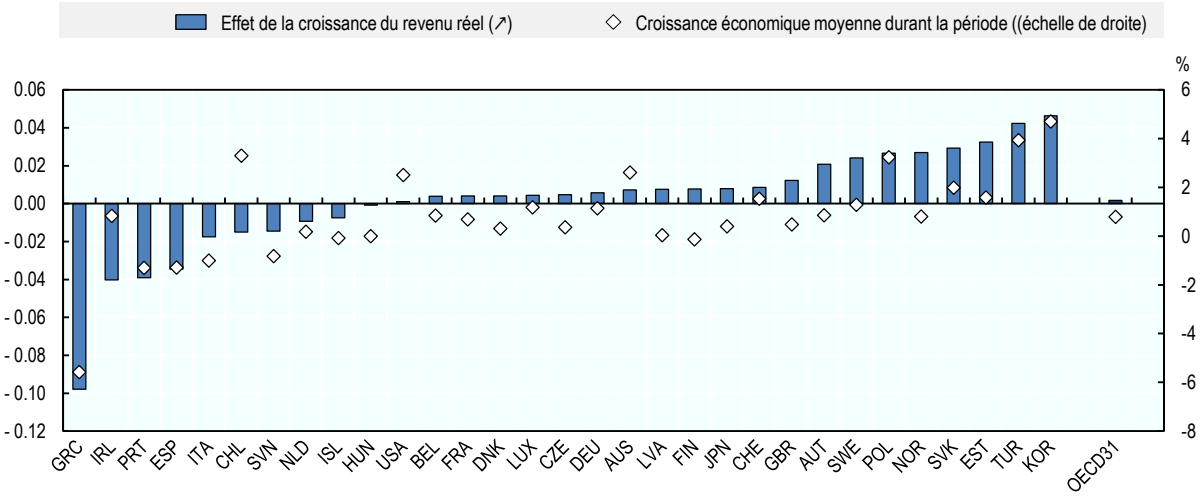

Note : Les données se rapportent à des intervalles de quatre ans observés entre 2008 et 2014 pour tous les pays sauf l'Australie (2006-13), la Suisse (2005-12), l'Allemagne (2008-13), le Royaume-Uni (2009-13), l'Irlande (2009-13), le Japon (2008-13), la Corée (2000-07), la Turquie (2008-11) et les États-Unis (2001-12). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond aux résultats pour un panel suivi sur cinq ans.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de la *base de données des Comptes nationaux de l'OCDE* et des résultats présentés dans le Tableau 2.2.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970150

2.5.3. Effets du cycle de vie sur la mobilité des revenus

Le deuxième effet commun à tous les citoyens dépend de l'âge (composante 1b dans le Tableau 2.2). Il rend compte de l'effet de l'âge sur la variation des revenus au niveau d'un pays et on le mesure en prenant les jeunes comme groupe témoin. En retenant les cohortes jeunes comme base de comparaison, on observe que le revenu disponible équivalent individuel connaît un pic aux environs de 30 ans et de 55 ans. Avant 30 ans, il progresse légèrement avec l'âge, les jeunes accédant au marché du travail (Graphique 2.19). Entre 30 et 42 ans, il fléchit un peu, probablement sous l'effet conjugué de la hausse des revenus tirés du travail au sein des ménages et de l'augmentation du nombre d'enfants[14]. On observe en moyenne une diminution des revenus à partir de 55 ans, due aux sorties progressives du marché du travail. À cet effet global du cycle de vie lié à l'âge s'ajoutent d'énormes disparités *entre* les individus en ce qui concerne l'évolution des revenus.

Graphique 2.19. Effet du cycle de vie : impact de l'âge sur le logarithme du revenu

Moyenne des estimations (courbe noire) et estimations par pays (courbes grises) des paramètres des composantes dépendant de l'âge (1b) dans la régression du logarithme des revenus

Trajectoires des revenus sur quatre ans observées entre 2008 et 2014 ou durant la dernière période pour laquelle des données sont disponibles

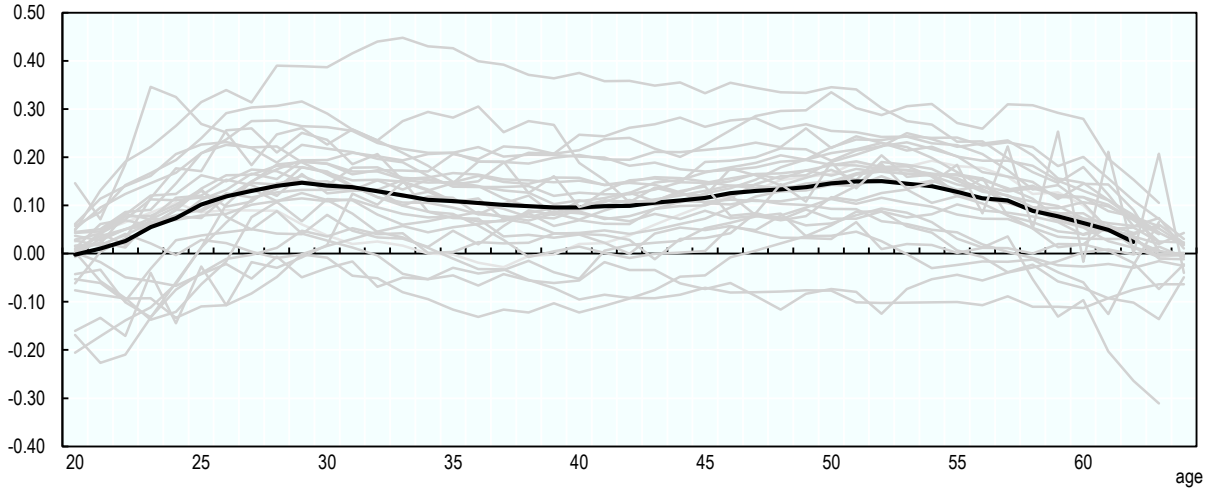

Note : Les données sont lissées en moyenne mobile sur trois ans. Les courbes grises sont présentées parce qu'elles donnent une idée de la dispersion des pays autour de la moyenne de l'OCDE. L'Encadré 2.3fournit des précisions sur la méthodologie employée. Les données se rapportent à des intervalles de quatre ans observés entre 2008 et 2014 pour tous les pays sauf l'Australie (2006-13), la Suisse (2005-12), l'Allemagne (2008-13), le Royaume-Uni (2009-13), l'Irlande (2009-13), le Japon (2008-13), la Corée (2000-07), la Turquie (2008-11) et les États-Unis (2001-12). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond aux résultats pour un panel suivi sur cinq ans.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SRCV (France) et SILC (Turquie). Voir l'Annexe 2.Apour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970169

2.5.4. Variations individuelles du revenu et chocs touchant le revenu

Les variations individuelles s'ajoutent à l'évolution du revenu total due à la croissance économique et à l'âge. Elles comprennent deux composantes :

- La première composante de la mobilité sur l'échelle des revenus – les *trajectoires individuelles du revenu permanent (composante 2a)* – est structurelle et prévisible. Elle correspond à l'évolution du revenu des personnes, compte tenu de leur situation initiale : celles qui ont un niveau d'études élevé (caractéristique observable) ou sont plus motivées pour travailler (caractéristique non observable), par exemple, peuvent espérer bénéficier d'une plus grande mobilité de revenu. Sa variance est particulièrement forte pour les jeunes générations, ce qui témoigne de la diversité des trajectoires suivies par les revenus en début de carrière.
- La deuxième composante de la mobilité correspond aux *chocs transitoires individuels sur le revenu (composante 2b)*, lesquels ne sont pas prévisibles (Gangl, 2005 ; Nichols, 2008 ; 2010). Certains de ces chocs sont transitoires et ont une moindre incidence sur le revenu permanent et le bien-être, tandis que d'autres

peuvent avoir des conséquences durables. Tel peut par exemple être le cas d'une perte d'emploi ou d'un divorce. À l'inverse, un choc sur le revenu peut être positif, par exemple si la personne trouve un emploi ou si son conjoint change d'emploi pour un meilleur poste ou encore lorsqu'un jeune adulte quitte le domicile parental.

2.5.4.1. Trajectoires de revenu individuelles

Il est possible de donner une image synthétique des trajectoires individuelles en identifiant des tendances communes au sein de sous-groupes de la population (généralement définis par l'âge ou le quintile de revenu initial). La fraction des inégalités de revenu total imputable à des variations de revenu individuelles prévisibles est très faible. Ce résultat s'explique sans doute par le fait que le modèle est estimé sur une période courte (quatre ans), si bien qu'il est plus difficile d'identifier correctement les tendances individuelles et les chocs imprévisibles.

En moyenne, la hausse du revenu – nette de la croissance globale du revenu réel et de l'effet du cycle de vie – est plus forte parmi les personnes qui ont le niveau d'études le plus élevé. De surcroît, la variation autour de la moyenne est plus faible au sein de ce groupe, ce qui est le signe d'une plus grande homogénéité des trajectoires de revenu individuelles que parmi les personnes qui ont un niveau d'études plus bas.

Les trajectoires individuelles diffèrent également en fonction de la position initiale sur l'échelle des revenus. Dans la plupart des pays, la croissance du revenu est légèrement plus élevée parmi les personnes appartenant aux quintiles de revenu inférieurs. Ce constat confirme qu'il existe un effet de rattrapage pour les personnes à bas revenu, à savoir qu'en moyenne, leur revenu progresse plus vite que celui des personnes aisées. Toutefois, la *variance* des trajectoires individuelles est aussi plus grande en bas de la distribution, ce qui témoigne d'une plus grande diversité des trajectoires individuelles à ce niveau de l'échelle. Le rattrapage économique observé *en moyenne* en bas de la distribution ne profite pas à toutes les personnes à bas revenu – ce qui confirme la forte persistance des bas revenus décrite dans la section 2.2 : alors que certaines personnes modestes voient leur revenu progresser fortement et sortent du quintile inférieur, d'autres sont condamnées à y rester.

2.5.4.2. Chocs individuels sur le revenu : l'évolution des revenus est hétérogène en bas de l'échelle

Si l'on retient une hypothèse d'aversion au risque, toutes choses égales par ailleurs, les individus préfèrent des revenus réguliers à des revenus très instables ; en d'autres termes, il faut plus d'un dollar de gain pour compenser un dollar de perte (Osberg, 2015 ; Pew, 2015)[15]. Les chocs individuels sur le revenu ne sont pas nécessairement neutres pour le bien-être individuel. Pour ce qui est des chocs positifs, les agents économiques préfèrent voir leur revenu croître régulièrement qu'irrégulièrement ; s'agissant des chocs négatifs, il risque d'y avoir un effet négatif sur le revenu, même s'il n'est que transitoire.

Des mécanismes d'assurance peuvent aider à affronter les chocs négatifs. Les individus disposent parfois d'une épargne dans laquelle ils peuvent puiser pendant les périodes difficiles ; ils peuvent également solliciter un prêt bancaire pour faire face à ces périodes ou avoir accès à un système de protection sociale qui amortit en partie certains des risques qui pèsent sur leur revenu. Toutefois, ces mécanismes ne fonctionnent pas parfaitement, en particulier pour certaines catégories de la population. Ainsi, les plus modestes se heurtent à des obstacles pour accéder au crédit et éprouvent plus de difficultés que les

autres à épargner. Il arrive que les systèmes de protection sociale soient fragmentés et ne couvrent pas nécessairement toutes les personnes qui en ont besoin (par exemple, la protection sociale des travailleurs indépendants est limitée). Enfin, dans beaucoup de pays, les personnes isolées représentent un pourcentage croissant de la population, d'où une hausse du nombre de personnes qui ne peuvent pas compter sur le revenu d'autres membres du ménage pour amortir les chocs.

En moyenne, sur quatre années, 6 à 20 % des inégalités de revenu total sont imputables à des chocs imprévisibles sur le revenu. Ce pourcentage est légèrement inférieur aux estimations obtenues par Gangl (2005) à partir de séries de données antérieures se rapportant aux années 90 et à celles de Buchinsky et Hunt (1999) concernant les salaires. Pour ce qui est des trajectoires individuelles, la variance des chocs imprévisibles est particulièrement grande parmi les personnes du quintile de revenu inférieur, ce qui confirme la plus grande diversité des trajectoires de revenu en bas de la distribution (Graphique 2.20, Gernant, 2009). Comme mentionné précédemment, lorsque la période d'observation est courte (ici, quatre ans), il est difficile de dissocier l'effet des chocs imprévisibles de celui des trajectoires individuelles. Toutefois, les résultats obtenus laissent penser que les personnes qui se trouvent en bas de l'échelle des revenus sont confrontées à des inégalités en matière de mobilité parce qu'elles sont vraisemblablement beaucoup exposées au risque de subir des chocs imprévisibles.

Graphique 2.20. Variance des chocs imprévisibles sur le revenu selon le quintile de revenu initial

Moyenne de l'OCDE (courbe noire) et estimations par pays (courbes grises) de la variance des chocs sur le revenu (2b)

Trajectoires du revenu sur quatre années observées au cours de la période 2008-14 ou de la dernière période pour laquelle des données sont disponibles

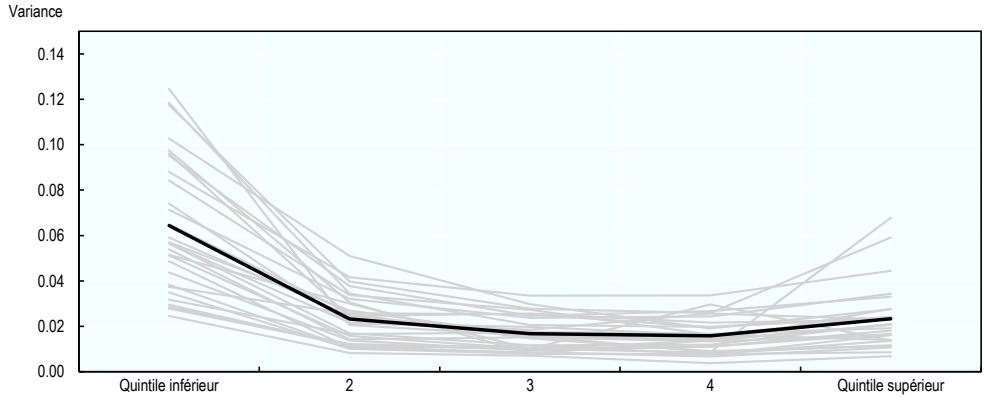

Note : les courbes sont présentées parce qu'elles donnent une idée de la dispersion des pays autour de la moyenne de l'OCDE. Les données se rapportent à des intervalles de quatre ans observés entre 2008 et 2014 pour tous les pays sauf l'Australie (2006-13), la Suisse (2005-12), l'Allemagne (2008-13), le Royaume-Uni (2009-13), l'Irlande (2009-13), la Corée (2000-07), la Turquie (2008-11) et les États-Unis (2001-12). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond aux résultats pour un panel suivi sur cinq ans.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir des enquêtes CNEF, UE-SILC, SRCV (France) et SILC (Turquie). Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970188

2.6. Conclusion

Ce chapitre présente une comparaison de l'évolution et de la mobilité des revenus dans un large éventail de pays, pour des périodes de durée différente – quelques années ou une décennie. Il montre que la mobilité atténue les inégalités, mais ne modifie en général pas la hiérarchie des pays en fonction de l'ampleur des inégalités – en d'autres termes, la mobilité des revenus n'est pas plus forte dans les pays plus inégalitaires. Cette situation est due à la faiblesse de la mobilité positionnelle aux deux extrémités de la distribution : malgré d'importantes variations des revenus en valeur absolue en bas comme au sommet de l'échelle, les plus défavorisés ont une forte probabilité de rester en bas et les plus aisés des chances encore plus grandes de rester au sommet : environ 60 % des personnes qui se trouvent dans le quintile inférieur et 70 % de celles appartenant au quintile supérieur y restent.

Les sources de données permettant d'évaluer les variations de la mobilité au fil du temps sont peu nombreuses, mais les données dont on dispose indiquent que la persistance est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a vingt ans, même après neutralisation des effets du taux de croissance économique. La raison en est que les plus modestes ont moins de chances de grimper, tandis que les plus aisés ont moins de risques de glisser vers le bas de l'échelle. Pour les membres de la classe moyenne inférieure, le risque de basculer dans le quintile inférieur est légèrement plus grand aujourd'hui qu'il ne l'était dans les années 90.

Dans les économies émergentes, la classe moyenne est plus petite que dans les pays OCDE, tandis que la taille des groupes sociaux situés aux deux extrémités de la distribution est plus importante. En outre, la mobilité est plus forte aux deux extrémités, et en particulier en bas de l'échelle, que dans la plupart des pays de l'OCDE. La mobilité ne semble pas s'être accentuée dans les économies émergentes depuis le début des années 2000 malgré des taux de croissance supérieurs à ceux enregistrés par la plupart des pays de l'OCDE.

Il ressort également du chapitre que les variations de revenu individuelles peuvent être associées à différents facteurs : elles peuvent être dues à la croissance économique, au rendement de l'expérience, au rendement de caractéristiques individuelles non observées ou encore à des variations de revenu imprévisibles. Globalement, les facteurs intervenant au niveau d'un pays dans son ensemble – par exemple la croissance économique et les effets de cycle de vie – ont un impact faible mais significatif. Les facteurs individuels ont une incidence forte et touchent davantage les plus défavorisés, ce qui est source d'incertitude et accroît l'instabilité des revenus. Le profil de la mobilité varie d'un pays à l'autre, ce qui laisse penser que les facteurs à l'origine de la mobilité dépendent des institutions et politiques.

Notes

[1] Par exemple, s'il existe une association entre revenus élevés et pouvoir politique, l'absence de mobilité peut également être symptomatique d'une plus forte concentration du pouvoir.

[2] L'analyse porte sur la population d'âge actif (18-65 ans) parce que dans cette classe d'âge, les variations de revenu dépendent de facteurs tels que la situation dans l'emploi, la naissance d'un enfant ou la modification de la composition de la famille, tandis que le revenu de la population âgée est en grande partie constitué de transferts publics et privés, si bien que la mobilité dépend de facteurs très différents, tels que les réformes visant les politiques de retraite ou le décès du conjoint.

[3] Le revenu pris en compte dans ce chapitre est le revenu disponible équivalent des ménages – indicateur qui rend le mieux compte du niveau de vie et, indirectement, du bien-être économique. On l'obtient en prenant en considération les ressources globales du ménage au lieu de considérer les individus comme des agents économiques isolés.

[4] Solnick et Hemenway (1998) ont réalisé une étude expérimentale des comportements relatifs aux positions absolues et relatives sur l'échelle des revenus. La moitié des répondants ont déclaré qu'ils préfèreraient vivre dans un monde dans lequel ils percevraient un revenu réel inférieur de moitié à condition d'occuper une place élevée sur l'échelle des revenus. Grâce aux techniques d'imagerie cérébrale, on sait que l'activité des zones du cerveau impliquées dans le circuit de la récompense est non seulement corrélée positivement avec des revenus plus élevés en valeur absolue, mais aussi corrélée négativement avec des revenus plus faibles en valeur relative (Dohmen *et al.*, 2011).

[5] Bien que l'étude porte sur la population d'âge actif, dans ce chapitre, les quintiles de revenu ont été calculés à partir de la population totale. En effet, lorsqu'ils évaluent leur propre situation, les individus se comparent plus volontiers à la population dans son ensemble, dont les personnes âgées, qu'à la population d'âge actif. Par ailleurs, cette méthode est conforme à celle utilisée pour calculer des indicateurs similaires tels que le taux de pauvreté, qui repose sur un seuil tenant compte de l'ensemble de la population, même s'il est vrai que d'autres indicateurs, comme le taux de pauvreté de la population d'âge actif ou le taux de travailleurs pauvres, sont calculés en fonction de la seule population d'âge actif.

[6] Par exemple, Neilson *et al.* (2008) s'intéressent au Chili et montrent que du point de vue des politiques publiques, le grand nombre de personnes qui sont encore en situation de pauvreté après cinq ans plaide en faveur de programmes sociaux tels que *Chile Solidario*, qui s'adresse aux personnes en situation d'extrême pauvreté. Toutefois, leur constat selon lequel une forte proportion de la population risque de glisser vers le bas de l'échelle des revenus laisse penser que les stratégies de réduction de la pauvreté ne doivent pas seulement viser les personnes déjà pauvres : elles doivent aussi tenir compte des ménages qui, sans être pauvres, se trouvent en situation de précarité et risquent de basculer dans la pauvreté à plus ou moins brève échéance.

[7] Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer la persistance relativement forte des bas revenus dans ces pays. En Finlande, les importants pièges à pauvreté induits par certaines caractéristiques du système de prélèvements et de prestations affaiblissent les incitations à travailler et tendent à perpétuer la faiblesse des taux d'emploi, en particulier parmi les seniors de sexe masculin (OCDE, 2016). En Suède, l'écart entre le revenu tiré du travail et celui provenant des prestations augmente depuis les années 90 (en raison de la diminution du taux de remplacement garanti par l'assurance chômage et par l'assurance maladie) et s'est creusé encore progressivement après l'introduction du crédit d'impôt sur le revenu d'activité, en 2007 (OCDE, 2017b).

[8] Ainsi, Bartels (2016) constate qu'aux États-Unis, « pour ce qui est des politiques adoptées au niveau fédéral, les intérêts des plus aisés sont beaucoup plus représentés que ceux des pauvres ». Giger *et al.* (2012) montrent que les préférences des citoyens relativement pauvres sont globalement mal représentées, aussi bien par les partis que par les gouvernements des démocraties occidentales, même s'il existe de fortes disparités d'un pays à l'autre.

[9] L'analyse de la mobilité au sein d'une fraction aussi faible de la population n'entre pas dans le champ du présent rapport parce qu'elle exigerait l'utilisation de données fiscales dans un cadre longitudinal. Toutefois, la mesure de la persistance dans le décile de revenu supérieur fournit des informations supplémentaires. Les résultats (qui ne sont pas présentés ici) laissent penser que dans les pays qui affichent la persistance la plus forte dans le quintile supérieur, la persistance est plus modérée dans le décile supérieur.

[10] En Europe, la majeure partie des données longitudinales sur le revenu à partir des années 90 sont issues de l'enquête PCM, dont les faiblesses ont été amplement décrites (voir Burkhauser et Lilliard, 2005). Cette section repose sur ces données, mais les résultats sont croisés avec des estimations réalisées à partir d'autres sources de données, ce qui permet d'éliminer l'effet des faiblesses de l'enquête.

[11] Les données portent cependant sur une période plus longue que pour les autres pays, ce qui peut entraîner une surestimation des mouvements et de la mobilité des revenus par rapport à d'autres pays.

[12] Les données utilisées dans ce chapitre ne permettent pas d'effectuer des comparaisons à partir de données temporelles pour la Chine, l'Indonésie et l'Afrique du Sud.

[13] Pour avoir une représentation plus concrète de cette composante, on peut penser à des coureurs sur la ligne de départ avant une course. La composante permanente correspondrait à ce qui les distingue les uns des autres à ce moment-là, avant le début de la course, compte tenu de leurs caractéristiques individuelles.

[14] Le revenu disponible est le revenu équivalent, qui tient compte de la mutualisation des ressources au sein du ménage. L'échelle d'équivalence utilisée dans le présent rapport est la racine carrée de la taille du ménage. L'augmentation de la taille du ménage peut donc entraîner une diminution du revenu disponible.

[15] Cette préférence peut s'expliquer par le coût induit par le transfert de revenu d'une période à une autre ou le coût de l'emprunt (Aaberge et Mogstad, 2014). L'accès au crédit, par exemple, n'est pas parfait pour tout le monde (en particulier pour les plus défavorisés). Le coût de l'incertitude quant aux revenus futurs est également lié à la propension des ménages à planifier et au processus de prise de décision au sein du ménage, qui peuvent être compromis par les fluctuations imprévisibles du revenu. Il est possible que les ménages réagissent à un gain ou une perte soudaine de revenu en réduisant ou en augmentant trop leur consommation par rapport à leur niveau de vie moyen pendant une période plus ou moins longue (Blundell et Preston, 1998 ; Gangl, 2005).

Références

Aaberge, R., A. Björklund, M. Jäntti, M. Palme, P.J. Pedersen, N. Smith et T. Wennemo (2002), « Income inequality and income mobility in the Scandinavian countries compared to the United States », *Review of Income and Wealth*, vol. 48, n° 4, pp. 443–469.

Aaberge, R., A.B. Atkinson et J. Modalsli (2013), « The ins and outs of top income mobility », *Discussion Papers,* n° 762*,* Statistics Norway Research Department.

Aaberge, R. et M. Mogstad (2014), *Income mobility as an equalizer of permanent income, Discussion Papers,* n° 769, Statistics Norway Research Department.

Alves, N. et C. Martins (2012), « Mobility and income inequality in the European Union and in Portugal », *Economic Bulletin and Financial Stability Report*.

An, C. et B. Bosworth (2013), « Income inequality in Korea: An analysis of trends, causes and answers », *Harvard East Asian Monographs*, n° 354, Harvard University Press, Cambridge.

Auten, G., G. Gee et N. Turner (2013), « Income Inequality, Mobility, and Turnover at the Top in the US, 1987-2010 », *The American Economic Review*, vol. 103, n° 3, pp. 168-172.

Bardasi, E., S.P. Jenkins, H. Sutherland, H. Levy et F. Zantomio (2012), « British Household Panel Survey Derived Current and Annual Net Household Income Variables, Waves 1-18, 1991-2009 », [collecte de données]. 9e Édition. University of Essex, Institute for Social and Economic Research, [producteurs d'origine des données], UK Data Service, SN: 3909, http://doi.org/10.5255/UKDA-SN-3909-2.

Bartels, L.M. (2016), *Unequal Democracy: The Political Economy of the New Gilded Age*, Princeton University Press.

Blundell, R., M. Graber et M. Mogstad (2015), « Labor income dynamics and the insurance from taxes, transfers, and the family », *Journal of Public Economics*, vol. 127, pp. 58-73.

Blundell, R., L. Pistaferri et I. Preston (2008), « Consumption inequality and partial insurance », *The American Economic Review*, vol. 98, n° 5, pp. 1887-1921.

Blundell, R. et I. Preston (1998), Consumption inequality and income uncertainty, *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 113, n° 2, pp. 603-640.

Buchinsky, M. et J. Hunt (1999), « Wage mobility in the United States », *Review of Economics and Statistics*, vol. 81, n° 3, pp. 351-368.

Burkhauser, R.V. et K.A. Couch (2009), « Intragenerational Inequality and Intertemporal Mobility » in Wiemer, S., B. Nolan et T. Smeeding (dir. pub.), *The Oxford Handbook of Income Inequality*, Oxford University Press.

Burkhauser, R.V. et D.R. Lillard (2005), « The contribution and potential of data harmonization for cross-national comparative research », *Journal of Comparative Policy Analysis*, vol. 74, pp. 313-330.

Burkhauser, R.V. et J.G. Poupore (1997), « A cross-national comparison of permanent inequality in the United States and Germany », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 79, n° 1, pp. 10-17.

Carter, K., P. Mok et T.V.T. Le (2014), « Income Mobility in New Zealand: A Descriptive Analysis », n° 14-15, New Zealand Treasury.

Causa, O. et M. Hermansen (2017), « Income redistribution through taxes and transfers across OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1453, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/bc7569c6-en.

Chan, T., J. Ermish et R. Gruitjers (à paraître), « The dynamics of income inequality: the case of China in a comparative perspective ».

Chen, W.-H. (2009), « Cross-national differences in income mobility: Evidence from Canada, the United States, Great Britain and Germany », *Review of Income and Wealth*, vol. 55, pp. 75-100.

Cheung, F. et R.E. Lucas (2016), « Income inequality is associated with stronger social comparison effects: The effect of relative income on life satisfaction », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 110, n° 2, pp. 332-341, https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/26191957.

Clément, M. (2016), « Income mobility and income inequality in rural China », *Frontiers of Economics in China*, vol. 11, n° 4, p. 608.

Corneo, G. (2006), « Media capture in a democracy: The role of wealth concentration », *Journal of Public Economics*, vol. 90, n° 1, pp. 37-58.

Dang, H.-A. et al. (2014), « Using repeated cross-sections to explore movements into and out of poverty », *Journal of Development Economics*, vol. 107, pp. 112-128.

Dang, H.-A. et P. Lanjouw (2013), *Measuring poverty dynamics with synthetic panels based on cross-section*s.

Devereux, P.J. (2007), « Small-sample bias in synthetic cohort models of labor supply », *Journal of Applied Econometrics*, vol. 22, n° 4, pp. 839-848.

Dohmen, T., A. Falk, K. Fliessbach, U. Sunde et B. Weber (2011), « Relative versus absolute income, joy of winning, and gender: Brain imaging evidence », *Journal of Public Economics*,vol. 95, pp. 279-285.

Duesenberry, J. (1949), *Income, Savings and the Theory of Consumer Behavior*. Harvard University Press, Cambridge.

Easterlin, R.A. (1973), « Does money buy happiness? », *The Public Interest*, vol. 30, n° 3.

Easterlin, R.A. (1995), « Will raising the incomes of all increase the happiness of all? », *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 27, n° 1, pp. 35–47.

Ferreira, F.H.G. et al. (2012), *Economic mobility and the rise of the Latin American middle class*, publications de la Banque mondiale.

Fields, G.S. (2010), « Does income mobility equalize longer-term incomes? New measures of an old concept », *The Journal of Economic Inequality*, vol. 8, n° 4, pp. 409-427.

Finn, A. et M. Leibbrandt (2013), « Mobility and inequality in the first three waves of NIDS », *Working papers series*, n° 120.

Förster, M., A. Llena-Nozal et V. Nafilyan (2014), « Trends in Top Incomes and their Taxation in OECD Countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 159, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/5jz43jhlz87f-en.

Fouarge, D. et R. Layte (2005), « Welfare regimes and poverty dynamics: the duration and recurrence of poverty spells in Europe », *Journal of Social Policy*, vol. 343, pp. 407-426.

Friedman, M. (1962 [2009]), *Capitalism and Freedom*, University of Chicago Press.

Frick, J.R., S.P. Jenkings, D.R. Lillard, O. Lipps et M. Wooden (2007), « The Cross-National Equivalent File (CNEF) and its member country household panel studies », *Schmollers Jahrbuch: Zeitschrift für Wirtschafts-und Sozialwissenschaften*, vol. 127, n° 4, pp. 627-654.

Gangl, M. (2005), « Income inequality, permanent incomes, and income dynamics: Comparing Europe to the United States », *Work and Occupations*, vol. 32, n° 2, pp. 140-162.

Gernandt, J. (2009), « Decreasing wage mobility in Germany », *Discussion Paper n° 09-044*.

Giger, N. et M. Nelson (2012), « The welfare state or the economy? Preferences, constituencies, and strategies for retrenchment », *European Sociological Review*, vol. 29, n° 5, pp. 1083-1094.

Hirsch, F. (1995), *Social Limits to growth*.

Jäntti, M. et S.P. Jenkins (2015), « Income Mobility », in F. Bourguignon et A.B. Atkinson (dir. pub.), *Handbook of Income Distribution*, Elsevier, pp. 807-935.

Jäntti, M., M. Riihelä, R. Sullström et M. Tuomala (2010), « Trends in Top Income Shares in Finland », *Top Incomes - Global Perspective*, vol. 2.

Jenderny, K. (2016), « Mobility of top incomes in Germany », *Review of Income and Wealth*, vol. 62, n° 2, pp. 245-265.

Jenkins, S.P. (2011), *Changing Fortunes: Income Mobility and Poverty Dynamics in Britain*, Oxford University Press, Oxford.

Knies, G. (dir. pub.) (2017), « Understanding Society: Waves 1-7, 2009-2016 and harmonised British Household Panel Survey: Waves 1-18, 1991-2009, User Guide », University of Essex, Colchester.

Kopczuk, W., E. Saez et J. Song (2010), « Earnings inequality and mobility in the United States: evidence from social security data since 1937 », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 125, n° 1, pp. 91-128.

Krugman, P. (1992), « The rich, the right, and the facts: Deconstructing the income distribution debate », *The American Prospect*.

Landais, C. (2008), « Top Incomes in France: booming inequalities? », Paris School of Economics, document non publié.

Leigh, A. (2009), « Top incomes », *The Oxford Handbook of Economic Inequality*, pp. 150-176.

Lopez-Calva, L.F. et E. Ortiz-Juarez (2014), « A vulnerability approach to the definition of the middle class », *The Journal of Economic Inequality*, vol. 12, n° 1, pp. 23-47.

Luxembourg Income Study (LIS) Database (Base de données de l'étude sur les revenus de Luxembourg - LIS) (n.d.), http://www.lisdatacenter.org (plusieurs pays ; sessions de microdonnées réalisées entre le 1er octobre 2017 et le 8 février 2018), LIS, Luxembourg.

Neilson, C., D. Contreras, R. Cooper et J. Hermann (2008), « The dynamics of poverty in Chile », *Journal of Latin American Studies*, vol. 40, n° 2, pp. 251-273.

NIDS (2013), « Overview Wave 3 », University of Cape Town, www.nids.uct.ac.za.

Nichols, A. (2010), « Income inequality, volatility, and mobility risk in China and the US », *China Economic Review*, vol. 21, pp. S3-S11.

Nichols, A. (2008), « Trends in income inequality, volatility, and mobility risk », Urban Institute, Washington, D.C.

Nichols, A. et P. Rehm (2014), « Income risk in 30 countries », *Review of Income and Wealth*, vol. 60, p. S1.

OCDE (à paraître a), « Are Jobs Becoming Less Stable? », *Policy Brief on the Future of Work*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (à paraître b), *Inequality Patterns in Selected Emerging Countries*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (à paraître c), *Under Pressure: A Better Deal for the Middle Class*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2017a), *Preventing Ageing Unequally*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264279087-en.

OCDE (2017b), *OECD Economic Surveys: Sweden 2017*, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-swe-2017-en.

OCDE (2017c), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-fr.

OCDE (2017d), « L'homogamie selon les revenus personnels : Pourcentage de travailleurs appartenant à un décile de revenu donné dont le conjoint appartient au même décile de revenu ou à un décile de revenu adjacent, ménages composés de couples actifs, milieu des années 80 et milieu des années 2010 », in *Comment va la vie ? 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/how_life-2017-graph46-fr.

OCDE (2016), *Études économiques de l'OCDE : Finlande 2016*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-fin-2016-fr.

OCDE (2015a), *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Paris, Éditions OCDE, https://doi.org/10.1787/9789264235519-fr.

OCDE (2015b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015*, Paris: Éditions OCDE, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-fr.

OCDE (2011), *Toujours plus d'inégalité: Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Paris, Éditions OCDE, https://doi.org/10.1787/9789264119550-fr.

Oh, H. et Y.J. Choi (2014), « Limited Income Mobility: Empirical Evidence from Korea. Social Indicators Research », p. 123.

Osberg, L. (2015), « How Should One Measure Economic Insecurity? », *OECD Statistics Working Papers,* n° 2012/01, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5js4t78q9lq7-en.

Pavlopoulos, D., R. Muffels et J.K. Vermunt (2012), « How real is mobility between low pay, high pay and non-employment? », *Journal of the Royal Statistical Society*: Series A (Statistics in Society), vol. 175, n° 3, pp. 749-773.

Pavlopoulos, D., R. Muffels et J.K. Vermunt (2010), « Wage mobility in Europe. A comparative analysis using restricted multinomial logit regression », *Quality & Quantity*, vol. 44, n° 1, pp. 115-129.

Pew (2015), *Americans' Financial Security*, Pew Charitable Trust, mars.

Plum, A. (2016), « Can Low-Wage Employment Help People Escape from the No-Pay–Low-Income Trap? », *The BE Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 16, n° 4.

Reeves, R. (2017), *Dream Hoarders - How the American Upper Middle Class Is Leaving Everyone Else in the Dust, Why That Is a Problem, and What to Do About It*, Brookings Institution Press.

Saez, E. et M.R. Veall (2005), « The evolution of high incomes in Northern America: lessons from Canadian evidence », *The American Economic Review*, vol. 953, pp. 831-849.

Sandoval, S. (2015), « The Distribution of Top Incomes in Mexico: How rich are the richest », Paris School of Economics, Public Policy and Development°», thèse de Master, http://piketty.pse.ens.fr/files/Sandoval2015.pdf.

Shildrick, T., R. MacDonald, C. Webster et K. Garthwaite (2010), *The low pay, no pay cycle: Understanding recurrent poverty*.

Shorrocks, A.F. (1978), « The measurement of mobility », *Econometrica: Journal of the Econometric Society*, pp. 1013-1024.

Solnick, S.J., et D. Hemenway (1998), « Is more always better? A survey on positional concerns », *Journal of Economic Behavior & Organization,* vol. 373, pp. 373-383.

Verbeek, M. et T. Nijman (1992), « Testing for selectivity bias in panel data models », *International Economic Review*, pp. 681-703.

Wodon, Q. (2001), « Income mobility and risk during the business cycle: Comparing adjustments in labour markets in two Latin-American countries », *Economics of Transition*, vol. 9, n° 2, pp. 449-461.

Annexe 2.A. Sources de données pouvant être utilisées pour mesurer la mobilité des revenus

Les chapitres 2 et 3 font appel à des données longitudinales, issues de mesures effectuées auprès d'un même groupe de personnes de manière répétée dans le temps. Ces données sont moins courantes que les données en coupe transversale habituellement utilisées. De surcroît, les enquêtes longitudinales ne suivent pas toutes les sujets sur une longue période. Burkhauser et Couch (2009) fournissent une analyse détaillée des problèmes de comparabilité et autres limites des données longitudinales sur le revenu.

L'utilisation de données de panel présente certaines limites. Outre les problèmes de mesure habituels, les enquêtes par panel peuvent comporter un biais dû à l'attrition (certains sujets cessant de participer à l'enquête avant son terme). Elles sont en outre coûteuses. De ce fait, elles sont souvent administrées auprès d'échantillons de plus petite taille que ceux retenus pour le recueil de données transversales. C'est pourquoi elles ne permettent souvent pas de réaliser des études aussi détaillées que les données transversales. Des progrès ont cependant été accomplis ces dernières décennies, et la plupart des pays de l'OCDE administrent maintenant des enquêtes longitudinales sur le revenu. Les comparaisons internationales demeurent cependant délicates, la plupart de ces sources ne faisant pas l'objet d'une harmonisation systématique.

Ce chapitre fait principalement appel à deux sources de données se prêtant à des comparaisons internationales, à savoir les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (enquête UE-SILC) et le *Cross-National Equivalent File* (CNEF). L'UE-SILC fournit des données construites sur une base commune pour tous les pays européens (y compris des pays non membres de l'UE comme l'Islande, la Norvège, la Suisse et la Turquie), mais sur une période très courte (quatre ans). Ces données sont collectées depuis 2005 (Tableau d'annexe 2.A.1). Auparavant, pendant les années 90, des données étaient collectées dans 14 pays européens dans le cadre du Panel communautaire des ménages (PCM). Le PCM a un inconvénient majeur, à savoir que le taux d'attrition est apparemment élevé (Burkhauser et Lilliard, 2005 ; Burkhauser et Couch, 2009), si bien qu'il faut interpréter ses résultats avec prudence. Il reste néanmoins l'unique source de données longitudinales se rapportant à un grand nombre de pays européens pendant les années 1990.

Le *Cross-National Equivalent File* (CNEF) fourni par l'Université d'État de l'Ohio (Frick *et al.*, 2007) est un outil précieux pour élargir l'analyse à des pays non européens parce qu'il harmonise des séries de données longitudinales nationales collectées dans sept pays, dont quatre pays non européens. Ces séries proviennent des enquêtes suivantes : la *Panel Survey of Income Dynamics* (PSID), administrée aux États-Unis depuis 1968 ; l'*Australian Household, Income and Labour Dynamics* (HILDA), administrée en Australie depuis les années 2000 ; l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, administrée au Canada entre 1992 et 2010 ; la *Korean Labour Panel Study* (KLIPS), administrée en Corée de 1998 à 2013 ; le Panel Suisse des ménages, administré depuis 1998 ; le panel socioéconomique allemand (GSOEP), administré en Allemagne

depuis le début des années 90 ; la *Socio-Economic Panel Survey* (BHPS), administrée au Royaume-Uni du début des années 90 à 2005 et le panel *Understanding Society Panel* (UK-HLS) administré à partir de 2009/10.

Pour certains pays, il existe plusieurs sources de données : les données pour la France sont issues à la fois de l'UE-SILC et de l'enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), qui mesure les revenus et les conditions de vie pour des panels tournants suivis sur neuf ans, entre 2003 et 2014 ; les données pour le Royaume-Uni proviennent à la fois de l'UE-SILC et de l'enquête UK-HLS (CNEF). L'analyse reposant sur l'enquête UK-HLS réalisée pour les besoins du chapitre 2 a été effectuée en dehors du cadre du CNEF à partir de fichiers de données obtenues au moyen des méthodologies proposées par Bardasi *et al.* (2012) et Knies (2017), ce qui a permis d'obtenir des estimations plus récentes. Les analyses présentées dans le chapitre 3 reposent en revanche sur les données issues de l'UE-SILC pour le Royaume-Uni, ce qui permet une meilleure harmonisation des définitions relatives au marché du travail et aux ménages.

Pour les pays qui ne sont couverts ni par l'enquête SILC ni par le CNEF, on a utilisé des sources de données nationales, ce qui a permis d'étudier un éventail de pays plus large : l'enquête *Keio Household Panel Survey* (KHPS), regroupée avec la *Japanese Household Panel Survey* (JHPS) pour les vagues les plus récentes, permet de disposer de données sur le Japon au cours de la période 2008-14. Pour le Chili, on a utilisé l'enquête Casen couvrant la période 2006-09. Les données relatives à la Chine sont issues de l'enquête *Chinese Family Panel Survey* (CFPS), qui fournit des données pour la période 2010-2012-2014, et les résultats reposent sur les calculs de Chan *et al.* (à paraître). Les données relatives à la Nouvelle-Zélande sont issues de l'enquête *Survey of Family, Income, and Employment* (SoFIE) et les résultats reposent sur les calculs de Carter *et al.* (2014).

Tableau d'annexe 2.A.1. Principales sources de données longitunales sur le revenu

	Cross-National Equivalent File (CNEF)															
	Australie (HILDA)	Suisse (SHP)	Allemagne (GSOEP)	Royaume-Uni (BHPS Understanding Society)	Corée (KLIPS)	États-Unis (PSID)	Canada (EDTR)	Pays de l'UE + Norvège, Suisse, Islande (UE-SILC)	Turquie SILC -Turquie	Pays de l'UE-15 (PCM)	Japon (KHPS-JHPS)	France (SCRV)	Chili (panel Casen)	Chine (CFPS)	Nouvelle-Zélande (SOFIE)	Afrique du Sud (NIDS)
1991			X	X		X										
1992			X	X		X	X									
1993			X	X		X	X									
1994			X	X		X	X			X						
1995			X	X		X	X			X						
1996			X	X		X	X			X			X			
1997			X	X			X			X						
1998		X	X	X		X	X			X						
1999	X	X	X	X			X			X						
2000	X	X	X	X	X	X	X			X						
2001	X	X	X	X	X		X			X			X			
2002	X	X	X	X	X	X	X			X					X	
2003	X	X	X	X	X		X								X	
2004	X	X	X	X	X	X	X				X	X			X	
2005	X	X	X	X	X		X	X			X	X			X	
2006	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	XX		X	
2007	X	X	X	X	X		X	X			X	X(b)	X		X	
2008	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X		X	X
2009	X	X	X		X		X	X	X		X	X	X		X	
2010	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X		X	X	X
2011	X	X	X	X	X			X	X		X	X				
2012	X	X	X	X	X	X		X	X		X	X		X		X
2013	X	X	X	X	X			X	X		X	X				
2014				X		X		X			X	X		X		X
2015				X				X				X				

Notes : La croix noire signale que des données sont disponibles pour l'OCDE ; la couleur gris clair indique que les données existent mais ne sont pas directement disponibles.
Chili, (2006) : deux enquêtes se chevauchent, à savoir le panel CASEN 1996-2006 et le panel CASEN 2006-09.
(b) signale une rupture dans la série.

Annexe 2.B. Évolution de la mobilité des revenus depuis les années 90 – résultats détaillés

Cette annexe présente les matrices de transition par quintile de revenu durant la fin des années 90 et le début des années 2010. Le Tableau d'annexe 2.B.1 fournit des statistiques descriptives établies à partir des dernières données de panel sur quatre ans disponibles pour les années 90 et 2010. Le Tableau d'annexe 2.B.2 présente des estimations issues de régressions logistiques incluant des variables de contrôle du niveau d'études, de la tranche d'âge, du pays et de la croissance économique moyenne pour deux séries de panels suivis sur quatre ans entre 1994 et 1997 et 1998 et 2001 pour la fin des années 90, et entre 2008 et 2011 et 2011 et 2014 pour le début des années 2010.

Tableau d'annexe 2.B.1.Pourcentage d'individus se trouvant encore dans le même quintile de revenu après quatre ans

Pourcentage, fin des années 90 et début des années 2010

	Premier quintile (population la plus pauvre)		Q2		Q3		Q4		Cinquième quintile (population la plus riche)	
	1990	2010	1990	2010	1990	2010	1990	2010	1990	2010
Autriche	48.2	56.7	42.5	39.2	34.0	41.3	38.0	47.4	63.4	71.9
Belgique	60.2	63.9	40.9	39.4	37.3	43.0	41.7	37.8	60.1	70.0
Danemark	46.7	44.7	39.6	37.6	33.5	57.2	34.7	52.8	58.2	74.1
Finlande	57.9	68.1	43.5	40.1	42.6	41.5	45.7	48.3	70.3	72.3
France	56.9	63.6	45.1	41.6	43.0	47.1	49.4	45.9	74.4	67.8
Allemagne	59.7	57.9	42.0	42.6	37.3	41.4	45.6	50.0	67.9	73.5
Grèce	48.6	45.5	34.4	42.2	34.8	30.8	38.0	41.3	62.6	55.3
Irlande	55.8	52.1	37.3	37.7	33.7	43.2	37.3	39.9	65.2	76.7
Italie	56.1	61.9	41.4	46.7	35.6	38.8	41.2	47.9	65.0	65.5
Corée	37.0	50.3	29.7	43.2	27.7	34.1	28.5	37.4	51.8	60.4
Luxembourg	66.1	71.1	47.9	45.2	42.4	43.0	48.9	40.8	67.9	65.4
Pays-Bas	51.6	69.9	42.7	38.6	38.4	37.7	44.3	47.7	67.6	73.7
Portugal	57.6	67.1	37.4	43.5	40.1	41.9	48.2	49.6	75.2	69.7
Espagne	47.3	65.7	34.8	43.9	32.6	44.0	37.1	47.4	63.6	71.6
Royaume-Uni	59.5	40.1	39.5	31.7	38.5	26.7	41.9	41.4	66.8	70.5
États-Unis	51.3	53.6	38.1	41.3	38.6	41.8	46.8	50.0	66.0	68.6
OCDE-16	**53.8**	**58.3**	**39.8**	**40.9**	**36.9**	**40.8**	**41.7**	**45.3**	**65.4**	**69.2**

Note : Le tableau compare le pourcentage d'individus qui se trouvent toujours dans le même quintile de revenu après quatre ans à la fin des années 90 et au début des années 2010. Les données se rapportent à la population d'âge actif (18-65 ans). Les données relatives à la fin des années 90 se rapportent à la période 1997-2000 pour tous les pays sauf la Corée (1998-2001). Les données relatives au début des années 2010 se rapportent à la période 2011-14 pour tous les pays sauf l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Corée et l'Irlande (2010-13). Pour les États-Unis, les données étant collectées tous les deux ans, le résultat correspond à la moyenne des résultats pour un panel suivi sur trois ans et pour un panel suivi sur cinq ans.

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE. Les données se rapportant à la fin des années 90 sont issues du PCM pour tous les pays sauf l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Corée (CNEF). Les données se rapportant au début des années 2010 sont issues des enquêtes CNEF, UE-SILC et SRCV. Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

Tableau d'annexe 2.B.2. Estimation de la probabilité de rester dans le même quintile de revenu après prise en compte de l'âge, du niveau d'études, du pays et de la croissance économique

		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Années 90	**Valeur prédite**	**0.500**	**0.394**	**0.358**	**0.400**	**0.642**
	Limite inférieure	0.504	0.389	0.354	0.396	0.638
	Limite supérieure	0.515	0.399	0.363	0.405	0.646
Années 2010	**Valeur prédite**	**0.572**	**0.416**	**0.407**	**0.470**	**0.722**
	Limite inférieure	0.557	0.402	0.394	0.457	0.712
	Limite supérieure	0.588	0.429	0.42	0.482	0.732

Note : Estimation de la probabilité de rester dans le même quintile dans les années 90 et dans les années 2010, en fonction du quintile de revenu initial et après prise en compte des effets de la tranche d'âge, de la croissance économique, du niveau d'études et du pays.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE. Les données se rapportant à la fin des années 90 sont issues du PCM pour tous les pays sauf l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Corée (CNEF). Les données se rapportant au début des années 2010 sont issues des enquêtes CNEF, UE-SILC et SRCV. Voir l'Annexe 2.A pour de plus amples informations sur les sources des données.

Tableau d'annexe 2.B.3. Probabilité de rester dans les quintiles de revenu inférieur et supérieur après quatre ans en fonction du quintile de revenu initial, comparaison entre la moyenne à la fin des années 90 et la moyenne au début des années 2010

	Quintile de revenu initial	Probabilité d'appartenir au quintile inférieur quatre ans plus tard			Probabilité d'appartenir au quintile supérieur quatre ans plus tard		
		Fin des années 90	Début des années 2010	Différence	Fin des années 90	Début des années 2010	Différence
OCDE	Inférieur	53.4	57.4	4.0	4.1	3.6	-0.6
	Q2	21.8	22.1	0.3	4.4	3.7	-0.8
	Q3	9.6	8.3	-1.3	8.8	7.8	-1.0
	Q4	5.3	4.2	-1.1	23.0	23.9	0.9
	Supérieur	3.1	2.1	-1.1	65.7	69.7	4.1
Autriche	Inférieur	50.8	60.6	9.8	4.1	4.6	0.5
	Q2	19.8	24.0	4.2	4.6	6.5	1.9
	Q3	10.8	7.4	-3.4	10.2	7.5	-2.7
	Q4	7.6	5.7	-1.9	24.6	24.4	-0.2
	Supérieur	3.5	1.9	-1.6	60.5	69.9	9.3
Belgique	Inférieur	56.7	63.9	7.2	6.1	1.3	-4.7
	Q2	23.2	24.7	1.6	5.2	4.3	-1.0
	Q3	9.2	6.9	-2.3	10.9	12.1	1.2
	Q4	5.0	4.5	-0.5	23.2	23.4	0.2
	Supérieur	4.7	1.2	-3.6	59.0	68.7	9.8
Danemark	Inférieur	46.8	38.2	-8.6	6.1	6.6	0.6
	Q2	21.5	19.3	-2.2	6.1	3.3	-2.8
	Q3	8.4	2.2	-6.2	11.1	8.1	-3.0
	Q4	7.6	5.7	-1.9	25.0	22.9	-2.0
	Supérieur	6.0	2.1	-3.9	57.7	75.6	17.9
France	Inférieur	58.2	60.5	2.2	2.5	2.9	0.4
	Q2	20.8	21.7	0.9	2.0	3.1	1.2

	Quintile de revenu initial	Probabilité d'appartenir au quintile inférieur quatre ans plus tard			Probabilité d'appartenir au quintile supérieur quatre ans plus tard		
		Fin des années 90	Début des années 2010	Différence	Fin des années 90	Début des années 2010	Différence
	Q3	8.5	7.4	-1.1	4.8	5.9	1.2
	Q4	4.4	4.1	-0.3	21.9	20.6	-1.3
	Supérieur	3.4	3.1	-0.4	72.1	68.7	-3.4
Allemagne	Inférieur	58.1	57.3	-0.9	3.4	7.2	3.8
	Q2	21.6	17.6	-4.1	3.0	2.1	-0.9
	Q3	11.4	7.1	-4.3	6.8	7.5	0.7
	Q4	7.1	3.0	-4.1	21.8	25.0	3.1
	Supérieur	4.9	1.4	-3.5	66.7	74.1	7.4
Grèce	Inférieur	49.2	44.1	-5.1	3.8	6.0	2.2
	Q2	25.3	24.5	-0.8	4.6	3.8	-0.8
	Q3	11.2	15.5	4.3	10.1	11.3	1.2
	Q4	5.6	5.8	0.3	23.2	23.5	0.4
	Supérieur	2.7	2.8	0.1	63.1	63.4	0.3
Irlande	Inférieur	55.9	54.2	-1.7	2.4	1.9	-0.5
	Q2	23.5	22.3	-1.2	3.8	2.3	-1.5
	Q3	9.7	14.2	4.5	11.6	4.9	-6.7
	Q4	5.7	5.3	-0.4	26.6	17.8	-8.8
	Supérieur	2.0	2.3	0.3	64.9	74.8	9.9
Italie	Inférieur	53.6	63.0	9.4	4.2	1.9	-2.4
	Q2	23.0	22.9	-0.1	5.6	3.5	-2.2
	Q3	11.0	7.6	-3.4	9.5	9.3	-0.3
	Q4	4.9	3.9	-1.0	24.0	24.1	0.1
	Supérieur	2.6	1.9	-0.7	62.7	66.8	4.1
	Quintile de revenu initial	Probabilité d'appartenir au quintile inférieur quatre ans plus tard			Probabilité d'appartenir au quintile supérieur quatre ans plus tard		
		Fin des années 90	Début des années 2010	Différence	Fin des années 90	Début des années 2010	Différence
Luxembourg	Inférieur	62.3	64.2	1.9	1.2	1.8	0.5
	Q2	16.8	15.1	-1.7	2.4	2.0	-0.4
	Q3	6.7	5.7	-1.1	7.5	6.0	-1.6
	Q4	1.2	2.5	1.3	26.2	27.7	1.5
	Supérieur	1.1	2.5	1.4	70.7	67.0	-3.7
Pays-Bas	Inférieur	52.5	60.9	8.4	6.6	1.5	-5.0
	Q2	16.7	16.6	-0.1	5.0	3.6	-1.4
	Q3	8.9	5.2	-3.8	8.3	5.1	-3.2
	Q4	4.7	2.1	-2.6	23.7	33.0	9.3
	Supérieur	2.7	1.6	-1.1	69.5	74.3	4.8
Portugal	Inférieur	54.5	63.1	8.6	2.3	2.2	-0.1
	Q2	22.0	25.1	3.1	4.4	4.6	0.2
	Q3	8.6	10.7	2.2	8.5	7.2	-1.3
	Q4	4.2	4.9	0.7	20.9	15.6	-5.3
	Supérieur	1.4	2.7	1.3	73.7	69.2	-4.4
Espagne	Inférieur	48.4	60.5	12.1	4.5	1.3	-3.2
	Q2	22.3	25.1	2.8	5.7	2.9	-2.7
	Q3	10.8	8.8	-1.9	9.4	5.6	-3.8
	Q4	7.3	3.1	-4.2	19.9	20.0	0.1
	Richest	2.9	1.5	-1.5	63.4	71.9	8.5

	Quintile de revenu initial	Probabilité d'appartenir au quintile inférieur quatre ans plus tard			Probabilité d'appartenir au quintile supérieur quatre ans plus tard		
		Fin des années 90	Début des années 2010	Différence	Fin des années 90	Début des années 2010	Différence
Royaume-Uni	Poorest	55.9	44.7	-11.3	4.2	6.6	2.4
	Q2	20.9	24.8	3.9	4.8	6.9	2.1
	Q3	7.5	10.0	2.5	9.7	10.8	1.0
	Q4	4.6	5.9	1.3	23.7	27.6	3.9
	Supérieur	3.6	2.0	-1.6	67.0	66.9	-0.2
États-Unis	Inférieur	46.4	52.3	5.8	7.0	2.5	-4.5
	Q2	24.7	21.1	-3.6	5.1	3.0	-2.1
	Q3	8.7	10.8	2.2	8.8	8.2	-0.7
	Q4	3.6	6.2	2.6	22.8	29.4	6.5
	Supérieur	2.6	3.4	0.8	62.3	68.3	6.1

Note : Ce tableau compare les matrices de transition moyennes pour 14 pays de l'OCDE, estimées sur quatre années de la fin des années 90 (moyennes sur la période 1994-97 à 1997-2000) et du début des années 2010 (moyenne sur la période 2010-13 à 2011-14). Chaque ligne indique le pourcentage de personnes d'âge actif appartenant quatre ans plus tard au quintile inférieur (supérieur).
Source : Calculs de l'OCDE à partir des enquêtes UE-SILC, PCM et CNEF.

Annexe 2.C. Méthodologie utilisée pour estimer la mobilité des revenus à partir de pseudo-panels

Cette annexe décrit la méthode proposée par Dang *et al.* (2014) pour estimer des matrices de transition à partir de pseudo-panels. Elle porte plus particulièrement sur la version paramétrique de leur méthode et sur son développement ultérieur par Dang et Lanjouw (2013). Dang *et al.* (2014) font appel à ce modèle pour estimer, à partir de données sur le revenu issues de coupes transversales répétées, la probabilité de basculer dans la pauvreté et d'en sortir. Dans ce chapitre on utilise le même modèle pour évaluer les entrées et sorties du premier quintile et du quintile supérieur.

Prenons l'exemple de deux coupes transversales répétées et supposons que la population de l'échantillon est la même lors des deux vagues. Dans la suite de la présentation, les lettres A et B figurant en exposant représentent respectivement les individus de la première et de la deuxième coupe transversale.

Il est possible, à partir des observations de la coupe A, d'estimer le modèle suivant des revenus d'activité individuels au cours de la période 1, sachant que l'équation ne contient que des covariables invariantes dans le temps du côté droit [1] :

$$\boldsymbol{y_{i,1}^{A} = \beta_1' x_{i,1}^{A} + \varepsilon_{i,1}^{A}}[1]$$

et d'obtenir des estimations pour $\beta t=1$, $\varepsilon_{i,t=1}^{A}$, et pour l'écart type du terme d'erreur $\sigma\varepsilon 1$.

Le même modèle peut être estimé pour la période 2 à partir d'observations issues de la coupe transversale B :

$$\boldsymbol{y_{i,2}^{B} = \beta_2' x_{i,2}^{B} + \varepsilon_{i,2}^{B}}\ [2]$$

En supposant que $\varepsilon_{i,1}^{A}$ et $\varepsilon_{i,2}^{B}$ aient une distribution bivariée normale avec un coefficient de corrélation non négatif ρ et des écarts types $\sigma\varepsilon 1$ et $\sigma\varepsilon 2$, le pourcentage de travailleurs de la coupe transversale B qui se trouvent dans le premier quintile durant les deux périodes (persistance en bas de l'échelle) peut être estimé comme suit :

$$\hat{P}(\tilde{y}_{i1}^{B} < q_{1,t=1} et\ y_{i2}^{B} < q_{1,t=2}) = \Phi\left[\frac{q_{1,t=1} - \widehat{\beta_1'} x_{i,t=2}^{B}}{\hat{\sigma}_{\varepsilon_1}}, \frac{q_{1,t=2} - \widehat{\beta_2'} x_{i,t=2}^{B}}{\hat{\sigma}_{\varepsilon_2}}, \hat{\rho}\right]\ [3]$$

De la même manière, le pourcentage de travailleurs de la coupe B qui se situent dans le dernier quintile aux deux périodes (persistance au sommet) peut être estimé comme suit :

$$\hat{P}(\tilde{y}_{i1}^{B} < q_{4,t=1} et\ y_{i2}^{B} < q_{4,t=2}) = \Phi\left[\frac{q_{4,t=1} - \widehat{\beta_1'} x_{i,t=2}^{B}}{\hat{\sigma}_{\varepsilon_1}}, \frac{q_{4,t=2} - \widehat{\beta_2'} x_{i,t=2}^{B}}{\hat{\sigma}_{\varepsilon_2}}, \hat{\rho}\right]\ [4]$$

En divisant ces probabilités inconditionnelles par le nombre de travailleurs qui se situent initialement dans le premier (dernier) quintile, on obtient les probabilités conditionnelles de rester dans ce quintile au fil du temps, lesquelles sont utilisées dans l'analyse principale.

La principale difficulté que pose l'application de ce modèle réside dans l'estimation de $\hat{\rho}$, les coupes transversales répétées ne contenant pas d'observations pour les mêmes individus suivis au fil du temps ; il est donc impossible d'estimer la corrélation sérielle des chocs individuels.

Dang *et al.* (2014) contournent cette difficulté en fixant par hypothèse une valeur minimale et maximale $\hat{\rho}$ afin d'obtenir des estimations des limites inférieure et supérieure de la mobilité (plutôt que des estimations ponctuelles). Pour mettre en œuvre cette approche, il est possible de calibrer les limites inférieure et supérieure à partir de données de panel réelles provenant de périodes antérieures ou de contextes suffisamment similaires. En l'absence de telles données, Dang *et al.* (2014) proposent d'utiliser les valeurs extrêmes $\rho = 0$ (absence de corrélation sérielle) et $\rho = 1$ (corrélation parfaite). Cette méthode s'est révélée probante dans l'exercice de validation mené par les auteurs, les estimations de la mobilité obtenues à partir de panels réels se situant généralement dans l'intervalle délimité par les estimations des limites inférieure et supérieure. Le principal inconvénient de la méthode tient au fait que l'intervalle peut être large. De surcroît, on ne sait pas vraiment si les responsables de l'action publique doivent cibler l'estimation basse ou plutôt l'estimation haute de la mobilité. La première méthode a été retenue dans une publication récente de la Banque mondiale sur la mobilité des revenus en Amérique latine (Ferreira *et al.*, 2012), dans laquelle les auteurs supposent que $\rho = 1$ et obtiennent une estimation prudente (limite inférieure) de la mobilité. Ferreira *et al.* (2012) avancent que cette hypothèse permet d'obtenir une meilleure évaluation de la mobilité « réelle » parce que, du fait qu'on suppose une corrélation parfaite des termes d'erreur au fil du temps, l'estimation basse est corrigée de l'erreur de mesure classique. Qui plus est, la corrélation sérielle parfaite de chocs individuels spécifiques permet d'obtenir une image plus claire de l'effet de la croissance économique sur la pauvreté globale. Comme l'analyse porte plus particulièrement sur la mobilité positionnelle et sur l'incertitude et les risques auxquels sont confrontés les individus, cette approche n'est pas adaptée.

Dans une étude complémentaire, Dang et Lanjouw (2013) présentent une approche par cohorte qui peut être utilisée pour estimer directement $\hat{\rho}$ afin d'obtenir des estimations ponctuelles de la mobilité. Lorsque l'échantillon est suffisamment vaste, tel celui d'une enquête auprès des ménages classique, on peut les obtenir en estimant le modèle dynamique de revenus suivant pour diverses cohortes d'âge[2] :

$$\overline{y}_{c,2} = \delta' \overline{y}_{c,1} + \overline{\eta}_{c,2} \quad [5]$$

où $\overline{y}_{c,t}$ est la moyenne de y dans la cohorte c et la période t = 1, 2.

À partir de l'estimation de [5], on peut obtenir une estimation convergente de δ et du coefficient de corrélation au niveau de la cohorte, $\hat{\rho}$, que l'on peut utiliser pour calculer approximativement le coefficient de corrélation au niveau individuel $\hat{\rho}$.

$$\hat{\rho}_{y_{i,1}y_{i,2}} \approx \hat{\rho}_{y_{c,1}y_{c,2}} = \frac{cov(\overline{y}_{c,1}, \overline{y}_{c,2})}{\sqrt{var(\overline{y}_{c,1})var(\overline{y}_{c,2})}} \quad [6]$$

Enfin, pour estimer [3] et [4], il faut obtenir le coefficient de corrélation partielle ρ, qui exprime la corrélation sérielle des revenus conditionnée par les variables de contrôle (à savoir la corrélation sérielle dans les résidus du modèle). Comme le montrent Dang et Lanjouw (2013), ρ peut être obtenu comme suit :

$$\hat{\rho} = \frac{\hat{\rho}_{y_{i,1}y_{i,2}} \sqrt{var(y_{i1})var(y_{i2})} - \hat{\beta}_1' var(x_i) \hat{\beta}_2'}{\hat{\sigma}_{\varepsilon_1} \hat{\sigma}_{\varepsilon_2}} \quad [7]$$

Les estimations reposent sur la base de données *LIS* (http://www.lisdatacenter.org/). Le Tableau d'annexe 2.C.1 présente des informations sur les données disponibles sur longue période pour les différents pays. Les données correspondant aux années manquantes sont reconstituées par interpolation linéaire.

Tableau d'annexe 2.C.1. Données disponibles pour les besoins des estimations sur pseudo-panel par année et par pays

	Milieu des années 80	Fin des années 80	Environs des années 90	Début des années 90	Milieu des années 90	Fin des années 90	Début des années 2000	Période antérieure à la crise	Crise	Dernière période disponible / postcrise
Pays de l'OCDE										
Autriche			1987-94		1995-97		2000-04	2004-07		2010-13
Australie	1985-89								2008-10	
Belgique	1985-88		1988-92	1992-95	1995-97	1997-2000				
Canada	1981-87	1987-91		1991-94	1994-97	1998-2000	2000-04	2004-07	2007-10	
République tchèque					1992-6	1996-2002	2002-04	2004-07	2007-10	2010-13
Danemark			1987-92	1992-95		1995-2000		2004-07	2007-10	2010-13
Estonie							2000-04	2004-07	2007-10	2010-13
Finlande		1987-91		1991-95		1995-2000	2000-04	2004-07	2007-10	2010-13
France	1984-89			1989-94		1994-2000	2000-05		2005-10	
Allemagne	1984-89		1989-94			1994-2000		2004-07	2007-10	2010-13
Grèce						1995-2000	2000-04	2004-07	2007-10	2010-13
Hongrie				1991-94		1994-99	1999-2005	2005-07	2007-09	2009-12
Islande								2004-07	2007-10	
Irlande			1987-94			1996-2000	2000-04	2004-07	2007-10	
Israël			1986-92		1992-97	1997-2001	2001-05	2005-07	2007-10	2010-12
Italie	1986-87	1987-89	1989-91	1991-93	1993-95	1995-98		2004-08	2008-10	2010-14
Luxembourg	1985-91			1991-94	1994-97	1997-2000	2000-04	2004-07	2007-10	2010-13
Mexique		1984-89	1989-92	1992-94	1994-96	1998-2000	2000-02	2004-08	2008-10	2010-12
Pays-Bas	1983-87	1987-90		1990-93	1993-97		1999-2004	2004-07	2007-10	2010-13
Norvège		1986-91		1991-2005		1995-2000	2000-04	2004-07	2007-10	2010-13
Pologne		1986-92		1992-95		1995-99	1999-2004	2004-07	2007-10	2010-13
Espagne		1980-85		1990-95		1995-2000	2000-04	2004-07	2007-10	2010-13
Suède				1992-95		1995-2000	2000-05			
République slovaque						1996-2004		2004-07	2007-10	2010-13
Slovénie						1997-99	1999-2004	2004-07	2007-10	2010-13
Suisse					1992-2000		2000-02		2007-10	2010-13
Royaume-Uni							1999-2004	2004-07	2007-10	2010-13
États-Unis		1986-91		1991-94	1994-97	1997-2000	2000-04	2004-07	2007-10	2010-13
Pays partenaires importants de l'OCDE										
Brésil									2006-09	2011-13
Colombie									2007-10	2010-13
Russie							2000-04	2004-07	2007-10	2010-13
Afrique du Sud									2008-10	2010-12

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de l'enquête *Luxembourg Income Study (LIS) Database*, http://www.lisdatacenter.org.

Le Graphique d'annexe 2.C.1 présente la persistance du revenu dans les quintiles inférieur et supérieur dans les économies émergentes. Il met en évidence une hausse de la persistance au Mexique, en Colombie et dans la Fédération de Russie.

Graphique d'annexe 2.C.1.. Évolution de la persistance du revenu aux deux extrémités de l'échelle des revenus dans les économies émergentes

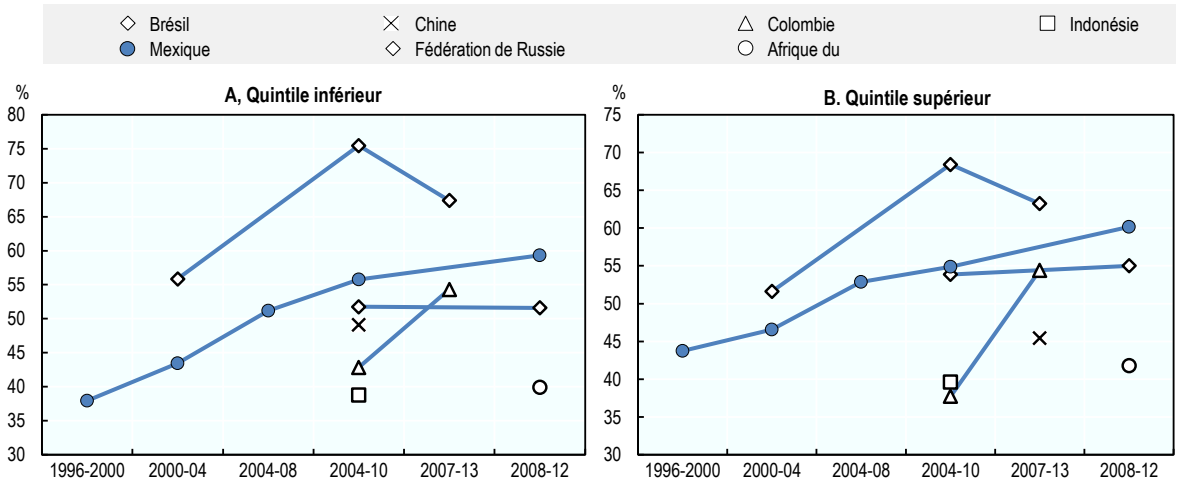

Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de l'enquête *Luxembourg Income Study (LIS) Database*, http://www.lisdatacenter.org.

Notes d'annexe

1 La série de covariables inclut le sexe, l'année de naissance et le niveau d'études des individus de l'échantillon.

2 Comme le soulignent Dang et Lanjouw (2013), il n'existe pas de consensus dans les études sur la taille que doit avoir un échantillon pour permettre d'obtenir des estimations précises des simulations de Monte Carlo. Verbeek et Nijman (1992) estiment que des cohortes de 100 à 200 sujets suffisent, tandis que dans une étude récente, Devereux (2007) considère que dans l'idéal, il faudrait disposer d'au moins 2 000 observations par cohorte.

Annexe 2.D. Répartition de la population par quintile de revenu au cours de la vie : différence entre les cohortes nées en 1950 et celles nées en 1970

Graphique d'annexe 2.D.1. Répartition de la population par quintile de revenu à l'âge de 40 ans

Par cohorte de naissance et niveau d'études

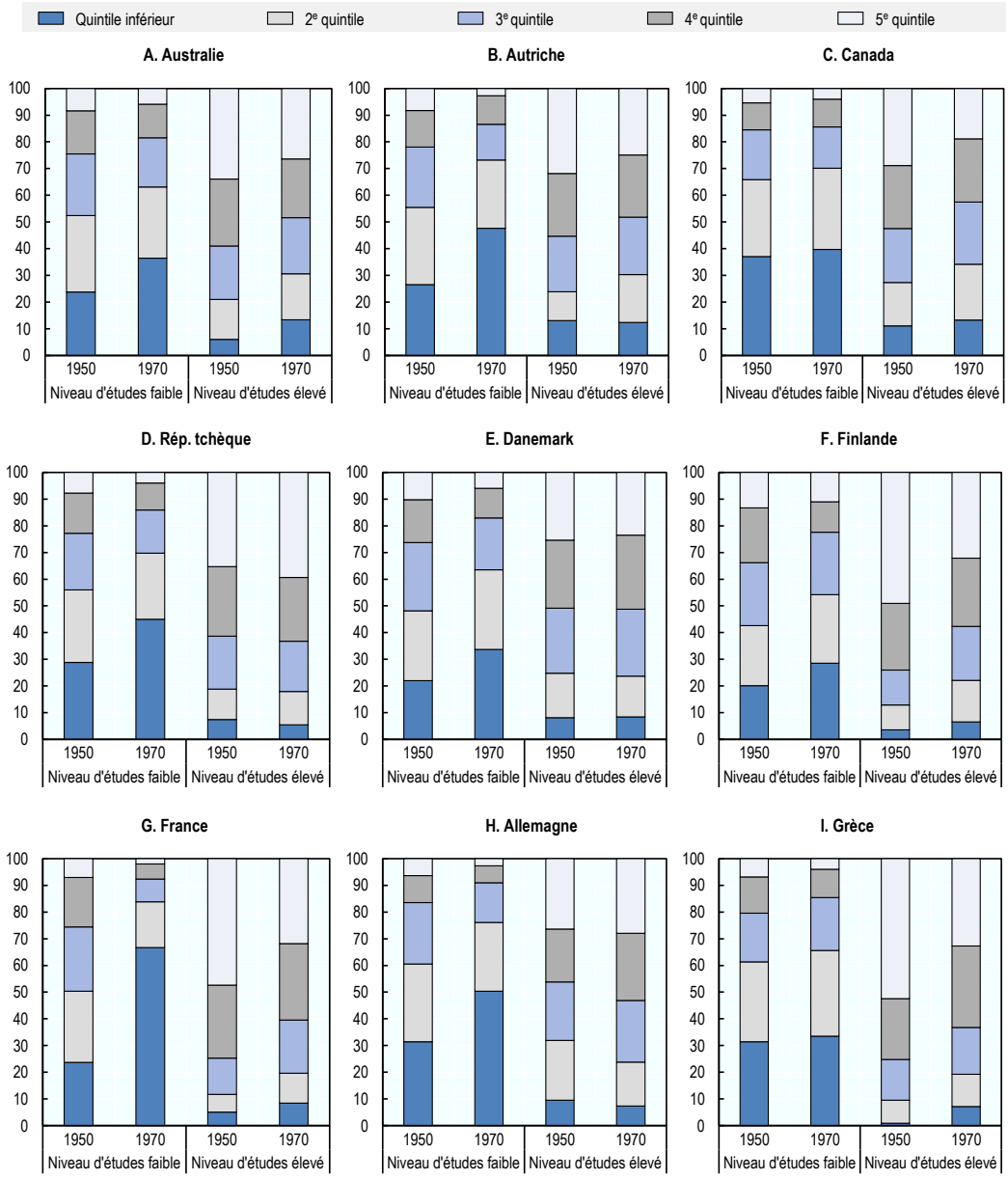

Graphique d'annexe 2.D.2. Répartition de la population par quintile de revenu à l'âge de 40 ans *(suite)*

Par cohorte de naissance et niveau d'études, en pourcentage

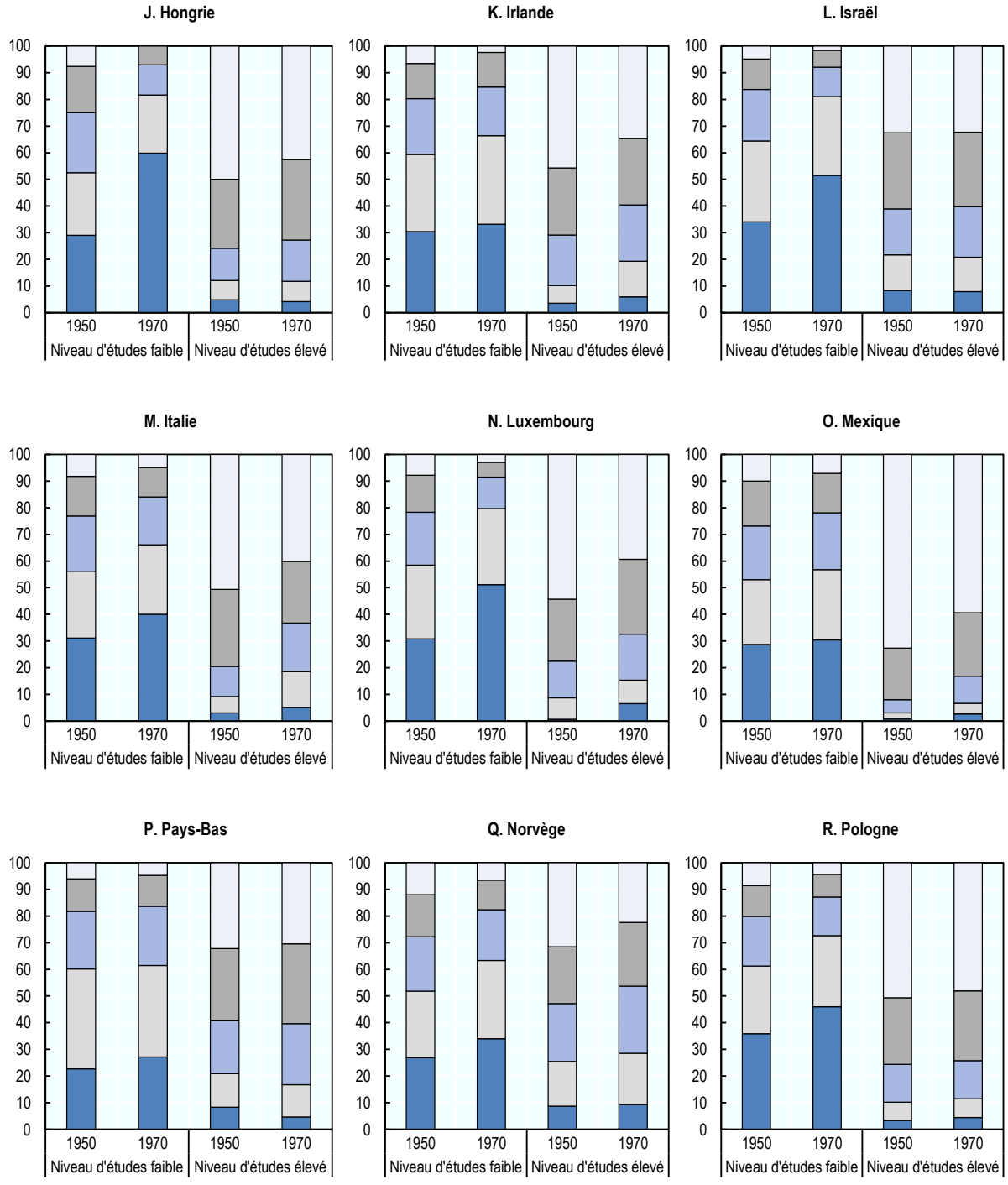

Graphique d'annexe 2.D.3. Répartition de la population par quintile de revenu à l'âge de 40 ans *(suite)*

Par cohorte de naissance et niveau d'études, en pourcentage

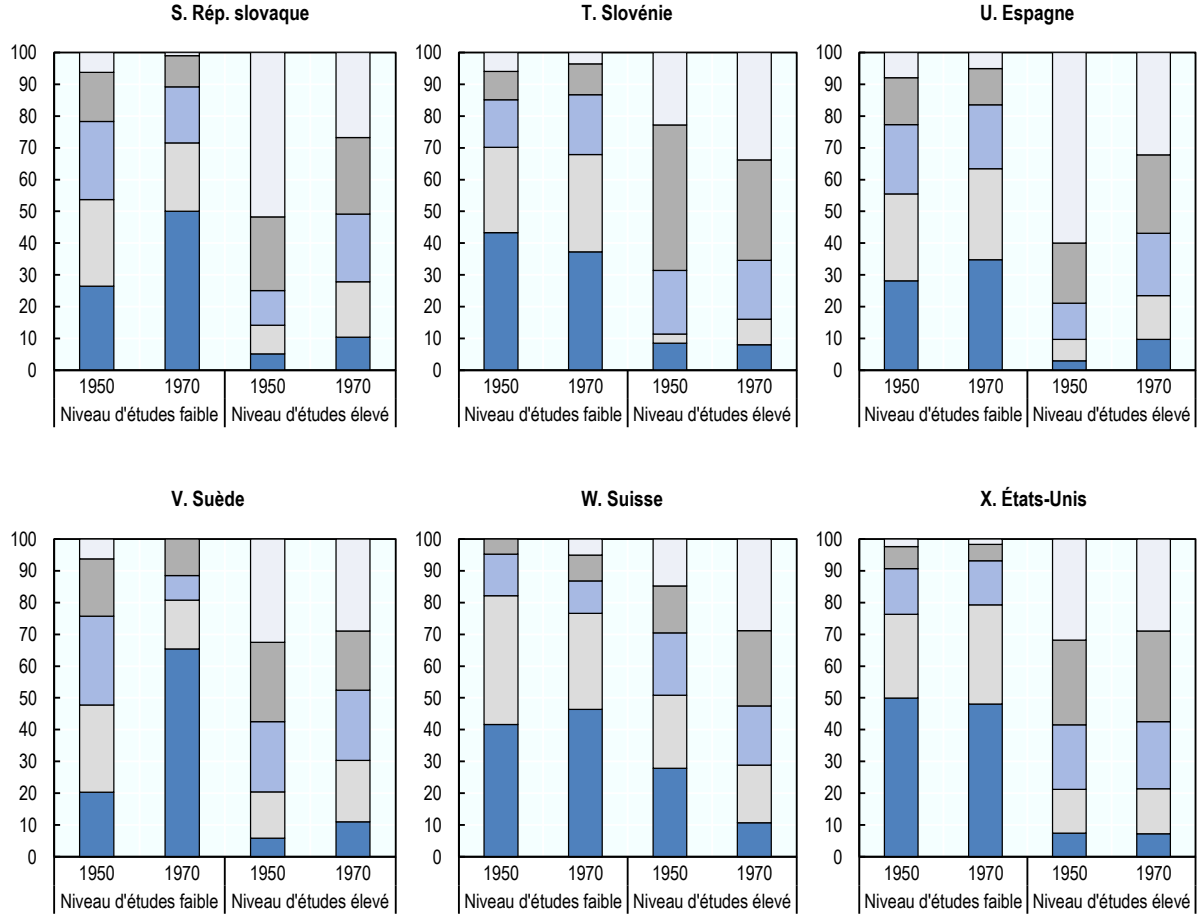

Note : Les quintiles sont déterminés sur la base de la population d'âge actif pour une année donnée. 1970 et 1950 désignent les cohortes nées respectivement dans les années 70 et 50.
Source : Calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de l'enquête *Luxembourg Income Study (LIS) Database*, http://www.lisdatacenter.org.

Chapitre 3. Le temps, c'est de l'argent : quels sont les déterminants de la mobilité des revenus

Ce chapitre s'intéresse aux principaux déterminants de la mobilité des revenus des ménages mesurée au niveau individuel. Il examine l'impact d'événements « déclencheurs » tels qu'un changement de situation professionnelle, un divorce ou la naissance d'un enfant sur la mobilité des revenus. Le chapitre montre que les changements de situation professionnelle sont le principal déterminant de la trajectoire des revenus individuels mais que, dans un certain nombre de pays, les changements d'ordre familial peuvent également jouer un rôle très important. Plus particulièrement, les femmes se ressentent davantage que les hommes des pertes de revenus occasionnées par un divorce. Les transferts sociaux nets sont un moyen crucial de contrer la mobilité descendante, tandis que la mobilité ascendante résulte essentiellement de la dynamique sur le marché du travail.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

La trajectoire des revenus individuels est un déterminant important de la satisfaction individuelle à l'égard de la vie, qui a elle-même une incidence sur diverses dimensions du bien-être telles que la santé et la santé mentale, mais aussi la confiance vis-à-vis de la société. Au niveau global, le manque de mobilité sociale a d'importantes répercussions économiques, politiques et sociales (Chapitre 1). Par ailleurs, outre qu'elles rendent la situation des individus plus incertaine, les pertes imprévisibles de revenus compliquent l'accès au crédit, au logement et à l'investissement de manière générale.

Les trajectoires des revenus individuels sont diverses. Elles peuvent être extrêmement imprévisibles pour certaines personnes et dépendent fortement de la distribution des revenus (Chapitre 2). Les personnes modestes ont tendance à rester bloquées au bas de l'échelle ou à y retomber régulièrement. Celles qui ont des revenus plus élevés sont mieux protégées et à même de sécuriser leur situation financière. Les personnes à revenu intermédiaire sont plus mobiles, même si une variation minime de leurs revenus peut parfois suffire pour modifier leur position sur l'échelle de distribution des revenus. Comment expliquer la diversité des schémas de mobilité ? La trajectoire des revenus individuels reflète l'avancement en âge des individus et l'allongement de leur période d'activité professionnelle, mais aussi leur situation familiale et professionnelle et les changements qui interviennent dans ces domaines – c'est-à-dire les événements de la vie.

Les événements de la vie n'influencent pas toutes les trajectoires des revenus de la même manière. De manière générale, les mécanismes d'assurance individuels que sont l'épargne et le crédit peuvent aider les personnes à surmonter les difficultés économiques engendrées par un choc sur les revenus. Cependant, nombre de personnes ne disposent que d'un faible patrimoine (OCDE, 2015a ; Balestra et Tonkin, 2018), et l'accès au crédit est plus limité pour beaucoup d'entre elles (Blundell et al., 2008 ; Pistaferri et Preston, 2008 ; Guvenen et Smith, 2014 ; Kast et Pomeranz, 2014). Les revenus du conjoint constituent une autre forme d'assurance, mais qui n'est pas forcément opérante dans le cas des personnes seules et de celles qui s'occupent de leurs enfants. Enfin, les politiques et la protection sociale exercent aussi une fonction d'assurance. Les impôts, les transferts et l'offre de travail au niveau de la famille contribuent dans une large mesure à amortir les chocs sur les revenus. Lorsque les mécanismes d'assurance sont insuffisants, ce qui est souvent le cas pour les personnes situées au bas de l'échelle des revenus, l'impact des événements liés au marché du travail et des événements de la vie peut persister et laisser des séquelles durables.

Ce chapitre est consacré aux déterminants de la mobilité des revenus dans la population d'âge actif. La dynamique des revenus est façonnée par différents mécanismes qui se combinent entre eux : les transitions sur le marché du travail, la composition du ménage et ses changements, et le rôle des impôts et des prestations. Le chapitre identifie les liens qui existent entre ce réseau de facteurs – les « événements déclencheurs » – et la mobilité des revenus. Il met particulièrement l'accent sur les événements déclencheurs liés à des changements d'ordre professionnel ainsi que sur les événements démographiques. Il montre que parmi l'ensemble de ces déterminants, les transitions sur le marché du travail ont une incidence majeure sur la mobilité *ascendante* des revenus. De façon symétrique, la mobilité *descendante* des revenus est également expliquée par les transitions sur le marché du travail, à ceci près que les impôts et transferts contribuent fortement à amortir l'impact des chocs défavorables. Les événements de la vie tels qu'un divorce ou la naissance d'un enfant jouent un rôle plus limité mais peuvent néanmoins affecter durablement les personnes concernées – les femmes en particulier.

3.1. Questions clés et principaux résultats

- Les transitions sur le marché du travail ont des effets plus directs sur les gains de revenus que sur les pertes de revenus, qui sont atténuées par les filets de protection et de sécurité sociale. C'est particulièrement le cas pour les personnes situées au bas et au milieu de l'échelle des revenus.
- La transition du non-emploi vers l'emploi favorise la mobilité ascendante des revenus : une personne sans travail a trois fois plus de chances d'enregistrer une augmentation importante de ses revenus lorsqu'elle trouve un emploi qu'une personne équivalente qui reste au chômage ou inactive.
- L'emploi temporaire et le travail à temps partiel peuvent amoindrir les gains de revenus consécutifs au retour à l'emploi. Les personnes qui prennent un emploi permanent ou à temps plein ont deux fois plus de chances de sortir du groupe à faible revenu. Dans la plupart des pays, le fait de passer d'un contrat temporaire à un contrat permanent s'accompagne de gains de revenus importants.
- Dans certains pays dont l'Autriche, la France et la Norvège, les changements d'ordre familial – divorce ou naissance – sont un facteur explicatif important de l'entrée dans le groupe à faible revenu.
- La perte de revenus occasionnée par un divorce est plus importante chez les femmes (22 %) que chez les hommes (9 %). Ces écarts persistent plusieurs années après le divorce. Dans les pays de l'OCDE en moyenne, la moitié des femmes divorcées ou séparées accusent une baisse importante de leurs revenus, alors que seulement 16 % des femmes entretenant une relation stable ou célibataires sont dans ce cas.
- Une naissance s'accompagne généralement d'une perte de revenus pour le ménage, le plus souvent parce que la mère cesse de travailler. Dans certains pays, la perte de revenus occasionnée par une naissance est compensée par les transferts sociaux. Dans d'autres, c'est le conjoint qui compense le manque à gagner en augmentant ses propres revenus d'activité.
- Les impôts et prestations contribuent dans une large mesure à amortir les chocs sur les revenus. Pour les personnes situées au bas de l'échelle des revenus, la moitié environ des chocs sur les revenus marchands sont amortis par les dispositifs de redistribution – autrement dit, ils n'entraînent pas de baisse importante des revenus disponibles. Pour le groupe à revenu intermédiaire, la proportion correspondante est d'environ un tiers des chocs.

La section 3.2 montre que, dans l'ensemble, les événements liés au marché du travail ont un impact plus marqué sur la dynamique des revenus, même si les événements d'ordre familial peuvent également jouer un rôle. Les sections 3.3 et 3.4 examinent de façon plus approfondie l'articulation entre les transitions individuelles sur le marché du travail et les changements des revenus, ainsi qu'entre l'évolution de la structure familiale et les changements des revenus. La section 3.5 analyse l'impact des impôts et transferts sur les chocs au niveau des revenus marchands (gains ou pertes).

3.1. De manière générale, au bas de l'échelle des revenus, les transitions sur le marché du travail ont plus d'impact sur la mobilité des revenus que n'en ont les changements d'ordre familial

Les trajectoires des revenus individuels reflètent les changements de situation professionnelle ainsi que les changements de composition des ménages. Dans la suite du document, ces événements sont appelés les « événements de la vie » ; ils désignent les canaux par lesquels les revenus individuels ont de fortes chances de changer (Jenkins et al., 2001 ; Jenkins, 2011 ; DiPrete et McManus, 2000). L'impact de ces événements sur les revenus des ménages est atténué par les dispositifs publics d'imposition et de transferts. Dans certaines circonstances, il peut persister et laisser des séquelles durables, notamment en l'absence de politiques sociales et en matière d'emploi adéquates (DiPrete et McManus, 2000). Les chocs de santé sont un autre événement de la vie susceptible d'influencer la mobilité des revenus, mais ils ne sont que brièvement abordés dans ce chapitre (voir Encadré 3.1).

Les transitions sur le marché du travail désignent les entrées dans l'emploi, les sorties de l'emploi et les changements d'emploi. Les changements d'ordre familial désignent les événements tels qu'un mariage, un divorce[1] ou une naissance. Ces événements ne concernent qu'une fraction limitée de la population chaque année, mais ce sont des déterminants majeurs de la dynamique des revenus. Polin et Raitano (2014) ont observé que dans les pays européens, dans les années 1990, les sorties de la pauvreté étaient le plus souvent associées à des transitions sur le marché du travail, tandis que les événements de la vie étaient des facteurs cruciaux d'entrée dans la pauvreté. De leur côté, Alves et Martin (2012) ont relevé que dans les pays européens (période 2005-09), les événements liés au marché du travail et les événements de la vie avaient les uns comme les autres un impact sur la mobilité absolue et relative des revenus. Neilson et al. (2008) ont constaté qu'au Chili (période 1996-2001), les transitions sur le marché du travail étaient plus importantes que les événements de la vie en tant que facteurs explicatifs des sorties de la pauvreté.

Dans les pays de l'OCDE en moyenne, les événements liés au marché du travail comme les événements d'ordre familial ont un impact notable sur la mobilité absolue et la mobilité relative des revenus[2]. Le Graphique 3.1 décrit l'impact des événements déclencheurs sur les changements absolus des revenus (mesurés par des changements, à la hausse ou à la baisse, de plus de 20 %)[3]. Lorsque les changements des revenus sont séparés en gains et pertes, on constate que, toutes choses étant égales par ailleurs, les gains de revenus importants résultent principalement de transitions (ascendantes) sur le marché du travail (Graphique 3.1, partie A), tandis que les pertes de revenus s'expliquent par les transitions sur le marché du travail dans certains pays (Slovaquie, Slovénie et République tchèque) et par les changements d'ordre familial dans d'autres (Norvège, Suède, Allemagne et France, partie B).

En ce qui concerne la mobilité ascendante, les transitions sur le marché du travail jouent un rôle plus important que les événements d'ordre familial, en particulier au bas et au milieu de l'échelle des revenus (Graphique 3.2, parties A et B), mais elles ne permettent pas d'atteindre le quintile le plus élevé (partie C). Le rôle des transitions sur le marché du travail en tant que soutien à la mobilité ascendante des revenus est plus faible dans certains pays (Slovaquie, Espagne, Pays-Bas, Slovénie et Turquie). Cela peut s'expliquer par les types de transition professionnelle qui dominent dans le segment le plus bas de l'échelle. Les personnes qui connaissent des épisodes de chômage, ou celles qui ont un faible revenu, sont plus susceptibles que d'autres d'exercer un travail plus précaire

lorsqu'elles retrouvent le chemin de l'emploi – par exemple, elles sont plus susceptibles de prendre un emploi temporaire ou faiblement rémunéré, qui permet difficilement de sortir du premier quintile de revenus.

Graphique 3.1. Impact des transitions sur le marché du travail et des changements d'ordre familial sur les hausses et pertes importantes de revenus

Probabilité de connaître une hausse ou une perte importante de revenus à la suite d'un événement déclencheur, en comparaison d'une situation sans transition

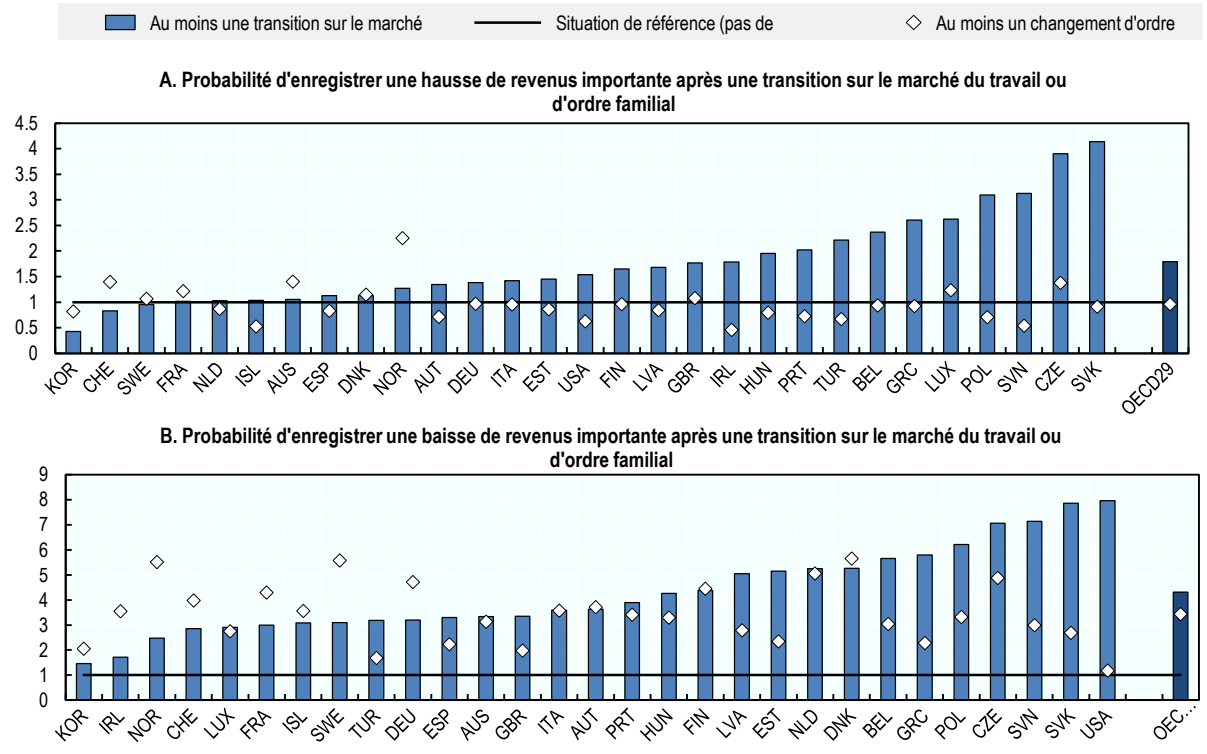

Indication de lecture (partie A) : Dans la zone OCDE en moyenne, une personne qui opère une transition sur le marché du travail (par exemple, une personne jusque-là inactive qui prend un emploi ou une personne jusque-là occupée qui quitte son emploi) a 1.8 fois plus de chances d'enregistrer une hausse de revenus importante qu'une personne dont la situation au regard de l'emploi ne change pas. En revanche, la probabilité de connaître une hausse de revenus importante n'est pas différente entre une personne à qui il arrive un événement de la vie (mariage, divorce ou naissance) et une personne dont la situation ne change pas sur ce plan.

Note : Un changement de revenus important est défini par une hausse ou une baisse de 20 % ou plus des revenus d'une année sur l'autre. Les chiffres indiqués sont des estimations de la probabilité de connaître un changement de revenus important à la suite d'une transition sur le marché du travail ou d'un changement d'ordre familial, toutes choses étant égales par ailleurs. Les variables de contrôle sont le sexe, le niveau d'études, la tranche d'âge, la présence d'enfants et l'année de l'enquête. Les résultats détaillés sont présentés à l'Annexe 3.B. Les estimations présentées s'appliquent à une personne âgée de 30 ans, de niveau d'études intermédiaire et ayant des enfants. Les estimations sont à peu près du même ordre de grandeur pour les autres profils. Les données se réfèrent aux transitions d'une année sur l'autre intervenues entre 2011 et 2014 ou les années les plus proches.

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970207

Quant à la mobilité descendante des revenus, les transitions sur le marché du travail y contribuent dans une mesure légèrement moindre que les changements d'ordre familial (Graphique 3.3). Cela s'explique principalement par le rôle des transferts sociaux, qui amortissent l'impact des pertes d'emploi dans la plupart des pays. Les transferts exercent ainsi une influence notable au milieu et au bas de l'échelle des revenus, et une influence moindre au sommet de l'échelle (parties A et B). Dans certains pays dont l'Autriche, la France et la Norvège, les changements d'ordre familial – divorce ou naissance – sont un facteur explicatif important de l'entrée dans le groupe à faible revenu (partie C).

Graphique 3.2. Impact des transitions sur le marché du travail et des changements d'ordre familial sur la mobilité ascendante des revenus à différent niveaux de l'échelle des revenus

Probabilité de changer de quintile de revenus à la suite d'un événement déclencheur en comparaison d'une situation sans transition, changements d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

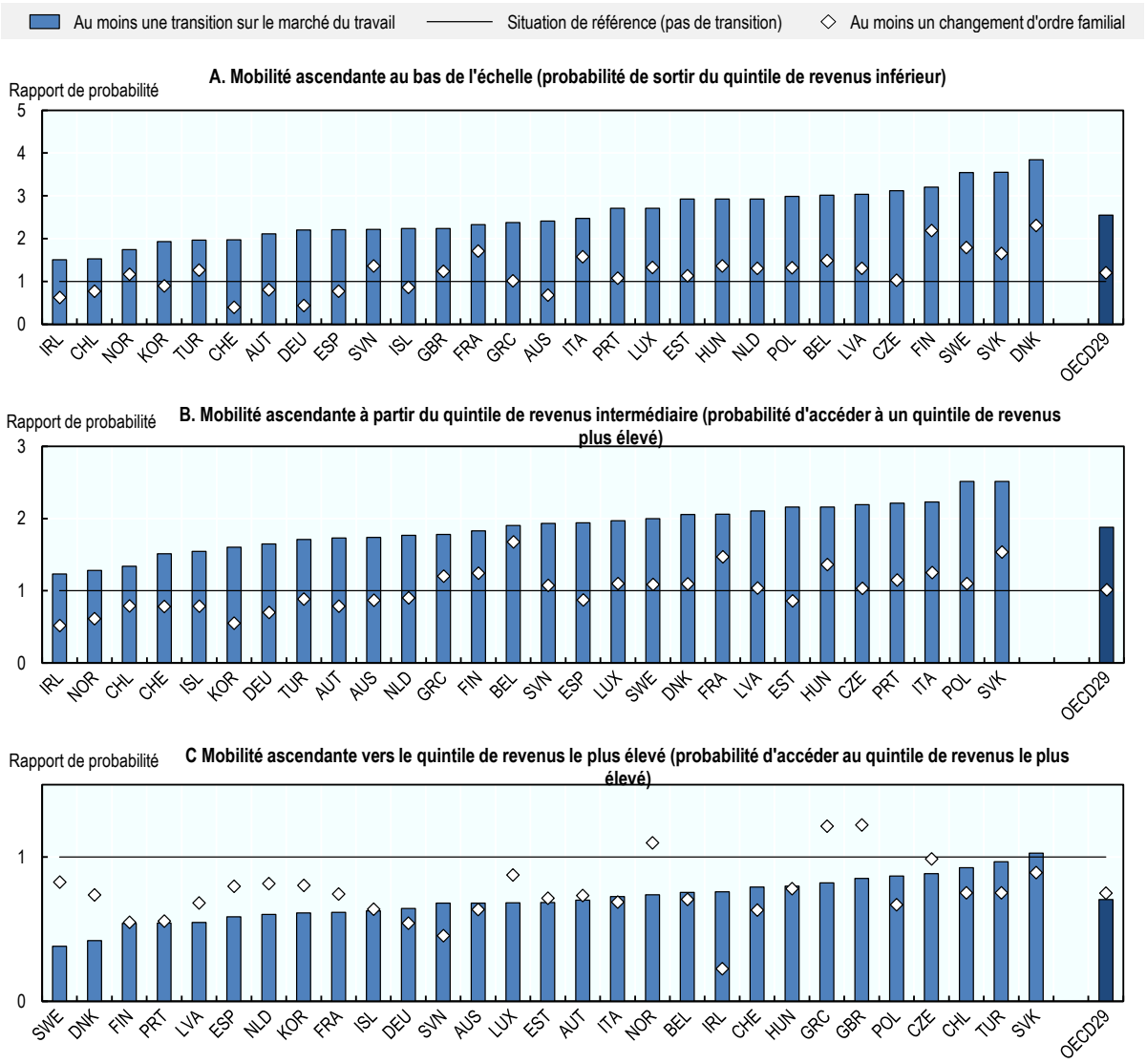

Indication de lecture : Dans la zone OCDE en moyenne, une personne située dans le quintile de revenus le plus bas qui opère une transition sur le marché du travail (par exemple, une personne jusque-là inactive qui prend un emploi) a 2.5 fois plus de chances de sortir de ce quintile qu'une personne qui n'opère pas cette transition. Une personne à qui il arrive un événement de la vie (divorce ou naissance) a 1.2 fois plus de chances de sortir du quintile de revenus le plus bas qu'une personne dont la situation ne change pas sur ce plan.

Note : Les résultats sont contrôlés par les variables suivantes : sexe, niveau d'études, tranche d'âge, présence d'enfants et année de l'enquête. Les résultats détaillés sont présentés à l'Annexe 3.C. Les estimations présentées s'appliquent à une personne âgée de 30 ans, de niveau d'études intermédiaire et ayant des enfants. Les estimations sont à peu près du même ordre de grandeur pour les autres profils. Population d'âge actif (18-65 ans).

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970226

Graphique 3.3. Impact des transitions sur le marché du travail et des changements d'ordre familial sur la mobilité descendante des revenus à différent niveaux de l'échelle des revenus

Probabilité de changer de quintile de revenus à la suite d'un événement déclencheur en comparaison d'une situation sans transition, changements d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

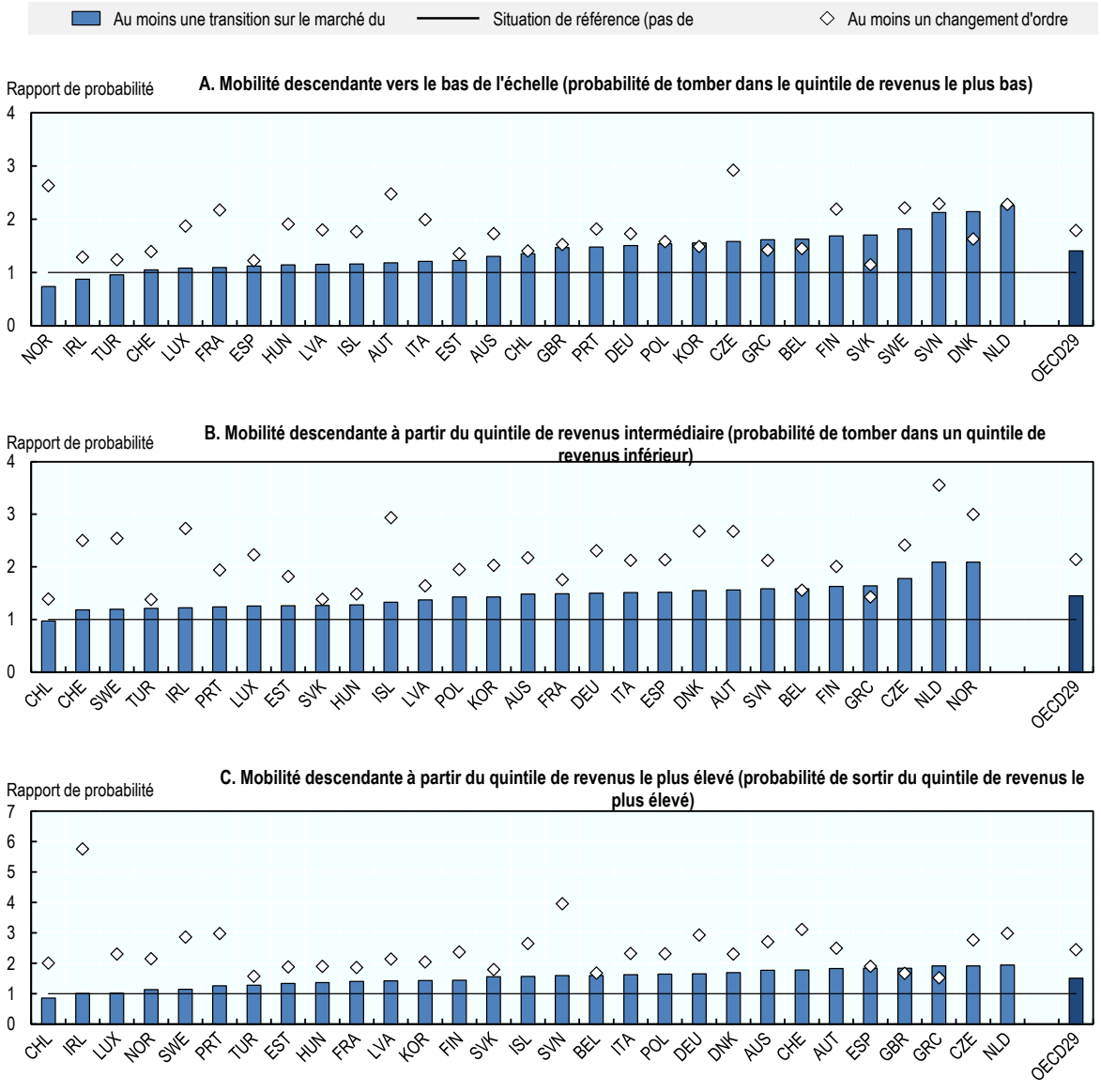

Indication de lecture : Dans la zone OCDE en moyenne, une personne qui opère une transition sur le marché du travail a 1.4 fois plus de chances de tomber dans le quintile de revenus le plus bas qu'une personne qui n'opère pas cette transition. Une personne à qui il arrive un événement de la vie (divorce ou naissance) a 1.8 fois plus de chances d'entrer dans le quintile de revenus le plus bas qu'une personne dont la situation ne change pas sur ce plan.

Note : Les résultats sont contrôlés par les variables suivantes : sexe, niveau d'études, tranche d'âge, présence d'enfants et année de l'enquête. Les résultats détaillés sont présentés à l'Annexe 3.C. Les probabilités présentées s'appliquent à une personne âgée de 30 ans, de niveau d'études intermédiaire et ayant des enfants. Les estimations sont à peu près du même ordre de grandeur pour les autres profils. Population d'âge actif (18-65 ans).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970245

Encadré 3.1. Impact monétaire des chocs de santé

La santé est l'un des facteurs de risque susceptibles d'influer sur la mobilité des revenus. Les chocs de santé peuvent avoir des conséquences particulièrement dommageables pour les ménages à faible revenu en raison du niveau élevé des frais restant à la charge des patients qui n'ont pas accès à une couverture maladie adéquate (notamment dans les pays en développement où les systèmes d'assurance santé ne sont pas matures [Liu, 2016]). Trevisan et Zantomio (Trevisan et Zantomio, 2016) ont observé que dans 16 pays européens, la survenue d'un premier problème de santé aigu chez une personne doublait sa probabilité de quitter le marché du travail. Aux Pays-Bas, être hospitalisé pour un problème de santé aigu réduit la probabilité d'emploi de sept points de pourcentage et entraîne une baisse des revenus individuels de 5 % deux ans après le choc de santé, et ultérieurement, il n'y a récupération ni en termes d'emploi ni en termes de revenus (Garcia-Gomez et al., 2013). En Suède, les chocs de santé ont un impact relativement plus défavorable sur les personnes peu instruites et peu qualifiées (Lundborg et al., 2015). Aux États-Unis, une hospitalisation entraîne une diminution du salaire, des revenus, de l'accès au crédit et des prêts à la consommation (Dobkin et al., 2018). Dans ces circonstances, un choc de santé peut mener directement à la pauvreté (Alam et Mahal, 2014 ; Neilson et al., 2008).

En l'absence d'assurance maladie adéquate, l'amenuisement des débouchés professionnels consécutif à un épisode de maladie peut entraîner une perte de revenus significative ; cela étant, les paiements restant à la charge du patient peuvent être élevés même lorsqu'il dispose d'une couverture maladie. Aux États-Unis, Dobkin et al. (Dobkin et al., 2018) indiquent qu'à long terme, l'impact sur les revenus d'activité est plus marqué chez les personnes non assurées, et qu'en comparaison des personnes non âgées assurées, on observe chez les personnes non âgées non assurées une hausse beaucoup plus forte des factures médicales impayées et des taux de faillite personnelle après une hospitalisation. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, l'absence d'assurance maladie formelle implique des coûts élevés pour les patients, qui mettent à mal la « capacité contributive » des ménages et plongent nombre d'entre eux dans la pauvreté (Trevisan et Zantomio, 2016 ; Alam et Mahal, 2014). Par exemple, dans les pays à revenu faible et intermédiaire d'Asie, les dépenses à la charge des patients représentent selon les estimations 30 % au moins des dépenses de santé totales (Alam et Mahal, 2014).

3.2. Rôle des trajectoires professionnelles dans la mobilité des revenus

Cette section examine l'impact des transitions sur le marché du travail sur le revenu disponible des ménages et leurs liens avec la persistance des revenus au sommet et au bas de l'échelle des revenus. Elle aborde successivement trois types de transition sur le marché du travail : la transition de l'emploi vers le non-emploi, la transition du non-emploi vers l'emploi et la transition emploi-emploi. En outre, pour pouvoir dissocier le rôle des revenus d'activité individuels de celui des revenus des autres membres du ménage, ainsi que du rôle des impôts et transferts, l'analyse décompose les changements de revenus consécutifs aux trois types de transition suivant les différentes composantes des revenus (Encadré 3.2). Pour interpréter les résultats présentés ci-après, qui portent sur

le début des années 2010, il faut garder à l'esprit que les tendances de la mobilité ascendante et descendante des revenus au cours de cette période sont influencées par le contexte d'après-crise et de reprise propre à chaque pays.

3.2.1. Impact des pertes d'emploi sur les revenus

Les transitions de l'emploi vers le non-emploi sont un déterminant majeur des pertes de revenus. Néanmoins, le lien entre les changements de situation professionnelle et les revenus disponibles n'est pas immédiat, dans la mesure où les changements intervenant sur le marché du travail sont compensés par les allocations de chômage – pour les personnes qui y ont droit – ou par d'autres mécanismes d'assurance, le plus souvent la participation d'autres membres du ménage à la vie active (Blundell et al., 2008 ; Blundell et al., 2015).

Dans les pays de l'OCDE en moyenne, les personnes qui passent de l'emploi au chômage ont quatre fois plus de probabilités que les autres de connaître un changement important de leurs revenus. Le Graphique 3.4 indique la part des personnes qui accusent une perte de revenus disponibles importante après une transition de l'emploi vers le non-emploi[4]. En Norvège, en Suède, en Corée, en France et en Suisse, les transitions de l'emploi vers le non-emploi s'accompagnent moins fréquemment de pertes importantes de revenus – soit parce que le choc du chômage est amorti par la protection sociale publique soit parce qu'il y a ajustement de la composition du ménage. La Corée fait partie des pays où les pertes importantes de revenus concernent peu de personnes, mais leur niveau n'est pas très différent de celui observé dans le scénario contrefactuel, qui suppose le maintien dans l'emploi. Cette situation tient sans doute à la structure du marché du travail coréen, caractérisée par une stabilité importante dans l'emploi et des transitions peu fréquentes. En Grèce, en Lettonie, aux États-Unis et au Chili, la part des personnes qui accusent une perte de revenus importante après avoir perdu leur emploi est beaucoup plus élevée. Étant donné qu'il y a moins de ménages unipersonnels dans ces pays (sauf aux États-Unis), l'absence d'effet d'amortissement pourrait s'expliquer en partie par le fait que les dispositifs d'aide au revenu y sont plus limités. En Grèce et en Lettonie, les effets de la crise économique ont sans doute une part de responsabilité importante.

Graphique 3.4. Part des personnes occupées qui accusent une perte de revenus importante après avoir cessé de travailler

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

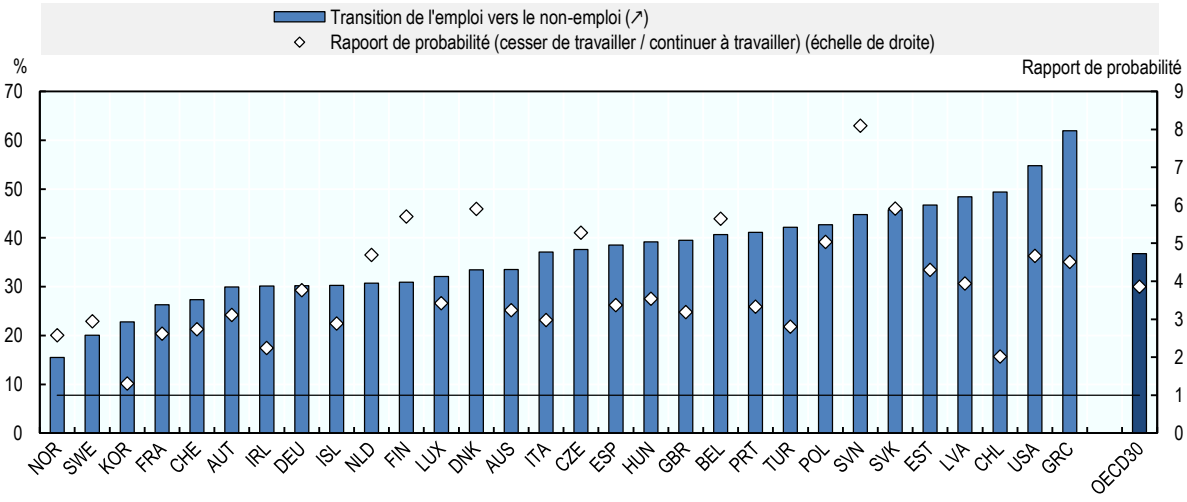

Indication de lecture : Dans la zone OCDE en moyenne, une personne qui cesse de travailler a 37 % de probabilités d'enregistrer une perte de revenus importante. C'est 3.9 fois de plus que pour une personne qui continue de travailler.
Note : Une perte de revenus importante est définie par une perte de revenus de 20 % ou plus d'une année sur l'autre. Dans le cas des États-Unis, les données concernent les transitions enregistrées sur des périodes de deux ans. Le rapport de probabilité compare la probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante en cessant de travailler et la probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante en continuant à travailler. Population d'âge actif (18-65 ans).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970264

La perte d'un emploi a donc des effets très dommageables sur le revenu disponible des ménages. On peut néanmoins s'attendre à ce que ces effets varient selon la position occupée par le ménage sur l'échelle des revenus (Ehlert, 2013). Pour les personnes situées au bas de l'échelle, la perte d'un emploi accroît le risque de rester dans le quintile de revenus le plus bas (Graphique 3.5, partie A). Les personnes qui passent de l'emploi au non-emploi ont cinq fois plus de probabilités de tomber dans le quintile de revenus le plus bas que les personnes qui continuent à travailler (partie B). Les personnes situées dans le quintile le plus élevé sont elles aussi beaucoup plus susceptibles (12 fois plus) de rétrograder dans un quintile inférieur (partie C). On peut en conclure qu'au sommet de l'échelle des revenus, la transition de l'emploi au non-emploi, tout en étant moins fréquente, entraîne une perte de revenus importante.

Graphique 3.5. Part des personnes qui changent de quintile de revenus après avoir cessé de travailler

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

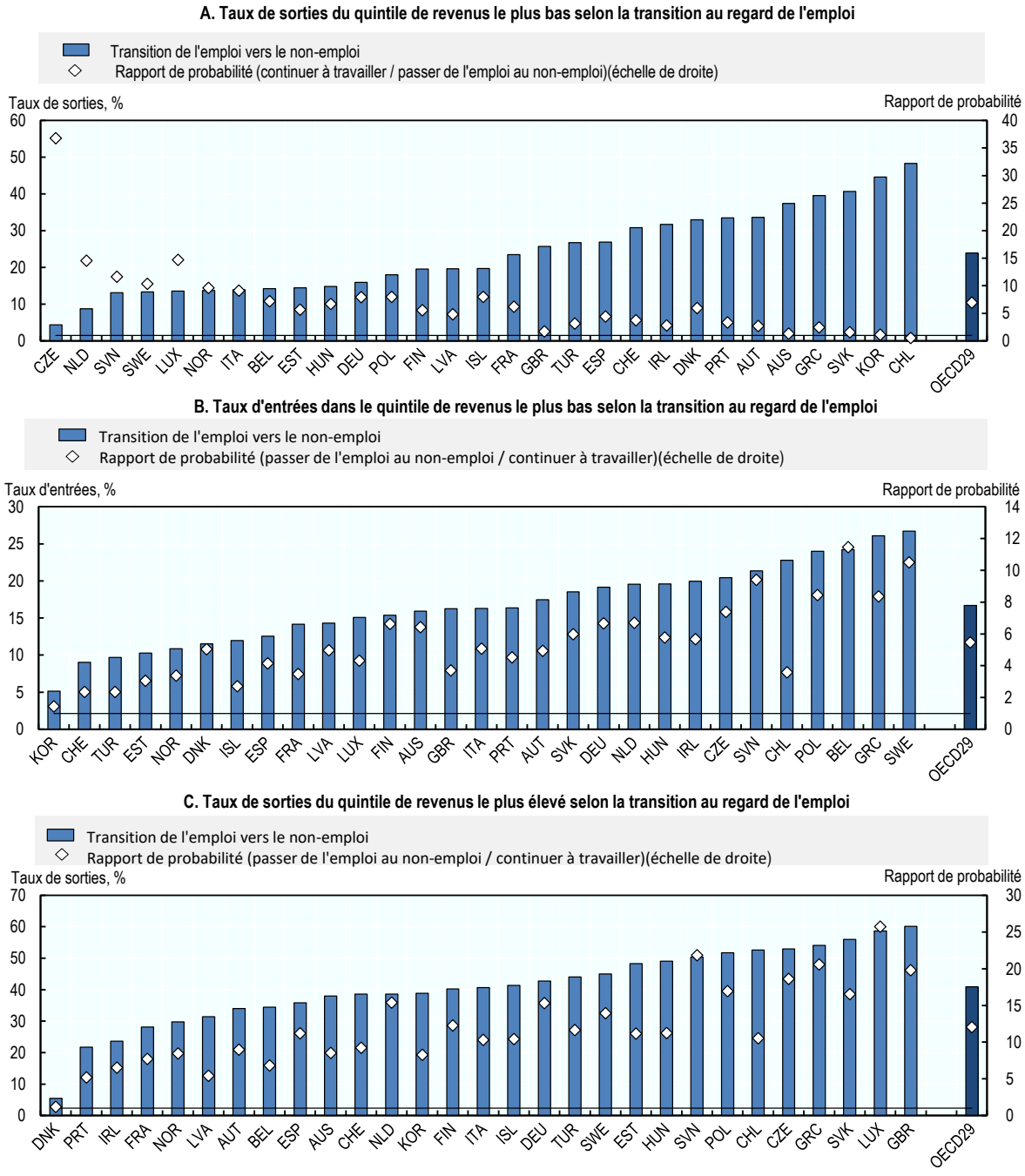

Note : Changements de quintile de revenus d'une année sur l'autre (entrées dans/sorties du quintile de revenus le plus bas ; sortie du quintile de revenus le plus élevé). Les entrées dans le quintile de revenus le plus élevé ne sont pas prises en considération. Le rapport de probabilité compare la probabilité de connaître un changement déterminé de position sur l'échelle des revenus (par exemple, sortir du quintile le plus bas) après avoir cessé de travailler et la probabilité de connaître le même changement de position en continuant à travailler. Population d'âge actif (18-65 ans).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970283

Lorsqu'une personne dans une famille perd son emploi, son conjoint peut décider d'accroître sa participation à la vie active. Les études publiées désignent ce phénomène par le terme d'effet « travailleur ajouté » (Mincer, 1962 ; Lundberg, 1985). Dans ce cas de figure, ce n'est pas seulement l'assurance chômage mais aussi le ménage lui-même qui apporte un filet de protection contre la perte de revenus. On observe cet effet « travailleur ajouté » dans un grand nombre de pays, en particulier pendant les phases de récession économique (Bredtman et al., 2013, pour l'Europe ; Gong, 2011, pour l'Australie ; Karaoglan et Okten, 2012, pour la Turquie ; Mankart et Oikonommou, 2016, et Mattingly et Smith, 2010, pour les États-Unis ; Giannakopoulos, 2015, pour la Grèce).

Cependant, en période de crise, lorsque les emplois se font rares, l'effet « travailleur ajouté » n'offre pas une protection efficace en cas de perte d'emploi. Par exemple, en Grèce, pendant la crise, davantage de femmes sont entrées sur le marché du travail dans l'objectif de pallier la perte d'emploi de leur conjoint, mais beaucoup d'entre elles n'ont pas trouvé d'emploi et sont restées au chômage. Par conséquent, l'impact sur les revenus d'activité a été limité et l'effet d'assurance pratiquement nul (Giannakopoulos, 2015). En outre, à cause de l'appariement assortatif (qui consiste à choisir un partenaire ayant un niveau d'études ou de revenu similaire), l'effet « travailleur ajouté » est susceptible de renforcer les inégalités et d'enclencher un cycle d'exclusion sociale (Paugam, 2015). L'importance de l'effet « travailleur ajouté » varie selon les systèmes de protection sociale : il est plus marqué dans les contextes où les autres mécanismes d'assurance des revenus, en particulier l'assurance chômage, sont moins développés (Gallie et Paugam, 2000 ; Bredtman, 2013 ; Giannakopoulos, 2016 ; Gruber et Cullen, 1996).

Dans les pays de l'OCDE en moyenne, la transition de l'emploi vers le non-emploi s'accompagne d'une baisse des revenus d'activité annuels de 32 % (Graphique 3.6). La baisse est plus limitée dans les pays qui affichent un taux de chômage plus faible ou un taux de transition du chômage vers l'emploi élevé, car les travailleurs y retrouvent un emploi plus rapidement. C'est notamment le cas en Norvège et en Suède. La perte de revenus d'activité consécutive à la perte d'un emploi est importante en moyenne, particulièrement en Grèce, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

D'un autre côté, les impôts et transferts compensent une part non négligeable de la perte de revenus d'activité – de l'ordre de 15 % en moyenne dans la zone OCDE (Graphique 3.6). L'effet est beaucoup plus prononcé dans les pays à dépenses publiques élevées (France, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Allemagne et Danemark) que dans les pays à dépenses publiques faibles (Chili). L'effet « travailleur ajouté » est particulièrement marqué en Grèce, en Italie, en Belgique, en Australie, au Chili[5], en Hongrie, en Pologne et en Lettonie. Dans ces pays, la hausse des revenus due à l'apport de revenus d'activité par les autres membres du ménage est supérieure à l'effet de la redistribution.

Encadré 3.2 Décomposition des changements de revenus intervenant après une transition sur le marché du travail

Les mécanismes d'assurance que sont les dispositifs d'aide au revenu (notamment l'assurance chômage) et les ajustements au sein des ménages (participation d'autres membres du ménage à la vie active) entrent en action lorsqu'une personne opère une transition sur le marché du travail. L'impact de ces changements transparaît dans la composition des revenus des ménages, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous (voir Tableau d'annexe 3.B.4 pour de plus amples précisions méthodologiques).

Après la perte d'un emploi, les revenus d'activité annuels individuels diminuent de 30 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE (Graphique 3.6). Cette perte est partiellement compensée par la hausse des transferts sociaux (11 points de pourcentage) et la diminution de l'impôt sur le revenu (moins 4 points de pourcentage), étant donné que le taux moyen d'imposition du revenu est en moyenne plus bas parmi les personnes privées d'emploi. Enfin, la hausse des revenus d'activité des autres membres du ménage (11 points de pourcentage) atténue également la perte de revenus. Globalement, le revenu des ménages décline de 4 %. La contribution des transferts sociaux au changement des revenus varie selon les pays. Elle est particulièrement élevée (environ 20 % des revenus antérieurs) dans les pays nordiques et certains autres pays européens tels que l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, les Pays-Bas et le Luxembourg. La contribution des revenus d'activité des autres membres du ménage à la compensation des pertes de revenus atteint jusqu'à 15 points de pourcentage en Australie, au Chili, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne et en Turquie. Le Chili est un cas à part : la baisse des revenus y est brutale et compensée par les revenus d'activité des autres membres du ménage, mais nullement ou peu atténuée par les transferts sociaux.

Graphique 3.6. Décomposition des changements de revenus intervenant après une transition de l'emploi vers le non-emploi

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

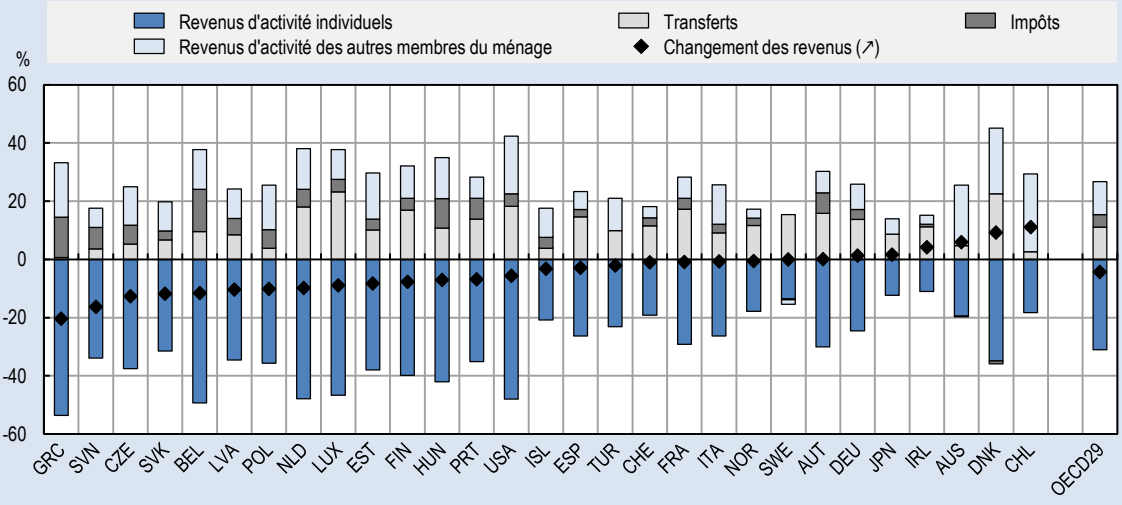

Indication de lecture : En Grèce, le revenu d'une personne qui perd son emploi diminue de 20 % (losange). Ce déclin résulte de la baisse de 54 points de pourcentage des revenus d'activité individuels (barre bleue). La perte d'emploi est néanmoins compensée par une hausse des revenus de 15 points de pourcentage due aux impôts (barre gris foncé) et par une hausse de 19 points de pourcentage due à l'augmentation des revenus d'activité du conjoint et des autres membres du ménage (barre bleu clair).
Note : Les transferts sociaux sont définis comme la différence entre les revenus disponibles et l'ensemble des

autres composantes. Il se peut qu'ils comprennent des revenus n'ayant pas été déclarés dans la bonne catégorie, notamment des transferts entre les ménages. Dans le cas du Chili, de la Turquie et du Royaume-Uni, l'impact des impôts et des transferts est inclus dans la composante 'transferts sociaux'. Les changements sont mesurés d'une année sur l'autre. Le changement des revenus correspond à la croissance des revenus par rapport à l'année précédente. L'effet des revenus d'activité individuels, l'effet des impôts et transferts et l'effet des revenus d'activité des autres membres du ménage décrivent la contribution de chacune de ces sources de revenus à la croissance globale des revenus. Par définition, la somme de ces contributions est égale au changement des revenus. Voir Annexe 3.D pour de plus amples précisions sur la décomposition. Population d'âge actif (18-65 ans).

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970302

S'agissant des transitions vers l'emploi, trouver du travail après un épisode de non-emploi génère un gain de revenus d'environ 33 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (Graphique 3.7). Cet effet s'échelonne entre moins de 10 % au Japon et 63 % au Danemark. Ces gains de revenus s'expliquent par la forte progression des revenus d'activité individuels (pratiquement nuls, en général, avant le retour à l'emploi), qui représente 44 points de pourcentage du changement par rapport au revenu antérieur. Les impôts et transferts apportent une contribution négative au changement des revenus (3 points de pourcentage), en raison de l'interruption des aides au revenu versées en cas de non-emploi. Une personne qui trouve un emploi doit s'attendre à payer des impôts plus élevés ; de fait, ceux-ci apportent une contribution négative de presque 10 points de pourcentage au changement global des revenus. Cet effet des impôts et transferts est particulièrement marqué en Belgique, au Danemark, en Finlande, en Allemagne, en Hongrie et aux Pays-Bas, ces pays se caractérisant par un coin fiscal élevé sur le travail et/ou des transferts élevés en faveur des personnes qui ne travaillent pas. Dans la plupart des pays, le fait de trouver du travail après une période de non-emploi s'accompagne d'une légère baisse des autres sources de revenus du ménage, qui apporte une contribution négative de 3 points de pourcentage. Cet effet est particulièrement prononcé en Belgique, en Grèce et en Italie, où les taux d'emploi des seconds apporteurs de revenu sont généralement faibles. Cela tendrait à montrer qu'après une transition vers l'emploi, l'offre de travail des membres du ménage diminue légèrement, à la marge intensive ou extensive.

Graphique 3.7. Décomposition des changements de revenus intervenant après une transition du non-emploi vers l'emploi

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

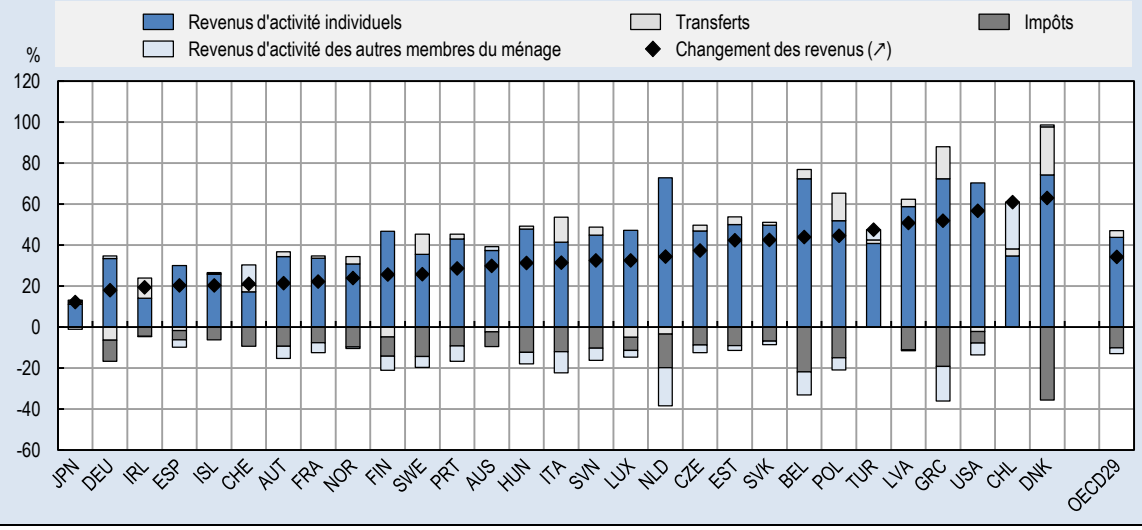

Note : Les transferts sociaux sont définis comme la différence entre les revenus disponibles et l'ensemble des autres composantes. Il se peut qu'ils comprennent des revenus n'ayant pas été déclarés dans la bonne catégorie, notamment des transferts entre les ménages. Dans le cas du Chili, de la Turquie et du Royaume-Uni, l'impact des impôts et des transferts est inclus dans la composante 'transferts sociaux'. Les changements sont mesurés d'une année sur l'autre. Le changement des revenus correspond à la croissance des revenus par rapport à l'année précédente. L'effet des revenus d'activité individuels, l'effet des impôts et transferts et l'effet des revenus d'activité des autres membres du ménage décrivent la contribution de chacune de ces sources de revenus à la croissance globale des revenus. Par définition, la somme de ces contributions est égale au changement des revenus. Voir Annexe 3.D pour de plus amples précisions sur la décomposition. Population d'âge actif (18-65 ans).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970321

Les transitions emploi-emploi sont associées à un gain de revenus de 7 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (Graphique 3.8). La principale contribution à la hausse des revenus est apportée par les revenus d'activité individuels, dont la croissance représente 4 points de pourcentage du changement global. Les impôts font baisser les revenus légèrement, avec une contribution négative de 1.8 point de pourcentage. L'effet des revenus d'activité individuels est particulièrement marqué aux États-Unis (hausse de presque 10 points de pourcentage sur deux ans), au Chili, en Suède, en Autriche et en Allemagne (presque 7 points). Inversement, il est particulièrement faible – avec une contribution au changement global de l'ordre de 1 point de pourcentage ou moins – en Grèce, en Slovénie, au Japon et au Portugal.

Graphique 3.8. Décomposition des changements de revenus intervenant après une transition emploi-emploi

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

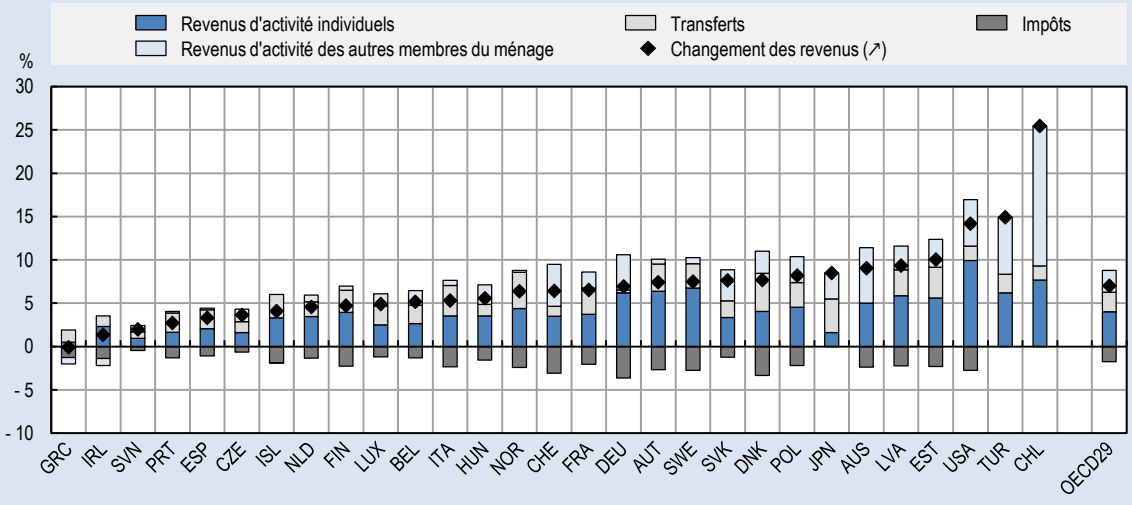

Note : Les transferts sociaux sont définis comme la différence entre les revenus disponibles et l'ensemble des autres composantes. Il se peut qu'ils comprennent des revenus n'ayant pas été déclarés dans la bonne catégorie, notamment des transferts entre les ménages. Dans le cas du Chili, de la Turquie et du Royaume-Uni, l'impact des impôts et des transferts est inclus dans la composante 'transferts sociaux'. Les changements sont mesurés d'une année sur l'autre. Le changement des revenus correspond à la croissance des revenus par rapport à l'année précédente. L'effet des revenus d'activité individuels, l'effet des impôts et transferts et l'effet des revenus

d'activité des autres membres du ménage décrivent la contribution de chacune de ces sources de revenus à la croissance globale des revenus. Par définition, la somme de ces contributions est égale au changement des revenus. Voir Annexe 3.D pour de plus amples précisions sur la décomposition. Population d'âge actif (18-65 ans).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970340

3.2.2. Transitions du non-emploi vers l'emploi : un premier pas vers la mobilité ascendante

Une personne qui passe du non-emploi à l'emploi a trois fois plus de chances d'enregistrer une hausse de revenus importante qu'une personne équivalente qui reste sans emploi (Graphique 3.9). La situation est très variable d'un pays à l'autre. La part des personnes qui voient leurs revenus augmenter après avoir trouvé un emploi – en comparaison de celles qui restent sans emploi – est particulièrement élevée en Slovaquie, en Slovénie, en République tchèque, en Belgique et en Pologne. Dans ces pays, les personnes qui trouvent un emploi après une période de non-emploi ont six fois plus de chances d'enregistrer une hausse de revenus importante que les personnes qui restent sans emploi. Par contraste, en Corée, en Australie et au Chili, la transition vers l'emploi entraîne une hausse plus limitée des revenus en moyenne. Les différences entre pays des gains de revenus accompagnant la transition vers l'emploi peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, parmi lesquels :

1. la structure de l'emploi qui a été trouvé : un emploi temporaire, à temps partiel ou faiblement rémunéré peut ne pas générer une hausse suffisante des revenus ;
2. la structure des aides au revenu qui sont accordées aux personnes sans emploi : l'écart entre le revenu de remplacement et le revenu d'activité peut rendre la différence entre avant et après moins visible ;
3. et la composition du ménage : le fait que le conjoint travaille – et donc contribue au revenu du ménage – tend aussi à affaiblir la différence de revenu entre avant et après la transition vers l'emploi. Cela est particulièrement vrai si ce sont majoritairement les femmes qui reprennent le chemin de l'emploi, étant donné qu'elles gagnent en moyenne moins que les hommes (OCDE, 2017a).

Graphique 3.9. Part des personnes auparavant sans emploi qui enregistrent une hausse de revenus importante lorsqu'elles commencent à travailler

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

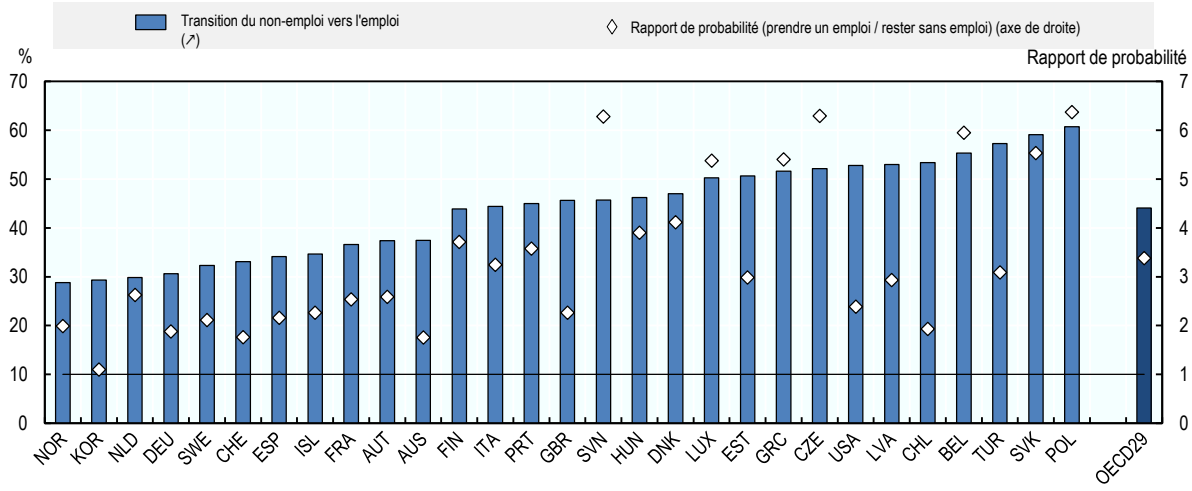

Indication de lecture : Dans la zone OCDE en moyenne, une personne sans emploi a 44 % de chances d'enregistrer une hausse de revenus importante lorsqu'elle commence à travailler. C'est 3.4 fois plus que pour une personne qui continue à ne pas travailler.
Note : Une hausse importante des revenus est définie par une hausse de 20 % ou plus des revenus d'une année sur l'autre. Le rapport de probabilité compare la probabilité d'enregistrer une hausse de revenus importante après avoir trouvé un emploi et la probabilité d'enregistrer une hausse de revenus importante en continuant à ne pas travailler. Population d'âge actif (18-65 ans). Dans le cas des États-Unis, les données concernent les transitions enregistrées sur des périodes de deux ans.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970359

L'impact des transitions du non-emploi vers l'emploi sur le revenu du ménage dépend de la position occupée sur l'échelle des revenus. Le Graphique 3.10 compare la situation des personnes du quintile le plus bas qui prennent un emploi et de celles qui continuent à ne pas travailler. La partie A présente les résultats pour tous les types d'emploi : une personne qui ne travaillait pas a quatre fois plus de chances de sortir du groupe à faible revenu en prenant un emploi qu'une personne équivalente qui continue à ne pas travailler. La part des personnes qui sortent du groupe à faible revenu après avoir trouvé un emploi est particulièrement élevée en Grèce, au Chili mais aussi au Danemark – pour des raisons différentes dans les trois cas. S'agissant de la Grèce, qui connaissait un pic de chômage au moment où les données ont été collectées, doublé d'une faible couverture de l'assurance chômage, il a suffi à de nombreuses personnes d'accéder au marché du travail pour sortir du quintile de revenus le plus bas. Au Chili, où l'écart d'emploi entre hommes et femmes est conséquent, la proportion d'hommes qui sont seul soutien de famille est également élevée, de sorte que trouver un emploi dans ces familles est un bon moyen de sortir du groupe à faible revenu. Au Danemark, où le chômage est bas, les personnes qui prennent un emploi sont souvent des jeunes gens qui entrent sur le marché du travail et connaissent à cette occasion une forte hausse de leurs revenus (Encadré 3.4).

En Allemagne, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède, les transitions vers l'emploi sont moins fréquemment associées à une sortie du quintile de revenus le plus bas (Graphique 3.10, partie A). Ce résultat a plusieurs explications : en Allemagne, où les écarts salariaux entre hommes et femmes se combinent à un taux de chômage faible, on peut s'attendre à ce que la plupart des personnes qui prennent un emploi soient des femmes apportant un second revenu au ménage ; en Suède, en Norvège et aux Pays-Bas, la hausse de revenus accompagnant la transition vers l'emploi est plus réduite car l'écart entre les allocations de chômage et les salaires est plus faible, en particulier au bas de l'échelle des revenus.

La transition vers l'emploi, si celui-ci n'est pas de bonne qualité, permet rarement de sortir du quintile le plus bas. En général, une personne qui passe du non-emploi à un emploi temporaire a moins de chances de sortir du groupe à faible revenu qu'une autre qui trouve un emploi permanent (Graphique 3.10, partie B) – et le constat est aussi valable si l'on compare emploi à temps partiel et emploi à temps plein (partie C). Dans la plupart des pays, une pénalité salariale structurelle s'applique aux travailleurs temporaires et à temps partiel (OCDE, 2015a). Les Pays-Bas se distinguent par le faible rapport de probabilité d'enregistrer une hausse de revenus importante entre personnes qui passent d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein et personnes qui continuent d'exercer un emploi à temps partiel. Cela pourrait s'expliquer par la proportion élevée de travailleurs à temps partiel, notamment parmi les seconds apporteurs de revenu. Si la personne qui prend un emploi gagne moins que son conjoint, l'augmentation globale du revenu de la famille ne sera pas forcément suffisante pour la faire sortir du quintile de revenus le plus bas. De plus, le différentiel de taux d'imposition entre l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps plein est élevé aux Pays-Bas (OCDE, 2018a). Dans d'autres pays comme la Grèce ou le Danemark, l'emploi à temps plein ou permanent offre un tremplin beaucoup plus direct vers les quintiles de revenus supérieurs.

Outre les trajectoires individuelles sur le marché du travail, les systèmes d'imposition et de transferts – notamment les prestations liées à l'exercice d'un emploi, la fiscalité des prestations familiales, mais aussi l'interruption du versement des allocations de chômage consécutive au retour à l'emploi – influent également sur la trajectoire des revenus disponibles en cas de transition vers l'emploi. Le Graphique 3.8 (Encadré 3.2) indique qu'en raison de la nature redistributive des systèmes d'imposition et de transferts, les impôts et transferts exercent un effet légèrement négatif sur le revenu des ménages en cas de transition vers l'emploi. Dans certains pays, on observe également un effet sur le travail du conjoint, dont les revenus d'activité diminuent (particulièrement aux Pays-Bas, en Belgique et en Grèce).

Graphique 3.10. Part des personnes qui sortent du premier quintile de revenus après avoir trouvé un emploi

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

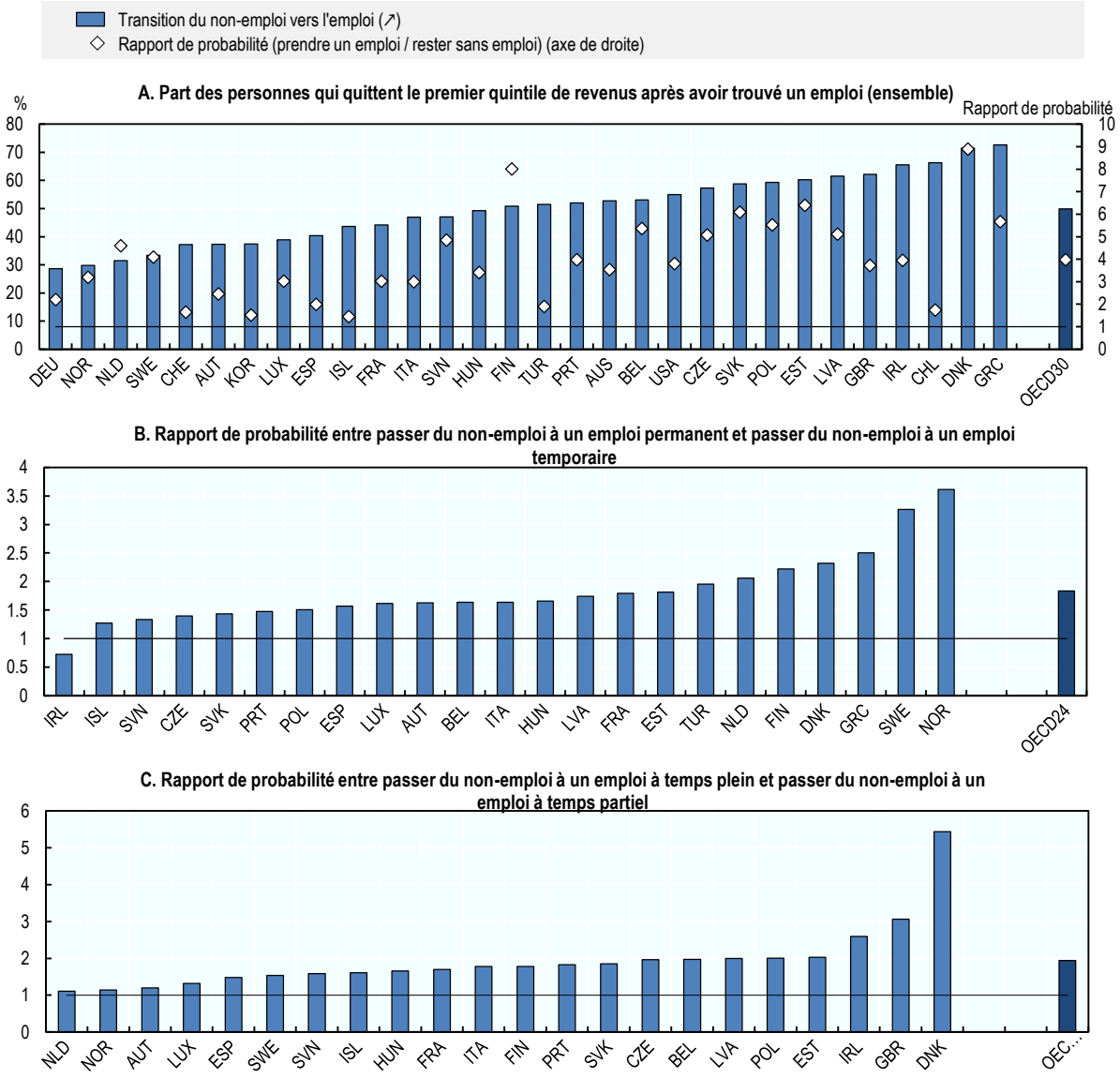

Note : Sorties du premier quintile de revenus d'une année sur l'autre. Les rapports de probabilité comparent : la probabilité de sortir du premier quintile de revenus après avoir trouvé un emploi et la probabilité de sortir du premier quintile de revenus en restant au chômage (partie A) ; la probabilité de sortir du premier quintile de revenus après avoir trouvé un emploi permanent et la probabilité de sortir du premier quintile de revenus en exerçant un emploi temporaire (partie B) ; la probabilité de sortir du premier quintile de revenus après avoir trouvé un emploi à temps plein et la probabilité de sortir du premier quintile de revenus en exerçant un emploi à temps partiel (partie C). Population d'âge actif (18-65 ans).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970378

Encadré 3.3. Coup de projecteur sur les jeunes : quelle est l'importance des premières années de carrière ?

Les premières années ont une incidence décisive sur les résultats futurs des jeunes qui entrent sur le marché du travail. « Manquer le coche » (Fong et Tsustui, 2015) peut être lourd de conséquences sur le long terme, tout au moins dans certains pays. Un mauvais départ peut gravement hypothéquer les perspectives futures, notamment lorsque le travail temporaire et le chômage se transforment en piège. Le fait que le premier emploi occupé soit temporaire peut également envoyer un signal négatif. C'est notamment le cas au Japon et en Corée. Fong et Tsustui (Fong et Tsustui, 2015) constatent que, compte tenu des pratiques de recrutement japonaises, le fait de « manquer le coche » induit un coût élevé ; par ailleurs, le délai qui s'écoule entre la fin des études et l'accès à un emploi régulier ou atypique a également son importance (Imdorf et al., 2017). En Europe, les pays où le travail temporaire est très répandu parmi les jeunes se caractérisent par des changements d'emploi fréquents, intercalés avec de longs épisodes de chômage, qui peuvent grandement compromettre les perspectives de mobilité (Quintini et Manfredi, 2009).

Dans certains pays, toutefois, la situation est différente : l'emploi temporaire représente un meilleur point d'entrée dans la carrière professionnelle du jeune. C'est particulièrement le cas lorsque le contenu de l'emploi est en adéquation avec la formation suivie par le titulaire et que le contrat est régi par un cadre juridique solide. Cockx et Picchio (Cockx et Picchio, 2012) observent qu'en Belgique, un jeune qui accepte un emploi temporaire a plus de chances de mettre le pied dans la porte et d'occuper un emploi durable au bout de deux ans qu'un jeune qui refuse le même emploi temporaire. En Suisse, l'emploi atypique est le principal point d'entrée vers l'emploi pour les jeunes ayant un niveau d'études élevé, la formation professionnelle permettant de passer rapidement à un emploi stable (Imdorf et al., 2017).

La qualité du contrat a une grande importance pour les perspectives de mobilité et les résultats futurs. Les contrats en lien étroit avec les filières de qualification ou associés à une formation peuvent servir de passerelle. Si le contrat temporaire exerce seulement une fonction de tampon face à une demande volatile, le risque de « piège » de l'emploi temporaire augmente. La formation professionnelle et l'apprentissage, par exemple, peuvent offrir des perspectives intéressantes. Les pays européens les plus performants en termes de transition de l'école à l'emploi sont ceux où l'apprentissage est répandu (Quintini et Manfredi, 2009). D'après Ehlert (2013), le fait que les trajectoires soient plus stables en Allemagne qu'aux États-Unis s'explique par la formation professionnelle.

3.2.3. Impact des transitions emploi-emploi sur les revenus

Les transitions emploi-emploi peuvent intervenir dans une entreprise ou entre deux entreprises. Elles sont en général beaucoup plus fréquentes parmi les jeunes de 15-24 ans (en particulier les jeunes femmes) que dans les autres tranches d'âge, et beaucoup plus rares après 55 ans, notamment parmi les personnes très instruites ou très qualifiées (Buchinski et al., 2010, Encadré 3.3). Cette situation reflète l'incidence des naissances (voir section 3.4), événement qui conduit les femmes à interrompre leur carrière ou à basculer vers un emploi à temps partiel (encadré 3.4). Les transitions emploi-emploi peuvent entraîner des hausses de revenus importantes mais aussi, dans certains cas, des baisses de revenus, par exemple si le nouvel emploi comporte moins d'heures de travail.

Par contraste, l'ancienneté dans l'emploi désigne la durée pendant laquelle une personne occupe le même emploi. Certains pays ont un marché du travail dual : dans un groupe, les travailleurs occupent longtemps le même emploi, et dans l'autre, le taux de rotation est beaucoup plus élevé. La part de la population occupant le même emploi pendant plus de dix ans est élevée en Italie, en Grèce, au Portugal et en Slovénie, et plus faible en Estonie, en Turquie et au Danemark (OCDE, 2018b). L'ancienneté dans l'emploi peut aussi

entraîner une hausse des revenus ; il est en effet établi que le rendement de l'ancienneté professionnelle augmente avec la durée passée dans la même entreprise, en particulier pour les personnes peu qualifiées (Buchinski et al., 2010).

Dans l'ensemble, les transitions emploi-emploi sont plus fréquemment associées à des hausses importantes de revenus que ne l'est l'ancienneté dans l'emploi – c'est-à-dire le fait de rester dans la même entreprise (Graphique 3.11). Les transitions emploi-emploi ont un impact particulièrement sensible sur les revenus dans les pays nordiques (à l'exception de la Norvège) et en Italie. Elles ont moins d'impact en Slovénie, en Norvège, aux Pays-Bas et en Lettonie, où les rapports de probabilité sont proches de 1 ou inférieurs.

Graphique 3.11. Part des personnes qui enregistrent une hausse de revenus importante après avoir changé d'emploi

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

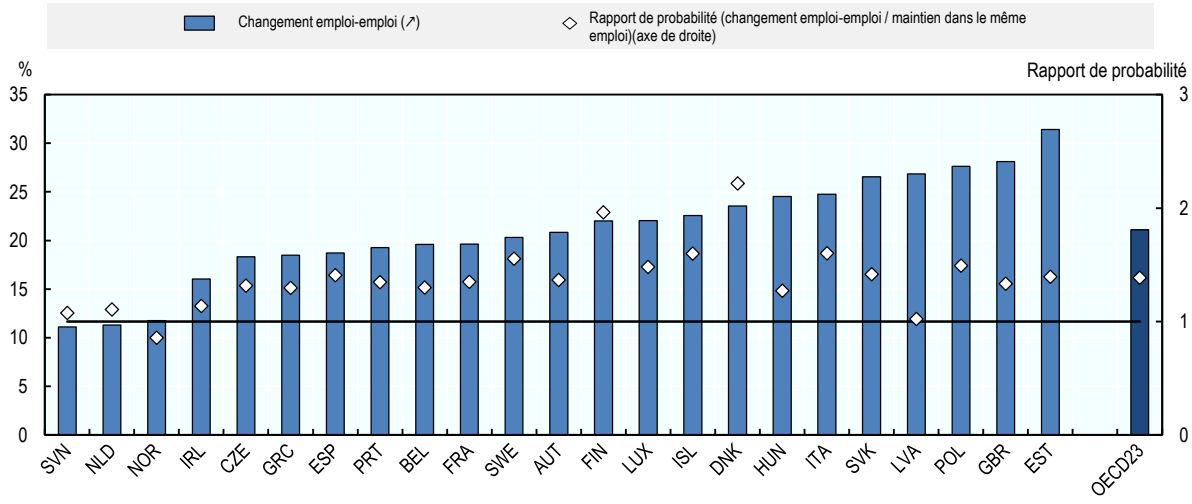

Indication de lecture : Dans la zone OCDE en moyenne, une personne qui change d'emploi a 21,4% de chances d'enregistrer une hausse de revenus importante. C'est 1.4 fois plus que pour une personne qui conserve le même emploi.
Note : Une hausse importante des revenus est définie par une hausse de 20 % ou plus des revenus d'une année sur l'autre. Le rapport de probabilité compare la probabilité d'enregistrer une hausse de revenus importante après avoir changé d'emploi et la probabilité d'enregistrer une hausse (resp. perte) de revenus importante en conservant le même emploi. Population d'âge actif (18-65 ans).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970397

L'un des facteurs qui explique les changements de revenus occasionnés par les transitions emploi-emploi est la nature des contrats de travail. Dans la plupart des pays, le passage d'un contrat temporaire à un contrat permanent s'accompagne d'une hausse importante des revenus (Graphique 3.12). Le rôle des contrats temporaires en tant que tremplins vers l'emploi permanent a été amplement commenté et débattu (OCDE, 2015b). L'un des facteurs importants qui permet à l'emploi temporaire d'agir comme un tremplin, au lieu d'être une voie de garage, est la réglementation qui lui est applicable. Par exemple, la rigueur des dispositions légales des contrats temporaires – conditions de reconduction et

indemnités de licenciement notamment – et la façon dont elles s'articulent avec le cadre légal des contrats permanents ont leur importance (Berton et Devicienti, 2011 ; O'Higgins, 2012). La durée du contrat entre également en ligne de compte, des contrats à durée limitée plus longs étant généralement plus propices à une meilleure intégration sur le marché du travail (Gagliarducci, 2005 ; Cutuli et Guetto, 2012). En moyenne, passer d'un emploi temporaire à un emploi permanent n'augmente pas les chances d'enregistrer une hausse de revenus importante en comparaison du maintien dans un emploi temporaire (Graphique 3.12, partie A). Les transitions de l'emploi temporaire vers l'emploi permanent entraînent des hausses de revenus importantes en particulier au Danemark, en Suède, en Norvège et en Grèce. De telles hausses sont beaucoup plus rares en Islande et en Slovénie.

Le nombre d'heures travaillées est un autre facteur qui explique l'impact des transitions d'emploi sur les revenus. D'un côté, l'emploi à temps partiel est un outil qui permet aux travailleurs d'ajuster leur équilibre vie-travail à différentes étapes de leur existence. Il revêt une importance particulière pour les parents ayant de jeunes enfants, ou dans les sociétés vieillissantes. Dans la pratique, cependant, le travail à temps partiel est souvent associé à une rémunération (horaire) inférieure, et il n'est pas toujours pleinement choisi[6]. En outre, passer d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein n'est pas sans difficultés (Schmid, 2016), et le travail à temps partiel peut devenir un piège, notamment en début de carrière (Connolly et Gregory, 2010). Un travailleur a deux fois plus de chances d'enregistrer une hausse de revenus importante en passant d'un emploi à temps partiel[7] à un emploi à temps plein qu'en restant à temps partiel (Graphique 3.12, partie B). Le passage d'un temps partiel à un temps plein s'accompagne de gains de revenus importants particulièrement aux Pays-Bas, en République tchèque et en Grèce, et de gains de revenus plus limités au Danemark, au Royaume-Uni, en Irlande (où le différentiel de taux d'imposition entre l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps plein est élevé, OCDE, 2018a) et en Espagne.

Graphique 3.12. Probabilité d'enregistrer une hausse de revenus importante en passant d'un emploi temporaire à un emploi permanent et d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

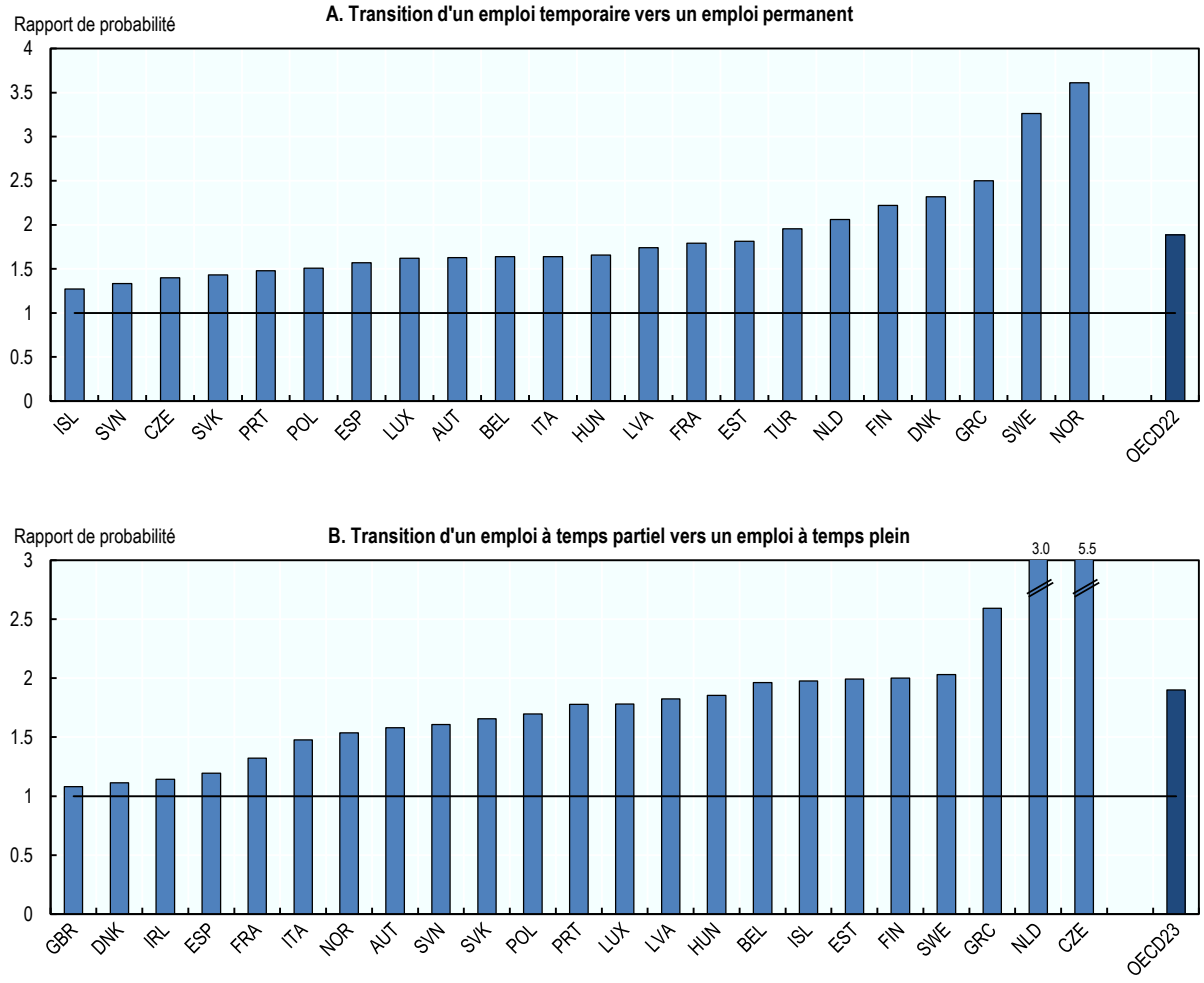

Note : Le rapport de probabilité compare la probabilité d'enregistrer une hausse de revenus importante en passant d'un emploi temporaire à un emploi permanent (partie A) ou d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein (partie B) et la probabilité d'enregistrer une hausse de revenus importante en continuant d'exercer un emploi temporaire ou à temps partiel. Population d'âge actif (18-65 ans). Sont considérées comme travailleurs à temps partiel les personnes qui ont travaillé davantage de mois à temps partiel qu'à temps plein pendant l'année.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970416

Encadré 3.4. Les femmes, le travail et la mobilité des revenus

Les transitions emploi-emploi sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes dans la tranche 15-24 ans et sont moins fréquentes parmi les 25-54 ans. Cette tendance est liée aux nombreuses interruptions qui jalonnent la carrière des femmes dans la seconde tranche d'âge et rendent les trajectoires professionnelles des femmes – et notamment des mères – plus irrégulières (OCDE, à paraître). Malgré tout, les transitions emploi-emploi semblent être moins payantes à long terme pour les jeunes femmes qu'elles ne le sont pour les hommes. En Italie, par exemple, au cours des dix premières années de carrière, la mobilité dans l'emploi représente jusqu'à 30 % de la croissance totale du salaire pour les hommes, mais seulement 8.3 % pour les femmes, la différence s'expliquant uniquement par l'écart de rendement des transitions emploi-emploi (Del Bono et Vuri, 2011).

Le travail à temps partiel obère les perspectives professionnelles futures. En comparant les perspectives de promotion, la mobilité professionnelle et la participation aux activités de réseautage de femmes cadres ayant opté pour le temps partiel, Innes et Scott (Innes et Scott, 2003) ont constaté que les carrières de ces femmes s'étaient essoufflées au moment du passage au temps partiel, même si leur parcours avait jusque-là été couronné de réussite. Connolly et Gregory (Connolly et Gregory, 2010) parviennent à une conclusion plus nuancée : selon elles, les femmes qui ont travaillé à temps plein ont de bonnes chances de retravailler à temps plein après une période de temps partiel, tandis que le travail à temps partiel combiné à des épisodes de chômage est préjudiciable à la carrière professionnelle, en agissant comme un piège qui empêche le retour à l'emploi à temps plein.

Les écarts de salaire et d'emploi observés entre les hommes et les femmes sur le marché du travail pourraient s'expliquer par le fait que les femmes, en particulier lorsqu'elles travaillent à temps partiel, investissent moins dans leurs réseaux professionnels (Innes et Scott, 2003). Plus généralement, ce manque d'investissement – lié au temps consacré aux enfants – contribue lui-même à la moindre réussite professionnelle des femmes.

Les écarts entre les carrières professionnelles des hommes et des femmes au sommet de l'échelle des revenus – le plafond adhérent – sont également imputables aux normes culturelles, telles que le profilage en fonction du sexe ou certains clichés qui ont la vie dure chez les employeurs, comme l'idée selon laquelle les femmes s'impliqueraient moins sur le marché du travail que les hommes (Merluzzi et Dobrev, 2015 ; Correll et al., 2007 ; England et al., 2007). En conséquence, les femmes ont moins de possibilités de gravir les échelons dans leur entreprise (Shih, 2006), ce qui signifie qu'en comparaison des hommes, leur ancienneté professionnelle a un rendement moindre ; deuxièmement, la mobilité externe est beaucoup moins profitable aux femmes qu'aux hommes car elle renforce l'image d'un manque d'engagement.

Les obstacles qui freinent l'ascension des femmes vers des postes plus élevés ne font que croître en début de carrière, sous l'effet des processus d'avantages cumulatifs (di Prete, 2006). Sur le long terme, le plafond adhérent qui empêche les femmes d'accéder en nombre aux postes plus élevés résulte, par un effet endogène, du fait même que très peu de femmes occupent des fonctions de direction. Si davantage de femmes occupaient des postes élevés, elles offriraient aux jeunes femmes et aux filles davantage de modèles à imiter – un processus qui peut grandement stimuler les aspirations de la jeunesse. Parallèlement, on s'accorde de plus en plus à reconnaître que le processus de recrutement opère – souvent inconsciemment – un parti pris en faveur des personnes « semblables » (Rivera, 2016; Maume, 2011; Skaggs et al., 2012). Par exemple, lorsque le conseil d'administration à l'échelon d'une entreprise compte davantage de femmes, celles-ci sont également plus nombreuses à occuper des postes de direction à l'échelon des établissements.

3.3. Rôle des événements d'ordre familial dans les changements de revenus

Il a été indiqué dans la section 3.1 que les variations du revenu disponible dépendaient des revenus d'activité et des événements survenant sur le marché du travail, mais que les

événements d'ordre familial avaient également une incidence sur les trajectoires des revenus. Cette section se propose d'isoler le rôle des événements d'ordre familial de celui des autres facteurs qui influent sur la mobilité des revenus. Elle évalue l'impact de deux événements familiaux sur la probabilité de connaître une variation de revenus considérable et la probabilité d'entrer dans le groupe à faible revenu ou d'en sortir : un divorce (ou une séparation) et la naissance d'un enfant.

3.3.1. Divorce rime souvent avec vulnérabilité financière accrue pour les femmes

La séparation et le divorce sont des aléas de la vie qui peuvent modifier notablement la trajectoire des revenus. La perte du revenu de l'ancien conjoint, le fait qu'il est potentiellement plus difficile de s'occuper de ses enfants et donc d'organiser sa vie professionnelle lorsque l'on est seul, le changement du niveau d'imposition et des prestations reçues sont autant de facteurs qui peuvent entraîner une forte variation du revenu disponible après une séparation. Étant donné que le taux d'emploi des femmes est généralement inférieur à celui des hommes, que les premières gagnent moins que les seconds et que ce sont le plus souvent les femmes qui ont la garde des enfants, les retombées économiques négatives du divorce ont tendance à peser plus lourdement sur les femmes (OCDE, 2017a).

Dans une étude portant sur six pays (Allemagne, Australie, Corée, États-Unis, Royaume-Uni et Suisse), Vaus et al. (Vaus et al., 2017) constatent que le divorce a en moyenne des effets négatifs sur le revenu disponible équivalent, en particulier celui des femmes, et que l'ampleur et la durée des effets négatifs du divorce diffèrent considérablement entre ces pays. D'autres études sont parvenues à des conclusions similaires pour les pays européens (Andress et al., 2006 ; Uunk, 2004). Des données nationales confirment cette tendance pour la France (Bonnet et al., 2015), le Royaume-Uni (Jenkins, 2009) et la Nouvelle-Zélande (Fletcher, 2017).

Même si les données issues du suivi des personnes ayant vécu une séparation présentent quelques limites (voir Annexe 2.A), le Graphique 3.13 indique que dans les pays de l'OCDE en moyenne, 50 % des personnes qui ont vécu une séparation accusent une baisse de revenus importante (de plus de 20 %) : elles ont ainsi six fois plus de probabilités d'enregistrer une perte de revenus importante que les personnes qui restent dans une relation stable. L'impact des divorces est particulièrement marqué au Luxembourg et en Pologne, où deux tiers des personnes qui divorcent enregistrent une perte de revenus importante, cette perte représentant en moyenne un tiers du revenu antérieur. L'impact d'un divorce est moindre en Allemagne, en Islande et en Slovaquie (Graphique 3.14).

Du fait que les femmes sont plus nombreuses à assumer la garde des enfants, mais aussi qu'elles travaillent moins et gagnent moins que les hommes en moyenne, elles accusent généralement une baisse de revenus plus importante. La perte globale de revenus associée au divorce est d'environ 13 % en moyenne dans les pays de l'OCDE : 20 % pour les femmes et 5 % pour les hommes (Graphique 3.14). La légère augmentation des revenus d'activité des hommes divorcés observée dans certains pays s'explique par l'effet de la taille du ménage (voir ci-après).

L'effet du divorce sur les revenus féminins dépend du système de sécurité sociale, des modèles familiaux et du droit de la famille dans le pays. Les dispositions institutionnelles telles que les allocations pour enfant et les obligations alimentaires entre conjoints ont une incidence sur le revenu des femmes après un divorce. Malgré tout, les revenus d'activité des

femmes demeurent le principal déterminant de la trajectoire de leurs revenus après un divorce (Vaus et al., 2017 ; Struffolino et Mortelmans, 2018 ; Bonnet et al., 2015). Une séparation peut être l'élément déclencheur d'une transition sur le marché du travail : par exemple, des personnes jusque-là inactives peuvent décider d'entrer sur le marché du travail après une séparation, ou une personne occupant un emploi peut décider de réduire son temps de travail pour prendre en charge les tâches domestiques et familiales auparavant assumées par l'ex-conjoint (Bonnet et al., 2010). Struffolino et Mortelmans (2018) observent que les différences de vulnérabilité face au divorce entre les sexes sont particulièrement marquées dans les pays où le taux d'emploi des femmes est faible, comme l'Italie.

Graphique 3.13. Part des personnes qui enregistrent une perte de revenus importante après un divorce

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

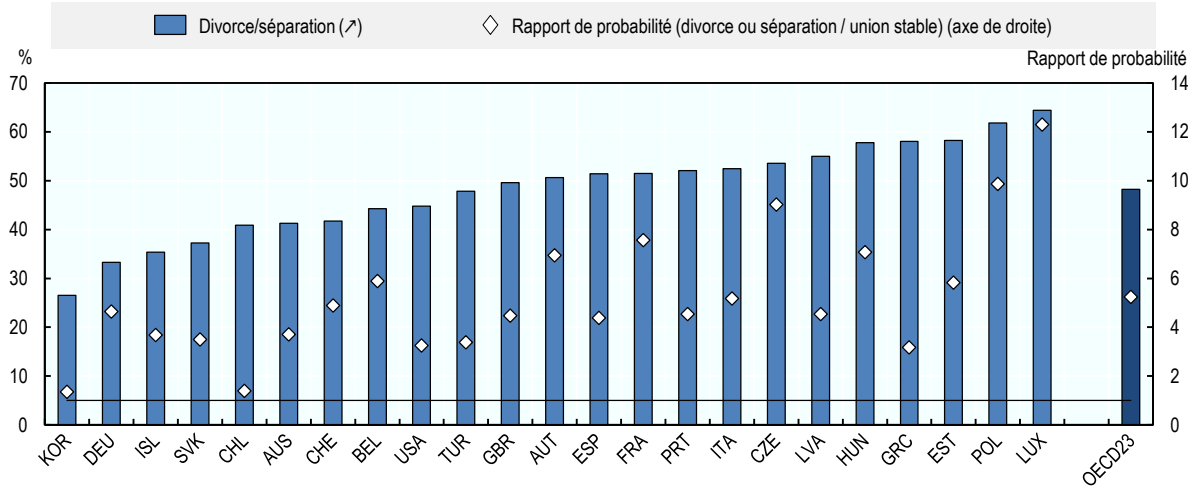

Indication de lecture : Dans la zone OCDE en moyenne, une personne qui divorce a 48 % de probabilités d'enregistrer une perte de revenus importante. C'est 5.2 fois plus que pour une personne vivant dans une relation stable.
Note : Une perte de revenus importante est définie par une perte de revenus de 20 % ou plus d'une année sur l'autre. Dans le cas des États-Unis, les données concernent les transitions enregistrées sur des périodes de deux ans. Le rapport de probabilité compare la probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante à la suite d'un divorce et la probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante en restant dans une union stable. Population d'âge actif (18-65 ans).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970435

Les pertes de revenus occasionnées par un divorce à l'échelon du ménage résultent en majeure partie de la perte des revenus d'activité du conjoint, des impôts et transferts et de l'effet de la taille du ménage (Graphique 3.14). Dans certains pays comme l'Autriche, la Suède et l'Islande, il arrive que les revenus d'activité individuels augmentent après un divorce, lorsque cet événement s'accompagne d'une hausse de la participation à la vie active (accroissement du nombre d'heures de travail ou transition de l'inactivité à l'emploi). En moyenne, les impôts et transferts entraînent une perte de revenus – qui peut être importante, comme en Grèce par exemple. Un autre facteur peut faire varier le revenu disponible après

un divorce : le changement de la taille du ménage[8] (« effet de taille »), et plus précisément sa diminution. Étant donné que les hommes ont moins souvent la garde des enfants, ils vivent en moyenne dans des ménages de plus petite taille que les femmes. Par conséquent, toutes choses étant égales par ailleurs, cet effet de taille influe davantage sur le revenu disponible des hommes que celui des femmes – même si le niveau de revenu reste inchangé.

Encadré 3.5. Décomposition des changements de revenus intervenant après un événement d'ordre familial

Tout comme les événements liés au marché du travail, les événements de la vie tels qu'un divorce ou une naissance ont des répercussions sur la composition des revenus des ménages. Ces effets proviennent des changements de situation professionnelle induits par la nouvelle composition du ménage et de la modification corrélative des droits aux prestations familiales ou aux déductions d'impôt. En outre, le changement de la taille du ménage a un impact direct sur le revenu disponible équivalent, c'est-à-dire sur le niveau de revenu du ménage requis après ce changement pour maintenir le même niveau de bien-être économique (effet de la taille du ménage). Cet encadré montre comment les composantes du revenu évoluent après un divorce ou une naissance. Il reprend la méthode élaborée dans l'Encadré 3.2 pour l'analyse des transitions sur le marché du travail.

Dans les pays de l'OCDE en moyenne, le choc sur les revenus associé à un divorce, mesuré d'une année sur l'autre, s'élève à environ 16 % (Graphique 3.14). La perte de revenus due, à l'échelon du ménage, à la perte des revenus d'activité de l'ancien conjoint atteint presque 30 %. Elle est particulièrement importante aux États-Unis, en Estonie et au Luxembourg, où elle représente presque 40 points de pourcentage du changement global des revenus. La contribution des revenus d'activité des autres membres du ménage au changement des revenus est plus faible, à 21 % ou moins, en République slovaque, en Belgique et en Hongrie. Les transferts sociaux diminuent également en cas de divorce, de 20 % en moyenne. L'effet de la taille du ménage compense ces pertes à hauteur d'environ 20 % en moyenne dans les pays de l'OCDE, compte tenu du fait que les ménages comptent moins de personnes après un divorce. Cet effet est moins marqué pour les couples sans enfants (une moitié, contre un quart lorsque le divorce touche une famille de quatre personnes) (voir Annexe 3.D).

La perte de revenus occasionnée par un divorce est plus importante chez les femmes (environ 22 %) que chez les hommes (9 %) (partie B et partie C). Les pertes pour les femmes sont particulièrement élevées au Luxembourg, en Irlande, en République tchèque, en Estonie et en Grèce, où elles avoisinent ou dépassent 30 % du revenu familial équivalent antérieur. Les pertes de revenus sont plus réduites en Islande, aux États-Unis et en République slovaque, représentant moins de 20 % des revenus antérieurs. Dans ces pays, la forte baisse des revenus d'activité des anciens conjoints est partiellement compensée par un effet de taille substantiel parmi les ménages de petite taille (le plus souvent des couples sans enfants) qui divorcent et par l'impact des impôts et transferts. Dans les pays de l'OCDE en général, la contribution des transferts privés tels que les pensions alimentaires (versées ou reçues) est plutôt réduite. Ces transferts représentent une contribution négative de 0.7 point de pourcentage du revenu antérieur des hommes et une contribution positive de 2.5 points de pourcentage du revenu antérieur des femmes[9].

Dans le cas d'une naissance, les revenus disponibles diminuent dans la majorité des pays, la baisse moyenne pour l'ensemble de la zone OCDE étant d'environ 1 % (Graphique 3.15). L'augmentation de la taille du ménage est le facteur qui contribue le plus à ce déclin. Au Chili, en Hongrie, en Corée, en Pologne, en Lettonie et en Turquie, autant de pays où le taux d'emploi des femmes est bas, les revenus d'activité individuels exercent un effet positif déterminant sur l'évolution des revenus. Dans un autre groupe de pays – Irlande, Allemagne, Luxembourg, Norvège, Finlande, Estonie et Slovénie – la perte de revenus consécutive à une naissance est plus fréquemment compensée par les transferts. En Allemagne par exemple, la perte de revenu familial occasionnée par une naissance pour les femmes s'explique en très grande partie par la baisse des revenus d'activité des femmes (moins 13 points), lesquelles sont nombreuses à quitter leur emploi après une naissance (Grimshaw et Rubery, 2015) ; cependant, cette baisse est compensée par les transferts à hauteur de 10 points (partie C).

Graphique 3.14. Décomposition des changements de revenus intervenant après un divorce, par sexe

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

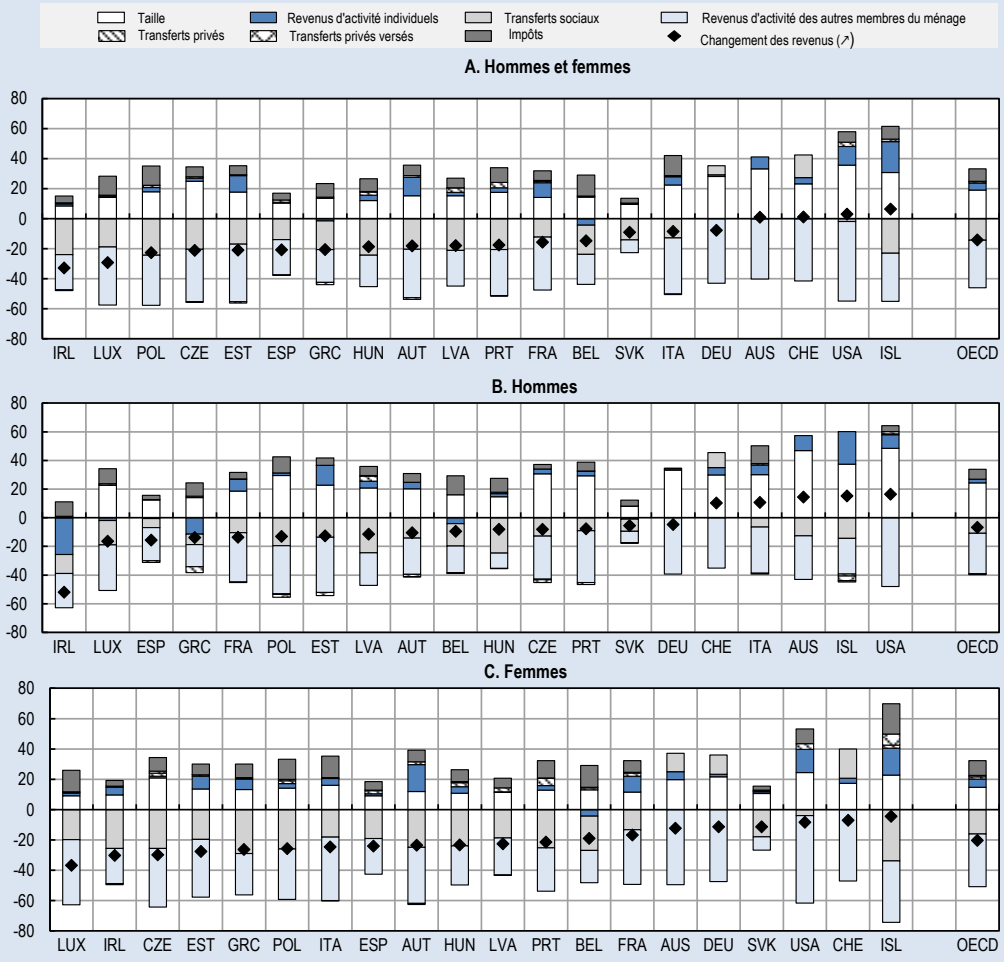

Indication de lecture : En Irlande, le revenu du ménage pour les personnes qui divorcent baisse d'un tiers. Cette baisse s'explique par une perte de 23 points de pourcentage due à la suppression des revenus d'activité de l'ancien conjoint, et par une baisse de 24 % des transferts sociaux. D'un autre côté, la diminution de la taille du ménage entraîne un effet de taille positif (moins de bouches à nourrir avec un revenu identique) de 9 points de pourcentage. En outre, la perte de revenus consécutive à un divorce est compensée (en moyenne) par une hausse de revenus de 5 % due à la baisse des impôts et par un gain de 1 point de pourcentage imputable aux pensions alimentaires.
Note : Les transferts sociaux sont définis comme la différence entre les revenus disponibles et l'ensemble des autres composantes. Il se peut qu'ils comprennent des revenus n'ayant pas été déclarés dans la bonne catégorie, notamment des transferts entre les ménages. Dans le cas de l'Allemagne, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Suisse, l'impact des impôts et des transferts est inclus dans la composante 'transferts sociaux'. Les changements sont mesurés d'une année sur l'autre. Le changement des revenus correspond à la croissance des revenus par rapport à l'année précédente. L'effet des revenus d'activité individuels, l'effet des impôts et transferts et l'effet des revenus d'activité des autres membres du ménage décrivent la contribution de chacune de ces sources de revenus à la croissance globale des revenus. Par définition, la somme de ces contributions est égale au changement des revenus. Voir Annexe 3.D pour de plus amples précisions sur la décomposition. Les données portent sur la population d'âge actif (18-65 ans). Transitions annuelles regroupées sur la période 2008-2014. Les pays nordiques, les Pays-Bas et la Slovénie, qui utilisent des données de registres pour suivre les personnes, ne sont pas pris en compte (voir Iacovou et Lynn, 2013).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14) et des CNEF (2008-13).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970454

Graphique 3.15. Décomposition des changements de revenus intervenant après une naissance, par sexe

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

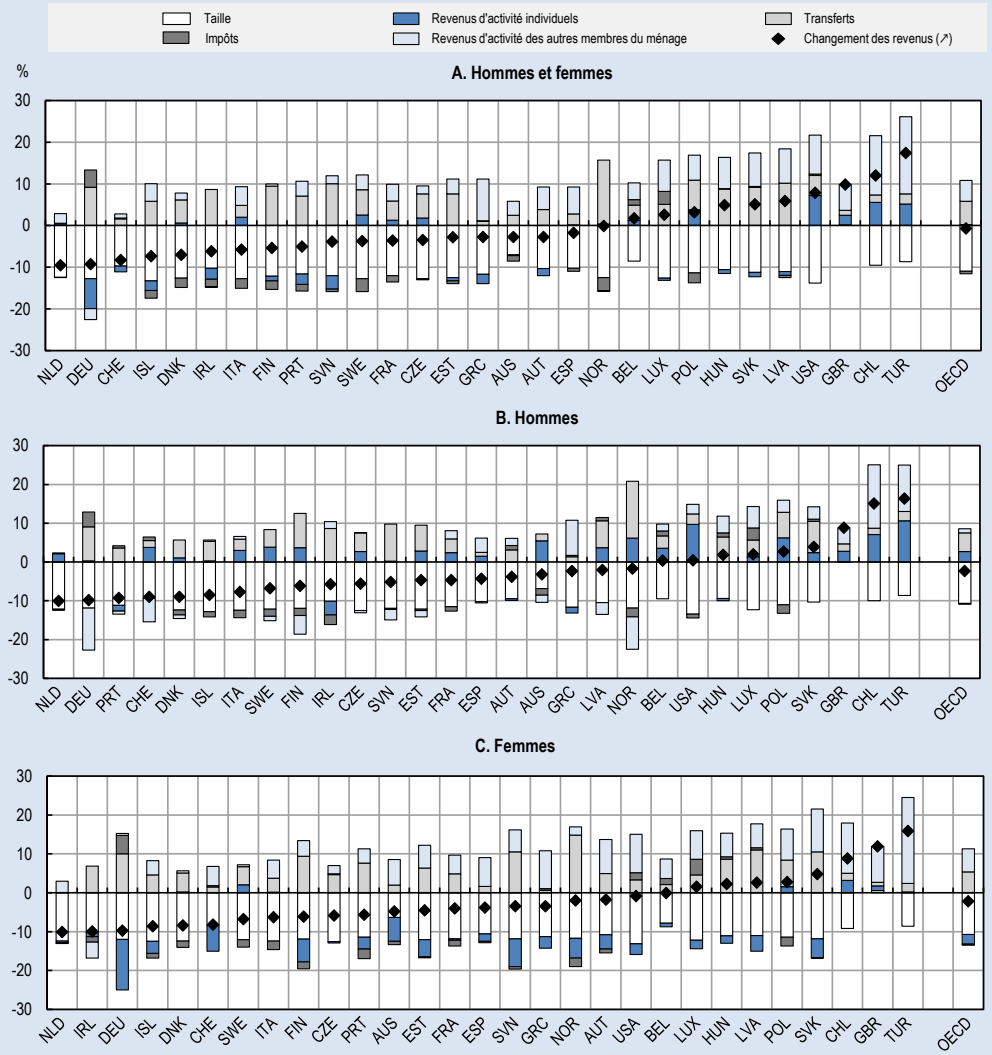

Note : Les transferts sociaux sont définis comme la différence entre les revenus disponibles et l'ensemble des autres composantes. Il se peut qu'ils comprennent des revenus n'ayant pas été déclarés dans la bonne catégorie, notamment des transferts entre les ménages. Dans le cas du Chili, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Turquie, l'impact des impôts et des transferts est inclus dans la composante 'transferts sociaux'. Les changements sont mesurés d'une année sur l'autre. Le changement des revenus correspond à la croissance des revenus par rapport à l'année précédente. L'effet des revenus d'activité individuels, l'effet des impôts et transferts et l'effet des revenus d'activité des autres membres du ménage décrivent la contribution de chacune de ces sources de revenus à la croissance globale des revenus. Par définition, la somme de ces contributions est égale au changement des revenus. Voir Annexe 3.D pour de plus amples précisions sur la décomposition. Les données portent sur la population d'âge actif (18-65 ans). Transitions annuelles regroupées sur la période 2008-2014. La partie A couvre l'ensemble des adultes qui ont eu un enfant au cours de l'année précédente. Les parties B et C comparent les situations des hommes et des femmes qui vivent en couple.

Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970473

Les conséquences économiques d'un divorce peuvent perdurer longtemps. Les mécanismes d'adaptation au divorce peuvent à la longue se transformer en pièges à pauvreté, ou tout au moins en pièges qui accentuent la vulnérabilité économique, y compris pour les femmes ayant un niveau d'études élevé (Fisher et Low, 2016).

Dans de nombreux pays, l'impact du divorce sur les revenus des femmes continue de perdurer trois ans après le divorce (Graphique 3.16). La perte de revenus moyenne est d'environ 7 % deux ans après le divorce et de 4 % trois ans après le divorce. Si, en Autriche et en France, les revenus des femmes divorcées se rétablissent au bout de deux ans, l'impact moyen après trois ans demeure considérable dans certains pays dont le Luxembourg, l'Italie et le Royaume-Uni. En Turquie, au Chili et dans une certaine mesure en Corée, les revenus des femmes *augmentent* de façon significative après un divorce. Ce phénomène peut avoir plusieurs raisons, telles que l'absence de soutien financier de la part de l'ancien conjoint ou un effet de sélection, le taux de divorces étant plus élevé parmi les femmes étroitement intégrées au marché du travail (Kavas et Gunduz-Hosgor, 2010). Dans certains pays pour lesquels on dispose de données sur les trajectoires à long terme des revenus, l'impact du divorce reste visible après plusieurs années. C'est notamment le cas en Allemagne, en Australie et aux États-Unis. Dans ce sous-échantillon, la France est le pays où le coût à long terme du divorce est le plus bas pour les femmes (Graphique 3.17).

Graphique 3.16. Impact du divorce sur les revenus des femmes un, deux et trois ans après le divorce

Début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

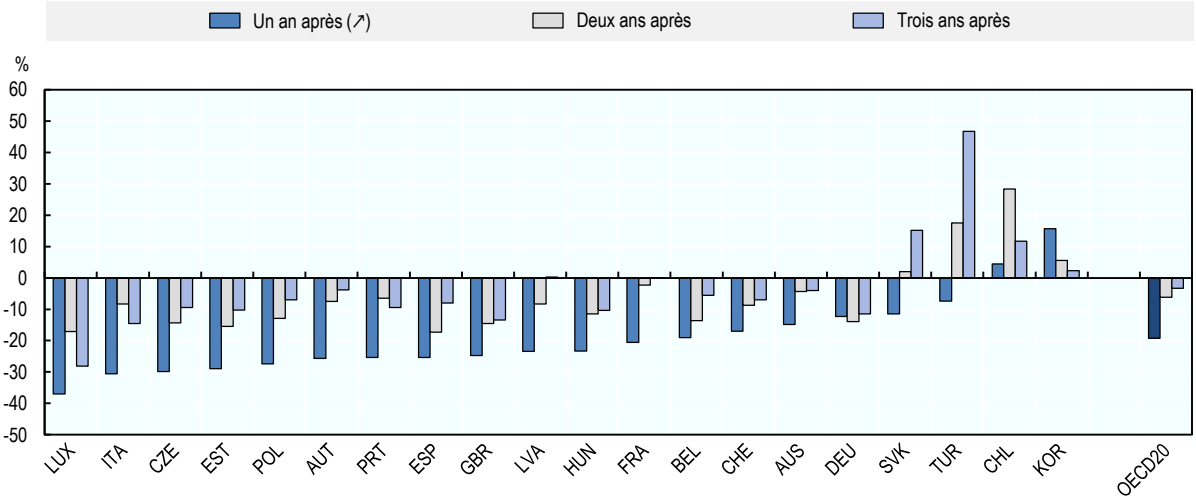

Note : Croissance moyenne des revenus des femmes entre la période précédant immédiatement le divorce et un (resp. deux, trois) ans après le divorce. Périodes d'observation de quatre ans entre 2008 et 2014.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2008-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2008-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970492

Graphique 3.17. Trajectoire des revenus après un divorce dans quelques pays

Fin des années 2000 - début des années 2010 (ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles)

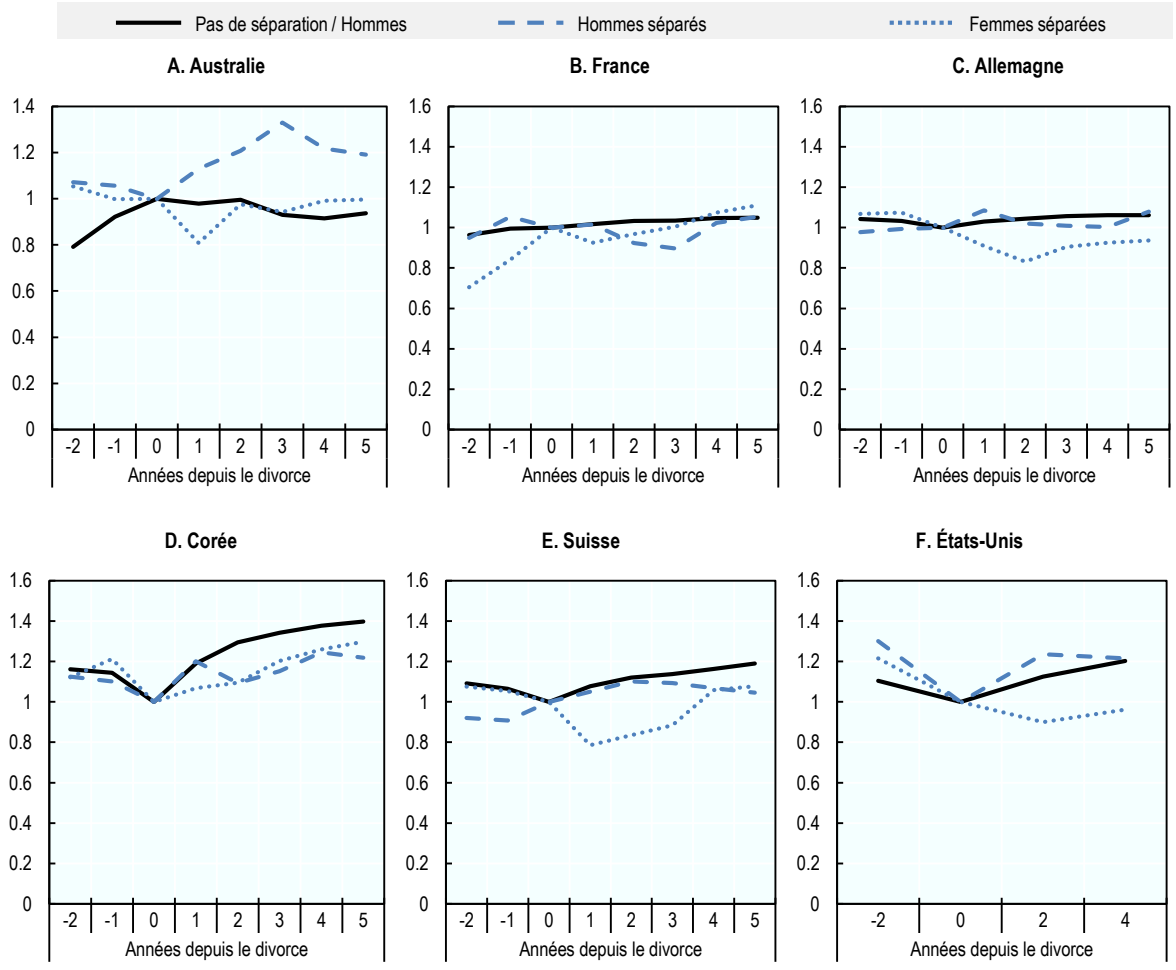

Note : Trajectoires mesurées sur des périodes de sept ans (six ans pour les États-Unis), entre 2006 et 2013 (2003-13 dans le cas de la Corée et de la Suisse, pour des raisons de taille des échantillons).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir des CNEF et des SRCV pour la France.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970511

3.3.2. Les naissances et leur impact sur le revenu disponible des ménages

La naissance d'un enfant marque un tournant majeur dans la vie d'un foyer. Elle modifie les liens avec le marché du travail et nécessite de trouver des moyens de concilier travail et vie de famille. Plus particulièrement, lorsque les femmes deviennent mères, leurs liens avec le marché du travail ont tendance à suivre des trajectoires divergentes de celles des hommes, notamment parce qu'elles s'adaptent en modulant leur activité rémunérée (OCDE, 2017b). Kleven et al. (2018) montrent qu'au Danemark, les naissances ont un fort impact sur le taux d'activité des femmes et que cet impact perdure dans le temps, creusant encore davantage les écarts entre les sexes.

Après la naissance d'un enfant, un ménage sur quatre enregistre une perte de revenus importante (plus de 20 %) : c'est en moyenne 2.2 fois plus que pour un ménage sans nouveau-né (Graphique 3.18). Les pertes importantes de revenus sont fréquentes au Chili, en Grèce, en Italie et au Portugal. Elles le sont moins dans les pays nordiques et aux États-Unis. Malgré tout, dans les pays nordiques, un ménage avec un nouveau-né a une probabilité beaucoup plus forte d'enregistrer une perte de revenus importante que les autres types de ménage – entre trois et quatre fois plus importante. En Norvège, en Finlande et en Suède, mais aussi en Lettonie et en Slovénie, les pertes de revenus qui surviennent après une naissance sont compensées par la hausse des transferts sociaux (Graphique 3.15). Aux États-Unis, les pertes de revenus consécutives à une naissance sont en moyenne plus que compensées par les revenus d'activité masculins. Cet effet contribue à maintenir le niveau de vie du ménage et à limiter le risque, lourd de conséquences, que l'enfant ne grandisse dans la pauvreté, mais il soulève des questions en termes de répartition des tâches au sein du ménage et peut être particulièrement pénalisant pour les parents isolés.

Graphique 3.18. Part des personnes qui enregistrent une perte de revenus importante après une naissance

Changement des revenus d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

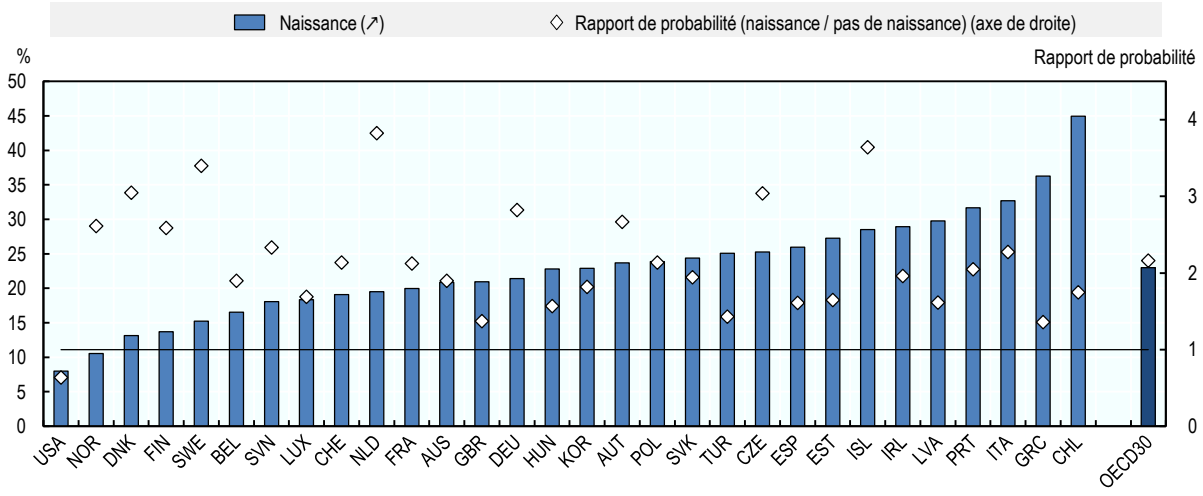

Indication de lecture : Dans la zone OCDE en moyenne, une personne qui vit dans une famille où un enfant vient de naître a 23 % de probabilités d'enregistrer une perte de revenus importante. C'est 2.2 fois plus que pour une personne vivant dans un ménage où il n'y a pas eu de naissance.
Note : Une perte de revenus importante est définie par une perte de revenus de 20 % ou plus d'une année sur l'autre. Dans le cas des États-Unis, les données concernent les transitions enregistrées sur des périodes de deux ans. Le rapport de probabilité compare la probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante à la suite d'une naissance et la probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante en l'absence de naissance. Population d'âge actif (18-65 ans).
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970530

Dans de nombreux cas, la perte de revenus du ménage s'explique par le fait que la mère réduit son activité rémunérée après l'arrivée d'un enfant. Le Graphique 3.15 montre que

la naissance d'un enfant est associée à une baisse des revenus d'activité de la mère dans de nombreux pays, notamment au Portugal, en Allemagne, en Irlande, en Finlande, en Slovénie et en Hongrie.

Les pertes de revenus consécutives à une naissance sont compensées par deux mécanismes principaux : les transferts sociaux et l'activité professionnelle des autres membres du ménage. Ces deux mécanismes dépendent du sexe et varient selon les pays. Au Portugal, en Finlande, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne et au Royaume-Uni, la compensation s'opère via les transferts sociaux[10] (allocations pour enfant, prestations sociales et impôts) (Graphique 3.15, partie C). En Turquie, au Chili, en Corée, en Slovaquie, en Pologne et en Grèce, une grande partie de la compensation est assurée par l'augmentation des revenus d'activité du conjoint. Dans certains pays comme le Chili, la Turquie et la Corée, les revenus d'activité individuels masculins pèsent d'un poids considérable dans le changement des revenus. Le caractère sexospécifique des changements vis-à-vis du marché du travail après une naissance mérite l'attention des pouvoirs publics, dans la mesure où il risque d'accentuer les disparités entre hommes et femmes (Encadré 3.4).

3.4. Contribution des transferts sociaux et des impôts sur le revenu au lissage des changements de revenus

Dans une optique de mobilité des revenus, il est crucial que les politiques publiques soutiennent les personnes en butte à des difficultés économiques afin qu'elles puissent se remettre rapidement d'un choc sur leurs revenus. La redistribution opérée par le système d'imposition et de prestations joue un rôle important à cet égard. Par exemple, la conception des politiques de redistribution détermine la durée pendant laquelle une personne peut recevoir une prestation déterminée. De ce point de vue, il y a tout lieu de penser qu'une combinaison judicieuse d'aides au revenu de dernier recours et de prestations bien conçues liées à l'exercice d'un emploi peut faciliter le retour à l'emploi et prévenir la dépendance à long terme à l'égard des prestations.

Dans les pays de l'OCDE en moyenne, au début des années 2010, 15 % de la population d'âge actif ont enregistré une perte de revenus disponibles importante (plus de 20 %) entre deux années consécutives, tandis que 21 % ont enregistré un gain de revenus disponibles important (Graphique 3.19). Mais en termes de revenus marchands, les changements ont été beaucoup plus prononcés : 22 % des personnes ont enregistré une perte et 24 % un gain. Cela signifie que le système d'imposition et de transferts amortit les fortes variations des revenus marchands, en particulier les pertes.

Les impôts et transferts jouent un rôle variable selon les pays : dans la plupart des pays nordiques ainsi qu'en France, en Belgique et en Slovénie, ils compensent une plus grande part des pertes importantes de revenus marchands. Dans ces mêmes pays, les gains importants de revenus marchands se traduisent en gains de revenus disponibles plus réduits – même si la réduction est ici beaucoup plus modérée. En Corée et en Suisse, le rôle des impôts et transferts est beaucoup plus faible et les chocs importants sur les revenus marchands se répercutent plus directement sur les revenus disponibles.

Graphique 3.19. Incidence des changements importants de revenus marchands et de revenus disponibles

Pourcentage de personnes ayant connu des changements de revenus importants d'une année sur l'autre, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

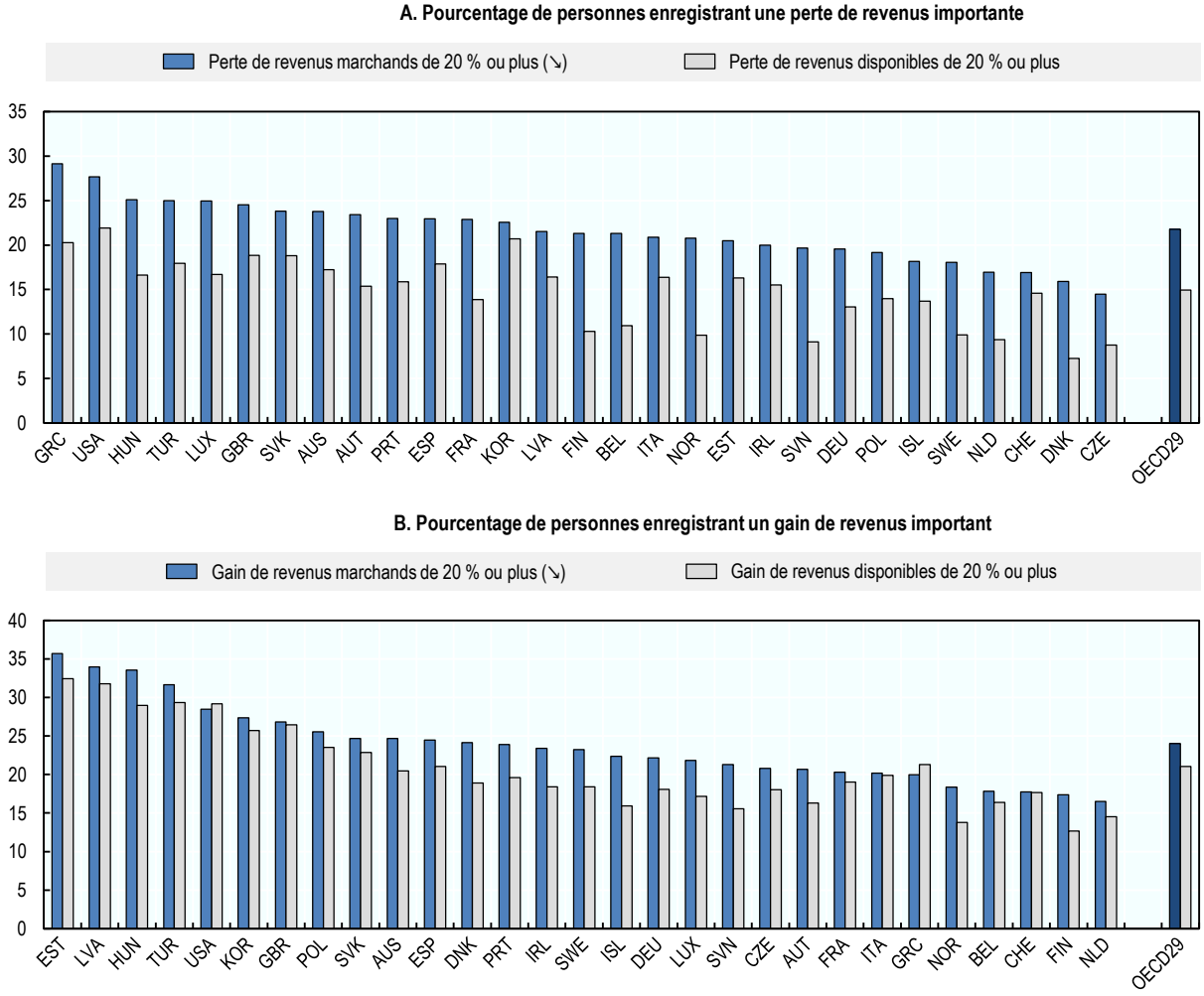

Note : Un changement de revenus important est défini par un changement de 20 % ou plus des revenus d'une année sur l'autre. Population d'âge actif (18-65 ans). Revenu équivalent des ménages, en termes réels. Les données portent sur 2010-12 pour les États-Unis.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970549

Les impôts et les prestations interagissent de différentes manières en fonction de la position sur l'échelle des revenus, avec des effets différents sur les changements des revenus individuels (Graphique 3.20). Dans les pays de l'OCDE en moyenne, pour une personne située dans le groupe de revenu intermédiaire (troisième quintile), un tiers environ des chocs sur les revenus marchands (changements de plus de 20 %) sont amortis par les impôts et transferts ; autrement dit, un tiers se transforment en changements de revenus disponibles de moins de 20 %. Au bas de l'échelle des revenus, la proportion est beaucoup plus élevée, de l'ordre de la moitié. Cet écart s'explique par le rôle des

dispositifs de protection sociale et d'aide sociale, qui, dans la plupart des pays, concernent davantage les personnes situées au bas de l'échelle des revenus. Au sommet de l'échelle, la redistribution joue un moindre rôle : 14 % des chocs importants sur les revenus marchands ne se répercutent pas sur les revenus disponibles. Il pourrait y avoir à cela plusieurs raisons. Dans ce groupe, les chocs sur les revenus ne sont généralement pas liés à des risques assurés (ils sont par exemple moins souvent dus au chômage). Il y a ainsi davantage de travailleurs indépendants parmi les hauts revenus que dans les autres catégories, y compris le quintile intermédiaire (Denk, 2015).

En fonction de la conception des régimes de protection sociale nationaux, les mécanismes de lissage des revenus peuvent cibler des groupes de revenus plus ou moins étendus. Dans les pays nordiques, où la protection contre les chocs sur les revenus couvre une large part de la population, l'écart entre le niveau de protection au milieu, voire au bas de l'échelle des revenus et celui accordé aux hauts revenus est moins marqué. Dans les pays anglophones, en particulier le Royaume-Uni, l'Australie et les États-Unis, où les systèmes de protection sociale appliquent davantage de conditions de ressources et ciblent plus spécifiquement les personnes situées au bas de l'échelle des revenus, le degré de lissage est beaucoup plus élevé au bas qu'au milieu de l'échelle.

Graphique 3.20. Impact de la redistribution sur les pertes importantes de revenus à différents niveaux de l'échelle des revenus

Part des pertes importantes de revenus marchands amortie par la redistribution, début des années 2010 ou dernière période pour laquelle des données sont disponibles

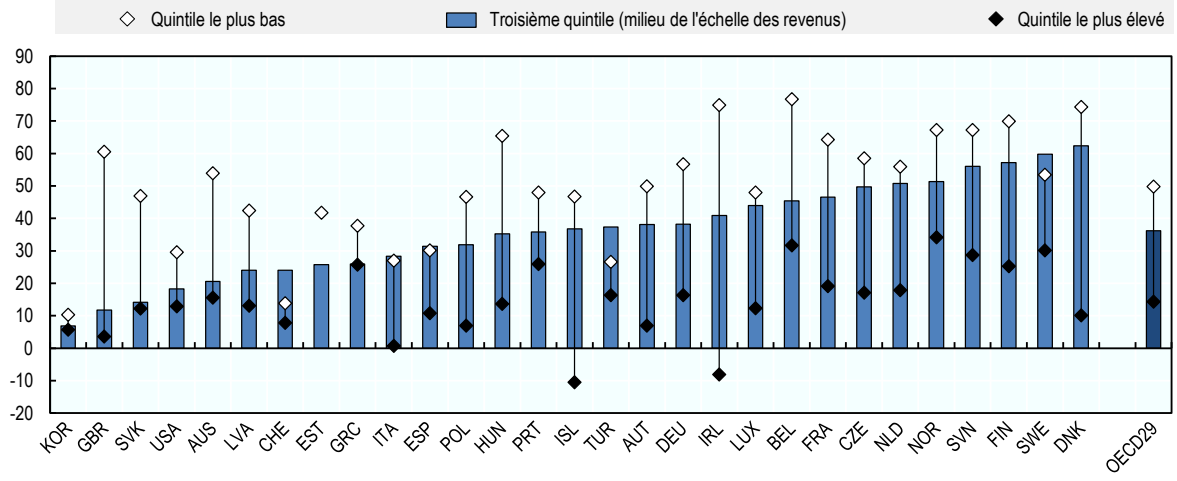

Indication de lecture : Dans les pays de l'OCDE en moyenne, pour les personnes situées dans le quintile de revenus le plus bas, la moitié des pertes importantes de revenus marchands disparaissent après conversion en revenus disponibles. La proportion est de 36 % pour les personnes du troisième quintile, et de 14 % pour celles du quintile le plus élevé.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970568

3.5. Conclusion

La mobilité des revenus renvoie à la possibilité pour une personne d'améliorer ses revenus et sa position relative sur l'échelle des revenus au fil du temps. En l'absence de mobilité, les mêmes personnes restent bloquées au bas de l'échelle des revenus et les mêmes autres à son sommet, tandis que dans le groupe intermédiaire, la marge d'évolution est limitée et les chances de se hisser un jour jusqu'au dernier quintile de revenus sont très réduites. Peuvent alors s'ensuivre une aggravation des disparités et un affaiblissement de la cohésion sociale, accompagnés d'un risque accru de transmission des avantages et des désavantages à la génération suivante. Pour assurer la mobilité sociale, il est donc crucial que les personnes en butte à des difficultés économiques puissent se remettre rapidement d'un choc sur leurs revenus et disposent de possibilités suffisantes de progresser sur l'échelle des revenus.

Ce chapitre a analysé les processus qui sous-tendent la mobilité des revenus en se concentrant sur les transitions à court terme qui, considérées dans leur ensemble, façonnent la mobilité à long terme. Parmi ces processus, les événements liés au marché du travail d'une part et les événements d'ordre familial d'autre part sont les déterminants les plus importants des changements des revenus. En particulier, les événements liés au marché du travail, tels que les transitions vers et depuis l'emploi, jouent globalement un rôle plus important que les événements d'ordre familial, notamment au regard de la mobilité ascendante des revenus. Les événements défavorables relevant du marché du travail influent moins directement sur la mobilité des revenus que les événements d'ordre familial, car leur impact est en partie amorti par la redistribution qu'opèrent les systèmes d'imposition et de prestations.

En marge des événements liés au marché du travail, les événements d'ordre familial tels qu'un divorce ou une naissance peuvent hypothéquer les perspectives de mobilité des revenus, en particulier parmi les femmes, s'ils ne s'accompagnent pas d'un cadre de mesures approprié – dispositions en matière de garde des enfants, prestations familiales ou encore outils permettant de concilier travail et vie familiale.

Les impôts et prestations contribuent dans une mesure importante à lisser les chocs de grande ampleur et souvent imprévisibles sur les revenus, et ce faisant soutiennent les perspectives de revenus durables et de mobilité sociale. Dans tous les pays de l'OCDE, la part des personnes d'âge actif ayant subi une perte importante de revenus marchands est plus élevée – et parfois considérablement plus élevée – que la part ayant été confrontée à une perte importante de revenus disponibles.

Notes

[1] Dans ce chapitre, le terme « mariage » recouvre les mariages et les unions libres. De la même manière, le terme « divorce » désigne toute séparation.

[2] Dans ce chapitre, la mobilité absolue est mesurée par des changements de revenus (à la hausse ou à la baisse) d'une année sur l'autre supérieurs à 20 %. La mobilité relative est mesurée par un changement de quintile de revenus. Il peut s'agir, par exemple, d'une sortie du premier ou du dernier quintile ou d'une entrée dans le premier ou le dernier quintile. Pour les groupes à revenu intermédiaire, la mobilité relative implique un déplacement d'au moins un quintile, vers le bas ou vers le haut.

[3] Pour isoler l'impact des événements considérés, on a maintenu toutes les autres variables constantes et utilisé un ménage « type », composé d'une personne d'âge très actif, de niveau d'études intermédiaire et sans enfant.

[4] Dans ce chapitre, pour des raisons de limites des données et afin d'éviter un trop grand nombre de types de transition, nous n'établissons pas de distinction entre le chômage et l'inactivité. Le « non-emploi » englobe l'inactivité et le chômage (voir Annexe 3.A).

[5] Au Chili, les dernières données longitudinales disponibles portent sur 2006-09 et ne prennent donc pas en compte plusieurs changements de politique plus récents, notamment la modification des régimes d'assurance chômage.

[6] Plus de 40 % des travailleurs à temps partiel en Italie, en Espagne, en Grèce et en France ont déclaré qu'ils ne trouvaient pas d'emploi à temps plein (Eurostat, Enquête sur les forces de travail).

[7] Les données utilisées dans ce chapitre ne permettent pas de dégager le nombre d'heures effectuées par les travailleurs à temps partiel – ce qui constitue une sérieuse limite (voir Annexe 3.A).

[8] Pour mieux saisir les économies d'échelle qui existent au sein des ménages, le revenu disponible est défini comme la somme de l'ensemble des sources de revenu du ménage, corrigé de la taille du ménage suivant une échelle d'équivalence. Lorsque la taille du ménage change, le revenu disponible change en conséquence. Il s'agit de « l'effet de taille » (voir Annexe 3.A).

[9] Les montants des transferts privés doivent être interprétés avec circonspection, car ils sont fréquemment sous-déclarés dans les enquêtes sur le revenu des ménages.

[10] Ces données rendent compte des changements de revenus qui surviennent après une naissance. Par conséquent, elles font paraître les pays qui versent une allocation ponctuelle unique à la naissance plus généreux que les pays où les prestations s'échelonnent sur toute la durée de l'enfance, comme en France.

Références

Accardo, J. (2016), « La mobilité des niveaux de vie en France », in *Les Revenus et le Patrimoine des Ménages*, Insee.

Alam, K. et A. Mahal (2014), « Economic impacts of health shocks on households in low and middle income countries: a review of the literature », *Globalization and health*, vol. 10, n° 1, p. 21.

Altonji, J.G. et N. Williams (2005), « Do wages rise with job seniority? A reassessment », *ILR Review*, vol. 58, n° 3, pp. 370-97.

Alves, N. et C. Martins (2012), « Mobility and income inequality in the European Union and in Portugal », *Economic Bulletin and Financial Stability Report Articles*.

Alves, N. et C. Martins (2014), « Household Income Mobility in the European Union and in Portugal: an Analysis of Labor Market and Demographic Events », *Economic Bulletin and Financial Stability Report Articles,* vol. 1.

Andreß, H.J., B. Borgloh, M. Bröckel, M. Giesselmann et D. Hummelsheim (2006), « The Economic Consequences of Partnership Dissolution—A Comparative Analysis of Panel Studies from Belgium, Germany, Great Britain, Italy, and Sweden », *European Sociological Review*, vol. 22, n° 5, pp. 533–560.

Aristei, D. et C. Perugini (2015), « The drivers of income mobility in Europe », *Economic Systems*, vol. 39, n° 2, pp. 197-224.

Balestra, C. et R. Tonkin (2018), « Inequalities in household wealth across OECD countries: evidence from the OECD Wealth Distribution Database », *Statistics and Data Working Papers*, n° 2018/1, Éditions OCDE, Paris.

Berton, F., F. Devicienti et L. Pacelli (2011), « Are temporary jobs a port of entry into permanent employment? Evidence from matched employer-employee », *International Journal of Manpower*, vol. 32, n° 8, pp. 879-899.

Blundell, R., M. Graber et M. Mogstad (2015), « Labor income dynamics and the insurance from taxes, transfers, and the family », *Journal of Public Economics*, vol. 127, pp. 58-73.

Bonnet, C., B. Garbinti et A. Solaz (2015), « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », *Insee références* : *Couples et familles*, pp. 51-61.

Bonnet, C., A. Solaz, E. Algava et J. Mandelbaum (2010), « Les changements professionnels en France autour de la séparation congugale : Une estimation basée sur les méthodes d'appariement », *Population - Édition française*, vol. 65, n° 2, pp. 251-284.

Cutuli, G. et R. Guetto (2012), Fixed-term contracts, economic conjuncture, and training opportunities: a comparative analysis across European labour markets, *European Sociological Review*, vol. 29, vol. 3, pp. 616-629.

Blundell, R., L. Pistaferri et I. Preston (2008), « Consumption inequality and partial insurance ». *The American Economic Review*, vol. 98, n° 5, pp. 1887-1921.

Bourreau-Dubois, C. et M. Doriat-Duban (2016), « La couverture des coûts du divorce : le rôle de la famille, de l'État et du marché », *Population - Édition française*, vol. 71, n° 3, pp. 457-477.

Bredtmann, J., S. Otten et C. Rulff (2013), « Husband's Unemployment and Wife's Labor Supply: The Added Worker Effect across Europe », *ILR Review*, 0019793917739617.

Buchinsky, M., D. Fougere, F. Kramarz et R. Tchernis (2010), « Interfirm mobility, wages and the returns to seniority and experience in the United States », *The Review of economic studies*, vol. 77, n° 3, pp. 972-1001.

Clark, K. et N.C. Kanellopoulos (2013), « Low pay persistence in Europe », *Labour Economics*, vol. 23, pp. 122-134.

Cockx, B. et M. Picchio (2012), « Are Short-lived Jobs Stepping Stones to Long Lasting Jobs? », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, vol. 74, n° 5, pp. 646-675.

Cockx, B. et M. Picchio (2013), « Scarring effects of remaining unemployed for long term unemployed school leavers », *Journal of the Royal Statistical Society: Series A (Statistics in Society)*, vol. 176, n° 4, pp. 951-980.

Correll, S.J., S. Benard et I. Paik (2007), « Getting a job: Is there a motherhood penalty? », *American Journal of Sociology*, vol. 112, n° 5, pp. 1297-1338.

Connolly, S. et M. Gregory (2010), « Dual tracks: part-time work in life-cycle employment for British women », *Journal of Population Economics*, vol. 23, n° 3, pp. 907-931.

Del Bono, E. et D. Vuri (2011), « Job mobility and the gender wage gap in Italy », *Labour Economics*, vol. 18, n° 1, pp. 130-142.

Denk, O. (2015), « Who are the top 1% earners in Europe? », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1274, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5jrp1g39gkzw-en.

De Vaus, D., M. Gray, L. Qu et D. Stanton (2014), « The economic consequences of divorce in Australia », International Journal of Law, Policy and the Family, vol. 28, n° 1, pp. 26-47.

DiPrete, T.A. et P.A. McManus (2000), « Family change, employment transitions, and the welfare state: Household income dynamics in the United States and Germany », *American Sociological Review*, pp. 343-370.

DiPrete, T.A. (2002), « Life course risks, mobility regimes, and mobility consequences: A comparison of Sweden, Germany, and the United States », *American Journal of Sociology*, vol. 108, n° 2, pp. 267-309.

DiPrete, T.A. et G.M. Eirich (2006), « Cumulative advantage as a mechanism for inequality: A review of theoretical and empirical developments », *Annual Review of Sociology*, vol. 32, pp. 271-297.

Dobkin, C., A. Finkelstein, R. Kluender et M.J. Notowidigdo (2018), « The economic consequences of hospital admissions », *American Economic Review*, vol. 108, n° 2, pp. 308-352.

Durbin, S. et J. Tomlinson (2010), Female part-time managers: networks and career mobility, Work, employment and society, vol. 24, n° 4, pp. 621-640.

Ehlert, M. (2013), « Job loss among rich and poor in the United States and Germany: Who loses more income? », *Research in Social Stratification and Mobility*, vol. 32, pp. 85-103.

England, P., P. Allison et Y. Wu (2007), « Does bad pay cause occupations to feminize, Does feminization reduce pay, and How can we tell with longitudinal data? », *Social science research*, vol. 36, n° 3, pp. 1237-1256.

Fernández- Kranz, D., M. Paul et N. Rodríguez-Planas (2015), « Part-Time Work, Fixed-Term Contracts, and the Returns to Experience », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, vol. 77, n° 4, pp. 512-541.

Fisher, H. et H. Low (2016), « Recovery from divorce: comparing high and low income couples », *International Journal of Law, Policy and the Family*, vol. 30, n° 3, pp. 338-371.

Fletcher, M. (2017), « An investigation into aspects of the economic consequences of marital separation among New Zealand parents », thèse de doctorat, Auckland University of Technology.

Fong, E. et J. Tsutsui (2015), « The high cost of missing a boat under the Japanese recruitment practices: Timing of regular and non-regular employment after school completion in Japan », *Research in Social Stratification and Mobility*, vol. 42, pp. 1-10.

Gagliarducci, S. (2005), « The dynamics of repeated temporary jobs », *Labour Economics*, vol. 12, n° 4, pp. 429-448.

Gallie, D. et S. Paugam (dir. pub.) (2000), Welfare regimes and the experience of unemployment in Europe, OUP Oxford.

García-Gómez, P., H. Van Kippersluis, O. O'Donnell et E. Van Doorslaer (2013), « Long-term and spillover effects of health shocks on employment and income », *Journal of Human Resources*, vol. 48, n° 4, pp. 873-909.

Giannakopoulos, N. (2015), « The added worker effect of married women in Greece during the Great Depression », MPRA Paper 66298, Bibliothèque universitaire de Munich, Allemagne.

Innes, S. et G. Scott (2003), « After I've Done the Mum Things: Women, Care and Transitions », *Sociological Research Online*, vol. 8, n° 4, pp. 1-14.

Jenkins, S.P. (2011), *Changing Fortunes: Income Mobility and Poverty Dynamics in Britain*, Oxford University Press, Oxford.

Jenkins S.P. (2009), « Marital splits and income changes over the longer term », in Brynin, M.E.J. (dir. pub.), *Changing Relationships*, Routledge, New York.

Jenkins, S.P. (2008), « 13 Marital Splits and Income Changes over the Longer Term », *Changing Relationships*, p. 217.

Jenkins, S.P., J.A. Rigg et F. Devicienti (2001), *The Dynamics of Poverty in Britain*, Leeds: Department for Work and Pensions.

Karaoglan, D. et C. Okten (2012), « Labor force participation of married women in Turkey: Is there an added or a discouraged worker effect? », *Discussion Paper Series,* IZA DP n° 6616.

Kast, F. et D. Pomeranz (2014), « Saving more to borrow less: Experimental evidence from access to formal savings accounts in Chile », *NBER Working Paper*, n° 20239, National Bureau of Economic Research.

Kavas, S. et A. Gunduz-Hosgor (2010), « Divorce and family change revisited: Professional women's divorce experience in Turkey », *Demográfia English Edition*, vol. 53, n° 5, pp. 102-126.

Kleven, H., C. Landais et J.E. Søgaard (2018), « Children and gender inequality: Evidence from Denmark », *NBER Working Paper*, n° 24219, National Bureau of Economic Research.

Liu, K. (2016), « Insuring against health shocks: Health insurance and household choices », *Journal of health economics*, vol. 46, pp. 16-32.

Lundberg, S. (1985), « The added worker effect », *Journal of Labor Economics*, vol. 3, n° 1, partie 1, pp. 11-37.

Lundborg, P., M. Nilsson et J. Vikström (2015), « Heterogeneity in the impact of health shocks on labour outcomes: evidence from Swedish workers », *Oxford Economic Papers*, vol. 67, n° 3, pp. 715-739.

Mankart, J. et R. Oikonomou (2016). « The rise of the added worker effect », *Economics Letters*, vol. 143, pp. 48-51.

Mattingly, M.J. et K.E. Smith (2010), « Changes in Wives' Employment When Husbands Stop Working: A Recession-Prosperity Comparison », *Family Relations*, vol. 59, n° 4, pp. 343-357.

Maume, D.J. (2011), « Meet the new boss… same as the old boss? Female supervisors and subordinate career prospects », *Social Science Research*, vol. 40, n° 1, pp. 287-298.

Merluzzi, J. et S.D. Dobrev (2015), « Unequal on top: Gender profiling and the income gap among high earner male and female professionals », *Social science research*, vol. 53, pp. 45-58.

Mincer, J. (1962), « Labor Force Participation of Married Women » in *Aspects of Labor Economics*, H.G. Lewis (dir. pub.), Princeton University Press, Princeton, N.J.

Neilson, C., D. Contreras, R. Cooper et J. Hermann (2008), « The dynamics of poverty in Chile », *Journal of Latin American Studies*, vol. 40, n° 2, pp. 251-273.

OCDE (à paraître), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2018*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2018a), Modèle impôts-prestations de l'OCDE, http://www.oecd.org/fr/social/prestations-et-salaires.htm.

OCDE (2018b), « Statistiques du marché du travail : Emploi permanent temporaire: fréquence », *Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail (base de données)*, https://doi.org/10.1787/data-00297-fr (consulté le 4 mai 2018).

OCDE (2017a), *Atteindre l'égalité femmes-hommes: Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264203426-fr.

OCDE (2017b), *Preventing Ageing Unequally*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264279087-en.

OCDE (2015a), *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264235519-fr.

OCDE (2015b), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-fr.

O'Higgins, N. (2012), « This time it's different? Youth labour markets during 'the Great Recession' ». *Comparative Economic Studies*, vol. 54, n° 2, pp. 395-412.

Ono, H. (2010), « Lifetime employment in Japan: Concepts and measurements ». *Journal of the Japanese and international economies*, vol. 24, n° 1, pp. 1-27.

Paugam, S. (2015), *Vivre ensemble dans un monde incertain*, Éditions de l'Aube.

Piasna, A. et A. Plagnol (2017), « Women's job quality across family life stages: an analysis of female employees across 27 European countries », *Social Indicators Research*, pp. 1-20.

Picchio, M. (2012), « The dynamics of unemployment, temporary and permanent employment in Italy » inn *Non-Standard Employment and Quality of Work*, Physica-Verlag HD, pp. 127-147.

Plum, A. (2016), « Can Low-Wage Employment Help People Escape from the No-Pay–Low-Income Trap? », *The BE Journal of Economic Analysis and Policy*, vol. 16, n° 4.

Pavlopoulos, D. (2007), « Wage mobility patterns in Europe », thèse de doctorat, Tilburg.

Polin, V. et M. Raitano (2014), « Poverty Transitions and Trigger Events across EU Groups of Countries: Evidence from EU-SILC », *Journal of Social Policy*, vol. 43, n° 4, pp. 745-772.

Quintini, G. et T. Manfredi (2009), « Going Separate Ways? School-to-Work Transitions in the United States and Europe », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 90, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/221717700447

Rivera, L.A. (2016), *Pedigree: How Elite Students Get Elite Jobs*, Princeton University Press.

Schmid, G. (2016), « Flexible and secure labour market transitions: Towards institutional capacity building in the digital economy », *IZA Policy Paper*, n° 116.

Shih, J. (2006), « Circumventing discrimination: Gender and ethnic strategies in Silicon Valley », *Gender and Society*, vol. 20, n° 2, pp. 177-206.

Skaggs, S., K. Stainback et P. Duncan (2012), « Shaking things up or business as usual? The influence of female corporate executives and board of directors on women's managerial representation ». *Social Science Research*, vol. 41, n° 4, pp. 936-948.

Struffolino, E. et D. Mortelmans (2018), « Lone mothers in Belgium: labor force attachment and risk factors », in *Lone Parenthood in the Life Course*, Springer, Cham, pp. 257–282.

Trevisan, E. et F. Zantomio (2016), « The impact of acute health shocks on the labour supply of older workers: Evidence from sixteen European countries », *Labour Economics*, vol. 43, pp. 171–185.

Uunk, W. (2004), « The economic consequences of divorce for women in the European Union: The impact of welfare state arrangements », *European Journal of Population*, vol. 20, n° 3, pp. 251-285.

Vaus, D., M. Gray, L. Qu et D. Stanton (2017), « The economic consequences of divorce in six OECD countries », *Australian Journal of Social Issues*, vol. 52, n° 2, pp. 180-199.

Annexe 3.A. Données et définitions utilisées dans ce chapitre

Les sources de données utilisées dans ce chapitre sont les mêmes que celles décrites à l'Annexe 2.A du chapitre 2. Cependant, l'analyse des déterminants de la mobilité des revenus doit prendre en compte non seulement les revenus disponibles, comme dans le chapitre 2, mais aussi les transitions sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et les composantes du revenu. Cela soulève un certain nombre de questions, liées au souci d'utiliser les données de façon plus judicieuse :

- Taille de l'échantillon : la taille de l'échantillon pose souvent problème dans les analyses de données longitudinales. C'est particulièrement le cas pour l'analyse des transitions liées au marché du travail ou d'ordre familial – qui ne sont pas systématiquement fréquentes. Pour cette raison, le chapitre se concentre sur les transitions d'une année sur l'autre, qui donnent un plus grand nombre d'observations (individus x temps). Revers de la médaille, il a fallu exclure certains pays de certaines analyses.
- Périodicité : l'enquête dont proviennent les données longitudinales pour les États-Unis – Panel Study of Income Dynamics (PSID) – recueille les données tous les deux ans depuis 1998 ; par conséquent, pour ce pays, les analyses portent sur les transitions à deux ans d'intervalle, et non un an.
- Le statut au regard du marché du travail est mesuré sur la base du nombre de mois travaillés pendant l'année ; le statut occupé pendant le plus grand nombre de mois définit le statut pour l'année considérée. On considère qu'une personne a effectué une transition sur le marché du travail si son statut a changé entre une année et la suivante. Les chômeurs et les inactifs sont regroupés dans la catégorie « personnes ne travaillant pas ». Toujours pour des raisons de limitation des données, le travail à temps partiel est traité comme un seul et même statut, sans distinctions en fonction du nombre d'heures travaillées.
- Le mariage et les autres formes d'union sont traités indistinctement. Le divorce est mesuré comme un changement de situation de couple.
- Pays utilisant des données de registre : les données issues du suivi des personnes séparées appellent quelques réserves (voir Annexe 2.A). La principale concerne le traitement des personnes qui déménagent dans un autre logement, une situation fréquente en cas de divorce (Iacovou et Lynn, 2013). Dans les pays pour lesquels les données proviennent d'enquêtes auprès des ménages – la plupart des pays couverts par l'EU-SILC – chaque membre du ménage initial fait l'objet d'un suivi et est réinterrogé. Dans les pays où les enquêtes utilisent des registres administratifs – Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, Slovénie et Suède – seul un membre du ménage initial est suivi (la personne de référence). Par conséquent, dans ces pays, l'analyse longitudinale des personnes divorcées qui ne sont pas la personne de référence n'est pas possible.

Annexe 3.B. Estimations des changements de revenus importants

Tableau d'annexe 3.B.1. Probabilité d'enregistrer un gain de revenus important (plus de 20 %)

Régression logistique fondée les changements de situation sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et d'autres variables de contrôle

	Australie	Autriche	Belgique	Chili	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.323***	0.466***	0.394***	-0.029	0.912***	0.445**	0.233**	0.639***	0.231***	0.389***
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	-0.046	0.078	0.163	-0.390***	-0.503**	0.718***	-0.537***	0.118	0.470***	-0.121
Femmes	0.009	-0.040	-0.047	-0.026	-0.018	0.068	0.021	0.049	0.017	0.053
Était en couple l'année précédente	-0.457***	-0.345***	-0.458***	-0.412***	-0.125	-0.735***	-0.062	-0.417***	-0.417***	-0.525***
Niveau de qualification moyen	-0.102***	-0.089	-0.037	-0.041	0.340***	0.177	0.060	0.178*	-0.046	-0.187***
Niveau de qualification élevé	-0.0687*	0.208*	0.057	-0.130***	0.239	-0.185	-0.032	-0.104	-0.000	-0.145**
25-34 ans	-0.133***	-0.108	0.092	0.041	-0.351**	-0.053	-0.335***	-0.074	-0.309***	0.115
35-44 ans	-0.262***	-0.214	0.131	0.0832*	-0.425***	-0.221	-0.562***	-0.436***	-0.449***	-0.119
45-54 ans	-0.228***	-0.421***	0.036	0.152***	-0.190	-0.329	-0.366***	-0.446***	-0.284***	-0.144*
Plus de 54 ans	-0.125**	-0.341**	0.091	0.128**	-0.473***	-0.490*	-0.593***	-0.693***	-0.339***	-0.258***
Un ou plusieurs enfants	-0.092***	0.174*	-0.031	0.070**	-0.053	-0.130	-0.063	-0.214***	-0.132***	-0.014
Taille de l'échantillon	33 684	4 420	4 393	29 026	6 604	3 995	5 442	9 135	21 006	24 138
	Grèce	Hongrie	Islande	Irlande	Italie	Corée	Lettonie	Luxembourg	Pays-Bas	Norvège
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.609***	0.697***	0.349*	0.562***	0.371***	-0.032	0.543***	0.517***	0.798***	-0.287
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.120	-0.463***	0.052	-0.503	0.034	-0.089	-0.535***	0.016	0.126	0.710***
Femmes	0.045	-0.110*	-0.037	-0.051	0.021	0.013	-0.019	-0.013	0.047	-0.075

Était en couple l'année précédente	-0.008	-0.104	-0.269*	0.053	-0.168***	-0.454***	-0.077	-0.314***	-0.439***	-0.286*
Niveau de qualification moyen	-0.072	0.003	0.155	-0.013	-0.194***	0.075	-0.087	0.042	0.198*	-0.029
Niveau de qualification élevé	-0.224**	-0.014	0.262*	-0.089	-0.199***	0.002	-0.112	0.264**	0.335***	-0.104
25-34 ans	0.027	-0.170	-0.006	-1.107***	-0.143*	-0.007	0.182	0.147	-0.326*	-0.348
35-44 ans	-0.144	-0.094	-0.182	-1.044***	-0.147*	-0.183**	0.130	-0.064	-0.445***	-0.870***
45-54 ans	-0.019	-0.075	-0.035	-1.009***	-0.174**	-0.082	-0.080	-0.067	-0.282*	-0.690***
Plus de 54 ans	-0.152	-0.302**	-0.147	-0.777***	-0.205**	-0.011	0.005	0.026	-0.309*	-1.419***
Un ou plusieurs enfants	-0.305***	-0.119	0.262*	-0.203	0.062	-0.082*	-0.093	0.034	-0.149	-0.658***
Taille de l'échantillon	4 663	6 378	2 248	1 504	16 401	21 259	4 913	3 292	7 688	1 555

Tableau d'annexe 3.B.2. Probabilité d'enregistrer un gain de revenus important (plus de 20 %) *(suite)*

Régression logistique fondée les changements de situation sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et d'autres variables de contrôle

	Pologne	Portugal	République slovaque	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.858***	0.695***	1.100***	0.891***	0.332***	0.137	0.296***	0.400***	0.509***
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	-0.086	0.051	0.325*	0.371***	0.196**	0.596***	0.081	-0.055	-0.000
Femmes	-0.053	-0.004	0.016	-0.066	0.020	-0.049	0.010	-0.039	-0.118*
Était en couple l'année précédente	0.016	-0.467***	-0.216***	-0.255***	-0.257***	-0.827***	-0.349***	-0.261***	-0.155*
Niveau de qualification moyen	-0.064	-0.298***	-0.044	-0.106	-0.137**	0.209	-0.083	-0.246***	-0.068
Niveau de qualification élevé	-0.049	-0.371***	-0.214*	-0.200*	-0.376***	0.445*	-0.170**	-0.412***	-0.026
25-34 ans	-0.273***	-0.065	-0.307***	-0.080	0.006	-0.061	-0.139	-0.135***	-0.329**
35-44 ans	-0.299***	-0.208	-0.343***	-0.238*	-0.135	-0.325	-0.200*	-0.122**	-0.365**
45-54 ans	-0.227***	-0.121	0.047	0.066	-0.017	-0.418*	-0.133	-0.0958*	-0.286*
Plus de 54 ans	-0.507***	-0.078	-0.521***	-0.164	-0.038	-0.712***	-0.028	-0.272***	-0.141
Un ou plusieurs enfants	0.053	0.151**	0.045	-0.040	-0.199***	-0.103	-0.052	0.072**	-0.042
Taille de l'échantillon	14 069	6 446	7 304	9 492	11 238	2 831	11 885	31 396	4 644

Note : ***, ** et * : statistiquement significatif à 1 %, 5 % et 10 % respectivement.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

Tableau d'annexe 3.B.3. Probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante (plus de -20%)

Régression logistique fondée les changements de situation sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et d'autres variables de contrôle

	Australie	Autriche	Belgique	Chili	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.489***	0.619***	1.162***	0.225***	0.986***	1.184***	0.409***	0.578***	0.501***	0.817***
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.963***	1.333***	1.056***	0.553***	1.393***	0.732***	0.881***	0.995***	1.209***	1.204***
Femmes	0.028	-0.109	0.084	0.012	-0.082	0.125	-0.122	0.051	-0.011	0.029
Était en couple l'année précédente	-0.005	-0.267**	-0.210*	0.254***	-0.209**	0.236	-0.025	-0.150	-0.150***	-0.359***
Niveau de qualification moyen	-0.050	-0.422***	0.122	0.015	-0.116	0.236	0.041	-0.070	0.012	-0.096
Niveau de qualification élevé	-0.079**	-0.438***	0.009	0.073*	0.160	-0.144	0.072	-0.362***	-0.080	-0.299***
25-34 ans	-0.117**	0.083	-0.127	-0.091**	0.193	-0.511	0.412**	-0.479***	-0.230**	-0.071
35-44 ans	-0.240***	0.229	-0.156	-0.124***	-0.097	-0.820**	0.183	-0.560***	-0.326***	-0.174*
45-54 ans	-0.123**	0.279	0.299	-0.117**	0.407**	-0.965***	0.470***	-0.305**	-0.026	-0.051
Plus de 54 ans	0.176***	0.724***	0.449**	-0.056	0.592***	-0.185	0.662***	-0.063	0.309***	0.313***
Un ou plusieurs enfants	-0.326***	0.534***	0.197*	-0.069**	0.775***	0.07	0.443***	0.637***	0.239***	0.040
Taille de l'échantillon	33 684	4 420	4 393	29 026	6 604	3 995	5 442	9 135	21 006	24 138
	Grèce	Hongrie	Islande	Irlande	Italie	Corée	Lettonie	Luxembourg	Pays-Bas	Norvège
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.599***	0.363***	0.866***	0.06	0.686***	0.576***	0.613***	0.663***	1.006***	0.767**
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.526***	0.913***	0.833***	1.093***	1.018***	0.896***	0.779***	1.104***	1.336***	1.545***
Femmes	-0.008	0.010	0.080	-0.034	0.006	-0.039	-0.045	-0.027	-0.097	0.090
Était en couple l'année précédente	-0.064	-0.265***	-0.193	0.102	-0.248***	0.066	-0.154*	-0.172	-0.272**	0.180
Niveau de qualification moyen	-0.213**	0.080	0.095	-0.073	-0.117**	-0.056	0.027	-0.065	0.106	-0.691***
Niveau de qualification élevé	-0.209**	0.134	0.192	-0.246	-0.147**	-0.116*	-0.069	0.039	-0.085	-1.045***
25-34 ans	-0.115	-0.115	0.570**	-0.465	0.027	0.188*	0.114	-0.343	-0.408*	-0.259
35-44 ans	-0.139	-0.237*	-0.142	-0.335	-0.071	0.158	-0.032	-0.530**	-0.561***	-0.303
45-54 ans	-0.039	0.186	-0.241	-0.368	-0.052	0.229**	0.223	-0.158	0.012	-0.280
Plus de 54 ans	-0.081	0.138	0.242	0.11	0.204**	0.522***	0.297	0.268	0.416**	-0.273

Un ou plusieurs enfants	0.392***	0.838***	-0.056	0.057	0.341***	-0.227***	0.643***	0.488***	0.605***	-0.319
Taille de l'échantillon	4 663	6 378	2 248	1 504	16 401	21 259	4 913	3 292	7 688	1 555

Tableau d'annexe 3.B.4. Probabilité d'enregistrer une perte de revenus importante (plus de -20%) *(suite)*

	Pologne	Portugal	République slovaque	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.879***	0.515***	0.564***	1.106***	0.459***	0.467*	0.430***	0.290***	0.442***
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	1.090***	0.880***	0.736***	1.456***	0.618***	1.284***	1.187***	0.574***	0.748***
Femmes	-0.001	-0.037	-0.049	0.000	-0.047	-0.066	0.111**	-0.0701**	-0.056
Était en couple l'année précédente	-0.116*	-0.052	-0.070	-0.355***	-0.093	-0.377**	-0.061	-0.024	0.041
Niveau de qualification moyen	-0.118	-0.180**	-0.213*	-0.047	-0.228***	-0.024	-0.229***	-0.256***	-0.012
Niveau de qualification élevé	-0.113	-0.033	-0.110	-0.283**	-0.416***	0.310	-0.413***	-0.448***	-0.089
25-34 ans	0.148	-0.029	0.005	0.323**	0.135	-0.405	-0.289**	-0.020	0.177
35-44 ans	-0.058	-0.145	0.034	0.048	0.035	-0.923***	-0.397***	-0.111*	-0.228
45-54 ans	0.228**	-0.024	0.115	0.399***	0.121	-0.970***	-0.231**	-0.025	-0.066
Plus de 54 ans	0.341***	0.192	0.034	0.532***	0.247**	-0.502*	0.044	-0.021	0.320*
Un ou plusieurs enfants	0.449***	0.422***	0.664***	0.794***	0.569***	0.374**	-0.038	0.047	0.215**
Taille de l'échantillon	14 069	6 446	7 304	9 492	11 238	2 831	11 885	31 396	4 644

Note : ***, ** et * : statistiquement significatif à 1 %, 5 % et 10 % respectivement.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

Annexe 3.C. Estimations de la mobilité relative sur l'échelle des revenus

Tableau d'annexe 3.C.1. Probabilité de sortir du quintile le plus bas

Régression logistique fondée les changements de situation sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et d'autres variables de contrôle

	Australie	Autriche	Belgique	Chili	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.529***	0.501***	0.248	0.429***	1.029***	0.023	0.605***	1.067***	0.536***	0.613***
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	-0.072	-0.808**	0.302	-0.199***	-0.535	0.836**	-0.231	0.659***	0.328**	-0.335**
Femme	0.134***	0.032	0.082	0.018	0.051	0.104	0.138	0.217*	0.149**	0.197***
Était en couple l'année précédente	-0.654***	-0.409***	-0.918***	-0.020	-0.143	-0.616**	-0.183	-0.897***	-0.831***	-0.878***
Niveau de qualification moyen	-0.279***	-0.217	-0.454**	-0.435***	-0.098	0.344	-0.025	-0.193	-0.258***	-0.435***
Niveau de qualification élevé	-0.820***	-0.443**	-1.010***	-1.086***	-0.996***	-0.780*	-0.413**	-0.849***	-0.858***	-1.289***
25-34 ans	-0.087	0.688**	1.116***	-0.168**	-0.209	0.110	-0.470**	0.470**	0.275**	0.528***
35-44 ans	-0.276***	0.076	1.294***	-0.077	-0.023	-0.116	-0.554**	0.242	0.325**	0.212
45-54 ans	-0.367***	0.008	0.959**	-0.196***	0.005	-1.055*	-0.328	-0.310	0.094	-0.075
Plus de 54 ans	0.025	-0.049	1.458***	-0.371***	-0.252	-0.776	-0.345	-0.134	-0.038	0.360**
Un ou plusieurs enfants	0.398***	0.586***	0.349*	0.038	0.357**	-0.486	0.197	-0.032	-0.015	0.484***
Taille de l'échantillon	33 684	4 420	4 393	29 026	6 604	3 995	5 442	9 135	21 006	24 138
	Grèce	Hongrie	Islande	Irlande	Italie	Corée	Lettonie	Luxembourg	Pays-Bas	Norvège
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.913***	0.676***	0.888***	0.533**	0.521***	0.140	1.025***	0.728**	0.856***	0.790**
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	-0.115	-0.398	-0.829*	-0.788	0.008	-0.115	-0.159	0.097	-0.194	0.200
Femmes	-0.014	0.005	0.390*	0.080	0.131*	0.085	0.143	-0.130	0.089	0.151
Était en couple l'année précédente	0.012	-0.457***	-0.975***	-0.308	-0.065	-0.527***	-0.717***	0.090	-1.093***	-1.252***

Niveau de qualification moyen	-0.093	-0.604***	0.133	-0.584**	-0.504***	-0.249***	-0.377**	-0.318*	-0.352**	0.650**
Niveau de qualification élevé	-0.615***	-1.423***	0.029	-1.074***	-0.986***	-0.805***	-0.767***	-0.838***	-0.875***	-0.189
25-34 ans	0.141	0.285	0.903**	-0.560	-0.086	-0.231	0.218	0.488	1.036***	0.581
35-44 ans	-0.110	0.244	0.537	-0.730*	-0.248	-0.433***	0.453*	0.134	0.888***	0.215
45-54 ans	-0.084	0.048	-0.171	-0.697*	-0.350**	-0.284*	0.507*	0.190	0.708**	0.400
Plus de 54 ans	-0.084	0.163	0.251	-0.397	-0.596***	-0.166	0.666**	-0.496	0.606**	0.020
Un ou plusieurs enfants	-0.042	0.025	1.282***	0.377	-0.002	0.330***	0.306**	0.423**	0.307*	0.612**
Taille de l'échantillon	4 663	6 378	2 248	1 504	16 401	21 259	4 913	3 292	7 688	1 555

Tableau d'annexe 3.C.2. Probabilité de sortir du quintile le plus bas *(suite)*

Régression logistique fondée les changements de situation sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et d'autres variables de contrôle

	Pologne	Portugal	République slovaque	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	1.032***	0.761***	1.020***	0.665***	0.555***	0.613	0.416***	0.621***	0.681***
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.006	-0.268	0.430	0.406*	-0.290	0.159	0.053	-0.071	-0.113
Femmes	0.028	0.198*	0.141	0.104	0.128	-0.161	0.116	-0.063	0.068
Était en couple l'année précédente	-0.111	-0.601***	-0.282**	-0.485***	-0.179	-1.375***	-0.539***	-0.236***	-0.274**
Niveau de qualification moyen	-0.285***	-0.672***	-0.096	-0.460***	-0.499***	-0.379	-0.206	-0.961***	-0.548***
Niveau de qualification élevé	-0.998***	-1.429***	-0.582***	-1.631***	-1.034***	-0.261	-1.020***	-2.567***	-0.687***
25-34 ans	0.021	-0.176	-0.318	0.249	-0.018	0.895**	0.584***	-0.257***	-0.482*
35-44 ans	0.108	-0.178	0.253	0.216	-0.008	0.391	0.639***	-0.219**	-0.796***
45-54 ans	0.061	-0.027	0.288	0.208	-0.057	-0.134	0.393**	-0.237**	-0.319
Plus de 54 ans	-0.119	-0.030	-0.276	0.328	-0.075	-0.915*	0.380*	-0.436***	-0.047
Un ou plusieurs enfants	0.154*	0.345***	0.273**	0.347***	-0.182*	0.330	0.628***	0.912***	0.644***
Taille de l'échantillon	14 069	6 446	7 304	9 492	11 238	2 831	11 885	31 396	4 644

Note : ***, ** et * : statistiquement significatif à 1 %, 5 % et 10 % respectivement.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

Tableau d'annexe 3.C.3. Probabilité d'entrer dans le quintile le plus bas

Régression logistique fondée les changements de situation sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et d'autres variables de contrôle

	Australie	Autriche	Belgique	Chili	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.412***	0.152	0.938***	0.294***	0.906***	0.603	0.238	0.684***	0.176	0.680***
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.602***	1.599***	1.236***	0.297***	1.493***	0.311	0.802***	1.469***	1.243***	0.453***
Femmes	0.216***	0.165*	0.230**	0.0924***	0.131	0.118	0.088	0.181**	0.161***	0.259***
Était en couple l'année précédente	-0.479***	-0.253*	-0.794***	-0.129***	-0.219	-0.712***	-0.192	-0.363***	-0.474***	-0.660***
Niveau de qualification moyen	-0.459***	-0.644***	-0.554***	-0.459***	-0.489***	-0.182	-0.289**	-0.149	-0.509***	-0.688***
Niveau de qualification élevé	-1.137***	-1.137***	-1.217***	-1.090***	-1.533***	-1.227***	-0.830***	-1.067***	-1.326***	-1.669***
25-34 ans	-0.155***	0.297	0.280	-0.084	0.092	0.055	-0.047	-0.470***	-0.050	-0.024
35-44 ans	-0.213***	-0.199	0.136	0.011	-0.046	-0.349	-0.092	-0.845***	-0.191**	-0.461***
45-54 ans	-0.262***	-0.230	0.112	-0.108*	0.230	-1.076***	0.150	-1.223***	-0.327***	-0.512***
Plus de 54 ans	0.247***	-0.092	0.484**	-0.176***	0.417**	-0.812**	0.323**	-0.828***	-0.276***	-0.085
Un ou plusieurs enfants	0.010	0.321***	0.283**	0.166***	0.794***	-0.452**	0.196*	0.020	0.409***	0.201***
Taille de l'échantillon	45 019	5 903	5 892	39 079	8 812	5 323	7 277	12 183	28 262	32 264
	Grèce	Hongrie	Islande	Irlande	Italie	Corée	Lettonie	Luxembourg	Pays-Bas	Norvège
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.761***	0.374**	0.307	-0.324	0.492***	0.666***	0.496***	0.535*	1.015***	-0.418
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.592***	1.073***	0.829***	0.245	1.156***	0.313***	1.346***	0.570**	1.482***	1.662***
Femmes	0.017	0.043	0.233	0.271*	0.160***	0.034	0.236**	-0.010	0.095	0.249
Était en couple l'année précédente	-0.479***	-0.648***	-0.498**	-0.114	-0.377***	-0.757***	-0.614***	-0.041	-0.468***	-0.527
Niveau de qualification moyen	-0.461***	-0.858***	0.164	-0.569***	-0.666***	-0.416***	-0.557***	-0.564***	-0.529***	-0.800**
Niveau de qualification élevé	-1.266***	-1.716***	-0.277	-1.170***	-1.330***	-1.074***	-1.263***	-1.225***	-1.128***	-1.344***
25-34 ans	-0.493***	0.279*	0.884***	-0.236	-0.089	-0.362***	0.225	0.610**	-0.036	-0.085
35-44 ans	-0.441***	-0.052	0.100	-0.682**	-0.157*	-0.374***	0.270	0.007	-0.104	-0.749
45-54 ans	-0.390**	0.136	-0.779**	-0.200	-0.298***	-0.352***	0.710***	0.135	-0.457***	-0.391
Plus de 54 ans	-0.468***	0.183	-0.025	-0.173	-0.385***	-0.080	0.769***	-0.054	-0.189	-0.952
Un ou plusieurs enfants	0.389***	0.410***	0.285	0.405**	0.390***	0.172***	0.441***	1.033***	0.225**	-0.395
Taille de l'échantillon	6 192	8 506	2 999	2 003	22 141	28 453	6 584	4 397	10 248	1 555

Tableau d'annexe 3.C.4. Probabilité d'entrer dans le quintile le plus bas (suite)

Régression logistique fondée les changements de situation sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et d'autres variables de contrôle

	Pologne	Portugal	République slovaque	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.738***	0.661***	0.731***	0.972***	0.205*	1.018***	0.386***	-0.003	0.276
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.614***	1.010***	0.666**	1.018***	0.431***	1.022***	0.524***	0.530***	0.497**
Femme	0.060	0.128	0.145*	0.153**	0.021	-0.035	0.184***	-0.104***	0.136
Était en couple l'année précédente	-0.250***	-0.302**	-0.009	-0.345***	-0.257***	-0.579**	-0.725***	-0.184***	-0.369***
Niveau de qualification moyen	-0.547***	-0.855***	-0.610***	-0.646***	-0.717***	-0.367	-0.353***	-1.153***	-0.591***
Niveau de qualification élevé	-1.493***	-1.519***	-1.191***	-1.806***	-1.308***	-0.395	-1.316***	-2.725***	-0.868***
25-34 ans	0.320***	-0.445***	-0.121	0.397***	0.087	-0.589**	0.476***	-0.176***	-0.451**
35-44 ans	0.221**	-0.265*	0.299**	0.303**	-0.029	-1.261***	0.304**	-0.298***	-0.613***
45-54 ans	0.392***	-0.343**	0.210	0.255*	-0.052	-1.328***	0.106	-0.470***	-0.512***
Plus de 54 ans	0.350***	-0.182	0.208	0.510***	-0.218*	-1.607***	0.469***	-0.565***	-0.034
Un ou plusieurs enfants	0.483***	0.513***	0.631***	0.323***	0.509***	-0.003	0.591***	1.017***	0.420***
Taille de l'échantillon	18 788	8 614	9 744	12 673	15 098	3 775	15 874	42 137	6 190

Note : ***, ** et * : statistiquement significatif à 1 %, 5 % et 10 % respectivement.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

Tableau d'annexe 3.C.5. Probabilité de sortir du quintile le plus élevé

Régression logistique fondée les changements de situation sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et d'autres variables de contrôle

	Australie	Autriche	Belgique	Chili	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.311***	0.642***	-0.022	-0.149**	0.387*	-0.065	0.12	0.048	-0.034	0.434***
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.773***	0.848***	0.146	0.634***	1.277***	0.614***	0.766***	0.632***	0.583***	0.964***
Femmes	-0.073	0.084	-0.048	-0.046	0.01	0.013	-0.184	-0.094	-0.049	-0.033
Était en couple l'année précédente	0.400***	0.374**	0.649***	0.292***	0.132	0.714***	0.553***	0.370**	0.287***	0.370***
Niveau de qualification moyen	0.386***	0.465**	0.645***	0.692***	0.422*	0.313	0.571***	0.182	0.460***	0.685***
Niveau de qualification élevé	0.760***	0.444*	1.127***	1.346***	0.819***	0.323	0.825***	0.231	0.749***	0.908***
25-34 ans	-0.181**	-0.951**	-0.349	0.121	-0.222	-0.912*	-0.337	-0.314	-0.847***	-0.309**
35-44 ans	-0.285***	-0.634*	-0.309	-0.170*	-0.722***	-0.686	-0.433*	-0.310	-0.794***	-0.589***
45-54 ans	-0.171**	-0.267	-0.298	0.136	-0.482*	-0.804*	-0.291	0.219	-0.371***	-0.280*
Plus de 54 ans	-0.054	0.208	-0.277	0.272***	-0.010	-0.653	-0.289	0.274	-0.135	-0.336**
Un ou plusieurs enfants	-0.618***	0.241	-0.235	-0.294***	-0.110	-0.136	0.336**	0.584***	-0.134	-0.330***
Taille de l'échantillon	33 684	4 420	4 393	29 026	6 604	3 995	5 442	9 135	21 006	24 138
	Grèce	Hongrie	Islande	Irlande	Italie	Corée	Lettonie	Luxembourg	Pays-Bas	Norvège
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.373*	-0.366*	0.302	-0.264	0.282**	0.079	-0.104	0.534*	0.263	0.513
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.009	0.739***	0.954***	1.886***	0.665***	0.906***	0.815***	0.686**	0.848***	0.926**
Femme	-0.104	-0.003	-0.020	-0.072	-0.074	0.042	-0.134	0.066	-0.015	-0.041
Était en couple l'année précédente	-0.046	0.251*	-0.138	-0.075	0.046	0.547***	0.698***	0.014	0.195	0.641
Niveau de qualification moyen	0.373**	1.375***	0.319	0.923*	0.456***	0.224**	0.299	0.352*	0.103	-0.889**
Niveau de qualification élevé	0.832***	1.846***	0.426*	1.352***	0.511***	0.628***	0.724***	0.697***	0.436***	-0.641*
25-34 ans	0.287	-0.242	-0.686*	-1.454**	0.113	0.254	-0.234	0.109	-1.272***	-1.152
35-44 ans	0.032	-0.681***	-1.061***	-0.991	0.006	0.263	-0.876***	-0.072	-0.942***	-0.963
45-54 ans	0.127	-0.358*	-0.459	-0.814	0.183	0.238	-0.530*	0.187	-0.539*	-0.401
Plus de 54 ans	0.449	-0.452**	-0.564	0.437	0.457***	0.438**	-0.373	0.765*	0.341	-0.158
Un ou plusieurs enfants	0.357**	0.468***	-0.172	0.601	0.009	-0.685***	0.065	0.124	1.014***	-0.176
Taille de l'échantillon	4 663	6 378	2 248	1 504	16 401	21 259	4 913	3 292	7 688	1 555

Tableau d'annexe 3.C.6. Probabilité de sortir du quintile le plus élevé (suite)

	Pologne	Portugal	Républiqu e slovaque	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.456***	-0.400	0.249	0.244	0.328**	0.309	0.297**	0.185**	0.212
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	1.100***	0.897***	0.526**	1.438***	0.623***	1.021***	0.660***	0.287***	0.629***
Femmes	-0.095	-0.122	-0.222**	-0.110	-0.062	0.046	0.056	-0.015	-0.278**
Était en couple l'année précédente	0.109	0.278*	-0.012	0.002	0.069	0.543**	0.360***	0.014	0.441***
Niveau de qualification moyen	0.712***	0.668***	0.690***	0.493***	0.461***	-0.275	0.227*	0.530***	0.652***
Niveau de qualification élevé	1.253***	0.840***	1.028***	0.838***	0.555***	-0.120	0.482***	0.273***	0.751***
25-34 ans	-0.080	0.443	-0.119	-0.093	0.259	-0.274	-0.638***	0.127	0.432
35-44 ans	-0.125	-0.045	-0.252	-0.461**	0.156	-0.562	-0.810***	0.133	-0.157
45-54 ans	0.200	0.276	-0.173	-0.032	0.277	-0.298	-0.654***	0.274**	0.250
Plus de 54 ans	0.254	0.365	-0.023	-0.175	0.720***	0.193	-0.580***	0.335***	0.398
Un ou plusieurs enfants	-0.030	0.074	0.250**	0.083	0.322***	0.398*	-0.797***	-0.343***	-0.084
Taille de l'échantillon	14 069	6 446	7 304	9 492	11 238	2 831	11 885	31 396	4 644

Note : ***, ** et * : statistiquement significatif à 1 %, 5 % et 10 % respectivement.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

Tableau d'annexe 3.C.7. Probabilité d'entrer dans le quintile le plus élevé

Régression logistique fondée les changements de situation sur le marché du travail, les changements d'ordre familial et d'autres variables de contrôle

	Australie	Autriche	Belgique	Chili	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.037	-0.042	-0.159	-0.076	0.642***	-0.197	-0.024	0.332	-0.144	-0.051
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	-0.227***	-0.362	-0.346	-0.199***	0.13	0.352	-0.007	-0.036	0.123	-0.249*
Femmes	-0.151***	-0.026	-0.144	-0.0755**	-0.085	-0.041	-0.228***	-0.160***	-0.0927**	-0.046
Était en couple l'année précédente	0.155***	0.438***	0.304**	0.023	0.159	0.061	0.238*	0.126	0.128*	-0.107*
Niveau de qualification moyen	0.530***	0.648***	1.045***	0.816***	0.857***	0.575***	0.831***	0.13	0.531***	0.781***
Niveau de qualification élevé	1.172***	1.298***	1.783***	1.775***	1.784***	1.017***	1.395***	0.905***	1.400***	1.660***
25-34 ans	-0.033	-0.576***	-0.376*	0.166***	-0.086	-0.666**	-0.050	0.145	-0.805***	-0.129
35-44 ans	-0.097	-0.343*	-0.077	-0.022	-0.211	-0.282	-0.277*	0.535***	-0.470***	0.051
45-54 ans	0.138**	0.021	0.098	0.343***	-0.116	0.199	-0.334**	0.914***	-0.009	0.408***
Plus de 54 ans	-0.141**	-0.023	-0.341*	0.405***	-0.317**	-0.018	-0.794***	0.516***	0.067	0.021
Un ou plusieurs enfants	-0.745***	-0.552***	-0.486***	-0.344***	-0.937***	-0.388***	-0.370***	-0.477***	-0.426***	-0.554***
Taille de l'échantillon	45 019	5 903	5 892	39 079	8 812	5 323	7 277	12 183	28 262	32 264
	Grèce	**Hongrie**	**Islande**	**Irlande**	**Italie**	**Corée**	**Lettonie**	**Luxembourg**	**Pays-Bas**	**Norvège**
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.595***	0.328**	0.460*	-0.625	0.252**	-0.058	0.101	-0.155	0.289	-0.922*
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	0.309	0.113	-0.147	-0.794	-0.055	-0.106	-0.205	0.327	0.160	-0.392
Femmes	-0.157*	-0.120	-0.094	-0.087	-0.0877**	0.0890**	-0.283***	0.087	-0.092	-0.069
Était en couple l'année précédente	0.107	0.146	-0.003	0.428	0.161**	-0.025	0.342**	0.057	0.278**	0.671***
Niveau de qualification moyen	0.712***	1.557***	0.287*	0.779**	0.727***	0.501***	0.452**	0.750***	0.477***	0.613**
Niveau de qualification élevé	1.426***	2.323***	0.662***	1.815***	1.222***	1.183***	1.372***	1.609***	1.186***	0.813***
25-34 ans	0.100	-0.072	-1.454***	-0.566	-0.237**	0.388***	-0.012	-0.305	-0.563***	-0.204
35-44 ans	0.018	-0.238*	-0.985***	-0.026	-0.183**	0.462***	-0.351*	-0.103	-0.106	-0.445
45-54 ans	0.314	-0.071	-0.333	0.040	0.138	0.655***	-0.632***	-0.034	0.006	-0.101
Plus de 54 ans	0.411**	-0.344**	-0.455**	0.018	0.299***	0.744***	-0.544***	0.090	-0.088	-0.443
Un ou plusieurs enfants	-0.260**	-0.176*	-0.179	-0.879***	-0.550***	-0.524***	-0.501***	-0.723***	-0.657***	-0.140

Taille de l'échantillon	6 192	8 506	2 999	2 003	22 141	28 453	6 584	4 397	10 248	1 555

Tableau d'annexe 3.C.8. Probabilité d'entrer dans le quintile le plus élevé (suite)

	Pologne	Portugal	Républiqu e slovaque	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni
Une ou plusieurs transitions sur le marché du travail	0.280*	0.062	0.674***	0.185	-0.119	-1.004*	0.338***	0.214**	0.248
Une ou plusieurs transitions d'ordre familial	-0.115	0.196	0.460*	0.047	0.610***	0.911***	0.209*	0.169**	0.611***
Femmes	-0.180***	-0.191**	-0.173***	-0.201***	-0.058	-0.179	-0.031	0.0678**	-0.310***
Était en couple l'année précédente	0.217**	-0.073	0.099	-0.246**	-0.147	-0.007	-0.064	-0.112*	0.226*
Niveau de qualification moyen	0.789***	1.105***	0.662***	0.772***	0.805***	-0.038	0.240**	0.912***	0.774***
Niveau de qualification élevé	1.777***	1.815***	1.021***	1.834***	1.434***	0.679***	0.848***	1.514***	1.157***
25-34 ans	-0.163	0.061	0.008	-0.333***	-0.165	-0.166	-0.478***	0.202***	0.152
35-44 ans	-0.124	0.225	-0.429***	-0.441***	-0.142	0.340	-0.362***	0.278***	0.055
45-54 ans	0.071	0.573***	-0.222**	-0.031	0.148	0.792***	-0.209**	0.497***	0.261
Plus de 54 ans	-0.179	0.563***	-0.491***	-0.470***	0.379***	0.866***	-0.374***	0.355***	0.072
Un ou plusieurs enfants	-0.277***	-0.582***	-0.695***	-0.407***	-0.482***	-0.471***	-1.084***	-0.673***	-0.558***
Taille de l'échantillon	18 788	8 614	9 744	12 673	15 098	3 775	15 874	42 137	6 190

Note : ***, ** et * : statistiquement significatif à 1 %, 5 % et 10 % respectivement.
Source : Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'EU-SILC (2011-14), des CNEF (2008-13), de la CASEN pour le Chili (2006-09) et de la SILC pour la Turquie (2011-14).

Annexe 3.D. Décomposition des changements de revenus suivant les composantes des revenus et l'effet de la taille du ménage

La mobilité des revenus est définie au niveau individuel. Les événements liés au marché du travail et à la famille ont un impact soit sur les composantes des revenus du ménage (du fait, par exemple, d'un changement du niveau de participation à la vie active) soit sur l'échelle d'équivalence, qui ajuste les revenus du ménage en fonction de la taille de celui-ci pour tenir compte des économies d'échelle (dans l'éventualité d'un changement de taille du ménage, par exemple suite à un divorce ou une naissance). Le changement des revenus disponibles d'un ménage se décompose donc en deux éléments : le changement des composantes des revenus et l'effet de la taille du ménage.

La principale variable de revenus est le revenu disponible équivalent Y_t, défini comme le ratio entre les revenus du ménage I_t et l'échelle d'équivalence (racine carrée de la taille du ménage N_t). Les revenus du ménage sont définis comme la somme des revenus marchands (revenus d'activité individuels des personnes qui travaillent et revenus du capital) et la somme des impôts et transferts (y compris les transferts entre ménages) :

$$I_t = MK_t + T_t = IND_t + OTHER_{IND_t} + T_t \quad (1)$$

où $Y_t = \frac{I_t}{\sqrt{N_t}}$.

Le taux de croissance des revenus individuels est défini comme suit :

$$\frac{\Delta I_t}{I_t} = \frac{\Delta MKT_t}{MKT_t} + \frac{\Delta T_t}{t} = \frac{\Delta IND_t}{IND_t} + \frac{\Delta OTHER_{IND_t}}{OTHER_{IND_t}} + \frac{\Delta T_t}{T_t}. \quad (2)$$

Dès lors, le changement des revenus disponibles peut être décomposé selon la méthode d'Accardo (2015) et d'Alves et Martins (2014) :

$$\frac{\Delta Y_t}{Y_t} = \frac{\Delta I_t}{I_t} - \frac{\Delta N_t}{N_t} \quad (3)$$

Les centiles supérieur et inférieur du changement des revenus sont tronqués pour éviter les valeurs aberrantes.

La moyenne OCDE de la part des différentes composantes des revenus dans le changement total des revenus est obtenue en calculant la moyenne de chaque composante dans les différents pays de l'OCDE.

Chapitre 4. D'une génération à l'autre : la mobilité socioéconomique

Le présent chapitre porte sur la mobilité professionnelle et économique intergénérationnelle. Il s'intéresse en premier lieu à la corrélation du statut professionnel entre les générations et donne un aperçu de son évolution chronologique. Sont ensuite présentées les estimations de mobilité des revenus d'activité entre pères et fils pour plusieurs pays de l'OCDE et économies émergentes, complétées par quelques résultats concernant la mobilité intergénérationnelle des filles. Le chapitre décompose ensuite la persistance des revenus d'activité en deux éléments : le niveau d'éducation et la profession. Après s'être concentré sur les revenus d'activité individuels, il examine la mobilité sociale intergénérationnelle sous l'angle du revenu des ménages. Enfin, il soulève la question de la transmission des revenus d'activité et du patrimoine à différents points de l'échelle de distribution.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

Motivées par des considérations liées à l'égalité des chances, plusieurs études ont cherché à savoir dans quelle mesure le devenir économique d'un homme ou d'une femme est indépendant de la situation socioéconomique de sa famille. Une relation forte entre les situations socioéconomiques (classe sociale, statut professionnel, revenus d'activité individuels ou ressources familiales) s'accompagne d'un degré de mobilité inférieur. L'intérêt pour l'étude de la mobilité par la relation statistique entre les ressources ou les revenus d'activité des différentes générations est relativement récent puisque les plus anciennes études empiriques remontent aux années 90 et à l'apparition de nouvelles données longitudinales (voir le chapitre 2). La mobilité est plus traditionnellement mesurée par les liens entre les classes sociales, généralement exprimés par le statut professionnel des pères et des fils.

Le présent chapitre porte sur la mobilité intergénérationnelle en termes de classe sociale (d'après le statut professionnel) et de revenus d'activité. La question de savoir si le rang social d'un individu est acquis au mérite ou s'il est plus souvent hérité fait l'objet de nombreuses études empiriques en sociologie. Si l'analyse de la mobilité de classe présente maints avantages au regard des données nécessaires, les comparaisons internationales continuent d'être compliquées par des différences de codification des professions selon les pays ou les périodes considérées. En même temps, les restrictions sur les données sont moins draconiennes ; il est en effet plus facile d'obtenir des informations rétrospectives sur la profession du père que sur ses revenus d'activité ou ses ressources. La profession peut donner une indication de la position d'un individu dans le système économique de production et organiser la population en classes sociales[1].

Au sujet des classes sociales, les textes sociologiques ont souvent décrit les États-Unis dans l'optique de l'« exceptionnalisme américain », selon lequel, aux États-Unis, 1) un enfant peut plus facilement choisir une profession et une carrière différentes de celles de ses parents et 2) la structure des classes sociales est moins rigide que dans d'autres pays. Cette théorie s'inscrit en contradiction avec les conclusions ultérieures sur les corrélations des revenus d'activité, qui épinglaient l'absence relative de mobilité aux États-Unis par rapport, par exemple, aux pays nordiques (une conclusion proche de celle tirée au sujet de la mobilité intergénérationnelle au chapitre 2). Ont également fait débat au Royaume-Uni les divergences entre les conclusions des textes de sociologie mettant en valeur la stabilité de la mobilité intergénérationnelle et les résultats sur le plan des revenus d'activité entre les générations qui, pour leur part, laissaient entrevoir une tendance décroissante (Blanden, 2013). Bien qu'interdépendantes – le prestige des professions est en partie exprimé en termes de revenus d'activité – la mobilité sociale et la mobilité des revenus d'activité ne doivent pas nécessairement aboutir aux mêmes résultats et conclusions pour un pays donné. Les deux appellent une analyse détaillée.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Il n'y a rien d'inéluctable dans la transmission des avantages ou des handicaps socioéconomiques d'une génération à l'autre. La mobilité (de classe sociale et de revenus d'activité) est forte dans les pays nordiques, mais l'inverse est vrai dans certains pays d'Europe centrale. Les écarts observés entre les pays donnent à penser que les pouvoirs publics peuvent agir en faveur d'une plus grande mobilité.
- Sachant que, en moyenne dans les pays de l'OCDE, les deux tiers de la population n'appartiennent pas à la même classe sociale que leurs parents, la

mobilité sociale absolue mesurée par la profession est forte. En moyenne, la mobilité sociale ascendante est plus courante que l'opposé.

- Dans les pays d'Europe méridionale et centrale, la mobilité ascendante est faible, alors que la mobilité descendante dépasse la moyenne. À l'inverse, la mobilité descendante est faible et la mobilité ascendante forte dans la plupart des autres pays européens, aux États-Unis et en Corée. Les pays nordiques affichent des niveaux de mobilité sociale supérieurs à la moyenne dans les deux sens.
- Malgré le creusement des inégalités en quelques décennies, aucun élément particulier n'indique une diminution progressive généralisée de la mobilité. La mobilité sociale absolue a plutôt diminué au fil du temps dans la moitié des pays considérés et n'a pas beaucoup évolué dans l'autre moitié. Les analyses dans ce chapitre ainsi que les études nationales ne décrivent pas une évolution manifeste de la mobilité des revenus à l'échelle internationale : certains pays de l'OCDE sont devenus plus mobiles avec le temps, tandis que d'autres demeurent au même niveau ou sont en perte de mobilité.
- Les individus qui se situent au sommet de l'échelle de distribution parviennent à transmettre leurs privilèges à leurs enfants, et ces enfants ont des professions semblables à celles de leurs parents. Près de la moitié des enfants dont les parents occupent des postes de direction deviennent eux-mêmes dirigeants. On constate également un plafond adhérent au sommet de la distribution des revenus d'activité : 40 % ou plus des hommes dont le père est riche demeurent dans le quartile supérieur. Le risque de perdre cette position sur l'échelle des revenus d'activité est particulièrement faible aux États-Unis et en Allemagne, mais aussi au Luxembourg, en Hongrie et au Royaume-Uni.
- On observe par ailleurs une forte transmission patrimoniale par les parents au sommet de la répartition, qui aident ainsi leurs enfants à conserver cette position. La part du patrimoine qui est héritée augmente considérablement sur la répartition des richesses, en particulier en Belgique, en Espagne, en France et au Luxembourg. Les héritages et les donations reçus par les ménages du quintile supérieur représentent en moyenne 72 % du patrimoine net moyen de tous les ménages, contre moins de 1.5 % pour ceux du quintile inférieur.
- Les planchers sont moins adhérents que les plafonds, avec 72 % de personnes parvenant à se hisser sur l'échelle des revenus d'activité si leur père se situait dans le quartile inférieur. Dans certains pays (États-Unis, Allemagne et Luxembourg), les enfants de parents pauvres ont plus de chances de rester bloqués au bas de l'échelle : 40 % d'enfants ne décollent pas du quartile inférieur.
- Au milieu également, les perspectives de revenus d'activité sont en partie déterminées par la position des parents sur l'échelle. Les fils dont le père appartient à la classe moyenne inférieure risquent plus de glisser vers les 25 % inférieurs que d'atteindre les 25 % supérieurs, et ce plus particulièrement en Hongrie et en Allemagne.
- Globalement, la mobilité sociale absolue des femmes est inférieure à celle des hommes, constat dont on peut déduire que les parents influencent davantage la position sociale de leurs filles que celle de leurs fils. En même temps, la mobilité intergénérationnelle relative des revenus d'activité, et plus particulièrement des revenus familiales, n'est pas particulièrement différente pour les filles et les fils.

La première section de ce chapitre présente les estimations de mobilité professionnelle intergénérationnelle absolue et relative. La mobilité absolue exprime le degré de différence entre la classe sociale des enfants et celle des parents, alors que la mobilité relative décrit les chances qu'ont les individus d'appartenir à une certaine classe ou catégorie de revenu, compte tenu de la classe ou du revenu d'origine des parents. Cette section s'intéresse également à l'évolution chronologique de la mobilité professionnelle relative. La deuxième section présente des estimations, nouvelles et actualisées, de la mobilité des revenus d'activité exprimée par l'élasticité des revenus entre pères et fils[2] pour une série de pays déjà étudiés (OCDE, 2010) et quelques autres pour lesquels des données sur la mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité n'étaient pas disponibles jusqu'à présent. La plupart des précédentes analyses et des plus récentes concernent les revenus d'activité des fils et des pères compte tenu du fait que les plus nombreuses interruptions de carrière des femmes compliquent l'estimation des revenus sur le cycle de vie. La troisième section innove en présentant l'analyse et l'estimation de l'élasticité des revenus pères-filles au lieu de se limiter à l'élasticité pères-fils. Cette section s'intéresse en outre à la persistance intergénérationnelle sous l'angle du revenu des ménages, et non pas seulement des revenus d'activité individuels. Enfin, elle traite de la transmission des revenus modestes et élevés, ainsi que de l'héritage.

4.1. Le lien entre la classe sociale des parents et celle des enfants

Cette section étudie le degré de corrélation intergénérationnelle de la classe sociale et son évolution dans le temps. La classe sociale est importante dans l'étude de la mobilité, du fait que la position d'un individu dans la société est en grande partie déterminée par son activité professionnelle, elle-même influencée par celle de ses parents. Les positions de classe sont essentiellement déterminées par la manière dont les relations d'emploi retentissent sur certains aspects importants de la vie des personnes, sur le plan de la sécurité du revenu et des chances de promotion économique, mais aussi sur le plan du degré d'autonomie et de contrôle exercé sur leur travail[3].

4.1.1. Définir la mobilité socioprofessionnelle

Plusieurs modalités d'étude de la mobilité socioprofessionnelle sont possibles. La première repose sur une mesure continue servant à classer les catégories de 0 à 100 en fonction du degré de prestige de l'emploi. La deuxième regroupe les professions en grandes catégories, par exemple les travailleurs intellectuels et les indépendants, et compare ces catégories à celles des parents. Ces catégorisations sont censées mesurer les relations. La troisième méthode consiste en une mesure continue, qui n'est pas fondée sur le prestige de la profession ni sur le rapport entre niveau d'études, revenu et profession, mais plutôt sur les schémas d'interaction sociale. Les trois sont traitées plus en détail dans l'Encadré 4.1.

L'analyse empirique dont il est ici question correspond à la deuxième démarche, sur laquelle sont calqués de nombreux travaux et qui peut être plus facilement mise en pratique pour un large éventail de pays à partir des données sur les professions. Cette méthode, très influencée par Erikson, Goldthorpe et Portocarero (1979) peut être appliquée en déterminant les classes sociales à partir de la classification des professions (voir l'Encadré 4.1). Les conclusions des travaux initiaux d'Erikson et Goldthorpe (1992) faisaient ressortir une relation statistique significative entre la classe d'origine (la classe sociale des parents) et la classe de destination (la classe des descendants) dans tous les pays. Cependant, d'importantes différences entre les pays se dégageaient des taux de

fluidité sociale *absolue* (la proportion de descendants ayant un niveau professionnel différent de celui de leurs parents), indiquant une mobilité intergénérationnelle plus forte en Suède et en Norvège, mais plus limitée en Allemagne, en Italie et en France (Breen et Luijkx, 2004 ; Bjorklund et Jäntti, 2000 ; Blanden, 2013). Les effets de l'héritage social sont plus prononcés pour les salariés, les petits employeurs, les indépendants et les agriculteurs (Erikson et Goldthorpe, 2002 ; D'Addio, 2007). D'autre part, le niveau d'études est un facteur déterminant de la mobilité professionnelle. Parallèlement, maintes similarités sont observées entre les pays au regard du degré de mobilité *relative* ou d'immobilité (dans l'examen des mouvements entre les catégories professionnelles en fonction du niveau d'études des parents), mesuré par un degré comparable de relation statistique entre la classe sociale des parents et celle des enfants.

Encadré 4.1. Les différents modes de classification des classes sociales

Le premier type de schéma des classes sociales repose sur la relation entre le statut ou le niveau de prestige atteint par deux générations, généralement les pères et les fils, et construit une mesure continue, sous forme d'indice de prestige professionnel. Le statut est défini à partir de la profession et d'autres échelles attachant des niveaux de prestige aux professions ont été suggérées dans ces textes. Deux d'entre elles font référence : l'échelle SIOPS (pour *Standard International Occupational Prestige Scale* [échelle type internationale du prestige des professions]) et le SEI (pour *Socio-economic Index* [Indice socioéconomique]). L'échelle SIOPS repose sur la mise en correspondance des intitulés des professions, dans des études nationales et locales sur le prestige menées dans 60 pays, et de la nomenclature des professions (Treiman, 1977). Elle indique que le prestige attribué aux professions varie très peu d'une société à l'autre et dans le temps. Pour le SEI (Duncan, 1971), la construction des échelles de prestige repose sur la moyenne pondérée du niveau moyen de revenus et d'instruction correspondant aux professions individuelles. Elle a été modifiée ultérieurement pour une analyse internationale par Ganzeboom dans l'ISEI (pour *International Socio-economic index*) (Ganzeboom et al., 1992). Ces données ne permettent toutefois pas de se faire une idée exacte des différences entre les pays, car les conclusions dépendent en très grande partie de la cohorte et du niveau d'expérience pour lesquels la corrélation entre les générations est calculée (Blanden, 2013). Outre les intitulés de professions, des informations supplémentaires, sur le degré de prestige de la profession ou les niveaux d'instruction et de revenus, sont nécessaires pour établir la somme pondérée des caractéristiques socioéconomiques et construire l'indice.

Le deuxième axe de recherche définit la situation socioéconomique en fonction de la classe sociale. La position socioprofessionnelle d'une personne suppose certaines relations sociales, par exemple de contrôle ou de subordination, avec d'autres individus à des positions différentes. Les classes sociales sont distinctes et l'analyse repose sur des tables de mobilité qui illustrent les proportions de la classe sociale des individus en fonction de leurs parents, ainsi que la proportion qui est immobile ou qui se hisse/glisse sur l'échelle sociale. L'une des classifications des classes les plus utilisées, œuvre d'Erikson, Goldthorpe et Portocarero – d'où son nom de classification EGP (1979, 1987, 1992) – repose sur les relations d'emploi et a été entreprise pour plusieurs pays européens, ainsi que pour l'Australie, les États-Unis et le Japon. Les relations d'emploi sur le marché du travail servent à affecter les individus à des catégories de classe sociale. Le système EGP recense 11 classes, qui peuvent être regroupées en sept, cinq ou trois classes. D'autres variantes du système EGP ont été mises au point ultérieurement par Rose et Harrison (2010) avec la classification socioéconomique européenne (ESeC pour *European Socio-Economic Classification*) et par Ganzeboom et Treiman (2010) avec la classification socioéconomique internationale (ISEC pour *International Socio-Economic Classification*). L'ESeC est une échelle de mesure nominale en neuf classes, qui existe également en versions réduites à cinq ou trois classes. Si ce type de classification présente l'avantage d'illustrer les liens intergénérationnels des professions, il peut difficilement être synthétisé, à l'inverse de la première qui aboutit à un indice.

Le troisième volet de recherche est celui de l'échelle de distance sociale CAMSIS (pour *Cambridge*

Social Interaction and Stratification [Échelle d'interaction et de stratification sociales de Cambridge]). Il s'agit ici d'estimer les distances entre les relations sociales, c'est-à-dire qui lie des liens d'amitié avec qui et qui se marie avec qui. L'idée principale est la suivante : des personnes occupant une position sociale comparable, en termes d'appartenance à une classe sociale ou une catégorie socioprofessionnelle, auront plus vraisemblablement des contacts sociaux d'égal à égal avec des membres du même groupe qu'avec ceux d'autres catégories. Une échelle de distance sociale est créée pour dresser une hiérarchie des catégories sociales. L'échelle estime la position relative des professions à partir de la nature des interactions entre personnes de professions différentes (Prandy et Lambert, 2003). Elle fait apparaître que les scores des cadres et travailleurs intellectuels (en particulier les professions supposant des niveaux élevés d'instruction ou de formation) occupent le haut de l'échelle, et que les métiers manuels et peu qualifiés se situent en bas (Bergman et al., 2002). De Luca et al. (2010), auteurs d'une version internationale (ICAMS), avancent que le classement donne des résultats proches de ceux de l'ISEI. Chan et Goldthorpe (2004) ont eux aussi construit une échelle qui dégage le rang social de l'importance des interactions sociales attachée aux professions.

Les écrits économiques sur la transmission intergénérationnelle des professions sont plus récents et moins abondants que les textes de sociologie. Ils font eux aussi état, généralement, d'une corrélation significative entre la profession des parents et celle des descendants (Carmichael, 2000 ; Ermish et Francesconi, 2002 ; Di Pietro et Urwin, 2003). Long et Ferrie (2013) constatent une structure socioprofessionnelle plus fluide aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne. Checchi et Dardadoni (2002) font ressortir que les États-Unis et les Pays-Bas se situent parmi les pays les plus mobiles, alors que mobilité intergénérationnelle en termes de profession est limitée en Autriche et en Allemagne. La majorité des textes portent essentiellement sur les professions masculines, bien que quelques études traitent également de l'impact des pères sur la profession de leurs filles (Hellerstein et Morrill, 2011).

L'analyse ci-après repose sur les données fédérées de l'Enquête sociale européenne (ESS), une enquête scientifique internationale menée tous les deux ans dans les pays européens. Pour l'Australie, la Corée et les États-Unis, des enquêtes par panel sont employées, mais l'analyse est fondée sur la comparaison des différences moyennes dans le temps entre parents et enfants, en prenant en compte le plus haut niveau professionnel atteint.

Encadré 4.2. Comment analyser la mobilité à partir des catégories de classes sociales

La mobilité professionnelle absolue s'analyse au moyen de tables des fréquences dans chaque combinaison de classe des parents et des répondants (dites classes d'origine et de destination) (Sobel, Hout et Duncan, 1985). L'analyse dont il est question dans cette section suit la démarche de construction de classes sociales distinctes suggérée par EGP et repose sur les travaux de Ganzeboom et Treiman (1996), qui préconisent une méthodologie uniforme pour restructurer les codes CITP 88 (à 4, 3 et 2 chiffres) en neuf catégories basées sur la classification socioéconomique européenne (ESeC). Aux codes CITP (Classification internationale type des professions) sont ajoutées les relations d'emploi (travail indépendant et niveau de contrôle). L'ESeC a pour avantage d'être une nomenclature harmonisée sur l'ensemble des pays, conçue spécifiquement pour la recherche internationale. Elle est toutefois limitée dans le degré de détail des catégories et la correspondance avec la nomenclature nationale. Les comparaisons à l'échelle internationale continuent d'être compliquées par les différents systèmes de classification des professions et sont sujettes à des erreurs de mesure.

Les catégories sont les suivantes : 1 Cadres et professions intellectuelles de niveau supérieur ; 2 Cadres et professions intellectuelles de niveau inférieur ; 3 Employés de bureau ; 4 Employés de commerce et personnels de service ; 5 Petits indépendants avec employés ; 6 Petits indépendants

sans employés ; 7 Contremaîtres ; 8 Ouvriers qualifiés ; 9 Ouvriers spécialisés et manœuvres (et main-d'œuvre agricole). Par ailleurs, pour les données les plus récentes, des tables de correspondance entre la nouvelle CITP 2008 et l'ancienne CITP-88 ont été établies. Les indications du statut de salarié, d'indépendant et d'employeur des répondants sont également prises en compte dans leur affectation aux différentes catégories, qui sont déterminées entre les âges de 25 et 64 ans. Si les deux parents sont salariés, la catégorie de classe sociale la plus élevée des deux est prise en compte. Les catégories CITP à quatre chiffres sont indiquées pour les descendants dans l'ESS (pays européens), à trois chiffres pour la Corée et à deux chiffres pour l'Australie. Les catégories professionnelles des États-Unis sont tout d'abord converties en catégories CIPT à partir de la catégorie professionnelle américaine dans la classification CITP d'après Meyer et Osborne (2005). Pour le Canada, les analyses reposent sur la Classification type des professions (CTP 1991) en huit catégories.

Les neuf catégories sont combinées en sept pour éviter d'avoir des cases dont la taille d'échantillon est insuffisante pour produire des tables de mobilité (7 x 7) portant sur la classe sociale des enfants pour chaque classe sociale des parents. La mobilité absolue correspond au pourcentage d'individus dans les cases de la table de mobilité qui ne se trouvent pas dans la diagonale principale et qui n'appartiennent pas à la même classe que leurs parents. La mobilité ascendante est calculée selon une notion hiérarchique des classes sociales, la classe 7 étant la plus basse et la classe 1 la plus haute. Les classes 6 et 7 correspondent ainsi aux classes inférieures et les classes 1 et 2 aux classes supérieures. La mobilité totale inclut les individus en mobilité ascendante et ceux en mobilité descendante. La mobilité au sein des classes 3, 4 et 5, qui ne traduit pas un changement de position dans la hiérarchie n'est pas incluse dans la mobilité totale. Elle est souvent dite « horizontale ». La présentation de la mobilité relative et les comparaisons de cohortes reposent également sur une analyse en trois classes.

4.1.2. La mobilité sociale absolue est forte, mais elle régresse

Les taux absolus de mobilité sociale intergénérationnelle des parents et des enfants sont élevés : deux tiers des enfants appartiennent à une classe sociale différente de celle de leurs parents dans la zone OCDE, les chiffres variant de 60 à 63 % dans les pays d'Europe méridionale à 72 à 74 % en Corée, en Estonie et au Canada (Graphique 4.1). Ces résultats confirment les études antérieures qui estimaient les taux de mobilité totale des hommes d'une même tranche à près de 70-80 % pour les pays européens, selon une méthode comparable (Bukodi et al., 2015 ; 2017).

À l'exception de l'Australie, la mobilité sociale ascendante l'emporte sur la mobilité descendante. Ce constat est plus particulièrement marqué aux États-Unis et en Corée où, respectivement, près de 50 % et 60 % des enfants appartiennent à une classe socioprofessionnelle supérieure à celle de leurs parents. Le taux de mobilité descendante varie de 15 % en Corée et 22 % aux États-Unis, à 36 % en Estonie et 47 % en Australie. Il est nettement supérieur au taux annoncé dans les études précédentes portant sur des années antérieures (Erikson et Goldthorpe, 1992 ; Breen, 2004), mais proche des constats des dix dernières années (Bukodi et al., 2017), signe d'une éventuelle hausse de la mobilité descendante.

Graphique 4.1. Mobilité sociale absolue, années 2010

Pourcentage de 25-64 ans dont la classe sociale est supérieure ou inférieure à celle de leurs parents, 2002-14

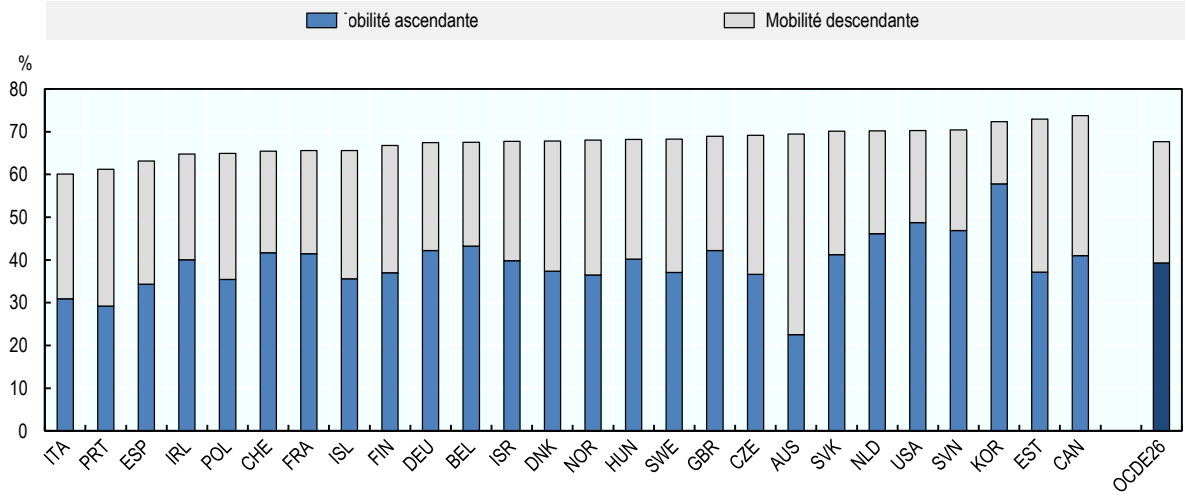

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions.
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-2014) ; le PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-14) et le cycle 15 de l'ESG pour le Canada.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970587

Globalement, plus la mobilité socioprofessionnelle ascendante est forte, plus la mobilité descendante est limitée (Graphique 4.2, partie A). En Australie et dans les pays d'Europe méridionale, la mobilité ascendante est réduite. Les pays nordiques et le Canada combinent un niveau de mobilité ascendante moyen et des niveaux de mobilité descendante supérieurs à la moyenne. À l'autre extrémité, un autre groupe de pays enregistre de faibles taux de mobilité descendante et des taux de mobilité ascendante élevés (Pays-Bas, Belgique, Slovénie, États-Unis, Corée).

Dans les pays où la mobilité ascendante est forte et la mobilité descendante limitée, on observe l'élargissement continu et prononcé des classes supérieures, mais le rétrécissement des classes ouvrières et une évolution plus modérée dans les classes moyennes, d'où une forte probabilité de mobilité ascendante (Graphique 4.2, partie B). Dans les pays enregistrant un niveau moyen des deux types de mobilité, l'élargissement des catégories de cadres s'est produit plus tôt, limitant la marge de croissance pour les enfants, les classes inférieures ont peu évolué et les classes moyennes ont rétréci, multipliant les chances de mobilité descendante. En Australie et dans une moindre mesure au Canada, les classes supérieures ont diminué tandis que les classes inférieures se sont élargies entre les deux générations.

Graphique 4.2. Comprendre les différences de mobilité sociale absolue à l'échelle internationale

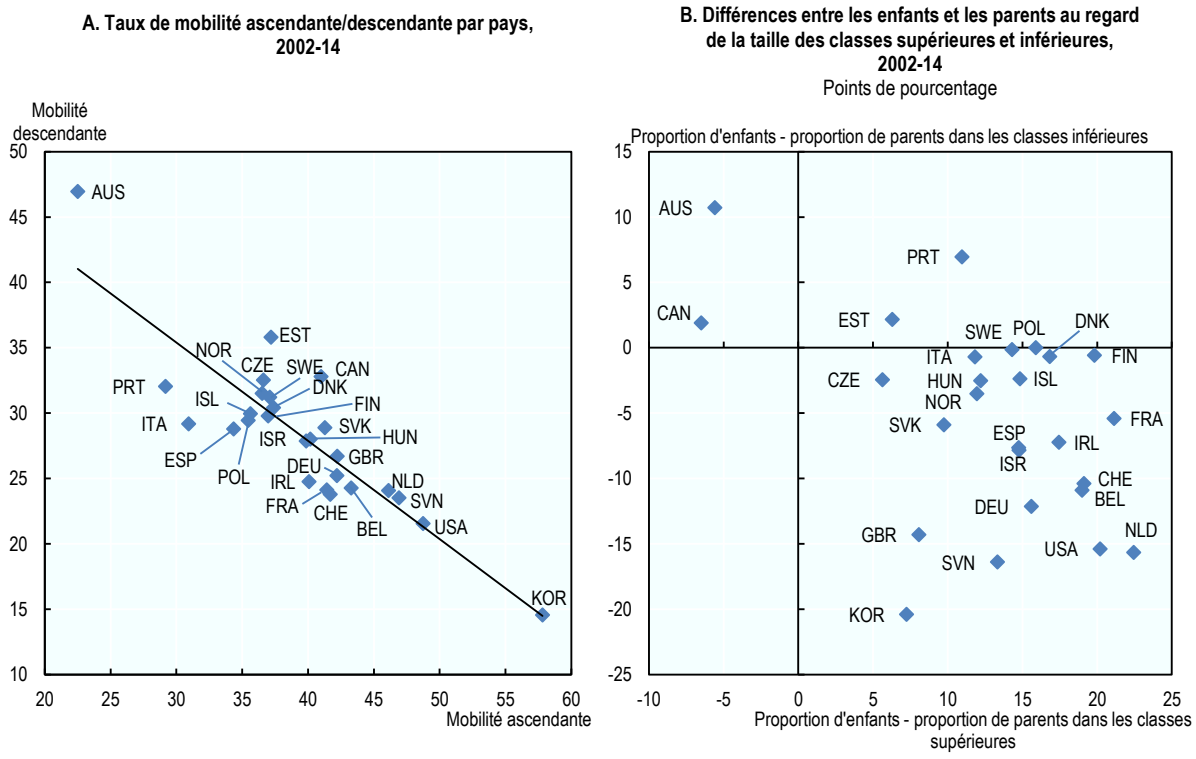

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions.
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-2014) ; le PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-2014) et le cycle 15 de l'ESG pour le Canada.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970606

La plupart des mesures de la mobilité professionnelle reposent habituellement sur le taux d'activité et excluent les femmes. Font exception les cas où le chef de famille est une femme, ou les femmes appartiennent à une classe sociale supérieure, entraînant l'application du principe de domination : la classe sociale la plus élevée, indépendamment du sexe, est prise en compte pour les parents. Plusieurs études de mobilité sociale s'intéressent aux hommes et aux femmes, mais peu effectuent une comparaison directe entre les deux sexes. Erikson et Goldthorpe (1992) font exception et constatent une relation intergénérationnelle légèrement plus faible parmi les femmes des pays européens. Les études de mobilité de classe aux États-Unis ne constatent pas de différences entre les sexes ou une relation plus faible parmi les hommes (Hout, 1998 ; Beller, 2009). Des différences de mobilité apparaîtraient entre les sexes si l'investissement des parents dans l'éducation de leurs enfants n'était pas le même pour les garçons et les filles, et si cet écart variait en fonction de la situation socioéconomique.

Il se dégage de nos conclusions que la mobilité sociale absolue est généralement supérieure lorsque l'on compare les pères et les fils (70 %) plutôt que les mères et les filles (64 %) (Graphique 4.3). En particulier, la supériorité de la mobilité absolue des fils

est prononcée en Australie, au Canada, dans la majorité des pays nordiques, et dans de nombreux pays d'Europe centrale ainsi qu'en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Dans d'autres pays, la mobilité ne varie pas beaucoup selon le sexe et n'est légèrement supérieure pour les filles qu'en Irlande. Les différences de mobilité totale entre les sexes s'expliquent par une mobilité descendante inférieure des femmes dans le cas de l'Australie et de l'Estonie, par une mobilité ascendante inférieure des femmes aux Pays-Bas, en Norvège, en Belgique et en France, et par une mobilité des femmes inférieure dans les deux sens pour les autres pays (voir le Graphique d'annexe 4.A.1).

Graphique 4.3. Mobilité sociale absolue par sexe, années 2010

Pourcentage de 25-64 ans dont la classe sociale est supérieure ou inférieure à celle de leurs parents, 2002-14

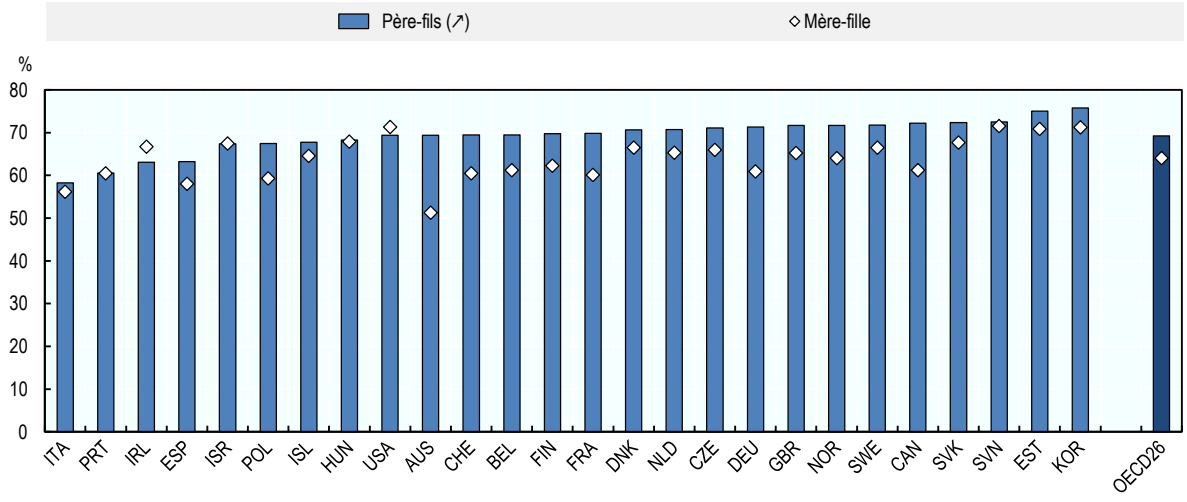

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions.
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-14) ; le PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-14) et le cycle 15 de l'ESG pour le Canada.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970625

À quelques exceptions près, la mobilité sociale des cohortes nées après le milieu du 20e siècle n'a pas augmenté. Les courbes font ressortir une stabilité générale dans le temps dans environ la moitié des pays et, dans l'autre moitié, une diminution de la mobilité pour la plus récente cohorte (Graphique 4.4). Les pays enregistrant un recul de 3 points ou plus de la mobilité absolue sont la majorité des pays nordiques (Danemark, Norvège, Suède), la Hongrie, Israël, la France et les États-Unis. Dans certains d'entre eux (Norvège et Suède), cette baisse s'explique par l'effet combiné d'une plus forte diminution de la mobilité ascendante et d'une augmentation plus limitée de la mobilité descendante. Dans d'autres pays (Hongrie, États-Unis), elle est causée par la réduction de la mobilité descendante et, dans un troisième groupe, la mobilité tant ascendante que descendante de la cohorte de 1960-1974 est inférieure à celle de la cohorte 1945-1959.

Les différents schémas et tendances de mobilité absolue à l'échelle internationale dépendent en outre de la transformation de la structure sociale dans le temps, ou de la « mobilité structurelle » (Hout, 1988). Goldthorpe (2013) a établi que la mobilité sociale absolue a augmenté de façon régulière au 20e siècle, en conséquence avant tout du

développement des activités hautement qualifiées et de la baisse du travail agricole. Cette transformation a entraîné un reclassement social national considérable, ajoutant des échelons au sommet – dans les catégories des professions libérales et non manuelles – tout en réduisant les postes dans l'agriculture. Elle a provoqué une forte mobilité sociale ascendante, mais ces changements ne sont pas survenus au même rythme ni en même temps dans les différents pays. Parallèlement, l'analyse plus récente de Goldthorpe pour le Royaume-Uni (2016) faisait ressortir ce qui se dégage du Graphique 4.4 pour plusieurs pays, à savoir que les perspectives de mobilité ascendante des jeunes générations sont moins favorables que celles de leurs parents. Parce qu'un plus grand nombre d'individus sont privilégiés dès le départ, ceux qui sont exposés au risque de déclassement social sont de plus en plus nombreux, et le nombre de ceux qui pourraient se hisser sur l'échelle diminue.

Graphique 4.4. Évolution de la mobilité de classe absolue

Pourcentage de 25-64 ans dont la classe sociale est supérieure ou inférieure à celle de leurs parents, 2002-14

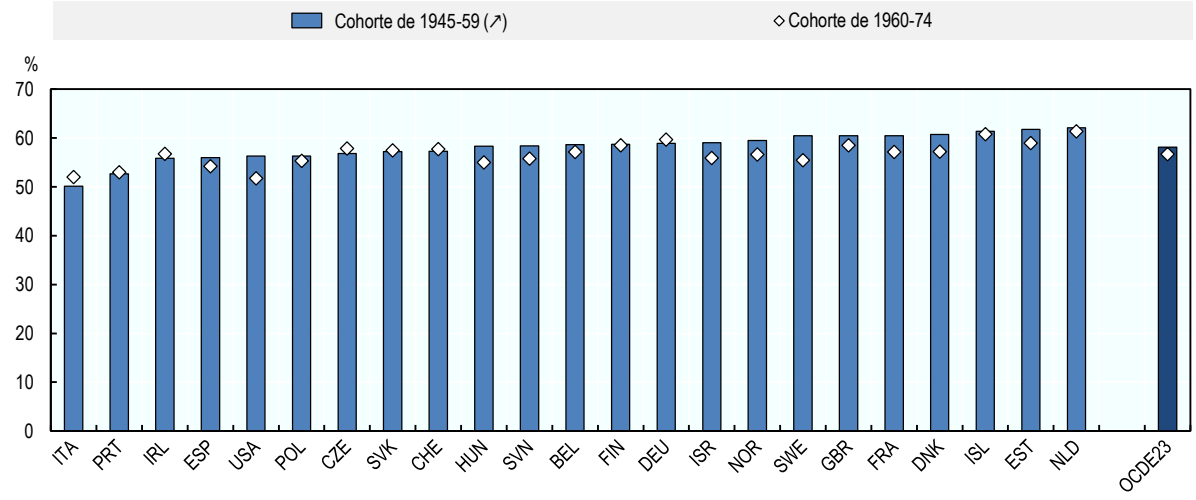

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions.
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-2014) ; le PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-2014).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970644

4.1.3. La mobilité sociale relative traduit une forte persistance au sommet et des différences d'évolution dans le temps

La mobilité sociale relative correspond à la probabilité que les enfants d'individus d'une classe sociale particulière demeurent dans cette même catégorie, indiquant le degré d'ouverture d'une société. Elle peut être évaluée en calculant la proportion d'individus dans les classes sociales inférieures et supérieures dont les parents appartenaient à la même classe. L'analyse qui suit concerne les classes socioprofessionnelles, regroupées en trois grandes catégories à des fins de présentation : les ouvriers, les employés intermédiaires et les cadres.

Les risques de régression sociale des individus dont les parents appartenaient à une classe socioprofessionnelle supérieure sont limités, signe d'immuabilité au sommet de l'échelle.

Près de la moitié des enfants dont les parents occupent des postes de direction deviennent eux-mêmes dirigeants (Graphique 4.5, partie A) ; proportion plus proche de 70 % aux États-Unis. Très peu d'enfants de dirigeants finissent ouvriers : entre 7 % au Canada et un maximum de 24 % en Estonie où le taux de déclassement est plus élevé.

La mobilité ascendante des enfants d'ouvriers est forte, mais varie considérablement : 24 % obtiennent un poste de direction, voire un tiers aux Pays-Bas et aux États-Unis (Graphique 4.5, partie B). En même temps, la persistance dans les professions peu qualifiées – planchers adhérents – demeure plus forte, à raison de 36 % des enfants d'ouvriers. Cette proportion peut dépasser 50 % aux États-Unis, en Républiques tchèque et slovaque, en Hongrie, en Australie et plus particulièrement au Portugal, où les planchers sont les plus adhérents. Ce n'est que dans quelques pays que le nombre d'enfants d'ouvriers qui deviennent des cadres dépasse le nombre de ceux qui demeurent dans la même catégorie que leurs parents (Islande, Pays-Bas, Suisse et Israël).

La situation des enfants nés de parents dans la catégorie des professions intermédiaires est plus nuancée, avec des niveaux de mobilité socioprofessionnelle ascendante et descendante comparables, d'environ 30 % en moyenne (Graphique 4.5, partie C). Cela étant dit, si une plus grande part de ces enfants sont ouvriers dans la majorité des pays d'Europe de l'Est et d'Europe méridionale, en Australie et en Corée, ils sont plus nombreux à devenir cadres en Europe occidentale, en Europe septentrionale, en Israël et aux États-Unis.

Comment expliquer cette immuabilité et le degré de variation entre les pays ? Certains métiers sont plus souvent transmis que d'autres en ce sens qu'ils exigent un capital humain spécifique pouvant passer facilement et à moindre coût de père en fils : les chefs d'entreprise et les travailleurs indépendants, mais aussi les professions libérales, plus facilement accessibles grâce à la transmission des compétences et du savoir qui réduit certains obstacles. Par conséquent, la relation intergénérationnelle devrait être plus forte dans les pays qui comptent plus d'indépendants (voir Laband et Lentz, 1983 ; Dunn et Holtz-Eakin, 2000 ; Sørensen, 2007 ; et Lindquist et al., 2015). Cela pourrait contribuer à expliquer la plus forte persistance dans les catégories de cadres en Pologne, au Portugal, en Irlande et aux Pays-Bas, par exemple. En même temps, l'absence d'une telle relation dans d'autres pays laisse entendre que d'autres facteurs entrent en jeu dans les différences de persistance.

En particulier, les différences au regard de l'immobilité sociale peuvent également être reliées à diverses autres caractéristiques du marché du travail, dont la composition sectorielle des classes supérieures. Par exemple, l'accès à des professions prestigieuses dans des domaines comme le droit, la médecine, l'ingénierie et le journalisme peut poser quelques difficultés si le recrutement se fait directement auprès des classes privilégiées. Quelques études ont observé la transmission intergénérationnelle des emplois très qualifiés, par exemple les directeurs généraux, les professions libérales et les médecins (voir Lentz et Laband, 1989 ; Perez-Gonzalez, 2006 ; Bennedsen et al., 2007 ; Pelizzari et Pica, 2011 ; Pelizzari et al., 2011 ; Aina et Nicoletti, 2014). En revanche, les métiers techniques ou les nouvelles professions valorisantes, notamment celles liées à l'informatique, semblent élargir le périmètre de recrutement. Qui plus est, l'immobilité sociale intergénérationnelle peut être liée à l'existence d'obstacles qui restreignent l'accès à certaines professions (permis d'exercice, etc.). Enfin, la persistance dans certaines professions s'explique aussi par les liens de famille, car de nombreux postes sont pourvus sur recommandation d'un proche (Mocetti, 2007).

Graphique 4.5. Plafonds et planchers professionnels adhérents

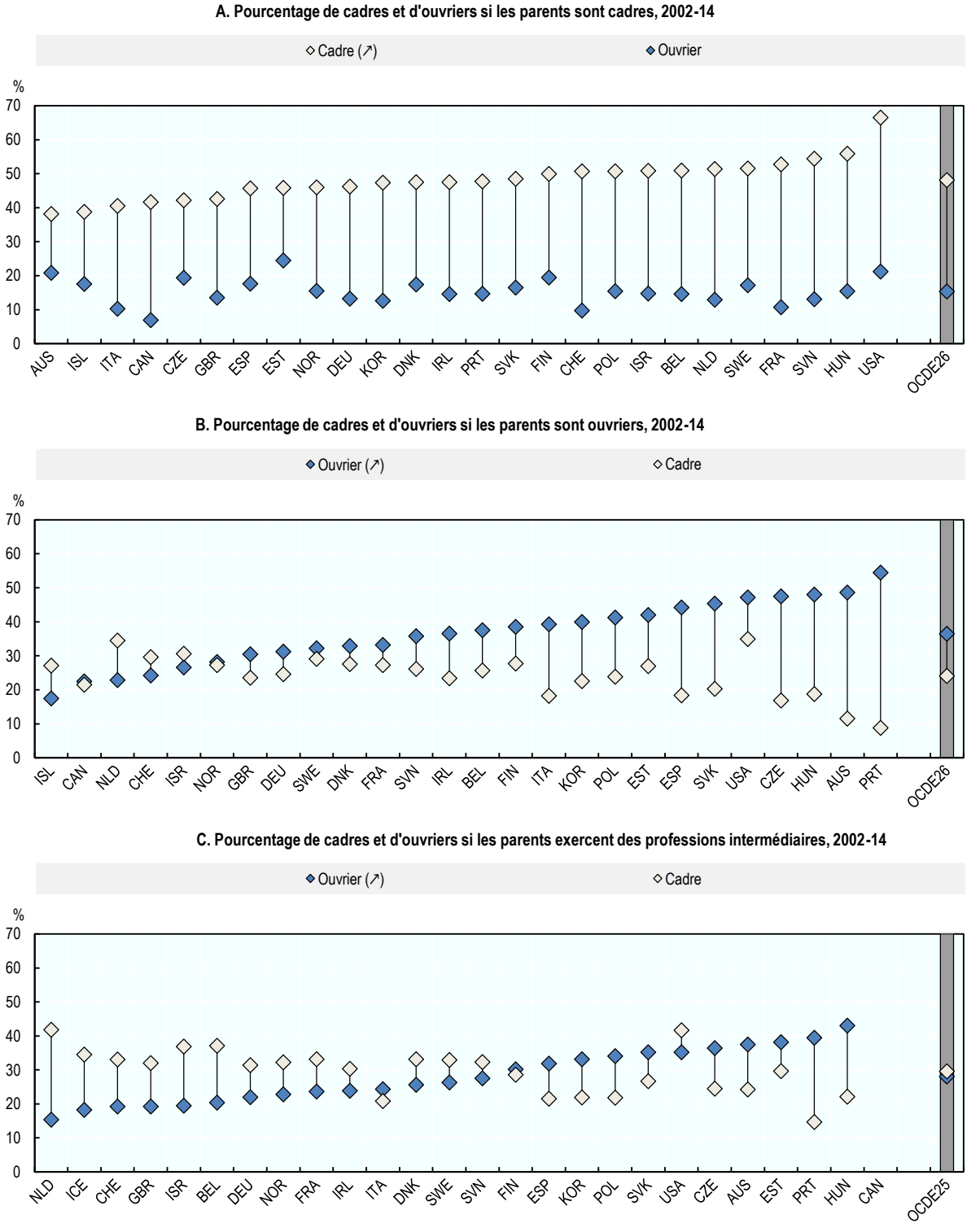

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions. Le Canada est exclu de la partie C pour des raisons de comparabilité dans la définition des professions intermédiaires.
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-2014) ; le PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-2014) et le cycle 15 de l'ESG pour le Canada.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970663

Pour rendre pleinement compte de la mobilité sociale relative globale et de son évolution dans le temps, nous étudions la probabilité de mobilité sur *toutes* les classes sociales, en utilisant des rapports de probabilité (au lieu de la représentation simplifiée en trois grandes catégories générales seulement ci-dessus). Ces taux relatifs indiquent l'association nette – l'immuabilité inhérente – qui existe entre les positions de classe des enfants et de leurs parents quand tous les effets des changements sociaux structurels sont pris en compte. S'il n'y avait que deux classes, par exemple les cadres et les ouvriers, le rapport de probabilité indique la chance qu'un individu dont les parents sont cadres soit lui-même cadre plutôt qu'ouvrier par rapport à la chance qu'un individu enfant d'ouvriers devienne cadre plutôt qu'ouvrier. Un rapport de probabilité égal à 1 est synonyme d'égalité des chances étant donné que les chances sont identiques et qu'il n'y a pas de relation entre la classe d'origine et la classe de destination. En revanche, un rapport de probabilité supérieur à 1 indique une forte relation entre la classe d'origine et la classe de destination. En présence de plus de deux catégories, les rapports de probabilité sont calculés suivant un modèle de différence uniforme (UNIDIFF) (voir l'Encadré 4.3).

Encadré 4.3. Modèles de calcul du taux de mobilité sociale relative

La mobilité relative est définie en termes de logarithme du rapport de probabilité, c'est-à-dire, pour un modèle 2 x 2 :

$$\log \frac{F_{11} x F_{22}}{F_{12} x F_{21}}$$

où F_{ij} correspond à la fréquence dans la case (I,j) du tableau de contingence indiquant la classe des parents (origine) et la classe des enfants (destination).

Pour comparer la mobilité relative pour plusieurs classes dans plusieurs pays avec un indicateur simple, on emploie le modèle de différence uniforme (Unidiff) (Erikson et Goldthorpe, 1992) :

$$LogF_{ijk} = \mu + \lambda_i^O + \lambda_j^D + \lambda_k^C + \lambda_{ik}^{OC} + \lambda_{jk}^{DC} + \beta_k X_{ij}^{OD}$$

où F_{ijk} correspond à la fréquence attendue dans la case *ijk* d'un tableau à trois dimensions : l'origine i (O), la destination j (D) et le pays k (C). À droite de l'équation, μ est un facteur d'échelle, et λ_i^O λ_j^D et λ_k^C représentent les principaux effets des répartitions des individus sur les origines, les destinations et les pays. λ_{ik}^{OC} et λ_{jk}^{DC} expriment les relations entre origine et pays et entre destination et pays. Enfin, X_{ij}^{OD} représente le schéma général de la relation origine-destination sur l'ensemble des pays, et β_k la force relative de cette relation propre à un pays k. Une valeur β_k élevée traduit donc une plus forte relation origine-destination, ou bien un degré inférieur de fluidité ou de mobilité sociale.

Le modèle Unidiff part de l'hypothèse que, d'une cohorte à l'autre, les rapports de probabilité qui sous-tendent nos tables de mobilité sont tous modifiés par un facteur multiplicatif commun. Si le facteur est fixé à 1 pour une cohorte particulière, puis descend au-dessous de 1 pour la cohorte suivante, cela signifie que tous les rapports de probabilité diminuent : la relation origines-destinations de classe s'affaiblit et la fluidité sociale augmente. Si le facteur passe au-dessus de 1, l'inverse se produit. Le même modèle sert à comparer la mobilité ou la fluidité sur l'ensemble des pays avec un pays fixé à 1 : ceux au-dessous de 1 afficheront une plus faible relation parents-enfants alors que l'inverse sera vrai pour ceux au-dessus de 1.

On pourrait aussi supposer que la relation origines-destinations est la même dans tous les pays, à l'instar du modèle de fluidité sociale commune (CmSF pour *common social fluidity model*). À l'instar de Bukodi et al. (2017), le modèle Unidiff est privilégié, car les différentes méthodes aboutissent essentiellement aux mêmes conclusions et les résultats obtenus avec le modèle Unidiff sont plus différenciés.

L'immobilité sociale relative varie peu dans la majorité des pays, avec quelques exceptions : elle est forte en Corée, en Australie, dans les pays d'Europe méridionale et en Hongrie, et faible en Islande, en Norvège, au Royaume-Uni, en Israël et en Estonie. Les valeurs données dans le Graphique 4.6 représentent la force relative de la relation parents-enfants pour chaque paire des 7 classes sociales, harmonisée à 1 relativement au pays correspondant à la moyenne (Belgique). En ce qui concerne les classements des pays, quelques conclusions rejoignent le constat de Blanden (2013) : la mobilité est forte en Norvège, mais faible en France, en Pologne et dans les pays d'Europe méridionale. Une autre étude internationale récente tire des conclusions voisines (Bukodi et al., 2017).

Graphique 4.6. Immobilité sociale relative

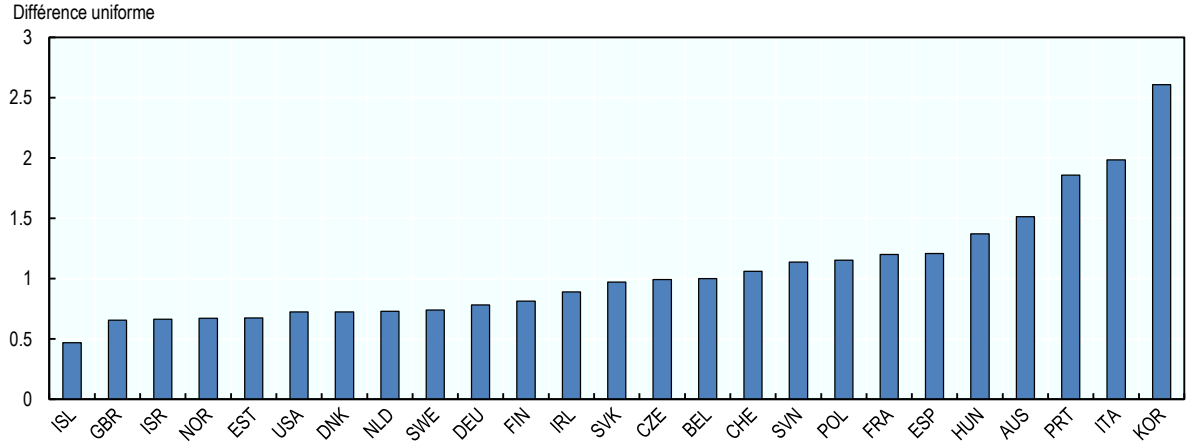

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions.
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-2014) ; le PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-2014).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970682

Au sujet de l'évolution de la mobilité sociale relative, les conclusions des précédentes études ne se rejoignent pas toutes. Selon Erikson et Goldthorpe (1992), la mobilité sociale relative est restée relativement stable jusqu'au début des années 70 dans 12 pays, malgré l'ouverture importante de l'éducation publique. Prenant le contrepied de cette thèse, d'autres études empiriques ont avancé que la mobilité sociale a augmenté dans les nations industrialisées entre les années 70 et l'année 2000, bien que lentement (Breen et Luijkx, 2004). Selon Eurofound (2017), la mobilité sociale a augmenté dans certains pays comme la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Grèce, les Pays-Bas et la Slovaquie, diminué dans d'autres (Autriche, Bulgarie, France et Suède), et elle est restée stable ailleurs (Allemagne, Irlande, Pologne et Royaume-Uni) si l'on compare les cohortes nées avant 1945, entre 1946 et 1964 et entre 1965 et 1974.

Graphique 4.7. Évolution chronologique de l'immobilité sociale relative

Différence entre les cohortes de 1945-59 et 1960-74, 2002-14

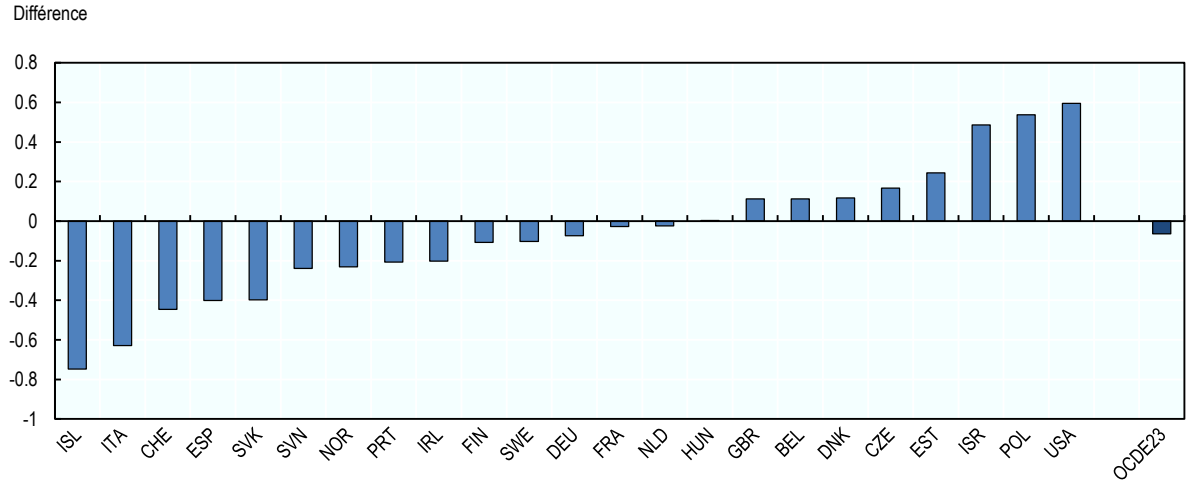

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions.
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-2014) ; le PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-2014).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970701

L'analyse des pays de l'OCDE révèle que, dans la majorité des cas, la mobilité de classe relative a peu évolué entre la cohorte de 1945-1959 et celle de 1960-1974. Le Graphique 4.7 illustre la différence de force de la relation parents-enfants pour ces deux cohortes, une différence positive indiquant une plus grande immobilité (moins de mobilité relative) de la plus jeune cohorte. Dans quelques pays (Italie, Espagne, Suisse, République slovaque, Islande), la mobilité sociale relative a augmenté de plus de 30 % alors qu'elle a considérablement diminué dans d'autres (Israël, Pologne, États-Unis).

Comment expliquer ces différences ? Des études ont avancé que, dans les pays affichant une hausse de la mobilité sociale relative, le niveau d'études moyen a lui aussi augmenté et les écarts de niveau d'instruction entre les personnes de classes sociales d'origine différentes se sont résorbés. Pour sa part, une plus grande égalité dans l'éducation a contribué à affaiblir le lien entre destinations et origines sociales. Qui plus est, si les origines sociales comptent moins dans la détermination des destinations parmi les personnes très instruites, plus les individus atteignant un niveau d'instruction élevé seront nombreux, plus la relation globale origines-destinations perdra de sa force (Breen, 2004). Dans les pays où la mobilité sociale a diminué, l'inégalité d'accès à l'éducation de qualité pour certains groupes et autres évolutions du système éducatif risquent également de créer des obstacles à la mobilité relative.

4.2. Niveaux, évolution et vecteurs de la mobilité des revenus pour les fils

Cette section et la suivante portent sur une autre mesure de la situation socioéconomique : les revenus d'activité. Plusieurs auteurs affirment que la mobilité intergénérationnelle en termes de revenus d'activité et la mobilité sociale intergénérationnelle sont des aspects différents de la position d'une personne dans la société, qui ne sont pas forcément

corrélés (Bjorklund et Jäntti, 2000 ; Erikson et Goldthorpe, 2010). En effet, les revenus d'activité des personnes varient considérablement, même au sein d'une catégorie socioprofessionnelle. De fortes inégalités de revenus d'activité à l'intérieur des catégories sont transmises d'une génération à l'autre (Bjorklund et Jäntti, 2000). Par exemple, l'influence des parents sur le devenir de leurs enfants (recommandation personnelle, népotisme et transmission d'employeurs) n'apparaît pas dans la classe sociale, mais dans les revenus d'activité de ces derniers (ex. Magruder 2010 ; Corak et Piraino, 2011). Enfin, plusieurs auteurs avancent que les différences dans les classements mesurés sont causées par des erreurs de mesure des revenus d'activité et de la classe sociale.

Cette section démontre la force de la relation entre les revenus d'activité pères-fils et les sources de transmission de ces revenus. La plus grande partie des études se sont limitées aux revenus d'activité des pères et de leurs fils en raison du taux d'activité des femmes, autrefois inférieur, et de la plus grande fréquence de leurs interruptions de carrière, deux aspects qui compliquaient les estimations des revenus d'activité sur le cycle de vie.

4.2.1. Tel père, tel fils : mesurer la mobilité intergénérationnelle des revenus

La mesure de la mobilité (ou, plus précisément, son opposé, c'est-à-dire la *persistance*) intergénérationnelle des revenus d'activité la plus utilisée est l'élasticité des revenus d'une génération à l'autre, qui explique le degré de rapprochement entre la situation économique d'un enfant et celle de ses parents. Cette mesure peut être interprétée comme suit : si l'élasticité est égale à zéro, les revenus d'activité d'un enfant à l'âge adulte sont sans rapport aucun avec la situation des parents et la mobilité relative des revenus est au plus haut niveau. Inversement, si l'élasticité est de 100 %, tous les revenus d'activité sont déterminés par ceux du père et la mobilité est au plus bas niveau. La persistance intergénérationnelle des revenus dans les pays de l'OCDE varie d'une élasticité de 12 % à 76 % (Graphique 4.8).

Cependant, mesurer le degré de mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité dans une société n'est pas sans poser de difficultés. Les erreurs de mesure dans l'enregistrement des revenus d'activité des parents et la sensibilité des estimations au cycle de vie font partie des sources de biais. Il faut des données détaillées sur les revenus d'activité des parents et des enfants qui, dans l'idéal, doivent être mesurés à plusieurs points dans le temps pour dégager les revenus d'activité permanents. L'estimation des revenus d'activité permanents par le calcul de la moyenne des revenus d'activité sur plusieurs années et la mesure des revenus d'activité des pères et des fils à l'âge très actif pour éviter le biais lié au cycle de vie produisent les valeurs approximatives les plus représentatives de la persistance. Aussi, étant donné que les différences de mobilité peuvent dénoter des différences de mesure et de méthode statistique, les comparaisons internationales de la mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité fondées sur des études de pays individuels doivent être interprétées avec prudence (Jäntti et al., 2006). Des données et méthodologies nouvelles et améliorées, par exemple, produisent des estimations pour l'Australie, le Canada et la Corée nettement supérieures à celles précédemment annoncées, indiquant que ces pays, au lieu de compter parmi les plus mobiles, sont bien plus proches des pays en milieu de classement (Mendolia et Siminski, 2016 ; Kim, 2013 ; Chen et al., 2017).

Par ailleurs, les limites des données ne permettent actuellement pas d'appliquer la même méthodologie d'analyse dans tous les pays. Les estimations présentées ici reposent pour grande partie sur une méthodologie en deux étapes pour prédire les revenus d'activité des parents en fonction de leurs caractéristiques à partir d'une autre source de données (voir

l'Encadré 4.4). Par ailleurs, les estimations pour l'Allemagne et les États-Unis utilisent des informations sur les données longitudinales des pères et des fils. S'ajoutent à l'analyse, pour d'autres pays de l'OCDE, les estimations les plus récentes ou les plus fiables extraites de la documentation, certaines étant fondées sur les données longitudinales ou les fichiers de l'administration fiscale, d'autres sur la méthode en deux étapes à deux échantillons, compliquant ainsi la comparaison des estimations à l'échelle internationale. Ensemble, ces considérations signifient que les résultats ne seront pas parfaitement comparables d'un pays à l'autre et devront être interprétés très prudemment.

Encadré 4.4. Problèmes de mesure dans le calcul de l'élasticité des revenus

Les estimations de l'élasticité intergénérationnelle sont sujettes à diverses erreurs, exposées ci-après. Par ailleurs, parce qu'il est difficile d'obtenir des estimations des revenus d'activité des pères et des fils dans un même ensemble de données, d'autres méthodes d'estimation sont également abordées.

Le biais lié au cycle de vie peut être présent dans les revenus d'activité parents-enfants quand les revenus permanents des enfants sont estimés approximativement à partir des revenus annuels courants ; des erreurs de mesure sont alors probables en raison de la variation des éléments de revenus transitoires. Plusieurs études ont montré, pour le revenu en particulier, que quand une seule année est prise en considération, le degré de persistance entre les générations est généralement sous-estimé (Solon, 1992 ; Zimmerman, 1992). Ce problème est exacerbé par la sous-estimation entraînée par la prise en compte des revenus d'activité des fils en début de carrière.

De plus, les estimations peuvent également être biaisées du fait du manque d'estimations appropriées à partir des revenus d'activité des pères sur leur durée de vie, qui entraîne d'importants biais d'erreurs sur les variables (à la baisse). Pour éviter ce problème, les moyennes pluriannuelles ont été prises en compte. L'âge des pères auquel la moyenne de leurs revenus est calculée compte aussi, car ils pourraient être trop jeunes ou trop âgés pour donner une idée des revenus permanents. La moyenne pluriannuelle à l'âge le plus actif (5 ans ou au moins 10 ans de préférence) est donc privilégiée pour les pères et les fils (Mazumder, 2005 ; Chen et al., 2017). Les estimations de l'OCDE pour l'Allemagne et les États-Unis sont ainsi fondées sur les chiffres de revenus d'activité d'au moins 8 années pour les pères à un âge proche de celui des fils (30 à 55 ans).

Une autre difficulté est posée par le calcul des élasticités en l'absence d'informations sur les revenus d'activité des pères dans le même ensemble de données. Dans ce cas, une enquête antérieure est utilisée pour obtenir un échantillon de « pères synthétiques ». La technique des moindres carrés en deux étapes et deux échantillons (TS2SLS pour *two-sample, two-stage least squares*) est employée pour prédire les revenus d'activité des pères de l'échantillon, selon les travaux de Björklund et Jäntti (1997). C'est selon cette méthode que Mendolia et Siminski (2016), Nuñez et Miranda (2010), Lefranc (2011), Mocetti (2007), Lefranc et al. (2013), Kim (2013), Cervini-Plá (2015) et Bauer (2006) ont construit les élasticités pour l'Australie, le Chili, la France, l'Italie, le Japon, la Corée, l'Espagne, la Suisse et les économies émergentes.

La même méthode est appliquée ici pour les pays dont la documentation publiée manque actuellement d'informations : l'Autriche, la Belgique, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. Des estimations mises à jour sont données pour le Chili, l'Espagne et le Royaume-Uni.

Le premier échantillon contient des informations sur les revenus d'activité et les caractéristiques socioéconomiques des pseudo-pères. Dans cette régression, W_{it}^{f} correspond aux revenus d'activité d'un individu i au moment t dans l'échantillon complémentaire et peut être considéré comme la somme des revenus d'activité permanents des pères W_{i}^{f} augmentée des caractéristiques variables dans le temps comme l'âge A_{it}^{f} et le terme d'erreur v_{it}^{f}. Les revenus permanents, pour leur part, correspondent à la somme des déterminants constants dans le temps, comme l'éducation et la

classification professionnelle (matrice Z_i), et des perturbations constantes dans le temps (η_i).

$$W_{it}^{f} = W_{i}^{f} + A_{it}^{f} + \nu_{it}^{f} = Z_i\delta + A_{it}^{f} + \eta_{i}^{f} + \nu_{it}^{f} \quad (1)$$

On obtient ainsi le prédicteur des revenus d'activité permanents des pères à partir des caractéristiques des parents (éducation, profession et âge) incluses comme variables muettes :

$$\widehat{W_{i}^{f}} = Z_i\hat{\delta} \quad (2)$$

Cette régression prend les données sur le logarithme de revenus d'activités des fils pour estimer le coefficient d'élasticité intergénérationnelle des revenus β à partir de :

$$W_{it}^{s} = \beta(Z_i\hat{\delta}) + A_{it}^{s} + u_{it} \quad (3)$$

où $u_{it} = \mu_i + \beta\eta_i^{f} + \nu_{it}^{s} + \beta Z_i(\delta - \hat{\delta})$.

L'âge est pris en compte étant donné son influence sur les revenus. Parallèlement, les individus sélectionnés pour les deux échantillons ont entre 30 et 50 ans pour minimiser le biais lié au cycle de vie et éviter les erreurs de mesure des revenus d'activité des fils. En effet, s'ils sont mesurés à un jeune âge, ils seront négativement corrélés avec les revenus à long terme. Plusieurs années sont prises en compte pour les revenus des pères et des fils afin de réduire les erreurs de mesure des revenus transitoires. L'analyse de sensibilité indique que les coefficients sont relativement voisins lorsque l'échantillon est limité aux parents ayant au moins deux ou trois ans de revenus d'activité, par rapport aux estimations prenant en compte toutes les années sans restriction. Les erreurs types sont estimées selon la méthode « bootstrap » pour tenir compte du fait que les revenus d'activité des pères dans la régression de deuxième étape sont une valeur estimée.

La méthode TS2SLS peut sous-estimer l'élasticité intergénérationnelle, ou la surestimer, lorsque les variables auxiliaires sont endogènes et n'expliquent pas parfaitement le logarithme de revenus d'activité des pères. En effet, dans ce cas, les variables omises dans le terme d'erreur sont corrélées avec les variables auxiliaires. Qui plus est, les variables couramment employées pour anticiper les revenus d'activité des parents (ex. l'éducation, la profession, la situation géographique) sont généralement corrélées avec les revenus d'activité des fils. Si les variables de la première étape ont une incidence positive distincte sur les revenus d'activité de l'enfant, il y aura biais à la hausse dans l'estimation de β selon la méthode TS2SLS. Les études qui ont appliqué cette méthodologie reconnaissent cette possibilité et ont tendance à traiter leurs estimations comme les limites supérieures de la « vraie » élasticité intergénérationnelle. En même temps, Björklund et Jäntti (1997) tirent parti de la bonne qualité des données américaines pour comparer leur estimation selon la méthode TS2SLS avec la valeur obtenue en calculant la moyenne des revenus d'activité réels des pères sur cinq ans. Ils concluent que les estimations par équation unique de l'élasticité intergénérationnelle à partir des données longitudinales sont inférieures d'environ 0.1 % à celles obtenues selon la méthode TS2SLS.

Dans la zone OCDE, la mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité est la plus faible au Chili et dans certains pays d'Europe centrale, et la plus forte dans les pays nordiques. Elle est également très limitée dans les économies émergentes. Les résultats illustrés par le Graphique 4.8 laissent entendre, par exemple, que si les revenus d'activité d'un père étaient le double de ceux d'un autre père, l'enfant du père mieux loti aurait alors des revenus d'activité supérieurs de 76 % à ceux de l'enfant de l'autre père en Colombie, de 12 % au Danemark et de 40 % en Corée[4]. Les conclusions correspondent à celles tirées ci-dessus pour la mobilité sociale relative dans les pays nordiques, mais elles mettent également en évidence plusieurs différences : 1) la mobilité des revenus d'activité est inférieure à la moyenne pour le Royaume-Uni et les États-Unis, alors que la mobilité sociale est forte ; 2) la mobilité sociale est faible dans les pays d'Europe méridionale et en Corée, alors que la mobilité des revenus est supérieure en Espagne et atteint des niveaux moyens en Italie et en Corée. Cependant, les différences de mobilité intergénérationnelle

des revenus d'activité à l'échelle internationale peuvent être exagérées par l'illustration simple du Graphique 4.8. En effet, elle inclut les « meilleures estimations ponctuelles », qui n'en sont pas moins parfaitement comparables dans tous les pays. D'autres spécifications ou sources existent pour certains pays. Les intervalles de valeurs obtenus de différentes spécifications et sources peuvent être importants et sont indiqués dans le Graphique d'annexe 4.A.4. .

Graphique 4.8. Élasticités des revenus de père en fils, fin des années 2000

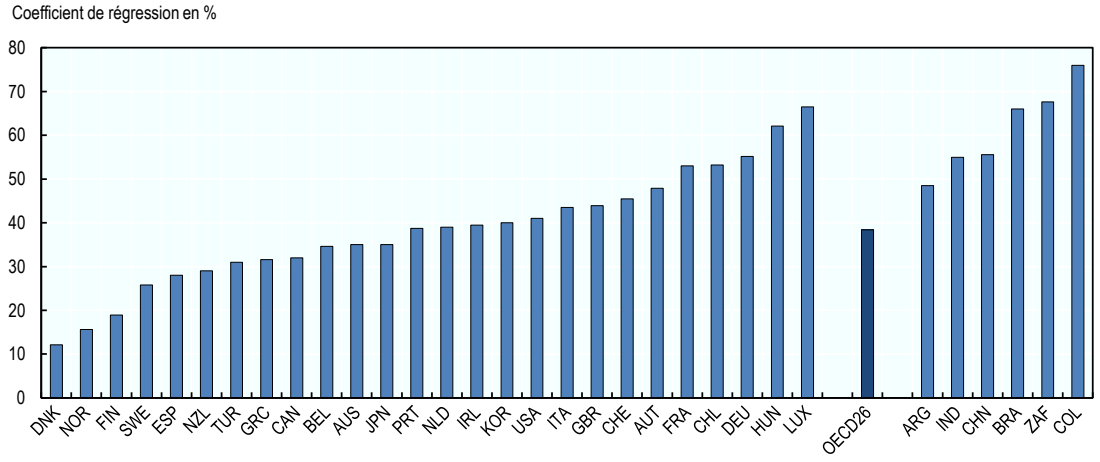

Note : la hauteur de chaque barre correspond à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité. Une valeur supérieure indique une plus grande persistance des revenus d'une génération à l'autre, et donc une plus faible mobilité intergénérationnelle. L'estimation pour le Luxembourg n'est pas strictement comparable avec celles d'autres pays de l'OCDE en raison de son schéma migratoire particulier, à savoir 46 % d'individus nés dans un autre pays en 2015, contre 13 % en moyenne dans l'OCDE (OCDE, 2017b). Un grand nombre de ces personnes n'ont pas grandi ni fait des études au Luxembourg.

Source : calculs de l'OCDE d'après le GSOEP (toutes les vagues : 1984-2013) pour l'Allemagne ; le PSID (toutes les vagues : 1968-2013) pour les États-Unis. D'après le PCM et le module EU-SILC 2011 selon la méthode des moindres carrés en deux étapes et deux échantillons pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie ; le CASEN 2009 pour le Chili. Estimations de Jiménez, Maribel et Mónica Jiménez (2009) pour l'Argentine ; Mendolia et Siminski (2015) pour l'Australie ; Guimaes Ferreira et Veloso (2006) pour le Brésil ; Chen et al. (2017) pour le Canada ; Nuñez Miranda (2010) pour le Chili ; Chyi et al. (2014) pour la Chine ; Ramirez Zuloaga (2016) pour la Colombie ; Kim (2015) pour la Corée ; Bratsberg et al. (2006) pour le Danemark et la Finlande ; Lefranc (2011) pour la France ; Hnatkovska et al. (2013) pour l'Inde ; Lefranc et al. (2014) pour le Japon ; Jäntti et al. (2006) pour la Norvège et la Suède ; Gibbons (2010) pour la Nouvelle-Zélande ; Bauer (2006) pour la Suisse et Mercan (2016) pour la Turquie. Toutes les estimations, à l'exception du Canada, du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède reposent sur la méthode des moindres carrés en deux étapes et deux échantillons.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970720

Encadré 4.5. La courbe dite « de Gatsby le Magnifique »

Le degré auquel les mesures conventionnelles de l'inégalité de revenus à un moment donné traduisent les possibilités d'ascension sur l'échelle des revenus au cours d'une vie est susceptible de compter pour beaucoup dans les perceptions qu'ont les individus et les décideurs des inégalités de revenus. Étant donné que les mesures de la mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité sont l'un des critères par rapport auxquels sont souvent évaluées les déclarations sur l'égalité des chances, la relation entre inégalité et mobilité des revenus suscite un intérêt grandissant. Malgré l'absence de lien théorique manifeste entre la mobilité intergénérationnelle des revenus et les inégalités de revenu à un moment donné, cette relation a fait l'objet d'un examen empirique à l'échelle internationale, en premier lieu à partir des données recueillies par l'économiste Miles Corak (2006) et développées par l'OCDE (2008). La « courbe de Gatsby le Magnifique » – expression utilisée pour la première fois par Alan Krueger, dans un discours en 2012 – qui en résulte est la représentation graphique de la relation négative entre l'inégalité et l'élasticité intergénérationnelle des revenus dans les pays : plus les inégalités (mesurées par le coefficient de Gini) sont prononcées, plus l'égalité des chances (exprimée par l'élasticité des revenus de père en fils) est faible. Un tel postulat donnerait lieu d'anticiper une baisse de la mobilité dans la zone OCDE compte tenu du creusement des inégalités depuis les années 80.

La courbe de Gatsby illustrée par le Graphique 4.9 indique que la relation négative entre inégalité et mobilité intergénérationnelle demeure, mais se complique par rapport à OCDE (2008) lorsque sont inclus d'autres pays et des estimations plus récentes. En particulier, elle est affaiblie par l'inclusion de certains pays européens à faible inégalité et faible mobilité (Hongrie, Autriche) et d'estimations nouvelles, inférieures, de la mobilité en France ou en Allemagne. En revanche, les nouvelles estimations pour les économies émergentes renforcent la relation en affichant à la fois des coefficients de Gini élevés et une mobilité limitée.

Graphique 4.9. Élasticité intergénérationnelle et inégalité des revenus

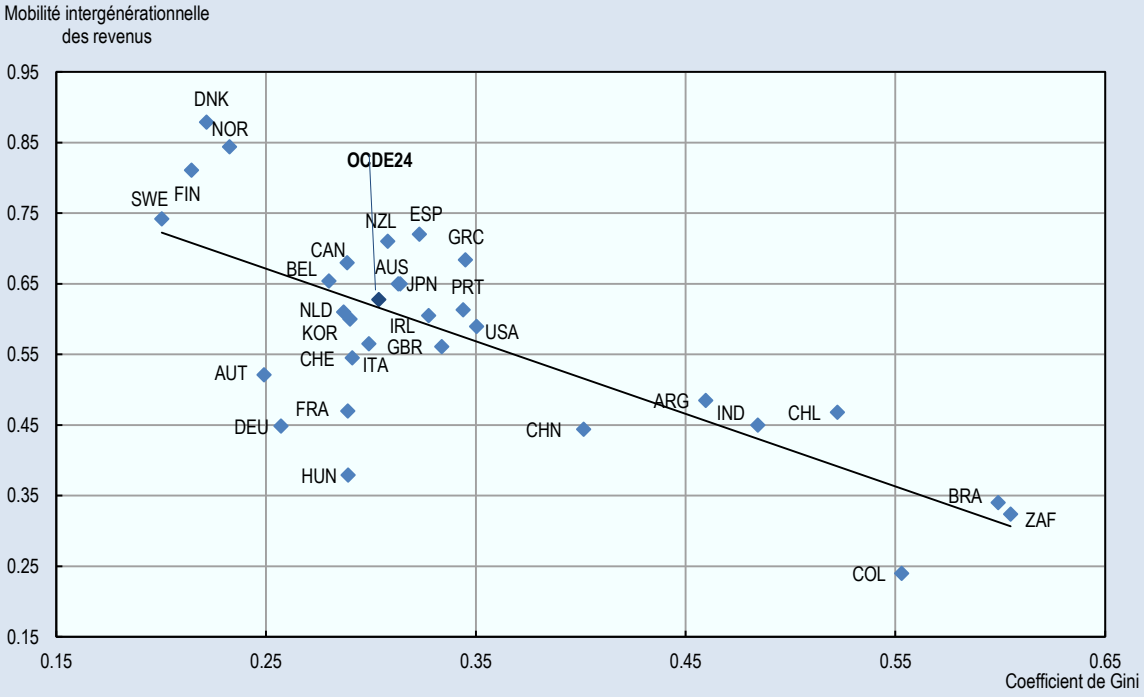

Note : l'élasticité est représentée par 1 moins l'élasticité intergénérationnelle des revenus (voir

l'Graphique d'annexe 4.A.1). Les inégalités de revenu sont mesurées par le coefficient de Gini, du milieu des années 1980 au début des années 1990.
Source : calculs de l'OCDE pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, et le Royaume-Uni d'après le module ad hoc d'EU-SILC et le PCM (MHP pour la Hongrie) ; pour l'Allemagne d'après le GSOEP ; pour les États-Unis d'après le PSID. Jiménez, Maribel et Mónica Jiménez (2009) pour l'Argentine ; Mendolia et Siminski (2015) pour l'Australie ; Guimaes Ferreira et Veloso (2006) pour le Brésil ; Chen et al. (2017) pour le Canada ; Nuñez Miranda (2010) pour le Chili ; Chyi et al. (2014) pour la Chine ; Ramirez Zuloaga (2016) pour la Colombie ; Kim (2015) pour la Corée ; Bratsberg et al. (2006) pour le Danemark et la Finlande ; Lefranc (2011) pour la France ; Hnatkovska et al. (2013) pour l'Inde ; Lefranc et al. (2014) pour le Japon ; Jäntti et al. (2006) pour la Norvège et la Suède ; Gibbons (2010) pour la Nouvelle-Zélande ; Bauer (2006) pour la Suisse. Coefficient de Gini basé sur la *Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus* pour la population totale à la fin des années 80 et au début des années 90, et sur Milanovic (2014) pour l'Argentine.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970739

Il est à noter que, pour certains pays, ces estimations d'élasticité diffèrent en partie de celles présentées dans OCDE (2008). Outre l'utilisation de données plus actuelles, ces différences s'expliquent essentiellement par la sensibilité de ces estimations à la valeur approximative sélectionnée pour le revenu permanent ou l'âge auquel les revenus des pères sont mesurés (Corak, 2006). Pour l'Australie, Mendolia et Siminski (2015) ont utilisé 11 vagues des données HILDA, tandis que Leigh (2006) n'a pris en compte que la vague de 2004. Les estimations de l'Allemagne et des États-Unis ont été calculées par le Secrétariat de l'OCDE à partir de toutes les vagues disponibles des données du panel socioéconomique (GSOEP) (1984-2013) et de la *Panel Study of Income Dynamics* (PSID) (1968-2013) respectivement, mais aussi en calculant le revenu moyen sur un minimum de 8 ans pour obtenir des estimations plus appropriées du revenu permanent. Pour la même raison, Chen et al. (2017) ont calculé la moyenne des revenus d'activité des pères sur au moins 10 ans pour obtenir leur estimation pour le Canada. En revanche, Grawe (2004) a pris en compte les moyennes sur 5 ans seulement pour le Canada, l'Allemagne ou les États-Unis. Enfin, pour la France, Lefranc (2011) a utilisé les revenus d'activité de pseudo-pères anticipés à 40 ans, alors que Lefranc et Trannoy (2003) ont assigné les enfants à plusieurs pseudo-pères sélectionnés à différents âges. Les estimations du Luxembourg ont été exclues en raison de son schéma migratoire très particulier, à savoir 46 % d'individus nés dans un autre pays en 2015, contre 13 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2017b). Un grand nombre de ces individus n'ont pas grandi ni fait d'études au Luxembourg. Par conséquent, aucune relation significative ne peut être établie entre le niveau de mobilité et le niveau d'inégalités transversales. Pour les estimations d'élasticité obtenues à partir de différentes spécifications et sources, les intervalles peuvent être importants et sont indiqués dans le Graphique d'annexe 4.A.4. .

Les heures travaillées et le type d'emploi ont une incidence sur le degré de mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité. La prise en compte des employés à temps plein et à temps plein en année complète au lieu de tous les employés donne un échantillon plus homogène et pourrait exclure les employés moins attachés au marché du travail, dont les revenus d'activité sont moins irréguliers et éventuellement inférieurs. Quelques écrits démontrent la transmission des heures de travail, permettant de penser que les pères qui travaillent plus d'heures que la moyenne de leur cohorte ont tendance à avoir des enfants qui travaillent eux aussi plus d'heures que la moyenne de leur cohorte. Cela pourrait être lié à une transmission de parents à enfants des préférences en matière de loisirs (Toledo, 2007).

Les estimations ci-dessus concernent tous les employés et excluent les indépendants. Le Graphique 4.10 illustre les élasticités intergénérationnelles des revenus d'activité entre pères et fils. La barre de gauche représente un échantillon sélectif, composé des employés à temps plein en année complète, alors que la barre de droite représente l'ensemble des travailleurs, c'est-à-dire tous les employés et les indépendants. Pour la majorité des pays,

les heures travaillées ou le type d'emploi influent peu sur la mobilité des revenus d'activité, bien qu'ils puissent avoir une incidence sur le classement du pays. Il convient toutefois de relever quelques exceptions notables. Dans le cas de la Grèce, la mobilité est nettement inférieure pour les employés à temps plein en année complète (plus de 50 %), en lien avec une bien plus forte persistance intergénérationnelle des revenus d'activité au sommet de la répartition. Si l'analyse excluait les travailleurs à temps partiel ou se concentrait sur les employés à temps plein en année complète, les niveaux de persistance des revenus d'activité en Grèce seraient considérablement plus élevés parmi les pays de l'OCDE. En revanche, la persistance diminue lorsque que sont inclus les indépendants pour quelques pays : de 50 % en Allemagne et de 15 % en Grèce et au Portugal. L'inverse est constaté en Hongrie et aux Pays-Bas où le degré de persistance augmente de 23 % et 25 % lorsque les indépendants sont inclus.

Graphique 4.10. Élasticités des revenus individuels par situation au regard de l'emploi

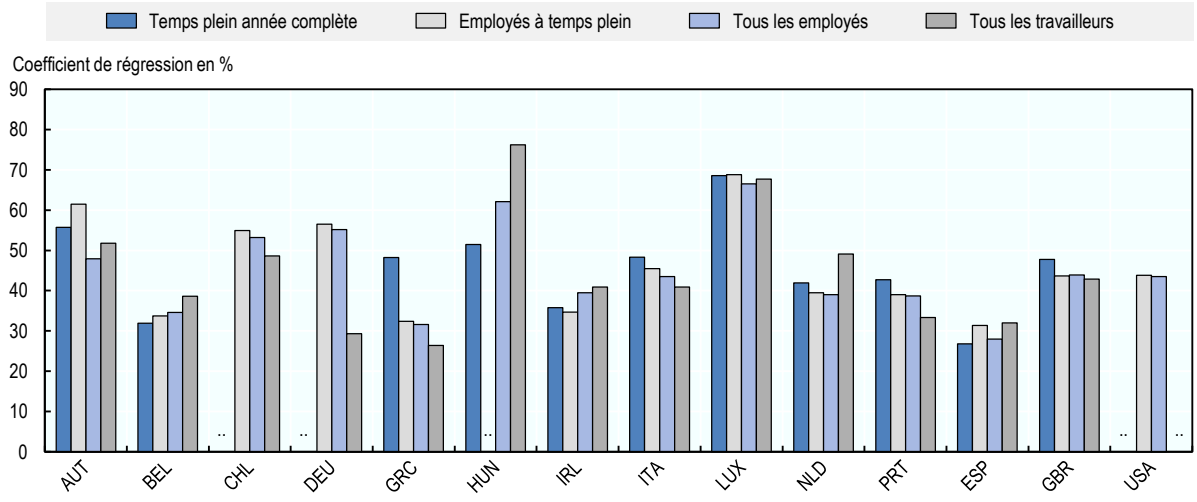

Note : la hauteur de chaque barre correspond à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité. Une valeur supérieure indique une plus grande persistance des revenus d'une génération à l'autre, et donc une plus faible mobilité intergénérationnelle. ... : pas de données disponibles.

Source : calculs de l'OCDE d'après le GSOEP pour l'Allemagne (toutes les vagues : 1984-2013) ; la PSID (toutes les vagues : 1968-2013) pour les États-Unis ; le PCM et le module EU-SILC 2011 pour l'Autriche, la Belgique, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie ; le CASEN 2009 pour le Chili.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970758

4.2.2. Quels sont les déterminants du degré de mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité ?

L'éducation et le marché du travail sont les deux principaux facteurs d'influence sur la mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité. L'absence de mobilité s'explique pour partie par la transmission des compétences tant cognitives que non cognitives. Le niveau d'instruction peut être influencé par le fait que des parents plus instruits ont davantage conscience de la valeur psychologique et économique de l'éducation, et poussent plus leurs enfants à réussir à l'école[5]. La manière dont le marché du travail récompense l'éducation et la manière dont les familles aident leurs descendants à entrer

sur le marché du travail expliquent aussi la corrélation des revenus d'activité[6]. Les liens familiaux peuvent avoir une incidence sur l'accès aux emplois[7]. Parallèlement, les différents choix des pouvoirs publics influencent tous ces facteurs, ainsi que les différences de mobilité des revenus d'activité à l'échelle internationale. La décomposition décrite dans l'Encadré 4.6 présente une méthode d'évaluation des différences nationales dans le degré d'influence exercé sur la persistance des revenus d'activité par la persistance en matière d'éducation ou la persistance en matière de profession.

La corrélation entre les professions des enfants et celles des pères est l'élément le plus important de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité, à raison de 35 % en moyenne et de plus de la moitié en Autriche, en Espagne, en France et en Irlande. La profession du père influence également l'élasticité intergénérationnelle du fait de son effet sur l'éducation des enfants, en particulier en Belgique, aux Pays-Bas et en Europe méridionale. Ce constat confirme les conclusions de précédentes études en Espagne et en Italie (Cervini-Plá, 2009; Piraino, 2007).

Encadré 4.6. Décomposition de l'élasticité intergénérationnelle des revenus

Pour comprendre si la corrélation de la profession ou de l'éducation entre les générations est l'élément le plus important de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité, une analyse par décomposition est effectuée. L'estimation en variables instrumentales pour deux échantillons permet une décomposition des sources d'élasticité des revenus d'activité sur les générations. À partir de la décomposition mise au point par Bowles et Gintis (2002) et suivie par Lefranc et Trannoy (2005), les revenus d'activité des pères W_{it}^{f} et ceux des descendants W_{it}^{c} peuvent être exprimés comme suit :

$$W_{it}^{f} = \alpha^{f} E_{i}^{f} + \gamma^{f} O_{i}^{f} + n_{i}^{f} \quad (4)$$

$$W_{it}^{c} = \alpha^{c} E_{i}^{c} + \gamma^{c} O_{i}^{c} + n_{i}^{c} \quad (5)$$

Où E_{i}^{f} et E_{i}^{c} se réfèrent à l'éducation des pères et des fils, et O_{i}^{f} et O_{i}^{c} à la profession des pères et des fils respectivement.

L'élasticité de β dans l'équation d'élasticité intergénérationnelle (3) de l'encadré 5.4 peut être exprimée comme suit :

$$\beta = \frac{\operatorname{cov}(W_{it}^{c}, \alpha_{i}^{f} E_{i}^{f} + \gamma^{c} O_{i}^{f})}{V(\alpha_{i}^{f} E_{i}^{f} + \gamma^{c} O_{i}^{f})}$$

$$= \frac{1}{V(\alpha_{i}^{f} E_{i}^{f} + \gamma^{c} O_{i}^{f})} \times [\alpha^{c} \operatorname{cov}(E_{i}^{c}, \alpha^{f} E_{i}^{f}) + \gamma^{c} \operatorname{cov}(O^{c}, O^{f})\gamma^{f} + \alpha^{c} \operatorname{cov}(E_{i}^{c}, O^{f})\gamma^{f}$$
$$+ \alpha^{f} \operatorname{cov}(E_{i}^{f}, O^{c})\gamma^{c} + \operatorname{cov}(n_{i}^{c}, E_{i}^{f})\alpha^{f} + + \operatorname{cov}(n_{i}^{c}, O_{i}^{f})\gamma^{f}$$

β peut être décomposé en somme de six termes correspondant à la covariance de l'éducation et de la situation sociale des pères sur l'éducation, la profession et le résidu de revenus d'activité des enfants, chacun multiplié par l'effet de la variable appropriée sur le revenu permanent des enfants et des pères, respectivement. Cette décomposition devrait être considérée uniquement comme une formule descriptive, dans le sens suggéré par Bowles et Gintis (2002), et non pas comme une analyse des effets causaux.

L'éducation des pères intervient dans une relativement moindre mesure dans la persistance intergénérationnelle des revenus d'activité. En moyenne, environ 17 % de l'élasticité s'explique par la corrélation entre l'éducation du père et celle de l'enfant. Ce n'est qu'en Hongrie et aux États-Unis que la transmission intergénérationnelle de l'éducation compte pour 40 % dans la relation des revenus d'activité ; elle a une incidence également plus importante en Belgique et aux Pays-Bas. Aux États-Unis, la transmission par l'éducation des descendants est relativement plus importante, en raison principalement du rendement supérieur de l'enseignement et des compétences et de la relation plus étroite entre le revenu et l'enseignement supérieur (Blanden et al., 2013). Si, en plus de la transmission de l'éducation, l'impact de l'éducation d'un père sur la profession de son fils est pris en compte, l'éducation du père contribue à expliquer 75 % de l'élasticité des revenus d'activité aux États-Unis et 60 % en Hongrie. L'éducation semble aussi être l'un des principaux facteurs explicatifs de la persistance dans le cas du Chili, résultat qui pourrait toutefois être également lié au manque de précision de la mesure des professions des pères.

Graphique 4.11. Déterminants de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité entre pères et fils, début des années 2010

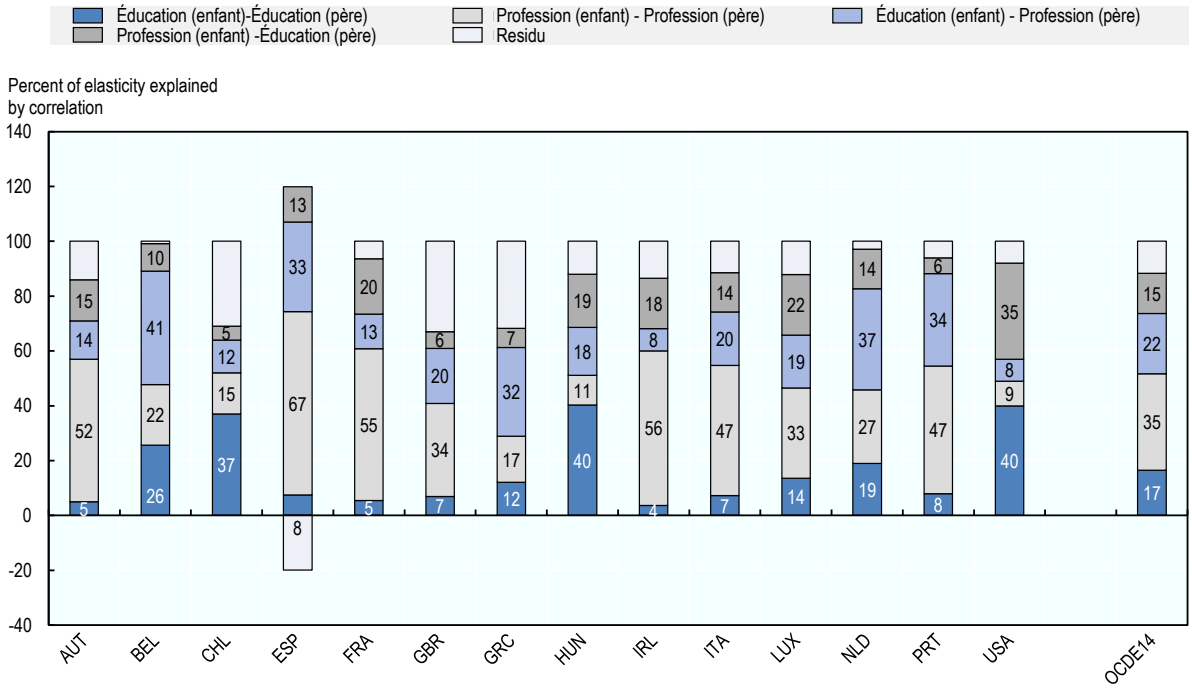

Source : calculs de l'OCDE d'après le PCM et le module EU-SILC 2011 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; d'après le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie ; le CASEN 2009 pour le Chili et la PSID (toutes les vagues : 1968-2013) pour les États-Unis.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970777

4.2.3. La mobilité relative des revenus d'activité a-t-elle diminué ?

L'analyse de l'OCDE ne confirme pas de tendances généralisées sur l'ensemble des pays (Graphique 4.12). Parce qu'elle repose sur une année de données transversales, à l'exception de l'Allemagne et des États-Unis, il est difficile de dissocier les effets d'âge et de cohorte. La persistance pourrait diminuer pour les plus jeunes cohortes parce que les revenus d'activité sont observés à un plus jeune âge. Pour éviter ce type de biais, l'élasticité est calculée à partir des revenus d'activité anticipés des pères et fils au même âge (40 ans) pour chaque cohorte. La comparaison des évolutions sur trois cohortes de 10 ans, entre ceux nés dans les années 50, 60 et 70, fait ressortir des différences entre les groupes de pays. Dans un groupe (Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Italie), la mobilité des revenus d'activité a augmenté de manière continue pour les trois cohortes (l'élasticité a diminué). En Hongrie, au Portugal et aux États-Unis, la mobilité était inférieure pour la deuxième cohorte, mais supérieure pour la dernière. Au Chili et au Luxembourg, qui affichent les plus faibles estimations de mobilité, la baisse s'est principalement produite entre la première et la deuxième cohorte.

Graphique 4.12. Analyse de la persistance intergénérationnelle des revenus par cohorte

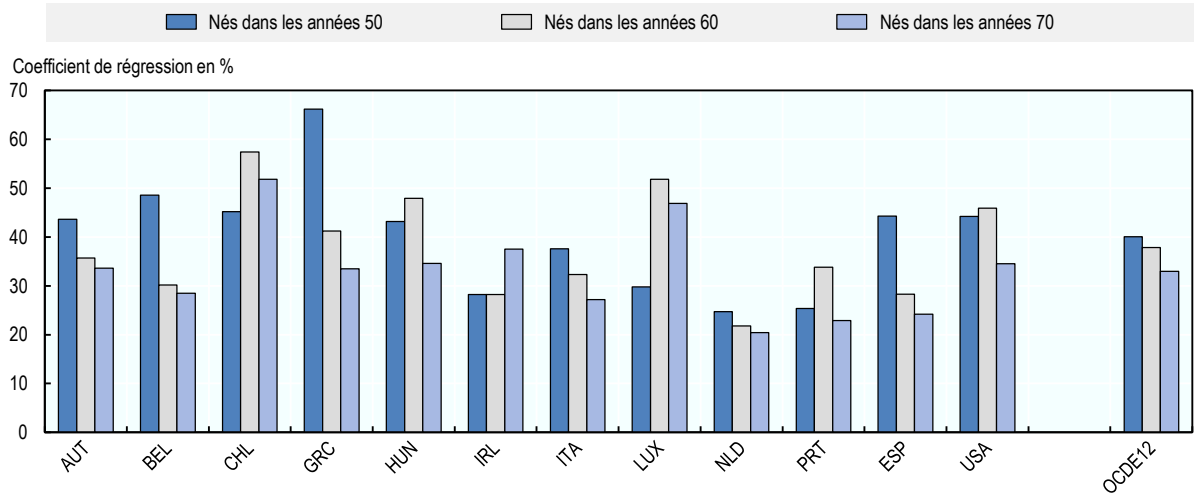

Note : la hauteur de chaque barre correspond à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité. Une valeur supérieure indique une plus grande persistance des revenus d'une génération à l'autre, et donc une plus faible mobilité intergénérationnelle.
Source : calculs de l'OCDE d'après la PSID pour les États-Unis ; le PCM et le module EU-SILC 2011 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie ; le CASEN pour le Chili.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970796

Ce constat rejoint les résultats peu concluants de différentes études nationales. Pour les États-Unis, les écrits ne s'accordent pas sur l'évolution de la mobilité pour les cohortes nées entre les années 20 et le début des années 70. Une série d'études basées sur la PSID révèle peu d'évolution systématique parmi les hommes (Hertz, 2007 ; Lee et Solon, 2009) ; d'autres conclusions indiquent une hausse de la mobilité intergénérationnelle (Fertig, 2003 ; Mayer et Lopoo, 2004), bien que celle-ci puisse être expliquée par des estimations imprécises des revenus d'activité. Les estimations concernant les femmes dans Hertz (2007) et Lee et Solon (2009) indiquent une mobilité en baisse pour les premières cohortes, mais peu d'évolution pour celles nées en 1960 et après. Les travaux plus récents de Chetty et al. (2017), axés sur la mobilité absolue, tendent à indiquer que la proportion de descendants dont les revenus d'activité réels sont supérieurs à ceux de leurs parents a diminué aux États-Unis, de 90 % pour ceux nés en 1940, à 50 % pour ceux nés dans les années 80. Au Japon, les résultats font apparaître que la mobilité intergénérationnelle est restée plus ou moins stable depuis quelques décennies. Une conclusion particulièrement contestée au Royaume-Uni, à savoir que la mobilité a diminué, s'appuie sur le constat que l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité estimée pour la cohorte née en 1958 (*National Child Development Study*) est plus importante que celle de la cohorte née en 1970 (*British Cohort Study*), mais des différences dans les sources de données pourraient expliquer les résultats.

Pour d'autres pays européens, si l'augmentation de la mobilité fait davantage l'unanimité pour les cohortes de l'après-Deuxième Guerre mondiale, des recherches plus poussées sont nécessaires pour les cohortes plus récentes, nées depuis les années 70. En Finlande, la mobilité a considérablement augmenté pour les cohortes nées entre 1930 et 1970, constat associé avec les réformes de l'école polyvalente (Pekkala et Lucas, 2007). Pour la

Norvège, Bratberg et al. (2005) observent une stabilité générale dans le temps, voire une légère augmentation de la mobilité des revenus d'activité père-fils et père-fille entre les cohortes de 1950 et 1965. Ils suggèrent que la série de réformes du système éducatif, axée sur l'égalité des chances, a également contribué à ce résultat. En Suède, la mobilité a considérablement augmenté entre les cohortes d'avant et d'après-guerre, alors que la relation reste au point mort pour toutes les cohortes d'après la Deuxième Guerre mondiale (Bjorklund, Jäntti et Lindquist, 2009). Enfin, on observe en France une évolution de la mobilité en V. Le point le plus bas concerne les hommes nés dans les années 30, date après laquelle la mobilité a augmenté pour ceux nés entre 1940 et 1950, sous l'effet positif des politiques d'éducation et d'égalité sociale, mais diminué à nouveau pour les personnes nées en 1970 (Lefranc, 2011).

4.3. Au-delà des corrélations père-fils moyennes : Effets des antécédents parentaux sur les ressources à différents points de la distribution et pour les descendantes

Les études sur la distribution des revenus d'activité dans une optique intergénérationnelle ont fait ressortir que la persistance a augmenté aux deux extrémités et que richesse et pauvreté sont toutes les deux partiellement héritées. La section ci-après s'intéresse donc à la relation de dépendance entre la mobilité et la position de l'individu sur l'échelle de distribution des revenus d'activité. La deuxième section examine le patrimoine plutôt que les revenus d'activité à différents points de l'échelle de distribution. La dernière section donne une estimation de la mobilité des revenus d'activité pour les filles, sachant que les données empiriques dans ce domaine ont tout sauf abondé.

4.3.1. Les caractéristiques de la mobilité sont-elles différentes au sommet et au bas de l'échelle de distribution ?

Les estimations des caractéristiques de la mobilité moyenne, comme les élasticités présentées ci-dessus, masquent l'hétérogénéité du degré de mobilité ou de persistance sur l'ensemble de la population, à savoir que la persistance des revenus d'activité n'est pas la même et qu'elle n'augmente ou ne diminue pas de manière linéaire le long de la distribution[8]. Des régressions par quantile pour une sélection de pays de l'OCDE servent à évaluer, ci-après, l'influence des revenus d'activité des pères à chaque quantile (les 10^{e}, 25^{e}, 50^{e}, 75^{e} et 90^{e} centiles).

Ce type d'analyse à l'échelle internationale confirme que la persistance intergénérationnelle des revenus d'activité varie considérablement le long de l'échelle de distribution et selon les pays (Graphique 4.13). Quatre groupes de pays se dégagent. Dans un premier groupe, la mobilité est la plus forte pour ceux qui se situent dans les centiles inférieurs de la distribution des revenus d'activité des pères (les derniers 10 %). Ce degré supérieur de mobilité ascendante des fils nés de pères à revenus modestes est constaté en Allemagne, en Autriche, au Chili, en Espagne, en France et aux Pays-Bas. Dans tous ces pays, la persistance augmente de manière linéaire pour ceux dont les revenus d'activité sont supérieurs jusqu'au 75^{e} centile, puis elle retombe pour le 90^{e} centile, à l'exception de l'Allemagne, du Chili et des Pays-Bas. En revanche, dans un deuxième groupe de pays (Irlande et États-Unis), la mobilité intergénérationnelle est la plus élevée pour ceux qui sont nés de pères plus aisés et la plus basse pour ceux nés de pères plus pauvres.

Dans un troisième groupe (Belgique, Grèce, Luxembourg), la mobilité est plus forte aux deux extrémités de la distribution et atteint son plus bas niveau parmi les classes moyennes, c'est-à-dire les revenus d'activité médians. Enfin, dans le quatrième groupe de pays (Espagne, Hongrie, Italie et Royaume-Uni), les différences de mobilité sur l'échelle

de distribution des revenus d'activité des pères sont moins prononcées. Cela étant dit, on observe une légère tendance à une plus faible mobilité au sommet de la distribution en Espagne, en Hongrie et en Italie. Ce constat s'inscrit dans le droit-fil de précédentes conclusions pour l'Espagne et l'Italie, qui indiquent une plus forte immuabilité au sommet (Cervini-Plá, 2015 ; Mocetti, 2007) et comparent cette situation avec les résultats du Canada (Chen et al., 2016).

Graphique 4.13. Élasticités des revenus pour les différents quantiles de la distribution, début des années 2010

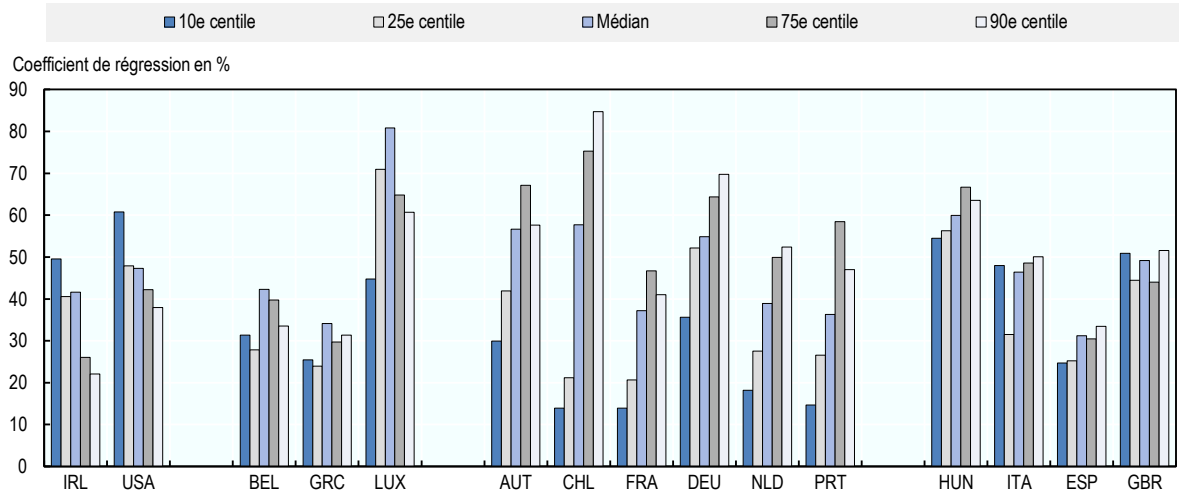

Note : la hauteur de chaque barre correspond à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité. Une valeur supérieure indique une plus grande persistance des revenus d'une génération à l'autre, et donc une plus faible mobilité intergénérationnelle.
Source : calculs de l'OCDE d'après le GSOEP pour l'Allemagne ; le PSID pour les États-Unis ; le PCM et le module EU-SILC 2011 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie ; le CASEN 2009 pour le Chili.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970815

Les enfants nés dans des familles modestes peuvent se heurter à des obstacles familiaux, éducatifs, informationnels et culturels et rester bloqués au bas de l'échelle. Méthode utile pour dégager les caractéristiques de la mobilité intergénérationnelle ascendante et descendante, les matrices de transition peuvent être interprétées comme la probabilité qu'un fils se situe dans le quantile i^{e}, à condition que son père soit dans le même quantile ou dans un autre quantile de revenus. Par exemple, cela montrera quel pourcentage d'enfants d'âge adulte dans le quintile supérieur sont nés de parents dans le même quintile et quel pourcentage d'enfants dont les parents étaient dans le quantile inférieur se sont hissés jusqu'au haut de l'échelle. La mobilité ascendante à partir du quantile inférieur est, en réalité, élevée : en moyenne, 71 à 72 % des individus se situent dans un quartile de revenus d'activité supérieur au quartile du bas si leur père était dans le quartile du bas (Graphique 4.14, partie A).

Cependant, la plus grande partie de la mobilité ascendante depuis le quantile du bas se fait vers le quantile immédiatement supérieur (le deuxième), sauf en France où l'on observe aussi plus de mobilité ascendante du quantile du bas jusqu'au troisième quantile ; le plancher est cependant plus adhérent (35 %) que dans d'autres pays. Une proportion

moindre des fils atteint le quantile du haut de la distribution des revenus d'activité quand leurs pères étaient dans le quantile du bas : environ 15 à 20 % dans la plupart des pays, mais 10 % ou moins aux États-Unis, en Allemagne et au Luxembourg. En revanche, la mobilité ascendante à partir du bas est forte au Portugal et au Danemark étant donné que les proportions de fils de pères à revenus modestes qui restent au bas de l'échelle et de ceux qui atteignent le sommet sont presque identiques. Cela confirme d'autres conclusions indiquant un taux nettement inférieur de mobilité ascendante à partir du bas de la distribution aux États-Unis par rapport aux pays nordiques (Jäntti et al., 2006).

Parallèlement, ceux qui naissent dans des familles plus aisées sont parfois empêchés de glisser vers le bas de l'échelle par un « plafond adhérent », c'est-à-dire par le fait que le revenu et les privilèges des parents peuvent aider leurs descendants à réduire le risque de régression (Reeves et Howard, 2013). À cause des planchers et des plafonds adhérents, la mobilité intergénérationnelle ascendante relative sera limitée par des taux équivalents de mobilité descendante. Les plafonds adhérents varient de 35 % en Espagne à près de 50 % au Royaume-Uni, en Hongrie, au Luxembourg, aux États-Unis et en Allemagne (Graphique 4.14, partie D). La mobilité descendante à partir du haut est relativement faible au Royaume-Uni, alors que la mobilité ascendante globale à partir du bas est au-dessus de la moyenne. Pour sa part, la mobilité descendante du quartile du haut vers le quartile du bas va de 8 % au Luxembourg à 22 % au Chili.

Au milieu, les perspectives de revenus sont largement influencées par la position des parents sur la distribution des revenus. Dans tous les pays, à l'exception notable de l'Irlande, les fils dont le père appartient à la catégorie des revenus moyens inférieurs (le deuxième quartile de la distribution des revenus) auront plus de chances de glisser jusqu'au quartile du bas que de se hisser jusqu'au quartile supérieur (Graphique 4.14, partie B). En Allemagne, 27 % des enfants dont le père se situe dans le deuxième quartile atteignent le quartile du bas et 11 % seulement se hissent jusqu'au quartile supérieur. Parallèlement, les chances qu'ont les fils dont le père appartient à la catégorie des revenus moyens supérieurs (troisième quartile) d'atteindre le quartile du haut sont généralement supérieures à leurs chances de glisser jusqu'au bas de l'échelle (Graphique 4.14, partie C). Ce n'est qu'en France et au Portugal que le risque de glisser jusqu'au dernier quartile est légèrement supérieur.

Graphique 4.14. Pourcentage de fils dans les quartiles supérieur et inférieur des revenus, par quartile du père

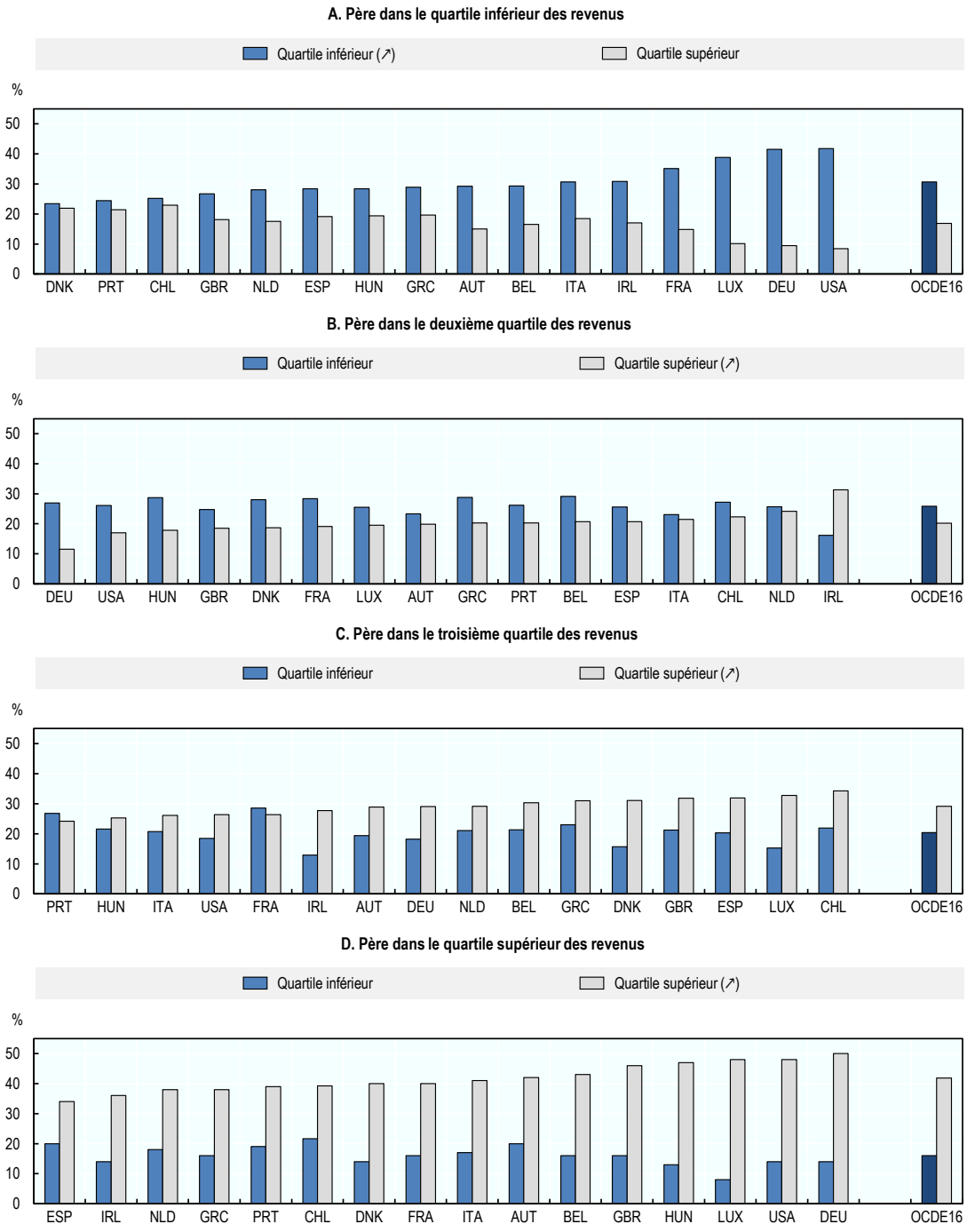

Source : calculs de l'OCDE d'après le GSOEP pour l'Allemagne ; la PSID pour les États-Unis ; le PCM et le module EU-SILC 2011 pour l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie ; le CASEN 2009 pour le Chili.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970834

4.3.2. Transmission intergénérationnelle de la situation patrimoniale

Si l'association des revenus d'activité d'une génération à l'autre a suscité beaucoup d'intérêt et fait l'objet de nombreuses recherches, les connaissances sur la transmission de la situation patrimoniale de parents à enfants sont beaucoup plus limitées. La documentation disponible pour quelques pays indique que les enfants de parents aisés ont plus de chances d'être riches que les enfants de parents plus modestes. Cependant, les données sur la force de cette relation varient considérablement à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre (Charles et Hurst, 2003 ; Pfeffer et Killewald, 2015, pour les États-Unis ; Boserup et al., 2014 pour le Danemark ; Adermon et al., 2016, pour la Suède).

L'héritage est un important facteur dans les relations concernant le patrimoine. La question de la part réelle d'héritage dans le patrimoine fait pourtant débat et, selon le pays et l'étude, les estimations de la part d'héritage dans le patrimoine net varient de 10 % à plus de 50 % (Kotlikoff et Summers, 1988 ; Modigliani, 1988 ; Wolff et Gittleman, 2011 pour les États-Unis ; Karagiannaki, 2011 pour le Royaume-Uni ; Kessler et Masson, 1989, pour la France ; Klevmarken, 2006, pour la Suède). Selon des travaux plus récents, l'héritage pourrait expliquer entre la moitié et jusqu'à trois quarts de la persistance du patrimoine (Adermon et al., 2016).

De nouvelles données de l'OCDE sur la transmission du patrimoine de parents à enfants permettent en partie de combler ce déficit et de faire la lumière sur l'importance de l'héritage et des donations comme source de patrimoine (Graphique 4.15, partie A). En moyenne, dans les 16 pays de l'OCDE disposant de données, environ un ménage sur trois a déclaré avoir déjà reçu des donations ou des legs. D'importantes différences sont observées entre les pays : en Lettonie, un ménage sur quatre seulement dit avoir reçu des héritages ou des donations alors que, à l'autre extrémité, cette proportion est presque doublée en France. Des variations nationales sont également manifestes lorsque l'on étudie les caractéristiques aux différents points de la distribution des richesses. Si, dans tous les pays considérés, on observe un gradient positif de la chance d'hériter sur l'ensemble des quintiles de richesse, ce gradient est particulièrement fort en Belgique, en Grèce et en Italie. En France, le flux annuel d'héritages augmente depuis les années 50, après avoir reculé entre les années 30 et les années 50, et engendre une croissance de la fortune tirée par l'héritage, à l'origine du débat sur la « société d'héritiers » (Piketty, 2011).

Dans les pays de l'OCDE disposant de données, la valeur actualisée des héritages et des donations reçus par les ménages du quintile de patrimoine net supérieur représente, en moyenne, 72 % du patrimoine net moyen de tous les ménages, tandis que pour ceux du quintile inférieur, cette proportion est réduite à 1.5 % du patrimoine net moyen de la population totale (Graphique 4.15, partie B).

De nombreux facteurs expliquent ces différences. Premièrement, le patrimoine moyen total des ménages et la concentration patrimoniale diffèrent considérablement d'un pays à l'autre. L'Autriche, par exemple, qui affiche une forte proportion d'héritage dans le quintile de patrimoine supérieur, enregistre également une forte concentration patrimoniale, à l'inverse de la Grèce. Parallèlement, certains pays appliquent un système rigoureux de taxation des héritages et des donations alors que d'autres, comme la République slovaque, ne taxent pas les transferts de patrimoine. La composition du patrimoine en termes d'actifs financiers et non financiers entre elle aussi en jeu, tout comme les règles correspondantes sur l'imposition de la propriété immobilière. Enfin, les différences en matière de vieillissement de la population entre les pays ont elles aussi une influence puisque l'accumulation de patrimoine a tendance à augmenter avec l'âge.

Graphique 4.15. Héritages et donations, par quintile de patrimoine net

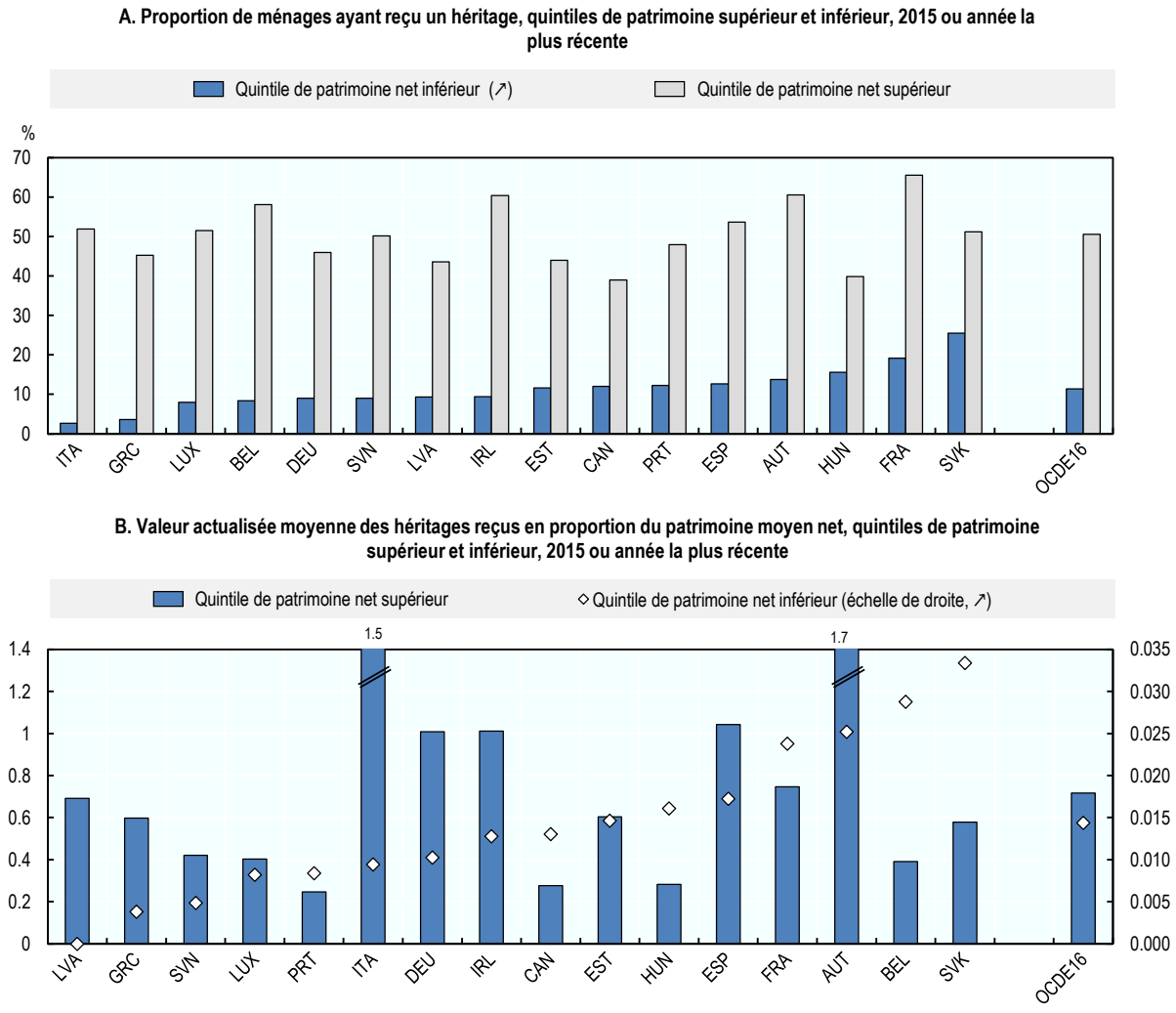

Source : OCDE (2017), *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/how_life-2017-en.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970853

4.3.3. La mobilité est-elle supérieure ou inférieure pour les descendantes ?

Quelques études ont comparé la mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité des descendants des deux sexes et suggèrent que filles et fils ont un degré de mobilité similaire ou que les filles sont encore plus mobiles que les fils. En effet, quelques études constatent des niveaux d'élasticité assez proches pour les fils et les filles aux États-Unis, en Espagne et au Japon (Mazumder, 2005 ; Lefranc et al., 2013 ; Cervini-Plà, 2009). Les données scandinaves indiquent que la mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité est quelque peu supérieure pour les femmes quand elle est mesurée en fonction des revenus individuels – voir Österberg (2000) ; Österbacka (2001) ; Bratberg et al. (2005, 2007) ; et Jäntti et al. (2006) – mais une autre étude plurinationale incluant le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la Norvège et le Royaume-Uni, constate que la persistance intergénérationnelle du revenu des femmes est très similaire dans tous les pays lorsque

seuls sont pris en compte les revenus d'activité individuels (Raaum et al., 2007). D'autres pays, dont le Canada, la France, l'Italie et la Nouvelle-Zélande, affichent une élasticité légèrement inférieure pour les descendantes (Lefranc, 2011 ; Moroni, 2015 ; Chen et al., 2017 ; Gibbons, 2010).

L'estimation de la mobilité des revenus d'activité des descendantes pose un problème de sélection, car les revenus d'activité, du fait qu'ils sont observés uniquement pour celles qui sont employées, subissent l'effet du taux d'activité inférieur des femmes. Par exemple, les femmes ont plus de chance d'interrompre leur carrière pour avoir et élever des enfants au début de leur vie professionnelle ; elles ne sont généralement pas aussi fortement attachées au marché du travail que les hommes. Les femmes employées étant un échantillon autosélectionné, les estimations seront biaisées si l'interprétation est élargie à l'échantillon complet des descendantes. En plus de l'estimation père-fils, une correction de Heckman est nécessaire pour tenir compte de l'effet de sélection (voir l'Encadré 4.7).

Encadré 4.7. Correction de l'effet de sélection d'échantillon dans le calcul des élasticités individuelles des descendantes

Comme pour les fils, l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité sera estimée à partir d'informations sur les revenus d'activité du pseudo-père et ses caractéristiques socioéconomiques pour anticiper les revenus d'activité permanents du père W_i^f :

$$W_{it}^f = W_i^f + A_{it}^f + v_{it}^f = Z_i\ \delta + A_{it}^f + n_i^f + v_{it}^f \quad (1)$$

Où W_{it}^f correspond aux revenus d'activité du père de l'individu i au moment t, qui peuvent être décomposés en revenus permanents W_i^f et en caractéristiques variables dans le temps A_{it}^f. Les revenus d'activité permanents sont décomposés en déterminants constants dans le temps Z_i et en éléments perturbateurs constants dans le temps n_i.

Cela permet d'obtenir le prédicteur des revenus permanents du père en fonction des caractéristiques parentales (éducation, profession et âge) incluses comme variables muettes :

$$\hat{W}_i^f = Z_i\ \hat{\delta} \quad (2)$$

Et de calculer la régression avec les données sur le logarithme de revenus d'activités des descendantes pour estimer le coefficient d'élasticité intergénérationnelle des revenus β à partir de :

$$W_{it}^d = \beta(z_i\ \hat{\delta}) + A_{it}^d + u_{it} \quad (3)$$

Où $u_{it} = \mu_i + \beta n_i^f + v_{it}^s + \beta Z_i(\delta - \hat{\delta})$

L'équation de sélection est un modèle de probits où la variable dépendante, d, est une variable indicatrice égale à 1 si la descendante travaille et à zéro si elle ne travaille pas, représentée par :

$$d_i = Z_i\gamma + u_i$$

Où Z_i contient la situation de famille, une variable muette pour la parentalité et le logarithme des revenus d'activité du conjoint. Étant donné que ces variables ont peu de chances d'affecter les revenus d'activité par d'autres voies que la probabilité de travail, la restriction d'exclusion est valable et la correction de Heckman peut être utilisée.

Heckman suggère d'estimer l'équation de sélection probit à partir de la probabilité maximale pour l'échantillon entier et de calculer le ratio de Mills inverse qui est ensuite utilisé comme variable

exogène supplémentaire dans l'équation intergénérationnelle :

$$W_{it}^{d} = \beta(z_i \hat{\delta}) + A_{it}^{d} + \mu \hat{\lambda} + u_{it} \qquad (3)$$

Où λ est le ratio Mills inverse.

Graphique 4.16. Taux d'emploi des descendantes, par centile de revenus du père

Taux d'emploi des descendantes, par centile de revenus d'activités du père, moyenne de 13 pays de l'OCDE, vers 2011

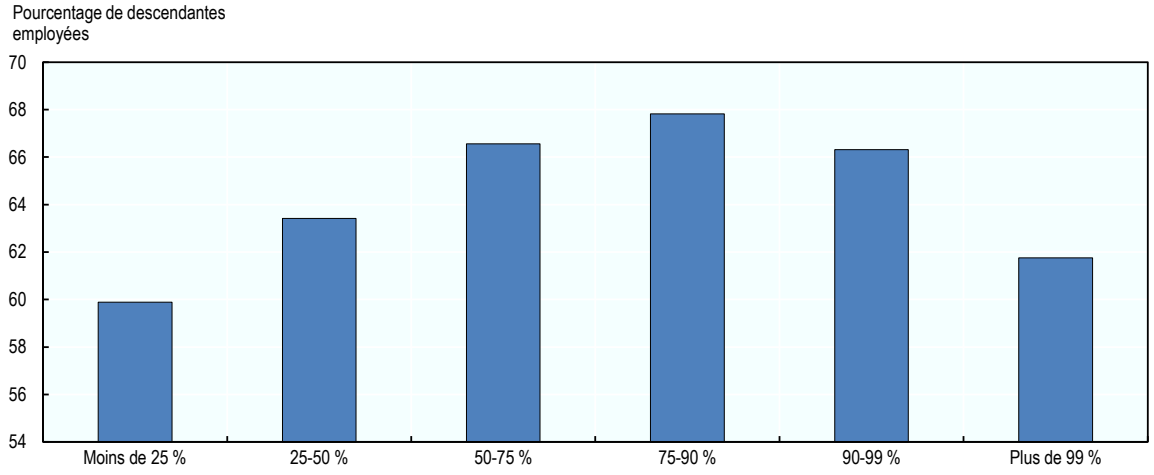

Source : calculs de l'OCDE d'après le GSOEP pour l'Allemagne ; la PSID pour les États-Unis ; le PCM et le module EU-SILC 2011 pour l'Autriche, la Belgique, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie ; le CASEN pour le Chili.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970872

Globalement, l'élasticité entre les revenus d'activité des pères et de leurs filles est moins importante (la mobilité est supérieure) après correction de l'effet de sélection des filles employées selon un modèle de Heckman. Cela suggère que les femmes qui ont le plus faible potentiel de revenus d'activité ont moins de chances d'être actives. Le Graphique 4.16 suggère un schéma en u inversé : le taux d'emploi a tendance à être le plus bas pour les femmes dont le père avait des revenus modestes, mais il est aussi inférieur pour celles dont le père avait des revenus très élevés.

Le Graphique 4.17 compare les élasticités pour les descendants des deux sexes, avec correction de l'effet de sélection par l'activité. Cette correction réduit les estimations d'élasticité dans la plupart des pays, particulièrement en Grèce, en Hongrie, en Irlande et au Portugal. En Italie, en revanche, l'élasticité obtenue pour les filles augmente après correction, indiquant que les femmes qui ont le plus fort potentiel de revenus d'activité sont moins susceptibles d'être actives. Un taux d'activité inférieur des femmes ayant des revenus anticipés supérieurs est également constaté au Japon (Lefranc et al., 2013).

La mobilité intergénérationnelle des revenus des filles a tendance à s'approcher de celle des fils dans la majorité des pays. Elle est nettement supérieure pour les filles que pour les fils (plus de 10 points) en Allemagne, au Chili, en Grèce et en Hongrie, mais inférieure pour les filles en Autriche, au Luxembourg et, en particulier, en Espagne et en Italie.

Graphique 4.17. Élasticité des revenus entre pères et filles, par comparaison avec l'élasticité entre pères et fils

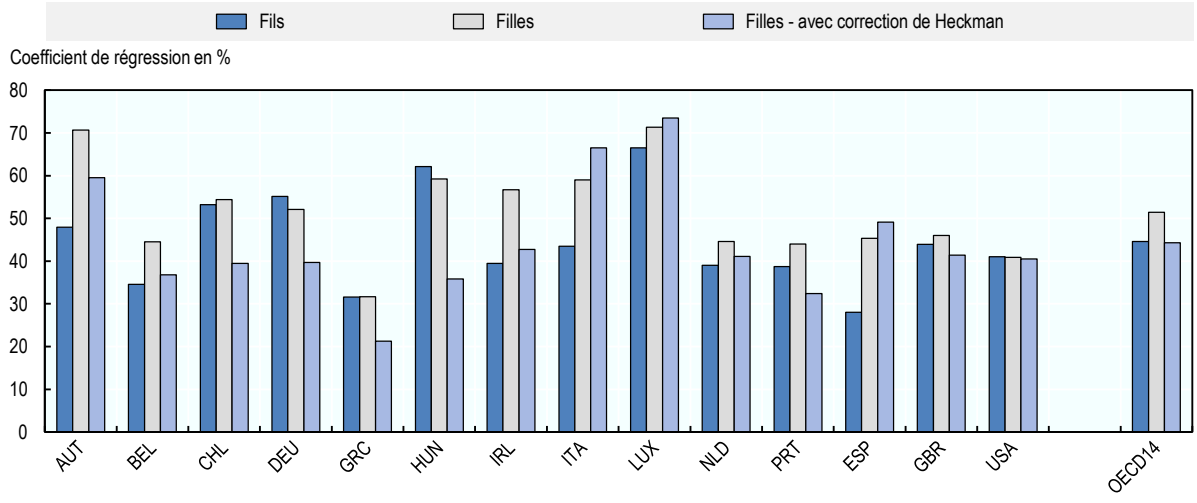

Note : la hauteur de chaque barre correspond à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité. Une valeur supérieure indique une plus grande persistance des revenus d'une génération à l'autre, et donc une plus faible mobilité intergénérationnelle. Les résultats pour les filles présentés dans la troisième barre utilisent la correction de l'effet de sélection de Heckman.
Source : calculs de l'OCDE d'après le GSOEP pour l'Allemagne ; la PSID pour les États-Unis ; le PCM et le module EU-SILC 2011 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie ; le CASEN pour le Chili.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970891

Les taux élevés de travail à temps partiel et d'inactivité économique de longue durée, mais aussi la ségrégation professionnelle hommes-femmes, compliquent l'analyse et l'interprétation de ces résultats. Par ailleurs, l'appariement assortatif – la tendance grandissante à sélectionner un conjoint ayant un niveau d'instruction et des revenus d'activité semblables – peut aussi influer sur la force de la relation intergénérationnelle. On peut donc s'intéresser aux ressources du ménage plutôt qu'aux revenus d'activité de l'individu. D'une génération à l'autre, les inégalités évoluent non seulement en fonction des revenus du travail ou du capital humain, mais aussi de qui se marie avec qui. Les descendants se marient et la manière dont cet appariement se produit peut retentir sur leur position socioéconomique.

Selon Raaum et al. (2007), les différences entre les pays en matière de mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité des familles pourraient s'expliquer par quatre facteurs : 1) la mobilité des salaires individuels entre les générations, 2) la réaction de l'offre de travail au regard de son propre salaire, 3) le degré d'appariement assortatif, et 4) la réaction de l'offre de travail au regard du salaire du conjoint, qui découle des décisions communes d'offre de travail des ménages. Plusieurs études ont montré que l'appariement assortatif contribue considérablement à l'élasticité intergénérationnelle des revenus (Raaum et al., 2007 ; Black et Devereux, 2011 ; Chadwick et Solon, 2002 ; Ermisch et al., 2006). En ce qui concerne les décisions d'offre de travail dans les pays, des élasticités transversales négatives d'offre de travail/salaires sont possibles dans les couples du fait que les femmes qui épousent des hommes riches réagissent au salaire élevé de leur mari en travaillant moins d'heures ou en se retirant du marché du travail. Au

Royaume-Uni et aux États-Unis, il apparaît que cette réaction transversale de l'offre de travail est plus forte que l'effet d'offre de travail directe du fait que les femmes qui épousent des hommes riches ont généralement elles-mêmes un fort potentiel de revenus d'activité. Une conclusion analogue se dégage au Japon. Ce dernier effet (l'offre de travail directe) est prépondérant dans les pays nordiques.

Le revenu disponible des ménages constitue, en principe, une meilleure mesure de la relation intergénérationnelle des niveaux de vie que les individus et leurs revenus d'activité seuls (Jenkins et Jäntti, 2013). Cette analyse n'est toutefois possible que pour un sous-ensemble de pays (voir l'Encadré 4.8). La comparaison de la mobilité des fils et des filles à partir du revenu des ménages de ce sous-ensemble de pays fait ressortir des différences de mobilité entre les deux sexes beaucoup moins prononcées que dans le cas des revenus d'activité individuels, à l'exception notable de l'Allemagne. À l'instar de la mobilité des revenus d'activité, la mobilité de revenu est nettement plus forte pour les filles que pour les fils en Allemagne (Graphique 4.18). Dans les autres pays, la mobilité de revenu des filles serait plutôt supérieure à celle des fils en Grèce, en Hongrie et en Espagne, et inférieure aux États-Unis.

Graphique 4.18. Comparaison de l'élasticité des revenus des fils et des filles d'après le revenu des ménages, 2011

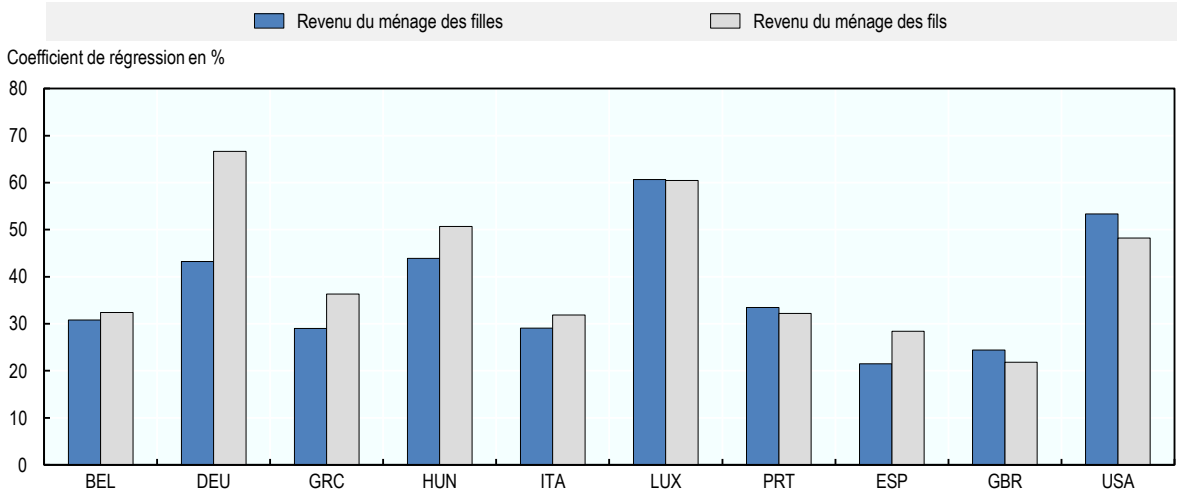

Note : la hauteur de chaque barre correspond à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité intergénérationnelle des revenus d'activité. Une valeur supérieure indique une plus grande persistance des revenus d'une génération à l'autre, et donc une plus faible mobilité intergénérationnelle. ... : pas de données disponibles.
Source : calculs de l'OCDE d'après le GSOEP pour l'Allemagne ; la PSID pour les États-Unis ; le PCM et le module EU-SILC 2011 pour la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et le Royaume-Uni ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970910

Encadré 4.8. Effets du passage des revenus d'activité individuels au revenu des ménages sur la relation intergénérationnelle

La majorité des études ont porté sur les revenus d'activité individuels. Or, le revenu des ménages est plus constant et devrait permettre une estimation plus précise des niveaux de vie permanents. L'examen du revenu des ménages suppose l'inclusion d'autres ressources (revenus du capital, virements), ainsi que des individus qui ne travaillent pas et bénéficient de prestations sociales ; l'effet sur les estimations de mobilité est incertain. Par exemple, on pourrait constater une plus forte relation du fait que l'aide publique est corrélée sur les générations.

La prise en compte du revenu des ménages plutôt que des revenus d'activité se répercute de plusieurs manières sur le degré de mobilité selon les pays. En Allemagne et en Grèce, la mobilité est inférieure lorsque l'on considère le revenu des ménages. En Belgique, au Portugal et au Luxembourg, en revanche, la mobilité est supérieure si l'on considère le revenu des ménages plutôt que les revenus d'activité individuels. Dans d'autres pays, la mobilité est du même ordre ou légèrement supérieure si l'on considère le revenu des ménages, mais inférieure si l'on compare les revenus d'activité des ménages.

Graphique 4.19. Comparaison des élasticités des revenus d'activité et du revenu des ménages, fin des années 2000

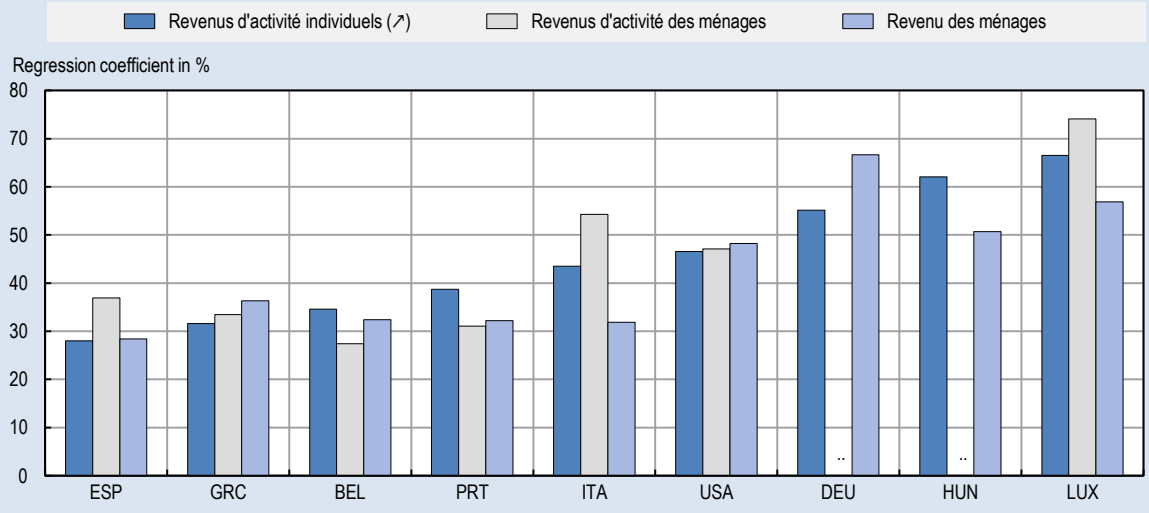

Note : la hauteur de chaque barre correspond à la meilleure estimation ponctuelle de l'élasticité des rémunérations entre les générations. Une valeur supérieure indique une plus grande persistance des revenus d'une génération à l'autre, et donc une plus faible mobilité intergénérationnelle. ... : pas de données disponibles.
Source : calculs de l'OCDE d'après le GSOEP pour l'Allemagne ; la PSID pour les États-Unis ; le PCM et le module EU-SILC 2011 pour la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, et le Portugal ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970929

4.4. Conclusion

Ce chapitre a analysé la mobilité de la situation socioéconomique d'une génération à l'autre, premièrement à partir des classes socioprofessionnelles, puis en s'intéressant à la relation revenus d'activité et revenu des ménages entre les parents et les enfants. L'analyse indique que si la mobilité sociale absolue en termes de profession est forte, elle

a diminué dans le temps dans une moitié des pays considérés et n'a pas beaucoup évolué dans l'autre. On observe en particulier un recul de la mobilité ascendante et une progression de mobilité descendante dans certains pays sous l'effet de changements sociaux structurels. Ce constat implique que pour augmenter la mobilité ascendante, d'autres améliorations de la structure socioprofessionnelle sont nécessaires, au moyen d'actions publiques en faveur de la création d'emplois de qualité.

En ce qui concerne la mobilité intergénérationnelle des revenus d'activité, le chapitre a constaté d'importantes différences de niveau de mobilité relative entre les pays et le long de l'échelle de distribution des revenus d'activité. En particulier, la mobilité des revenus d'activité est plus limitée au sommet de la distribution dans la plupart des pays. En dépit du creusement des inégalités de revenu des dernières décennies, le consensus sur l'évolution de la mobilité des revenus d'activité entre les générations est moindre. L'importance relative de la transmission des professions et des niveaux d'instruction, ainsi que le rendement de l'enseignement, expliquent pour partie les différences de mobilité des revenus d'activité à l'échelle internationale. Des évolutions divergentes sont observées d'un pays à l'autre, entre les hommes et les femmes et selon les cohortes considérées. D'autres recherches, englobant plusieurs cohortes de parents et d'enfants, sont nécessaires pour comprendre si la mobilité relative des revenus d'activité des générations récentes a diminué.

Certains pays obtiennent de meilleurs résultats en matière de mobilité sociale dans toutes les dimensions de la situation socioéconomique, tandis que pour d'autres, le classement dépend d'une dimension particulière. Par exemple, dans la plupart des pays nordiques, la transmission des privilèges et des handicaps est inférieure à la moyenne en termes de revenus d'activité, mais aussi en termes de classe socioprofessionnelle[9]. En même temps, certains pays d'Europe occidentale et centrale affichent une mobilité des revenus d'activité relativement faible : tel est le cas de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, de la Hongrie et de la Suisse. D'autre part, les pays d'Europe méridionale affichent une faible mobilité en termes de classe sociale, mais pas en termes de revenus d'activité. La première s'explique en partie par leurs secteurs agricoles relativement plus importants et la prévalence des petites entreprises : une forte transmission intergénérationnelle des professions pouvant s'accompagner d'une forte dispersion des revenus d'activité. Aux États-Unis, la mobilité augmente si l'on considère la transmission de la classe sociale de parents à enfants plutôt que la transmission des revenus d'activité. Le niveau supérieur de rendement économique de l'enseignement aux États-Unis par rapport à d'autres pays, l'importance du revenu et des réseaux parentaux dans les niveaux d'études et de revenus d'activités atteints par leurs enfants, ainsi qu'un degré supérieur d'appariement assortatif, pourraient contribuer à expliquer pourquoi la persistance en termes de revenus d'activité est plus forte que la persistance en termes de classe sociale.

Notes

[1] Les classes sociales sont composées d'individus devant être généralement comparables, d'une part sur le plan de leurs sources et de leurs niveaux de revenu, de leur degré de sécurité matérielle et de leurs chances de promotion économique et, d'autre part, sur le plan de leur degré d'autonomie dans l'exécution de leurs tâches professionnelles et des relations socioéconomiques qu'ils entretiennent les uns avec les autres du fait de leur profession.

[2] L'élasticité des revenus est une mesure de la persistance intergénérationnelle des revenus, de 0 (les revenus d'un enfant à l'âge adulte n'ont aucun rapport avec la situation des parents et la mobilité relative est donc forte) à 1 (tous les revenus sont déterminés par les revenus des parents et la mobilité relative est donc limitée).

[3] Si le marché du travail a considérablement évolué depuis les années 80, les chercheurs ont constaté, à partir de données empiriques, que les individus de classes sociales différentes habitent effectivement des mondes économiques différents, caractérisés par la sécurité, la stabilité et les perspectives, et que ces mondes dépendent non pas des qualités des individus en soi, mais de leur position au sein des relations sociales sur le marché du travail (Goldthorpe et McKnight, 2006).

[4] Ueda (2013) obtient des valeurs inférieures de 0.22 – 0.25 pour les élasticités des revenus d'activité entre pères et fils de 30 à 39 ans. Les intervalles de valeurs obtenus de différentes spécifications et sources sont indiqués à l'Graphique d'annexe 4.A.1.

[5] Blanden et al. (2007) et Buchner et al. (2012) avancent que les compétences cognitives jouent un rôle important dans la mobilité, principalement par le biais du niveau d'études.

[6] Mood et al. (2012) avancent que, dans le cas de la Suède, la transmission de traits de caractère (maturité sociale, stabilité émotionnelle et capacité d'exercice de responsabilités) a elle aussi une forte incidence sur les retombées professionnelles et économiques des enfants.

[7] Pellizzari (2010) et Kramarz et Skans (2014), par exemple, indiquent que, compte tenu du niveau d'instruction dans les pays de l'UE, les réseaux familiaux influent sur la probabilité qu'une personne trouve un emploi de qualité ou soit employée.

[8] Ces « non-linéarités » ont été expliquées par les contraintes de crédit (Becker et Tomes, 1979, 1986) : les parents à revenus modestes sont limités dans leurs possibilités de financer l'éducation de leurs enfants ; par conséquent, les revenus d'activité de ces derniers sont inférieurs à ceux des enfants qui ne subissent pas ces contraintes, à niveau d'aptitude égal. D'autres chercheurs avancent que les conclusions vont à l'encontre de cette hypothèse, car les familles à revenus modestes affichent en fait une plus forte mobilité, probablement liée au soutien apporté par les systèmes d'éducation (Grawe, 2004).

[9] Cela étant dit, lorsque l'on s'intéresse au très long terme, selon une étude des noms de famille, on constate une faible mobilité sociale dans presque tous les pays, y compris la Suède, l'Angleterre, le Japon et les États-Unis (Clark, 2014). L'étude avance qu'il faudrait entre 10 et 15 générations pour supprimer les privilèges transmis par le patrimoine familial.

Références

Adermon, A., M. Lindahl et D. Waldenström (2016), « Intergenerational wealth mobility and the role of inheritance: Evidence from multiple generations », *CEPR Discussion Paper* n° DP11456, http://cepr.org/active/publications/discussion_papers/dp.php?dpno=11456.

Aina, C., et C. Nicoletti (2014), « The intergenerational transmission of liberal professions: nepotism versus abilities », *University of York Discussion Papers in Economics*, n° 14.

Bauer, P. (2006), « The intergenerational transmission of income in Switzerland: A comparison between natives and immigrants », *WWZ Discussion Paper* 06/01, Université de Bâle.

Becker, G. S. et N. Tomes (1986), « Human capital and the rise and fall of families », *Journal of Labor Economics*, vol. 4, n° 3, pp. S1-S39.

Becker, G.S. et N. Tomes (1979), « An equilibrium theory of the distribution of income and intergenerational mobility », *Journal of Political Economy*, vol. 87, n° 6, pp. 1153-1189.

Beller, E. (2009), « Bringing intergenerational social mobility research into the twenty-first century: Why mothers matter ». *American Sociological Review*, vol. 74, n° 4, pp. 507-528.

Bennedsen, M., K.M. Nielsen, F. Pérez-González et D. Wolfenzon (2007), « Inside the family firm: The role of families in succession decisions and performance », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 122, n° 2, pp. 647-691.

Bergman, M.M., P.S. Lambert, K. Prandy et D. Joye (2002), « Theorisation, construction and validation of a social stratification scale: Cambridge Social Interaction and Stratification Scale (CAMSIS) for Switzerland », *Swiss Journal of Sociology,* vol. 8, pp. 441-460.

Björklund, A. et M. Jäntti (2000), « Intergenerational mobility of economic status in comparative perspective », *Nordic Journal of Political Economy*, vol. 26, pp. 3-32.

Björklund, A. et M. Jäntti (1997), « Intergenerational income mobility in Sweden compared to the United States », *American Economic Review*, vol. 87, n° 5, pp. 1009-1018.

Bjorklund, A., M. Jantti et M. Lindquist (2009), « Family background and income during the rise of the welfare state: Brother correlations in income for Swedish men born 1932-1968 », *Journal of Public Economics*, vol. 93, n° 5-6, pp. 671-680.

Black, S.E. et P.J. Devereux (2011), « Recent developments in intergenerational mobility », Handbook of Labor Economics, Elsevier, https://ideas.repec.org/h/eee/labchp/5-16.html.

Blanden, J. (2013), « Cross-country rankings in intergenerational mobility: A comparison of approaches from economics and sociology », *Journal of Economic Surveys*, vol. 27, n° 1, pp. 38-73.

Blanden, J., P. Gregg et L. Macmillan (2013), « Intergenerational persistence in income and social class: The effect of within-group inequality », *Journal of the Royal Statistical Society*, Series A/176, pp. 1-23.

Blanden, J., P. Gregg et L. Macmillan (2007), « Accounting for intergenerational income persistence: Noncognitive skills, ability and education », *The Economic Journal,* vol. 117, pp. C43-C60.

Boserup, S.H., W. Kopczuk et C.T. Kreiner (2014), « Intergenerational Wealth Mobility: Evidence from Danish Wealth Records of Three Generations », *document de travail*, Université de Copenhague.

Bowles, S. et Gintis, H. (2002), « The inheritance of inequality », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 16, pp. 3-30.

Bratsberg, B. et al. (2007), « Nonlinearities in intergenerational earnings mobility: consequences for cross-country comparisons », *The Economic Journal*, vol. 117, p. 519.

Bratberg, E., Ø. Anti Nilsen et K Vaage (2005), « Intergenerational earnings mobility in Norway: Levels and trends », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 107, pp. 419-435.

Breen, R. (dir. pub.) (2004), *Social Mobility in Europe*, Oxford University Press, Oxford, New York.

Breen, R. et R. Luijkx (2004), « Conclusions », Chapter 15 in R. Breen (dir. pub.), *Social Mobility in Europe,* Oxford University Press, Oxford.

Büchner, C.I.R., W. Smits et R. Van der Velden (2012), « Education, cognitive skills and earnings of males and females », *Research Memorandum*, n° 010, Maastricht University, Maastricht Research School of Economics of Technology and Organization.

Bukodi, Ee, J.H. Goldthorpe, L. Waller et K. Jouni (2015), « The mobility problem in Britain: New findings from the analysis of birth cohort data », *The British Journal of Sociology*, vol. 66, n° 1, pp. 93-117.

Bukodi, E. et J.H. Goldthorpe (2016), « Educational attainment-relative or absolute-as a mediator of intergenerational class mobility in Britain », *Research in Social Stratification and Mobility*, vol. 43, pp. 5-15.

Bukodi, E., M. Paskov et B. Nolan (2017), « Intergenerational class mobility in Europe: A new account and an old story », *INET Oxford Working Paper*, n° 2017-03, Oxford.

Carmichael, F. (2000), « Intergenerational mobility and occupational status in Britain », *Applied Economics Letters*, vol. 7, n° 6, pp. 391-396.

Cervini-Plá, M. (2015), « Intergenerational earnings and income mobility in Spain », *Review of Income and Wealth*, https://scholar.google.es/scholar?oi=bibs&cluster=14277689325857077420&btnI=1&hl=en

Cervini-Plá, M. (2009), « Measuring intergenerational earnings mobility in Spain: A selection-bias-free approach », *Working Paper* 0904, Department of Applied Economics at Universitat Autonoma of Barcelona.

Chadwick, L. et G. Solon (2002), « Intergenerational income mobility among daughters », *American Economic Review*, vol. 92, n° 1, pp. 335-344.

Chan, T.W. (2010), « The social status scale: Its construction and properties », in Chan, T.W. (dir. pub.), *Social Status and Cultural Consumption, C*ambridge University Press, Cambridge.

Chan, T.W. et J.H. Goldthorpe (2004), « Is there a status order in contemporary British society », *European Sociological Review, vol.* 20, n° 5, pp. 383-401.

Charles, K.K. et E. Hurst (2003), « The correlation of wealth across generations », *Journal of Political Economy*, University of Chicago Press, vol. 111, pp. 1155-1182, http://ideas.repec.org/a/ucp/jpolec/v111y2003i6p1155-1182.html.

Checchi, D. et V. Dardanoni (2002), « Mobility comparisons: Does using different measures matter? » *Departmental Working Papers,* n° 2002-15, Faculté d'économie, Université de Milan, Italie.

Chen, W.-H., Y. Ostrovsky et P. Piraino (2017), « Lifecycle variation, errors-in-variables bias and nonlinearities in intergenerational income transmission: New evidence from Canada », *Labour Economics*, vol. 44/C, pp. 1-12.

Chetty, R. et al. (2017), « The fading American dream: Trends in absolute income mobility since 1940 », *Science*, vol. 356, n° 6336, pp. 398-406, http://doi.org/10.1126/science.aal4617.

Chyi, H., et al. (2014), « An estimation of the intergenerational income elasticity of China », *Emerging Markets Finance and Trade*, vol. 50, n° 6, pp. 122–136.

Clark, G. (2014), *The Son Also Rises: Surnames and the History of Social Mobility*, 1ère éd., Princeton University Press.

Corak, M. et P. Piraino (2011), « The intergenerational transmission of employers ». *Journal of Labor Economics*, vol. 29, n° 1, pp. 37-68.

Corak, M. et P. Piraino (2010), « Intergenerational earnings mobility and the inheritance of employers », http://ftp.iza.org/dp4876.pdf.

D'Addio, A. (2007), « Intergenerational transmission of disadvantage: Mobility or immobility across generations? », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations,* n° 52, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/217730505550.

Dearden, L., S. Machin et H. Reed (1997), « Intergenerational mobility in Britain », *The Economic Journal*, pp. 47-66.

De Luca, D., C. Meraviglia et H.B.G. Ganzeboom (2010), *ICAM: The International CAMSIS scale*, présenté pour la première fois à l'ISA RC28, Hafia, 14 avril.

Di Pietro, G. et P. Urwin (2003), « Intergenerational mobility and occupational status in Italy », *Applied Economics Letters*, vol. 10, n° 12, pp. 793-797.

Duncan, O.D. (1961), « A socio-economic index for all occupations » et « Properties and characteristics of the socioeconomic index », in A.J. Reiss (dir. pub.), *Occupations and Social Status*, Free Press, Glencoe, pp. 109-161.

Dunn, T., et D. Holtz-Eakin (2000), « Financial capital, human capital, and the transition to self-employment: Evidence from intergenerational links », *Journal of labor economics*, vol. 18, n° 2, pp. 282-305.

Erikson, R. et J.H. Goldthorpe (2010), « Has social mobility in Britain decreased? Reconciling divergent findings on income and class mobility », *The British journal of sociology*, vol. 61, n° 2, pp. 211-230.

Erikson, R. et J.H. Goldthorpe (2002), « Intergenerational inequality: A sociological perspective », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 16, n° 3, pp. 31-44.

Erikson, R. et J. Goldthorpe (1992), *The Constant Flux: A Study of Class Mobility in Industrial Societies*, Clarendon Press, Oxford.

Erikson, R. et J. Goldthorpe (1987), « Commonality and variation in social fluidity in industrial nations. Part I: A model for evaluating the FJH hypothesis », *European Sociological Review*, vol. 3, n° 2, pp. 54-77.

Erikson, R., J. Goldthorpe et L. Portocarero (1979), « Intergenerational class mobility in three Western European societies », *British Journal of Sociology*, vol. 30, n° 4, pp. 415-441.

Eriksson, T., B. Bratsberg et O. Raaum (2005), « Earnings persistence across generations: Transmission through health? », *Memorandum,* n° 35/2005, Faculté d'économie, Université d'Oslo.

Ermisch, J. et M. Francesconi (2002), « Intergenerational social mobility and assortative mating in Britain », *ISER Working Paper,* n° 2002-06, University of Essex.

Ermisch, J., M. Francesconi et T. Siedler (2006), « Intergenerational economic mobility and assortative mating », *The Economic Journal*, vol. 116, pp. 659-679.

Eurofound (2017), *Mobilité sociale au sein de l'UE*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.

Fertig, A.R. (2003), « Trends in intergenerational earnings mobility in the US », *Journal of Income Distribution*, vol. 12, n° 3-4, pp. 108-130.

Ganzeboom, H.B.G., P. De Graaf et D.J. Treiman (1992), « A standard international socio-economic index of occupational status », *Social Science Research*, vol. 21, n° 1, pp. 1-56.

Ganzeboom, H.B.G. et D. Treiman (2010), « Occupational status measures for the new international standard classification of occupations ISCO-08 », document non publié.

Ganzeboom, H.B.G. et D.J. Treiman (1996), « International stratification and mobility file: Conversion tools », *Department of Social Research Methodology*, Amsterdam.

Gibbons, M. (2010), « Income and occupational intergenerational mobility in New Zealand », *Working Paper,* n° 10, n° 6, New Zealand Treasury, Wellington.

Goldthorpe, J.H. (2016), « Social class mobility in modern Britain: Changing structure, constant process », *Journal of the British Academy*, vol. 4, pp. 89-111.

Goldthorpe, J.H. (2013), « Understanding—and misunderstanding—social mobility in Britain: The entry of the economists, the confusion of politicians and the limits of educational policy », *Journal of Social Policy*, vol. 42, pp. 431-450.

Goldthorpe, J.H. et A. McKnight (2006), « The economic basis of social class », in Morgan, S., D.B. Grusky et G.S. Fields (dir. pub.), *Mobility and Inequality: Frontiers of Research from Sociology and Economics,* Stanford University Press, Standford.

Grawe, N. (2004), « Reconsidering the use of nonlinearities in intergenerational earnings mobility as a test for credit constraints », *Journal of Human Resources*, vol. 39, n° 3.

Groves, M.O. (2005), « How important is your personality? Labor market returns to personality for women in the US and UK », *Journal of Economic Psychology*, Elsevier, vol. 26, n° 6, pp. 827-841, https://ideas.repec.org/a/eee/joepsy/v26y2005i6p827-841.html.

Guimarães-Ferreira, S. et F.A. Veloso (2006), « Intergenerational mobility of wages in Brazil », *Brazilian Review of Econometrics*, vol. 26, n° 2, http://bibliotecadigital.fgv.br/ojs/index.php/bre/issue/view/26-2.

Hellerstein, J.K. et M. Morrill (2011), « Dads and Daughters: The Changing Impact of Fathers on Women's Occupational Choices », *Journal of Human Resources*, vol. 46, n° 2.

Hertz, T. (2007), « Trends in the intergenerational elasticity of family income in the United States », *Industrial Relations*, vol. 46, n° 1, pp. 22-50.

Hout, M. (1988), « Expanding Universalism, Less Structural Mobility: The American Occupational Structure in the 1980s » *American Journal of Sociology*, vol. 93, pp. 1358-1400.

Hnatkovska, V., A. Lahiri et S.B. Paul (2013), « Breaking the Caste Barrier: Intergenerational Mobility in India », *Journal of Human Resources*, vol. 48, n° 2, pp. 435-473.

Hyson, R.T. (2003), *Differences in Intergenerational Mobility across the Earnings Distribution*, *Working Paper*, n° 364, US Department of Labor, Bureau of Labor Statistics, Office of Employment and Unemployment Statistics.

Jäntti, M. et al. (2006), « American exceptionalism in a new light: A comparison of intergenerational earnings mobility in the Nordic countries, the United Kingdom and the United States », *Discussion Paper* 1938, IZA, Bonn.

Jenkins, S.P. et M. Jantti (2013), « Income mobility », *IZA DP* n° 7730.

Karagiannaki, E. (2011), « The impact of inheritance on the distribution of wealth: Evidence from the UK », juin 2011, Paper n° CASE/148, http://sticerd.lse.ac.uk/dps/case/cp/CASEpaper148.pdf.

Kessler, D. et A. Masson (1989), « Bequest and Wealth Accumulation: Are Some Pieces of the Puzzle Missing? » *Journal of Economic Perspectives*, vol. 3, n° 3, pp. 141–152.

Kim, S. (2013), « Intergenerational Earnings Mobility in Korea », http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2320329.

Klevmarken, N.A. (2006), « The Distribution of Wealth in Sweden: Trends and Driving Factors », *Working Paper Series,* n° 2006:4, Uppsala University, Department of Economics.

Kotlikoff, L. et L. Summers (1988), « The contribution of intergenerational transfers to total wealth: A reply », *NBER Working Papers,* n° 1827, National Bureau of Economic Research, Inc.

Kramarz, F. et O.N. Skans (2014), « When Strong Ties are Strong: Networks and Youth Labour Market Entry », *Review of Economic Studies*, vol. 81, n° 3, pp. 1164-1200.

Kramarz, F. et O. Skans (2007), « With a little help from my parents? Family networks and youth labor market entry », *CREST Working Paper*.

Laband, D.N., et B.F. Lentz (1983), « Like father, like son: Toward an economic theory of occupational following », *Southern Economic Journal*, pp. 474-493.

Lambert, P.S., K. Prandy et W. Bottero (2007), « By slow degrees: Two centuries of social mobility and reproduction in Britain », *Sociological Research Online,* vol. 12, n° 1, http://www.socresonline.org.uk/12/1/prandy.html.

Lee, C.I. et G. Solon (2009), « Trends in intergenerational income mobility », *Review of Economics and Statistics*, vol. 91, n° 4, pp. 766-772.

Lefranc, A. (2011), « Educational expansion, earnings compression and changes in intergenerational economic mobility: Evidence from French cohorts, 1931-1976 », *THEMA Working Paper*, n° 11, Université de Cergy-Pontoise, http://www.u-cergy.fr/thema/repec/2011-11.pdf.

Lefranc, A., F. Ojima et T. Yoshida (2013), « Intergenerational earnings mobility in Japan among sons and daughters: Levels and trends », *Journal of Population Economics*, pp. 1-44.

Lefranc, A. et A. Trannoy (2005), « Intergenerational earnings mobility in France: Is France more mobile than the U.S.? », *Annales d'Economie et de Statistique*, vol. 78, n° 3.

Lentz, B.F., et D.N. Laband (1989), « Why So Many Children of Doctors Become Doctors: Nepotism vs. Human Capital Transfers », *Journal of Human Resources*, pp. 396-413.

Lindquist, M. et al. (2015), « Why Do Entrepreneurial Parents Have Entrepreneurial Children? », Journal of Labor Economics, vol. 33, n° 2, pp. 269-296.

Long, J. et J. Ferrie (2013), « Intergenerational Occupational Mobility in Great Britain and the United States Since 1850 », *American Economic Review*, vol. 103, n° 4, pp. 1109-1137.

Magruder, J.R. (2010), « Intergenerational Networks, Unemployment, and Persistent Inequality in South Africa ». *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 2, n° 1, pp. 62-85.

Maier, S.E. et L.M. Lopoo (2004), « What do trends in the intergenerational economic mobility of sons and daughters in the United States mean? », in M. Corak, (dir. pub.), *Generational Income Mobility in North America and Europe*, Cambridge University Press, Cambridge.

Mazumder, B. (2005), « Fortunate Sons: New Estimates of Intergenerational Mobility in the United States, Using Social Security Earnings Data », *Review of Economics and Statistics*, vol. 87, n° 2, pp. 235-55.

Mendolia, S. et P. Siminski (2016), « New estimates of intergenerational mobility in Australia », *The Economic Record*, The Economic Society of Australia, vol. 92, n° 298, pp. 361-373, https://ideas.repec.org/s/bla/ecorec.html.

Mercan, M.A. et H. Barlin (2016), « Intergenerational Income Elasticity in Turkey: A New Estimate », *International Journal of Research in Business and Social Science*, vol. 5, n° 3, p. 30.

Meyer, P.B. et A.M. Osborne (2005), *Proposed category system for 1960-2000 census occupations*, US Department of Labor, Bureau of Labor Statistics, Office of Productivity and Technology.

Mocetti, S. (2007), « Intergenerational earnings mobility in Italy », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, De Gruyter, vol. 7, n° 2, pp. 1-25, https://ideas.repec.org/a/bpj/bejeap/v7y2007i2n5.html.

Modigliani, F. (1988), « Measuring the contribution of intergenerational transfers to total wealth: Conceptual issues and empirical findings », in Kessler, D. et A. Masson (dir. pub.), *Modelling the Accumulation and Distribution of Wealth*, Oxford: Clarendon Press, pp. 21-52.

Mood, C., J.O. Jonsson et E. Bihagen (2012), « Socioeconomic persistence across generations: cognitive and noncognitive processes », chapitre 3, pp. 53-83.

Moroni, P. (2015), « The intergenerational income mobility in Italy and its dynamics: Evidence from 2000-2012 SHIW », University of Bologna.

Nuñez, J. et L. Miranda (2010), « Intergenerational income mobility in a less-developed, high-inequality context: The case of Chile », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 10, p. 1.

OCDE (2017a), *Comment va la vie ? 2017: Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris. https://doi.org/10.1787/how_life-2017-fr.

OCDE (2017b), *Perspectives des migrations internationales 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-fr.

OCDE (2011), « Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE : Principaux constats » in *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264119550-3-fr.

OCDE (2010), « Une affaire de famille : la mobilité sociale intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE » in *Réformes économiques : Objectif croissance,* Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/growth-2010-38-fr.

Österbacka, E. (2001), « Family background and economic status in Finland », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 103, n° 3, pp. 467-484.

Österberg, T. (2000), « Intergenerational income mobility in Sweden: What do tax data show? » *Review of Income and Wealth*, vol. 46, pp. 421-436.

Pekkala, S. et R.E.B. Lucas (2007), « Differences across cohorts in Finnish intergenerational income mobility », *Industrial Relations*, vol. 46, n° 1, pp. 81-111.

Pellizzari, M. (2010), « Do friends and relatives really help in getting a good job? », ILR Review, Cornell University, ILR School, vol. 63, n° 3, pp. 494-510, https://ideas.repec.org/a/sae/ilrrev/v63y2010i3p494-510.html.

Pellizzari, M. et al. (2011), *Family Ties in Licensed Professions in Italy*, rapport établi à l'intention de la Fondazione Rodolfo Debenedetti, Milan.

Pellizzari, M., et G. Pica (2011), « Liberalizing professional services: Evidence from Italian lawyers », *IGIER Working Paper,* n° 372.

Pérez-González, F. (2006), « Inherited Control and Firm Performance », *American Economic Review*, vol. 96, n° 5, pp. 1559-1588.

Pfeffer, F.T. et A.A. Killewald (2015), « How Rigid is the Wealth Structure and Why? Inter- and Multigenerational Associations in Family Wealth », *PSC Research Report,* n° 15-845.

Piketty, T. (2011), « On the long-run evolution of inheritance – France 1820-2050 », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 126, n° 3, pp. 1071-1131.

Piraino, P. (2007), « Comparable Estimates of Intergenerational Income Mobility in Italy », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 7, n° 2.

Prandy, K. et P.S. Lambert (2003), « Marriage, Social Distance and the Social Space: An Alternative Derivation and Validation of the Cambridge Scale », *Sociology*, vol. 37, pp. 397-411.

Raaum, O. et al. (2007), « Marital Sorting, Household Labor Supply and Intergenerational Earnings Mobility across Countries », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 7, n° 2, art. 7.

Ramírez Zuluaga, J.S. (2016), « Movilidad social intergeneracional por ingresos en Colombia », thèse de doctorat, Universidad Nacional de Colombia-Sede, Bogotá.

Reeves, R. et K. Howard (2013), *The Parenting Gap, Brookings Center on Children and Families*.

Rose, D. et E. Harrison (dir. pub.) (2010), *Social Class in Europe, An Introduction to the European Socio-economic Classification*, Routledge, Oxford.

Schnitzlein, D.D. (2012), *Inter-and Intragenerational Economic Mobility: Germany in International Comparison,* vol. 332, W. Bertelsmann Verlag.

Sobel, M.E., M. Hout et O.D. Duncan (1985), « Exchange, structure, and symmetry in occupational mobility », *American Journal of Sociology,* vol. 91, pp. 359-72.

Solon, G. (1992), « Intergenerational Income Mobility in the United States », *American Economic Review*, vol. 82, n° 3, pp. 393-408.

Sørensen, J.B. (2007), « Closure and Exposure: Mechanisms in the Intergenerational Transmission of Self-Employment », in *The Sociology of Entrepreneurship*, Emerald Group Publishing Limited, pp. 83-124.

Toledo, M. (2007), « On the Intergenerational Persistence of Work Hours », Universidad Carlos III, Madrid.

Treiman, D.J. (1977), *Occupational Prestige in Comparative Perspective*, Academic Press, New York.

Ueda, A. (2013), « Intergenerational mobility of earnings in South Korea », *Journal of Asian Economics*, vol. 27, pp. 33-41, http://dx.doi.org/10.1016/j.asieco.2013.05.002.

Wolff, E. et M. Gittleman (2011), « Inheritances and the distribution of wealth or whatever happened to the great inheritance boom? Results from the SCF and PSID », *NBER Working Paper*, n° 16840.

Zimmerman, D. (1992), « Regression toward Mediocrity in Economic Stature », *American Economic Review*, vol. 82, n° 3, pp. 409-429.

Annexe 4.A. Analyses complémentaires

Graphique d'annexe 4.A.1. Mobilité sociale absolue par sexe, années 2010

Pourcentage des 25-64 ans dont la classe sociale est supérieure ou inférieure à celle de leurs parents, par sexe, 2002-14

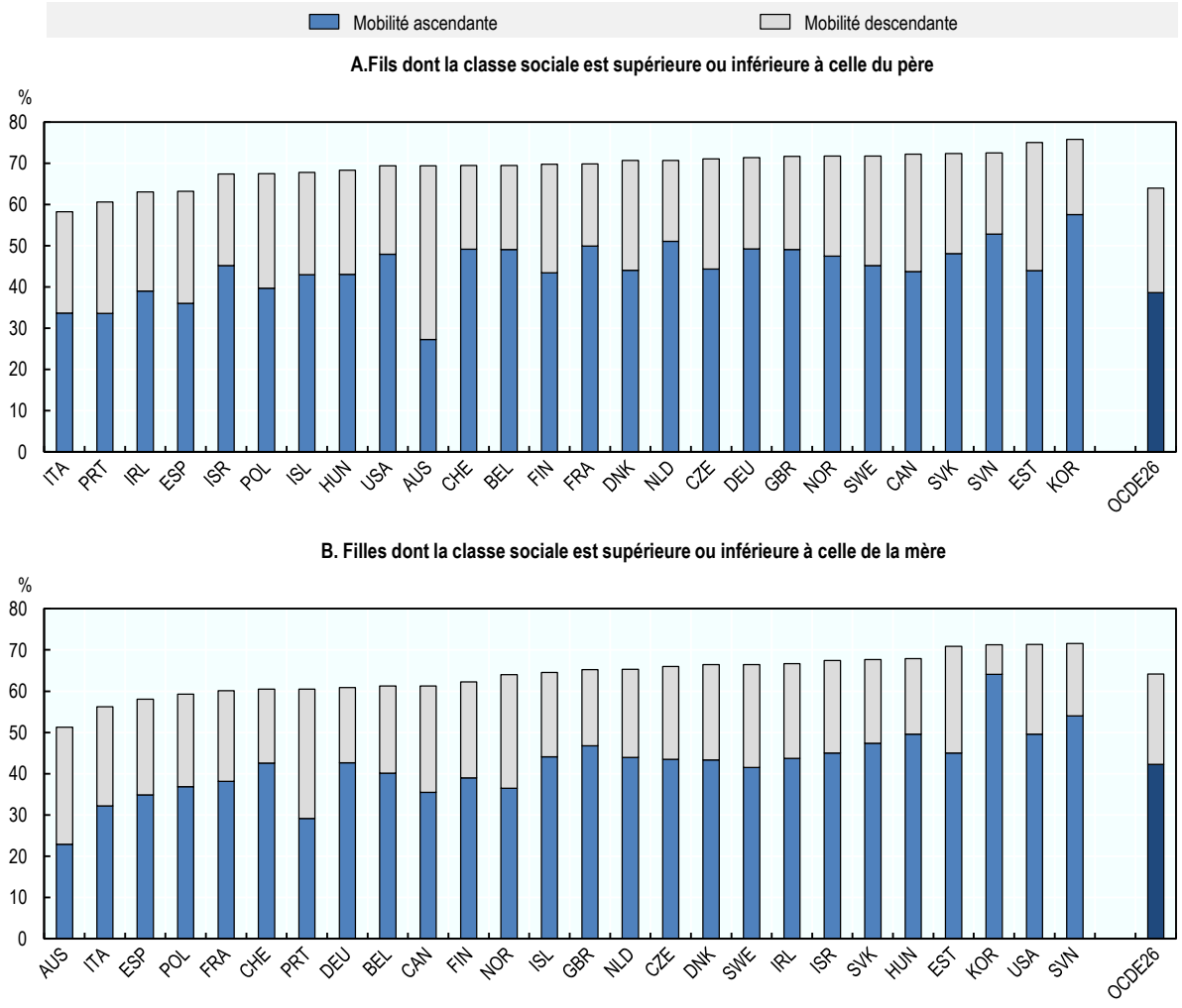

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions.
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-2014) ; la PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-2014).

La section 4.1.2 ci-dessus démontrait la mobilité sociale absolue pour toutes les personnes, en comparant les cohortes nées en 1945-1959 et celles nées en 1960-1974.

Aucune différence générale ne se dégage de l'analyse de l'évolution des cohortes pour les hommes et les femmes, mais les différences d'évolution de la mobilité absolue selon le sexe dépendent en grande partie du pays (Graphique d'annexe 4.A.2.). Dans un groupe de pays, qui comprend la plupart des pays nordiques, l'Estonie, la Slovénie, la Hongrie, la France, Israël, le Royaume-Uni et les États-Unis la mobilité absolue a diminué pour la cohorte de 1960-1974. Dans le reste des pays, c'est-à-dire les pays d'Europe méridionale, la Belgique, l'Irlande et quelques pays d'Europe centrale, la mobilité sociale absolue est restée stable d'une cohorte à l'autre. Pour les pays qui enregistrent une mobilité descendante dans le temps, cette évolution s'explique par des schémas différents selon le sexe : une plus faible mobilité parmi les femmes dans plusieurs pays (Danemark, Estonie et Norvège), une plus faible mobilité parmi les femmes et les hommes (Hongrie, Suède et États-Unis), une plus faible mobilité des hommes en France et au Royaume-Uni. Dans les pays où l'on observe une mobilité absolue stable, quelques différences sont constatées entre les hommes et les femmes. Tel est le cas de la Belgique et de l'Irlande où la mobilité absolue a diminué pour les hommes, mais augmenté pour les femmes. C'est en revanche l'inverse qui est constaté en Italie. Dans l'ensemble, la mobilité ascendante des femmes est plus stable dans tous les pays. Celle des hommes diminue dans six pays sur 23 et augmente dans six autres. À l'inverse, les pays affichent une baisse, plutôt qu'une hausse de la mobilité descendante des femmes (neuf et trois respectivement).

Graphique d'annexe 4.A.2. Évolution de la mobilité sociale absolue par sexe

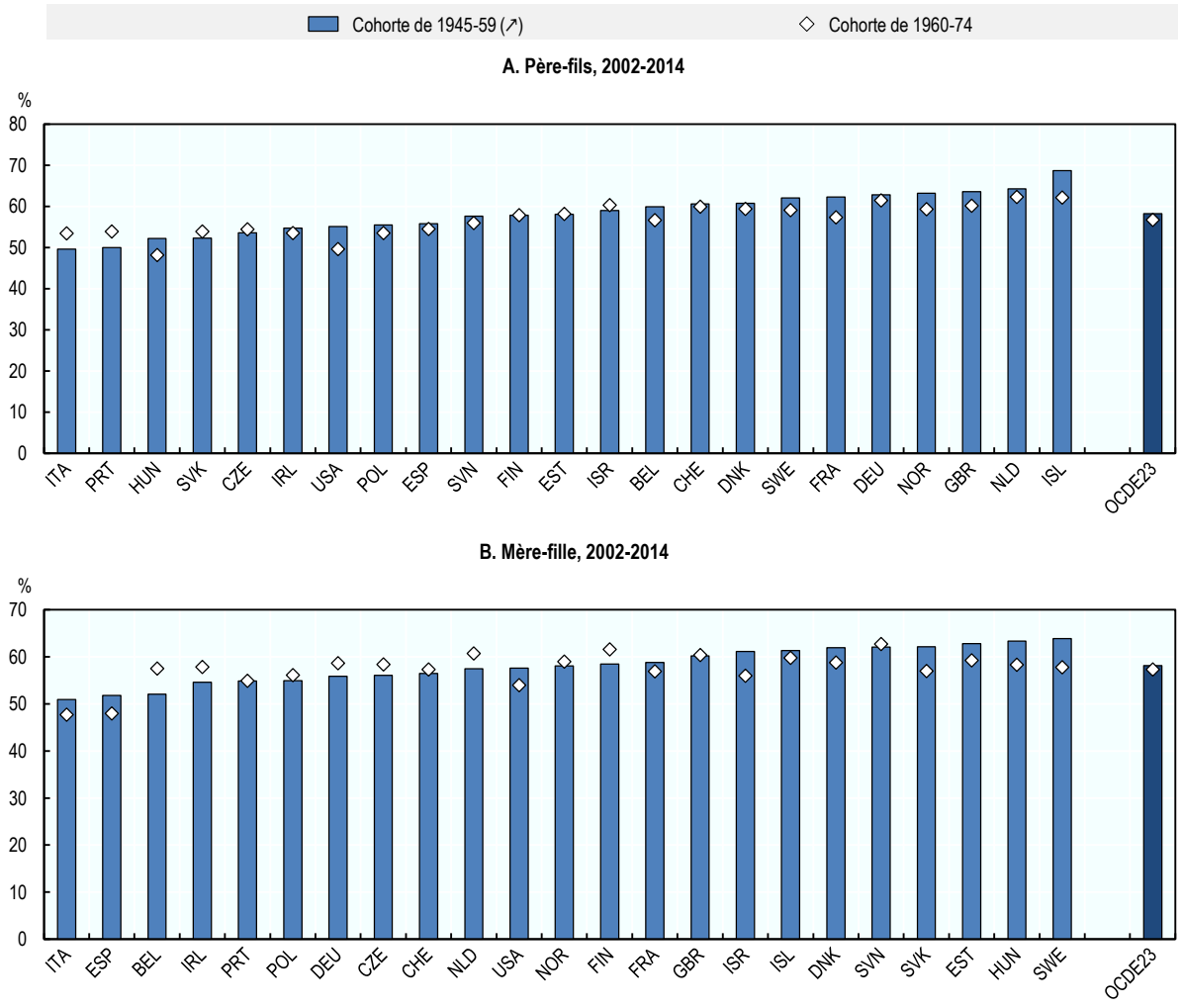

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions.
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-2014) ; la PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-2014).

Le Graphique 4.6 ci-dessus indique que la mobilité sociale relative varie dans sur la majorité des pays, avec quelques exceptions, pour toutes les personnes. Cela étant dit, la mobilité relative des descendantes varie davantage selon les pays, et un plus grand nombre de pays enregistrent une mobilité relative soit forte soit faible (Graphique d'annexe 4.A.2., partie B). Bien que le modèle suivi pour estimer la persistance relative ne permette pas une simple comparaison entre les sexes, la mobilité relative semble être plus ou moins égale entre les deux sexes dans 11 pays sur 25. Elle est inférieure pour les hommes dans neuf pays et pour les femmes dans cinq. Pour les fils comme pour les filles, la mobilité est faible dans les pays d'Europe méridionale, en Australie et en Corée, et semble inférieure pour les filles par rapport aux fils. Dans ces pays, la plus forte persistance des filles pourrait être expliquée par l'effet de sélection par l'activité : essentiellement, des femmes qui ont un niveau d'instruction élevé, qui

appartiennent à une catégorie sociale élevée et dont les parents étaient aussi issus d'une catégorie sociale élevée, travaillent. La plus forte mobilité des femmes dans certains pays pourrait aussi s'expliquer en partie par un effet d'activité des femmes : davantage de femmes sont actives dans les catégories sociales inférieures parce qu'elles travaillent à temps partiel ou ont interrompu leur carrière, même si leurs parents sont issus d'une classe sociale élevée. Bukodi et al. (2016) constatent, par exemple, qu'il existe effectivement un lien entre la plus grande fluidité observée pour les femmes en Grande-Bretagne et le travail à temps partiel.

Graphique d'annexe 4.A.3. Persistance relative dans la classe sociale, par sexe

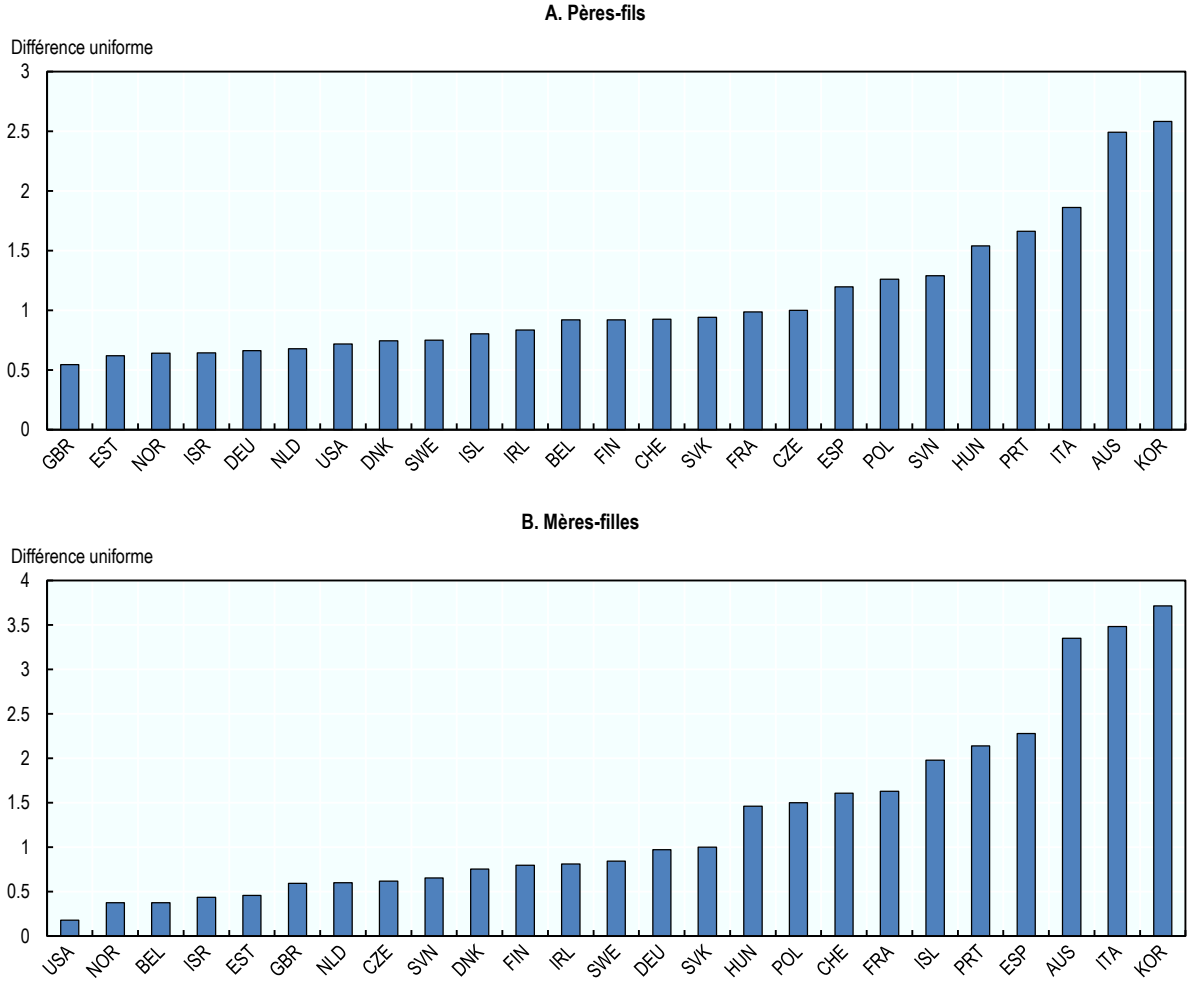

Note : la classe sociale est basée sur les neuf catégories de la Classification socioéconomique européenne (ESeC) construite à partir des professions
Source : calculs de l'OCDE d'après les sept vagues de l'ESS pour les pays européens (2002-2014) ; la PSID pour les États-Unis (1999-2013) ; le CNEF pour l'Australie et la Corée (2000-2014).

Graphique d'annexe 4.A.4. Estimations de l'élasticité des revenus de père à fils pour différentes spécifications et sources, fin des années 2000

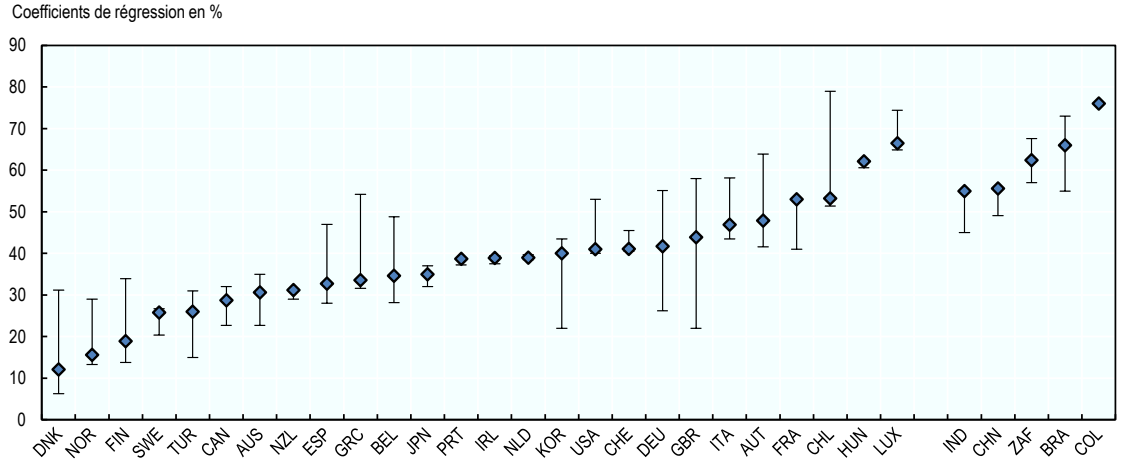

Source : calculs de l'OCDE d'après le GSOEP pour l'Allemagne et la PSID pour les États-Unis. D'après le PCM et le module EU-SILC 2011 selon la méthode des moindres carrés en deux étapes et deux échantillons pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ; le MHP et le module EU-SILC 2011 pour la Hongrie ; le CASEN pour le Chili. Ces calculs sont complétés par les estimations de Mendolia & Siminski (2015) pour l'Australie, Chen et al. (2017) pour le Canada, Nuñez et Miranda (2010) pour le Chili, Bratberg et al. (2007) pour le Danemark et la Finlande, Lefranc (2011) et Lefranc et Trannoy (2003) pour la France, Schnitzlein (2012) pour l'Allemagne, Kim (2013) pour la Corée, Lefranc et al. (2012) pour le Japon, Jäntti et al. (2006) pour la Norvège, Cervini-Plá (2015) pour l'Espagne, Jäntti et al. (2006) pour la Suède, Gibbons (2010) pour la Nouvelle-Zélande, Bauer (2006) pour la Suisse, Mercan et Barlin (2016) pour la Turquie, Dearden Machin Reed (1997) pour le Royaume-Uni, Hyson (2003) et Hertz (2007) pour les États-Unis, Chyi et al. (2014) pour la Chine, Ramirez-Zuluaga (2016) pour la Colombie, Hnatovska et al. (2012) pour l'Inde, Piraino (2015) pour l'Afrique du Sud, Guimaraes Ferreira et Veloso (2006) pour le Brésil.

Chapitre 5. Incidence du milieu parental sur les perspectives d'avenir des jeunes enfants : transmission de l'état de santé et du niveau d'études

Le présent chapitre examine la mobilité intergénérationnelle en matière de santé et d'éducation. La première partie s'intéresse à l'influence des caractéristiques socioéconomiques des parents sur l'état de santé de leurs enfants, et analyse la reproduction intergénérationnelle de l'état de santé perçu et des comportements en matière de santé. Elle compare l'état de santé des parents et d'autres déterminants de la santé des enfants. La deuxième partie porte sur la mobilité intergénérationnelle dans l'éducation. Elle analyse la mobilité ascendante et descendante du niveau d'études des enfants par rapport à celui de leurs parents, et examine les mouvements d'un niveau de formation à un autre en fonction du niveau d'études des parents. Enfin, elle évalue l'impact du milieu parental, des comportements individuels et des divers effets liés aux établissements et aux politiques des établissements sur les résultats scolaires.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

La hausse des inégalités constatée au cours des trois dernières décennies fait craindre un impact de plus en plus important du milieu parental sur le devenir des enfants, et une perpétuation des inégalités de génération en génération. De nombreuses personnes estiment que les possibilités d'ascension sociale se sont restreintes au fil du temps, et se montrent inquiètes quant aux perspectives d'avenir de la prochaine génération, parce qu'elles sont convaincues que la mobilité sociale est au point mort. Cela pose la question de savoir dans quelle mesure le contexte dans lequel évoluent les jeunes enfants, notamment les inégalités en matière d'éducation et de santé, freine la réussite à l'âge adulte. La hausse des rendements perçus de l'éducation et de la santé pourrait bien continuer à accentuer les inégalités entre les enfants issus de ménages favorisés et ceux issus de ménages défavorisés, les ménages les plus favorisés investissant davantage dans la qualité de l'éducation et la prise en charge de la santé de leurs enfants. Le présent chapitre examine la mobilité intergénérationnelle en matière de santé et d'éducation.

Les principaux résultats sont les suivants :

1. La santé et les comportements en matière de santé dépendent considérablement de l'état de santé et de la situation socioéconomique des parents :

- La situation socioéconomique des parents, leur mode de vie et leurs comportements en matière de santé ont un impact sur la probabilité que leurs enfants souffrent de problèmes de santé. Le risque de souffrir d'une maladie chronique est inférieur de 13 % lorsque les parents sont aisés. La santé durant l'enfance a également un impact durable sur la santé à l'âge adulte. Les affections chroniques survenant pendant l'enfance augmentent de 5.5 % le risque de mauvaise santé à l'âge adulte.
- C'est au Danemark que la reproduction intergénérationnelle de l'état de santé perçu est la plus faible, et en Estonie qu'elle est la plus élevée. La corrélation s'échelonne de 0.13 à 0.34.
- Des parents en mauvaise santé accroissent le risque de mauvaise santé perçue. Le fait d'appartenir au quintile le plus pauvre ou de ne pas avoir suivi d'études constitue néanmoins une meilleure variable explicative d'un mauvais état de santé que la mauvaise santé des parents, mais l'état de santé parental compte davantage que la situation familiale (divorce ou veuvage). Lorsque l'on tient compte de l'hétérogénéité individuelle, la mauvaise santé des parents contribue moins à expliquer le mauvais état de santé des enfants qu'un changement de statut marital, comme un divorce, ou le vieillissement.
- Le tabagisme des parents accroît de 8 % le risque que les enfants fument. La consommation d'alcool par les parents durant l'enfance est également associée à un plus grand risque de consommation d'alcool par leurs enfants à l'âge adulte (5 % pour les hommes et 4 % pour les femmes). Le tabagisme des parents a davantage d'impact que plusieurs variables sociodémographiques, comme l'appartenance au quintile le plus pauvre ou un faible niveau d'études.

2. La mobilité absolue en matière d'éducation (qui indique dans quelle mesure les enfants s'en sortent mieux que leurs parents) d'une génération à l'autre est importante, mais la mobilité relative demeure préoccupante :

- La mobilité sociale absolue en matière d'éducation est considérable, 50 % des enfants adultes n'ayant pas le même niveau d'études que leurs parents. La mobilité ascendante est beaucoup plus fréquente (39 %) que la mobilité descendante (11 %). C'est en Finlande et en Corée qu'elle est la plus importante. Dans le même temps, la mobilité absolue des dernières générations en matière d'éducation a diminué, passant de 41 à 33 %.
- La mobilité relative en matière d'éducation demeure préoccupante, car elle montre que les chances d'un individu d'avoir un meilleur niveau d'études que ses parents dépendent toujours de la position de ses parents sur l'échelle sociale. Il existe un phénomène de « plafond adhérent » en matière d'éducation. En effet, 63 % des individus dont les parents sont très instruits obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur et sont protégés du déclassement en termes de niveau d'études. Seuls 7 % des personnes dont les parents sont titulaires d'un diplôme universitaire n'ont qu'un niveau primaire, contre 42 % des personnes dont les parents n'ont pas dépassé le premier cycle de l'enseignement secondaire.
- La reproduction intergénérationnelle a diminué au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire : 47 % des individus dont les parents avaient un niveau d'instruction inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ne dépassaient pas le niveau d'études de leurs parents en 1950, contre seulement 35 % en 1985, ce qui a ouvert des perspectives de mobilité sociale. Dans le même temps, les chances de mobilité relative vers l'enseignement supérieur ont stagné à 15 % pour les personnes nées après 1975.
- Les caractéristiques familiales individuelles et les effets-établissement contribuent fortement à expliquer la variation des résultats aux tests du PISA. Dans le même temps, les effets-établissement sont imputables à la sélection des meilleurs élèves au sein des établissements, qui découle en partie d'un choix parental, en partie d'un choix des établissements, mais aussi des politiques d'orientation ou d'autres politiques des établissements.
- Le comportement individuel – comme la motivation et la confiance en ses propres capacités – et les ressources scolaires ont une influence sur la résilience des élèves, c'est-à-dire la capacité des élèves défavorisés à se hisser au rang des meilleurs.

Les inégalités en matière de santé persistent dans la plupart des pays de l'OCDE, notamment en raison des caractéristiques et des comportements de santé transmis aux enfants par les parents. En outre, la santé a un impact sur la reproduction intergénérationnelle des inégalités dans d'autres dimensions. Une bonne santé améliore la productivité des individus et peut accroître les revenus futurs, alors qu'une mauvaise santé nuit à la productivité, ce qui conduit à des inégalités en termes de salaires et d'accumulation de richesse. La plupart des études soulignent que les inégalités apparaissent dès la naissance, voire avant, et décrivent dans quelle mesure des interventions en période prénatale peuvent changer la donne et avoir un impact à long terme sur les résultats ultérieurs.

Par ailleurs, certaines données donnent à penser que de fortes inégalités entravent la capacité des individus issus de milieux économiques défavorisés à investir dans leur capital humain, en termes de niveau d'instruction, mais plus important encore en termes de qualité de l'éducation. L'ampleur de la reproduction du niveau d'études et des résultats scolaires d'une génération à l'autre est vraisemblablement corrélée au degré de

transmission des caractéristiques parentales, à l'efficacité de l'investissement dans le capital humain des enfants, au rendement du capital humain en termes de salaires, et à la progressivité de l'investissement public dans le capital humain des enfants (Solon, 2004). Heckman (2007) souligne l'importance de l'investissement dans le capital humain et le rôle des politiques publiques au tout début de la vie pour corriger les facteurs défavorables que les individus héritent de leurs parents.

La première partie du présent chapitre examine la dimension de la mobilité sociale en rapport avec la santé. Elle tente d'abord de déterminer l'impact de la situation socioéconomique des parents durant l'enfance sur la santé des enfants. Elle présente ensuite les corrélations intergénérationnelles en termes de santé perçue[1] et de risques de consommation d'alcool et de tabagisme. Elle compare l'impact de la santé parentale et celui d'autres facteurs sur la santé des enfants. La deuxième partie présente des estimations de la mobilité absolue (pourcentage d'enfants ayant un niveau d'études différent de celui de leurs parents) et de la mobilité relative en matière d'éducation (examen des mouvements d'un niveau de formation à un autre en fonction du niveau d'études des parents). Enfin, la dernière partie évalue l'impact relatif des comportements individuels, du milieu parental et des variables des politiques des établissements d'enseignement, comme les ressources, les pratiques d'enseignement ou la sélection, entre autres, sur les résultats scolaires.

5.1. Dans quelle mesure les parents influencent-ils l'état de santé de leurs enfants et leurs comportements dans ce domaine ?

La présente section se concentre sur l'impact des premières expériences de l'enfant sur la mobilité intergénérationnelle, et notamment sur l'influence des parents sur la santé des jeunes enfants. Elle examine ensuite le lien entre la santé pendant la petite enfance et les résultats ultérieurs, puis l'ampleur de la reproduction de l'état de santé et des comportements en matière de santé des parents chez les enfants. Bien que les inégalités en matière de santé soient une source de préoccupation croissante, les données relatives à la transmission intergénérationnelle de la santé sont encore rares. Des données récentes montrent que la période prénatale et la petite enfance contribuent grandement à façonner les capacités qui affectent les individus tout au long de leur vie, et donnent à penser que les inégalités commencent dès la grossesse (Heckman, 2007 ; Aizer et Currie, 2014). Selon Currie (2009), il existe des preuves concluantes que la santé des enfants est liée à la situation socioéconomique des parents. En outre, la santé est un mécanisme de transmission potentiellement important dans la corrélation intergénérationnelle du revenu et de l'éducation, parce que la santé pendant l'enfance est un déterminant à la fois du niveau d'études et de la santé à l'âge adulte, qui ont eux-mêmes un impact sur les possibilités d'emploi et les salaires des adultes[2].

5.1.1. Impact du milieu parental sur la santé des jeunes enfants

Les caractéristiques de santé, les comportements en matière de santé et la situation socioéconomique des parents influencent la santé des enfants avant même leur naissance. Tout d'abord, les parents transmettent leur propre capital santé à leurs enfants par voie biologique. Les mères issues de ménages défavorisés sont plus susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé de leurs enfants car elles sont en en moins bonne santé du fait de leur plus grande exposition aux maladies contagieuses et de leur mauvaise alimentation. Ensuite, les comportements en matière de santé des parents pendant la grossesse (alimentation, tabagisme, consommation d'alcool, prise en charge prénatale,

exposition aux toxines) affectent les enfants par le biais de la « programmation fœtale ». Il s'agit du processus par lequel un stimulus se produisant durant une période critique du développement (in utero) a des effets durables ou à vie, qui peuvent rester latents de nombreuses années (Barker, 1995). Ces facteurs parentaux influencent les risques d'accouchement prématuré, de faible poids et de maladie chronique à la naissance, et le poids de naissance est lui-même lié aux résultats scolaires. Ensuite, les difficultés économiques de la famille peuvent contribuer à dégrader la santé physique et mentale des enfants. Les familles pauvres sont plus susceptibles de vivre à proximité de sources de pollution, en raison du coût inférieur du logement. Un lien a été établi entre l'exposition à des facteurs environnementaux néfastes, comme la pollution, la violence et le stress, et la mauvaise santé des nourrissons (voir Encadré 5.1). D'après une étude récente, la surface cérébrale des enfants issus de familles à bas revenu présente des différences avec celle des enfants issus de familles à haut revenu (Noble et al., 2015).

Les disparités en termes de santé à la naissance n'auraient qu'un impact limité si les parents étaient capables de les compenser par des investissements ; en réalité, ces disparités se renforcent souvent après la naissance. Une situation familiale difficile compromet la capacité à fournir une alimentation correcte, à respecter le calendrier vaccinal et à accéder à des soins de santé adaptés aux enfants, alors que les parents plus aisés continuent d'investir dans la santé de leurs enfants. En outre, les expériences à l'origine d'un stress chronique et les comportements liés à la santé ont également un impact sur la transmission des maladies non contagieuses. Le milieu parental influence les comportements en matière de santé, les parents plus instruits étant plus susceptibles d'avoir une influence positive sur leurs enfants en évitant les comportements néfastes pour la santé comme le tabagisme et la consommation d'alcool (Cutler et Lleras-Muney, 2010 ; Sassi, 2015). Les parents ont également un impact indirect sur les comportements en matière de santé de leurs enfants lorsque leur mauvais état de santé se traduit par une réduction du nombre d'heures travaillées au sein du ménage et une baisse du revenu familial. En outre, des données issues de programmes de supplémentation alimentaire mettent en évidence que l'investissement prénatal et l'investissement postnatal peuvent être complémentaires, l'investissement postnatal risquant par exemple d'être moins efficace pour les enfants nés avec un poids inférieur à un certain seuil (Aizer et Currie, 2014). Dans le même temps, les enfants nés en mauvaise santé dans des familles plus instruites sont davantage capables de surmonter leurs problèmes de santé initiaux que les enfants nés dans des familles moins instruites. Les études examinant le lien entre la situation socioéconomique des mères et la santé de leurs enfants ont confirmé l'importance de l'éducation maternelle (Strauss et Thomas, 1998, pour les pays en développement ; Currie et Moretti, 2003, pour les États-Unis).

Encadré 5.1. Déterminants du poids de naissance

Le poids de naissance est influencé par divers facteurs, comme des facteurs environnementaux et les comportements en matière de santé pendant la grossesse. D'après plusieurs études examinant des expériences en situation réelle menées aux États-Unis et aux Pays-Bas, l'exposition in utero à la grippe ou à la famine a un impact négatif sur le poids de naissance et accroît les risques d'invalidité à l'âge adulte (Aizer et Currie, 2014 ; Scholte, van den Berg et Lindeboom, 2012). De même, certaines études ont observé un impact de l'exposition prénatale à la pollution. D'autres études ont mis en évidence l'impact du comportement maternel pendant la grossesse, notamment du tabagisme et de la consommation d'alcool, et de la prise en charge prénatale en termes de poids de naissance ou de naissance à terme, par le biais d'essais contrôlés randomisés ou de comparaisons au sein d'une même fratrie (Currie, 2009 ; Sassi, 2015). Aux États-Unis et au Royaume-Uni, il a également été constaté que le niveau d'études de la mère a un impact sur le poids de naissance (Currie et Moretti, 2003 ; Chevalier et O'Sullivan, 2007). Des études ont montré que l'extension de l'assurance maladie réduit fortement les risques de faible poids à la naissance et de mortalité infantile. Les résultats du Canada montrent l'importance de certains comportements maternels, comme le tabagisme pendant la grossesse et les modes de vie familiaux, mais ne confirme pas un effet indépendant de la situation socioéconomique, bien qu'elle puisse être corrélée à d'autres variables.

Tableau 5.1. Effets du milieu parental et effets prénataux sur la santé à la naissance au Canada

	Poids de naissance (en grammes)	
	Coefficient	Écart-type bootstrap
Sexe féminin	-0.121***	(0.010)
Âge de la mère à la naissance		
Moins de 20 ans	-0.017	(0.024)
20-24 ans	-0.015	(0.012)
Plus de 35 ans	-0.014	(0.014)
Parité (ordre de naissance)		
Premier enfant	-0.144***	(0.011)
Troisième enfant et au-delà	0.030	(0.014)
Âge gestationnel (en semaine)	0.165***	(0.003)
Naissance multiple (jumeaux, triplés…)	-0.480***	(0.028)
Suivi prénatal	0.024	(0.016)
Complications pendant la grossesse	0.028**	(0.011)
Tabagisme de la mère pendant la grossesse	-0.185***	(0.013)
Consommation d'alcool par la mère pendant la grossesse	-0.005	(0.015)
Statut socioéconomique défavorisé	0.006	(0.014)
Famille biparentale	0.111**	(0.048)
Mère salariée	0.014	(0.009)
Résidence dans une zone rurale	-0.007	(0.011)
Constante	-2.849***	(0.125)
Taille de l'échantillon	41,158	
R au carré	0.414	
Variables indicatrices : race/origine ethnique	Oui	
Variables indicatrices : province	Oui	
Variables indicatrices : cohorte de naissance	Oui	

Note : estimation par la méthode MCO à partir de données regroupées en utilisant des poids d'échantillonnage et des poids bootstrap de l'ENLEJ fournis par Statistique Canada. ***, **, * : statistiquement significatif aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur les cycles 5 à 8 de l'ENLEJ.

Des chercheurs avaient déjà étudié les effets d'une mauvaise alimentation (Lumey, 1998), de la pollution (Currie et Walker, 2011) et des infections (Schwandt, 2014) sur l'issue des grossesses. L'exposition in utero à la grippe est liée à une dégradation de la santé des nouveau-nés et des résultats à long terme. Lorsqu'elles donnent naissance à leurs propres enfants, les mères très exposées aux maladies au moment de leur naissance ont plus de risques que les autres femmes d'accoucher d'un enfant de faible poids et de souffrir de diabète (Smeeding, 2015). Des études quasi-expérimentales de catastrophes naturelles (Glyn et al., 2001 ; Torche, 2011), d'actes inattendus de violence extrême (Eskenazi et al., 2007 ; Mansour et Rees, 2012) ou d'événements tragiques comme la perte d'un parent (Black et al., 2014 ; Persson et Rossin-Slater, 2014) ont montré qu'il existe un lien de cause à effet entre le stress psychologique et le poids de naissance.

Une série d'études a mis en évidence l'importance des corrélations intergénérationnelles en matière de poids de naissance (Black et al., 2005; Currie et Moretti, 2007 ; Currie, 2011) – une mesure anthropométrique de la santé moins exposée aux erreurs de mesure et au biais de souvenir que les mesures autodéclarées. Emanuel et al. (1992), en s'appuyant sur la *British Birth Cohort Study* de 1958, ont observé une corrélation positive entre le poids de naissance des nourrissons et celui de leurs parents. Conley et Bennett (2000) utilisent des données de panel des États-Unis (PSID) et appliquent des effets fixes au niveau des grand-mères afin de prendre en compte des facteurs familiaux non observables pour estimer l'héritabilité du poids de naissance. Ils observent qu'un enfant dont la mère est née avec un faible poids a 6.6 fois plus de risques d'avoir un faible poids à la naissance qu'un enfant dont la mère n'est pas née avec un faible poids. Currie et Moretti (2007) tentent de répondre à la même question sur la base d'actes de naissance californiens, et mettent en évidence une forte corrélation intergénérationnelle de la santé, à savoir que les femmes nées avec un faible poids ont plus de risques de donner naissance à des enfants de faible poids, un effet plus marqué si ces femmes vivent dans un quartier pauvre. De fait, les enfants ne sont pas seulement affectés par l'état de santé actuel de la mère, mais plutôt par sa santé à long terme, caractérisée par son faible poids de naissance, qui accroît le risque que ses enfants naissent eux-mêmes avec un faible poids (Currie et Moretti, 2007). Currie et Moretti (2007) estiment une corrélation intergénérationnelle moyenne de 0.17, ce qui signifie qu'une hausse de 100 g du poids de naissance d'une mère est associée à une hausse de 17 g du poids de naissance de ses enfants. D'après les estimations de Black, Devereux et Salvanes (2005), qui tentent de quantifier l'impact de la santé à la naissance sur les résultats à l'âge adulte, une hausse de 7.5 % du poids de naissance d'une personne se traduirait par une hausse de 1.1 % du poids de naissance de ses enfants en Norvège.

5.1.1.1. Données des enquêtes de santé

La situation socioéconomique, le mode de vie et les comportements en matière de santé des parents[3] permettent de prédire les problèmes de santé des enfants. Le Tableau 5.2 montre dans quelle mesure, dans 13 pays européens de l'OCDE et au Canada, un environnement socioéconomique favorable et un comportement positif des parents en matière de santé sont associés à une meilleure santé pendant l'enfance, alors que la malnutrition est particulièrement préjudiciable. La santé pendant l'enfance est mesurée par plusieurs questions relatives à l'état de santé des répondants vers l'âge de 10 ans[4].

La propriété du logement à la naissance, en particulier, est corrélée positivement à un bon ou un très bon état de santé déclaré, et à un plus faible risque de maladie chronique (sauf au Canada), d'absentéisme scolaire pour raisons de santé, et d'hospitalisation.

L'absence du père est associée à une moins bonne santé perçue, et en Europe à un risque plus élevé d'affections chroniques et d'hospitalisation. Au Canada, l'emploi du père est associé négativement à une mauvaise santé pendant l'enfance.

En outre, l'analyse des pays européens donne des résultats conformes aux publications précédentes relatives à l'impact de la faim (Angelini et Mierau, 2012), qui est une bonne variable explicative de la mauvaise santé durant l'enfance. Alors que la malnutrition a un

impact sur la santé immédiate, le fait d'avoir déjà souffert de la faim affecte également l'état de santé perçu et les hospitalisations.

Enfin, les comportements en matière de santé des parents, comme une consommation excessive d'alcool, pèsent sur l'ensemble des variables de santé dans les pays européens. D'autre part, un suivi médical régulier est associé à un moindre risque de problèmes de santé.

Tableau 5.2. Impact du milieu parental et socioéconomique sur la santé des enfants : Moyenne des pays européens

		Mauvaise santé	Maladie chronique	Absentéisme scolaire	Hospitalisation
Sexe féminin		0.016***	0.030***	0.009**	-0.003
Âge de la mère à la naissance	30-39 ans	-0.002	0.007	0.016**	0.009
	40-49 ans	0.000	0.016**	0.031***	0.014**
	Plus de 49 ans	-0.004	0.023***	0.030***	0.023***
Situation socioéconomique des parents	Propriété du logement à la naissance	-0.016***	-0.024***	-0.013***	-0.009**
	Résidence dans une zone rurale à la naissance	-0.009**	-0.007	-0.023***	-0.012***
	Nombre de pièces du logement à l'âge de 10 ans	-0.001	-0.004	-0.007	-0.012***
	Profession du père	-0.003	-0.005	0.007	0.010**
Absence des parents	Père	0.027***	0.018**	0.009	0.017***
	Mère	-0.011	0.015	0.011	0.002
Faim	Entre 0 et 2 ans	0.050**	0.036	-0.002	0.022
	Entre 3 et 9 ans	0.098***	0.039***	0.040***	0.000
Comportements en matière de santé des parents	Consommation excessive d'alcool	0.038***	0.044***	0.024***	0.028***
	Administration de tous les vaccins	0.007	-0.003	0.012	0.009
	Suivi médical régulier	-0.001	-0.037***	-0.038***	-0.014*
Constante		0.068***	0.069***	0.109***	0.058***
Taille de l'échantillon		21 940	21 940	21 890	21 922
R au carré		0.016	0.014	0.020	0.014

Tableau 5.3. Impact du milieu parental et socioéconomique sur la santé des enfants : Canada

		Mauvaise santé	Maladie chronique	Absentéisme scolaire
Sexe féminin		-0.002	-0,047***	-0.001
Immigré		0.004	-0.026 ***	0,003
Situation socioéconomique des parents	Propriété du logement à la naissance	-0.010 ***	-0.008	-0,011 ***
	Résidence dans une zone rurale à la naissance	-0.004 **	-0.032 ***	-0.004
	Nombre de pièces du logement à l'âge de 10 ans	0.000	0.001	0,000
	Au moins 25 livres à la maison	-0.003	0.016***	0,000
	Père occupant un emploi	-0.016 **	-0.038*	-0,028 ***
Absence des parents	Père	0.001	-0.027 *	-0,018 **
	Mère	-0.023***	-0.042	-0,013
Niveau d'études de la mère	Faible	0.002	-0.039	-0.010
	Moyen	0.013 *	-0.001	0,005
Niveau d'études du père	Faible	0.009	0.018	0,014
	Moyen	-0.016 **	-0.019	-0.014
Comportements en matière de santé des parents	Consommation excessive d'alcool	-0.003	-0.002	-0,008 *
Constante		0.039 ***	0.358 ***	0,056 ***
Taille de l'échantillon		69 978	69 978	46 747

R au carré	0.005	0.030	0.009
Variables : race/origine ethnique	Oui	Oui	Oui
Variables : province	Oui	Oui	Oui
Variables : cohorte de naissance	Oui	Oui	Oui

Note : les résultats indiquent les risques de mauvaise santé perçue à l'âge de 10 ans, de maladie chronique à l'âge de 10 ans, l'absentéisme scolaire pendant un mois pour des raisons de santé ou l'hospitalisation à l'âge de 10 ans). Estimation à partir de données regroupées en utilisant des poids d'échantillonnage et des poids bootstrap de l'ENLEJ, fournis par Statistique Canada

Source : estimations fondées sur l'enquête SHARELIFE (2008/9) pour 13 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Grèce, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Suède et Suisse) ; pour le Canada, cycles 5 à 8 de l'ENLEJ et enfants âgés de 0 à 15 ans (4 à 15 ans pour la dernière colonne), selon les données fournies par Statistique Canada.

La bonne santé durant la petite enfance a un impact durable sur la santé à l'âge adulte. D'après Case et Paxson (2008), la santé prénatale et infantile semble avoir des effets directs sur la santé et la situation économique à un âge moyen : en tenant compte du niveau d'études, de la situation socioéconomique et de la santé au début de l'âge adulte, ils observent que les marqueurs de la santé prénatale et infantile sont de bonnes variables explicatives de l'état de santé et de la situation économique à l'âge de 42 ans. En outre, une mauvaise santé durant l'enfance freine la réussite économique plus tard au cours de la vie, parce que les enfants qui ont des problèmes de santé sont généralement moins instruits que les autres : ils peuvent présenter de plus grandes difficultés d'apprentissage et quitter l'école plus tôt. Une analyse portant sur 11 pays de l'OCDE montre que le fait de souffrir d'une maladie chronique durant l'enfance augmente de risque de déclarer des problèmes de santé à l'âge adulte dans tous les pays (sauf en Suède), même après la prise en compte des caractéristiques sociodémographiques comme l'éducation, la situation professionnelle, le statut marital, l'âge et le quintile de richesse (Graphique 5.1). Le coefficient le plus élevé d'impact de la santé pendant la petite enfance est enregistré dans certains pays d'Europe du Sud, comme la Grèce et l'Espagne, et il est plus faible en France. La santé infantile a plus d'impact que certaines autres variables sociodémographiques et du marché du travail à l'âge adulte, mais joue un rôle moins important qu'un faible niveau d'instruction. En outre, le fait d'avoir plus de 75 ans augmente le risque d'être en mauvaise santé dans l'ensemble des pays étudiés.

Graphique 5.1. Impact de la santé durant la petite enfance sur l'état de santé perçu à l'âge adulte

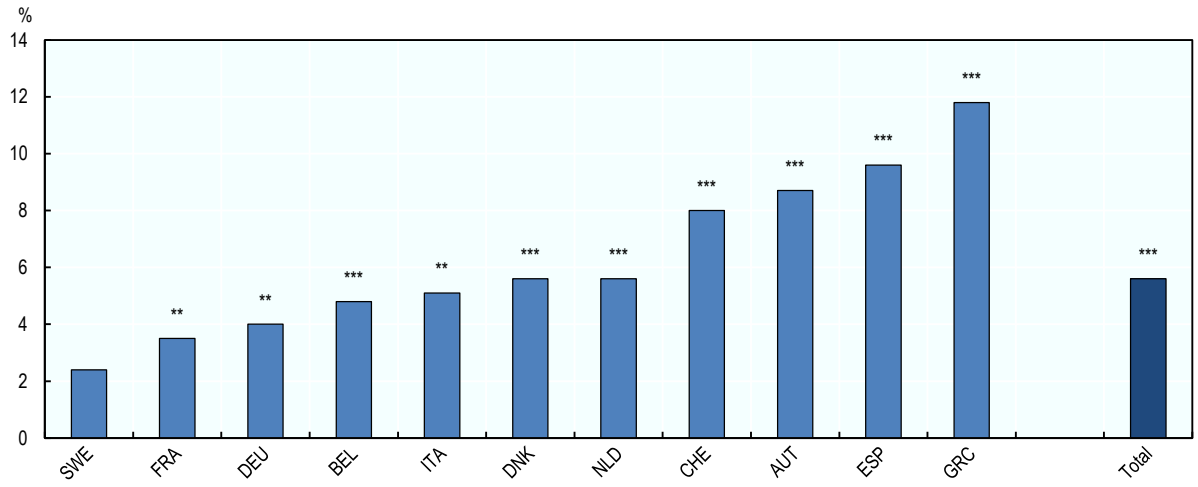

Note : les résultats indiquent la probabilité de se percevoir en mauvaise ou en moyenne santé à l'âge adulte, selon que les individus ont déclaré souffrir d'une affection chronique à l'âge de 10 ans. Les affections chroniques incluent le diabète ou l'hyperglycémie, les troubles cardiaques, les maux de tête ou migraines sévères, les crises d'épilepsie, les troubles émotionnels, nerveux ou psychiatriques, les affections néoplasiques et d'autres pathologies graves. Les estimations sont tirées d'un modèle de probabilité limitée. Pour plus de détails, voir le Tableau d'annexe 5.A.1. ***, **, * : statistiquement significatif aux seuils de 1 % et 5 %, respectivement.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur l'enquête SHARELIFE (2008/9).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970948

5.1.2. Mobilité intergénérationnelle de l'état de santé des adultes

Le Graphique 5.2 présente la reproduction intergénérationnelle de la santé à l'aide de coefficients de régression de l'état de santé perçu des parents et des enfants dans 26 pays de l'OCDE, sur la base de la dernière année disponible (voir Encadré 5.1 pour l'estimation détaillée). Les données étant insuffisantes, rares sont les études à avoir examiné l'ampleur de la mobilité intergénérationnelle de la santé : la plupart des enquêtes qui recueillent des informations sur la santé des enfants ne disposent pas d'informations sur la santé des parents. L'état de santé perçu est mesuré par une variable comprise entre 1 et 5, où 1 correspond à un excellent état de santé et 5 à un mauvais état de santé (le score moyen est de 3), et il est évalué par les répondants, qui évaluent également l'état de santé de leurs parents. Si la mobilité était parfaite, la corrélation entre l'état de santé des parents et celui des enfants serait égale à zéro, alors que 1 indiquerait une absence totale de mobilité. L'état de santé des parents a un impact limité sur la santé des enfants dans l'ensemble des pays ; la corrélation entre l'état de santé perçu des parents et celui des enfants s'échelonne de 0.11 au Danemark à 0.35 en Estonie, ce qui signifie que la mobilité de l'état de santé est très importante d'une génération à l'autre, par rapport aux indicateurs de reproduction des salaires entre les générations, par exemple. Les pays nordiques enregistrent le niveau le plus élevé de mobilité intergénérationnelle de l'état de santé au sein de l'échantillon, alors que les pays méditerranéens, l'Allemagne et l'Autriche se situent à un niveau intermédiaire, et l'Irlande, la République tchèque et l'Estonie enregistrent la plus faible mobilité. Pour ce qui est des pays dont les estimations

concernent une autre tranche d'âge (voir note du Graphique 5.2), le Canada enregistre un degré plus élevé de mobilité de l'état de santé, alors que la Corée enregistre un niveau inférieur.

Graphique 5.2. Corrélation entre l'état de santé perçu des parents et des enfants

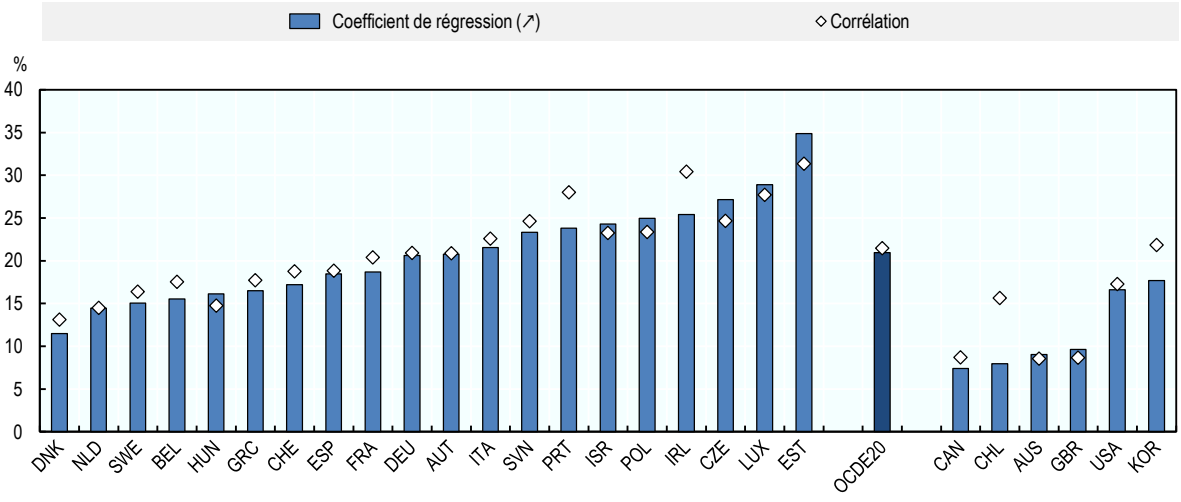

Note : dans les pays européens, à l'exception du Royaume-Uni, les estimations concernent les adultes de plus de 45 ans. Pour l'Australie, la Corée, les États-Unis et le Royaume-Uni, les résultats se rapportent aux individus âgés de 16 ans ou plus, et ne sont donc pas strictement comparables avec ceux des autres pays. De même, les estimations du Canada concernent les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Pour le Chili, les calculs sont effectués pour les parents cohabitant avec leurs enfants, et à partir d'une mesure autoévaluée sur une échelle de sept points au lieu de cinq comme dans les autres pays. Les comparaisons doivent donc être effectuées avec circonspection. Les estimations se rapportent à une régression sur l'état de santé perçu des enfants en tant que fonction de l'état de santé perçu des parents, sans variables supplémentaires. La corrélation est le coefficient de régression de la régression multiplié par l'écart-type de la mesure de la santé des parents, puis divisé par l'écart-type de la mesure de la santé des enfants.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur l'enquête SHARE pour les pays européens, à l'exception du Royaume-Uni ; pour l'Australie, la Corée, les États-Unis et le Royaume-Uni, les résultats sont fondés sur le CNEF ; pour le Canada, les estimations sont fondées sur les cycles 1 à 8 de l'ENLEJ ; pour le Chili, les estimations sont fondées sur l'enquête CASEN de 2015.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970967

Quelle influence la santé des parents a-t-elle sur l'état de santé perçu par rapport à d'autres déterminants ? Les individus ont 8 % de risques en plus d'être en mauvaise santé si l'un de leurs parents est en mauvaise ou moyenne santé, 8.5 % si la mère est décédée et 6 % si le père est décédé (voir Tableau 5.3, colonne 1). À titre de comparaison, un âge supérieur à 70 ans accroît les risques de mauvaise santé de 10 % (pour les 70-74 ans), et un âge supérieur à 80 ans les accroît de 28 %. Une fois le niveau d'études des parents et les variables démographiques des enfants prises en compte (colonne 2), la mauvaise santé des parents accroît encore le risque d'être soi-même en mauvaise santé de 7 %, et de 6 % si des variables socioéconomiques supplémentaires sont prises en compte (colonne 3). La mauvaise santé des parents est une variable explicative de la mauvaise santé plus importante que le divorce ou le veuvage, mais légèrement moins importante que l'appartenance au quintile le plus pauvre ou le fait de n'avoir aucune instruction.

Tableau 5.4. Déterminants des risques de mauvaise santé

Risques de mauvaise santé perçue

		Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Mauvaise santé des parents		0.077***	0.070***	0.061***
Événements de la vie	Mère décédée	0.085***	0.081***	0.061***
	Père décédé	0.059***	0.053***	0.037***
Niveau d'études de la mère	Faible		0.020***	-0.003
	Moyen		0.009	0.017
Niveau d'études du père	Faible		0.048***	0.014**
	Moyen		-0.033***	-0.012
Sexe féminin			0.044***	0.026***
Immigré			0.057***	0.034***
Statut marital	Jamais marié		0.053***	0.018**
	Divorcé		0.051***	0.016**
	Veuf		0.034***	0.011
Quintile de richesse	Premier quintile			0.077***
	Deuxième quintile			0.023***
	Quatrième quintile			-0.027***
	Cinquième quintile			-0.043***
Éducation (CITE-97)	CITE 0			0.169***
	CITE 1			0.088***
	CITE 2			0.027***
	CITE 4			-0.029***
	CITE 5			-0.041***
	CITE 6			-0.032
Situation au regard de l'emploi	Salarié			-0.076***
	Chômeur			0.024*
	Affection de longue durée/invalidité			0.412***
Groupe d'âge	60-64 ans	0.022***	0.021***	-0.001
	65-69 ans	0.042***	0.035***	0.008
	70-74 ans	0.108***	0.091***	0.054***
	75-79 ans	0.178***	0.149***	0.099***
	Plus de 80 ans	0.277***	0.238***	0.175***
Constante		0.104***	-0.006	0.118***
Taille de l'échantillon		104,482	75,497	74,900
R au carré		0.090	0.093	0.150

Note : les estimations sont des coefficients fondés sur un modèle de probabilité limitée pour la mauvaise santé évaluée pour un groupe d'années et 11 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse). ***, **, * : statistiquement significatif aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur les vagues 1 à 5 de l'enquête SHARE.

La probabilité d'être en mauvaise ou moyenne santé si l'un des parents est en mauvaise santé est divisée par deux une fois l'hétérogénéité individuelle prise en compte, mais demeure importante (Graphique 5.3). Les enquêtes qui suivent les individus dans le temps, comme l'enquête SHARE, permettent de déterminer si la corrélation entre la santé des parents et celle des enfants est imputable à l'hétérogénéité individuelle non observable corrélée à la fois à la santé des parents et à celle des enfants (comme les

caractéristiques génétiques communes avec le parent), ainsi qu'à la causalité inverse (si la santé des parents affecte celle des enfants ou l'inverse). En outre, le biais d'autodéclaration qui survient lorsque les informations de santé relatives aux parents et aux enfants sont déclarées par la même personne (les déclarations des parents relatives à la santé de leurs enfants peuvent être influencées par leur propre état de santé et inversement) peut fausser les estimations de la corrélation intergénérationnelle de la santé fondées sur des indicateurs de santé autodéclarés. Par exemple, une étude menée en Australie a mis en évidence qu'une fois prise en compte l'endogénéité potentielle de la santé mentale maternelle, la santé maternelle n'a aucun impact sur la santé des enfants (Le et Nguyen, 2015). Une fois prise en compte l'hétérogénéité non observée, pour 11 pays de l'OCDE en moyenne, les risques de mauvaise santé augmentent de 3 % si l'un des parents est également en mauvaise ou moyenne santé, contre 6 % pour les hommes ou 7 % pour les femmes si l'hétérogénéité non observée n'est pas prise en compte. Le veuvage, d'autre part, est associé à une hausse de 4.5 % du risque de mauvaise santé pour les femmes, l'impact n'étant pas significatif pour les hommes. Le vieillissement demeure la principale variable explicative de la mauvaise santé.

Les études ont également mis en évidence une hausse du risque de souffrir de certaines pathologies si les parents en sont également atteints. Kim et al. (2015) rapportent des corrélations entre la santé (mesurée par l'état de santé général ou les AVQ) des parents indonésiens et celle de leurs premiers-nés adultes. Ils observent que ces corrélations de santé persistent même après la prise en compte de la situation socioéconomique des répondants, et qu'elles sont plus élevées dans les régions plus pauvres, ce qui montre l'importance des politiques de santé dans les régions moins développées. Thompson (2014) estime la corrélation des mêmes affections chroniques spécifiques entre les parents et leurs jeunes enfants, adoptés ou non. Dans le cas des affections chroniques comme l'asthme, les migraines sévères, le diabète et la rhinite allergique, on observe que les enfants dont l'un des parents présente un problème de santé ont au moins deux fois plus de risques de souffrir de la même affection (Thompson, 2014). Pour ces affections chroniques, l'ampleur de la transmission génétique s'avère modeste, ne représentant qu'environ 20 à 30 % des corrélations intergénérationnelles de référence. Il a également été démontré que la santé mentale est corrélée d'une génération à l'autre : au Royaume-Uni, la corrélation intergénérationnelle de la santé mentale est d'environ 0.2, et les risques de se sentir déprimé sont supérieurs de 63 % chez les enfants dont les mères ont déclaré les mêmes symptômes 20 ans auparavant (Johnston et al., 2013).

Le Graphique 5.4 montre que l'impact de l'état de santé perçu et de la mortalité d'un parent sur les risques de maladie chronique, d'obésité ou de restriction des activités de la vie quotidienne (AVQ) dans les pays européens est faible par rapport à celui d'autres variables démographiques et comportementales[5]. La sédentarité et le vieillissement affectent considérablement la santé. Toutefois, les risques de présenter plus de deux affections chroniques si l'un des parents est en mauvaise santé augmentent également de 4 % pour les hommes et de 5 % pour les femmes. Dans le même temps, l'état de santé perçu d'un parent n'a pas d'effet significatif sur le risque de souffrir d'obésité et de perdre la capacité d'accomplir plus d'une AVQ chez les hommes, et augmente ce risque de 2 et 1 % respectivement chez les femmes.

Encadré 5.2. Spécification empirique de la transmission intergénérationnelle des inégalités en matière de santé

La santé est un paramètre multidimensionnel difficile à représenter avec un indicateur unique, et il est encore plus difficile de définir un indicateur valable à la fois pour les personnes âgées et les jeunes adultes. L'état de santé perçu est utilisé comme variable représentative de l'état de santé général des parents et des enfants (d'autres indicateurs sont utilisés pour un ensemble restreint de pays).

La variable dépendante est ramenée à un indicateur binaire de mauvaise santé, une variable indicatrice de mauvaise santé si l'individu déclare être en « moyenne » ou « mauvaise santé » lors de l'enquête (l'analyse de sensibilité a été réalisée uniquement sur la base de la « mauvaise santé »). Un modèle de probabilité linéaire est utilisé et estimé en regroupant les quatre vagues de l'enquête SHARE :

$$H_{ijt}^{enfant} = \alpha + \beta_1 X^{parents} + \beta_2 H_{ijt}^{parents} + \beta_3\, Age + \beta_4 Z_{ijt}^{enfant} + u_i + \epsilon_{ijt}$$

où *H* représente la mauvaise santé et *X* inclut des variables parentales, comme la question de savoir si les parents sont déjà décédés et leur niveau d'instruction pour l'individu *i,* le pays *j* et la période *t*. *Z* représente deux variables individuelles supplémentaires. Le coefficient de régression correspond au coefficient β_2. À titre de comparaison, la corrélation entre la santé des parents et celle des enfants est également calculée comme suit :

$$Corr(Santé^{\,parents}, Santé^{\,enfant}) = \hat{\beta}\frac{SD(Santé^{\,parents})}{SD(Santé^{\,enfant})}$$

où SD est l'écart type pour l'individu *i* dans le pays *j*. La principale réserve que l'on peut émettre concernant le recours à l'état de santé perçu est que l'interprétation de cet item varie au niveau individuel, en fonction du référent utilisé par le répondant. L'état de santé perçu risque de pâtir d'un biais de déclaration, notamment dans une étude internationale, en raison de discordances dues aux normes culturelles, au statut social individuel et aux antécédents médicaux, ainsi qu'aux différences d'évaluation d'une pathologique clinique donnée. Par conséquent, des individus affichant le même état de santé selon des critères objectifs peuvent livrer des autoévaluations très différentes. En particulier, selon les travaux déjà publiés, les femmes et les pauvres sont plus susceptibles de se déclarer en mauvaise santé que les hommes et les personnes à haut revenu (Hernandez-Quevedo et al., 2004) et la population des États-Unis se déclare généralement en meilleure santé (Banks et Smith, 2012), mais l'ampleur du biais de déclaration dans les mesures des disparités en matière de santé n'est pas énorme (Bago d'Uva et al., 2011). L'estimation prend donc en compte les variables suivantes : sexe, naissance à l'étranger ou dans le pays, statut marital, niveau d'études, situation professionnelle, quintile de richesse, et variables indicatrices par tranche d'âge (intervalles de cinq ans sauf pour les personnes âgées de moins de 60 ans ou de plus de 80 ans), ainsi que le niveau d'études des parents. L'état de santé se dégrade naturellement au cours de la vie, et il est important d'inclure des variables d'âge. β représente l'effet marginal associé à chaque variable.

En outre, l'impact de la santé des parents sur celle des enfants risque de pâtir d'un biais de sélection, la variable relative à la santé parentale étant disponible uniquement pour les personnes en vie. Seuls 9 % des pères et 23 % des mères sont encore en vie, 15 % des pères en vie se déclarant en mauvaise santé, contre 16.5 % des mères. Une variable indicatrice visant à tenir compte du fait que les parents sont en vie est incluse pour corriger ce biais.

Dans le même temps, l'état de santé perçu est une mesure subjective influencée par des effets fixes individuels immuables dans le temps, comme la génétique. L'estimation des données de panel est donc réalisée à l'aide d'un modèle à effets fixes tenant compte des caractéristiques individuelles non observables immuables dans le temps (u_i). Cela doit en principe produire des estimations plus précises qu'une simple régression, qui ne tient pas compte de l'hétérogénéité individuelle. Toutefois, les facteurs individuels non observés variables dans le temps pourraient être corrélés à la fois à la santé mentale maternelle et à la santé des enfants, ce qui biaiserait les estimations.

Graphique 5.3. Risques de mauvaise santé, en tenant compte des effets fixes individuels

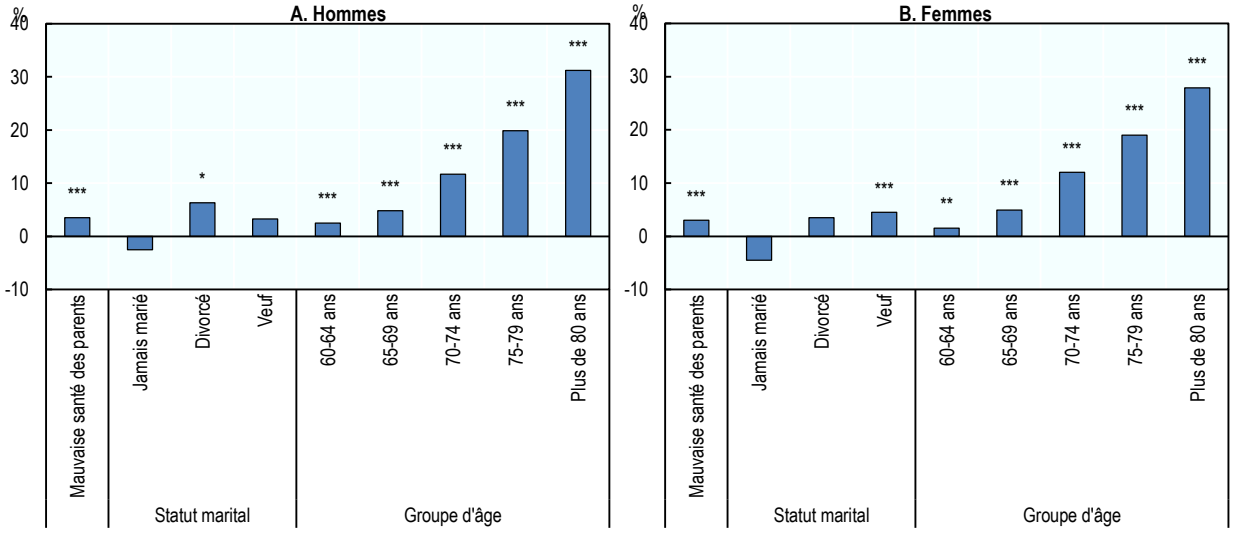

Note : estimations fondées sur un modèle de probabilité limitée pour la mauvaise santé évaluée, et un modèle sur données de panel utilisant les effets fixes individuels, tous deux faisant la distinction entre hommes et femmes et portant sur 11 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse). Pour plus de détails, voir le Tableau d'annexe 5.A.2. ***, **, * : statistiquement significatif aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur les vagues 1 à 5 de l'enquête SHARE.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933970986

Graphique 5.4. Impact de la santé parentale sur les autres mesures de la santé

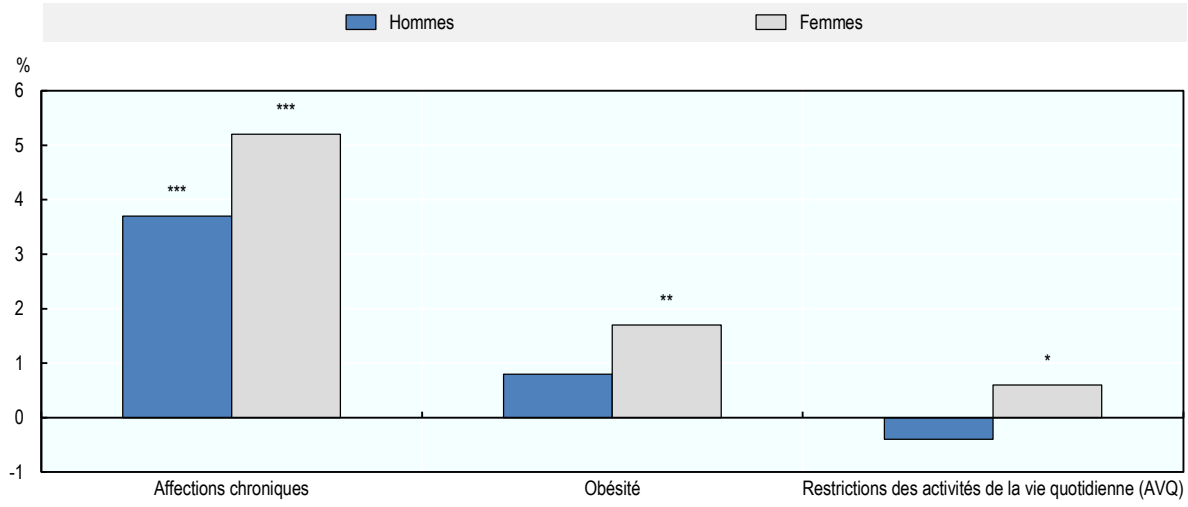

Note : les estimations sont des coefficients fondés sur un modèle de probabilité limitée pour un groupe d'années et 11 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse). Pour plus de détails, voir le Tableau d'annexe 5.A.3. ***, **, * : statistiquement significatif aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur les vagues 1 à 5 de l'enquête SHARE.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971005

5.1.3. Comportement lié à la santé d'une génération à l'autre

D'aucuns avancent que l'obésité est l'affection liée au mode de vie la plus fortement influencée par l'héritage génétique (Cutler et al., 2003). Plusieurs études ont mis en évidence l'importance de la composante génétique en comparant les enfants naturels et adoptés comptant deux, un ou aucun parent obèse, notamment les études de Sacerdote (2004) et Stunkard et al. (1981). Ces dernières ont montré que les enfants naturels ont beaucoup plus de risques de ressembler à leurs parents que les enfants adoptés en termes de poids corporel. Les études portant sur les jumeaux (voir par ex. Maes et al. (1997)) sont parvenues aux mêmes conclusions en comparant les corrélations des jumeaux monozygotes et celles des jumeaux dizygotes (et des autres frères et sœurs). L'analyse ci-dessous utilise l'indice de masse corporelle (IMC) pour comprendre comme l'épidémie croissante d'obésité se diffuse d'une génération à l'autre. Le Graphique 5.5 donne à penser que la reproduction de l'IMC entre les parents et les enfants est supérieure à la reproduction estimée de l'état de santé perçu évoquée plus haut, avec une corrélation entre l'IMC des parents et celui des enfants comprise entre 0.23 et 0.33[6]. Dans l'ensemble des pays, la corrélation entre mère et fille est généralement plus forte qu'entre père et fils.

Graphique 5.5. Corrélation entre l'indice de masse corporel des parents et celui des enfants

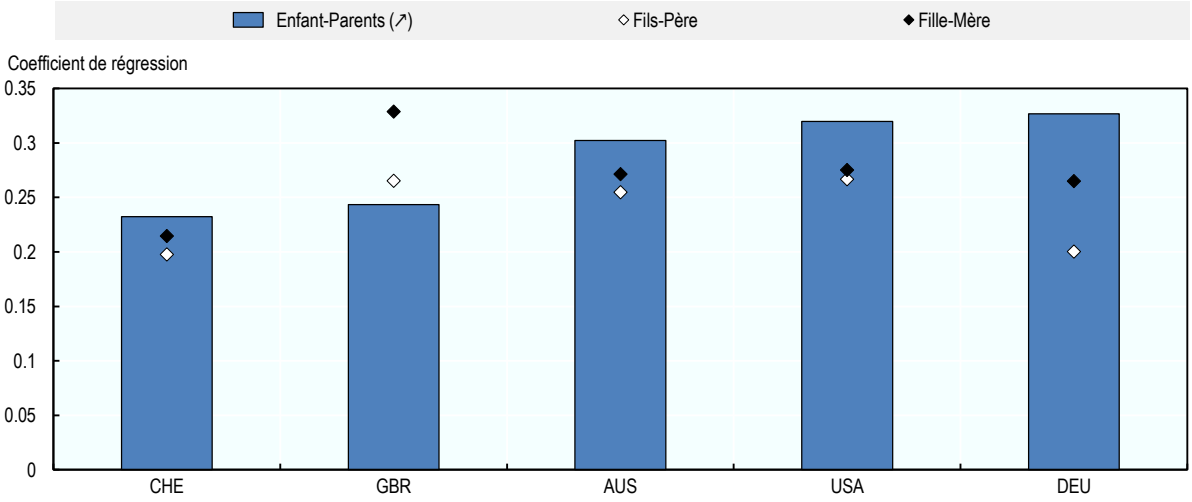

Note : les estimations se rapportent au coefficient de régression de l'indice de masse corporelle des enfants en tant que fonction de l'indice de masse corporelle des parents, sans variables supplémentaires.
Source : estimations de l'OCDE s'appuyant sur le CNEF, fondé sur les enquêtes HILDA pour l'Australie, GSOEP pour l'Allemagne, SHP pour la Suisse, BHPS pour le Royaume-Uni et PSID pour les États-Unis.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971024

Au-delà de l'influence génétique des parents, les choix de mode de vie conduisant au surpoids et à l'obésité, notamment ceux en rapport avec l'alimentation et l'activité physique, sont généralement partagés par les membres d'une même famille. De précédents travaux de l'OCDE ont montré que jusqu'à 50 % de la variation globale des comportements liés à la santé, comme la consommation de fruits et de légumes et l'activité physique, peut être déterminée par les différences entre les ménages, une part qui passe à environ un tiers lorsqu'il s'agit de la consommation de matières grasses. Ces résultats confirment donc que des facteurs génétiques et environnementaux contribuent à expliquer la prévalence du surpoids et de l'obésité au sein des ménages. Des

environnements obésogènes semblent avoir encouragé les individus, notamment ceux qui sont culturellement et socialement vulnérables, à adopter des modes de vie moins sains, et ceux génétiquement prédisposés se sont généralement retrouvés en surpoids ou obèses (Sassi et al., 2009).

Les modes de vie particuliers des enfants sont fortement influencés par le comportement de leurs parents, et ces influences peuvent perdurer au cours de leur vie adulte, après qu'ils ont quitté le foyer parental (Liefbroer et Elzinga, 2012). En particulier, des études montrent que le tabagisme des parents et celui des enfants sont corrélés (Wickrama et al., 1999 ; Vandewater et al., 2014). En utilisant comme outils des indicateurs de classe sociale et de profession des grands-parents des adolescents, une étude menée au Royaume-Uni a montré qu'en matière de tabagisme, les filles semblent imiter leur mère, alors que les garçons semblent imiter leur père (Loureiro et al., 2006). Le tabagisme des parents, passé ou actuel, est une variable explicative plus importante du tabagisme des enfants que la déscolarisation (Bantle et Haisken-DeNew, 2002). L'influence observée du tabagisme parental sur les décisions des jeunes en la matière peut s'expliquer par le fait que les enfants prennent modèle sur leurs parents, qu'ils ont facilement accès au tabac au sein du foyer, ou que les mises en garde relatives aux dangers du tabagisme sont moins crédibles lorsqu'elles sont formulées par des parents fumeurs. Toutefois, elle pourrait également être due à d'autres facteurs familiaux non observés communs aux parents et à leurs enfants, comme des comportements vis-à-vis du risque, des taux de préférence temporelle, et en dernier lieu, des traits génétiques identiques. Certains travaux récents donnent à penser que les préférences temporelles jouent un rôle, puisque les fils et filles de mères fumeuses ont un horizon de planification plus court (Brown et van der Pol, 2014).

De même, des études médicales et psychologiques ont montré que la consommation d'alcool par les enfants est souvent corrélée positivement au niveau de consommation d'alcool des parents ou à leur comportement vis-à-vis de l'alcool, par ex. Ennett et Bauman (1991), et Yu (2003). Comme pour le tabac, certains auteurs observent que la transmission des habitudes de consommation d'alcool semble être plus efficace entre les parents et les enfants du même sexe (Yu et Perrine, 1997 ; Van Gundy, 2002). L'effet de la consommation quotidienne d'alcool par les parents – par rapport à des parents qui ne boivent pas – sur les habitudes ultérieures des enfants en la matière augmente considérablement dans tous les quantiles de la distribution de la consommation d'alcool (Schmidt et Taubman, 2010).

Des résultats similaires sont observés dans un certain nombre de pays de l'OCDE. Le Graphique 5.6 présente les probabilités en matière de consommation d'alcool ou de tabagisme[7] sur la base de facteurs démographiques et de la consommation d'alcool ou de tabac par les parents lorsque leur enfant était âgé de 14 ans. Pour les adultes des pays européens, le risque de fumer est supérieur de 8 % pour les hommes et les femmes si l'un de leurs parents fumait lorsqu'ils étaient jeunes. Pour les hommes, il s'agit de la variable explicative la plus importante, qui accroît beaucoup plus la probabilité de fumer que le fait d'appartenir au quintile le plus pauvre. Pour les femmes, le tabagisme des parents a le même impact sur la hausse du risque de tabagisme que le fait d'être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En Australie et au Canada, le tabagisme des parents est également associé à un risque accru de tabagisme des enfants (bien que l'échantillon inclue des jeunes qui sont probablement plus influencés par leurs parents), et le risque est plus élevé pour les femmes au Canada, alors qu'il l'est davantage pour les hommes en Australie. Au Japon, le tabagisme des parents est corrélé à un risque accru de tabagisme chez les hommes, mais pas chez les femmes, bien que de précédentes études menées au

Japon aient mis en évidence un impact chez les hommes comme chez les femmes (Yamada, 2010 ; Osaki, 2005). Pour l'ensemble des pays, le fait d'avoir un niveau d'études inférieur à l'enseignement secondaire augmente le risque de tabagisme chez les femmes (pour les hommes en Europe et au Canada).

En ce qui concerne la consommation d'alcool, l'influence parentale est moindre que pour le tabagisme ou, dans le cas du Canada, non significative. Dans les pays européens, la consommation d'alcool par les parents pendant les années d'enfance est associée à une hausse de 5 % du risque que leurs fils boivent de l'alcool, et d'un peu moins de 4 % lorsqu'il s'agit de leurs filles. Le chômage est un autre facteur de risque important pour les hommes – mais pas pour les femmes – en Europe, et est associé à une hausse de 5.5 % du risque de consommer de l'alcool. Comme pour le tabagisme, l'enseignement supérieur accroît généralement le risque de consommer de l'alcool pour les femmes en Europe, mais dans une moindre mesure que le fait d'avoir des parents qui boivent.

Graphique 5.6. Corrélations intergénérationnelles des comportements de santé

Probabilité de fumer ou de boire lorsque les parents fumaient ou buvaient lorsque leur enfant était âgé de 14 ans

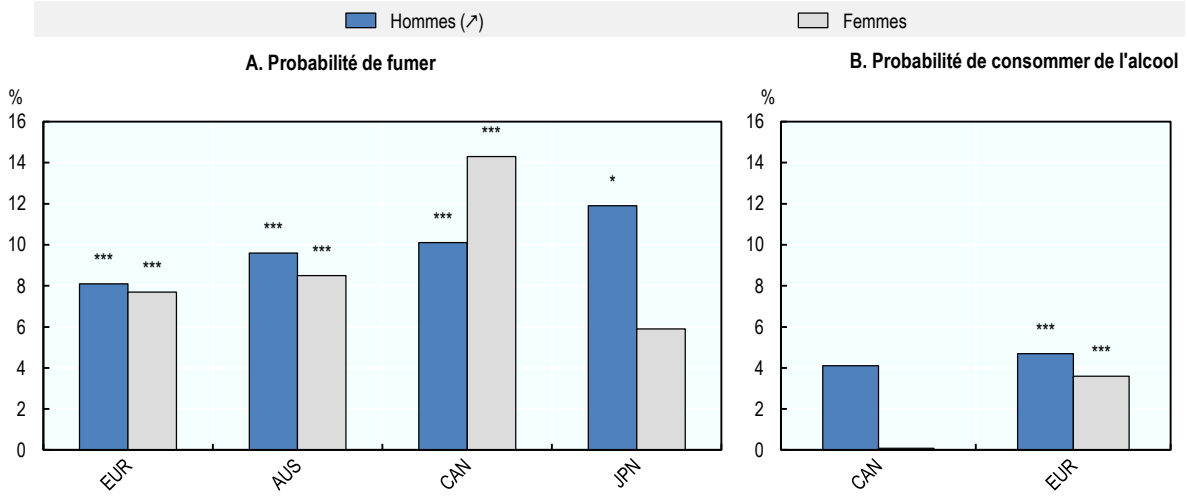

Note : « Europe » se rapporte à 11 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse. Pour plus de détails, voir le Tableau d'annexe 5.A.4. ***, * : statistiquement significatif aux seuils de 1 % et 10 %, respectivement.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur les vagues 1 à 5 de l'enquête SHARE pour les pays européens. Pour le Canada, estimations fondées sur les cycles 5 à 8 de l'ENLEJ et les enfants âgés de 0 à 15 ans. Pour l'Australie, estimations fondées sur les vagues 9 et 13 de l'enquête HILDA. Pour le Japon, estimations fondées sur les vagues 2009, 2011 et 2012 de l'enquête JHPS.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971043

5.2. Quel degré de mobilité intergénérationnelle existe-t-il en matière de formation dans les pays de l'OCDE ?

Cette partie décrit dans quelle mesure les parents qui ont un niveau d'études plus élevé ont des enfants qui sont eux-mêmes plus instruits, et comment la situation varie d'un pays à l'autre. L'écart qui existe en matière d'éducation entre l'élève le plus défavorisé et l'élève le moins défavorisé (en termes de milieu familial et de situation socio-

économique), mesuré par les résultats d'évaluation, peut équivaloir à plus de trois années de scolarité supplémentaire. Outre le milieu familial cependant, de nombreux autres facteurs jouent également sur les résultats, et ces facteurs sont très différents d'un pays à l'autre. D'où l'importance des politiques éducatives pour réduire les inégalités dans le domaine de l'éducation.

5.2.1. La mobilité absolue en matière de formation est relativement importante, mais elle se réduit au fil du temps

Le degré de mobilité intergénérationnelle en matière de formation est élevé lorsqu'on considère la mobilité absolue, c'est-à-dire lorsqu'on mesure le pourcentage d'adultes ayant un niveau d'études différent de celui de leurs parents. La mobilité absolue tient uniquement compte de la différence de niveau des adultes par rapport à leurs parents, sans considération pour le sens de l'évolution. Dans les différents pays, environ la moitié des adultes non scolarisés (25-64 ans) a un niveau de formation différent de celui des parents, la mobilité ascendante étant largement plus fréquente (39 %) que la mobilité descendante (11 %) (Graphique 5.7). C'est en Finlande et en Corée, où plus de 55 % des adultes non scolarisés ont fait de plus longues études que leurs parents, que les taux de mobilité intergénérationnelle ascendante absolue en matière de formation sont les plus élevés. Dans certains pays tels que l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque, la mobilité absolue est moindre : plus de 50 % des adultes non scolarisés ont le même niveau d'instruction que leurs parents. En Allemagne, en Autriche, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Slovénie, la mobilité ascendante limitée peut s'expliquer par le fait que l'enseignement secondaire de deuxième cycle et l'enseignement post-secondaire non supérieur continuent de jouer un rôle relativement important et permettent d'acquérir des qualifications reconnues sur le marché du travail. La mobilité descendante s'observe davantage dans les pays nordiques, en Allemagne, en Estonie, en Autriche et aux États-Unis, avec un pourcentage de plus de 15 % d'adultes ayant un niveau d'études inférieur à celui de leurs parents.

Des travaux analogues menés dans les économies émergentes font ressortir des niveaux de mobilité absolue supérieurs à la moyenne de l'OCDE, à l'exception de l'Indonésie, lorsque sont pris en compte les mêmes trois niveaux d'études que pour les pays de l'OCDE. La mobilité absolue dans les économies émergentes est calculée en se fondant sur les mêmes définitions que pour les pays de l'OCDE et en s'appuyant sur les enquêtes IFLS pour l'Indonésie, NIDS pour l'Afrique du Sud et LIS pour la Chine et l'Inde. En Chine, 55 % des enfants ont un niveau de formation différent de celui de leurs parents, et près de 50 % connaissent une mobilité ascendante. En incluant l'évolution d'un niveau d'instruction nul à un niveau d'instruction primaire ou secondaire de premier cycle, on obtient des niveaux de mobilité intergénérationnelle absolue élevés en Afrique du Sud8. En effet, 61 % des enfants connaissent une mobilité ascendante, contre moins de 5 % une mobilité descendante (Girdwood et Leibbrandt, 2009). La mobilité intergénérationnelle en matière de formation est plus faible en Indonésie, où 49 % des enfants ont le même niveau d'instruction que leurs parents et 42 % connaissent une mobilité ascendante.

La mobilité ascendante absolue est globalement la même pour les femmes et les hommes, mais elle varie d'un pays à l'autre (OCDE, 2014). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le degré de mobilité ascendante absolue dans le domaine de l'éducation est assez semblable pour les femmes et les hommes (38 % et 40 % respectivement). Dans quelques pays, la mobilité ascendante est plus élevée pour les femmes (en Estonie, en Finlande, en Irlande, en Pologne et en Suède), tandis que dans d'autres, c'est l'inverse

(Autriche, Allemagne, Japon, Pays-Bas). Dans l'ensemble, la mobilité ascendante est plus ou moins la même quel que soit le parent – mère ou père – qui est le plus diplômé. En moyenne, 35 % des adultes dont la mère est titulaire d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire mais le père, non, sont diplômés de l'enseignement supérieur, tandis que dans la zone OCDE, la mobilité ascendante est légèrement moindre (33 %) chez les adultes dont le père est titulaire d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire mais la mère, non. Pour autant, les différences ne sont pas statistiquement significatives (OCDE, 2016).

En moyenne, la mobilité ascendante absolue en matière de formation s'est réduite dans les pays de l'OCDE au cours des trente dernières années, ce qui tend à indiquer que le développement de l'éducation ne s'est pas encore traduit par la mise en place d'un système plus inclusif. La mobilité globale, établie à 48 %, est légèrement inférieure pour la cohorte la plus jeune, à savoir les personnes âgées de 25 à 34 ans, par rapport aux cohortes plus âgées (52 % pour les 45-54 ans). La mobilité ascendante des 25-34 ans, à 33 %, est sensiblement inférieure aux 41 % des 55-64 ans. La mobilité descendante en matière de formation est passée de 9 % pour les 55-64 ans à 15 % pour les 25-34 ans. Au cours des 30 dernières années, les pays de l'OCDE ont presque tous connu un relèvement important du niveau d'instruction de leurs populations et le développement de l'éducation explique probablement la tendance à la baisse de la mobilité ascendante. Avec l'augmentation de la proportion d'adultes dont les parents ont fait des études supérieures, les jeunes adultes sont moins nombreux à connaître une mobilité ascendante en matière de formation. C'est pourquoi, en moyenne, la part de jeunes adultes ayant un niveau d'instruction supérieur à celui de leurs parents se rétrécit lorsqu'on compare trois grands niveaux d'études. Toutefois, l'examen détaillé des taux de diplômés de l'enseignement supérieur révèle l'existence possible d'une tendance à la hausse de la mobilité absolue dans le domaine de l'éducation (OCDE, 2016).

Graphique 5.7. Mobilité absolue en matière de formation, dernière année disponible

Pourcentage des adultes de 25 à 64 ans non scolarisés ayant un niveau d'études supérieur (mobilité ascendante) ou inférieur (mobilité descendante) à celui de leurs parents

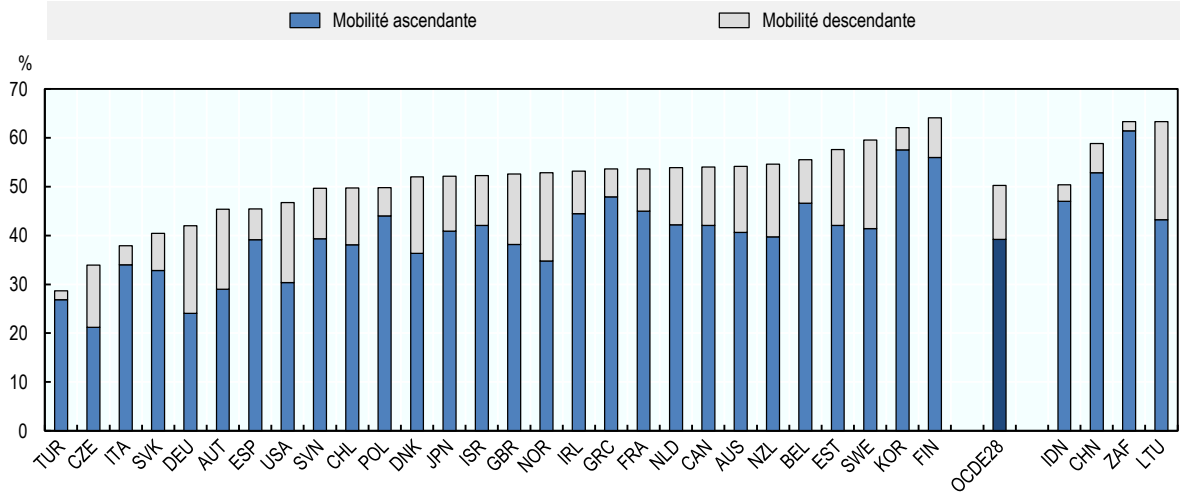

Note : la dernière année disponible est 2015 pour le Chili, la Grèce, Israël, la Nouvelle-Zélande, la Slovénie et la Turquie et 2012 pour les autres pays. Les données relatives à la Belgique concernent la Flandre et les données relatives au Royaume-Uni concernent l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Source : *Regards sur l'éducation* (2014) et PIAAC 2015 pour le Chili, la Grèce, Israël, la Nouvelle-Zélande, la Slovénie et la Turquie. Calculs de l'OCDE fondés sur des données tirées des enquêtes LIS pour la Chine, IFLS pour l'Indonésie et NIDS pour l'Afrique du Sud.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971062

Graphique 5.8. Mobilité ascendante en matière de formation chez les 55-64 ans et les 25-34 ans

Pourcentage d'enfants ayant un niveau d'études supérieur à celui de leurs parents

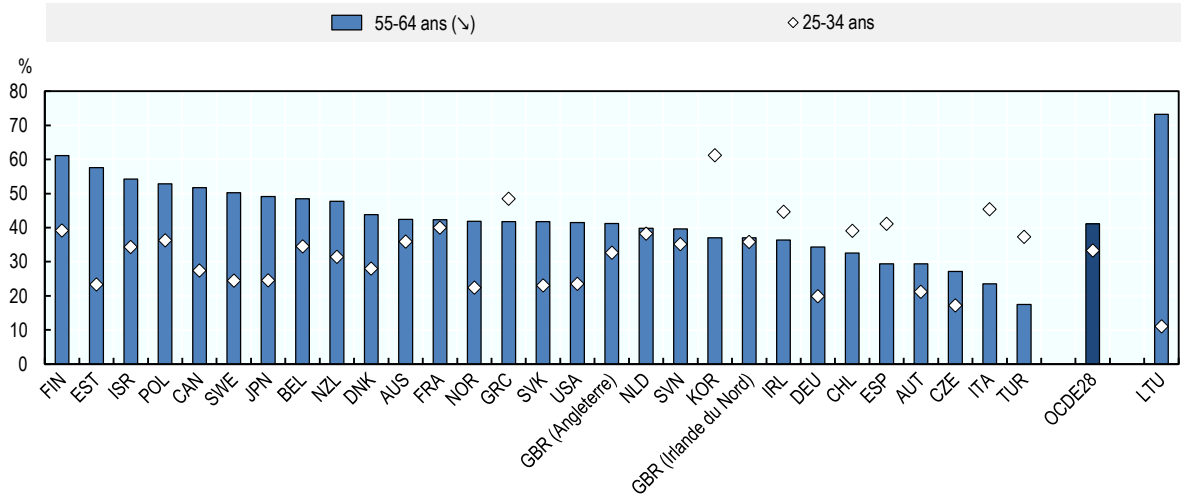

Note : la dernière année disponible est 2015 pour le Chili, la Grèce, Israël, la Nouvelle-Zélande, la Slovénie et la Turquie et 2012 pour les autres pays. Les données relatives à la Belgique concernent la Flandre.
Source : calculs de l'OCDE fondés sur des données du PIAAC.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971081

5.2.2. La mobilité relative en matière de formation demeure source de préoccupation

L'approche présentée dans la partie précédente part du principe que la formation des parents a un impact linéaire et monotone sur la génération suivante ; elle propose une mesure moyenne globale du degré de mobilité, sans toutefois renseigner sur le sens de d'évolution suivie par les enfants par rapport au niveau d'instruction initial de leurs parents. La mobilité relative s'intéresse à la question de savoir si les adultes qui ont un niveau d'éducation élevé ou faible ont eu des parents dont le niveau d'éducation était également élevé ou faible. C'est lorsqu'on compare le niveau d'études probable selon le niveau d'instruction des parents que la transmission intergénérationnelle du niveau de formation est la plus visible (Graphique 5.9). La probabilité de faire des études supérieures s'établit à plus de 60 % pour les personnes ayant au moins un parent diplômé de l'enseignement supérieur, tandis que la probabilité d'avoir le même niveau d'instruction que ses parents se situe à 41 % pour ceux dont les parents ont fait des études secondaires de deuxième cycle et à 42 % pour ceux dont les parents ont un niveau d'instruction inférieur. Lorsqu'on examine les taux de diplômés de l'enseignement supérieur de manière plus approfondie, les résultats sont encore plus frappants. La probabilité d'obtenir au minimum un Master lorsque ses parents ne sont pas allés au-delà du premier cycle du secondaire ne dépasse pas 2 % ; cette probabilité est presque

multipliée par quatre lorsque les parents ont fait des études secondaires de deuxième cycle et par sept lorsqu'ils sont allés à l'université (Graphique 5.9, partie B).

Ce constat montre d'une part que les personnes dont les parents sont moins instruits ont de plus grandes chances de connaître une mobilité ascendante, mais avec des chances limitées d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur (plancher adhérent) et de l'autre, que les personnes dont les parents ont fait des études supérieures ont moins de risques de connaître une mobilité descendante (plafond adhérent). Si les enfants dont les parents n'ont pas fait d'études secondaires de deuxième cycle ont seulement 13 % de chances d'aller à l'université, leurs chances seraient multipliées par quatre si au moins un de leurs parents était diplômé de l'enseignement supérieur. Les enfants issus de familles instruites semblent protégés contre l'abandon scolaire au niveau du premier cycle du secondaire ou avant. En effet, ils ont six fois moins de risques de quitter l'école à ce niveau par rapport aux élèves dont les parents ont un niveau d'éducation inférieur.

Si ces plancher et plafond adhérents se retrouvent dans la plupart des pays pour lesquels on dispose de données, les variations du niveau d'études des enfants de même milieu familial sont considérables d'un pays à l'autre (Graphique 5.10). Ainsi, en Italie et en Turquie, une personne dont les parents n'ont pas fait d'études secondaires de deuxième cycle est dix fois plus susceptible de ne pas dépasser ce niveau d'instruction que de suivre des études supérieures, tandis qu'au Canada, cette même personne a plus de chances de faire des études supérieures que de rester au même niveau de formation que ses parents. Dans l'ensemble, les personnes dont aucun des parents n'a un niveau d'instruction élevé sont davantage susceptibles de ne pas poursuivre d'études au-delà du premier cycle du secondaire en Turquie, en Europe du Sud, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. La persistance d'un niveau d'études supérieur est également moins probable dans certains pays nordiques et en Autriche, où la proportion d'enfants qui poursuivent des études supérieures, comme l'ont fait leurs parents, est plus réduite que dans d'autres pays.

Dans les économies émergentes, on observe une persistance similaire aux deux bouts de l'échelle de l'éducation. Ce phénomène est particulièrement marquant en Indonésie et en Afrique du Sud chez les enfants dont les parents sont peu instruits : 70 % de ces enfants ne dépassent pas le niveau d'études de leurs parents. En Indonésie, on observe une mobilité intergénérationnelle parmi les personnes qui ont fait des études secondaires de deuxième cycle : 38 % d'entre elles ont le même niveau d'instruction que leurs parents, avec des chances presque égales de faire des études plus longues ou plus courtes. En Chine, la persistance au sommet de l'échelle de l'éducation est moindre qu'en Indonésie : à peine plus de 51 % des enfants dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur atteignent ce même niveau d'études, tandis que 44 % des personnes dont les parents ne sont pas allés au-delà du premier cycle du secondaire ou du primaire ont le même niveau d'instruction que leurs parents.

Graphique 5.9. Niveau d'études probable selon le niveau d'instruction des parents, moyenne de l'OCDE

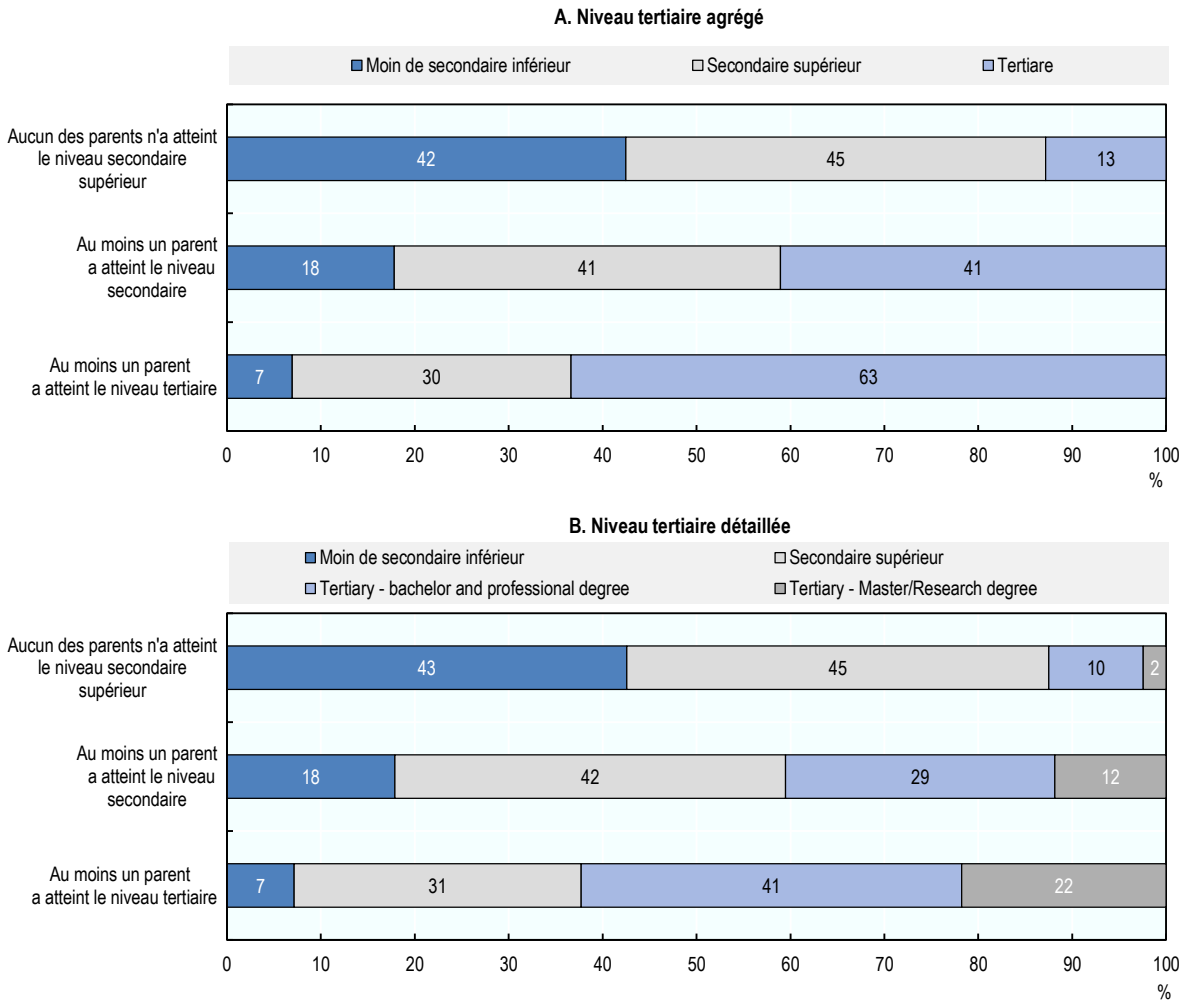

Note : la moyenne de l'OCDE est basée sur 27 pays dans la partie A (Allemagne, Autriche, Flandre [Belgique], Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Israël, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Suède, Turquie et Angleterre et Irlande du Nord [Royaume-Uni]) et sur 26 pays dans la partie B (Allemagne, Autriche, Flandre [Belgique], Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Israël, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Suède et Turquie).
Source : calculs de l'OCDE fondés sur des données du PIAAC 2012 et du PIAAC 2015.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971100

Graphique 5.10. Plancher adhérent en bas et plafond adhérent en haut

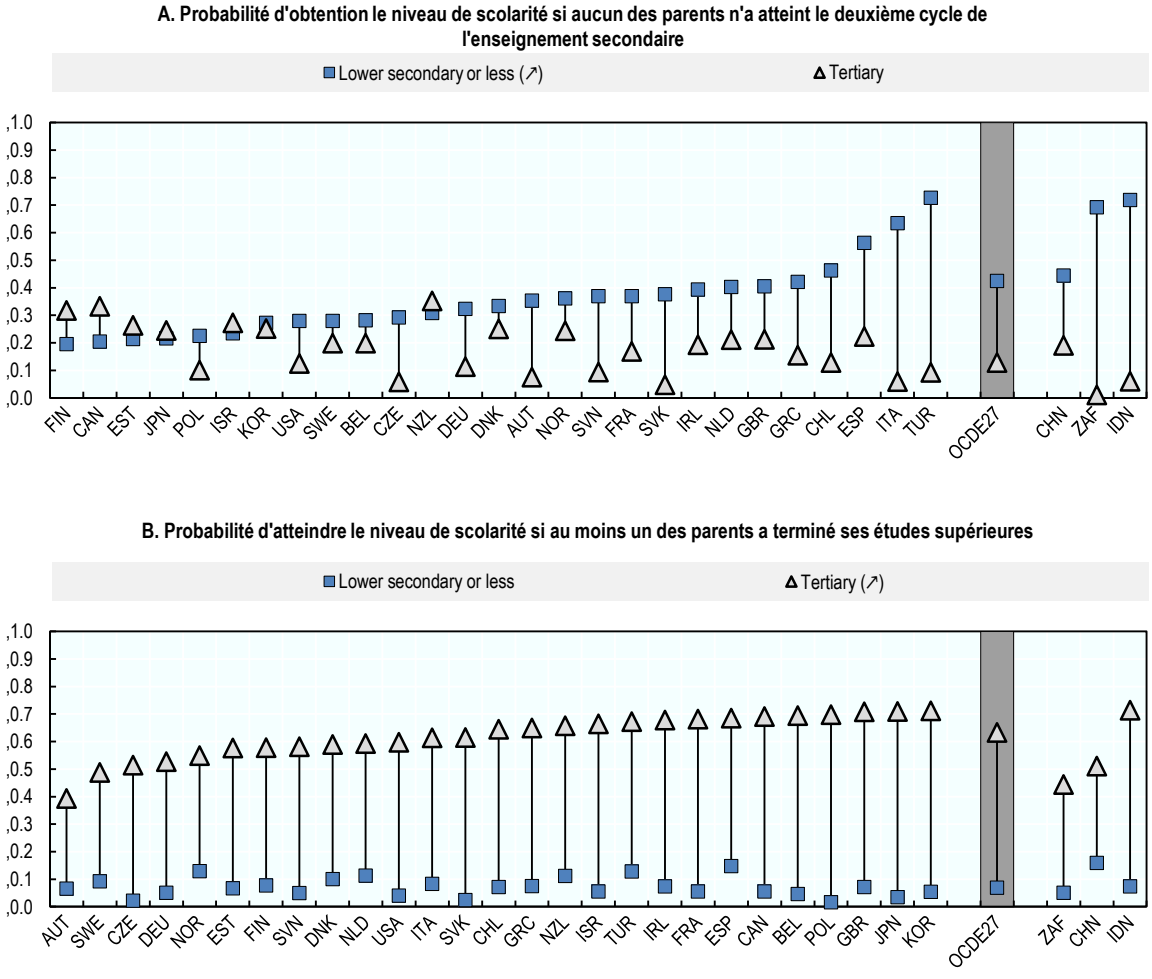

Source : calculs de l'OCDE fondés sur des données du PIAAC 2012 et du PIAAC 2015 et s'appuyant sur des données tirées des enquêtes LIS pour la Chine, IFLS pour l'Indonésie et NIDS pour l'Afrique du Sud.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971119

Au cours de la deuxième moitié du XX^{e} siècle, la probabilité globale de connaître une mobilité ascendante s'est sensiblement accrue pour les personnes ayant des parents peu instruits (Graphique 5.11). Cette augmentation est allée de pair avec une probabilité moindre de ne pas obtenir de diplôme du deuxième cycle du secondaire. Toutefois, la ventilation des différents niveaux d'études vient nuancer cette affirmation. Au niveau du deuxième cycle du secondaire, l'accroissement de la mobilité a été important pour les personnes nées entre 1950 et 1970, puis de nouveau pour celles nées dans les années 1980. La tendance à la hausse du taux de diplômés de l'enseignement supérieur est bien moins prononcée, et elle est concentrée au niveau des personnes nées entre 1955 et 1975, avec une stagnation à partir de 1975. On observe également une stagnation de la mobilité ascendante vers les études supérieures pour les personnes ayant des parents diplômés du deuxième cycle du secondaire : ce phénomène ne s'explique donc pas par une réduction, au fil du temps, du nombre d'enfants issus de parents n'ayant pas fait d'études

secondaires de deuxième cycle, mais pourrait plutôt être lié à la difficulté qu'ont les systèmes éducatifs à tirer plus qu'un simple pourcentage de la population vers l'enseignement supérieur, alors que les élèves perdent toute motivation au secondaire, quittent précocement l'école ou décident de ne pas poursuivre leurs études.

Les pays de l'OCDE affichent des tendances très variées en termes de probabilité de connaître une mobilité ascendante pour les enfants dont les parents ont un niveau d'instruction correspondant au premier cycle du secondaire. Trois groupes de pays se dégagent à cet égard. Dans le premier, qui comprend la Belgique, le Canada, le Danemark et l'Espagne, la probabilité de faire des études supérieures lorsque les parents sont peu instruits a considérablement baissé pour les cohortes les plus jeunes. Dans ce groupe de pays, la persistance d'un niveau d'éducation inférieur au deuxième cycle du secondaire a diminué jusqu'en 1970, pour ensuite connaître un rebond qui a coïncidé avec la baisse de la mobilité ascendante vers les études supérieures. À l'inverse, dans un autre groupe composé notamment de la France, de la Grèce, de la Corée et de la Turquie, la probabilité d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur ne cesse de s'accroître pour les personnes ayant des parents peu instruits. Dans ces pays, la persistance d'un niveau d'éducation inférieur au premier cycle du secondaire était élevée dans les années 1950 mais a été divisée de plus de moitié dans les décennies précédant les années 1980, tandis que la probabilité de connaître une mobilité ascendante vers les études supérieures a été multipliée par deux. La probabilité de connaître une mobilité ascendante est relativement stable pour les cohortes du troisième groupe de pays, parmi lesquels figurent la Norvège et la Suède (voir en annexe le Graphique d'annexe 5.A.1.). Dans certains de ces pays, cette stabilité s'explique par le fait que les taux de mobilité ascendante vers les études supérieures étaient déjà élevés dans les années 1950 (20 % ou plus) par rapport à d'autres pays.

Graphique 5.11. Niveau d'études probable lorsqu'aucun des parents n'a atteint le deuxième cycle du secondaire, par année de naissance, moyenne de l'OCDE

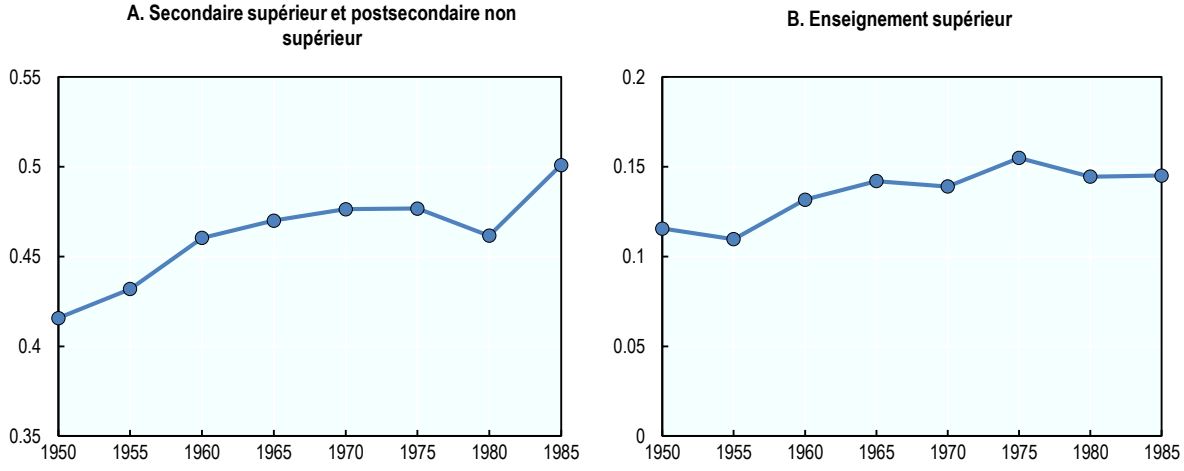

Source : calculs de l'OCDE fondés sur des données du PIAAC 2012 et du PIAAC 2015.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971138

Encadré 5.3. Les parents aisés ont la possibilité de protéger leurs enfants, mêmes si ceux-ci ont un faible niveau de compétences

Les parents instruits et aisés sont davantage à même d'aider leurs enfants à réussir, quelles que soient les compétences et les aptitudes de ces derniers. Une étude américaine s'est attachée à comprendre pourquoi les personnes nées dans des familles riches semblent en quelque sorte protégées contre la mobilité descendante, même quand leur capacité cognitive aurait laissé penser qu'elles occuperaient une position socio-économique inférieure, ce qui démontre l'existence d'une « monopolisation des opportunités » ou d'un « plancher de verre » (Reeves et Howard, 2014). L'étude américaine montre que les écarts de revenus mis au jour par les résultats des évaluations cognitives apparaissent très tôt et persistent, mais aussi que les personnes dont les parents perçoivent des revenus élevés ont bien plus de chances de grimper dans l'échelle sociale, quand bien même leurs compétences cognitives sont peu développées, en particulier parce que leurs parents veillent à ce qu'elles poursuivent leurs études à l'université. Une étude analogue menée au Royaume-Uni montre qu'à l'âge de 42 ans, les personnes de milieux modestes ayant dans leur enfance obtenu de bons résultats aux tests de quotient intellectuel (QI) ont plus de mal à traduire ce fort potentiel initial en réussite professionnelle (c'est-à-dire en revenus plus élevés et en postes de haut niveau). En revanche, les enfants issus de familles riches ayant pourtant obtenu de mauvais résultats à l'âge de cinq ans réussissent mieux, professionnellement, que ce qui aurait pu être attendu (McKnight, 2015). Les solides liens sociaux noués par les parents influent de manière importante sur le premier emploi des jeunes (Kramarz et Skans, 2014). Les familles favorisées sont en mesure de protéger leurs enfants qui, à un jeune âge, ont obtenu de mauvais résultats aux tests cognitifs contre la mobilité descendante. Les enfants semblent profiter du niveau supérieur de formation de leurs parents et ont la possibilité d'améliorer leurs compétences cognitives (en particulier en mathématiques) avant l'âge de 10 ans ; ils développent en outre des compétences sociales et émotionnelles supérieures du fait qu'ils sont en mesure de trouver une place dans des établissements d'enseignement secondaire publics ou privés, et ont plus de chances d'obtenir un diplôme.

Les informations tirées des données du PIAAC relatives aux compétences en littératie et en numératie permettent d'évaluer le degré d'une telle « monopolisation des opportunités » dans les pays de l'OCDE. Les résultats montrent qu'en moyenne, les personnes dont les parents ont un niveau d'éducation élevé obtiennent de meilleurs scores au PIAAC que ceux dont les parents sont peu instruits. Si 25 % des personnes dont les parents ont un niveau d'éducation inférieur au deuxième cycle du secondaire se placent en bas de l'échelle en termes de résultats en littératie, ce chiffre s'établit à seulement 5 % pour les personnes dont les parents sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ; pour les résultats les plus élevés, c'est l'inverse. L'influence de la formation des parents sur les résultats d'évaluation de leurs enfants est plus marquée dans le domaine du calcul : 30 % des personnes ayant obtenu les moins bons résultats en numératie ont un parent peu instruit. Parallèlement, ceux qui sont issus de milieux favorisés ont généralement plus de chances d'avoir un niveau d'éducation élevé que ce que les évaluations des compétences cognitives laisseraient augurer. Environ 4.5 % des personnes ayant obtenu de faibles résultats en numératie et 3.5 % des personnes ayant obtenu de faibles résultats en littératie poursuivent leurs études à l'université, comme leurs parents. Ce constat confirme ce qui a été souligné précédemment, à savoir que les enfants de ménages aisés bénéficient de multiples avantages qui leur offrent des chances de faire des études supérieures et, par la suite, de percevoir des revenus élevés. Ainsi, les parents aisés disposent de plusieurs moyens de garantir l'obtention d'un diplôme à leurs enfants, quand bien même ceux-ci rencontrent des difficultés à l'école. Par exemple, ils peuvent les inscrire dans des établissements d'enseignement privés ou leur faire suivre des cours particuliers, même si leurs propres compétences ne sont pas très développées. Cette situation pourrait largement expliquer pourquoi la mobilité descendante est relativement rare au sommet de l'échelle. En revanche, il est bien plus improbable que les personnes qui obtiennent de bons résultats aux tests mais qui sont issues d'un milieu peu instruit parviennent à réaliser pleinement leur potentiel et poursuivent des études supérieures (1 % seulement).

Graphique 5.12. Pourcentage de personnes poursuivant leurs études à l'université, par score obtenu au PIAAC et niveau d'instruction des parents

Moyenne de l'OCDE

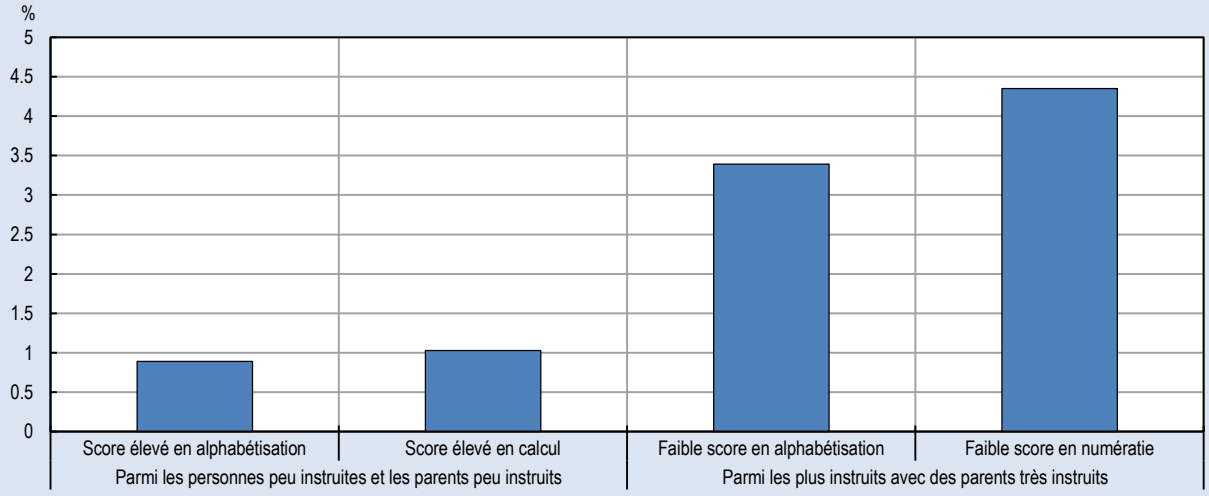

Source : calculs de l'OCDE fondés sur des données du PIAAC.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971157

Dans quelle mesure une année d'études supplémentaire des parents se traduit-elle par un niveau d'instruction plus élevé pour les enfants ?

L'analyse qui précède ne rend pas bien compte de la proportionnalité des répercussions du niveau de formation des parents sur les résultats scolaires des enfants, ni de la mesure dans laquelle l'investissement dans l'allongement de la scolarité des parents se traduit par un niveau supérieur d'instruction chez les enfants. Une approche consiste à mesurer l'association intergénérationnelle en termes d'années d'études (voir Encadré 5.4). Le Graphique 5.13 présente cette association dans 28 pays de l'OCDE et dans quelques économies émergentes, pour l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données. Dans le cas d'une mobilité parfaite, la corrélation entre la formation des parents et celle des enfants serait de valeur zéro, tandis que la valeur 1 indiquerait une absence totale de mobilité. Le niveau d'éducation des parents a des répercussions importantes sur celui des enfants dans tous les pays : une année d'études supplémentaire des parents est associée à un peu moins de 0.5 année d'études supplémentaire pour les enfants.

Parmi les pays examinés, c'est dans les économies émergentes, à l'exception de la Chine, que la mobilité intergénérationnelle est la plus faible. Elle est également très faible dans certains pays d'Europe du sud-est, au Royaume-Uni, en Allemagne et en République tchèque. Si les études antérieures ont établi que la persistance atteignait un niveau maximum dans les pays d'Amérique latine (Hertz et al., 2007 ; Daude et Robano, 2015), l'analyse présentée ici montre que l'association est bien plus forte en Indonésie, en Inde et en Afrique du Sud qu'au Chili et au Mexique. Parallèlement, le Chili affiche également un niveau élevé de persistance intergénérationnelle dans le domaine de l'éducation lorsque celle-ci est mesurée avec la corrélation. Si l'on se concentre sur les pays européens, ce constat fait écho aux conclusions de Scheenbaum (2014), qui montre que

dans l'Union européenne, ce sont les pays nordiques qui affichent les taux de persistance les plus faibles, et les pays d'Europe du Sud et de l'Est les taux de persistance les plus élevés (traduisant donc une mobilité moindre). Outre les pays nordiques, la mobilité en matière de formation est forte en Corée, en Australie, en Chine, aux États-Unis et au Canada.

La persistance intergénérationnelle du niveau d'éducation, en termes d'année de scolarité, a diminué pour les cohortes les plus jeunes (voir le Graphique 5.13, Partie B). Lorsqu'on compare les coefficients de régression et les corrélations pour ce groupe d'âge (30-55 ans) avec les estimations initiales, qui englobent les personnes âgées jusqu'à 90 ans, il s'avère que, dans la majorité des pays, ces coefficients et ces corrélations sont moins élevés chez les 30-55 ans. Dans les pays d'Europe du Sud, en Afrique du Sud et au Chili tout particulièrement, on observe une diminution importante de l'association intergénérationnelle au niveau du groupe d'âge le plus jeune. Il s'agit de trois régions où les possibilités en matière de formation se sont considérablement multipliées pour les cohortes nées entre les années 1930 et le début des années 1980. Dans les pays d'Europe du Sud, les jeunes cohortes affichent des taux d'association bien plus proches de la moyenne des pays de l'OCDE, tandis que la persistance intergénérationnelle chez les générations plus âgées se rapproche de celle aujourd'hui observée dans les économies émergentes. On observe également une diminution de la persistance intergénérationnelle dans les pays anglophones, nordiques et asiatiques, à l'exception de l'Islande, dont les niveaux ne changent pas, et de l'Inde, qui enregistre une augmentation. Dans les pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, l'examen des jeunes cohortes révèle même une tendance à la hausse de cette association en République tchèque, en Allemagne et en Suisse.

Encadré 5.4. Évaluer l'hérédité en termes d'éducation

Afin d'examiner le degré de corrélation entre la formation des parents et celle des enfants, l'instruction est mesurée en termes d'années de scolarité, concept qui a l'avantage d'être dénué d'ambigüité. Les travaux de recherche sont nombreux qui s'intéressent à la transmission intergénérationnelle de l'éducation. En effet, ce domaine pose moins de problèmes en termes de mesure que d'autres résultats (les revenus par exemple). Black et Devereux (2010) précisent que, contrairement aux revenus ou à l'activité professionnelle, le fait d'être en situation de non-emploi n'entre pas en ligne de compte. Ils soulignent également qu'il se pose moins de problèmes d'exactitude quant au niveau précis d'éducation et qu'il n'est pas non plus nécessaire d'examiner les résultats tout au long de la vie ou à mi-carrière puisque vers 25 ans, les personnes ont tendance à avoir terminé leurs études. Plusieurs études comparatives tendent à indiquer que la persistance intergénérationnelle atteint son taux le plus bas dans les pays nordiques et son taux le plus élevé en Amérique du Sud (Chevalier et al., 2009 ; Hertz et al., 2007).

La persistance intergénérationnelle en matière de formation peut être mesurée à l'aide du coefficient et de la corrélation donnés par les formules suivantes :

$$AnnéesEd_{ij}^{enfant} = \alpha + \beta\ AnnéesEd_{ij}^{parents} + \epsilon_{ij} \qquad (1)$$

$$Corr(AnnéesEd^{\,parents}, AnnéesEd^{\,enfant}) = \hat{\beta}\frac{SD(AnnéesEd^{\,parents})}{SD(AnnéesEd^{\,enfant})}$$

où *AnnéesEd* représente les années de scolarité, *Corr* correspond à la corrélation entre les années de scolarité des parents et les années de scolarité des enfants, *SD* est l'écart type pour l'individu *i* dans le pays *j* et ϵ est le terme d'erreur.

Étant donné ces formules, la mobilité intergénérationnelle en matière de formation peut être considérée comme $1-\beta$. Quand on mesure la persistance intergénérationnelle en matière de formation avec la corrélation plutôt qu'avec le coefficient de régression, cette persistance tend à être plus faible quand la variance de la formation des parents est inférieure à celle de la formation des enfants, et inversement.

Une mise en garde s'impose néanmoins. En effet, les niveaux d'études peuvent être codés en termes d'années d'instruction ; or, certaines enquêtes peuvent ne pas mesurer ces niveaux avec une grande précision, en particulier en ce qui concerne les parents. Des informations imprécises en ce qui concerne les parents peuvent également compromettre la qualité et la fiabilité de la mesure du niveau d'éducation, qui est parfois mesuré de manière approximative seulement. Dans certains pays, les parents n'ont pas forcément reçu d'éducation formelle et se voient tous attribuer la valeur zéro. Par ailleurs, Hertz et al. (2007) mettent en exergue le problème de l'absence de réponse concernant l'éducation des parents, avec des taux supérieurs de données manquantes pour les cohortes plus âgées, mais aucune méthodologie appropriée n'est évoquée dans la littérature en vue de remédier à ce biais de mémorisation. Le niveau d'études des parents est mesuré comme la moyenne des années d'instruction des mères et des pères ou comme la formation de l'un des parents si les données relatives à l'autre parent manquent.

Estimer l'équation (1) par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) soulève un problème de biais potentiel à la hausse lorsque la transmission de capacités et d'autres caractéristiques par les parents à leurs enfants est forte. Étant donné qu'il peut y avoir d'autres variables omises telles que le lieu géographique, la « race » ou le statut en matière d'immigration, on estimera des régressions avec des facteurs supplémentaires pour vérifier la robustesse des données. Toutefois, certaines caractéristiques non observables telles que la motivation ne peuvent pas être neutralisées, à moins de disposer de données de panel.

Les enquêtes suivantes ont été utilisées : ESS pour les pays européens, CNEF pour l'Australie, l'Allemagne, la Corée et les États-Unis, CASEN pour le Chili, LIS pour la Chine et l'Inde, IFLS pour l'Indonésie, JPHS pour le Japon, ENIGH pour le Mexique et NIDS pour l'Afrique du Sud. Les informations concernent uniquement les adultes de plus de 25 ans et de moins de 90 ans.

Graphique 5.13. Persistance intergénérationnelle du niveau d'études

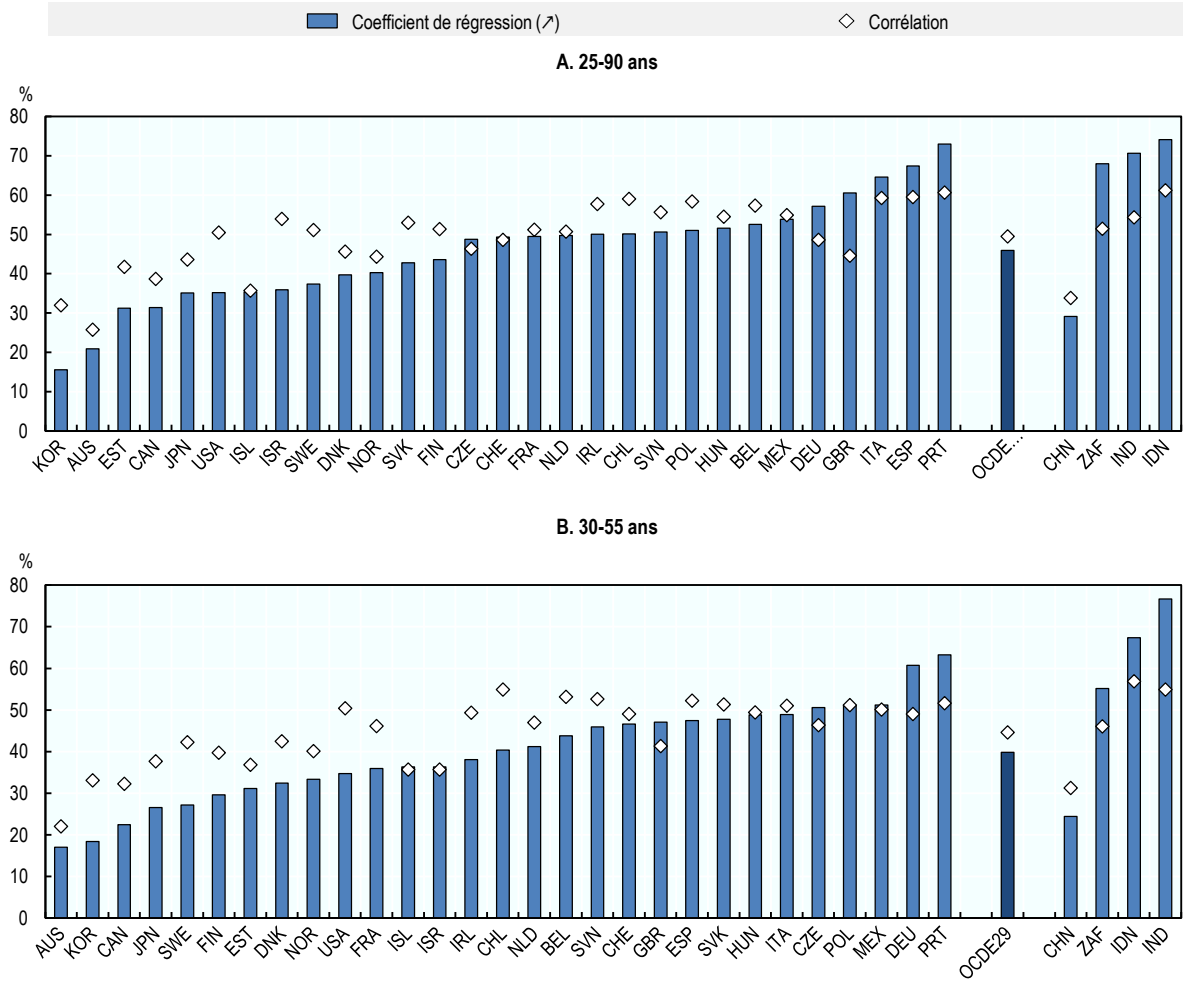

Note : la persistance est définie comme le coefficient de régression et la corrélation entre les années de scolarité des parents et les années de scolarité des enfants (voir Encadré 2.1).
Source : calculs de l'OCDE fondés sur des données tirées des enquêtes EES pour les pays européens, CNEF pour l'Australie, l'Allemagne, la Corée et les États-Unis, CASEN pour le Chili, LIS pour la Chine et l'Inde, IFLS pour l'Indonésie, JPSH pour le Japon, ENIGH pour le Mexique et NIDS pour l'Afrique du Sud.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971176

Les tendances de l'association moyenne entre les années d'études des parents et les années d'études des enfants dans les pays européens montrent que la persistance du niveau d'éducation a diminué chez les jeunes générations. Les coefficients de régression comme les corrélations (Graphique 5.14) montrent que pour les personnes âgées de plus de 65 ans, une année supplémentaire de scolarité des parents est associée à au moins un semestre de scolarité supplémentaire pour leurs enfants, tandis que pour les personnes âgées de moins de 44 ans, l'association s'établit à 0.37 pour les 25-34 ans et à 0.40 pour les 35-44 ans.

Graphique 5.14. Persistance intergénérationnelle du niveau d'études, par groupe d'âge

Moyenne des pays européens

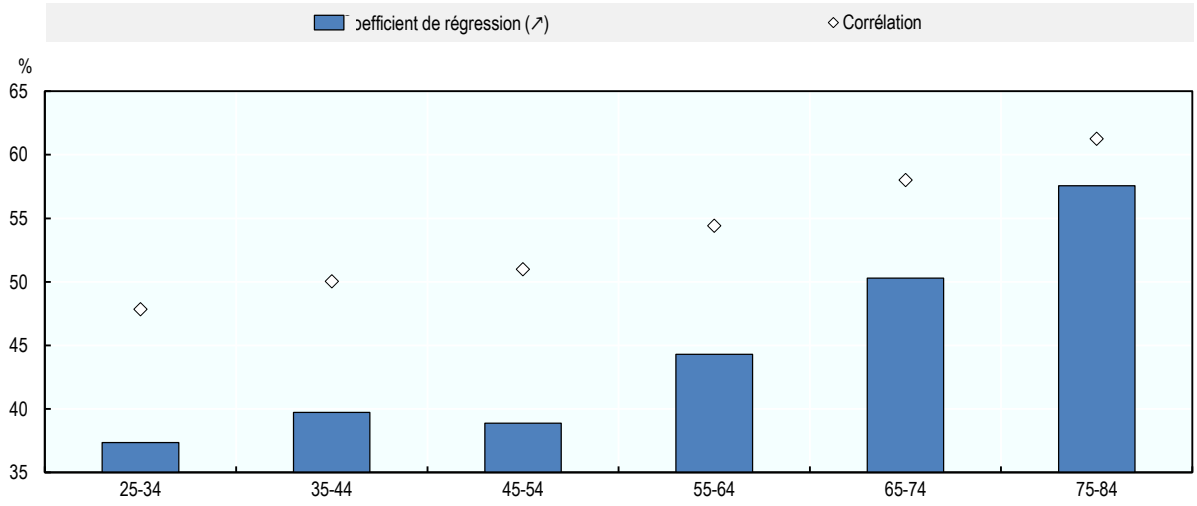

Note : la persistance est définie comme le coefficient de régression et la corrélation entre les années de scolarité des parents et les années de scolarité des enfants (voir Encadré 2.1).
Source : Calculs de l'OCDE fondés sur des données tirées de l'ESS.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971195

La persistance du niveau d'éducation a tendance à être plus forte entre les mères et les filles qu'entre les pères et les fils (Graphique 5.15), en particulier en Europe du Sud, en Hongrie, en Islande, en Norvège, en Slovénie et dans les économies émergentes. Les pays où, au contraire, la corrélation entre la formation des pères et celle des fils est bien plus forte englobent l'Australie, la Corée et la Suisse. Par ailleurs, la formation des pères a tendance à être plus déterminante pour celle des fils et la formation des mères, plus déterminante pour celle des filles. Dans l'ensemble des pays, à l'exception de l'Amérique latine, de certains pays nordiques et anglophones (le Danemark, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni) et d'Israël, la corrélation entre la formation des mères et le niveau d'études des fils est moins forte que celle observée entre les pères et les fils (résultats non présentés). Les exceptions se multiplient lorsqu'on compare l'influence de la formation des pères et des mères sur le niveau d'instruction des filles : dans plusieurs pays, dont l'Allemagne, les pays asiatiques, Israël et le Royaume-Uni, l'influence de la formation des pères sur le niveau d'instruction des filles est la même que celle des mères, et dans certaines économies émergentes ainsi qu'en Europe continentale, la corrélation entre le niveau d'éducation des pères et celui des filles est légèrement plus étroite qu'entre le niveau d'éducation des mères et celui des filles.

Graphique 5.15. Persistance intergénérationnelle du niveau d'études, par sexe

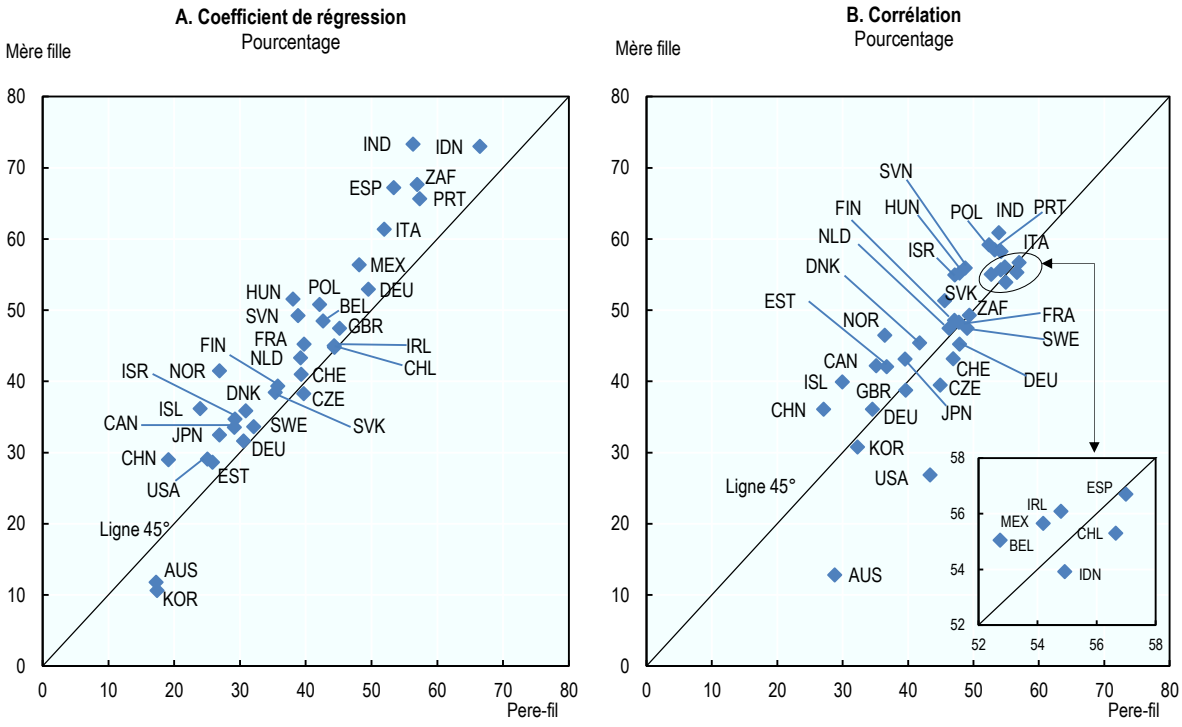

Note : les élasticités et les corrélations entre les parents et les enfants sont mesurées en termes d'années de scolarité (voir Encadré 2.1).
Source : calculs de l'OCDE fondés sur des données tirées des enquêtes ESS pour les pays européens, CNEF pour l'Australie, l'Allemagne, la Corée et les États-Unis, CASEN pour le Chili, LIS pour la Chine et l'Inde, IFLS pour l'Indonésie, JPHS pour le Japon, ENIGH pour le Mexique et NIDS pour l'Afrique du Sud.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971214

Encadré 5.5. Existe-t-il une relation de causalité entre une scolarité plus longue des parents et la durée de scolarité des enfants ?

Dans la mesure où l'éducation des parents (et non d'autres facteurs tels que le revenu ou les compétences, cognitives ou autres) détermine les résultats des enfants, les interventions destinées à élever le niveau d'instruction des parents peu instruits devraient faire partie intégrante de toute politique visant à renforcer la mobilité sociale. Il peut arriver que les estimations relatives à la transmission intergénérationnelle du niveau d'études ne reflètent pas de manière adéquate l'influence de la formation des parents en raison de caractéristiques héritées non observées qui influencent directement les résultats des enfants. Afin d'évaluer s'il existe un lien de causalité entre l'allongement de la scolarité des parents et le niveau d'instruction des enfants, trois types de méthodes ont été appliquées : la comparaison entre jumeaux (Behrman et Rosenzweig, 2002), la comparaison avec les enfants adoptés (Sacerdote, 2002 ; Bjorklund et al., 2007) et le recours à des méthodes à variable opérationnelle, en particulier les réformes de la scolarité. Les études sur les jumeaux comparent le rôle que la formation des parents joue dans l'instruction des enfants par type de fratrie, notamment les « vrais » jumeaux (monozygotes) et les « faux » jumeaux (dizygotes), les frères et sœurs « de sang », les demi-frères et sœurs et les frères et sœurs adoptés, qu'ils aient été élevés ensemble ou séparément, afin de faire la distinction entre l'inné et l'acquis. Une approche analogue a été adoptée pour les enfants adoptés. Si les études initiales consacrées aux enfants adoptés montrent que l'élasticité de l'éducation maternelle est moindre pour les enfants adoptés que pour les enfants biologiques (Sacerdote, 2007), les conclusions tirées en comparant les informations relatives aux parents adoptifs et aux parents biologiques tendent à indiquer que les facteurs environnementaux mais aussi génétiques ont une importance pour le niveau d'éducation (Björklund et Savanes, 2011). Les constats qui s'appuient sur la variation des années de scolarité à la faveur de l'évolution de la législation relative à la scolarité obligatoire montrent que l'amélioration du niveau d'instruction des parents entraîne une amélioration du niveau de formation des enfants (Chevalier et al., 2009 ; Oreopoulous et al., 2006 ; Carneiro et al., 2007 ; Maurin et al., 2008), à l'exception de Black et al. (2005) et Holmlund et al. (2011).

La démarche adoptée ici se fonde sur une étude comparative qui a examiné l'évolution des lois relatives à la scolarité obligatoire en tant qu'instrument d'éducation des parents dans plusieurs pays européens (Stella, 2013), auxquels ont été ajoutés trois autres pays de l'OCDE (la Grèce, l'Espagne et la Suisse). L'analyse s'appuie sur l'ensemble de données du premier cycle de l'enquête SHARE (2004), qui prend en compte les années d'études des parents et des enfants. L'échantillon est restreint aux personnes mariées ou vivant maritalement, aux cohortes de parents nés entre 1920 et 1956 – les répondants – et aux premiers-nés. Le cadre est le suivant :

$$AnnéesEd_{ij}^{enfant} = \alpha + \beta AnnéesEd_{ij}^{parents} + \gamma X_{ij} + \tau^{parents} + \tau^{enfant} + \eta_j + \epsilon_{ij}^{parents}$$

où X se rapporte au sexe des enfants et à la taille du ménage, observés pour l'enfant i dans le pays j, et η_j correspond aux effets fixes pour le pays et τ aux effets fixes pour les cohortes de naissances des parents et des enfants, afin de neutraliser les tendances des cohortes en matière d'éducation. On effectue l'estimation en appliquant une méthode à variable opérationnelle, où les années d'instruction des parents sont instrumentées par le nombre d'années de scolarité obligatoire, tel qu'imposé par la loi. Pour calculer ce dernier, on utilise une régression des doubles moindres carrés (DMC), dont la première étape est donnée par :

$$\widehat{AnnéesEd_{ij}^{parents}} = \alpha + \delta Reform_{ij}^{parents} + \pi X_{ij} + \phi^{parents} + \phi^{enfant} + \sigma_j + \nu_{ij}^{parent}$$

Les résultats montrent qu'il existe une relation de causalité entre l'éducation des parents et celle des enfants. Une année d'études supplémentaire des parents à la faveur de la réforme scolaire entraîne 0.3 année de scolarité supplémentaire pour les enfants.

Tableau 5.5. Influence du niveau d'éducation des parents sur celui des enfants

	MCO		DMC	
Niveau d'éducation des parents	0.296***	0.297***	0.304***	0.305***
Femmes		-0.239***		-0.200***
Taille du ménage		-0.199***		-0.191***
Taille de l'échantillon	7 970	7 970	7 970	7 970
R^2	0.275	0.290	0.301	0.308

Note : estimations fondées sur une régression en panel des années d'études des enfants par rapport aux années d'études des parents dans 11 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse). Les résultats renvoient à la fois aux estimations par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) et aux estimations par la méthode des doubles moindres carrés (DMC), où les années d'instruction des parents sont instrumentées par le nombre d'années de scolarité obligatoire, tel qu'imposé par la loi à l'adoption d'une réforme. *** : statistiquement significatif à partir de 1 %.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur des données du premier cycle de l'enquête SHARE.

5.3. Facteurs de mobilité intergénérationnelle de l'éducation

La présente section met l'accent sur les inégalités en matière de possibilités de formation à l'école pour les personnes issues de milieux socioéconomiques différents, qui sont l'un des principaux moteurs de la mobilité sociale intergénérationnelle. Les inégalités devant les possibilités de formation existent dès la naissance. Par exemple, seul 1.7 % des élèves de 15 ans du quartile inférieur de l'indice de statut socioéconomique déclaraient avoir suivi plus d'une année d'éducation pré-primaire en 2012 en Turquie, contre 27.9 % au Chili et 28.4 % en Pologne (OCDE, 2016). Les disparités en termes de capacité des familles à soutenir leurs enfants (notamment en les inscrivant dans de bons établissements) continuent de se traduire par des différences de résultats entre les enfants. Un fossé apparaît dès l'âge de quatre ou cinq ans en matière d'apprentissage. Aux États-Unis, les enfants de parents peu instruits (deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou moins) affichent un retard considérable en lecture et en mathématiques par rapport aux enfants dont les parents sont très instruits (enseignement supérieur ou au-delà). Un schéma similaire est observé en Australie, au Canada et au Royaume-Uni, mais à un bien moindre degré.

En ce qui concerne la mobilité éducative, il est important de déterminer si les politiques d'éducation et les établissements scolaires jouent un rôle dans l'amplification ou l'atténuation de la transmission des désavantages d'une génération à l'autre. Le niveau d'études peut être influencé non seulement par le milieu parental, mais également par le comportement des parents et l'investissement en temps, le comportement de l'élève, ainsi que les effets-établissement et/ou des pairs, et une série de caractéristiques des établissements et des enseignants et de politiques publiques. Si les caractéristiques des parents et des élèves sont les principaux déterminants des résultats scolaires, les interventions des pouvoirs publics sont moins susceptibles d'améliorer la mobilité éducative. Si l'établissement fréquenté fait une différence, la modification des ressources scolaires, des pratiques de gestion et d'enseignement est une piste majeure pour améliorer les résultats scolaires des plus désavantagés. D'autre part, si les pairs ou les caractéristiques socioéconomiques des établissements scolaires comptent davantage, la ségrégation pourrait devenir le principal cheval de bataille des pouvoirs publics. Certaines

politiques et pratiques peuvent amplifier le rôle du milieu parental, alors que d'autres peuvent le minimiser. Certains pays ont mieux réussi que d'autres à atténuer l'impact des inégalités de revenu sur la mobilité intergénérationnelle par le biais de facteurs autres que la situation socioéconomique des parents, ce qui prouve qu'il existe une importante marge d'intervention pour venir en aide aux élèves défavorisés.

5.3.1. Qu'est-ce qui compte le plus pour les résultats des élèves : les effets-établissement ou le milieu parental ?

Le Graphique 5.11 montre le pourcentage de variance9 des résultats aux tests du Programme international pour le suivi des acquis des élèves10 (PISA) au sein d'un pays, qui s'explique par chacun de ces facteurs :

- effets individuels des élèves
- milieu familial
- effets-établissement (qui montrent l'impact de la fréquentation d'établissements différents) ; et
- effets des politiques des établissements (qui mettent en évidence les politiques spécifiques en termes de ressources et de qualité).

En moyenne dans les pays de l'OCDE, le milieu familial des élèves[11] explique 14 % de la variation des résultats des élèves en mathématiques. Des résultats similaires sont observés dans les autres domaines d'évaluation où, en moyenne dans les pays de l'OCDE, 11.9 % de la variation des résultats en lecture et 13.0 % de la variation des résultats en science sont imputables au milieu familial (OCDE, 2016). Dans certains pays comme la France, la Hongrie et la Belgique, le milieu familial explique au moins 20 % de cette variabilité. À l'inverse, dans d'autres pays de l'OCDE comme le Canada et l'Islande, le milieu familial des élèves explique moins de 10 % de la variation de leurs résultats en mathématiques. À titre de comparaison, les caractéristiques des élèves (sexe, âge et classe)[12] expliquent une part plus restreinte de la variation des résultats aux tests (11 %), sauf en Belgique, en Espagne, en France et au Portugal, où elles expliquent au moins 20 % de cette variation.

Dans le même temps, ces caractéristiques individuelles ou familiales contribuent généralement moins à expliquer la variation des résultats aux tests que les effets-établissement. Une part considérable de la variation des résultats aux tests au sein des pays – 33 % – dépend de l'établissement fréquenté, et les effets-établissement sont le principal facteur explicatif dans 21 pays de l'OCDE sur 35, et quatre économies émergentes[13]. Il existe certaines exceptions, comme l'Espagne et le Portugal, où les effets de l'élève et de la famille sont les principales variables explicatives des variations des résultats. Les effets-établissement sont généralement importants dans les pays qui mettent en place une orientation précoce, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, mais le sont également dans les pays qui n'ont pas recours à cette orientation précoce.

Graphique 5.16. Décomposition de la variance des résultats aux tests

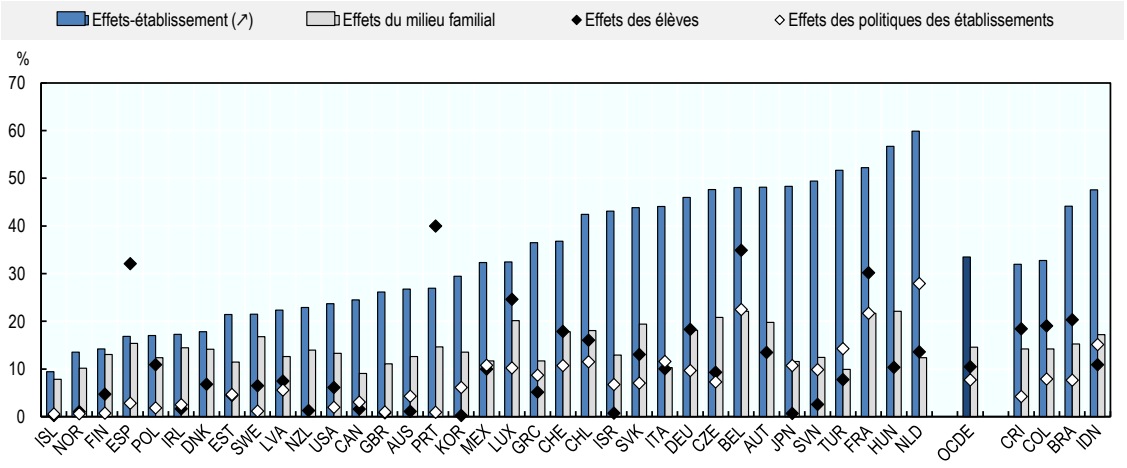

Note : ce graphique représente la part de la variation des résultats aux tests du PISA en mathématiques expliquée suite à une régression des résultats aux tests en tant que fonction des variables milieu familial, niveau de l'élève et niveau de l'établissement. Les effets de l'élève se rapportent au sexe, à l'âge et au niveau scolaire. Le milieu familial se rapporte à l'indice SESC, au statut au regard de l'immigration, à la langue parlée à la maison, au fait de vivre ou non avec ses deux parents. Les effets-établissement constituent une variable indicatrice spécifique à chaque établissement. La politique de l'établissement se rapporte à la qualité des ressources éducatives, aux activités extrascolaires créatives, au taux d'encadrement et à l'indice de regroupement par aptitudes entre les classes de mathématiques.
Source : calculs de l'OCDE fondés sur PISA 2015.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971233

Il existe deux raisons pour lesquelles les résultats aux tests varient en fonction de l'établissement fréquenté par les élèves. La première raison est la sélection des élèves possédant les mêmes aptitudes au sein des mêmes établissements, découlant des politiques nationales en matière d'orientation, des politiques d'admission des établissements ou du comportement des parents/élèves ou des enseignants. Deuxième raison : les pratiques/politiques éducatives au niveau de l'établissement, qui ont un impact sur les résultats des élèves, les « bons établissements » améliorant davantage les résultats des élèves aux tests que les « mauvais établissements ». En ce sens, les facteurs scolaires peuvent influencer l'impact du milieu familial, l'accentuer, ou au contraire, réduire les écarts. Étant donné que seul un petit pourcentage de la variation des résultats aux tests s'explique par les politiques des établissements comme la taille des classes, les ressources et d'autres politiques (8 % en moyenne), la sélection (« effet des élèves » dans le Graphique 5.16) semble être un déterminant beaucoup plus important des effets-établissement que les politiques spécifiques des établissements.

Différents mécanismes influencent la sélection des élèves possédant des aptitudes similaires ou issus du même milieu dans le même établissement : l'orientation, les politiques d'admission, le choix des parents et le lieu de résidence. Un mécanisme de sélection important est l'orientation précoce et le regroupement par aptitudes, qui peuvent perpétuer les inégalités éducatives entre les établissements. Ces pratiques souvent très coûteuses s'avèrent inefficaces pour améliorer les résultats scolaires. En particulier, les élèves défavorisés risquent plus que les autres d'être orientés vers des filières non classiques, comme les programmes d'enseignement et de formation professionnels. Plusieurs études montrent que l'orientation précoce augmente les inégalités en matière de

résultats scolaires et renforce l'impact du milieu familial sur ces résultats (Hanushek et Wössmann, 2006 ; Causa et Chapuis, 2009). De précédents travaux de l'OCDE (Causa et Chapuis, 2009) sur ce sujet montrent qu'une orientation précoce accroît la ségrégation socioéconomique entre les établissements. Des politiques d'admission sélectives sont une autre source importante de variation des résultats scolaires entre les établissements. Les établissements plus sélectifs ont de meilleurs élèves dont les résultats varient moins (Freeman et Viarengo, 2014), mais la concurrence entre les établissements peut conduire à des pratiques sélectives et renforcer la ségrégation (Burgess et al., 2007). Enfin, les effets-établissement peuvent également être liés à l'autosélection des élèves ou des familles en raison de la ségrégation résidentielle, et au lien entre la qualité de l'établissement dans un quartier résidentiel et le revenu/patrimoine et le logement d'une famille. Les résultats des études suivant les individus dans le temps montrent que la raison pour laquelle les enfants défavorisés obtiennent de moins bons résultats que leurs pairs plus aisés semble être liée au moins en partie au fait qu'ils ne fréquentent pas les mêmes établissements secondaires (Crawford et al., 2017). Dans l'ensemble des pays, il est clairement avantageux de fréquenter une école dont les élèves sont issus, en moyenne, de milieux socioéconomiques plus favorisés (Causa et Chapuis, 2009).

D'autres politiques éducatives, comme l'accessibilité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et la formation professionnelle, ont également un impact sur les possibilités de mobilité dans l'éducation. L'inscription dans une filière professionnelle est également associée à un impact accru du milieu socioéconomique d'un établissement sur les résultats d'un élève, et à un impact moindre du milieu familial (Causa et Chapuis, 2009). Une plus forte fréquentation des établissements d'accueil des jeunes enfants est associée à une plus grande équité dans le domaine de l'éducation, c'est-à-dire à une corrélation moindre entre le milieu socioéconomique des parents et les résultats scolaires. Chevalier et al. (2009) ont observé que la reproduction intergénérationnelle de l'éducation est plus importante dans les pays où le rendement de l'éducation est meilleur, et plus faible dans les pays qui consacrent davantage de ressources publiques à l'éducation, ce qui signifie que des systèmes éducatifs égalitaires sont associés à une plus grande mobilité intergénérationnelle. Toutefois, cela contredit quelque peu les résultats précédents de Checchi et al. (1996) concernant les États-Unis et l'Italie, qui ont mis en avant l'hypothèse selon laquelle des systèmes éducatifs égalitaires, à l'instar du système italien – qui sont financés par des ressources publiques, centralisés et offrent le même enseignement à tous les élèves – abaissent le rendement de l'éducation, tandis que des systèmes décentralisés et non standardisés comme ceux des États-Unis augmentent l'attractivité et le rendement des investissements dans le capital humain.

5.3.2. Quelle part de la variation des résultats en fonction du milieu parental s'explique par les politiques des établissements ?

Tous pays confondus, les enfants de 15 ans issus d'un milieu défavorisé obtiennent un score moyen de 451 aux tests PISA en mathématiques, alors que ceux dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur obtiennent 535, ce qui équivaut à plus de trois années de scolarité supplémentaires. Dans le même temps, les pays affichant des scores moyens similaires peuvent enregistrer en réalité des écarts très différents entre les résultats des familles défavorisées et ceux des familles plus aisées, ce qui montre à quel point les politiques éducatives peuvent contribuer à accentuer ou à réduire les différences en termes d'éducation. Par exemple, la France – par rapport à la Suède et au Royaume-Uni – ou l'Allemagne – par rapport à la Slovénie et aux Pays-Bas – enregistrent des scores moyens similaires à ceux des autres pays de leur groupe, mais des disparités

beaucoup plus importantes entre les résultats des élèves issus de milieux défavorisés et ceux des élèves issus de milieux favorisés (Graphique 5.17).

Graphique 5.17. Résultats en mathématiques en fonction de la situation socioéconomique des parents, 2015

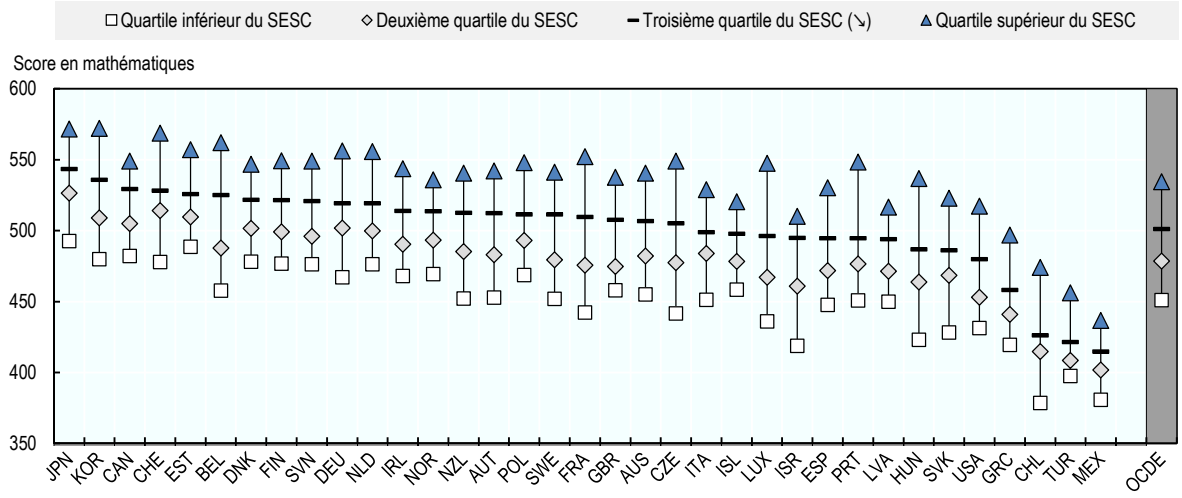

Note : SESC se rapporte à l'indice PISA de statut économique, social et culturel.
Source : PISA 2015.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971252

Une décomposition des facteurs à l'origine de ces écarts de résultats en fonction de la situation socioéconomique des parents montre que la qualité des établissements compte davantage que les caractéristiques individuelles et l'engagement des parents. La partie A du Graphique 5.18 montre qu'en moyenne, un tiers de l'écart entre les résultats des élèves favorisés et ceux des élèves défavorisés est imputable aux différentes caractéristiques de l'individu (13 %), de la famille (3 %) et de l'établissement (17 %). La partie B montre qu'au sein de la variable expliquée, les ressources éducatives, la taille et l'autonomie de l'établissement semblent être les facteurs qui contribuent le plus à expliquer les écarts de résultats. L'impact des ressources des établissements sur l'équité, à savoir la réduction de l'écart entre les résultats scolaires en fonction du milieu parental, est mitigé et controversé, certaines études évoquant des résultats non significatifs de la hausse des dépenses d'éducation en faveur des plus défavorisés (Wobmann et al., 2007), alors que d'autres donnent à penser que cela ne contribue pas à améliorer l'équité en termes de résultats scolaires (Leuven et al., 2007).

Ici, les dépenses au titre des ressources et de la qualité sont représentées par l'indice des ressources scientifiques, ce qui explique en moyenne 26 % de l'écart imputable aux politiques des établissements. La taille des établissements et le taux d'encadrement ont un impact sur l'écart de résultats. En ce qui concerne les enseignants, malgré quelques exceptions notables, les pays de l'OCDE tentent d'attribuer au minimum le même, si ce n'est un plus grand nombre d'enseignants par élève aux établissements défavorisés par rapport aux établissements plus favorisés. Cela dit, les établissements défavorisés déclarent toujours avoir de grandes difficultés à attirer les enseignants qualifiés. En d'autres termes, dans les établissements désavantagés, des ressources supplémentaires ne sont pas nécessairement synonymes de ressources de meilleure qualité. Les incitations

monétaires visant les enseignants peuvent avoir un impact important sur les résultats des élèves, et si elles peuvent cibler les établissements ou les élèves défavorisés, elles peuvent également contribuer à promouvoir l'équité (Lavy et Schlosser, 2004). L'autonomie des établissements en termes de programmes, d'embauches et de salaires est également associée à des meilleurs résultats des élèves en moyenne (Hanushek et al., 2013), mais son impact sur l'équité est controversé, certaines études observant qu'elle renforce l'impact du milieu parental (Amermuller, 2005), alors que d'autres donnent à penser que l'autonomie des établissements ne nuit pas à l'équité des résultats des élèves (Wobmann et al., 2007). Les résultats de la décomposition montrent que 11 % de la partie expliquée de l'écart de résultats sont dus aux différences de responsabilité en matière de programme scolaire et de ressources.

Encadré 5.6. Décomposition de la variation des résultats aux tests du PISA

Les résultats observés sont modélisés comme suit :

$$Test_{ij} = \beta_0 + \beta_1 A_{ij} + \beta_2 F_{ij} + \beta_3 S_{ij} + \beta_4 I_{ij} + \epsilon_{ij}$$

où *Test* est le résultat observé au test PISA en mathématiques de l'élève *i* dans le pays *j*, *A* est un vecteur des caractéristiques individuelles, *F* est un vecteur des ressources des parents, *S* est un vecteur des ressources liées aux établissements, et *I* est un vecteur des caractéristiques institutionnelles de l'établissement (comme l'orientation précoce).

Les déterminants des écarts entre les résultats des élèves des quartiles supérieur et inférieur de l'indice SESC sont décomposés selon la méthode Oaxaca-Blinder, de manière que l'écart entre les résultats scolaires de chacun puisse être exprimé comme suit :

$$\overline{Test_t} - \overline{Test_b} = (\overline{Z_t} - \overline{Z_b})\beta + \overline{Z_t}(\beta_t - \beta_b) + (\overline{\epsilon_t} - \overline{\epsilon_b})$$

où *t* et *b* correspondent aux élèves des quartiles supérieur et inférieur de l'indice SESC, respectivement. Le premier terme à droite correspond à la part de l'écart de résultats scolaires imputable aux caractéristiques observées des individus, des établissements et des enseignants, c'est-à-dire au nombre d'élèves du quartile inférieur qui obtiendraient des résultats différents s'ils présentaient les mêmes caractéristiques individuelles et scolaires que les élèves du quartile supérieur de l'indice SESC. Le second terme, l'effet de rendement, montre dans quelle mesure les élèves présentant un faible SESC obtiendraient de meilleurs résultats s'ils bénéficiaient du même processus de production de la scolarité étant donné les caractéristiques qui sont les leurs.

L'analyse de décomposition met en évidence d'autres caractéristiques des établissements et des systèmes, particulièrement importantes dans certains pays. Par exemple, l'existence d'activités extrascolaires dans les établissements est également un facteur de différences socioéconomiques en matière de résultats. L'existence d'activités extrascolaires créatives dans les établissements semble être un facteur important aux États-Unis, en Suisse et en Turquie, par exemple. Le fait que les élèves avantagés sur le plan socioéconomique fréquentent une école privée contribue à plus de 40 % des écarts expliqués dans des pays comme la Grèce, le Canada et le Brésil. Le regroupement par aptitudes et les critères de sélection des écoles contribuent à 22 % des écarts expliqués entre les élèves en fonction du milieu socioéconomique.

Graphique 5.18. Quelles politiques des établissements expliquent l'écart entre les résultats des élèves en fonction de leur milieu ?

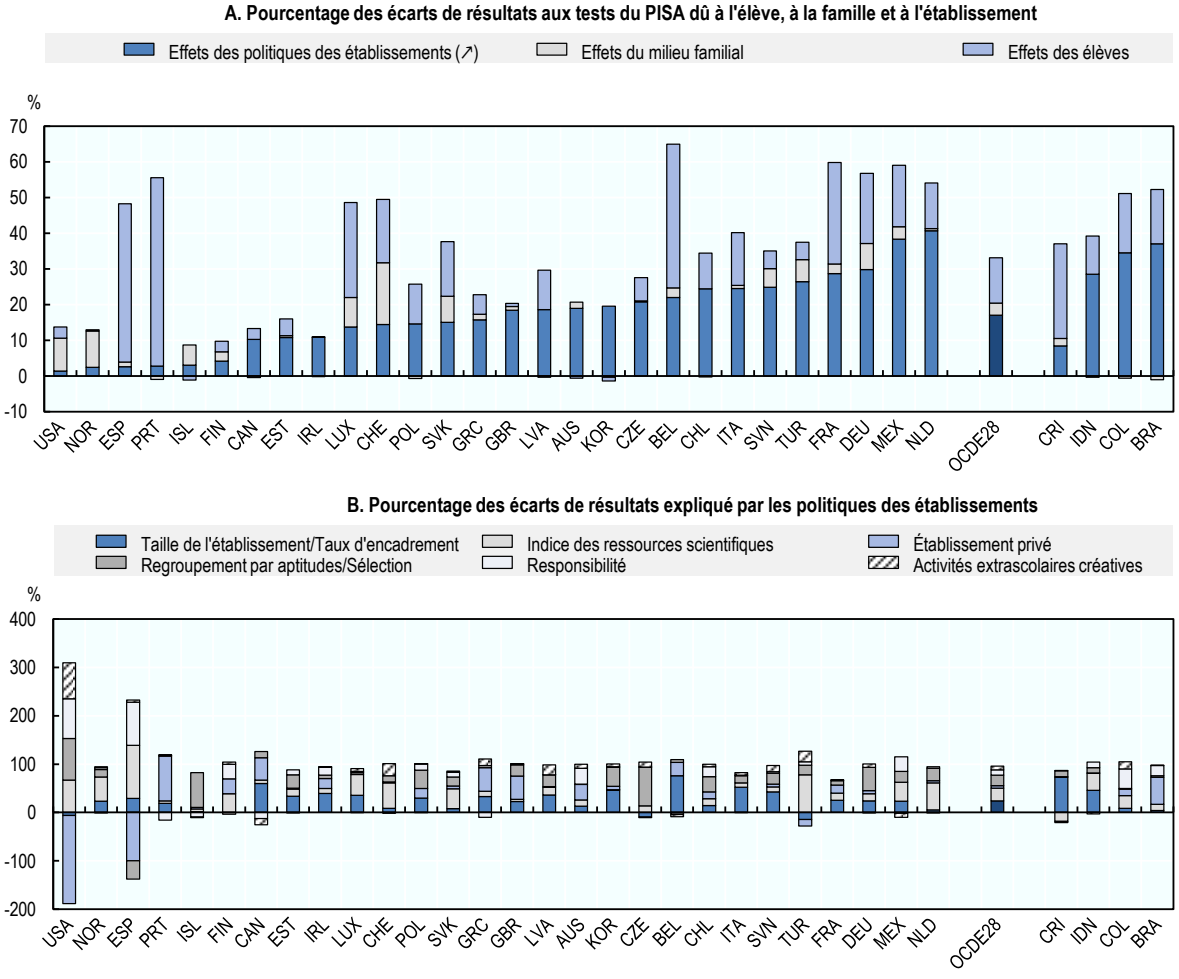

Note : pour la partie A, le total des pourcentages n'atteint pas 100 % en raison d'une partie résiduelle ou inexpliquée. La sélection dépend de la fréquence à laquelle l'admission des élèves dans les établissements est fondée sur leur dossier scolaire, notamment des tests de niveau (jamais, parfois et toujours). La variable « regroupement par aptitudes » indique si les élèves sont regroupés sur la base de tests standardisés et mis au point par les enseignants. La variable « responsabilité » s'appuie sur les informations déclarées par les directeurs des établissements quant au niveau de responsabilité des enseignants, du principal, du conseil d'administration de l'établissement, des autorités éducatives régionales ou locales, des autorités nationales, ou de plusieurs d'entre eux, dans l'allocation des ressources aux écoles (nomination et révocation des enseignants ; détermination des salaires initiaux et des augmentations des enseignants ; et formulation des budgets des établissements et répartition de ces budgets au sein des établissements) et le programme scolaire (choix des manuels ; choix des cours proposés ; détermination du contenu de ces cours). L'indice de ressources scientifiques indique le nombre de questions ci-après auxquelles le principal de l'établissement a répondu par l'affirmative au sujet du département de sciences de son établissement : « par rapport à d'autres départements, notre département de sciences est bien équipé » ; « lorsque nous bénéficions de ressources supplémentaires, un part importante est consacrée à l'amélioration de l'enseignement des sciences » ; « les enseignants en sciences compte parmi les membres du personnel les plus instruits » ; « par rapport à des établissements similaires, nous possédons un laboratoire bien équipé » ; « le matériel réservé aux travaux pratiques en sciences est en bon état » ; « nous avons suffisamment de matériel de laboratoire pour que toutes les classes puissent l'utiliser régulièrement » ; « nous avons du personnel de laboratoire supplémentaire qui participe à l'enseignement des sciences » ; et « notre établissement consacre des ressources supplémentaires à la modernisation de ses équipements scientifiques ». L'indice des activités extrascolaires créatives à l'école est la somme des principales réponses à des questions relatives à l'offre de l'établissement : fanfare, orchestre ou chorale ; pièce de théâtre ou comédie musicale ; et club artistique ou activités artistiques (les valeurs de l'indice varient de 0 à 3, et chaque réponse est affectée d'un même coefficient de pondération). Les pays de la partie B sont classés par ordre croissant des effets des politiques des établissements dans la partie A.
Source : analyse de l'OCDE fondée sur PISA 2015.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971271

5.3.3. Dans quelles circonstances les élèves défavorisés obtiennent-ils généralement de meilleurs résultats ?

Bien que le milieu parental ait un impact sur les résultats scolaires, un certain nombre d'élèves issus de milieu défavorisés déjouent les pronostics et obtiennent d'excellents résultats (élèves dits « résilients » dans le cadre du PISA). En moyenne dans les pays de l'OCDE, 29.2 % des élèves défavorisés déjouent les pronostics socioéconomiques, et se classent dans le quartile supérieur des élèves dans l'ensemble des pays participants. Ces élèves représentent plus de 40 % des élèves défavorisés en Estonie, Finlande, Japon et Corée. Ces résultats montrent à quel point les résultats d'élèves ayant un statut socioéconomique similaire peuvent varier d'un système scolaire à l'autre.

Graphique 5.19. Pourcentage d'élèves performants issus d'un milieu socioéconomique défavorisé

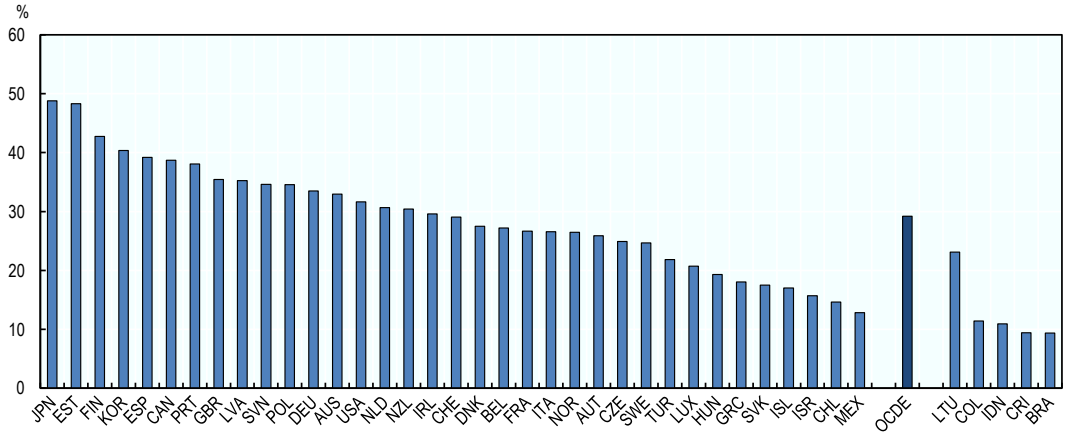

Note : par élèves résilients, on entend les élèves qui se situent dans le quartile inférieur de l'indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC) d'un pays ou d'une économie, et qui se classent dans le quartile supérieur des résultats, tous pays et économies confondus, après prise en compte du niveau socioéconomique.
Source : OCDE PISA 2015.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971290

En termes de déterminants de la mobilité éducative, les résultats du PISA donnent à penser qu'une caractéristique importante expliquant pourquoi les enfants deviennent résilients aux désavantages sociaux est la promotion des attitudes positives vis-à-vis de l'apprentissage. Les élèves résilients sont plus susceptibles d'être engagés, motivés, d'avoir confiance en eux et en leurs capacités, et de donner ainsi aux responsables de l'action publique des moyens d'action tangibles pour améliorer la résilience. La confiance des élèves en leurs aptitudes scolaires est l'une des principales variables explicatives de la résilience. Les élèves résilients enregistrent des taux d'absentéisme et de retard inférieurs à ceux des élèves ayant des mauvais résultats, qu'ils soient défavorisés ou non. Ils affichent également un niveau très supérieur de motivation intrinsèque et instrumentale à l'idée d'apprendre les mathématiques, et de perception de leurs propres capacités, et une moindre anxiété aux examens que les élèves obtenant de moins bons résultats, contrairement à ce que l'on pourrait penser au regard de leur situation socioéconomique (Tableau 5.5).

Outre les attitudes des élèves, certains aspects des ressources, des politiques, du financement et de la gouvernance des établissements sont également corrélés à la résilience. Les ressources financières semblent avoir une certaine importance : si les établissements investissent davantage dans l'éducation et sont mieux classés en termes de qualité et de quantité des services éducatifs, ils ont également plus de chances d'avoir des élèves résilients. Des taux d'encadrement inférieurs sont également associés à une proportion supérieure d'élèves résilients. La qualité des enseignants compte également : les établissements comptant une plus grande part d'enseignants certifiés comptabilisent davantage d'élèves résilients. L'environnement d'apprentissage a également de l'importance : le climat de discipline de l'établissement est une variable explicative importante de la résilience, ce qui montre que les établissements où les élèves sont moins susceptibles de déclarer des problèmes disciplinaires en classe comptent davantage d'élèves résilients.

Tableau 5.6. Facteurs individuels et des établissements expliquant la résilience

	Ensemble des pays		Pays de l'OCDE		Pays hors OCDE	
	Coefficient	Écart-type	Coefficient	Écart-type	Coefficient	Écart-type
Sexe féminin	-0.179***	(0.042)	-0.149***	(0.046)	-0.494***	(0.091)
Âge	0.049	(0.079)	0.119	(0.087)	-0.189	(0.172)
Niveau par rapport à la classe modale dans le pays	0.244***	(0.049)	0.213***	(0.062)	0.370***	(0.086)
Temps passé dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants	-0.005	(0.014)	0.014	(0.016)	-0.107***	(0.039)
Redoublement	-0.543***	(0.090)	-0.585***	(0.108)	-0.350**	(0.144)
Efficacité perçue en science	0.085***	(0.016)	0.097***	(0.018)	0.021	(0.036)
Motivation de l'élève	0.143***	(0.031)	0.139***	(0.033)	0.231***	(0.068)
Durée d'apprentissage des mathématiques	0.013	(0.013)	0.013	(0.014)	0.015	(0.029)
Personnalité : anxiété aux examens	-0.175***	(0.022)	-0.163***	(0.023)	-0.141**	(0.067)
Indice de statut économique, social et culturel	-0.114***	(0.041)	-0.130***	(0.044)	-0.779***	(0.111)
Mère immigrée	0.159	(0.107)	0.148	(0.110)	-0.046	(0.298)
Père immigré	-0.139	(0.094)	-0.147	(0.095)	-0.426	(0.364)
Langue étrangère à la maison	0.002	(0.104)	-0.020	(0.104)	-0.783	(0.481)
Climat de discipline dans les cours de science	0.113***	(0.024)	0.128***	(0.025)	-0.042	(0.057)
Soutien des élèves par les enseignants dans les cours de sciences	-0.095***	(0.027)	-0.095***	(0.028)	-0.075	(0.048)
Programmes de développement professionnel des enseignants	-0.001	(0.001)	-0.001	(0.001)	0.000	(0.002)
Pénurie de matériel pédagogique	0.002	(0.026)	0.013	(0.027)	-0.169**	(0.066)
Pourcentage d'enseignants dûment certifiés	0.183**	(0.092)	0.113	(0.108)	0.008	(0.206)
Activités extrascolaires créatives	-0.042	(0.028)	-0.046	-0.030	-0.055	(0.074)
Ressources scientifiques	0.035**	(0.015)	0.032**	(0.016)	0.017	(0.038)
Taux d'encadrement	-0.011***	(0.003)	-0.014***	(0.005)	0.007	(0.005)
Taille de l'établissement	0.000	(0.000)	0.000	(0.000)	0.000	(0.000)
Établissement privé	0.111	(0.085)	0.104	(0.090)	-0.257	(0.314)
Groupes constitués sur la base de tests standardisés	-0.063	(0.057)	-0.063	(0.064)	0.031	(0.156)
Groupes constitués à partir de tests mis au point par les enseignants	-0.022	(0.052)	0.011	(0.057)	-0.338**	(0.145)
Responsabilités concernant le programme scolaire	0.006	(0.029)	0.017	(0.032)	-0.059	(0.075)
Responsabilités concernant les ressources	-0.085**	(0.034)	-0.099***	(0.034)	0.004	(0.141)
Admission/prise en compte des résultats scolaires : parfois	-0.057	(0.067)	-0.066	(0.073)	-0.134	(0.228)
Admission/prise en compte des résultats scolaires : toujours	0.043	(0.051)	0.035	(0.056)	-0.016	(0.150)
Participation des parents aux décisions de l'établissement.	-0.059	(0.091)	-0.040	(0.097)	-0.184	(0.279)
Direction pédagogique	-0.019**	(0.008)	-0.019**	(0.009)	0.025	(0.017)
Constante	-0.908	(1.248)	-1.980	(1.361)	1.144	(2.838)
Taille de l'échantillon	19 086		17 058		2 028	

Note : effets marginaux des estimations probit. La variable dépendante est une variable indicatrice de la résilience des élèves. Par élèves résilients, on entend les élèves qui se situent dans le quartile inférieur de l'indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC) d'un pays ou d'une économie, après prise en compte du niveau socioéconomique. Les pays de l'OCDE incluent l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie, la Suisse et la Turquie. Les pays non membres de l'OCDE incluent le Brésil, la Colombie et le Costa Rica. ***, ** : statistiquement significatif aux seuils de 1 % et 5 %, respectivement.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur PISA 2015.

5.4. Conclusion

Ce chapitre a commencé par présenter et analyser des nouvelles données comparatives relatives au degré d'influence des parents sur la santé des enfants. Il montre que le milieu socioéconomique et les comportements en matière de santé des parents ont un impact considérable sur la santé des jeunes enfants, et que la santé durant l'enfance est un facteur important influençant la santé à l'âge adulte. En outre, la santé et les comportements en matière de santé des parents influent sur la santé de leurs enfants à l'âge adulte lorsque l'on examine l'état de santé perçu, l'indice de masse corporelle, et la probabilité de fumer et de consommer de l'alcool.

Pour brosser un tableau complet, la deuxième partie de ce chapitre mesure la mobilité intergénérationnelle dans l'éducation de différentes manières. Il a été démontré que la mobilité absolue en matière d'éducation est importante dans tous les pays, mais qu'elle diminue pour les personnes nées après le milieu des années 1970. La mobilité relative est plus modeste, puisqu'il existe une forte reproduction au bas et plus particulièrement au sommet de l'échelle des qualifications. La mobilité ascendante relative entre un niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur a diminué en moyenne dans les pays de l'OCDE. En ce qui concerne l'impact marginal de l'éducation des parents sur l'éducation de leurs enfants, une année supplémentaire de scolarisation des parents n'est associée qu'à 0.16 année de scolarité des enfants en Corée, mais à pas moins de 0.72 année de scolarité au Portugal et au Royaume-Uni (0.74 en Indonésie), la moyenne étant tout juste inférieure à 0.5 année. Contrairement à l'évolution des niveaux d'études relatifs mesurés par le diplôme ou le niveau atteint, l'impact d'une année supplémentaire de scolarisation des parents sur la scolarité des enfants a diminué au fil du temps dans les pays européens.

L'analyse montre également que des facteurs liés à la fois aux individus et aux établissements influencent la mobilité dans l'éducation. Les politiques qui influencent la motivation des élèves et l'efficacité perçue peuvent aider les élèves issus de milieux défavorisés à obtenir de meilleurs résultats. La quantité de ressources pédagogiques et la qualité des enseignants sont également associées à des chances accrues de mobilité ascendante. En partie, les élèves défavorisés enregistrent généralement de moins bons résultats que leurs pairs issus d'un milieu plus favorisé, non seulement parce qu'ils ont des parents moins instruits, mais également parce qu'ils ne fréquentent pas les mêmes établissements. La fréquentation d'établissements différents est partiellement imputable à la ségrégation urbaine et à d'autres politiques d'admission sélective ou d'orientation en fonction des capacités.

Notes

[1] L'état de santé perçu est une mesure subjective, mais présente l'avantage de mesurer la santé à l'aide d'un seul indicateur plutôt que par le biais d'une question à plusieurs items ou d'une liste de plusieurs symptômes/pathologies. En outre, selon un nombre considérable d'études internationales, cet item est corrélé de manière significative et indépendante à des problèmes de santé spécifiques, à l'utilisation des services de santé, à l'évolution de l'état de santé fonctionnel, au rétablissement suite à des épisodes de morbidité, et à la mortalité (Idler et Kasl, 1995 ; Schnittker et Bacak, 2014).

[2] En ce qui concerne la quantification de l'impact de la santé sur la mobilité intergénérationnelle, une étude menée au Royaume-Uni donne à penser que l'état de santé pendant la petite enfance contribue à expliquer une faible proportion de la transmission de la classe sociale des parents à leurs fils – 9 % environ (Palloni, 2006). Une autre étude menée au Danemark mesure l'élasticité intergénérationnelle du revenu et observe que, selon l'état de santé des enfants, l'estimation de l'élasticité intergénérationnelle des salaires diminue considérablement – de 28 % pour les fils et de 25 % pour les filles – notamment en raison de la corrélation intergénérationnelle de l'état de santé (Eriksson et al., 2005).

[3] La situation socioéconomique des parents est mesurée par la propriété du logement à la naissance, le nombre de pièces par personne dans le logement (utilisé comme indicateur de la situation financière) et par la profession du père lorsque l'enfant atteint l'âge de 10 ans.

[4] Les mesures de la santé incluent l'état de santé perçu, le fait d'avoir souffert d'une pathologie chronique avant l'âge de 10 ans, d'avoir manqué l'école un mois ou plus, ou d'avoir été hospitalisé un mois ou plus. Les affections chroniques incluent le diabète ou l'hyperglycémie, les troubles cardiaques, les maux de tête ou migraines sévères, les crises d'épilepsie, les troubles émotionnels, nerveux ou psychiatriques, les affections néoplasiques et d'autres pathologies graves.

[5] Les données de l'analyse internationale ne permettent pas d'analyser la transmission intergénérationnelle de certains états pathologiques à l'échelle internationale, la seule variable disponible relative à l'état de santé des parents dans l'ensemble de données de l'enquête SHARE étant l'état de santé perçu.

[6] Pour distinguer l'impact direct de l'IMC parental de celui d'autres facteurs comportementaux en matière de santé, il est important de tenir compte d'autres facteurs exogènes comme le statut professionnel des mères, le niveau d'études, le revenu et les habitudes alimentaires, qui ne sont malheureusement pas inclus dans les données.

[7] Le tabagisme est défini par le fait de fumer quotidiennement. La consommation d'alcool est définie par le fait de consommer plus de 2 verres quasi quotidiennement.

[8] En ce qui concerne l'Indonésie et l'Afrique du Sud, si l'on examinait uniquement la mobilité entre trois niveaux (niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire et études supérieures), environ 70 % des enfants auraient les mêmes niveaux d'instruction que leurs parents. Ce chiffre occulte une grande partie de la mobilité absolue qui intervient en bas de l'échelle de l'éducation, en particulier au niveau des enfants dont les parents sont analphabètes.

[9] D'après Freeman et Viarengo (2014), l'analyse de la variance est réalisée séparément pour chacun des facteurs.

[10] Les données du PISA sont fondées sur un groupe d'élèves déjà âgés de 15 ans lors de leur septième année de scolarité ou au-delà, et dans certains pays, ils représentent déjà un échantillon sélectionné des élèves qui n'ont pas abandonné leurs études mais sont scolarisés dans des filières ou des établissements particuliers, ce qui engendre des variations des résultats d'un pays à l'autre en fonction de l'échantillon.

[11] Le milieu familial fait ici référence à l'indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC), au statut au regard de l'immigration, à la langue parlée à la maison, et au fait de vivre ou non avec ses deux parents. L'indice SESC a été élaboré à partir des variables suivantes : indice socioéconomique international de statut professionnel (ISEI) ; niveau de formation le plus élevé des deux parents converti en années d'études ; indice PISA de richesse familiale ; indice PISA de ressources éducatives familiales, et indice PISA de patrimoine culturel familial.

[12] Le niveau d'études est utilisé comme variable de contrôle du niveau de connaissance de l'élève et fait partie de ses caractéristiques, mais peut également résulter d'un redoublement, d'un saut de classe ou d'une scolarisation précoce ou tardive, qui peuvent être influencés par des facteurs autres que les élèves et refléter certaines caractéristiques du système.

[13] En France, une partie de la variation due aux effets-établissement pourrait être imputable au fait que certains élèves n'ont pas le même niveau, c'est-à-dire sont scolarisés au collège ou au lycée.

Réferences

Aizer, A. et J. Currie (2014), « The Intergenerational Transmission of Inequality: Maternal Disadvantage and Health at Birth », *Science*, vol. 344, n° 6186, pp. 856-861, DOI: 10.1126/science.1251872.

Almond, D. et B. Mazumder (2011), Health Capital and the Prenatal Environment: The Effect of Ramadan Observance during Pregnancy », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 3, n° 4, pp. 56-85.

Ammermuller, A. (2005), « Educational Opportunities and the Role of Institutions », *ZEW Discussion Paper,* n° 5-44*,* Centre for European Economic Research, Mannheim.

Angelini, V. et J.O. Mierau (2012), « Social and economic aspects of childhood health », *Research Report 12002-EEF*, University of Groningen.

Bago d'Uva, T.M. et al. (2011), « Education-related inequity in health care with heterogeneous reporting of health », *Journal of the Royal Statistical Society, Series A, Statistics in Society,* vol. 174, n° 3, pp. 639-664.

Banks, J. et J.P. Smith (2012), « International comparisons in health economics: Evidence from aging studies », *Annual Review of Economics*, vol. 4, pp. 57-81, http://doi.org/10.1146/annurev-economics-080511-110944.

Bantle, C. et J. Haisken-DeNew (2002), « Smoke signals: The intergenerational transmission of smoking behavior », *Discussion Papers of DIW Berlin*, n° 277, DIW Berlin, German Institute for Economic Research.

Barker, D.J. (1995), « Fetal origins of coronary heart disease », *BMJ: British Medical Journal*, vol. 311, n° 6998, pp. 171-174.

Behrman, J. et M. Rosenzweig (2002), « Does Increasing Women's Schooling Raise the Schooling of the Next Generation? », *American Economic Review*, vol. 92, n° 1, pp. 323–334.

Björklund, A., M. Jäntti et G. Solon (2007), « Nature and nurture in the intergenerational transmission of socioeconomic status: Evidence from Swedish children and their biological and rearing parents », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, De Gruyter, vol. 7, n° 2, pp. 1-23, novembre.

Björklund, A. et K.G. Salvanes (2011), « Education and family background: Mechanisms and policies », *Handbook of the Economics of Education*, Elsevier.

Black, S.E. et P.J. Devereux (2010), *Recent developments in intergenerational mobility* (n° w15889), National Bureau of Economic Research.

Black, S.E., P.J. Devereux et K.G. Salvanes (2005), « Why the apple doesn't fall far: Understanding intergenerational transmission of human capital », *American Economic Review*, vol. 95, pp. 437-449.

Brown, H. et M. van der Pol (2014), « The role of time preferences in the intergenerational transfer of smoking health economics », *Health Economics*, vol. 23, pp. 1493-1501.

Burgess, S., B. McConnell, C. Propper et D. Wilson (2007), «The impact of school choice on sorting by ability and socio-economic factors in English secondary education », in Wößmann, L. et P.E. Peterson (dir. pub.), *Schools and the Equal Opportunity Problem*, MIT Press, Cambridge, pp. 273-291.

Carneiro, P., C. Meghir et M. Parey (2007), « Maternal education, home environments and the development of children and adolescents », *CEPR Discussion Paper* DP6505.

Case, A. et C. Paxson (2008), « Stature and status: Height, ability, and labor market outcomes », *The Journal of Political Economy*, vol. 116, n° 3, pp. 499-532, http://doi.org/10.1086/589524.

Causa, O. et C. Chapuis (2009), « Equity in student achievement across OECD countries: An investigation of the role of policies », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 708, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/223056645650.

Checchi, D., A. Ichino et A. Rustichini (1996), « More equal but less mobile? Education financing and intergenerational mobility in Italy and in the United States », *CEPR Discussion Papers*, n° 1496.

Chevalier A., K. Denny et D. McMahon (2009), « Intergenerational mobility and education equality », in Dolton, P., R. Asplund et E. Barth (dir. pub.), *Education and Inequality across Europe*, Edward Elgar, Londres.

Chevalier, A. et V. O'Sullivan (2007), « Mother's education and birth weight », *IZA Discussion Paper* n° 2640, février, https://ssrn.com/abstract=970232.

Conley, D. et N. G. Bennett (2000), « Is biology destiny? Birth weight and life chances », *American Sociological Review,* vol. 65, n° 3, juin, pp. 458-467.

Crawford, C., L. Macmillan et A. Vignoles (2017), « When and why do initially high-achieving poor children fall behind? », Oxford Review of Education, vol. 43, n° 1.

Currie, J. (2011), « Inequality at birth: Some Causes and Consequences », *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 101, n° 3, pp. 1-22, http://ideas.repec.org/a/aea/aecrev/v101y2011i3p1-22.html.

Currie, J. (2009), « Healthy, Wealthy, and Wise: Socioeconomic Status, Poor Health in Childhood, and Human Capital Development », *Journal of Economic Literature*, vol. 47, pp. 87-122.

Currie, J. et E. Moretti (2007), « Biology as destiny? Short- and long-run determinants of intergenerational transmission of birth weight », *Journal of Labor Economics*, vol. 25, n° 2.

Currie, J. et E. Moretti (2003), « Mother's Education and the Intergenerational Transmission of Human Capital: Evidence from College Openings », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, pp. 1495-1532.

Currie, J., et R. Walker (2011). « Traffic Congestion and Infant Health: Evidence from E-ZPass », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 3, n° 1, pp. 65-90.

Cutler, D.M., E.L. Glaeser et J.M. Shapiro (2003), « Why have Americans become more obese? », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 17, n° 3, pp. 93-118.

Cutler, D. et A. Lleras-Muney (2010), « Understanding differences in health behaviors by education », *Journal of Health Economics*, vol. 29, pp. 1-28.

Daude, C. et V. Robano (2015), « On intergenerational (im)mobility in Latin America », *Latin American Economic Review*, vol. 24, n°9.

Emanuel, I., H. Filakti, E. Alberman et S.J. Evans (1992), « Intergenerational studies of human birthweight from the 1958 birth cohort. 1. Evidence for a multigenerational effect », *British Journal of Obstetrics and Gynaecology*, vol. 99, n° 1, pp. 67-74, https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/1547177.

Ennett, S.T. et K.E. Bauman (1991), « Mediators in the Relationship Between Parental and Peer Characteristics and Beer Drinking by Early Adolescents », *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 21, n° 20.

Eriksson, T. et al. (2005). « Earnings persistence across generations: Transmission through health? », document non publié, présenté à la reunion EALE/SOLE.

Eskenazi, B., R. Amy, R.C. Marks, T. Bruckner et P.G. Toniolo (2007), « Low birthweight in New York City and Upstate New York following the events of septembre 11th », *Human Reproduction*, vol. 22, n° 11, pp. 3013-3020.

Freeman, R.B. et M. Viarengo (2014), « School and family effects on educational outcomes across countries », *Economic Policy*, vol. 29, n° 79, 1er juillet, pp. 395-446.

Girdwood, S. et M. Leibbrandt (2009), « Intergenerational mobility: Analysis of the NIDS Wave 1 dataset », *Discussion Paper,* n° 15, National Income Dynamics Study.

Glyn, L.M. et al. (2001), « When stress happens matters: Effects of earthquake timing on stress responsivity in pregnancy », *American Journal of Obstetrics and Gynecology*, vol. 184, n° 4, pp.637-642.

Hanushek, E.A., S. Link et L. Woessmann (2013), « Does school autonomy make sense everywhere? Panel estimates from PISA », *Journal of Development Economics*, vol. 104, pp. 212-232.

Hanushek, E.A. et L. Wössmann (2006), « Does Educational Tracking Affect Performance and Inequality? Differences-in-differences Evidence across Countries », *Economic Journal, Royal Economic Society*, vol. 116, n° 510, pp. C63-C76, http://ideas.repec.org/a/ecj/econjl/v116y2006i510pc63-c76.html.

Heckman, J.J. (2007), « The economics, technology and neuroscience of human capability formation », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America (PNAS)*, vol. 104, pp. 13250-13255.

Hernández-Quevedo, C., A. Jones et N. Rice (2004), « Reporting Bias and Heterogeneity in Self-Assessed Health: Evidence from the British Household Panel Survey », *Discussion Papers,* Department of Economics, University of York.

Hertz, T., T. Jayasundera, P. Piraino, S. Selcuk, N. Smith et A. Verashchagina (2007), « The Inheritance of Educational Inequality: International Comparisons and Fifty-Year Trends », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 7, n° 10.

Holmlund, H., M. Lindahl et E. Plug (2011), « The Causal Effect of Parents' Schooling on Children's Schooling: A Comparison of Estimation Methods », *Journal of Economic Literature*, vol. 49, n° 3, pp. 615-651.

Hu, Y. et al. (2013), « Familial correlation and aggregation of body mass index and blood pressure in Chinese Han population », *BMC Public Health*, vol. 13, p. 686, http://doi.org/10.1186/1471-2458-13-686.

Idler, E.L. et S.V. Kasl (1995), « Self-ratings of health: do they also predict change in functional ability? », *The Journals of Gerontology Series B: Psychological Sciences and Social Sciences*, vol. 50B, n° 6, pp. S344-S353.

Johnston, D.W et al. (2013), « Exploring the intergenerational persistence of mental health: Evidence from three generations », *Journal of health economics*, vol. 32, n° 6, pp. 1077-1089.

Kelly, E. (2011), « The Scourge of Asian Flu: In utero Exposure to Pandemic Influenza and the Development of a Cohort of British Children », *Journal of Human Resources*, vol. 46, n° 4, pp. 669-694.

Kim, Y. et al. (2015), « Intergenerational correlations of health among older adults: Empirical evidence from Indonesia », *The Journal of the Economics of Ageing*, vol. 6, pp. 44-56.

Kramarz, F. et O.N. Skans (2014), « When strong ties are strong: Networks and youth labour market entry », *Review of Economic Studies*, vol. 81, n° 3, pp. 1164-1200.

Lavy, V. et A. Schlosser (2004), Bureau for Research in Economic Analysis of Development, document d'orientation.

Le, H. Th. et H. Tr. Nguyen (2015), « The Impact of Maternal Mental Health Shocks on Child Health: Estimates from Fixed Effects Instrumental Variables Models for Two Cohorts of Australian Children », *American Journal of Health Economics,* vol. 4, n° 2, pp. 1-62.

Leuven, E., M. Lindahl, H. Oosterbeek et D. Webbink (2007), « The effect of extra funding for disadvantaged pupils on achievement », *The Review of Economics and Statistics*, MIT Press, vol. 89, n° 4, pp. 721-736.

Liefbroer, A.C. et C. Elzinga (2012), « Intergenerational transmission of behavioural patterns: How similar are parents' and children's demographic trajectories? », *Advances in Life Course Research*, vol. 17, n° 1, pp. 1-10.

Loureiro, M.L., A. Sanz-de-Galdeano et D. Vuri (2006), « Smoking habits: Like father, like son, like mother, like daughter », *IZA Discussion Papers*, n° 2279.

Lumey, L.H. (1998), « Reproductive outcomes in women prenatally exposed to undernutrition: a review of findings from the Dutch famine birth cohort », *Proceedings of the Nutrition Society*, vol. 57, n° 1, pp. 129-135.

Maes, H.H., M.C. Neale et L.J. Eaves (1997), « Genetic and Environmental Factors in Relative Body Weight and Human Adiposity », *Behavior Genetics,* vol. 27, n° 4, pp. 325-351, https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/9519560.

Mansour, H. et D.I. Rees (2012), « Armed conflict and birth weight: Evidence from the al-Aqsa intifada », *Journal of Development Economics*, vol. 99, n° 1, pp. 190-199.

Maurin, E. et S. McNally (2008), « Vive La Révolution! Long-term educational returns of 1968 to the angry students », *Journal of Labor Economics*, vol. 26, n° 1, pp. 1-33.

McKnight, A. (2015) *Downward mobility, opportunity hoarding and the 'glass floor'*, Research report, CASE, Londres.

Noble, K. G. et al. (2015), « Family income, parental education and brain structure in children and adolescents », *Nature Neuroscience*, n° 18, pp. 773-778.

OCDE (2017), *Regards sur l'éducation 2017 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eag-2017-fr.

OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eag-2016-fr.

OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015 (Volume I) : L'excellence et l'équité dans l'éducation*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264267534-fr.

OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eag-2014-fr.

Oreopoulos, P., M.E. Page et A.H. Stevens (2006), « The Intergenerational Effects of Compulsory Schooling », *Journal of Labor Economics*, vol. 24, pp. 729-760.

Osaki, Y. (2005), « Adolescent smoking behavior, associated environmental factors, and countermeasures », *Journal of the National Institute of Public Health*, vol. 54.

Palloni, A. (2006), « Reproducing inequalities: Luck, wallets, and the enduring effects of childhood health », *Demography*, vol. 43, n° 4, pp. 587-615.

Persson, P. et M. Rossin-Slater (2014), « Family ruptures and intergenerational transmission of stress », *EconPapers*, n° 1022.

Reeves, R.V. et K. Howard (2014), *The Glass Floor: Education, Downward Mobility, and Opportunity Hoarding*, Brookings Institution, Washington.

Sacerdote, B. (2007), « How large are the effects from changes in family environment? A study of Korean American adoptees », *Quarterly Journal of Economics,* vol. 122, pp. 119-157.

Sacerdote, B. (2004), « What happens when we randomly assign children to families », *NBER Working Paper,* n° 10894.

Sacerdote, B. (2002), « The nature and nurture of economic outcomes », *American Economic Review*, American Economic Association, vol. 92, n° 2, pp. 344-348, mai, https://ideas.repec.org/a/aea/aecrev/v92y2002i2p344-348.html.

Sassi, F. (dir. pub.) (2015), *Lutter contre la consommation nocive d'alcool : Politiques économiques et de santé publique*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264244580-fr.

Sassi, F. et al. (2009), « The Obesity Epidemic: Analysis of Past and Projected Future Trends in Selected OECD Countries », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 45, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/225215402672.

Schmidt, C.M. et H. Tauchmann (2011), « Heterogeneity in the intergenerational transmission of alcohol consumption: A quantile regression approach », *Journal of Health Economics*, vol. 30, n° 1, pp. 33-42.

Schnittker J. et V. Bacak (2014), *The Increasing Predictive Validity of Self-Rated Health*, PLoS ONE9(1).

Scholte, R., G.J. van den Berg et M. Lindeboom (2012), « Long-run effects of gestation during the Dutch hunger winter famine on labor market and hospitalization outcomes », *IZA Discussion Papers,* n° 6307, Institute for the Study of Labor (IZA), https://ideas.repec.org/p/iza/izadps/dp6307.html.

Schwandt, H. (2014), « The lasting legacy of seasonal influenza: In-utero exposure and human capital development », *document de travail*, Princeton University Center for Health and Wellbeing.

Smeeding, T. (2015), « Multiple barriers to economic opportunity in the United States », présenté à la Conférence de la Federal Reserve Bank of Boston, « Inequality of Economic Opportunity in the United States », 17-18 octobre 2014 (révisé).

Solon, G. (2004), « A model of intergenerational mobility variation over time and place », in Corak, M. (dir. pub.), *Generational Income Mobility in North America and Europe*, Cambridge University Press, Cambridge.

Stella, L. (2013), « Intergenerational transmission of human capital in Europe: evidence from SHARE », *IZA Journal of European Labor Studies*, vol. **2**, n° 13.

Strauss, J. et D. Thomas (1998), « Health, Nutrition and Economic Development », *Journal of Economic Literature,* vol. 36, n° 2, pp. 766-817.

Stunkard, A.J. et J.M. Albaum (1981), « The accuracy of self-reported weights », *American Journal of Clinical Nutrition*, vol. 34, pp. 1593-1599.

Thompson, O. (2014), « Genetic mechanisms in the intergenerational transmission of health », *Journal of Health Economics*, vol. 35, http://www.sciencedirect.com/science/journal/01676296.

Torche, F. (2011), The Effect of Maternal Stress on Birth Outcomes: Exploiting a Natural Experiment », *Demography*, vol. 48, n° 4, pp. 1473-1491.

Van Gundy, K. (2002), « Gender and Intergenerational Transmission of Alcohol Use Patterns: An Analysis of Adult Children in Moscow », *Substance Use & Misuse*, vol. 37, n° 1, pp. 65-87, https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/11848160.

Vandewater, E.A. et al. (2014), « Intergenerational Transfer of Smoking across Three Generations and Forty-Five Years », *Nicotine & Tobacco Research*, vol. 16, n° 1, pp. 11-17.

Wickrama, K.A.S. et al. (1999), « The Intergenerational Transfer of Health-Risk Behaviors: Adolescent Lifestyles and Gender Moderating Effects », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 40, pp. 258–272.

Wöbmann, L. et al. (2007), « School accountability, autonomy, choice, and the level of student achievement: International evidence from PISA 2003 », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 13, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/246402531617.

Yamada, M. (2010), « Intergenerational linkage of smoking spreading in the home », séminaire d'été Health policy medical science.

Yu, J. (2003), « The association between parental alcohol-related behaviors and children's drinking », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 69, n° 3, pp. 253-262.

Yu, J. et M.W.B. Perrine (1997), « The transmission of parent/adult–child drinking patterns: Testing a gender-specific structural model », *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, vol. 23, n° 1, pp. 143-165.

Annexe 5.A.

Tableau d'annexe 5.A.1. Impact de la santé durant la petite enfance et des autres états pathologiques sur la mauvaise santé perçue des adultes

		Moyenne	Autriche	Belgique	Danemark	France	Allemagne
Maladie infantile chronique		0.056***	0.087***	0.048***	0.056***	0.035**	0.040**
Sexe féminin		0.029***	-0.028	0.042***	-0.002	0.003	-0.032**
Quintile de richesse	Premier quintile	0.073***	0.141***	0.070***	0.139***	0.062***	0.129***
	Deuxième quintile	0.021***	0.045*	0.022	0.075***	0.041**	0.063***
	Quatrième quintile	-0.028***	-0.007	-0.032**	0.002	-0.029	-0.050**
	Cinquième quintile	-0.045***	-0.032	-0.051***	0.000	-0.056***	-0.090***
Statut marital	Jamais marié	0.014*	-0.045	0.000	0.058***	-0.037*	0.064*
	Divorcé	0.002	-0.035	-0.007	-0.010	0.022	-0.067**
	Veuf	0.011**	-0.058**	0.012	-0.001	0.036**	-0.002
Niveau d'études (CITE-97)	CITE 0/1	0.095***	0.173***	0.088***	0.071***	0.070***	0.257**
	CITE 2	0.018***	0.014	0.061***	0.035	-0.034	0.042*
	CITE 4/5/6	-0.044***	-0.087***	-0.018	-0.040***	-0.067***	-0.078***
Situation au regard de l'emploi	Salarié	-0.082***	-0.100***	-0.067***	-0.098***	-0.092***	-0.096***
	Chômeur	0.029**	0.045	0.073***	0.060	-0.007	0.079**
	Affection de longue durée/invalidité permanente	0.415***	0.368***	0.468***	0.394***	0.536***	0.386***
Groupe d'âge	60-64 ans	0.017***	-0.029	0.024	-0.013	0.040*	0.041**
	65-69 ans	0.040***	-0.035	0.068***	-0.034	0.065***	0.038
	70-74 ans	0.093***	0.02	0.098***	0.018	0.164***	0.086***
	75-79 ans	0.142***	0.011	0.153***	0.053**	0.197***	0.150***
	Plus de 80 ans	0.220***	0.127***	0.203***	0.121***	0.326***	0.253***
Constante		0.187***	0.328***	0.086***	0.178***	0.234***	0.377***
Taille de l'échantillon		61 116	2 719	8 580	5 820	6 091	5 012
R au carré		0.150	0.098	0.119	0.146	0.150	0.116

Tableau d'annexe 5.A.2. Impact de la santé durant la petite enfance et des autres états pathologiques sur la mauvaise santé perçue des adultes *(suite)*

		Grèce	Italie	Pays-Bas	Espagne	Suède	Suisse
Maladie infantile chronique		0.118***	0.051**	0.056***	0.096***	0.024	0.080***
Sexe féminin		0.058***	0.098***	0.001	0.087***	0.051***	-0.006
Quintile de richesse	Premier quintile	0.071***	0.050***	0.077***	0.036*	0.047***	0.041**
	Deuxième quintile	0.014	0.000	0.007	-0.011	0.018	-0.015
	Quatrième quintile	-0.007	-0.038**	-0.032*	-0.034*	-0.022	-0.040**
	Cinquième quintile	-0.026	-0.064***	-0.027	-0.050***	-0.017	-0.052***
Statut marital	Jamais marié	-0.026	0.077***	0.056*	-0.015	0.015	0.008
	Divorcé	-0.016	0.006	0.033	0.078	0.043**	-0.044**
	Veuf	0.020	-0.009	0.012	0.022	0.019	0.032
Niveau d'études (CITE-97)	CITE 0/1	0.117***	0.119***	0.085***	0.130***	0.004	0.055***
	CITE 2	0.011	0.029	0.046***	0.052*	-0.017	-0.019
	CITE 4/5/6	-0.038**	-0.064***	-0.011	-0.049	-0.066***	-0.050***
Situation au regard de l'emploi	Salarié	-0.067***	-0.080***	-0.067***	-0.170***	-0.189***	-0.080***
	Chômeur	-0.011	0.034	0.056	-0.120***	-0.166***	0.085
	Affection de longue durée/invalidité permanente	0.474***	0.341***	0.444***	0.255***	0.235***	0.443***
Groupe d'âge	60-64 ans	0.004	0.021	-0.002	0.021	0.016	0.006
	65-69 ans	0.071***	0.101***	0.043**	0.025	-0.103***	-0.013
	70-74 ans	0.143***	0.161***	0.084***	0.076***	-0.078***	0.021
	75-79 ans	0.158***	0.217***	0.100***	0.170***	-0.015	0.107***
	Plus de 80 ans	0.291***	0.309***	0.164***	0.232***	0.079***	0.117***
Constante		0.057*	0.125***	0.184***	0.193***	0.240***	0.183***
Taille de l'échantillon		4 406	7 376	6 137	5 922	5 450	3 603
R au carré		0.16	0.13	0.113	0.137	0.091	0.109

Note : les résultats indiquent la probabilité d'être en mauvaise ou moyenne santé perçue à l'âge adulte lorsque les individus rapportent une maladie chronique à l'âge de 10 ans. Les maladies chroniques incluent le diabète ou l'hyperglycémie, les troubles cardiaques, les maux de tête ou migraines sévères, les crises d'épilepsie, les troubles émotionnels, nerveux ou psychiatriques, les affections néoplasiques et d'autres pathologies graves. Les estimations sont tirées d'un modèle de probabilité limitée. ***, **, * : statistiquement significatif aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.
Source : estimations fondées sur l'enquête SHARELIFE (2008/9).

Tableau d'annexe 5.A.3. Risques de mauvaise santé, en tenant compte des effets fixes individuels

		OLS		Effets fixes	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mauvaise santé des parents		0.063***	0.071***	0.035***	0.030***
Événements de la vie	Mère décédée	0.069***	0.068***	0.067***	0.049***
	Père décédé	0.036***	0.050***	0.006	0.041***
Statut marital	Jamais marié	0.022*	-0.007	-0.025	-0.045
	Divorcé	-0.005	0.017*	0.063*	0.035
	Veuf	0.012	0.012*	0.033	0.045***
Quintile de richesse	Premier quintile	0.089***	0.094***	0.002	0.007
	Deuxième quintile	0.033***	0.034***	-0.013*	0.006
	Quatrième quintile	-0.033***	-0.036***	-0.009	0.002
	Cinquième quintile	-0.051***	-0.079***	0.006	0.011
Situation au regard de l'emploi	Salarié	-0.107***	-0.094***	-0.032***	-0.007
	Chômeur	0.020	0.023	-0.004	0.029*
	Affection de longue durée/invalidité permanente	0.433***	0.423***	0.128***	0.099***
Groupe d'âge	60-64 ans	0.001	0.000	0.025***	0.015**
	65-69 ans	-0.005	0.032***	0.048***	0.049***
	70-74 ans	0.045***	0.100***	0.117***	0.120***
	75-79 ans	0.117***	0.149***	0.199***	0.190***
	Plus de 80 ans	0.205***	0.227***	0.312***	0.279***
Constante		0.190***	0.142***	0.150***	0.162***
Taille de l'échantillon		46 119	57 322	46 119	57 322
Nombre de newid				19,406	23,704
R au carré		0.134	0.156	0.021	0.015

Note : estimations fondées sur un modèle de probabilité limitée pour la mauvaise santé évaluée, et un modèle sur données de panel utilisant les effets fixes individuels, tous deux faisant la distinction entre hommes et femmes et portant sur 11 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse). ***, **, * : statistiquement significatif aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur les vagues 1 à 5 de l'enquête SHARE.

Tableau d'annexe 5.A.4. Impact de la santé parentale sur les autres mesures de l'état de santé

		Hommes			Femmes		
		Maladies chroniques	Obésité	AVQ	Maladies chroniques	Obésité	AVQ
Mauvaise santé des parents		0.037***	0.008	-0.004	0.052***	0.017**	0.006*
Événements de la vie	Mère décédée	0.046***	0.007	0.008**	0.049***	0.034***	0.006*
	Père décédé	0.034***	0.027***	0.004	0.059***	0.013*	0.001
Inactivité physique		0.135***	0.055***	0.294***	0.106***	0.111***	0.299***
Statut marital	Jamais marié	-0.004	-0.003	0.002	-0.003	-0.027***	-0.001
	Divorcé	0.012	-0.024**	0.009	0.027***	-0.009	0.009*
	Veuf	0.010	0.013	0.022***	0.026***	0.019***	0.024***
Quintile de richesse	Premier quintile	0.046***	0.029***	0.019***	0.050***	0.057***	0.035***
	Deuxième quintile	0.026***	0.014**	0.007*	0.026***	0.030***	0.012***
	Quatrième quintile	-0.020***	-0.022***	-0.006*	-0.023***	-0.025***	-0.006*
	Cinquième quintile	-0.023***	-0.035***	-0.010***	-0.051***	-0.059***	-0.012***
Situation au regard de l'emploi	Salarié	-0.109***	-0.029***	-0.015***	-0.039***	-0.039***	-0.017***
	Chômeur	-0.065***	0.015	-0.004	-0.104***	0.009	-0.006
	Invalidité permanente	0.223***	0.045***	0.141***	-0.011	0.070***	0.197***
Groupe d'âge	60-64 ans	0.049***	0.007	0.006	0.068***	-0.002	0.006*
	65-69 ans	0.082***	-0.008	0.010*	0.136***	-0.004	0.014***
	70-74 ans	0.117***	-0.032***	0.027***	0.211***	-0.020**	0.040***
	75-79 ans	0.183***	-0.054***	0.047***	0.237***	-0.034***	0.062***
	Plus de 80 ans	0.180***	-0.120***	0.123***	0.257***	-0.107***	0.160***
Constante			0.212***	0.031***	0.213***	0.188***	0.017**
Taille de l'échantillon			46 119	46 119	57 322	57 322	57 322
R au carré		0.089	0.019	0.148	0.135	0.035	0.206

Note : les estimations sont des coefficients fondés sur un modèle de probabilité limitée pour un groupe d'années et 11 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse). Maladies chroniques : souffrir de plus de deux maladies chroniques. AVQ : restrictions des activités de la vie quotidienne. ***, **, * : statistiquement significatif aux seuils de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur les vagues 1 à 5 de l'enquête SHARE.

Tableau d'annexe 5.A.5. Corrélations intergénérationnelles des comportements en matière de santé : A. Probabilité de fumer

	Europe			Australie		Canada		Japon	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tabagisme des parents	0.081***	0.077***	Tabagisme des parents	0.096***	0.085***	0.101***	0.143***	0.119*	0.059
Premier quintile	0.035***	0.043***	Logarithme de revenu	-0.032	-0.064**	0.019	0.019		
Deuxième quintile	0.010	0.009							
Quatrième quintile	-0.007	-0.002							
Cinquième quintile	-0.009	0.017							
CITE 2	0.045***	0.075***	Faible niveau d'études	0.001		0.223***	0.177***	0.028	0.013**
CITE 3	0.019	0.097***							
CITE 4 to 6	-0.013	0.080***							
Salarié	-0.022*	0.003	Salarié	0.091**	0.040	0.051	-0.068		
Chômeur	0.022	0.009							
Affection de longue durée/invalidité permanente	0.058***	0.029							
Mère décédée	-0.020	-0.009	Mère décédée					-0.009	0.014
Père décédé	0.015	0.048***	Père décédé					0.018	-0.005
Mère peu instruite	-0.018	-0.021	Mère peu instruite	-0.004	-0.045	0.071	0.025	0.122	0.026
Mère très instruite	0.022	-0.023	Mère très instruite	0.017	0.024	0.049	0.043*	0.069	0.010
Père peu instruit	-0.020	-0.016	Père peu instruit	-0.009	0.122	-0.003	-0.019	-0.003	0.015
Père très instruit	0.018	0.039**	Père très instruit	0.014	0.003	0.007	0.009	-0.025	-0.014
Immigré	0.010	0.026	Migrant	0.044	-0.034	-0.039	-0.074		
Jamais marié	-0.011	0.057***	Jamais marié	-0.037	-0.113***	-0.030	-0.036	-0.036	0.013
Divorcé	0.018	0.107***							
Veuf	0.006	0.007							
60-64 ans	0.045***	0.014	Âge	0.002	0.000	0.017***	0.013***	-0.006**	-0.003**
65-69 ans	0.039***	-0.041***							
70-74 ans	0.032*	-0.043***							
75-79 ans	0.037**	-0.070***							
Plus de 80 ans	0.041**	-0.047***							
Constante	0.520***	0.338***	Constante	0.364	0.879***	-0.460***	-0.320	0.459*	0.122
Observations	19,082	24,149	Observations	741	728	2,340	2,551	1,983	2,048
R au carré	0.029	0.066	R au carré	0.058	0.065	0.112	0.096	0.050	0.024

Tableau d'annexe 5.A.6. Corrélations intergénérationnelles des comportements de santé *:* B. Probabilité de consommer de l'alcool

	Europe			Canada	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Consommation d'alcool par les parents aux 14 ans de l'enfant	0.047***	0.036***	Consommation d'alcool par les parents	0.041	0.001
1er quintile de richesse	0.016	0.001	Logarithme de revenu	0.019	-0.003
2e quintile de richesse	0.003	-0.002			
4e quintile de richesse	0.008	0.009			
5e quintile de richesse	0.007	0.007			
CITE 2	-0.002	0.031***	Faible niveau d'études	0.019	0.004
CITE 3	0.016	0.018***			
CITE 4 à 6	0.007	0.025***			
Salarié	0.003	0.013	Salarié	0.035**	0.017
Chômeur	0.054**	0.003			
Affection de longue durée/invalidité permanente	-0.027	-0.005			
Mère décédée	-0.002	-0.001			
Père décédé	0.013	0.001			
Mère peu instruite	0.016	-0.021**	Mère peu instruite	-0.026	-0.015*
Mère très instruite	0.032	0.010	Mère très instruite	-0.020	-0.010
Père peu instruit	-0.012	-0.020**	Père peu instruit	0.034	0.001
Père très instruit	0.026	0.010	Père très instruit	-0.006	0.003
Immigré	0.006	0.004	Immigré	-0.056*	-0.017**
Jamais marié	-0.009	0.004	Jamais marié	-0.020	0.046
Divorcé	0.031	0.007			
Veuf	0.009	0.002			
60-64 ans	0.007	0.001	Age	0.006	0.007***
65-69 ans	-0.017	-0.022***			
70-74 ans	-0.053***	-0.040***			
75-79 ans	-0.112***	-0.054***			
Plus de 80 ans	-0.176***	-0.064***			
Constante	0.174***	0.059***	Constante	-0.288*	-0.139**
Observations	19,082	24,149	Observations	2,340	2,551
R au carré	0.04	0.046	R au carré	0.023	0.03

Note : « Europe » se rapporte à 11 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse.
Source : estimations de l'OCDE fondées sur les vagues 1 à 5 de l'enquête SHARE pour les pays européens. Pour le Canada, estimations fondées sur les cycles 5 à 8 de l'ENLEJ et les enfants âgés de 0 à 15 ans. Pour l'Australie, estimations fondées sur les vagues 9 et 13 de l'enquête HILDA. Pour le Japon, estimations fondées sur les vagues 2009, 2011 et 2012 de l'enquête JHPS.

Graphique d'annexe 5.A.1. Niveau d'études probable si aucun des parents n'a atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, par année de naissance

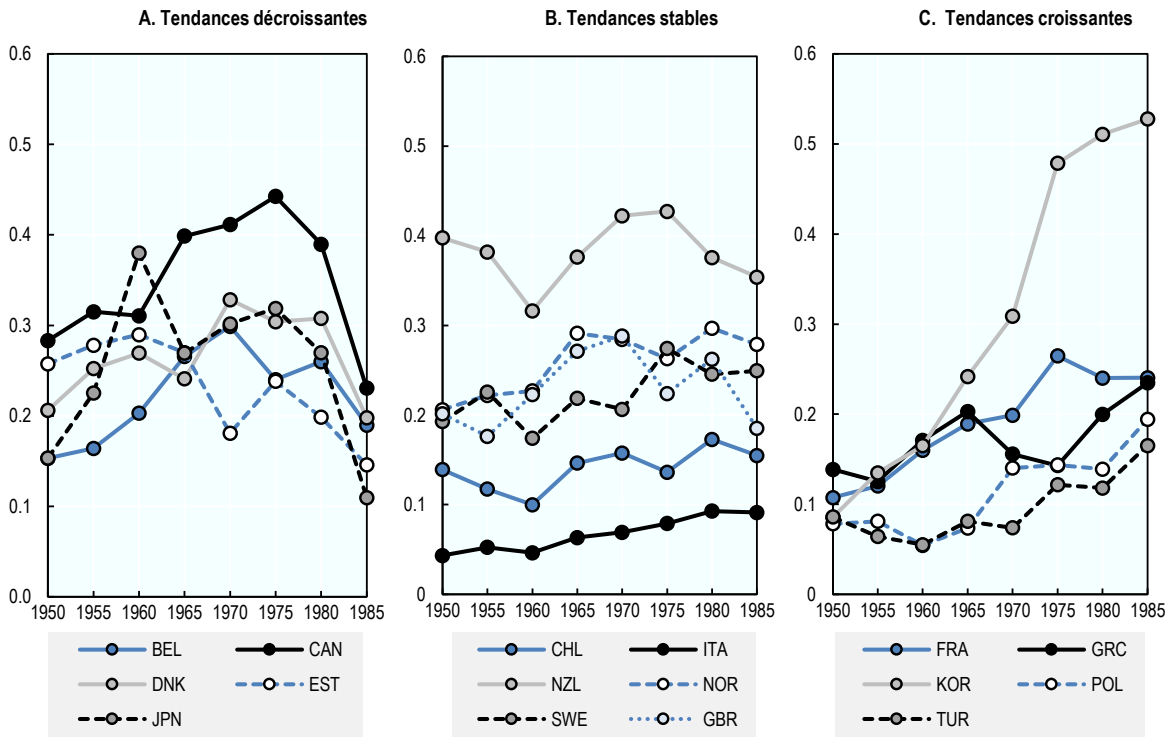

Source : calculs de l'OCDE fondés sur les éditions 2012 et 2015 du PIAAC.

Tableau d'annexe 5.A.7. Mobilité ascendante dans l'éducation chez les 55-64 ans et les 25-34 ans

	25-34 ans		55-64 ans	
	Pourcentage	Écart-type	Pourcentage	Écart-type
Australie	35.9	1.9	42.4	1.8
Autriche	21.2	1.4	29.4	1.5
Canada	27.4	1.4	51.7	1.3
Chili	39.1	2.1	32.6	4.0
République tchèque	17.2	1.2	27.1	2.3
Danemark	28.0	1.5	43.8	1.3
Angleterre (Royaume-Uni)	32.6	1.9	41.2	1.9
Estonie	23.3	1.3	57.6	1.3
Finlande	39.2	1.9	61.1	1.5
Flandre (Belgique)	34.5	1.6	48.4	1.5
France	39.9	1.4	42.3	1.4
Allemagne	19.8	1.8	34.3	2.0
Grèce	48.5	2.1	41.8	1.9
Irlande	44.6	1.5	36.4	1.4
Israël	34.3	1.8	54.3	1.8
Italie	45.4	1.9	23.5	2.2
Japon	24.5	1.6	49.1	1.5
Corée	61.2	1.5	37.1	1.4
Pays-Bas	38.2	2.2	39.9	1.4
Nouvelle-Zélande	31.5	2.0	47.7	1.8
Irlande du Nord (Royaume-Uni)	35.8	1.9	37.0	2.1
Norvège	22.4	1.3	41.8	1.9
Pologne	36.3	1.7	52.9	1.7
République slovaque	23.0	1.6	41.8	1.6
Slovénie	35.2	1.7	39.7	1.4
Espagne	41.1	1.6	29.4	1.8
Suède	24.5	1.8	50.2	1.7
Turquie	37.3	1.6	17.4	1.2
États-Unis	23.5	1.7	41.4	2.1
OCDE 29	33.3		41.1	
Lituanie	11.0	1.2	73.2	2.2
Singapour	60.7	1.4	48.7	1.7

Note : l'année de référence est l'année 2015 pour le Chili, la Grèce, Israël, la Nouvelle-Zélande, la Slovénie et la Turquie et 2012 pour les autres pays.
Source : calculs de l'OCDE fondés sur le PIAAC.

Tableau d'annexe 5.A.8. Mobilité du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou post-secondaire non supérieur à l'enseignement supérieur, selon le statut des parents au regard de l'immigration (2012 ou 2015)

Enquête sur les compétences des adultes, adultes non scolarisés âgés de 25 à 44 ans diplômés du supérieur dont les deux parents ont un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non tertiaire

	Les deux parents sont autochtones		Les deux parents sont nés à l'étranger		Parents : toutes origines confondues	
	Pourcentage	Écart-type	Pourcentage	Écart-type	Pourcentage	Écart-type
Jakarta (Indonésie)	77.9	3.7	..	..	78.7	3.6
Singapour	67.4	2.2	72.0	2.5	69.0	1.4
Fédération de Russie	70.2	2.6	..	..	68.9	2.6
Corée	60.2	1.4	..	..	59.7	1.4
Canada	46.1	1.9	62.7	3.1	51.6	1.7
Turquie	52.0	3.6	..	..	51.3	3.4
Nouvelle-Zélande	41.7	3.1	67.4	5.6	49.9	2.7
Israël	45.9	3.5	57.0	4.3	49.9	2.5
Finlande	47.9	1.6	..	..	47.2	1.5
Espagne	56.2	3.3	14.9	4.2	46.8	2.8
Irlande	45.6	2.3	41.6	4.1	45.0	1.9
Angleterre (Royaume-Uni)	42.0	2.1	50.6	4.4	44.5	1.9
Japon	44.3	1.4	..	..	44.0	1.4
Grèce	46.2	2.3	11.7	4.6	41.6	2.4
Flandre (Belgique)	41.3	2.1	43.9	7.9	41.4	1.9
Pays-Bas	43.0	2.7	26.3	8.1	40.5	2.4
France	42.3	1.5	26.8	4.3	40.5	1.3
Estonie	41.3	1.9	39.4	3.6	40.0	1.4
Irlande du Nord (Royaume-Uni)	39.1	2.1	53.4	8.6	39.9	1.9
Moyenne	39.1	0.4	36.0	1.1	39.1	0.4
Norvège	37.5	2.0	45.2	4.8	38.4	1.7
Chili	37.1	3.7	..	..	37.4	3.4
Australie	33.2	2.9	40.7	3.9	37.2	2.1
Danemark	36.1	1.7	37.8	4.2	36.7	1.5
États-Unis	33.3	1.6	42.4	6.5	34.6	1.7
Pologne	34.6	1.4	..	..	34.6	1.4
Slovénie	38.4	1.5	14.3	3.3	33.8	1.2
Suède	31.3	2.4	39.1	5.9	33.0	2.1
Italie	34.5	2.1	7.0	3.8	31.9	2.0
Allemagne	26.8	1.3	18.2	3.9	26.3	1.3
République slovaque	21.8	1.4	..	..	21.3	1.4
Lituanie	19.4	2.6	..	..	18.8	2.5
Autriche	16.3	1.0	20.8	3.0	17.3	0.9
République tchèque	16.7	1.1	30.8	9.2	16.7	1.0

Note : Chili, Grèce, Israël, Jakarta (Indonésie), Lituanie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Slovénie et Turquie : année de référence 2015. Tous les autres pays : année de référence 2012. Pour les entités nationales comme pour les entités infranationales, par parents nés à l'étranger, on entend les parents nés dans un autre pays que celui où l'évaluation est administrée. Dans les cas de l'Angleterre (RU) et de l'Irlande du Nord (RU), les parents nés à l'étranger sont ceux qui sont nés en dehors du Royaume-Uni. Les pays et les entités infranationales sont classés par ordre décroissant du pourcentage de mobilité du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou post-secondaire non supérieur à l'enseignement supérieur chez les non-étudiants de 25-44 ans, quelle que soit l'origine des parents.

Source : OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : indicateurs de l'OCDE,* Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eag-2016-fr.

Chapitre 6. Vers des politiques qui favorisent la mobilité sociale

Ce chapitre se fonde sur les observations dégagées dans les chapitres précédents pour formuler des recommandations quant aux moyens d'améliorer la mobilité sociale à l'intérieur des générations et entre elles. Il repose sur deux principes : la société doit offrir des chances égales à tous ses citoyens et s'efforcer par ailleurs de mettre les trajectoires de revenu des individus et des ménages à l'abri des difficultés personnelles et professionnelles. Il recense cinq grands domaines sur lesquels les pays doivent centrer leur action pour améliorer les perspectives de mobilité sociale des citoyens : politiques de la santé et de la famille, politiques éducatives, politiques de l'emploi, politiques fiscales et politiques urbaines. Il présente pour chacun d'eux une série de programmes et de mesures reposant sur des pratiques exemplaires qui ont récemment été mis en œuvre dans des pays de l'OCDE et des pays émergents et qui sont susceptibles d'améliorer la mobilité.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

Les chapitres qui précèdent ont analysé en profondeur l'absence de mobilité sociale à l'intérieur des générations et entre elles et en ont examiné les conséquences, l'ampleur et les facteurs qui la déterminent. L'accentuation des inégalités de revenus au sein de la population active n'est pas compensée par un accroissement de la mobilité sociale et, d'une génération à l'autre, les inégalités de revenus des parents entraînent des inégalités pour leurs enfants en termes de parcours scolaire et de chances dans la vie. Le chapitre présente des politiques spécifiquement destinées à favoriser la mobilité sociale, et s'intéresse en particulier à deux axes d'intervention :

- Un enjeu primordial pour les économies en croissance consiste à offrir à tous des possibilités de promotion sociale, même à ceux qui se situent au bas de l'échelle, et d'empêcher dans le même temps ceux qui se trouvent au sommet d'accaparer les possibilités d'ascension.
- Une autre contribution essentielle des politiques consiste à assurer une protection contre les retombées de crises temporaires ou d'événements personnels imprévus afin de renforcer la résilience.

Il existe des « planchers adhérents » au bas de l'échelle de distribution des revenus, et des « plafonds adhérents » à son sommet (chapitres 2 et 3). Des niveaux d'instruction insuffisants, une situation défavorable persistante sur le marché de l'emploi, ou une situation familiale difficile peuvent faire obstacle à la mobilité des revenus au cours de la vie active. En agissant sur ces différents facteurs, les politiques peuvent assurer des trajectoires viables en termes de revenus. Des politiques qui assurent un enseignement ou une formation adéquats aux personnes dans le besoin, une insertion progressive et sécurisée sur le marché du travail, ou une garantie de ressources lorsque se produisent des événements susceptibles de déclencher un déclassement, peuvent par exemple jouer un rôle déterminant.

Il est par ailleurs incontestable que les antécédents parentaux ont des répercussions considérables sur la santé, l'éducation et le statut socioéconomique des enfants (chapitres 4 et 5). Les différences observées au niveau international montrent toutefois que les politiques peuvent sensiblement influer sur la façon dont les atouts et les handicaps sont transmis d'une génération à l'autre. Pour améliorer la mobilité sociale intergénérationnelle, les autorités doivent trouver les moyens de surmonter les obstacles de manière à créer davantage de débouchés pour les laissés-pour-compte de la société, en orientant l'investissement public sur le développement des enfants afin de compenser l'absence de compétences parentales et de ressources parmi les groupes défavorisés.

Ce chapitre analyse cinq domaines essentiels de l'action publique pour favoriser la mobilité sociale : politiques de la santé et de la famille, politiques éducatives, politiques de l'emploi, politiques fiscales, et politiques locales, d'urbanisme et de logement. Il examine d'une part en quoi les subventions et les institutions publiques peuvent améliorer les perspectives de mobilité sociale des plus défavorisés et garantir les trajectoires de revenu des autres. Il s'interroge en parallèle sur les moyens de contrebalancer l'incidence des handicaps parentaux et sur les mesures d'accompagnement envisageables pour améliorer les résultats des enfants pauvres et ainsi favoriser la mobilité sociale. Il présente un large éventail de politiques menées dans certains pays.

Questions clés et principaux résultats

- Les problèmes de santé peuvent faire obstacle à l'activité professionnelle et se traduire par une mobilité descendante, ce qui aggrave les difficultés rencontrées par les individus et leurs familles. L'investissement public dans la santé peut favoriser la mobilité sociale tout au long de la vie et d'une génération à l'autre, par exemple en compensant les pertes de revenus ou les changements professionnels nécessaires en cas de problèmes de santé. À cet égard, l'accès de tous les ménages à l'assurance-maladie et à l'assurance-invalidité est indispensable.
- Les politiques familiales, et plus particulièrement celles qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les politiques d'accueil et d'éducation du jeune enfant, et des services et des programmes de soutien au revenu, peuvent, en compensant les handicaps familiaux et en évitant qu'ils ne soient transmis aux générations suivantes, favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants. Elles peuvent également aider les parents à poursuivre leur activité professionnelle et atténuer les effets préjudiciables de leurs difficultés financières sur l'avenir des enfants.
- Des interventions menées tôt dans le domaine de l'accueil et de l'éducation des enfants sont les outils les plus efficaces pour créer des conditions équitables et réduire les disparités entre les enfants. Des mesures visant à favoriser la mobilité sociale s'imposeront toutefois ultérieurement. La prévention du décrochage scolaire, en particulier, est une mesure cruciale pour prévenir l'inégalité des chances à long terme.
- Les transferts sociaux peuvent concourir à la création de schémas de mobilité plus viables. Des dispositifs d'aide au revenu de montant adéquat peuvent amortir les répercussions négatives des événements de la vie (chômage, maternité, divorce, maladie) pour les personnes issues de milieux défavorisés mais aussi pour leurs enfants, et avoir des retombées favorables sur des dimensions autres que celle du revenu. Des mesures visant à assurer des ressources suffisantes après un divorce, mais aussi les prestations familiales et les politiques de l'emploi, peuvent empêcher ces événements de provoquer un déclassement persistant. Des prestations subordonnées à l'exercice d'un emploi bien conçues peuvent améliorer les passerelles vers l'emploi et créer des débouchés.
- Les politiques de l'emploi peuvent sensiblement influer sur la mobilité des revenus et la mobilité professionnelle tout au long de la vie active. Faciliter la transition de l'école à la vie active, éliminer les obstacles professionnels auxquels se heurtent les catégories défavorisées, assurer l'équité des processus de recrutement, atténuer les retombées des périodes de chômage et mettre en place des systèmes efficaces de formation permanente sont les mesures indispensables au développement de la mobilité sociale.
- Pour favoriser la mobilité sociale, les pouvoirs publics doivent également s'employer à réduire les fractures régionales et les inégalités entre les quartiers dans les villes. Il leur faut tout particulièrement lutter contre la ségrégation spatiale. La concentration de ménages pauvres dans les quartiers défavorisés peut favoriser la transmission intergénérationnelle des handicaps et brider toute possibilité d'ascension sociale. Cela suppose une panoplie complète de politiques

coordonnées d'aménagement local et d'urbanisme, notamment des mesures en matière de logement et de transports.

6.1. Quelles sont les politiques de la santé et de la famille les plus susceptibles de favoriser la mobilité sociale ?

Les pouvoirs publics peuvent favoriser l'ascension sociale en prenant des mesures pour lutter contre les inégalités de santé. Les problèmes de santé peuvent avoir des effets préjudiciables durables sur les revenus et la participation au marché du travail (chapitre 3). De surcroît, la santé et le mode de vie sont en grande partie déterminés par la santé et le statut socioéconomique des parents (chapitre 5).

Les politiques familiales sont un autre moyen d'encourager la mobilité sociale et d'atténuer la viscosité au bas de l'échelle. Les enfants qui grandissent dans des familles à faible revenu sont moins susceptibles de suivre des études supérieures, d'atteindre un statut professionnel élevé ou d'occuper un emploi bien rémunéré (chapitres 4 et 5). Les événements d'ordre familial, comme la maternité ou le divorce, peuvent aussi entraîner des pertes de revenu ou des modifications de l'organisation de travail durables au sein des familles, ce qui a une incidence particulièrement négative sur les femmes (chapitre 3). Les interventions prioritaires consistent à apporter un soutien aux parents en activité, une aide adaptée lors d'événements déclencheurs, et des ressources aux familles dans le besoin.

D'après les données disponibles, la mobilité éducative intergénérationnelle serait supérieure dans les pays où les dépenses publiques consacrées aux politiques familiales et de santé sont plus élevées. Le niveau d'instruction des enfants dépend moins de celui de leurs parents dans les pays où les dépenses publiques allouées à la santé sont plus importantes. Aizer et Currie (2014) ont ainsi constaté que la hausse des dépenses consacrées à la santé est très fortement corrélée à une baisse d'influence du milieu familial. S'agissant de la probabilité de suivre des études universitaires, Crettaz et Jacot (2014) ont observé que les dépenses consacrées aux politiques familiales ont réduit l'écart entre les individus dont les parents ont un bon niveau d'instruction et ceux qui sont issus de milieux plus modestes.

6.1.1. Favoriser l'accès universel aux soins et les politiques de santé publique au profit des pauvres

La santé est un facteur déterminant de la mobilité sociale. L'état de santé et le comportement en matière de santé présentent un gradient socioéconomique bien connu : l'éducation et le milieu socioéconomique influent sur le mode de vie, l'obésité et le tabagisme (Marmot et al., 2008). Plusieurs études ont observé que la santé des enfants est un vecteur important de la transmission intergénérationnelle du statut d'emploi (Case et al., 2002 ; Eriksson et al., 2005 ; Hertz, 2006). De même, les affections chroniques et le mauvais état de santé influent sur la situation d'emploi et les revenus, et réduisent ainsi les chances d'ascension sociale. Les investissements publics dans la santé peuvent compenser les retombées défavorables des problèmes de santé sur la mobilité intragénérationnelle et la transmission des handicaps des parents à leurs enfants.

Les maladies ont de sérieuses conséquences sur le revenu des ménages et la situation future des enfants, soit parce qu'elles peuvent entraîner un retrait de la vie active, soit parce qu'elles supposent une hausse des dépenses si les frais à la charge du patient sont élevés, ou les deux à la fois (chapitre 3). Cela se vérifie particulièrement dans les pays

émergents, où les régimes d'assurance-maladie ne sont pas toujours pleinement développés. Des mesures visant à élargir l'accès aux régimes d'assurance-maladie et invalidité sont indispensables pour prévenir les effets négatifs à long terme des problèmes de santé sur les trajectoires de revenu. La Chine, par exemple, a mis en place un nouveau système d'assurance coopérative médicale (le *New Cooperative Medical Scheme*, NCMS), qui a porté le taux de couverture de l'assurance-maladie des ménages ruraux de moins de 15 % avant 2000 à plus de 90 % en 2009[1].

Les segments les plus pauvres de la population sont ceux qui risquent le plus d'être en mauvaise santé, mais sont aussi plus vulnérables aux conséquences négatives des problèmes de santé, et sont moins bien couverts par le régime d'assurance-maladie (Liu, 2016 ; Lundborg et al., 2015 ; Grunow et Nuscheler, 2013). Le montant élevé des paiements directs à la charge des patients et la longueur des procédures de remboursement peuvent aussi peser sur leurs revenus. Les régimes d'assurance-maladie doivent donc prêter attention à la couverture de ces catégories sociales, surtout lorsque la prise en charge est partagée entre prestataires privés et publics ou relève entièrement du secteur privé, de manière à prévenir la mobilité intragénérationnelle descendante. Par ailleurs, pour préserver le lien avec le marché du travail, les allocations d'invalidité doivent être conçues de manière à encourager l'activité plutôt que l'inactivité à long terme.

En 2017, l'Australie a instauré une série de réformes[2] visant à encourager les jeunes Australiens à souscrire une assurance-maladie privée qui autorise les assureurs à réduire le montant des primes d'assurance des personnes âgées de 18 à 29 ans (gouvernement australien, 2017a). En France, tous les résidents légaux sont couverts par le régime public d'assurance-maladie (99.9 % de la population) depuis la loi de 2000 sur la couverture maladie universelle (CMU) qui a remplacé le critère d'activité professionnelle donnant droit à l'assurance publique par celui de résidence. Cette loi a permis à un pourcentage faible, mais croissant, de la population auparavant non couverte de bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens. Aux Pays-Bas, la refonte inclusive des processus de travail (IHW) aide les employeurs à réorganiser les méthodes de travail de manière à créer des emplois pour les jeunes atteints de handicaps, surtout s'ils sont peu qualifiés ou ont un faible niveau d'études. Cela suppose par exemple de réaffecter les tâches simples auparavant confiées à des travailleurs qualifiés à un nouveau poste que pourra occuper un salarié moins qualifié (Scharle et Csillag, 2015).

Les plus défavorisés bénéficient de services de santé de moins bonne qualité, par rapport à leurs besoins, que les catégories les plus aisées et à revenu intermédiaire, ce qui tient en partie à ce que les catégories les plus pauvres de la société sont moins susceptibles d'adopter une démarche de santé préventive. Plusieurs caractéristiques des systèmes de santé sont associées à de fortes inégalités en matière d'accès aux soins : l'absence de couverture maladie universelle, un pourcentage élevé de financement privé et de paiements à la charge du patient, et l'inexistence de programmes de dépistage publics (Devaux et Looper, 2012).

Les inégalités peuvent surgir très tôt dans la vie. En donnant aux enfants, surtout à ceux issus de milieux socioéconomiques défavorisés, un bon départ dans la vie et en atténuant les handicaps avant même leur naissance (pendant la grossesse), on favorisera leur développement en termes de santé. Les programmes qui dispensent des soins prénataux et postnataux aux familles à faible revenu et assurent des services à domicile pour supprimer les obstacles à la participation des mères sont corrélés à des résultats positifs en ce qui concerne le bien-être de l'enfant et dans d'autres domaines (Greenberg et Shroder, 2004).

Les programmes de visites à domicile consistent en visites de travailleurs sociaux, d'éducateurs parentaux ou d'infirmiers diplômés au domicile de familles comprenant des femmes enceintes et des bébés. Ces professionnels effectuent des bilans de santé et orientent les patients vers les services compétents, donnent des conseils aux parents, et les renseignent sur les autres programmes publics.

Un exemple en est le *Children in New Zealand Early Start Programme*, qui a amélioré l'offre de soins et les résultat obtenus, comme le montre la hausse du taux de recours aux médecins généralistes et du taux de suivi pédiatrique, la baisse du taux de fréquentation des hôpitaux pour accidents, blessures et intoxications, et la plus forte fréquentation des services dentaires préscolaires (Williams et al., 2008). Des données du *Family Nurse Partnership* (FNP) aux États-Unis montrent que le programme s'est traduit par un accroissement du recours aux soins prénataux, une amélioration de la nutrition pendant la grossesse, un recul du tabagisme et une augmentation du poids à la naissance et, s'agissant des effets postnataux, une diminution du nombre de blessures et des consultations aux urgences, une baisse de la maltraitance et une augmentation du poids (Williams et al., 2008). Néanmoins, dans le cadre de l'amplification d'un programme analogue en Grande-Bretagne, on a constaté que l'ajout du programme FNP aux services de santé existants n'améliorait en rien, à court terme, les principaux résultats mesurés, comme le tabagisme pendant la grossesse, le poids moyen à la naissance, le pourcentage d'enfants admis ou consultant à l'hôpital, ou la prévention de grossesses ultérieures (Robling et al., 2015). Cela amène à s'interroger sur la population à cibler pour que les programmes de visite à domicile soient efficaces et sur leur reproduction à plus grande échelle.

Les programmes alimentaires et nutritionnels peuvent remédier à la malnutrition et à la dénutrition, surtout chez les enfants victimes de l'insécurité alimentaire. Les familles pauvres sont plus susceptibles de modifier leurs achats alimentaires en période difficile. L'OCDE (2014a) a montré que 13 % des habitants de l'OCDE, en moyenne, signalaient ne pas avoir assez d'argent pour acheter la nourriture dont eux-mêmes ou leur famille avaient besoin, pourcentage qui a progressé durant la récession économique en Europe et aux États-Unis. L'insécurité alimentaire peut créer de graves problèmes de développement mental et physiologique et influer sur les résultats scolaires des enfants. Plusieurs pays ont lancé des programmes nationaux de repas scolaires pour distribuer directement des repas aux enfants d'âge scolaire victimes de l'insécurité alimentaire afin de lutter contre la faim et la malnutrition. Aux États-Unis, on a constaté que près de la moitié (47 %) de l'apport énergétique quotidien provenait des deux repas scolaires, et que ceux-ci fournissaient 40 % de la ration quotidienne de légumes et 77 % de celle de lait (Cullen et Chen, 2017). Une évaluation du programme *Healthy Start* en Grande-Bretagne indique que les coupons d'alimentation peuvent fortement contribuer à la sécurité nutritionnelle et améliorer la nutrition des femmes enceintes et des jeunes enfants à faible revenu (McFadden et al., 2014).

Il convient de lutter contre les comportements nocifs, notamment la mauvaise alimentation et le manque d'activité physique, l'obésité et le tabagisme, dont l'incidence est plus élevée dans les catégories socioéconomiques inférieures, pour résorber les inégalités de santé qui grippent la mobilité sociale. De nombreux gouvernements intensifient leurs efforts pour favoriser un mode d'alimentation sain et l'exercice physique (OCDE, 2017a). Ils ont en grande majorité adopté des mesures axées sur les enfants d'âge scolaire, qui visent notamment à apporter des changements dans les établissements scolaires, sur le plan de l'offre de boissons et d'aliments en particulier, et à améliorer les équipements sportifs. Le deuxième groupe d'interventions le plus courant

porte sur la fonction de santé publique des systèmes de santé. Celles-ci consistent essentiellement à élaborer et à diffuser, par de nombreux moyens, des directives nutritionnelles et des messages de promotion de la santé à des catégories très diverses de la population, et à encourager les modes de transport et les loisirs actifs.

Quelles sont les mesures les plus susceptibles d'agir sur les catégories socioéconomiques inférieures et de réduire les disparités sociales en termes de santé ? Le rapport de l'OCDE (2010a) montre que ce sont les conseils des médecins et des diététiciens qui ont le plus d'effet, suivis de l'étiquetage des produits alimentaires et de la réglementation de la publicité alimentaire et des mesures fiscales ; en revanche, les campagnes médiatiques et les interventions dans les écoles sont les interventions qui réduisent le moins les inégalités de santé. Les campagnes d'information isolées sont moins efficaces que dans les catégories socioéconomiques plus élevées, et risquent donc d'accentuer les inégalités. Dans les cas où des stratégies d'information sont appliquées, un étiquetage aisément interprétable - pictogrammes et images, ou un système de feux tricolores (plutôt que des étiquettes comportant des informations nutritionnelles chiffrées et détaillées) - est plus susceptible d'être compris par les groupes les plus défavorisés. (OCDE, 2017a). De nombreux pays favorisent aussi les restrictions à la publicité de produits potentiellement malsains pour les enfants. C'est notamment le cas du Chili, de l'Irlande, de l'Islande et du Mexique, qui interdisent la publicité alimentaire télévisée pendant les programmes à forte audience d'enfants, de l'Australie, qui l'interdit dans les transports publics, et de la Norvège, qui l'interdit dans d'autres lieux publics. Les conseils dispensés dans le cadre de soins primaires aux patients vulnérables en raison de leur mode de vie sont parfois l'un des moyens les plus efficaces de modifier les comportements et d'enrayer l'obésité, mais les capacités nécessaires manquent dans certains pays car ce dispositif est coûteux et nécessite un temps considérable (OCDE, 2010a).

Des programmes d'intervention et de prévention des problèmes comportementaux des jeunes enfants peuvent contribuer à rompre le cycle de la transmission intergénérationnelle des troubles de santé mentale. Les interventions efficaces sont notamment l'aide à la santé maternelle pendant la période périnatale et les programmes de soutien et d'aide spécialisée aux parents destinés aux catégories très vulnérables (Shuey et Kankaras, à paraître). Les visites à domicile, le soutien et la psychothérapie au cours de la période périnatale sont des moyens efficaces pour lutter contre le risque de dépression périnatale. Plusieurs pays, comme l'Australie, la Grande-Bretagne, Israël, le Japon et la Nouvelle-Zélande ont mis en place des programmes automatiques de dépistage de la dépression chez les femmes durant cette période. Les programmes de formation des parents réduisent le risque de développement affectif insuffisant des enfants. Par ailleurs, des interventions scolaires visant à promouvoir le développement social et affectif des élèves ont fait une place centrale à la santé mentale dans le programme d'études : l'Australie, par exemple, a mis en place le programme *KidsMatter* qui enseigne aux enfants les compétences qui favorisent un développement social et affectif harmonieux.

Les interventions auprès des jeunes enfants peuvent aussi influer sur leur santé mentale et leur maîtrise de soi (Tremblay, 2000). La formation préliminaire des familles et des parents est un moyen efficace de diminuer les problèmes comportementaux des jeunes enfants et de réduire la délinquance et la criminalité chez les adolescents et les adultes (Piquero et al., 2009). À Chicago, le programme *Becoming a Man* a pour objectif d'aider les jeunes à se maîtriser et à prendre le temps de réfléchir à leurs automatismes mentaux et comportementaux. Il apparaît qu'il diminué le nombre total d'arrestations et le nombre d'arrestations pour infractions violentes, et amélioré la fréquentation scolaire (Heller et al., 2017).

6.1.2. L'équilibre entre vie professionnelle et familiale

Les politiques de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale peuvent atténuer les chocs sur les revenus des ménages, permettre aux parents (et aux mères en particulier) de mener des carrières gratifiantes, et favoriser la mobilité intergénérationnelle. Souvent, les femmes ne peuvent tirer profit des débouchés importants qui s'offrent à elles sur le marché du travail dans les premières phases de leur carrière car cette période coïncide avec l'arrivée d'enfants dans le ménage (OCDE, à paraître). Des mesures qui facilitent l'emploi et le rendent intéressant sur le plan financier, même lorsqu'il s'accompagne d'obligations familiales, peuvent limiter ce phénomène. Comme les femmes effectuent une part disproportionnée du travail non rémunéré dans les pays de l'OCDE, ce qui limite leurs possibilités d'emploi, des politiques publiques qui favorisent la participation des hommes et des femmes au marché du travail sur un pied d'égalité s'imposent (OCDE, à paraître, 2017b, 2012, 2014a).

La difficulté à concilier responsabilités professionnelles et familiales conduit souvent les femmes à travailler à temps partiel ou à quitter purement et simplement le marché du travail. Le retrait du marché du travail après la naissance d'un enfant peut avoir des effets durables sur leur carrière (Kleven et al., 2018), surtout en cas de congé parental prolongé. Un éventail de mesures est nécessaire pour supprimer cet obstacle. Dans de nombreux pays, les autorités et les entreprises ont mis en place des politiques adaptées aux besoins des familles - congés parentaux, garde d'enfants, services périscolaires, aménagement du temps de travail, etc. - pour venir en aide aux parents. La France et les pays nordiques, par exemple, leur offrent une gamme complète d'aides publiques pour leur permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale pendant les premières années de vie de leur enfant. Ces pays ont ainsi pu conjuguer des taux d'activité féminine et des taux de fécondité élevés, et ont engrangé un avantage démographique qui leur sera utile à l'avenir. La Norvège et le Royaume-Uni ont instauré ou amplifié des programmes qui offrent des heures d'accueil gratuit. La Norvège, par exemple, a progressivement mis en place un programme de 20 heures de garde gratuites par semaine pour les enfants âgés de 3 à 5 ans issus de familles à faible revenu.

La baisse du niveau d'emploi et de revenus dérivant de l'incapacité à concilier vie professionnelle et vie familiale peut compromettre l'ascension sociale, et les politiques destinées à favoriser l'équilibre entre ces deux aspects sont particulièrement importantes pour améliorer les résultats des enfants pauvres. Cela commence dans la petite enfance. Les études qui ont examiné le lien entre les congés rémunérés et les résultats des enfants aboutissent à des résultats contradictoires, mais bon nombre d'entre elles ont constaté que les congés rémunérés sont corrélés à un taux de mortalité infantile et une probabilité d'insuffisance pondérale à la naissance plus faibles (Adema et al., 2015). Il apparaît également que des congés supplémentaires au cours des premières semaines et des premiers mois suivant la naissance sont associés à un meilleur développement de l'enfant, en particulier chez les enfants défavorisés (Ruhm et Waldfogel, 2012).

Selon des données de plusieurs pays de l'OCDE, les congés de paternité influeraient considérablement sur le comportement des pères, ce qui peut à la fois contribuer à répartir l'incidence d'une naissance sur les carrières et les revenus des hommes et des femmes, mais aussi améliorer le développement cognitif et social des enfants. Outre qu'ils favorisent un rééquilibrage des rôles au sein des ménages, les congés de paternité de longue durée sont associés à une plus grande participation des pères à l'éducation de leurs enfants, ce qui a des effets positifs en aval sur le développement cognitif et affectif de

l'enfant (Cabrera et al., 2007 ; Lamb, 2010; OCDE, 2012 ; Sandstrom et Huerta, 2013) ainsi que sur sa santé physique (Organisation mondiale de la santé, 2007).

Les familles à faible revenu ont parfois plus de difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale parce que les emplois qu'elles occupent sont irréguliers ou atypiques, ce qui bride leurs perspectives de mobilité. Un obstacle pour remédier à cette situation tient aux critères d'admissibilité aux droits des travailleurs intermittents, irréguliers et indépendants. La plupart des politiques de congé exigent que le salarié fasse état d'un emploi et de revenus réguliers pour être admis à en bénéficier, ce qui risque de désavantager les ménages à faible revenu (Waldfogel et Stewart, 2017). L'une des priorités des politiques dans ce domaine consiste à assurer l'admissibilité de ces ménages à des congés rémunérés suffisants. En outre, les travailleurs peu qualifiés sont moins susceptibles d'avoir un employeur qui offre des congés supplémentaires avec garantie de retour à l'emploi, pour s'occuper d'enfants ou de parents malades par exemple (Cancian et al., 2010). Ils sont également moins susceptibles de bénéficier d'aménagements du temps de travail que les travailleurs plus qualifiés. On a constaté que c'est là l'une des raisons pour lesquelles les mères peu qualifiées au Royaume-Uni ont tendance à abandonner le marché du travail après un deuxième enfant, alors que le taux d'activité des femmes très qualifiées et moyennement qualifiées ne diminue pas (Hupkau et Leturcq, 2017).

Il convient également de veiller à ce que les mères en activité puissent parvenir à des postes de responsabilité et de briser le plafond de verre auquel les femmes continuent de se heurter. Pour renforcer la représentation des femmes aux postes de décision, plusieurs pays ont établi des quotas obligatoires, des objectifs, des mesures en matière de divulgation et des procédures de suivi. Depuis 2013, neuf pays - l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Grèce, l'Islande, Israël, l'Italie et la Norvège - ont instauré des quotas obligatoires de femmes dans les conseils d'administration des sociétés cotées en bourse et des entreprises publiques. Depuis 2011, au Royaume-Uni, un projet lancé à l'initiative des entreprises encourage les grandes entreprises à accroître la mixité, avec des résultats positifs puisque le pourcentage de femmes dans les conseils d'administration est passé de 13 % en 2010 à 27 % en 2016. (OCDE, 2017b).

6.1.3. Politiques d'éducation et d'accueil de la petite enfance

Les planchers et les plafonds adhérents apparaissent dès le plus jeune âge. Les familles défavorisées sous-investissent dans la petite enfance par manque de moyens et d'informations, alors que les familles plus aisées sont en mesure d'investir davantage dans le développement du capital humain de leurs jeunes enfants. Les études empiriques laissent entendre que les investissements effectués tôt dans le capital humain sont ceux qui influent le plus sur les débouchés et les résultats ultérieurs (Currie, 2009 ; Shuey et Kankarras, à paraître). Les études constatent en outre les effets positifs de l'investissement dans l'accès aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) sur l'acquisition de compétences et d'aptitudes et sur la santé (Heckman 1999, 2007 ; Heckman et Masterov, 2007 ; Cunha et Heckman, 2007 ; Duncan et Magnuson, 2003, 2004 ; Shuey et Kankaras, à paraître). Il existe des complémentarités dynamiques entre les investissements dans le capital humain ; autrement dit, le savoir attire le savoir (Carneiro et Heckman, 2003). De nombreuses études ont observé les retombées favorables des programmes de la petite enfance sur les résultats et le comportement des jeunes adultes, surtout lorsqu'ils sont issus de milieux relativement défavorisés (Shuey et Kankarras, à paraître ; Berlinski et al., 2008 ; Havnes et Mogstad, 2011 ; Ruhm et Waldfogel, 2012 ; Van Huizen et Plantenga, 2015).

Des services d'accueil de la petite enfance de qualité et abordables permettent de réduire les déficits de langage et d'autres difficultés cognitives, et favorisent ainsi la mobilité ascendante des enfants issus de milieux défavorisés. L'incidence des politiques de la petite enfance sur ces enfants dépend de la qualité des services (Esping-Andersen et al., 2012 ; Kamerman, 2000 ; Vandenbroucke et Vleminckx, 2011 ; Melhuish, 2016). Un faible ratio d'encadrement et la petite taille des groupes sont par exemple des éléments qui garantissent cette qualité. Aux États-Unis, on a constaté que le programme *Infant Health and Development Program* (IHDP) stimulait beaucoup plus la capacité cognitive des enfants à faible revenu que celle des enfants plus aisés, ce qui semble indiquer qu'un programme universel ou ciblé en fonction des revenus pourrait quasiment éliminer les écarts de QI liés aux revenus chez les enfants âgés de trois ans (Duncan et Sojourner, 2013). De même, l'expansion des services d'accueil de la petite enfance subventionnés en Norvège en 1975 a eu sur le niveau d'instruction des effets positifs qui sont en grande partie liés aux enfants issus de familles à faible revenu (Havnes et Mogstad, 2015). En France, la fréquentation de l'école maternelle dès l'âge de deux ans améliore les compétences cognitives et non cognitives à six ans, ainsi que la littératie et la numératie de la troisième à la neuvième année d'études (Filatriau et al., 2013). Elle est également corrélée à un effet modéré, mais positif, sur les chances de ne pas redoubler la deuxième année du cours élémentaire (le CE2, à l'âge de huit ans), en particulier chez les enfants issus de milieux défavorisés (Caille, 2001 ; Goux et Maurin, 2010).

Les enfants de milieux modestes sont moins susceptibles de fréquenter des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance (OCDE, 2016a ; OCDE, 2017c). Plusieurs éléments font obstacles à leur accès à ces structures : l'accessibilité financière, les heures d'ouverture et la proximité des services (OCDE, 2017c). Petitclerc et al. (2017) ont montré que les subventions universelles à l'EAJE favorisent la hausse des taux de fréquentation et que, dans les pays où elles existent et où les frais à la charge des familles sont ajustés en fonction des revenus, le taux de préscolarisation des enfants défavorisés est plus élevé.

Des évaluations indiquent qu'en France, l'expansion de l'enseignement préscolaire a été associée à un recul des inégalités socioéconomiques (Dumas et Lefranc, 2010). Outre les effets sur le développement cognitif et les résultats scolaires, d'autres retombées à plus long terme ont été observées dans le cadre de programmes conduits aux États-Unis, comme *Early Head Start*, *Perry Preschool Project* et *Abecedarian Project*, à savoir une baisse de la consommation de drogues et de la dépendance à l'égard de l'aide sociale, des maternités plus tardives, et l'amélioration du niveau d'instruction et de l'emploi. Ces constatations sont complétées par des études quasi-expérimentales, qui confirment par ailleurs les effets éducatifs à long terme de programmes comme *Head Start,* qui couvrent les enfants de milieux socioéconomiques défavorisés dès l'âge de trois ans (Currie, 2011).

Il est indispensable d'améliorer l'accès des enfants à faible revenu à des programmes préscolaires de qualité car l'éducation est un élément déterminant de la mobilité intergénérationnelle des revenus. La fréquentation d'établissements préscolaires peut avoir des retombées très positives sur les résultats scolaires et l'apprentissage ultérieurs. Les résultats de l'enquête PISA montrent que les systèmes scolaires qui obtiennent les meilleurs résultats et assurent à tous les élèves un accès équitable à la formation sont également ceux qui offrent un accès plus inclusif à l'éducation préscolaire (OCDE, 2017c). Ainsi, la Corée, l'Estonie, Hong Kong (Chine), l'Islande et le Japon affichent des écarts de résultats en fonction du milieu socioéconomique inférieurs à la moyenne.

Au-delà des services d'accueil et d'éducation du jeune enfant, le quotidien de l'enfant au sein de son foyer peut fortement influer sur ses compétences cognitives et non cognitives. D'où l'importance des programmes d'éducation du jeune enfant à domicile, qui visent à améliorer les compétences parentales et les compétences socioaffectives des enfants des catégories défavorisées. Les parents favorisés sur le plan économique affichent des comportements parentaux plus performants à différents égards : plus forte autorité parentale, interactions plus sensibles et réactives entre la mère et l'enfant, stimulation linguistique plus intense et meilleure gestion parentale (Kalil, 2014). Des programmes comme le projet *Thirty Million Words* conduit aux États-Unis ont encouragé les échanges verbaux et ainsi amélioré le développement linguistique (Leffel et Suskind, 2013). Le *Perry Preschool Program* montre également comment des traits de personnalité peuvent être modifiés de manière à influer positivement sur le comportement ultérieur dans la vie. Les participants y acquièrent des compétences sociales, et des visites à domicile ont encouragé l'interaction parents-enfants. Le *Turkish Early Enrichment Project* (TEEP) a démontré que des interventions à domicile visant à stimuler l'éveil de l'enfant avaient de nombreux effets durables en termes de réussite scolaire, de notes et de résultats en vocabulaire plus élevés, d'attitudes plus positives envers l'école, et d'une meilleure adaptation familiale et sociale (Kagitcibasi et al., 2001). Les résultats du programme pilote à l'intention des enfants âgés de deux ans conduit en Écosse montrent une amélioration des compétences parentales des participants par rapport aux parents du groupe de contrôle (Woolfson et King, 2008).

Axer les interventions sur les parents présente un avantage majeur : les retombées positives sont parfois durables. Les compétences parentales sont cependant difficiles à modifier, parce que les parents ne suivent pas longtemps le programme ou ne respectent pas ses prescriptions. Les programmes ciblés sur les compétences parentales doivent donc être conçus avec soin et adaptés aux parents de milieux socioéconomiques modestes. Selon Clarke et Younas (2017), les interventions les plus efficaces sont les programmes qui visent trois types d'objectifs : 1) aider les parents à mieux comprendre le développement de l'enfant ; c'est par exemple le cas du programme *Children in Focus*, en Suède, qui prévoit des visites à domicile, des groupes de discussion et des techniques de jeux de rôle ; 2) développer les compétences des parents à détecter les retards et à mieux préparer les enfants à l'entrée à l'école ; c'est ce que fait le programme *Parents as Teachers* en Australie et en Nouvelle-Zélande ; 3) prêter assistance aux parents en vue de renforcer la coopération et d'atténuer les tensions au sein de la famille, comme le programme *Parenting Shops* en Belgique. Par ailleurs, les autorités de plusieurs pays ont entrepris de mettre en œuvre des interventions et des services universels qui visent à lutter contre les préjugés associés au soutien parental et à encourager la participation des parents, et sont susceptibles de déceler rapidement les problèmes et de cibler les aides. Ces mesures ont été appliquées au travers de centres communautaires, comme SPIL aux Pays-Bas, *Parenting Shops* en Belgique et *Familienzentren* en Allemagne.

6.1.4. L'accompagnement des familles dans les périodes de transition

Les divorces et les séparations ont une incidence appréciable sur les revenus - en particulier pour les femmes - et le divorce est souvent un « événement déclencheur » de pauvreté dont l'effet peut persister plusieurs années (chapitre 3). Les femmes qui ont fait des études supérieures font figure à cet égard de population à risque, ce qui suscite des inquiétudes pour la mobilité professionnelle des femmes divorcées et la perte de potentiel humain pour l'ensemble de l'économie. Les prestations familiales et les impôts contribuent fortement à atténuer les effets d'un divorce sur les ex-conjoints. Les données

empiriques font toutefois apparaître que la participation au marché du travail demeure le moyen le plus immédiat d'y remédier.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le parent qui n'a pas la garde de l'enfant est tenu par la loi de verser une pension alimentaire. En 1994, en Europe, seuls 43 % des familles monoparentales recevaient une pension alimentaire pour les enfants. En 2000, ce chiffre était passé à 50 %, et il atteignait 64 % en 2004. Cette progression peut être rattachée à l'instauration de procédures judiciaires pour en imposer le paiement (Beaumont et Mason, 2014).

Le non-paiement (ou les retards de paiement) de la pension alimentaire est un phénomène encore répandu. Selon les estimations, en France, de 30 % à 40 % des pensions ne seraient pas versées du tout, ou seulement partiellement (Haut Conseil de la Famille, 2014). Les mesures appliquées par les pays face aux impayés sont diverses : injonction à payer, prélèvement sur salaire, saisie des avoirs et comptes bancaires et, parfois, emprisonnement. Dans certains pays, ces pensions peuvent être garanties par l'État (Allemagne, Autriche, Estonie, France, Hongrie, Italie et Suède) ; par les autorités locales (Danemark, Finlande et République tchèque) ; par des fonds spéciaux (Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pologne et Portugal) ; ou par un organisme administratif spécialisé (Pays-Bas, Royaume-Uni et France). En 2017, la France a créé l'Aripa, un organisme public chargé de recouvrer les pensions dès le premier mois d'impayé. L'Australie a établi en 2006 la *Child Support Agency* (CSA) qui est chargée de vérifier que la pension est payée intégralement et en temps voulu. L'évaluation du respect des obligations de pension alimentaire pour enfant juste avant leur entrée en vigueur, un an après, et trois ans après, n'a cependant guère influé sur les comportements à cet égard.

6.1.5. Offrir des moyens supplémentaires aux familles : lutter contre les conséquences néfastes de la pauvreté infantile

Selon plusieurs études fondées sur des essais contrôlés aléatoires, des méthodes quasi-expérimentales ou l'analyse de données longitudinales, le revenu des parents influe *en soi* sur les résultats des enfants et leurs perspectives de mobilité. Les enfants de ménages à faible revenu enregistrent par la suite de plus mauvais résultats dans différents domaines ; ils obtiennent par exemple de moins bonnes notes aux tests de compétences cognitives dans la petite enfance, risquent davantage d'abandonner leur scolarité et de ne pas suivre d'études tertiaires, ont davantage de problèmes comportementaux et sont plus susceptibles d'être pauvres ou d'avoir un faible revenu eux-mêmes.

La pauvreté va de pair avec un ensemble de handicaps qui risquent de pénaliser les enfants, comme le faible niveau d'instruction des parents et le fait de vivre dans une famille monoparentale. Il est possible que les inégalités entre les enfants issus de familles riches et de familles pauvres dérivent de facteurs non évalués qui expliqueraient à la fois le revenu des parents et les résultats de leurs enfants, comme le cadre de vie ou la stimulation culturelle. Les données montrent toutefois que « l'argent influe *en soi* sur les résultats des enfants » (Cooper et Stewart, 2017). Une majorité d'études indiquent que les enfants pauvres enregistrent de plus mauvais résultats parce qu'ils vivent dans des familles pauvres (Duncan et al., 2012). La faiblesse des revenus compromet les perspectives des enfants de deux façons. D'une part, elle limite l'investissement dans les biens et services qui favorisent un développement équilibré de l'enfant, comme une alimentation saine et un logement et une éducation de bonne qualité. D'autre part, conjuguée au manque de ressources, elle peut être éprouvante pour les parents et avoir des retombées négatives sur leur comportement parental. Les mères qui souffrent de

dépression n'ont ainsi pas toujours les ressources émotionnelles nécessaires pour prodiguer à leurs enfants l'attention et la stimulation voulues (Cooper et Stewart, 2017).

Encadré 6.1. Dépenses sociales et mobilité intergénérationnelle

Les travaux portant sur les liens entre les dépenses (sociales) et la mobilité intergénérationnelle restent rares, mais il ressort des données disponibles que des dépenses plus élevées ont une incidence positive sur la mobilité. Aux États-Unis, Mayer et Lopoo (2008) ont constaté une plus grande mobilité intergénérationnelle dans les États où ces dépenses sont élevées que dans ceux où elles sont faibles, et l'écart de mobilité entre les enfants favorisés et les enfants défavorisés est inférieur dans les premiers. Becker et al. (2010) ont constaté qu'une plus grande mobilité intergénérationnelle est corrélée à des dépenses publiques d'éducation par élève plus élevées. Ferreira et al. (2013) ont examiné l'incidence des dépenses publiques d'éducation par élève dans l'enseignement primaire et secondaire en Amérique latine, et observé qu'elles ont contribué à réduire l'écart de scolarisation entre enfants riches et enfants pauvres.

Une augmentation des dépenses consacrées à l'enfant a des retombées substantielles sur le développement et le bien-être des enfants issus de familles à faible revenu (McEwen et Stewart, 2014). La petite enfance est la période la plus importante pour les résultats cognitifs ; pour les résultats comportementaux, en revanche, il semblerait que le niveau de revenu influe davantage sur les phases plus tardives. La durée des périodes de faible revenu est importante : quand les périodes de faible revenu et de revenu instable, fréquentes au bas de l'échelle de distribution des revenus (chapitre 2), sont courtes, elles sont associées à des résultats négatifs pour les enfants, tandis que les périodes de pauvreté prolongées influent davantage sur les résultats à des phases ultérieures de la vie (Cooper et Stewart, 2013).

Les transferts monétaires directs, comme les prestations et allocations familiales, et les crédits d'impôt remboursables sont des dispositifs efficaces de soutien au revenu. Kirkegaard (2015) a néanmoins fait valoir que les allègements fiscaux à finalité sociale, de par leur nature, profitent davantage aux revenus plus élevés. Chetty et al. (2015) ont constaté que le montant et la progressivité des dépenses fiscales locales (en pourcentage du revenu brut moyen) sont corrélés à une plus forte mobilité intergénérationnelle, même après neutralisation des caractéristiques démographiques locales. Les composantes de l'impôt qui sont associées à une plus grande mobilité sont les déductions au titre des intérêts hypothécaires, les impôts sur le revenu prélevés par les États, et les crédits d'impôt sur les revenus d'activité au niveau des États.

D'après les données d'expériences avec assignation aléatoire portant sur l'efficacité relative des transferts de revenus et des programmes d'intervention directe dans un ensemble de pays de l'OCDE, une augmentation de 1 000 USD du revenu annuel est liée à des résultats scolaires et cognitifs des jeunes enfants supérieurs de 5 % à 27 % à l'écart-type, et légèrement plus pour les résultats sociaux et comportementaux (Cooper et Stewart, 2013, 2017). À titre d'exemple, le *Minnesota Family Investment Programm*e, mis en œuvre aux États-Unis au milieu des années 90, qui permet aux mères célibataires de conserver une plus grande part de leurs allocations lorsque leurs revenus augmentent, a eu des retombées positives substantielles sur divers comportements (Gennetian et Miller, 2002). Hoynes et al. (2015) ont constaté qu'une augmentation du revenu annuel par le biais du crédit d'impôt sur le revenu d'activité (1 000 USD) se traduit par une baisse de 2 % à 3 % du taux d'insuffisance pondérale à la naissance, un effet similaire à celui d'autres interventions comme l'accroissement des dépenses d'éducation. L'apport de liquidités supplémentaires aux parents peut donc contribuer à réduire les écarts de

résultats entre les enfants à faible revenu et les autres, mais ne devrait pas suffire à les combler.

6.2. Quelles sont les politiques de l'éducation les plus susceptibles de favoriser la mobilité sociale ?

Le chapitre 5 a mis en évidence les plafonds adhérents dans le domaine de l'éducation. Seuls 7 % des élèves dont les parents ont un niveau d'éducation supérieure n'atteignent que le premier cycle de l'enseignement secondaire ou un niveau inférieur, contre 42 % de ceux dont les parents sont peu instruits. De surcroît, les planchers adhérents perdurent : au cours des deux dernières décennies, la mobilité des niveaux inférieur et intermédiaire d'éducation vers le niveau supérieur a diminué. Cette évolution est préoccupante, car la faiblesse du niveau d'instruction et des revenus va souvent de pair avec une moindre sécurité de l'emploi et du revenu et favorise la stagnation au bas de l'échelle de distribution des revenus (chapitre 2).

Pour briser le cycle du désavantage et promouvoir la mobilité sociale, il faut intervenir tôt. Globalement, une stratégie fondée sur l'augmentation de l'investissement dans les enfants et axée sur les milieux socioéconomiques défavorisés promet de rompre le cycle du désavantage intergénérationnel car elle instaurera des conditions équitables pour le développement de l'enfant. Elle garantira également aux personnes issues de milieux socio-économiques modestes une mobilité plus fluide et plus durable des revenus, tout au long de leur vie.

Dans l'OCDE, les pays qui ont consacré le plus de dépenses à l'éducation affichent globalement une plus forte mobilité intergénérationnelle dans ce domaine. Comme le montre le Graphique 6.1, la corrélation entre le nombre d'années d'éducation des parents et celles des enfants (un indicateur de la transmission du niveau de formation entre les générations) est sensiblement inférieure dans les pays où les enveloppes publiques allouées à l'enseignement étaient plus élevées en 1995. L'investissement public dans l'éducation semble donc avoir une influence favorable sur la mobilité dans ce domaine à long terme. Les conclusions d'autres études internationales confirment ce lien. Becker et al. (2010) ont observé qu'une plus faible élasticité intergénérationnelle des revenus est corrélée à des dépenses publiques d'éducation plus élevées par élève. Enfin, Ferreira et al. (2013) ont analysé l'incidence des dépenses publiques d'éducation par élève dans l'enseignement primaire et secondaire en Amérique latine et constaté qu'elles avaient bel et bien contribué à réduire l'écart de scolarisation entre enfants riches et pauvres.

Graphique 6.1. La mobilité en matière d'éducation est plus forte dans les pays qui ont consacré des dépenses plus élevées à ce secteur

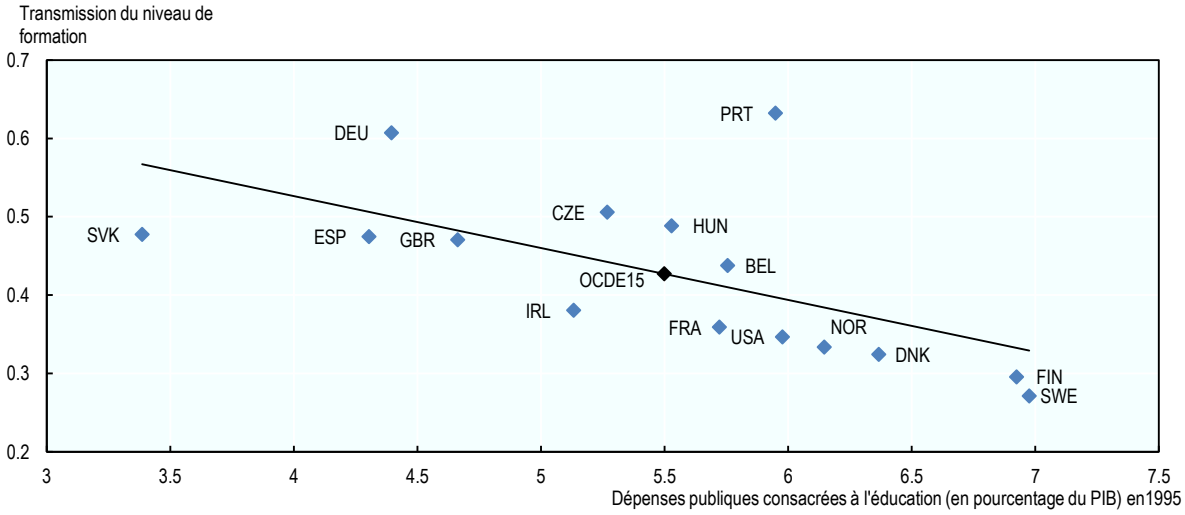

Note : La transmission du niveau de formation correspond au coefficient de régression entre les années de scolarisation des parents et celles des enfants dans la tranche d'âge des 30-55 ans (chapitre 5).
Source : données des Comptes nationaux de l'OCDE et calculs de l'OCDE fondés sur l'Enquête sociale européenne pour les pays européens et le CNEF pour l'Allemagne et les États-Unis.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971309

6.2.1. Assurer des conditions d'égalité aux enfants d'âge scolaire

Le retard scolaire des enfants pauvres par rapport aux élèves aisés tient au moins en partie à ce qu'ils fréquentent des établissements différents (chapitre 5, section 3). Des données du Royaume-Uni montrent que l'écart de résultats entre les élèves de différents milieux socioéconomiques qui fréquentent les mêmes établissements est moindre, et que les établissements (ou la répartition des élèves entre les écoles) sont l'une des raisons majeures à l'origine de la divergence croissante entre les résultats aux examens des enfants riches et pauvres avec le temps (Crawford et al., 2016). Comme la répartition des élèves entre différents établissements en fonction des revenus et les avantages supplémentaires qui en découlent ont toutes les chances de persister, les pouvoirs publics doivent se mobiliser pour aider les établissements peu performants ou ceux situés dans les collectivités marginalisées à réduire ce double handicap.

En général, les établissements qui accueillent des élèves plus défavorisés sur le plan socioéconomique disposent de ressources plus limitées ou de moins bonne qualité que les autres (OCDE, 2014b). Certains pays, comme l'Allemagne, la Corée, l'Estonie, la Finlande, et la Slovénie, ont mis en place des politiques efficaces en faveur des écoles défavorisées, et les responsables de ces établissements sont aussi nombreux, sinon plus, que les chefs d'établissements favorisés à déclarer disposer de ressources pédagogiques suffisantes (OCDE, 2015a).

Le mode d'affectation des crédits aux établissements influe sur l'équité (OCDE, 2013a). Les financements fondés sur une formule qui conjugue équité horizontale (les établissements présentant des caractéristiques similaires sont financés au même niveau) et équité verticale (les établissements défavorisés se voient allouer davantage de ressources) permettent de tenir compte des besoins éducatifs des élèves selon leur désavantage

socioéconomique et leurs difficultés d'apprentissage. On peut par exemple y faire appel pour mieux accompagner les élèves – temps d'enseignement supplémentaire, matériel pédagogique spécialisé et, dans certains cas, réduction des effectifs par classe par exemple. Les Pays-Bas ont adopté ce système en 1985 pour tous les établissements primaires : les écoles comptant un nombre substantiel d'élèves défavorisés ont vu leurs crédits augmenter. En Australie, le programme *Better Schools* du *National Plan for School Improvement* est un modèle de financement des établissements scolaires en fonction des besoins qui, depuis 2014, fournit aux écoles des ressources supplémentaires du Commonwealth. Le financement des établissements est calculé en fonction des besoins de chaque élève inscrit[3] (OCDE, 2016b). Au Canada, les élèves immigrés bénéficient de moyens pédagogiques plus développés, des cours supplémentaires par exemple (OCDE, 2015a). Au Chili, une « subvention scolaire préférentielle » (*Subvención Escolar Preferencial*) est allouée aux établissements qui comptent une plus forte proportion d'élèves vulnérables (OCDE, 2015i).

La mise en place d'un environnement pédagogique plus favorable passe aussi par le recrutement et la formation d'enseignants et par la promotion de stratégies d'apprentissage efficaces. La qualité des enseignants est un élément particulièrement important pour favoriser la réussite à long terme des enfants des zones défavorisées : les élèves qui ont des enseignants performants (dont la valeur ajoutée est mesurée par la progression moyenne des notes aux examens) seront plus susceptibles de fréquenter des universités cotées, de gagner des salaires plus élevés et de vivre dans des quartiers de statut socioéconomique supérieur (Chetty et al., 2014). Dans la plupart des pays, les enseignants chevronnés sont proportionnellement plus nombreux dans les établissements sans problèmes que dans les établissements difficiles. Certains pays ont mis en place des mesures volontaristes pour renverser cette tendance. En Finlande, une grande latitude est laissée aux enseignants pour adapter le rythme de l'enseignement à celui de l'apprentissage (English, 2014). Au Japon et en Corée, les enseignants et les chefs d'établissement sont souvent redéployés sur d'autres écoles de manière à ce que les professionnels les plus compétents soient plus équitablement répartis.

Les aménagements de la scolarité et l'adaptation des méthodes pédagogiques et du contenu des programmes aux besoins des élèves défavorisés peuvent améliorer les résultats. Aux États-Unis, les écoles sous contrat (« *charter schools* ») sont des écoles publiques qui jouissent d'une plus grande marge de manœuvre pour gérer le personnel, adapter les programmes et organiser le temps d'enseignement. Elles ciblent souvent les élèves issus de milieux de défavorisés. Elles offrent généralement de meilleurs moyens pédagogiques (classes à effectifs réduits et/ou un plus grand nombre d'heures d'enseignement), des services complémentaires et des enseignants mieux formés pour les jeunes en difficulté. De nombreux travaux constatent que ces écoles peuvent exercer une influence substantielle et durable sur le niveau de formation et, par la suite, sur l'emploi des jeunes défavorisés (OCDE, 2016c).

Pour inciter les meilleurs enseignants à exercer dans les établissements défavorisés, il faut leur proposer des salaires plus élevés ou des primes, comme l'indiquent quelques expériences menées aux États-Unis (programme *Talent for Transfer*), où ces mesures ont permis de recruter les enseignants les plus performants et de les retenir. Les résultats observés en France indiquent toutefois que les primes doivent être élevées car celles qui étaient proposées (1.5 % du salaire moyen) n'ont pas suffi à attirer les enseignants (Prost, 2013).

Pour améliorer la qualité des enseignants, il faut renforcer l'appui dont ils bénéficient dans les établissements défavorisés, où ils sont souvent moins performants que leurs confrères qui exercent dans des établissements relativement moins désavantagés. D'après les données de l'enquête TALIS 2013 de l'OCDE, le renforcement de l'aide aux enseignants passe par les mesures suivantes : (1) appui à la formation continue ; (2) autonomie – le pouvoir de décision des enseignants quant à leurs méthodes pédagogiques ; et (3) les réseaux de pairs – le rôle que jouent les enseignants dans la réglementation de leurs propres normes, y compris des mesures en matière de socialisation par les pairs, d'orientation et de rétroinformation. Des investissements dans le savoir professionnel des enseignants et dans les réseaux de pairs pourraient réduire les taux de déperdition des effectifs enseignants couramment observés dans les établissements très défavorisés (Imazeki et Goe, 2009). Les systèmes d'éducation peuvent aussi les épauler – notamment en exigeant d'eux qu'ils participent à des programmes de formation préalable qui les familiarisent avec la pédagogie et leur offrent des possibilités de s'exercer à l'enseignement, et en finançant des programmes d'initiation et de mentorat. D'autres mesures consistent à aider les enseignants à conduire des études individuelles ou collaboratives au niveau de la classe et à encourager leur participation à des réseaux de pairs aux fins d'échange d'information (OCDE, 2016d). Ces mesures pourraient s'avérer particulièrement bénéfiques dans les établissements qui comptent un fort pourcentage d'élèves défavorisés sur le plan socioéconomique et dans les établissements secondaires. Le Chili, par exemple, a instauré en 2016 un nouveau système de perfectionnement professionnel des enseignants qui prévoit davantage d'heures consacrées à la préparation des cours, des augmentations de salaires, et des primes pour ceux qui enseignent dans des établissements défavorisés sur le plan socioéconomique (OCDE, 2018a).

Les inégalités en termes de participation à des programmes extrascolaires accentuent les écarts de compétences non cognitives. Les activités des élèves en dehors de l'école influe sur leurs résultats et la mobilité sociale. La participation des enfants à des activités périscolaires, qui suppose généralement un investissement des parents, en temps et en argent, a évolué au cours des dernières décennies, et cette évolution a privilégié les enfants favorisés (Snellman et al., 2015). Les élèves des familles à revenu élevé consacrent plus d'heures à des cours particuliers et à des activités extrascolaires. Les pouvoirs publics devront éventuellement accorder des crédits supplémentaires pour organiser un tutorat gratuit dans les établissements défavorisés et des programmes de développement des compétences sociales et affectives. Les données empiriques confirment les effets positifs de la participation à des activités extrascolaires sur les études et les perspectives professionnelles, surtout pour les jeunes issus de milieux défavorisés (Heckman, 2008). L'organisation d'activités extrascolaires en Lettonie est un exemple en ce sens. Le système institutionnalisé de pédagogie des loisirs, financé conjointement par l'État et les communes, offre aux jeunes des possibilités intéressantes de pratiquer un sport, de suivre des cours de musique, de s'initier à un artisanat, et de pratiquer d'autres activités susceptibles de favoriser l'acquisition de compétences sociales et professionnelles (OCDE, 2015h).

6.2.2. Éliminer les obstacles à la mobilité dans l'enseignement secondaire

Plusieurs mesures peuvent favoriser l'équité dans l'enseignement secondaire et atténuer les inégalités liées au milieu social entre les élèves. Il s'agit notamment de supprimer le redoublement, d'éviter l'orientation précoce des élèves et de reporter leur sélection au deuxième cycle du secondaire, d'encadrer les choix d'établissement de manière à éviter la ségrégation et le creusement des inégalités, d'adapter les stratégies de financement aux

besoins des élèves et des établissements, et de garantir l'équivalence des filières dans le deuxième cycle du secondaire pour éviter le décrochage (OCDE, 2013a).

Les élèves issus de milieux socioéconomiques modestes, d'origine immigrée, ou dont les parents sont peu instruits sont nettement plus susceptibles de redoubler que les autres ; or, le redoublement implique une accentuation de l'écart de réussite scolaire entre les élèves qui accusent un retard et leurs condisciples. Diverses stratégies permettent de limiter les redoublements : prévention, en remédiant aux déficits de connaissances pendant l'année scolaire ; passage automatique dans la classe supérieure ou redoublement partiel, avec soutien ciblé à l'élève, dans les matières ou modules où il a échoué ; et sensibilisation en vue de modifier la perception positive du redoublement. En Finlande, les programmes des établissements du deuxième cycle secondaire se composent d'unités modulaires qui se substituent aux années ; ce système permet aux élèves d'établir leur propre programme d'apprentissage parmi les cours proposés dans leur établissement ; l'élève ne redouble ainsi que les matières dans lesquelles il n'a pas obtenu de résultats satisfaisants. De même, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, le redoublement est généralement limité aux matières dans lesquelles l'élève a échoué (OCDE, 2012). Ces stratégies appellent des mesures complémentaires pour renforcer la capacité des établissements et des enseignants à répondre de manière adaptée aux besoins des élèves et à leur apporter le plus tôt possible un soutien régulier.

La conception de systèmes scolaires équitables et inclusifs suppose de limiter l'orientation précoce des élèves car une répartition dans les différentes filières en fonction de leurs aptitudes et intervenant tôt dans leur scolarité semble réduire considérablement leur mobilité. De nombreux pays affectent les élèves à différentes filières en fonction de leurs résultats, mais le moment où cette sélection intervient et son ampleur varient selon les pays de l'OCDE. Des pays comme la Suède ou l'Espagne ne le font pas pendant le cycle d'enseignement obligatoire, tandis que d'autres le font dès l'âge de 10-11 ans (OCDE, 2012). Les élèves issus de milieux défavorisés sont plus susceptibles d'être retirés de l'enseignement ordinaire et orientés vers une filière d'enseignement professionnel ou moins scolaire. Ils sont placés très tôt et de façon disproportionnée dans les filières ou groupes les moins généralistes, ce qui accentue les inégalités initiales (Spinath et Spinath, 2005). Par exemple, les élèves issus de l'immigration, lorsqu'ils sont orientés très tôt, risquent de se trouver cloisonnés dans un environnement éducatif de faible niveau avant même d'avoir eu la possibilité de développer les compétences linguistiques, sociales et culturelles qui leur permettraient d'exploiter pleinement leur potentiel (OCDE, 2010b). En Allemagne, en Autriche, et aux Pays-Bas, on trouve une proportion plus élevée d'immigrés dans les filières de relégation de l'enseignement obligatoire et dans les filières de formation professionnelle (OCDE, 2010b). Il apparaît que l'abolition de l'orientation précoce et l'instauration de systèmes d'enseignement polyvalent a favorisé la mobilité intergénérationnelle dans les pays nordiques et au Royaume-Uni, une évolution dont les familles à faible revenu ont été les principales bénéficiaires (Nolan et al., 2010 ; Blanden et al., 2005). On a ainsi constaté que le remplacement de l'ancien système à deux filières par un cycle d'enseignement polyvalent uniforme de neuf ans en Finlande avait accru la mobilité intergénérationnelle des revenus de 23 % (Pekkarinen et al., 2009). Dans les systèmes peu disposés à retarder l'orientation des élèves, la suppression des filières ou des groupes de faible niveau peut atténuer les effets négatifs d'une sélection précoce. Limiter le nombre de matières ou la durée du groupement selon les aptitudes, multiplier les passerelles entre les filières ou les classes, et veiller à la qualité des normes pédagogiques dans les différentes filières sont autant de

moyens d'atténuer l'incidence négative de l'orientation précoce, de la répartition en classes homogènes et de la constitution de groupes de niveau.

Des mesures visant à améliorer la qualité et l'organisation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire permettraient à celui-ci de mieux satisfaire aux attentes des élèves et de relever les taux d'achèvement scolaire. Il existe à cet égard plusieurs stratégies : assurer l'équivalence des filières générales et professionnelles en améliorant la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels, en créant des passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel, et en supprimant les « voies de garage » ; mieux informer et conseiller les élèves ; et adopter des mesures ciblées pour éviter le décrochage – en mettant en place, par exemple, d'autres filières permettant d'obtenir un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou en incitant les élèves à mener leurs scolarité à terme.

6.2.3. Prévenir le décrochage scolaire

Il faut absolument lutter contre l'abandon scolaire pour remédier aux inégalités dans le domaine de l'éducation et lever les obstacles à la mobilité. Depuis 2006, la Finlande réforme son système éducatif en ce sens. Le personnel des établissements scolaires assure un suivi régulier et inscrit dans la durée des enfants. Les élèves en risque de décrochage sont orientés vers des classes spéciales (2ème niveau, *Jopo*) et sont suivis de manière individualisée par un enseignant spécialisé (English, 2014). Les élèves dont les résultats ne s'améliorent toujours pas dans ce cadre sont orientés vers un troisième niveau. En Espagne, la loi de 2013 pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement (LOMCE) visait à réduire le nombre d'abandons scolaires et à améliorer les résultats scolaires en instituant de nouvelles évaluations externes des élèves et en accordant davantage d'autonomie aux établissements (Fernandez et Immervoll, 2017). Les Pays-Bas ont relevé l'âge d'obligation scolaire pour lutter contre le décrochage. L'instauration d'une « obligation de qualification » exige des élèves qu'ils fréquentent un établissement scolaire jusqu'à l'âge de 18 ans, à moins qu'ils n'obtiennent une qualification de base avant (OCDE, 2014c).

La lutte contre les mauvais résultats et le risque de décrochage doit commencer tôt : il faut repérer les élèves peu performants en début d'année scolaire et leur apporter un soutien ciblé toute l'année, entretenir des ambitions élevées pour tous les élèves, diminuer le redoublement, retarder la sélection scolaire et mobiliser la participation des parents tout au long de l'année scolaire. Les *Services d'orientation des jeunes* mis en place au Danemark offrent un exemple d'une approche fondée sur la prévention pour lutter contre l'abandon scolaire. Des conseillers établissent des plans éducatifs avec les enfants et leurs parents et assurent un suivi des transitions éducatives et de l'assiduité scolaire des élèves (OCDE, 2015j).

Si les mauvais résultats scolaires et l'absentéisme sont provoqués, ou aggravés, par des facteurs autres qu'éducatifs, comme des difficultés familiales, financières ou de logement, il faut agir. Le personnel de soutien spécialisé, psychologues qualifiés ou travailleurs sociaux intervenant dans les établissements scolaires par exemple, peut contribuer à identifier et régler rapidement ces problèmes. Selon les besoins des jeunes, les travailleurs sociaux ou autres personnels de soutien peuvent s'efforcer de remédier aux problèmes familiaux, résoudre une situation de logement difficile, ou mettre un jeune en contact avec les services de santé. En Norvège, par exemple, les établissements scolaires peuvent dispenser les enseignants d'une partie de leur charge d'enseignement pour leur permettre de s'occuper d'élèves en risque de décrochage et d'absentéisme. Dans une veine

similaire, en Belgique, la région des Flandres a institué la *interne leerlingenbegeleiding* (structure de suivi interne) qui agit au sein des établissements pour apporter une aide complémentaire aux élèves dans le besoin et victimes de situations extra-éducatives (OCDE, 2015j).

Une autre stratégie de lutte contre l'abandon scolaire consiste à créer des centres spéciaux pour gérer individuellement le cas des élèves en décrochage. Les programmes *Youth Coaches* en Autriche, *Youth Connections* en Australie, *Centra voor Leerlingenbegeleiding* (CLBs) en Flandres et les centres régionaux d'enregistrement et de coordination aux Pays-Bas ont pour objectif de prêter assistance aux jeunes sortis prématurément du système éducatif (ou susceptibles de le faire) et de les aider à réintégrer le système ou à entrer rapidement dans la vie active (OCDE, 2015j).

6.2.4. Renforcer le lien entre l'école et le foyer pour éviter la transmission des handicaps au sein de la famille

Des programmes de mentorat peuvent aussi intervenir pour aider les jeunes qui n'ont pas de figure d'autorité et de modèles positifs chez eux (OCDE, 2016c). Plusieurs programmes efficaces associent des activités périscolaires destinées aux jeunes défavorisés à un dispositif de mentorat. Des programmes scolaires d'apprentissage social et affectif ont aussi amélioré les résultats comportementaux et scolaires (Sawhill et al., 2012). Plusieurs études ont observé l'incidence positive du mentorat sur la santé, l'estime de soi, les comportements à risque et le bien-être des adolescents, à condition que la relation ait duré un an au moins (Grossman et Rhodes, 2002). Les effets du mentorat dépendent en grande part de la qualité et de la solidité de la relation entre le jeune et le mentor, ainsi que sur le ciblage adéquat des jeunes vulnérables (Dubois et al., 2002 ; Rhodes 2008).

On citera parmi les programmes de mentorat le réseau « *Big Brothers Big Sisters* » aux États-Unis ; depuis plus de 100 ans, il met en relation des adultes bénévoles (les « grands ») et des enfants (les « petits »). À Toronto, le programme *Pathways to Education*, qui propose un soutien scolaire, du mentorat et une assistance financière, a contribué à réduire les taux d'abandon scolaire (OCDE, 2016c). Au Portugal, le programme Entrepreneurs en faveur de l'insertion sociale (EPIS) organise des réunions en tête-à-tête ou en petits groupes entre des spécialistes qualifiés (souvent des psychologues ou des spécialistes des sciences de l'éducation) et des élèves de 13 à 15 ans, notamment ceux qui risquent le plus d'échouer en fin d'année et/ou d'abandonner leurs études. Le programme est adapté au déficit de compétences non cognitives spécifique à chaque participant et utilise à la fois des techniques individuelles (entretiens motivationnels, maîtrise de soi, techniques de résolution de problèmes) et des techniques de groupe (méthodes d'étude, formation aux compétences sociales, gestion de la critique, maîtrise de l'anxiété). Le programme s'est dans l'ensemble avéré efficace et économique, et a diminué le taux de redoublement de 10 points de pourcentage (Martins, 2010).

D'autres études ont également démontré que certains comportements parentaux améliorent les résultats des élèves issus de milieux défavorisés. Il apparaît que la participation des parents (la lecture avec les jeunes enfants, des discussions qui encouragent la réflexion critique et des comportements qui leur montrent l'exemple) est fortement corrélée aux résultats cognitifs et non cognitifs des enfants (Borgonovi et Montt, 2012). Des études longitudinales portant sur certains pays semblent indiquer que la participation des parents aux activités d'apprentissage à la maison et leurs aspirations concernant l'éducation de leurs enfants sont positivement associées aux résultats

éducatifs des enfants une fois le milieu socioéconomique pris en compte (Desforges et Abouchaar, 2003).

Cela montre que les enseignants, les établissements scolaires et les pouvoirs publics peuvent renforcer la participation des parents par divers moyens : des programmes de formation des parents, des projets visant à renforcer les liens entre la famille et l'école et des programmes qui mobilisent la participation des parents ou de la collectivité à l'enseignement par exemple. Le programme national de partenariats entre parents et écoles d'Epstein (Kreider, 2000) a montré que les meilleurs résultats étaient obtenus quand la participation des parents était pleinement intégrée dans les plans de développement des établissements, et quand ces plans impliquaient aussi les enseignants et des membres de la collectivité. Une évaluation récemment conduite en France a établi que les groupes de discussions parentaux dirigés étaient un moyen efficace d'accroître la participation des parents, qu'ils avaient permis de mieux faire connaître la structure scolaire et d'améliorer le comportement des élèves, et qu'ils avaient eu des retombées positives sur l'apprentissage (Avvisati et al., 2010).

6.2.5. L'enseignement supérieur est un moment pivot pour assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle

L'éducation s'est développée dans de nombreux pays de l'OCDE, mais cette évolution n'a pas toujours favorisé la mobilité ascendante relative, vers l'enseignement supérieur notamment. Les individus issus de familles à faible revenu ou dont les parents sont peu instruits ont toujours moins de chances d'accéder à des études supérieures et de les mener à terme que ceux issus de milieux plus aisés (chapitre 5). Compte tenu de l'importance croissante de l'enseignement tertiaire pour les compétences requises sur le marché du travail et les revenus, le non-accès à l'enseignement supérieur peut avoir des conséquences négatives sur les trajectoires de revenu et la mobilité sociale à plus long terme. Les différences de diplômes font que les diplômés issus de familles modestes sont moins susceptibles d'évoluer vers un emploi spécialisé et ont dans l'ensemble des revenus inférieurs. Aux États-Unis, par exemple, les universités les plus compétitives sont fréquentées presque exclusivement par des étudiants issus de milieux socioéconomiques élevés, qui y sont quatorze fois plus nombreux que les étudiants défavorisés (Carnevale et al., 2010). Ce phénomène est également observé dans d'autres pays où les systèmes d'enseignement supérieur sont caractérisés par des différences notables entre les établissements d'excellence et les universités ordinaires. Outres les États-Unis, des différences substantielles sont observables entre les deux catégories d'établissements au Royaume-Uni et en France, en termes de rigueur du processus de sélection et de dépenses par étudiant ; le système d'enseignement de ces deux pays présente donc un fort dualisme, ce qui n'est pas le cas des pays nordiques (Brezis et Hellier, 2017).

Pour remédier à la sous-représentation des étudiants issus de milieux socioéconomiques défavorisés dans l'enseignement supérieur, surtout dans les universités sélectives ou prestigieuses, des actions d'information des élèves s'imposent dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Mal renseignés et disposant de moyens limités, certains jeunes optent pour une filière post-secondaire plus courte ou un établissement moins exigeant qui leur donnera rapidement accès à un emploi de premier échelon, mais leur offrira des perspectives professionnelles moins engageantes. Les informations, les conseils et les orientations influent considérablement sur les choix des élèves, et ceux issus de milieux socioéconomiques modestes risquent d'être moins bien renseignés par leurs parents, leurs réseaux et leurs écoles quant aux filières de l'enseignement supérieur. Les admissions en université sur critères élargis permettent d'éviter que des candidats très

prometteurs issus d'un milieu défavorisé soient écartés lors du processus de sélection initial (OCDE, 2017d ; Mountford-Zimdars et al., 2016).

Le mentorat ou le tutorat, en vertu desquels des étudiants d'une université donnée apportent une aide aux élèves d'établissements secondaires pour les informer des qualités que les évaluateurs recherchent dans le cadre du processus d'admission contribue à développer les compétences interpersonnelles et à rehausser les aspirations des élèves. Le programme français *Pourquoi Pas Moi* lancé par l'école de commerce ESSEC, qui est désormais en vigueur dans 130 universités de premier plan et représente 34 % des grandes écoles (*Cordées de la Réussite*, ONPV, 2016), propose aux élèves du secondaire un programme de mentorat et des ateliers. Son évaluation montre que 90 % des élèves participants poursuivent des études supérieures, contre 75 % en moyenne, et qu'ils ont deux fois plus de chances d'intégrer un établissement d'élite (toutes choses étant égales par ailleurs, Accenture, 2012). Aux États-Unis, un programme similaire, le *College Coach Program*, conduit dans douze lycées publics de Chicago, a permis aux élèves de suivre l'intégralité du processus d'admission à l'université ; ces élèves ont eu 13 % de chances supplémentaires de voir leur démarche aboutir que ceux qui n'ont pas reçu l'aide d'un mentor, et 24 % de chances supplémentaires d'être admis dans une filière longue non sélective plutôt que dans une filière courte (Rosenbaum et al., 2015). Il sera difficile de développer ces programmes, car ils ne touchent qu'une faible proportion des élèves du secondaire en France - 2 % environ (M.E.S.R.I., 2017).

Les politiques qui visent à remédier aux inégalités et aux obstacles socioéconomiques à la mobilité ascendante des catégories défavorisées doivent également prévoir des mesures pour favoriser leur recrutement, des politiques d'admission différenciées par exemple. La discrimination positive fondée sur la catégorie sociale ou l'admission sur critères élargis sont des moyens de lutter contre le désavantage économique intergénérationnel. Les tenants de ces méthodes estiment en effet qu'étant donné la diversité des possibilités et des situations des apprenants, il est juste de prendre en compte, outre les résultats scolaires habituels, les informations contextuelles dans le cadre du processus d'admission à l'université. Les politiques d'admission sur critères élargis prennent généralement en considération d'autres éléments relatifs aux antécédents des étudiants, comme le niveau de performance global de leur école et les marqueurs socioéconomiques liés à leur réussite scolaire (Boliver et al., 2015). Ces politiques demeurent toutefois très controversées.

Plusieurs pays ont instauré ou envisagent des politiques d'admission différenciées de cette nature pour les catégories économiquement faibles ou les groupes démographiques défavorisés. Il y a dix ans, le Brésil a mis en place un système de discrimination positive fondé sur des quotas par race, mais aussi destiné aux étudiants à faible revenu et aux diplômés des établissements scolaires publics. Aux États-Unis et en Afrique du Sud, on s'interroge sur l'opportunité de remplacer la discrimination positive en fonction de la race à un système fondé sur la catégorie sociale. Diverses questions se posent quant à l'efficacité de la discrimination positive (Cahuc et al., 2014). D'un point de vue théorique, elle pourrait se traduire par un moindre investissement des groupes visés et s'avérer globalement préjudiciable (Coate et Loury, 1993). D'un point de vue empirique, on ignore dans quelle mesure elle bénéficie à la population-cible. Une étude de l'université du Colorado a montré que les politiques de discrimination positive en fonction de la catégorie sociale avaient pour effet d'accroître la diversité socioéconomique et d'élargir légèrement la diversité raciale (Gaertner et Hart, 2013), mais une autre étude d'un établissement plus sélectif, UCLA, a montré que la représentation des minorités diminuait (Sander, 1997). L'évaluation du programme

israélien de discrimination positive en fonction de la catégorie sociale a démontré l'efficacité de ce dernier, puisqu'il a élargi l'accès des candidats issus de milieux défavorisés dont les résultats scolaires étaient à la limite du recevable et s'est traduit par une hausse des taux d'admission et d'inscription (Alon et Malamud, 2014). Sander (2004) a montré qu'aux États-Unis, les étudiants en droit noirs bénéficiant de mesures de discrimination positive étaient plus susceptibles de se retrouver à l'extrémité la moins performante de la distribution, et risquaient davantage d'abandonner leurs études. Arcidiacono et al. (2012) ont constaté que la discrimination positive pouvait influer sur le choix de la matière dominante et être préjudiciable pour les étudiants qui auraient opté pour des filières plus exigeantes en son absence.

D'aucuns proposent de remplacer la discrimination positive par des « programmes par pourcentage » pour atteindre les objectifs de diversité (Arcidiano et Lovenheim 2016). Ces programmes garantissent l'admission d'élèves qui se situent dans le *X* pour cent supérieur de leur classe secondaire – ce qui élargit l'accès aux élèves à faible revenu issus de minorités. Le Texas et la Californie ont mis en place des programmes qui garantissent automatiquement à tous les élèves figurant dans les 10 pour cent supérieur de leur classe une admission à l'université.

Pour être efficace, le système d'admission sur la base de critères élargis doit aussi se fonder sur des indicateurs précis et adaptés dont les universités pourront se servir pour appréhender les différences antérieures, sans compromettre la réussite de l'étudiant. Les indicateurs courants comprennent des mesures du handicap relatif à l'échelon de l'individu, du quartier et de l'établissement scolaire, éventuellement complétées par des évaluations des enseignants. En France, l'IEP (Sciences Po) a mis en place pour les étudiants issus d'établissements défavorisés (*Zone d'éducation prioritaire*) une filière spéciale (*Convention d'éducation prioritaire*) qui les exempte de l'examen écrit mais leur impose une présentation devant un jury d'admission. Depuis son instauration en 2001, plus de 1 700 étudiants ont bénéficié de cette procédure, et leur taux de réussite paraît équivalent à celui des autres étudiants, même s'il leur faut parfois plus de temps pour terminer leurs études (Tiberj, 2011).

Outre ces dispositifs, la diversification des parcours permettant aux élèves défavorisés d'intégrer les meilleurs établissements est un autre moyen de favoriser la mobilité sociale. Les cours préparatoires, les programmes de base d'une année et les universités d'été offrent aux étudiants qui n'ont pas le niveau requis d'acquérir suffisamment de connaissances et de compétences pour accéder aux universités sélectives. La France a également établi les *parcours passerelles* qui permettent aux élèves des filières courtes ou issus d'établissements moins sélectifs d'intégrer des formations plus longues. Par ailleurs, les meilleures universités proposent de nouveaux diplômes pour attirer des étudiants dans l'enseignement supérieur.

Le remplacement du système d'admission décentralisé par un système centralisé peut aussi favoriser l'accès d'étudiants issus de milieux socioéconomiques plus modestes. L'expérience du Chili montre que le système d'admission centralisé en place depuis 2012, qui élargit l'offre d'établissements, a eu des retombées sociales positives, surtout pour les étudiants confrontés à des coûts d'inscription élevés. (Espinoza et al., 2017). Les étudiants sont sélectionnés en fonction d'une note qui associe leurs résultats scolaires à ceux obtenus à un examen national (*Prueba de Selección Universitaria*). Cette réforme a permis aux étudiants de statut socioéconomique modeste de s'inscrire dans des établissements de meilleure qualité, et l'avantage conféré par la richesse a été diminué de moitié. Sur le plan de la faisabilité, les coûts d'inscription élevés et la qualité relativement

uniforme des établissements pourraient amener les universités à opter volontairement pour un système centralisé. Celui-ci pourrait être adopté plus volontiers sur un marché où les coûts de recherche sont élevés, dans les pays très inégalitaires par exemple.

Pour assurer la mobilité sociale dans l'enseignement supérieur, les mesures ne sauraient se limiter au premier jour d'université. Il convient notamment d'apporter davantage de soutien aux étudiants issus de milieux modestes pour leur permettre de mener leurs études à terme (Crawford et al., 2016). Pour certains, les obstacles sont liés à la charge de travail ; pour d'autres, ils sont associés au fait qu'ils doivent mener de front travail et études. Les services de conseil et de tutorat pourraient s'employer à prévenir l'abandon des études, surtout pendant la première année ou vers sa fin. Le programme *First Generation* de l'université du Colorado à Boulder, par exemple, aide les étudiants de première génération à passer du premier cycle universitaire aux cycles supérieurs et à s'orienter parmi les différents programmes universitaires et sociaux (Boulder, 2018).

Enfin, la diversité dans l'enseignement supérieur est également associée à des questions de financement, et les individus issus de milieux défavorisés doivent savoir précisément sur quelles aides financières ils peuvent compter avant de s'inscrire. L'objectif des bourses étudiantes est de supprimer l'obstacle que peuvent constituer les revenus ou les moyens familiaux à l'accès à l'enseignement supérieur et à la réussite dans ces études. Plusieurs travaux ont mis en évidence l'incidence de l'aide aux étudiants sur les décisions d'inscription et indiquent que les programmes d'assistance augmentent sensiblement les taux d'inscription, de l'ordre de 1 à 3 points de pourcentage pour 1 000 USD (Kane 1995 ; Dynarski, 2000, 2003 ; Seftor et Turner, 2002, pour les États-Unis ; Nielsen et al., 2010, pour le Danemark ; Dearden et al., 2014, pour le Royaume-Uni). Des données plus récentes montrent par ailleurs que l'aide financière se traduit par une hausse des taux annuels d'achèvement et par de meilleures notes (Murphy et Wyness, 2016 ; Goldrick-Rab et al., 2016). Des droits de scolarité élevés peuvent aussi dissuader les étudiants à faible revenu de s'inscrire, mais une diminution des droits ou la gratuité des études profiteront sans doute de manière disproportionnée aux riches. La méthode consistant à moduler les droits de scolarité selon une échelle dégressive fondée sur le revenu familial/individuel, et qui en exonérerait les familles/individus dont le revenu serait inférieur à un seuil donné, semble offrir une solution prometteuse. Les prêts sont une autre solution, mais il convient d'éviter des taux élevés de défaut de remboursement, d'endettement et de risque. Dynarski et Kreiman (2013) proposent par exemple des prêts dont les remboursements augmenteraient et diminueraient automatiquement en fonction du revenu de l'emprunteur.

6.3. Quelles sont les politiques de l'emploi les plus à même de favoriser la mobilité sociale ?

La réussite professionnelle des individus est le principal facteur de mobilité ascendante des revenus des ménages (chapitre 3). Les personnes en situation d'emploi précaire sont moins susceptibles de progresser sur l'échelle des revenus et des rémunérations et sont moins bien équipées pour faire face à des événements déclencheurs négatifs sur le marché du travail, comme la perte d'emploi. Par ailleurs, la réussite sur le marché du travail est en grande partie déterminée par les antécédents parentaux. La moitié des enfants dont les parents sont cadres occupent eux-mêmes des postes de responsabilité, mais un quart seulement de ceux dont les parents sont des travailleurs manuels ont une chance d'atteindre ce niveau (chapitre 4).

Si un système d'enseignement et de formation de qualité est indispensable pour donner aux individus le meilleur démarrage possible dans la vie active, les politiques de l'emploi peuvent sensiblement influer sur la mobilité salariale et professionnelle tout au long de la carrière. *Primo*, les adultes peu qualifiés qui n'ont pas bénéficié de possibilités d'apprentissage risquent de se trouver bloqués dans leur évolution si leurs compétences restent faibles ou se dégradent à la longue, et ont donc besoin de formations ciblées. *Secundo*, même les jeunes très qualifiés issus de milieux défavorisés tireront profit d'interventions complémentaires pour accéder à certaines professions et décrocher un emploi de qualité. *Tertio*, un marché du travail performant peut limiter les périodes de chômage, mais aussi leurs effets stigmatisants. *Quarto*, la mobilité des revenus tout au long de la vie active est conditionnée par le nombre et la qualité des emplois en général, et devrait dont être influencée par les institutions du marché du travail, comme la législation sur la protection de l'emploi et les politiques actives du marché du travail. Enfin, les événements déclencheurs déterminent la mobilité des revenus sur l'ensemble de l'échelle de distribution, dans la partie intermédiaire notamment, et des politiques de l'emploi bien conçues peuvent favoriser des trajectoires de mobilité durables pour les salariés à revenu intermédiaire.

Les politiques du travail influent aussi sur la mobilité intergénérationnelle des rémunérations et des revenus : d'après Solon (2004), l'un des principaux déterminants de la mobilité sociale est le taux de rendement du capital humain, car il incite les parents aisés à investir davantage dans le capital humain de leurs enfants. Des données internationales indiquent qu'une hausse du rendement de la scolarité est corrélée à une baisse de la mobilité intergénérationnelle (Corak, 2013). Le Graphique 6.2 montre une forte relation entre le rendement de l'éducation (revenus relatifs) et la mobilité éducative. Les pays où les revenus relatifs des individus diplômés de l'enseignement supérieur sont plus élevés sont généralement ceux qui affichent aussi un plus haut degré de transmission intergénérationnelle du niveau de formation, c'est-à-dire une mobilité plus faible. Il s'agit par exemple de l'Allemagne, de la Hongrie, du Portugal et du Mexique. À l'inverse, l'Australie, le Canada et la Corée affichent à la fois une faible transmission intergénérationnelle du niveau de formation et un bas rendement de l'enseignement supérieur.

Graphique 6.2. La mobilité éducative est plus faible dans les pays où le rendement de l'enseignement supérieur est plus élevé

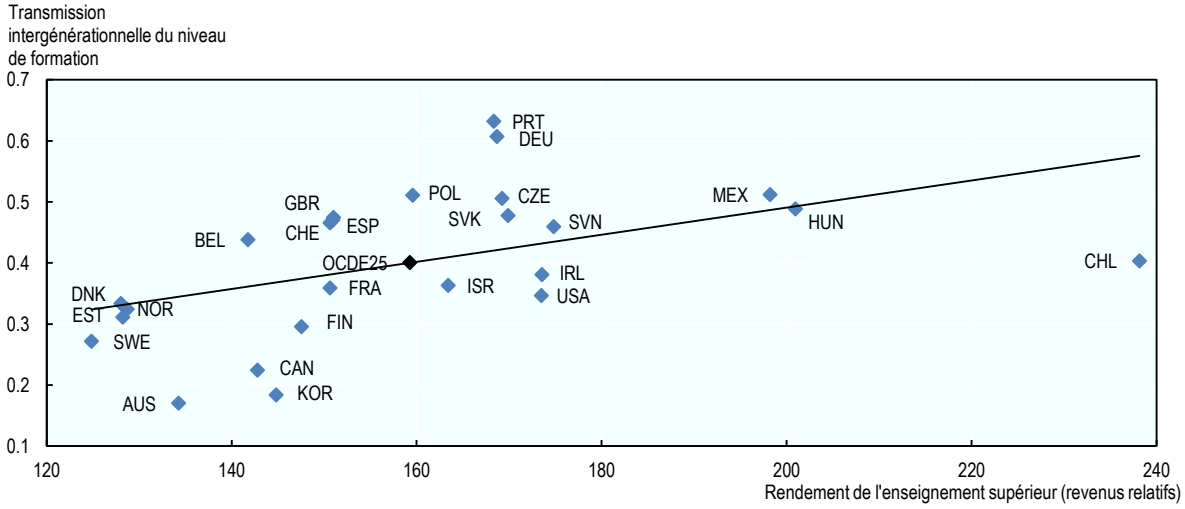

Note : La transmission du niveau de formation est définie par le coefficient de régression entre les années de scolarisation des parents et celles des enfants dans la tranche d'âge des 30-55 ans (chapitre 4). Le rendement de l'enseignement supérieur est défini par les revenus relatifs par rapport au cycle supérieur de l'enseignement secondaire de tous les salariés âgés de 25 à 64 ans en 2015 ou la dernière année disponible.
Source : *Regards sur l'éducation* de l'OCDE *(2015)* et calculs de OCDE fondés sur le CNEF pour l'Allemagne, l'Australie, la Corée et les États-Unis, la base de données CASEN pour le Chili, l'ESS pour les pays européens et l'ENIGH pour le Mexique.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971328

6.3.1. Donner aux jeunes un bon départ dans la vie

Un mauvais départ en début de vie active peut avoir des conséquences préjudiciables durables. Certains pays parviennent toutefois mieux que d'autres à rééquilibrer les chances (chapitre 3). Il faut en faire davantage pour aider les jeunes défavorisés à mieux démarrer leur vie professionnelle et éviter ainsi les carrières médiocres caractérisées dès le début par des périodes intermittentes de travail peu rémunéré et de chômage. Les jeunes issus de milieux défavorisés sont plus susceptibles d'avoir quitté le système d'enseignement tôt, sans avoir acquis les compétences nécessaires. Ils risquent donc davantage d'être sans emploi, non scolarisés, et de ne suivre aucune formation (NEET) : la probabilité que leurs parents aient un niveau d'instruction inférieur au deuxième cycle du secondaire est supérieure de 80 % à celle des autres jeunes, et ils sont deux fois plus susceptibles d'avoir des parents inactifs (OCDE, 2016c). Le *Plan d'action de l'OCDE pour les jeunes* recommande une série de mesures, notamment de mettre en place des programmes de la deuxième chance et d'encourager les employeurs à développer les programmes d'apprentissage ou des stages de qualité qui aident les jeunes défavorisés ayant interrompu tôt leurs études.

Les jeunes qui quittent prématurément l'école éprouvent beaucoup de difficultés à y retourner car les facteurs éducatifs, sociaux ou personnels à l'origine de cet abandon persistent souvent et demeurent un obstacle. Les programmes de la deuxième chance leur offrent un environnement pédagogique souple, bien adapté à leurs besoins et conçu pour les aider à se réinsérer dans le système éducatif en leur apportant un soutien intensif pendant une période de plusieurs mois à un an, et en assurant un suivi le cas échéant. Ils

prennent en compte les compétences cognitives et non cognitives et associent des cours de rattrapage en lecture, en écriture et en calcul à une formation professionnelle, des conseils intensifs, une aide médicale et une orientation professionnelle, dans le cadre de relations solides avec les employeurs et intervenants locaux. Une simple expérience professionnelle ou des travaux en collectivité – dans la restauration ou les soins aux personnes âgées, par exemple – peuvent aider ces jeunes à retrouver un rythme de travail (OCDE, 2016c). On citera pour exemples les programmes *Job Corps*[4] et *YouthBuild* aux États-Unis, qui proposent un préapprentissage complet, l'*École de la deuxième chance* en France et les établissements suédois d'enseignement pour adultes qui offrent aux jeunes âgés de plus de 18 ans des conseils, une formation aux compétences sociales et au savoir-être, ainsi qu'un enseignement classique.

De nombreuses interventions couronnées de succès à l'intention des étudiants défavorisés s'efforcent d'améliorer les caractéristiques non cognitives, dont certaines sont transmises par le milieu social. Ces compétences non cognitives - caractère consciencieux et stabilité émotionnelle (« locus de maîtrise » et estime de soi) par exemple - sont positivement associées aux résultats sur le marché du travail (Brunello et Schlotter, 2011). Il apparaît que les compétences non cognitives sont aussi malléables que les compétences cognitives et peuvent être influencées par l'éducation. L'expérience et des interventions spécialisées peuvent modifier les traits de personnalité, y compris chez les adolescents et les jeunes adultes. Le soutien périscolaire, le mentorat, l'expérience professionnelle et les programmes de la deuxième chance peuvent ainsi influer sur les compétences non cognitives (OCDE, 2016c).

Le passage de l'école à la vie active est un moment déterminant pour la mobilité intergénérationnelle et la trajectoire future des jeunes sur le marché du travail. Les programmes d'apprentissage, qui conjuguent travail et études dans le cadre d'une approche en entreprise, peuvent faciliter cette transition (voir par exemple Acemoglu et Pischke, 1998, pour l'Allemagne ; Fersterer et Winter-Ebmer, 2003, pour l'Autriche ; McIntosh, 2004, pour le Royaume-Uni ; et Abriacet al., 2009, pour la France). Pour améliorer la mobilité sociale, ces programmes doivent davantage s'efforcer d'attirer et de retenir les jeunes vulnérables pour lesquels il est parfois plus difficile d'obtenir des stages (UK Social Mobility Commission, 2014). Les programmes efficaces doivent être conçus de manière à encourager la participation de différentes tranches d'âge, des femmes et des jeunes défavorisés, et couvrir toute une palette de secteurs et de métiers. Ils doivent prévoir une forte composante de formation et être bien intégrés au système scolaire traditionnel. Il convient notamment de veiller à ce qu'ils ne soient pas utilisés de manière abusive comme source de main d'œuvre bon marché. Les programmes de préapprentissage peuvent préparer les jeunes plus défavorisés, qui éprouvent des difficultés à être admis en apprentissage, en les aidant à combler leurs lacunes à l'écrit ou en calcul, en renforçant leur motivation, en leur donnant des habitudes de travail, voire en leur permettant de travailler en entreprise sur de courtes périodes. Des programmes de cette nature existent en Allemagne, où ils durent jusqu'à un an, et en Australie, où ils se concentrent sur des métiers spécifiques ou sur un éventail de domaines, et font généralement intervenir des cours d'EFP en classe et des stages.

Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place des incitations financières pour encourager les employeurs à créer des places d'apprentissage (OCDE, 2016c). Il s'agit de subventions des salaires, de crédits d'impôt et/ou de baisses de cotisations sociales et de salaires inférieurs au minimum légal pour les jeunes. Au Royaume-Uni, le *National Apprenticeship Service* offre des bourses d'apprentissage d'un montant de 1 500 GBP aux entreprises de moins de 1 000 salariés qui recrutent des jeunes âgés de 16 à 24 ans. En

Allemagne, les partenaires sociaux définissent d'un commun accord une allocation de formation qui varie selon l'âge de l'apprenti et son ancienneté au sein de l'entreprise. Au Danemark, toutes les entreprises versent une cotisation annuelle de près de 400 EUR par salarié au Fonds des employeurs pour le financement de la formation (AER). Ce fonds indemnise les entreprises tous les 24 mois pour chaque apprenti embauché (OCDE, 2016c).

6.3.2. S'attaquer aux obstacles professionnels des catégories défavorisées

Même quand les élèves issus de milieux défavorisés ont un niveau d'instruction équivalent à celui de leurs condisciples, ils se heurtent à des difficultés pour trouver un emploi de qualité et passent ainsi à côté des possibilités qui les accompagnent. Cette barrière invisible est le fruit de phénomènes complexes, que l'on peut ranger dans deux catégories : le manque d'informations et la discrimination. Les jeunes issus de milieux défavorisés ne maîtrisent pas toujours les codes de comportement informels sur lesquels reposent les procédures de recrutement (Vance, 2016). Il se peut que les employeurs exercent, consciemment ou pas, une discrimination.

Faciliter le passage de l'école à la vie active des jeunes défavorisés est un moyen majeur d'assurer la mobilité ascendante au cours de la vie et de prévenir la transmission des handicaps d'une génération à l'autre. Le renforcement de l'orientation professionnelle, du mentorat et des liens entre l'enseignement et les employeurs permettrait de fournir aux étudiants défavorisés des informations de meilleure qualité quant aux étapes nécessaires pour faire carrière, surtout dans les professions les plus sélectives (Marcenaro Gutierrez et al., 2014). Le Royaume-Uni a récemment établi la *Careers and Enterprise Company*, un organisme dirigé par les entreprises et créé par le gouvernement pour préparer les élèves au monde du travail ; son ambition est de permettre aux jeunes de bénéficier de l'appui direct d'entreprises pour favoriser la mobilité sociale.

Les stages non rémunérés peuvent devenir un obstacle à la mobilité sociale. Les étudiants à faible revenu ne peuvent se permettre de travailler à titre gratuit et risquent d'opter à terme pour des emplois d'été ou des stages rémunérés dans des secteurs où ils n'acquièrent pas les compétences nécessaires pour gravir les échelons. La BBC, par exemple, a décidé d'interdire les stages non rémunérés dans l'objectif volontariste de favoriser la mobilité sociale. Les initiatives d'organismes œuvrant dans le domaine de la mobilité sociale comme le Sutton Trust et la Social Mobility Foundation au Royaume-Uni ont mis en place divers programmes destinés à encourager les jeunes issus de milieux modestes à faire des stages dans des entreprises de premier plan. Aux États-Unis, le programme *Year Up* offre, en association avec des entreprises, un enseignement post-secondaire aux jeunes défavorisés qui ont obtenu au moins un diplôme du secondaire mais n'ont pas les compétences nécessaires pour trouver un emploi de qualité. Roder et Elliott (2014) ont constaté que trois ans après la fin du programme, le salaire annuel des participants était supérieur de 30 %, une hausse due essentiellement à un salaire horaire plus élevé[5].

C'est souvent par le biais de réseaux informels et de relations que l'on trouve un stage, mécanismes dont les jeunes les moins aisés sont exclus (Social Mobility Commission, 2016). L'adhésion à des clubs professionnels, à des réseaux de femmes et autres initiatives du même genre offrent aux jeunes issus de milieux socioéconomiques modestes de nombreuses possibilités de se créer des réseaux sociaux et d'entendre parler d'emplois et de dispositifs nouveaux qui compenseront le manque de relations de leurs parents. En France, le réseau social *Pote Emploi* s'efforce de mettre en relation des jeunes issus de milieux défavorisés qui ont réussi avec d'autres, plus jeunes, issus du même

milieu et de donner à ces derniers accès à un réseau, notamment à des possibilités de stages.

Les jeunes issus de milieux défavorisés se heurtent souvent à de puissants obstacles durant la phase de recrutement, en particulier à la discrimination, consciente ou inconsciente, exercée par des employeurs souvent enclins à embaucher des candidats auxquels ils s'identifient (Heath et al., 2013 ; Bertrand et al., 2017 ; Dovidio et al., 2016 ; Pager and Western, 2012). Les CV anonymes sont l'une des pratiques qui visent à favoriser l'embauche et le maintien en poste de personnes issues de milieux socioéconomiques modestes. Les preuves de leur efficacité en termes de taux de rappel sont toutefois peu concluantes (Krauser et al., 2012 ; Behaghel et al., 2015). Dans la pratique, les CV anonymes ne sont peut-être pas totalement anonymes dans la mesure où il est toujours possible d'y déceler des indices informels comme le lieu de résidence, les établissements scolaires fréquentés ou les compétences linguistiques mentionnées (Krauser et al., 2012). Ils peuvent laisser transparaître des références à la catégorie sociale, comme des loisirs ou des activités périscolaires plus accessibles sur le plan financier (Rivera et Tilcsik, 2016). Enfin, même si les candidatures sont anonymes, l'identité des candidats est révélée lors de l'entretien (Rivera et Tilcsik, 2016).

On citera parmi les mesures de lutte contre les discriminations associées au milieu social, qui limitent les débouchés, les campagnes de communication, en direction des entreprises et des directeurs des ressources humaines notamment, qui visent à atténuer la subjectivité des procédures de recrutement. La société MasterCard a lancé une campagne *InternsWanted* qui invite les candidats à soumettre une « présentation créative » exposant leur idée en vue de promouvoir un aspect du projet de l'entreprise sous forme de blog, de vidéo ou de graphisme.

Les services publics peuvent servir de modèle en matière de non-discrimination (Lipsky, 1980). Permettre à des jeunes issus de l'immigration ou à des jeunes femmes d'accéder à des carrières enrichissantes dans la fonction publique peut être un moyen fructueux d'améliorer la mobilité sociale et les pratiques de recrutement (OCDE, 2017d). Au Royaume-Uni, les autorités ont mis en place le *Civil Service Fast Stream Programme* pour inciter certains des diplômés les plus talentueux à suivre une formation dans la perspective d'une carrière dans la haute fonction publique ; les participants sont sélectionnés en fonction de leur potentiel et non de leurs antécédents. En France, les étudiants issus de milieux sociaux défavorisés bénéficient de bourses d'études pour les aider à préparer le concours d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA). En Norvège, les employeurs publics sont tenus d'inviter un candidat qualifié d'origine immigrée et une personne handicapée à un entretien, et ont la possibilité de retenir le candidat arrivé en deuxième position si celui-ci est issu de l'immigration. De nombreux pays – Irlande, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas par exemple – forment les membres du comité de sélection aux questions liées à la diversité dont ils doivent tenir compte au cours de l'entretien, et constituent les comités de manière à ce qu'ils témoignent eux-mêmes de cette diversité. La Finlande a mis en œuvre un projet dénommé Avancement professionnel des responsables de sexe féminin au sein de l'Administration publique (2008-09), qui prévoit la formation des superviseurs à repérer les femmes qui présentent des aptitudes à occuper un poste à responsabilité et à les encourager à participer à la formation correspondante.

D'autres mesures visent à rendre l'accès aux professions libérales plus équitable, moyennant des aides financières à la création d'une nouvelle activité ou l'instauration de programmes pour aider les nouveaux venus dans la profession à se créer une clientèle par

exemple (Aina et Nicoletti, 2014). Des habilitations professionnelles trop rigoureuses peuvent nuire à la mobilité sociale en permettant à ceux qui disposent de moyens et de relations de bénéficier des revenus élevés liés à certaines de ces professions, en partie en empêchant d'autres personnes de leur faire concurrence (Rodrigue et Reeves, 2015). Les compétences entrepreneuriales aussi se transmettent souvent spontanément d'une génération à l'autre (Aghion et al., 2017). L'UE a lancé son Plan d'action Entrepreneuriat 2020 qui prévoit des interventions en vue de supprimer les obstacles administratifs et de soutenir les nouvelles entreprises dans les phases cruciales de leur cycle de vie, en mettant notamment l'accent sur l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat. Des propositions récentes dans ce domaine sont à l'examen aux États-Unis : il s'agirait d'assujettir les nouvelles propositions d'habilitation à une analyse coût-bénéfice et de remplacer l'habilitation de certaines professions (le gouvernement américain établit les qualifications requises pour l'exercice de 30 % des métiers ou professions environ) – par un système de certification, ou de les déréglementer (Kleiner, 2015).

6.3.3. Atténuer les retombées des crises de l'emploi et aider le retour à l'emploi

Pour empêcher les salariés de rester bloqués au bas de l'échelle des revenus et atténuer le risque de déclassement de ceux de la tranche intermédiaire en cas de chocs du marché du travail, il faut des politiques qui agissent sur le chômage et les périodes d'inactivité, et d'autres qui encouragent la mobilité professionnelle et salariale. Cette partie du rapport examine les outils dont disposent les pouvoirs publics pour prendre en charge les périodes récurrentes de chômage au cours d'une carrière. Cet objectif peut être atteint en limitant les périodes d'inactivité, en favorisant un retour de qualité à l'emploi et en aidant les travailleurs victimes de suppressions d'emploi à retrouver rapidement un travail.

6.3.3.1. Il n'est jamais trop tôt pour anticiper

Des mécanismes qui permettent d'anticiper les crises de l'emploi, comme la prévision des évolutions de l'économie et du marché du travail et la gestion prospective des compétences et des emplois, peuvent prévenir certains licenciements collectifs et fermetures d'usines et améliorer en parallèle la manière dont les entreprises s'adaptent au changement. Au Canada, le programme Partenariats du marché du travail (PMT) apporte aux employeurs, partenaires sociaux et collectivités des financements qui leur permettent d'établir des stratégies et plans anticipatifs pour faire face aux problèmes de main d'œuvre et satisfaire aux besoins en ressources humaines (OCDE, 2015c).

La coordination des conventions collectives intersectorielles ou interentreprises peut également faciliter les ajustements de salaires et du temps de travail de manière à éviter les licenciements et les chocs sur les revenus. Dans certains pays (comme la Suède), les réductions du temps de travail ne sont pas indemnisées, ce qui donne lieu à des baisses de rémunération proportionnelles, tandis que dans d'autres, des dispositifs de chômage partiel permettent de les indemniser partiellement (OCDE, 2017e). Ces dispositifs ont été très utilisés dans les pays de l'OCDE au lendemain de la crise de 2008, par exemple en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, au Japon, au Luxembourg et en Turquie. Ces programmes ont sensiblement contribué à stabiliser l'emploi permanent et à réduire le chômage en aidant les entreprises à éviter les licenciements superflus, autrement dit le renvoi définitif, durant un période de contraction de l'activité, de salariés dont les emplois auraient été viables à plus long terme (Cahuc et Carcillo, 2011 ; OCDE, 2016e)[6].

Des politiques actives et efficaces du marché du travail sont indispensables pour permettre aux demandeurs d'emploi de trouver des postes de qualité et empêcher que des périodes de chômage ne fassent obstacle à la mobilité ascendante ultérieure. Les politiques d'activation doivent établir un juste équilibre entre l'aide aux demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin (ce qui est généralement le cas dans les pays de l'OCDE) et celle apportée aux travailleurs en voie de réinsertion ou qui n'ont pas besoin d'un appui aussi soutenu, pour éviter que l'exclusion de l'emploi ne se pérennise.

6.3.3.2. Une activation rapide en cas de crise de l'emploi

Une activation rapide en cas de chômage prévient le risque de stigmatisation à long terme. Au Danemark, les « warning pools » sont des financements qui peuvent être utilisés pour créer un service temporaire de l'emploi sur un lieu de travail (OCDE, 2016f). Les employés du bureau local de l'emploi assistent les travailleurs dans leur recherche et les aident à définir une stratégie d'emploi. Des services de conseil sont fournis durant la période de préavis pour préparer les salariés à leur reconversion. Une formation peut être envisagée, qui débute peu après le licenciement. Dans l'Ontario, les Services de formation pour un réemploi rapide (SFRR) assurent une intervention immédiate en cas de licenciements massifs. Ils mettent les individus en contact avec les services publics de l'emploi et les aident à retrouver un travail en tenant compte des problèmes de maintien dans l'emploi à long terme (OCDE, à paraître). En Suède, les Conseils de sécurité de l'emploi facilitent le retour à l'emploi des travailleurs licenciés en les accompagnant dans leur démarche dès les premiers mois. C'est sans doute essentiellement grâce à eux que près de 90 % des salariés retrouvent un emploi dans l'année qui suit leur licenciement (OCDE, à paraître).

6.3.3.3. Accompagnement intensif des travailleurs difficiles à reclasser

Les outils de profilage sont très utiles pour donner aux chômeurs en difficulté de réinsertion de plus grandes possibilités de retrouver un emploi et de progresser sur l'échelle professionnelle, et de nombreux pays y font désormais appel (OCDE, 2015e). En Autriche, par exemple, le service public de l'emploi applique un modèle reposant sur trois « zones » : la première est un service qui fournit uniquement des informations, la deuxième un service chargé des « inscriptions et services de base » et la troisième un service « d'accompagnement », vers lequel les demandeurs d'emploi encore au chômage après trois mois sont orientés pour recevoir un suivi individualisé intensif. En Allemagne, les demandeurs d'emploi sont répartis en six profils après une évaluation assistée par ordinateur de leur « éloignement du marché du travail ». À chaque profil correspond en principe une stratégie de prise en charge spécifique que le conseiller doit suivre, des études qualitatives ayant toutefois révélé que le lien direct entre les résultats du profilage et les objectifs définis dans les plans d'action sont relativement ténus (OCDE, 2015e).

Des entretiens d'orientation approfondis durant la période de chômage permettent de définir les moyens de renforcer ou d'actualiser les compétences du demandeur d'emploi, de revoir son curriculum vitae, de lui donner des conseils sur les stratégies de recherche d'emploi ou les techniques d'entretien et de l'orienter vers des postes à pourvoir. Au Danemark, une expérience consistant à mener fréquemment des entretiens, tôt dans la période de chômage, avec les demandeurs d'emplois s'est traduite par une augmentation de cinq semaines de la période travaillée au cours des deux années suivantes (Maibom Pedersen et al., 2012). Des effets positifs en termes de retour à l'emploi ont également été constatés en France, qui indiquent notamment que des conseils professionnels approfondis peuvent améliorer l'adéquation entre le profil du demandeur d'emploi et le

poste à pourvoir (Behaghel et al., 2014). Une expérimentation récemment menée dans le Nevada, aux États-Unis, révèle qu'un entretien initial des demandeurs d'emploi avec des conseillers accélère le retour à l'emploi et permet aux participants d'obtenir une rémunération relativement plus élevée (OCDE, 2015e).

6.3.4. Faire en sorte que les transitions sur le marché du travail soient rémunératrices

Les périodes de chômage, mais aussi les formes d'emploi atypiques – bien qu'elles permettent une insertion sur le marché du travail – peuvent faire obstacle à la mobilité sociale ascendante (chapitre 3). Les politiques destinées à favoriser la mobilité sociale et l'égalité des chances doivent tenir compte de la qualité de l'emploi et des passerelles entre les différents statuts d'emploi – autrement dit, favoriser les transitions, et faire en sorte qu'elles soient rémunératrices. (Schmid, 2016).

Le travail temporaire, à temps partiel et indépendant, représente désormais un tiers environ de l'emploi total dans les pays de l'OCDE. Ces formes de travail atypiques vont souvent de pair avec des conditions de travail de moins bonne qualité, à savoir une rémunération horaire, une sécurité de l'emploi et une protection sociale inférieures (OCDE, 2015a). Elles ne sont en outre pas toujours couvertes par des conventions collectives et/ou la réglementation du travail (notamment en termes de temps de travail, de salaire minimum). Les travailleurs atypiques ont généralement moins accès à la formation et sont soumis à de plus fortes tensions au travail (OCDE 2015a). De surcroît, les transitions vers des emplois classiques sont généralement rares, ce qui fait que les écarts se creusent au fil du temps. La gageure pour les politiques consiste à réduire différences de traitement entre les différentes formes de travail et, dans le même temps, à encourager la création d'emplois et de nouvelles modalités d'emploi. Cela suppose, dans la mesure du possible, un traitement équitable des salariés permanents et des travailleurs atypiques en termes de prélèvements et de prestations.

En Italie, la loi relative à l'emploi a instauré en 2015 un nouveau contrat à durée indéterminée qui accroît la protection de l'emploi avec l'ancienneté et vise à simplifier et rationnaliser les règles de licenciement tout en atténuant le dualisme du marché du travail. Les contrats temporaires en vigueur ont été transformés en contrats à durée indéterminée en 2016, sauf dans les cas où des conventions collectives établissaient des critères autorisant le recours aux contrats temporaires (OCDE, 2015f). Au Japon, où le décalage entre les travailleurs permanents et les autres est particulièrement prononcé (le travail non permanent étant même désigné sous le nom de *Hiseiki*, c'est-à-dire « illégitime »), des mesures visant à assurer l'égalité de salaire pour un travail égal sont en préparation[7] Elles prévoient un cadre juridique assurant un traitement juste et équitable des travailleurs indépendamment de leur statut, en particulier des travailleurs en contrat à durée déterminée ou à temps partiel, en termes d'évaluation, de conditions de travail et de rémunération. En Slovénie, la nouvelle loi sur les conditions d'emploi (2013) a modulé les périodes de préavis en fonction de l'ancienneté et a légèrement amélioré la situation des travailleurs temporaires.

Un renforcement de la protection des travailleurs atypiques s'impose. Il conviendrait pour cela d'harmoniser les règles en matière de prestations des différents types de contrats ; d'adapter les régimes d'assurance sociale existants de manière à élargir leur couverture à des catégories de travailleurs auparavant exclues ; de compléter l'assurance sociale par des régimes non contributifs, et/ou d'assurer la portabilité de la protection sociale (en associant les droits aux individus, et non aux emplois). Aux termes de la nouvelle loi

slovène sur les conditions d'emploi, les cotisations à l'assurance-chômage ne sont plus payées les deux années suivant l'embauche d'un salarié dans le cadre d'un contrat à durée non déterminée, mais elles ont été relevées pour les contrats à durée déterminée[8]. Au Japon, les droits à la retraite et à l'assurance-maladie sont progressivement étendus aux travailleurs à temps partiel dans le cadre du programme « À travail égal, salaire égal ».

Faire appel aux conventions collectives pour remédier au déficit de couverture des travailleurs atypiques favorisera également les perspectives de mobilité ascendante. Pour ce faire, il conviendra éventuellement d'ajuster des règles et pratiques en vigueur, comme les réglementations sur la concurrence qui, dans certains pays, empêchent les travailleurs indépendants de négocier collectivement (voir l'affaire récente qui a opposé les syndicats et les employeurs dans le secteur des arts, de l'information et des médias aux Pays-Bas). Certaines solutions innovantes font également leur apparition, comme l'établissement de nouveaux syndicats ou associations de travailleurs atypiques (la *Freelancers Union* aux États-Unis ou les groupements de travailleurs des plateformes en ligne qui font leur apparition en Europe par exemple) et/ou l'intégration aux syndicats « traditionnels » (comme IG Metall en Allemagne avec FairCrowdWork ou le syndicat indépendant du secteur des services ver.di, entre autres). Une autre nouveauté est le recours aux médias sociaux pour aider les travailleurs à s'organiser et à exprimer efficacement leurs doléances individuelles et collectives (OCDE, 2017e).

Un autre moyen de favoriser la mobilité professionnelle des travailleurs moyennement qualifiés consiste à améliorer et à diversifier les procédures de recrutement. Cela suppose de sensibiliser les employeurs aux biais inconscients dans les procédures d'embauche et de promotion et de mettre au point de nouvelles méthodes de recrutement (Encadré 6.2). Il faut donc prendre conscience de ces biais, qui font que les individus ont souvent tendance à promouvoir des candidats de même sexe et présentant le même profil qu'eux (McGinn et Milkman, 2013).

Les femmes (les mères en particulier) sont confrontées dans leur avancement professionnel à des obstacles concrets que des politiques permettraient d'aplanir. Celles-ci peuvent revêtir la forme de mesures de sensibilisation, par exemple au fait que les femmes ne disposent pas des réseaux sociaux nécessaires car, lorsqu'elles sont mères, elles consacrent souvent plus de temps que les hommes aux responsabilités familiales (Durbin et Tomlinson, 2010). Elles peuvent aussi consister à encourager les entreprises à repenser leurs méthodes de gestion du temps ou envisager la création de modèles (Skaggs et al., 2012). Les congés parentaux rémunérés, des services d'accueil de l'enfant de qualité et abordables, des mesures d'aménagement du temps de travail et, plus généralement, des politiques visant à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, ont un rôle essentiel à jouer pour accroître la mobilité professionnelle des femmes. Suite aux Recommandations de l'OCDE concernant l'égalité hommes-femmes de 2013, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont récemment élargi le droit à l'aménagement du temps de travail à tous les travailleurs, diminuant ainsi le risque de discrimination à l'encontre des parents (notamment des mères) qui demandent à en bénéficier.

Encadré 6.2. Mettre au point des méthodes de recrutement innovantes pour favoriser la mobilité sociale

Les recruteurs ont tendance, consciemment ou inconsciemment, à recruter des individus présentant les mêmes caractéristiques qu'eux, accentuant ainsi les inégalités sur le marché du travail. Par exemple, ils privilégient généralement les personnes du même sexe qu'eux, et qui ont le même profil (McGinn et Milkman, 2013), ce qui crée des obstacles substantiels, au stade de

l'embauche, pour de nombreux candidats. En France, par exemple, les candidats issus de quartiers défavorisés ont 2,7 fois moins de chances d'obtenir un entretien que ceux issus de milieux plus aisés. Le taux de chômage des personnes au niveau d'éducation élevé vivant dans des quartiers défavorisés est trois fois supérieur à la moyenne nationale pour cette catégorie d'individus (ONPV, 2016). Au Royaume-Uni, une étude d'envergure portant sur les candidats à des postes dans de grands cabinets comptables a montré que le taux de réussite de ceux issus de milieux modestes était inférieur à celui des plus favorisés (5.5 % contre 4.5 %, Bridge Group, 2017)

La sensibilisation des employeurs au biais inconscient de recrutement et de promotion pourrait être un premier pas vers l'amélioration des schémas de mobilité sociale, tant à l'échelle d'une vie, en fluidifiant les parcours professionnels, que sur le plan intergénérationnel, en offrant plus de possibilités aux jeunes issus de milieux défavorisés. Quelques organismes, comme Access Accountancy, sont chargés par des entreprises (dans ce cas, par les plus grands cabinets comptables) d'améliorer l'accès à la profession et la mobilité sociale. En France, une campagne de communication sur les obstacles au recrutement auxquels sont confrontées les minorités a été lancée, et les entreprises qui se sont engagées à améliorer leurs procédures d'embauche se voient attribuer le label *Recruteurs de la diversité*. Des mesures visant à subventionner le recrutement de jeunes issus de quartiers défavorisés pendant les deux ou trois années suivant l'embauche sont également envisagées.

Des idées novatrices surgissent. Les entreprises repensent leur procédure de recrutement de manière à élargir l'éventail de profils et la valeur ajoutée pour les activités et la cohésion sociale. Il conviendrait par exemple de vérifier soigneusement l'efficacité des tests d'évaluation en ligne, car il semblerait qu'ils éliminent les candidats issus de milieux modestes et ne permettent guère de pronostiquer leurs résultats futurs (Bridge Group, 2017). Ces approches pourraient ainsi se traduire par la mise en place de procédures de recrutement fondées sur la personnalité plutôt que sur les CV pour certains postes. Diverses méthodes sont à l'étude, notamment les algorithmes d'évaluation des compétences et des qualifications des candidats par d'autres moyens que le CV (JP Morgan), les méthodes de recrutement par simulation (Crédit Agricole), les présentations ou entretiens vidéo, le recrutement en ligne, et même le recrutement en réalité virtuelle. Leur développement est encouragé par les autorités moyennant des distinctions et des campagnes de communication.

6.3.5. La formation continue pour renforcer les compétences tout au long de la vie

Pour offrir aux travailleurs des possibilités de mobilité ascendante tout au long de la vie, des programmes de formation continue s'imposent. Le développement, l'entretien et l'actualisation des compétences à tous les âges réduisent le risque de se trouver pris au piège des emplois de faible qualité et du chômage. La formation favorise la progression des salaires et, partant, la mobilité ascendante intergénérationnelle sur l'échelle des revenus (Blanden et al, 2012 ; Mincer, 1988 ; Parent, 1999 ; Pavlopoulos et al., 2009 ; Gerards, 2011 ; Higuchi, 2013). Les politiques de formation continue n'améliorent cependant pas forcément la mobilité intergénérationnelle des travailleurs peu qualifiés. Les enfants dont les parents sont cadres ou exercent une profession libérale semblent tirer davantage profit d'une formation complémentaire (Bukodi, 2017).

Les mesure destinées à améliorer les possibilités de formation doivent plus précisément viser à : 1) renforcer et faire valoir les avantages liés à l'apprentissage des adultes ; 2) aider les individus et les entreprises à surmonter les problèmes financiers et non financiers auxquels ils pourraient être confrontés ; 3) aider les individus à effectuer des choix adaptés en matière de formation professionnelle en leur fournissant des informations, des conseils et des orientations de qualité ; 4) encourager les partenariats

entre les entreprises et les organismes de formation pour assurer l'adéquation des programmes de formation aux besoins des employeurs. Elles doivent cibler plus particulièrement les personnes peu qualifiées et les PME. Au Royaume-Uni, les PME sont exonérées de la taxe sur l'apprentissage, mais bénéficient néanmoins de subventions couvrant la partie théorique de la formation. En 2015, le Portugal a instauré la subvention à la formation *Cheque Formação* destinée à la fois aux salariés et aux demandeurs d'emploi (Duell et Thévenot, 2017). En 2016, le Chili a lancé *Impulsa Personas*, un crédit d'impôt alloué aux entreprises pour la formation en cours d'emploi des salariés (OCDE, 2018a).

Les politiques de formation visant à supprimer les planchers adhérents et à aider les moins instruits doivent être orientées sur les personnes peu qualifiées. Les résultats du PIAAC ont confirmé le taux de formation inférieur de cette catégorie. Par ailleurs, les rendements de la formation sont inégalement répartis, car plus bas chez les salariés peu instruits (Pavlopoulos et al., 2009 ; Hidalgo et al., 2014). Certaines méthodes ont fait leur preuve pour cibler les travailleurs peu qualifiés : enseignement des compétences de base, cyberformation, contextualisation et intégration, sur le lieu de travail notamment (Windisch, 2015). Au Royaume-Uni, les partenaires sociaux ont établi un fonds de formation (*Union Learning Fund*) qui mobilise activement la participation des travailleurs peu qualifiés aux activités de formation. En Allemagne, les travailleurs non qualifiés et ceux qui ont exercé pendant quatre ans au moins un emploi non lié à leur formation initiale bénéficient d'un financement de l'État pour se recycler dans un domaine présentant de bonnes perspectives d'emploi (OCDE, 2017f). Au Portugal, le programme *Qualifica*, lancé en 2016, axe ses efforts sur la formation continue des adultes au faible niveau d'instruction (Duell et Thévenot, 2017 ; OCDE 2017g). En France, le programme de Validation des acquis de l'expérience certifie les compétences professionnelles ou personnelles sans que les candidats aient à suivre une formation officielle. Par ailleurs, les partenaires sociaux ont mis sur pied le certificat CléA, qui certifie les compétences de base dans l'objectif d'aider les individus non qualifiés à trouver un emploi et les travailleurs à progresser dans leur carrière (OCDE, 2017f).

Les changements structurels du marché du travail font de la formation continue une nécessité et appellent de nouvelles méthodes d'actualisation des compétences pour assurer l'avancement professionnel et la progression salariale des actifs en milieu de carrière, surtout ceux qui sont dépourvus des compétences indispensables aujourd'hui, dans le domaine des TIC par exemple. Les rémunérations des travailleurs dotés de compétences avancées en TIC sont supérieures de 27 %, en moyenne, à celles des salariés seulement capables d'effectuer les fonctions informatiques de base (OCDE, 2016h). Pour satisfaire aux besoins à venir, il faudra sensiblement développer les programmes de formation des adultes et mettre au point de nouveaux outils pour encourager l'investissement dans les compétences.

Il conviendra éventuellement de renforcer les infrastructures de formation continue existantes, notamment en exploitant les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies, qui permettent de développer massivement l'accès aux cours pour une fraction du coût des formations traditionnelles. Les cours en ligne ouverts et massifs (MOOC) et les ressources éducatives en libre accès (REL) offrent des possibilités prometteuses aux personnes peu qualifiées, que cette méthode d'apprentissage atypique pourrait intéresser. De nouvelles méthodes de certification apparaissent. OpenBadge, par exemple, est un outil de certification qui permet de suivre les acquis des participants à des formations continues. Plusieurs entreprises de technologie, comme Microsoft, CISCO, HP, Samsung,

Apple, et Google, proposent des certificats que les participants aux MOOC peuvent obtenir directement en ligne.

Un problème majeur que pose l'essor des formes atypiques de travail a trait à la portabilité des droits à la formation d'un employeur à l'autre ; il s'agirait par exemple de créer et de financer des comptes de formation personnels ou de renforcer les droits à la formation continue. Ces comptes offrent aux individus une subvention à la formation qui leur donne plus de responsabilité et de contrôle sur cette dernière, et permet de mieux mettre en adéquation les besoins individuels et la formation (OCDE, 2017h). Les comptes individuels d'apprentissage susceptibles de financer les coûts directs d'une formation ont été instaurés en Autriche (comptes d'apprentissage individuel), au Canada (Learn$ave), en Belgique-Flandres (comptes individuels d'apprentissage et de développement), aux États-Unis (comptes individuels de développement), au RU – Pays de Galles (comptes d'apprentissage individuels), aux Pays-Bas (expérience comptes d'apprentissage), en Espagne – région basque (Ikastxekin Txekinbide) et en France *(*compte personnel d'activité). Le cas des pays nordiques, où la formation des adultes occupe une place plus importante, met en avant l'utilité d'associer des incitations financières intéressantes pour les participants aux formations et les employeurs à une plus forte disposition à collaborer avec les syndicats dans le cadre de ces projets (OCDE, 2017h).

Il importe par ailleurs de remédier à l'inadéquation des compétences, car un tiers des travailleurs des pays de l'OCDE n'exercent pas un métier correspondant à leurs qualifications (OCDE, 2013b), alors que la majorité d'entre eux sont sous-qualifiés. Un éventail de compétences adapté à un emploi a des effets durables sur les salaires et l'emploi tout au long de la vie active, et augmente les chances de mobilité ascendante. L'inadéquation entre le niveau et le domaine de qualifications des travailleurs et ceux que requièrent leur emploi est courante, et concerne un tiers des salariés (OCDE, 2016i). Les employeurs doivent collaborer avec les établissements d'enseignement et de formation pour que ces derniers offrent des programmes correspondant aux besoins, assurer une formation en cours d'emploi pour faciliter la mise à niveau et l'adaptation des compétences, et adopter des formes d'organisation du travail qui permettent de tirer un parti optimal des qualifications existantes. Il faut favoriser les partenariats locaux et nationaux pour lutter contre le cloisonnement des politiques, et réunir les partenaires sociaux, les organismes de formation et d'autres intermédiaires pour élaborer des stratégies visant à améliorer l'adaptabilité du lieu de travail. En Estonie, le système de prévision OSKA a été mis en œuvre pour prévoir la demande de compétences future des employeurs et améliorer la coordination entre les intervenants, notamment les services publics de l'emploi, les organismes patronaux, les syndicats et les ministères (Browne, 2017a).

On peut aussi améliorer l'adéquation de la formation par la mise en place de systèmes et d'instruments performants d'évaluation et d'anticipation des besoins de compétences. Le Canada, par exemple, analyse les besoins actuels et établit en parallèle des prévisions à long terme pour recenser les besoins et déséquilibres futurs et définir des mesures immédiates (la mise en place de filières d'immigration ou de programmes de formations de courte durée par exemple) ainsi que des orientations stratégiques de long terme (élaboration de programmes d'apprentissage dans certains domaines). L'association d'exercices prévisionnels et d'exercices d'anticipation peut améliorer la qualité de la pratique prospective. Les exercices d'anticipation se fondent sur des consultations avec les parties prenantes et les spécialistes afin d'établir des scénarios quant à l'évolution potentielle de la dynamique de l'offre et de la demande de compétences. La *Work and Productivity Agency* australienne conduit des exercices d'anticipation qui servent de base

à la modélisation économique de l'offre et de la demande de qualifications. Les informations relatives aux besoins de compétences devraient aussi être largement diffusées aux responsables publics et aux personnes chargées de prendre les décisions d'investissement dans le capital humain. En Italie, par exemple, le site internet Eduscopio est un site d'orientation professionnelle qui met à la disposition des futurs étudiants, sous forme interactive et conviviale, des informations sur les compétences demandées sur le marché du travail.

6.4. Quels sont les systèmes d'impôts et transferts les plus susceptibles de favoriser la mobilité sociale ?

Les impôts et transferts sont des instruments qui assurent la redistribution directe des revenus entre les individus, mais ils sont aussi des outils essentiels à l'appui de la mobilité sociale. Ils permettent d'amortir les chocs sur les revenus dus aux évolutions des marchés du travail et des situations familiales (chapitre 3) et de renforcer la mobilité intergénérationnelle des salaires (chapitre 4). Les mécanismes visant à assurer la sécurité économique des ménages (salaire minimum, crédit d'impôt sur les revenus d'activité, assurance-chômage, assistance aux familles dans le besoin) influent sur les revenus familiaux, mais aussi sur d'autres aspects du bien-être, la santé par exemple (Spencer et Komro, 2017), en particulier celle des enfants et des nourrissons (Hoynes et al., 2015 ; Wicks-Lim et Arno, 2017 ; Markowitz et al., 2017).

6.4.1. Impôt sur la fortune, épargne et accès au crédit à l'appui de la mobilité sociale

Les politiques qui agissent sur le comportement d'épargne et l'accumulation de richesse peuvent jouer un rôle important à l'appui de la mobilité sociale. La richesse peut faire rempart aux chocs sur les revenus et contribuer ainsi à amortir les conséquences des accidents de la vie. Elle peut en outre influer sur la mobilité intergénérationnelle dans la mesure où les parents utilisent souvent leur fortune au profit de leurs enfants en investissant dans leur éducation ou dans leur santé, ou en leur en transmettant une partie avant ou après leur décès (chapitre 4).

Cela posé, la richesse est bien plus inégalement répartie que les revenus – l'inégalité de patrimoine est en moyenne deux fois supérieure à l'inégalité de revenu (OCDE, 2015a). L'absence de patrimoine va souvent de pair avec la pauvreté monétaire : 68 % des personnes du quintile inférieur des revenus possèdent peu d'actifs (Balestra et Tonkin, à paraître). C'est le cas de la moitié des jeunes, ce qui fait qu'ils ne peuvent compter sur l'effet amortisseur de leur patrimoine en cas de difficultés économiques. C'est probablement l'un des facteurs déterminants des « planchers adhérents » évoqués au chapitre 1. Ces inégalités se transmettent ou se renforcent d'une génération à l'autre car les ménages à revenu élevé sont plus susceptibles d'être bénéficiaires de dons ou d'héritages que ceux situés aux échelons inférieurs de la distribution des revenus. C'est probablement ce qui explique les « plafonds adhérents ».

Comme les dons et les héritages jouent un rôle majeur dans l'accumulation de richesse, et parce que celle-ci est particulièrement concentrée au sommet de l'échelle, l'imposition de ces transferts influera sur la mobilité sociale. Celle-ci revêt généralement la forme d'impôts sur les successions portant sur le patrimoine du défunt, de droits de succession sur le patrimoine reçu par le bénéficiaire, ou de droits de donation appliqués aux transferts entre vifs. Du point de vue de la mobilité sociale intergénérationnelle, ce que l'héritier reçoit compte plus que ce que le défunt laisse derrière lui (Kopczuk, 2013a). Les

droits de succession sont donc préférables aux impôts sur les successions du fait qu'ils sont appliqués au bénéficiaire de la succession plutôt qu'au donateur défunt.

Vingt-six des 35 pays de l'OCDE imposaient les transferts de patrimoine en 2017 (OCDE, 2018b). Compte tenu de leur répartition entre les différentes tranches de revenus, les droits de succession et de donation sont généralement très progressifs (Förster et al., 2014). Néanmoins, les recettes en découlant sont d'ordinaire très faibles et ont diminué au fil du temps, ce qui tient aux exonérations et déductions qui rétrécissent l'assiette de l'impôt et aux taux d'imposition souvent bas. Il existe en outre de nombreuses possibilités d'évasion fiscale. Globalement, dans l'OCDE, les recettes des droits de succession ont reculé, passant de 1.1 % du total des recettes fiscales en 1965 à 0.4 % aujourd'hui (OCDE, 2018b). Pour rééquilibrer la situation, il conviendrait donc en priorité de limiter l'évasion fiscale et de mettre au point des régimes fiscaux progressifs qui prévoient des taux appropriés et réduisent les exonérations. Le Japon, par exemple, a réformé l'imposition des successions et des dons entre vifs en 2015. L'abattement sur les droits de succession a été réduit de 40 % pour certaines catégories de la population. La réforme n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation en bonne et due forme, mais une évaluation *ex ante* a mis en évidence une modification limitée des comportements étant donné qu'au Japon, l'épargne de précaution est plus souvent à l'origine de l'accumulation de richesse que l'héritage (Niimi, 2016).

Encourager l'épargne peut fortement favoriser la mobilité ascendante, surtout chez les plus pauvres qui sont plus exposés à des variations imprévues des revenus et qui possèdent souvent peu d'actifs. Selon certaines études, les enfants de parents à faible revenu et à forte épargne sont plus susceptibles de progresser sur l'échelle des revenus (Cramer et al., 2009). Kast et Pomeranz (2014) ont constaté que la diminution des obstacles à l'épargne moyennant un accès gratuit à des comptes d'épargne au Chili a réduit l'endettement à court terme des participants d'environ 20 %, et que ceux-ci optent moins souvent pour l'emprunt lorsqu'ils disposent d'un compte d'épargne officiel gratuit. La possibilité d'épargner permet aux ménages de lisser les hausses de revenu temporaires, comme les primes de fin d'année ou le treizième mois, et de cumuler ainsi des actifs liquides pour mieux faire face aux chutes de revenu. Le rapport *Taxation of Household Savings* de l'OCDE (2018) recense les moyens d'améliorer l'équité dans la conception de l'impôt sur l'épargne des ménages, comme la transformation des déductions fiscales pour l'épargne-retraite privée en crédits fiscaux (OCDE, 2018c).

6.4.2. Élaborer des régimes fiscaux qui tiennent compte des chocs sur les revenus des individus

Les politiques fiscales ne redistribuent pas seulement les revenus entre les ménages ou les individus, mais contribuent également à lisser la volatilité des revenus des mêmes ménages dans le temps. Blundell (2014) a constaté qu'aux États-Unis les impôts et prestations, conjugués à l'offre de main d'œuvre familiale et à l'accès au crédit, concourent sensiblement à atténuer les retombées d'une perte permanente de revenu sur la consommation. Bibi et al. (2013) ont observé que le régime fiscal canadien limite substantiellement l'effet égalisateur de revenus de la mobilité tout au long de la vie des individus, et diminue aussi considérablement le coût des variations imprévues des revenus personnels.

Dans certains cas, toutefois, les régimes fiscaux – sous leur forme actuelle tout au moins – contribuent à amplifier les disparités de revenu sur la durée de vie compte tenu du délai entre le moment où les salaires sont versés et celui où ils sont imposés. À titre d'exemple,

l'imposition du revenu annuel impose une charge disproportionnée aux ménages modestes qui sont plus exposés à de fortes fluctuations de leurs revenus d'une année sur l'autre, et payent donc davantage d'impôts qu'ils ne l'auraient fait s'ils avaient disposés de revenus équivalents stables. Des mesures visant à lisser les impôts ou les crédits d'impôt sur plusieurs années permettraient d'atténuer ces variations (Batchelder, 2003). En Australie, l'*Average Taxable Income* permet aux auteurs, artistes et athlètes d'étaler leur revenu sur plusieurs années après le démarrage de leur activité professionnelle de manière à adapter les impôts à leurs gains à long terme (gouvernement australien, 2017b).

6.4.3. Des transferts efficaces à l'appui de la mobilité sociale

Les sociétés mobiles doivent absolument veiller à ce que les personnes qui connaissent des difficultés économiques puissent rapidement rebondir. La conception des programmes de transfert, comme l'assurance-chômage ou les prestations liées à l'exercice d'une activité, et des allocations familiales, peut influer sur la durée des chocs de revenus et, partant, sur la mobilité des revenus. Celle des politiques de redistribution peut ainsi conditionner le délai durant lequel les personnes sont admises à bénéficier d'une prestation donnée. À cet égard, une combinaison efficace de programmes de soutien au revenu de dernier recours et de prestations liées à l'exercice d'une activité bien conçues devrait parer au risque d'une dépendance durable vis-à-vis des prestations et favoriser la mobilité ascendante et le retour à l'emploi.

Pour prévenir la mobilité descendante des revenus chez les personnes d'âge actif, la politique à privilégier consiste à développer les passerelles vers l'emploi et à renforcer la capacité personnelle des individus à faire face aux risques de chocs négatifs sur les revenus. Les mesures seront fonction de la situation sociale et économique du pays concerné. Au Mexique, par exemple, des transferts monétaires conditionnels (programme *Prospera*) associés à un programme d'aide alimentaire, à une assurance-maladie et à une assurance contre les risques météorologiques jouent un rôle essentiel dans la prévention des chocs de revenus conduisant à des périodes d'extrême pauvreté (De la Fuente et al., 2017). En Argentine, au Brésil et au Mexique, on a constaté que ces chocs ont une incidence sur l'abandon scolaire des enfants, ce qui plaide en faveur d'un développement des dispositifs d'assurance visant à les amortir (Cerutti et al., 2018).

L'assurance-chômage modère la volatilité des revenus, surtout aux échelons inférieurs de la distribution des salaires, où les périodes de chômage sont plus fréquentes (chapitre 3, Hacker et al. 2014), et réduit la mobilité descendante en empêchant une accentuation de l'exclusion sociale. L'effet redistributif de l'assurance-chômage paraît particulièrement sensible quand il est mesuré en termes de rémunérations sur l'ensemble de la vie (OCDE, 2015d). L'élargissement de la couverture d'assurance-chômage là où elle est faible est un moyen prometteur de renforcer la sécurité des travailleurs, à condition que les régimes soient conçus de manière à maintenir les incitations au travail. Cette sécurité supplémentaire est particulièrement importante pour les travailleurs atypiques et pour les grands exclus du marché du travail, comme les chômeurs de longue durée, surtout dans les pays où la couverture et la générosité des prestations sont faibles. Des données récentes indiquent que la couverture des prestations de chômage a diminué pendant et après la crise économique (OCDE, à paraître).

Plusieurs pays se sont récemment efforcés d'inverser cette évolution. L'Italie a réduit la durée minimum de cotisation au régime d'assurance-chômage et prolongé la durée maximale d'indemnisation en 2015, ce qui a élargi la couverture du régime (Pacifico, 2017a). La France a ramené la période de cotisation minimum à quatre mois, et les droits

sont fonction du nombre de jours effectivement ouvrés (Unedic, 2017). En Lituanie, la réforme de 2012 a facilité l'accès aux prestations chômage, en assouplissant les conditions d'emploi que le travailleur doit remplir pour bénéficier de l'allocation par exemple, mais les critères d'admissibilité restent restrictifs à l'aune internationale (Pacifico, 2017b). L'Espagne a mis en place un programme qui a pour vocation d'aider, pendant un maximum de six mois, les demandeurs d'emploi participant à des programmes de qualification professionnelle qui ont épuisé leurs droits aux indemnisations chômage (Fernandez et Immervoll, 2017). En Corée, les travailleurs indépendants peuvent depuis 2012 souscrire volontairement à l'assurance chômage. Dans la pratique, néanmoins, rares sont ceux qui le font (OCDE, 2018d). À l'instar de la Corée, plusieurs pays de l'OCDE, dont l'Allemagne, ont instauré ces dernières années un régime d'affiliation volontaire des travailleurs indépendants. La Grèce et la Slovénie ont récemment institué l'affiliation obligatoire.

Les programmes de transferts subordonnés à un faible niveau de revenus ou de patrimoine bénéficieront généralement aux bas revenus chroniques, ce qui influera sur les inégalités à long terme plus que sur le risque de volatilité et de mobilité. Dans certains pays toutefois, la nature des prestations sociales, placées sous fortes conditions de ressources, est souvent liée à la récurrence de la pauvreté et à la volatilité des revenus chez les personnes les plus précarisées, et risque de décourager le travail. Pour atténuer ces obstacles à l'emploi, l'Irlande a instauré de nouveaux critères d'admissibilité aux allocations familiales, applicables aux ménages en activité comme aux ménages inactifs, qui renforcent les incitations financières à travailler des parents sans emploi, surtout les parents isolés et ceux dont le conjoint gagne relativement peu (Browne, 2017b). Un nouveau dispositif d'aide sociale au logement (*Housing Assistance Payment*), qui dépend uniquement des revenus et non du nombre d'heures travaillées, est également venu remplacer le système antérieur, en vertu duquel les prestations étaient complètement supprimées quand un membre de la famille travaillait plus de 30 heures par semaine, pour les personnes dont le besoin de logement à long terme est établi.

Des systèmes permanents et bien conçus de prestations liées à l'exercice d'une activité ou de crédits d'impôt sur les revenus d'activité peuvent rendre le travail rémunérateur et créer les incitations appropriées pour que les travailleurs faiblement rémunérés progressent sur l'échelle de salaires, et aider dans le même temps les familles à faible revenu à maintenir leur niveau de vie. Néanmoins, comme ces dispositifs risquent d'exercer une pression à la baisse sur les salaires, des seuils salariaux contraignants peuvent renforcer leur efficacité en établissant un niveau au-dessous duquel les salaires ne peuvent tomber – dès lors qu'ils sont fixés à un niveau approprié. Ceux-ci revêtent généralement la forme d'un salaire minimum obligatoire ou de seuils salariaux convenus par l'ensemble des partenaires sociaux. En France, par exemple, la prime d'activité est soumise à une condition de salaire (1.2 fois le salaire minimum) et de ressources du ménage. Selon les premières évaluations, elle aurait un effet positif sur la réduction de la pauvreté et un effet mitigé sur l'emploi car de nombreux bénéficiaires travaillent, mais à temps partiel, et ont des trajectoires d'emploi instables (DGCS, 2017).

Les arguments en faveur d'un régime public d'assurance sociale destiné à soutenir le revenu des ménages sont convaincants, car l'absence d'investissement dans les enfants peut avoir des conséquences négatives durables (et potentiellement irréversibles) sur leur avenir. Aux États-Unis, le crédit d'impôt sur les revenus d'activité (*Earned Income Tax Credit* - EITC) aurait réduit la pauvreté au travail et amélioré la santé des enfants des ménages bénéficiaires en agissant sur trois plans : le revenu familial, l'emploi des mères, et les schémas de couverture de l'assurance-maladie (Hoynes et al., 2015 ; Reagan et

Duchovny, 2016). Aux Pays-Bas, les contribuables salariés qui ont des enfants de moins de douze ans ont droit à un abattement fiscal en fonction des revenus. Des prestations en nature bien ciblées et bien conçues doivent néanmoins compléter les transferts monétaires pour favoriser la mobilité sociale (section 6.2.4). Les transferts monétaires conditionnels associés à des bilans de santé réguliers ont ainsi eu une influence favorable sur la santé et les résultats scolaires des enfants au Mexique, au Chili, et dans quelques pays non-membres de l'OCDE (OCDE, 2015b).

6.4.4. De nouvelles mesures de protection sociale pour assurer la mobilité sociale de demain

La transformation des modes de travail et d'emploi induite par la numérisation, la mondialisation et l'évolution démographique s'accompagne souvent d'une plus forte imprévisibilité des revenus, ce qui peut brider les possibilités (Schmid, 2016). D'abord, les travailleurs sont confrontés à des allers-retours plus fréquents entre emploi et chômage, et entre différents emplois et formes d'emploi, et sont donc exposés à de plus nombreux chocs des revenus ou à plus de risques qu'auparavant. Ensuite, les nouvelles formes d'emploi estompent la distinction entre emploi salarié et activité indépendante, ce qui fait qu'ils se retrouvent souvent sans protection sociale adéquate (OCDE, 2016i). Dans la plupart des pays de l'OCDE, les travailleurs indépendants ne bénéficient que des prestations les plus élémentaires. Si les changements d'emploi peuvent favoriser la mobilité salariale, passer d'un emploi permanent à des emplois temporaires entraîne aussi un risque de déclassement salarial, dans certains pays notamment, et cela se vérifie que ce changement soit volontaire ou qu'il résulte d'une suppression de poste.

Il est dans une certaine mesure possible de remédier à ce problème en élargissant ou en adaptant les régimes de sécurité sociale existants. Certains pays procèdent actuellement à une refonte de leur régime afin d'offrir une meilleure couverture aux travailleurs indépendants. En Finlande, par exemple, ces derniers bénéficient des prestations de chômage (Encadré 6.3). C'est également le cas en Autriche et en Espagne, mais à titre volontaire. En Allemagne, le régime d'assurance des artistes est conçu pour pallier l'absence de cotisations sociales des employeurs. En Suède, les travailleurs indépendants ont accès à une assurance-chômage volontaire mais doivent avoir cessé toute activité professionnelle depuis cinq ans pour avoir droit aux allocations. La difficulté pour assurer la couverture des travailleurs atypiques dans le cadre des régimes ordinaires de protection sociale tient aux revenus plus fluctuants de cette catégorie de travailleurs, qui peut entraîner des problèmes de recouvrement des cotisations. Un autre problème peut surgir à cet égard lorsque l'employeur n'est pas aisément identifiable (comme dans le cas des travailleurs sur plateforme en ligne) ou n'existe pas, et lorsque les travailleurs indépendants ne peuvent assumer à la fois les cotisations patronales et salariales.

Étant donné le nombre croissant de contrats de travail ou de mission individuels, et du fait que les conventions collectives perdent de leur pertinence, une individualisation des modalités de protection sociale est envisageable – comme c'est déjà le cas pour la formation (section 6.3.5). Des comptes individuels permettraient de mieux prendre en considération la variabilité des revenus, et donc de mieux accompagner les transitions professionnelles de chacun. Plusieurs pays ont mis en place, à titre expérimental, des systèmes de compte d'activité individuels – les Pays-Bas avec le compte sur le cycle de vie par exemple. Aux États-Unis, les régimes interentreprises permettent aux travailleurs mobiles de cumuler et de conserver leurs droits même quand ils changent d'employeur. Néanmoins, en termes de protection sociale, l'acquisition de droits à prestation à l'échelle individuelle fait brèche à la notion même de répartition des risques sur laquelle repose

tout régime d'assurance. Par ailleurs, l'imprévoyance peut amener les individus à utiliser leurs droits trop tôt, et à se retrouver démunis à la vieillesse. L'expérience du régime d'épargne sur la durée de vie des Pays-Bas montre que bon nombre de bénéficiaires utilisent les fonds pour prendre une retraite anticipée au lieu de les investir dans une formation ou des soins.

Les comptes d'activité individuels peuvent favoriser des schémas de mobilité plus durables, mais des solutions plus innovantes s'imposent toutefois. Ces comptes peuvent résoudre le problème de la transférabilité des droits sociaux (chômage, congés parentaux, pensions et assurance-maladie) quand les travailleurs changent de statut professionnel, ce qui limite les pertes de droits. Il est cependant douteux que des régimes pleinement individualisés puissent assurer une protection suffisante, que ce soit dans les situations de besoin ou à plus long terme, sur l'ensemble de cycle de vie. Il convient donc de définir le juste équilibre entre la part de l'épargne individuelle et celle de la redistribution dans ces régimes, et de déterminer le meilleur mode de financement des prestations afin de mettre en place des dispositifs socialement utiles et financièrement viables pour tous les travailleurs.

En dissociant la protection sociale de la relation d'emploi – autrement dit, la définition des droits individuels aux prestations financées par les impôts –, on comblerait le déficit de couverture sociale, et le suivi des droits acquis dans les différents emplois et sur l'ensemble du cycle de vie deviendrait inutile. Certaines prestations - comme l'assurance-maladie et les congés de maternité/parentaux – sont déjà universelles dans plusieurs pays de l'OCDE. S'agissant des programmes de remplacement du revenu, comme les prestations de chômage ou d'invalidité, la question est plus complexe et dépend de la nature de ces paiements – sous conditions de ressources ou inconditionnels. Il sera toutefois difficile d'orienter ces programmes sur les ménages à faible revenu dans le cadre de dispositifs sous conditions de ressources en raison de la difficulté que présente le suivi des revenus des travailleurs indépendants, souvent très fluctuants.

Encadré 6.3. Volatilité des revenus et nouvelles formes d'emploi : le cas des journalistes indépendants en Finlande

Le débat public a récemment porté son attention sur les travailleurs indépendants, essentiellement par suite de l'intérêt grandissant pour les nouvelles formes d'emploi (voir Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres, 2016j). Selon les prévisions actuelles, l'emploi indépendant va progresser au cours des prochaines décennies, et sa nature va évoluer. Dans le même temps, les travailleurs indépendants forment une population diverse ; ils se situent en majorité aux échelons inférieurs de la distribution des revenus, mais sont aussi relativement plus nombreux aux échelons supérieurs. Ils se caractérisent par des niveaux de risque élevés et une plus grande volatilité des revenus en raison des périodes où ils ne travaillent pas et de celles où ils n'ont pas de rentrées financières (Luoma-Halkola, 2016 ; Jensen et Shore, 2008 ; Farrell et Greig, 2016).

Le cas des journalistes indépendants est intéressant. La mutation du secteur des médias a semble-t-il entraîné un recul des relations d'emploi traditionnelles et une progression globale de l'activité indépendante des journalistes (Nies et Pedersini, 2003 ; Walters, Warren et Dobbie, 2006). Les travailleurs des médias sont décrits comme des individus flexibles, qui ont une bonne capacité à faire face au risque et sont capables de concilier plusieurs projets (de Peuter, 2014 ; Gill et Pratt, 2008 ; Gollmitzer, 2014 ; Cohen, 2015). Des études de cas portant sur cette catégorie de travailleurs illustrent la façon dont les journalistes indépendants gèrent le risque financier en Finlande (Luoma Halkola, 2016). Ils font appel à l'aide sociale, soit régulièrement ou sur de longues durées pour compléter des revenus modestes, soit occasionnellement pour faire face à des périodes sans revenus. Les allocations de chômage, auxquelles les travailleurs indépendants ont droit en Finlande, sont un outil apparemment délicat à manier parce que les journalistes font souvent des allers-retours entre le statut d'indépendant et des formes d'emploi traditionnelles. Les allocations de chômage interviennent par exemple au début d'une période d'emploi indépendant ; les droits à prestations cumulés au cours d'emplois antérieurs permettent d'amortir les transitions, mais ne sont plus disponibles après une période prolongée de travail indépendant.

Une solution plus radicale actuellement à l'étude dans certains pays de l'OCDE consisterait à instaurer un revenu universel de base (OCDE, 2017i). Plusieurs pays ont institué ou prévoient des programmes pilotes en ce sens (Finlande, Pays-Bas, Canada), en partant du principe selon lequel cette innovation pourrait fortement favoriser la redistribution des gains de l'automatisation et de la mondialisation, la constitution d'un volant de sécurité contre les crises et les risques systémiques, et la création d'incitations au travail pour les pauvres. Les simulations indiquent toutefois que ce système n'est guère susceptible d'assurer la protection sociale de tous sans augmenter sensiblement la pression fiscale ou sans aggraver la situation de certains individus ; Browne et Immervoll (2017) signalent qu'un revenu de base sans incidence sur le budget ne serait pas neutre sur le plan redistributif puisqu'il améliorerait la situation des catégories à faible revenu qui ne bénéficient actuellement d'aucune prestation sociale, ou très peu, tandis que ceux qui bénéficient de prestations liées aux salaires ou de plusieurs prestations sous conditions de ressources verraient leur niveau de vie diminuer[9].

Une solution pourrait consister à mettre en place des formes d'assistance intermédiaires, qui adopteraient les principaux éléments d'un revenu de base global tout en évitant certains de ses défauts. Il s'agirait par exemple de fixer le revenu de base à un niveau inférieur au revenu minimum garanti et à conserver une partie des prestations existantes ; dans ce cas, toutefois, le revenu de base n'offrirait plus une protection substantielle et ne résoudrait pas les problèmes de couverture. Une évolution progressive vers des régimes plus universels serait éventuellement souhaitable dans les pays où les catégories démunies

de la population ne bénéficient que d'une part relativement faible des dépenses sociales globales. Une autre solution serait de maintenir des conditions modérées d'admissibilité ou de limiter la durée de versement du revenu de base. On pourrait aussi l'instaurer progressivement, pour différentes catégories de la population, les futures cohortes de jeunes adultes par exemple (Browne et Immervoll, 2017).

6.5. Quelles politiques de développement locales pour réduire la ségrégation et améliorer la mobilité ?

La ségrégation spatiale alimente de fortes inégalités et compromet la mobilité sociale. Le risque de ségrégation est particulièrement élevé dans les grandes villes – plus une ville est grande, plus le revenu disponible moyen des ménages et le niveau de vie des habitants sont élevés, mais aussi plus les inégalités sont prononcées en termes de revenus et de patrimoine. L'étalement urbain accentue ce risque. La mobilité sociale appelle des politiques inclusives pour réduire les fractures régionales et les inégalités persistantes entre les différents quartiers urbains. La définition de politiques efficaces pour mettre terme à la ségrégation spatiale est particulièrement importante si l'on veut améliorer les chances de chacun.

La ségrégation spatiale renforce les planchers et les plafonds adhérents. Aux États-Unis, on a constaté que le code postal est un facteur prédictif important de l'avenir des enfants, mais que chaque année passée par un enfant dans un environnement de meilleure qualité améliore ses chances de réussite ultérieure (Chetty et Hendren, 2016). Au Chili, la mobilité intergénérationnelle des salaires varie d'un facteur de un à trois selon les régions (OCDE, 2015i).

Les débouchés sur le marché du travail diffèrent aussi considérablement selon la zone de résidence. La concentration des marchés locaux du travail apparaît universelle et préjudiciable à la mobilité professionnelle (Azar et al., 2017, 2018). Dans la même ligne, les résultats en santé, avec toutes leurs conséquences sur la mobilité professionnelle et celle des revenus, varient selon les régions – l'exemple le plus frappant étant l'écart d'espérance de vie : les Américains les plus pauvres vivent six ans de plus à New York qu'à Detroit. Pour les plus riches, l'écart est inférieur à un an (Bosworth et al., 2016).

6.5.1. Quelle est l'importance de la ségrégation spatiale ?

Les disparités territoriales de revenu et d'emploi se sont accentuées dans la moitié des pays de l'OCDE au cours des deux dernières décennies (Graphique 6.3). Qui plus est, dans bon nombre de ces pays, la croissance de l'emploi s'est concentrée dans certaines régions, ce qui a renforcé les inégalités interrégionales : globalement, 40 % des emplois créés dans les économies de l'OCDE entre 1999 et 2012 l'ont été dans 10 % seulement de leurs régions (OCDE, 2015g). Les villes, parce qu'elles attirent beaucoup de monde, notamment des personnes en quête de débouchés et d'ascension sociale, affichent les plus fortes inégalités. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les inégalités de revenu sont dans l'ensemble plus prononcées au niveau des villes qu'à l'échelle nationale.

Les villes à forte ségrégation peuvent aussi être à l'origine de planchers et de plafonds adhérents (Prieto et Brain, 2017 ; van Ham et al., 2012). Dans les espaces métropolitains, la surconcentration de la population selon des critères socioéconomiques comme les revenus, le statut économique ou le niveau d'éducation, s'accentue. La tendance croissante à la ségrégation risque par ailleurs d'aggraver les inadéquations géographiques entre les lieux qui offrent aux ménages à faible revenu des logements abordables et ceux

où ils peuvent trouver des emplois (McKenzie, 2016). La ségrégation spatiale et le creusement des inégalités de revenus sont étroitement liés à la concentration de la pauvreté, qui bride considérablement la mobilité à l'intérieur des zones urbaines. Aux États-Unis, le pourcentage de la population vivant soit dans les quartiers les plus pauvres, soit dans les plus aisés a plus que doublé depuis 1970, tandis que le pourcentage des personnes vivant dans les quartiers à revenu intermédiaire des villes a sensiblement fléchi (Reardon et Bischoff, 2011).

Graphique 6.3. Les disparités régionales de revenu disponible des ménages se sont accentuées dans la moitié des pays de l'OCDE

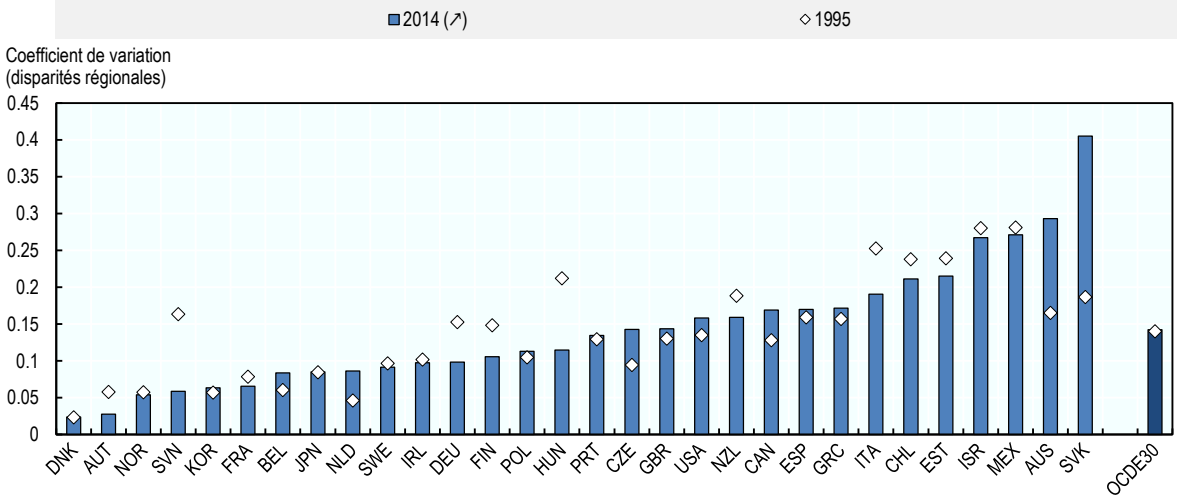

Note : Première année disponible : Chili, Irlande, Israël et République slovaque, 1996 ; Royaume-Uni, 1997 ; Nouvelle-Zélande, 1998 ; Slovénie, 1999 ; Autriche, Danemark, Finlande, Hongrie, Portugal, et Suède, 2000 ; Japon, 2001 ; Estonie et Mexique, 2008 ; Corée et Pologne, 2010 ; et Norvège, 2011. Dernière année disponible : États-Unis, Mexique et Turquie, 2014 ; Australie, Autriche, Canada, Corée, Danemark, Estonie, France, Grèce, Nouvelle-Zélande, République tchèque et Royaume-Uni, 2013 ; Allemagne, Chili, Finlande, Hongrie, Italie, Japon, Norvège, Pologne, République slovaque, et Suède, 2012 ; et Belgique, Espagne, Israël, Pays-Bas et Portugal, 2011.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971347

Les grandes villes, surtout quand elles sont étalées, affichent à la fois de plus hauts niveaux de revenu et des inégalités de revenus plus prononcées, ce qui peut faire obstacle à la mobilité sociale. Chetty et al. (2014b) font état d'une corrélation négative entre le temps de migration pendulaire – leur indicateur de l'étalement urbain – et la mobilité ascendante aux États-Unis. Des travaux récemment menés dans ce pays constatent aussi que la mobilité ascendante est sensiblement plus forte dans les zones compactes que dans les zones étalées, parce que les premières ont pour effet direct d'améliorer l'accessibilité aux emplois ; et quand la compacité double, la probabilité de mobilité ascendante augmente d'environ 41 % (Ewing et al., 2016).

En termes de gouvernance, la suppression des planchers adhérents passe par une bonne coopération entre les autorités locales et nationales et l'articulation des règles à ces deux niveaux. Les autorités infranationales ont un rôle important à jouer pour remédier aux problèmes de la ségrégation urbaine. Elles assument 40 % des dépenses publiques, en moyenne, dans l'OCDE, celles-ci représentant une proportion considérable des dépenses

dans les domaines du logement, de l'environnement, de la culture et de l'éducation (Graphique 6.4).

Graphique 6.4. Les dépenses publiques des autorités régionales et locales sont substantielles

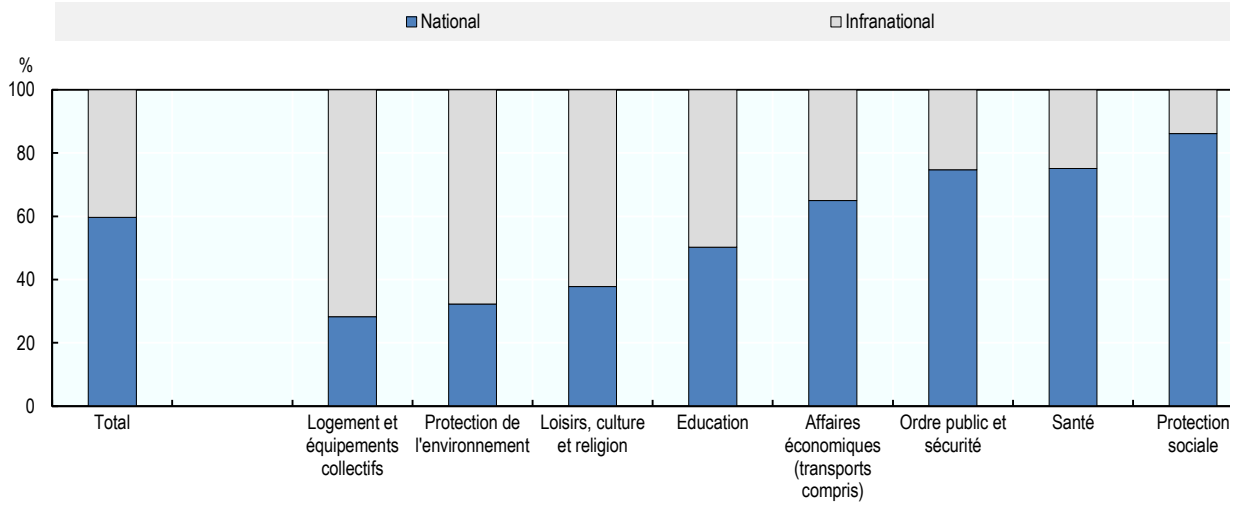

Note : les données correspondent à la moyenne non pondérée de 28 pays de l'OCDE (ne sont pas compris l'Australie, le Canada, le Chili, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Turquie), sauf en ce qui concerne la protection de l'environnement, qui se rapporte à 27 pays de l'OCDE (ne sont pas compris l'Australie, le Canada, le Chili, les États-Unis, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Turquie).
Source : *base de données de l'OCDE sur la structure et les finances des administrations infranationale*, http://dx.doi.org/10.1787/05fb4b56-en.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971366

6.5.2. Politiques d'urbanisme

Les habitants de zones défavorisées en difficulté économique ont moins accès à des logements de qualité et sont confrontés à un environnement moins satisfaisant, ce qui diminue les chances de réussite et compromet la mobilité. Pour remédier à cette situation, les autorités doivent promouvoir des politiques d'urbanisme qui développent une infrastructure au service du capital humain et social et garantissent l'égalité d'accès aux services publics, à savoir une éducation, des emplois, et des services de santé de qualité.

6.5.2.1. Accès à l'éducation

La ségrégation résidentielle urbaine est étroitement liée à la ségrégation socioéconomique scolaire (chapitre 5). Les fortes inégalités d'accès à un enseignement de qualité à l'intérieur des villes témoignent des inégalités socioéconomiques et les renforcent, ce qui a des conséquences durables sur les perspectives de mobilité des résidents. Des inégalités persistent dans de nombreuses villes et peuvent perpétuer le cercle vicieux de la ségrégation résidentielle et de la ségrégation socioéconomique au sein des établissements scolaires. Diverses politiques peuvent contribuer à réduire la ségrégation spatiale scolaire et à améliorer la mobilité sociale.

Laisser entièrement aux parents le soin de choisir l'établissement scolaire de leurs enfants risque d'entraîner une ségrégation des élèves par niveau d'aptitude et/ou origine socioéconomique et, partant, d'aggraver les inégalités au sein des systèmes d'éducation.

Les familles au faible niveau d'instruction ont plus de difficultés à jauger les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées à cet égard. Les autorités locales sont particulièrement bien placées pour encourager les parents défavorisés à procéder à ce choix en leur communiquant directement les renseignements voulus (OCDE, 2012). Pour freiner le processus de ségrégation, les pays de l'OCDE font généralement appel à des dispositifs qui privilégient les questions d'équité : les systèmes de choix encadré et les programmes de chèques scolaires, par exemple, peuvent aider les enfants défavorisés à suivre une scolarité de qualité et élargir leurs débouchés.

Les systèmes de choix encadré (ou régimes d'inscription flexibles) instaurent des mécanismes qui garantissent l'affection plus équitable des enfants dans les établissements (en termes de statut socioéconomique des parents, d'origine ethnique, etc.). Les programmes de cette nature empêchent l'éviction des élèves défavorisés lorsque la demande est supérieure à l'offre. Rotterdam propose ainsi un système de double liste d'attente qui permet aux établissements très demandés de privilégier les enfants qui enrichiraient leur éventail ethnique et socioéconomique (OCDE, 2016k). Si les politiques d'admission sont établies par une autorité centrale indépendante, les établissements ont moins de possibilités de sélectionner les élèves selon des critères qui avantagent les enfants favorisés. Au Chili, par exemple, une réforme de l'éducation introduite en 2009 a interdit aux établissements subventionnés par l'État de sélectionner les élèves en fonction de leur milieu socioéconomique ou de leurs résultats scolaires antérieurs dans l'enseignement primaire.

La qualité de l'enseignement varie aussi fondamentalement selon les régions. Dans la zone OCDE, les élèves âgées de 15 ans scolarisés dans les établissements urbains obtiennent à l'évaluation du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) des résultats supérieurs de plus de 20 points, en moyenne, à ceux des zones rurales, ce qui correspond à près d'un an d'enseignement. Diverses solutions peuvent être envisagées pour donner davantage de possibilités aux élèves des régions offrant un accès limité à l'enseignement supérieur : programmes d'aide à la mobilité étudiante, offre universitaire élargie sur le plan géographique, coopération renforcée entre les académies où l'offre est importante et celles des régions environnantes. (Dherbécourt, 2015). Certains pays, comme le Chili et les Pays-Bas, ont augmenté les financements alloués aux établissements qui acceptent des élèves peu performants afin de compenser les dépenses supplémentaires engagées pour leur instruction, et font appel pour cela à des dispositifs progressifs de chèques-éducation ou de financement pondéré (« chèques-éducation virtuels »).

6.5.2.2. Compétences et débouchés sur le marché du travail

Augmenter les chances de mobilité ascendante suppose de renforcer l'inclusivité des marchés du travail. Ceux-ci doivent offrir des emplois à un éventail plus large de compétences, de qualifications et d'acquis. La composition de la main d'œuvre varie considérablement selon les villes ; l'action publique doit donc viser à attirer et à retenir des travailleurs correspondant à différents types d'emplois - depuis les emplois de pointe de l'économie numérique jusqu'aux métiers plus traditionnels du secteur manufacturier.

Les stratégies destinées à attirer les travailleurs pour une certaine catégorie d'emplois supposent de préparer et de former la main d'œuvre du quartier concerné en conséquence. La ville de Lulea, en Suède, a ainsi mené de front un ensemble de réformes infrastructurelles, de projets éducatifs et de mise en valeur de son environnement naturel pour faire venir Facebook, qui devrait créer 2 200 emplois dans la ville (Eudes, 2016). La

ville de New York a récemment annoncé un plan d'action industriel qui vise à revitaliser les industries manufacturières des communes limitrophes pour lutter contre les déplacements de main d'œuvre et dynamiser l'entrée dans le domaine innovant de la robotique grâce à l'incubateur FutureWorks (OCDE, 2016i).

Les projets axés sur les travailleurs pauvres jouent aussi un rôle important à l'appui de la mobilité sociale et offrent des débouchés à ceux qui ont un emploi mais n'ont pas de possibilités d'améliorer leur situation. On en trouve des exemples à Calgary, Edmonton, Toronto et Saint John (Canada), où des programmes complets, fondés sur les collectivités, combattent la pauvreté au travail. Les autorités municipales de Calgary ont proposé la création d'un *Social Business Centre* et d'un *Community Investment Fund* pour appuyer le développement de coopératives et d'entreprises sociales, et travaillent actuellement à la mise en place de pratiques inclusives dans les entreprises, notamment d'une aide ciblée pour les travailleurs vulnérables (aide à la garde d'enfants, au transport et au logement par exemple), de pratiques de recrutement novatrices pour garantir la diversité, d'emplois pour les travailleurs handicapés, et de notification transparente des résultats (CPRI, 2013).

Les allègements fiscaux locaux et les parcs d'activité sont des programmes de recrutement ou d'aide à l'emploi locaux qui visent à créer plus d'emplois dans les régions et/ou à induire une augmentation des salaires. Ils sont souvent destinés aux régions défavorisées (Neumark et Simpson, 2014). Briant et al. (2015) ont observé qu'en France, les retombées des parcs d'activité différaient selon le territoire. Dans les zones reculées, ils avaient eu pour incidence positive de pousser les salaires à la hausse, alors que les zones à fort taux de chômage avaient connu des pertes d'efficacité importantes suite au redéploiement des équilibres locaux. Givord et al. (2017) ont constaté qu'après un effet positif de courte durée, l'intensification des fermetures d'entreprises annulait les résultats favorables. En Italie, les incitations financières accordées aux entreprises en Lombardie auraient eu peu d'effet sur la croissance de l'emploi (Porro et Salis, 2017).

6.5.2.3. Accès à des soins de qualité

Le lieu de résidence d'un individu influe sur bien d'autres aspects de sa vie que ses seuls revenus. L'espérance de vie, par exemple, varie de près de 20 ans selon les quartiers à Baltimore (Baltimore City Health Department, 2018) et à Londres (Cheshire, 2012). Des soins de qualité et les politiques nécessaires pour y assurer un accès comptent parmi les facteurs les plus importants, indépendamment du lieu de résidence d'un individu.

Le nombre de médecins par habitant varie considérablement selon les régions. Une caractéristique commune à de nombreux pays est la concentration des médecins dans les capitales[10] et les régions urbanisées en général, qui s'explique par le regroupement des services spécialisés comme la chirurgie et la préférence des médecins pour la pratique en milieu urbain. La densité médicale affiche des écarts très prononcés entre les régions urbaines et rurales en France, en Australie et au Canada, la définition de ces régions différant toutefois selon les pays (OCDE, 2015b).

Plusieurs instruments d'action peuvent influencer le choix du lieu d'exercice des médecins, notamment : 1) offrir aux médecins des incitations financières à s'installer dans les zones sous-médicalisées ; 2) augmenter le taux d'inscription d'étudiants issus de milieux sociaux ou géographiques donnés dans les programmes d'enseignement médical ; 3) réglementer le choix du lieu d'installation des médecins ; et 4) réorganiser la prestation des services de santé de manière à améliorer les conditions de travail des médecins qui exercent dans les zones mal pourvues (OCDE, 2015b). La France a lancé en

2012 le *Pacte Territoire Santé* pour favoriser l'installation et le maintien des médecins et d'autres professionnels de la santé dans les déserts médicaux. Celui-ci a notamment développé la télémédecine et créé de nouvelles maisons de santé pluri-professionnelles qui permettent aux médecins et aux autres professionnels de la santé de travailler au même endroit (OCDE, 2015b).

6.5.3. Un environnement urbain inclusif

Pour renforcer l'égalité des chances et la mobilité sociale, il est indispensable d'élaborer et d'appliquer des politiques qui exploitent les complémentarités entre différents domaines d'action. Les mesures visant à accroître l'offre de logements abordables, par exemple, doivent être étroitement associées aux interventions en matière de planification des transports, de prestation de services et d'emploi à tous les échelons de l'administration publique. Un exemple de partenariat stratégique et pratique de cette nature nous est offert par le *New York and Connecticut Sustainable Communities Consortium*, qui a mis en place une plateforme de coordination des politiques de logement et de transport (OCDE, 2016k).

6.5.3.1. Politiques du logement

La transmission intergénérationnelle des inégalités s'est accentuée en matière de logement car les jeunes adultes ont de plus en plus besoin de l'aide de leurs parents pour accéder à la propriété ou à un logement stable en général (Druta et Ronald, 2017 ; Forrest et Hirayama, 2009 ; Helderman et Mulder, 2007). Des données longitudinales concernant Amsterdam et Rotterdam montrent une profonde ségrégation spatiale fondée sur la richesse des parents. Cette dernière a des conséquences spatiales notables car elle renforce les fractures sociospatiales existantes et en crée de nouvelles. Son influence sur les fractures sociospatiales est plus marquée à Amsterdam qu'à Rotterdam, ce qui indique que dans le contexte amstellodamois de forte demande, les jeunes adultes doivent faire appel à leurs parents pour l'emporter sur d'autres candidats et/ou acquérir un logement dans un quartier onéreux (Hochstenbach, 2018).

L'accès à un logement de qualité abordable est un élément important pour assurer l'égalité des chances et l'insertion sociale. Un enjeu fondamental pour la politique du logement consiste à atténuer la concentration des ménages à faible revenu dans des zones où les logements sont bon marché, mais où les conditions d'emploi et d'éducation sont médiocres. Deux grandes stratégies sont appliquées en vue d'accroître la mobilité dans les villes. La première consiste à prendre des mesures visant à améliorer la situation dans les zones défavorisées. Selon les résultats de l'enquête pour les *Perspectives régionales de l'OCDE 2016* (OCDE, 2016l), celles-ci sont en général essentiellement axées sur les villes ou quartiers jugés particulièrement « problématiques ». La seconde consiste à aider les ménages à faible revenu à déménager pour des quartiers à plus haut revenu. Les quatre principaux instruments d'action examinés dans le cadre du questionnaire QuASH (*Questionnaire on Social and Affordable Housing*) de l'OCDE à l'échelon national sont les aides à l'accession à la propriété, les allocations logement, le logement social, et l'aide à la location et les règlements en la matière.

L'aide à l'accession à la propriété bénéficie de financements publics considérables (les dépenses représentant jusqu'à 2.3 % du PIB) (Salvi del Pero et al., 2016). Certaines de ces aides sont réservées aux ménages à faible revenu (dons et assistance financière) et sont censés améliorer l'accès des catégories défavorisées à la propriété. Elles présentent toutefois pour inconvénients majeurs de décourager la mobilité résidentielle et

professionnelle dans les villes et les régions et de favoriser l'étalement urbain (Henley et al., 1994 ; OCDE, 2016k).

Des allocations logement bien ciblées peuvent aider les ménages à faible revenu à rester dans les centres urbains et favoriser la mixité des quartiers en termes de revenus. Si elles sont bien conçues et axées sur les besoins des différentes catégories socioéconomiques, elles risquent moins de compromettre la mobilité résidentielle et professionnelle. C'est par exemple le cas du programme *Moving to Opportunity* et des *Section 8 vouchers* aux États-Unis, qui sélectionnent selon une méthode aléatoire des ménages vivant dans de grands ensembles très pauvres de cinq villes américaines (Baltimore, Boston, Chicago, Los Angeles, New York) et leur offrent des chèques-logement pour s'installer dans un quartier dont les loyers sont normalement supérieurs à leurs moyens. D'après les évaluations préliminaires, le programme n'aurait pas influé sur la situation économique des adultes (malgré quelques retombées favorables sur leur santé physique et mentale), mais des données récentes indiquent que les mesures de cette nature, destinées à encourager la mobilité résidentielle et la mixité sociale, ont des effets optimaux sur les jeunes enfants. Chetty, Hendren et Katz (2017) ont constaté que les enfants qui ont déménagé avant l'âge de 13 ans sont plus susceptibles de fréquenter l'enseignement supérieur de premier cycle et ont en moyenne des salaires supérieurs de 31 % à ceux des adultes. Qui plus est, une fois parvenus à l'âge adulte, ils vivent souvent dans des quartiers plus favorisés et sont moins susceptibles d'être des parents célibataires, ce qui semble indiquer que les avantages de ces politiques peuvent perdurer sur les générations suivantes (Brookings, 2016).

Néanmoins, les allocations logement présentent aussi des lacunes dans la mesure où elles ne peuvent garantir la qualité du logement et risquent d'exercer une influence négative sur les prix des loyers (Salvi de Pero et al., 2016). Les données montrent que, dans plusieurs pays, elles ont induit une hausse appréciable des loyers, par exemple en Finlande (Kangasharju, 2010 ; Virén, 2011), en France (Fack, 2005 ; LaFerrère et Le Blanc, 2004), au Royaume-Uni (Gibbons et Manning, 2006) et aux États-Unis (Susin, 2002). Un autre problème est lié aux programmes de chèques-logement en particulier : en effet, alors qu'ils ont pour objectif d'aider les ménages à quitter les zones à faible revenu pour des quartiers plus prospères, la plupart des familles choisissent de rester près de leur lieu de résidence d'origine ou de déménager pour un quartier présentant des caractéristiques similaires.

Les politiques de zonage inclusif imposent aux promoteurs de réserver une certaine proportion des unités d'habitation construites dans le cadre de projets immobiliers aux prix du marché à des logements abordables en contrepartie d'un assouplissement des règles d'aménagement ou d'autres incitations. Cette politique vise à augmenter l'offre de logements abordables pour les ménages à faible revenu et à encourager dans le même temps leur insertion spatiale dans des quartiers mieux équipés. Or, dans la pratique, les seuils de revenu admissibles sont fixés à un niveau relativement élevé et risquent ainsi d'exclure les ménages les plus démunis. Il existe des politiques de zonage inclusif visant à assurer la mixité sociale dans plusieurs États américains, en Allemagne et en Suède (Granath Hansson, 2017).

Le logement social, en comparaison aux allocations logement et au zonage inclusif, risque de compliquer l'intégration des ménages pauvres et aisés dans le même quartier. La majorité des pays de l'OCDE proposent des logements sociaux, sous une forme ou une autre (Graphique 6.5). Si les mesures en ce sens aident les ménages à faible revenu, elles risquent aussi de renforcer la ségrégation. Dans la pratique, le logement social regroupe

souvent les ménages à faible revenu dans des quartiers urbains défavorisés qui offrent des services publics de faible qualité et peu d'accès à l'emploi, ce qui accentue l'exclusion sociale. Les cadres juridiques nationaux imposent parfois aux autorités locales un taux minimum de logements sociaux, mais cette obligation n'est pas toujours respectée : en France, par exemple, où la loi exige un minimum de 25 % de logements sociaux dans chaque commune, certains régions échappent à leurs obligations et paient une amende au lieu de de respecter l'objectif assigné. D'un autre côté, les communes où la proportion de ménages à faible revenu est forte et le taux de chômage élevé n'ont pas toujours les moyens financiers et organisationnels nécessaires pour fournir et entretenir ce type de logement. L'attribution de ces logements s'effectue en outre souvent au niveau de la municipalité. La crainte de perdre leur droit à en bénéficier risque de faire obstacle à la mobilité géographique des populations et aboutir à des inadéquations spatiales (Salvi del Pero et al., 2016).

La condition de revenu est le moyen le plus courant de définir l'admissibilité à un logement social. S'il existe une tendance générale à limiter l'offre de logement social moyennant une définition plus rigoureuse des catégories de bénéficiaires, plusieurs pays ont adapté les critères d'admissibilité de manière à éviter la ségrégation. Dans certains pays, comme la France, l'Autriche, et l'Allemagne, le plafond de revenu est fixé à un niveau suffisamment élevé pour autoriser une mixité des revenus, alors que dans d'autres, comme l'Italie, il est fixé à un niveau très bas. Les critères peuvent également être établis en fonction des besoins (sans-abrisme, insalubrité ou surpeuplement du logement, cohabitation forcée, etc.), ou porter sur les bénéficiaires et groupes cibles (jeunes, personnes âgées ou handicapées, familles nombreuses, handicapés mentaux, salariés de certaines entreprises, etc.). Ils peuvent également varier en fonction des besoins locaux et des carences des marchés immobiliers locaux - nécessité d'attirer certains métiers ou professions, d'offrir des logements aux étudiants et aux jeunes dans l'objectif de redynamiser des zones démographiquement vieillissantes, etc. En Suède, l'attribution des logements de sociétés immobilières publiques n'est soumise à aucun plafond de revenu. Cette politique résulte du principe consistant à éviter la ségrégation sociale en offrant à tous les segments de la société un accès aux logements sociaux.

Graphique 6.5. Importance relative du stock de logements sociaux

Nombre de logements sociaux en pourcentage du nombre total de logements, 2015 ou dernière année disponible

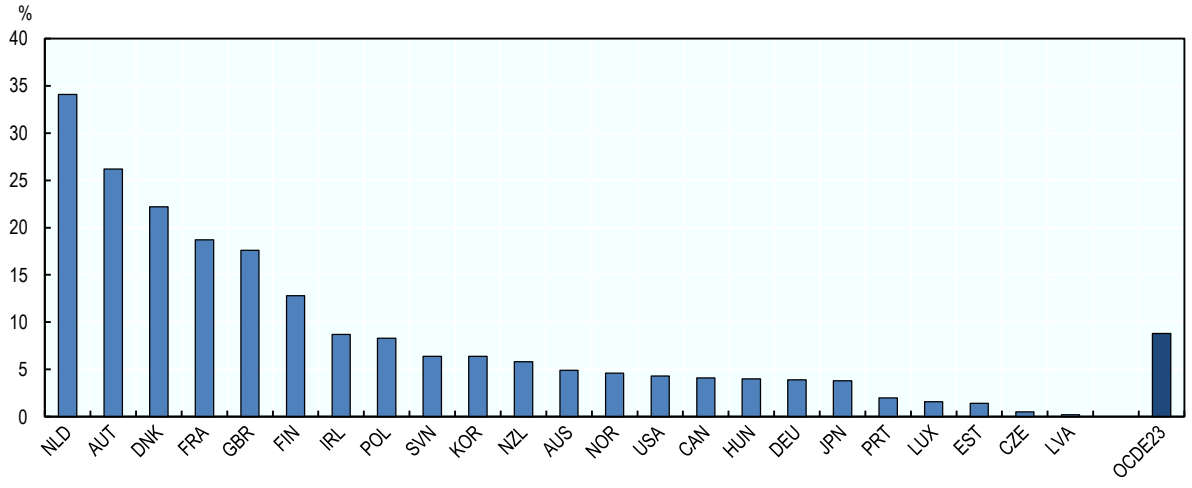

Note : les données sont celles de 2011 pour le Canada, la Hongrie, l'Irlande et le Luxembourg ; 2012 pour l'Allemagne ; 2013 pour le Danemark, l'Estonie, le Japon et la Pologne ; et 2014 pour l'Australie, l'Autriche, la France, la Norvège et le Royaume-Uni.
Source : OCDE, *Questionnaire on Affordable and Social Housing* (QuASH), 2016.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933971385

D'autres méthodes permettent d'éviter la ségrégation, par exemple des mesures qui favorisent le développement d'un marché locatif moyennant une aide financière et des règlements. Un tiers environ des pays ayant répondu au questionnaire QuASH font appel à des subventions à la construction pour encourager la production de logements locatifs (tout particulièrement les États-Unis et la France). La moitié des pays répondants ont recours à l'encadrement des loyers, et d'autres formes de soutien au logement locatif privé, comme l'apport de garanties et des allègements fiscaux pour les propriétaires, sont actuellement appliquées dans plus d'un cinquième d'entre eux.

De nouveaux acteurs apparaissent sur le marché du logement, qui s'efforcent de réunir des catégories disparates de la société ; ce processus peut créer des débouchés pour les populations et, à terme, favoriser la croissance économique (Chetty et Hendren, 2016 ; Chetty et al. 2017). Au Royaume-Uni, par exemple, les organismes fonciers solidaires (*community land trusts* - CLT)[11] jouent un rôle majeur dans l'offre de logements abordables aux ménages à faible revenu. Ils font fonction d'intendants de longue durée, veillant à ce que les logements demeurent véritablement abordables, en fonction des salaires réels de la région, pas seulement pour les locataires actuels, mais pour tous les occupants futurs.

6.5.3.2. Politiques de transport et d'infrastructure

Les habitants des collectivités défavorisées disposent souvent d'infrastructures moins bien entretenues – les routes en particulier- et d'un accès moins développé à des services de transports publics fiables, et sont moins susceptibles de posséder un véhicule privé. Les différences de qualité en termes d'infrastructure urbaine sont un facteur déterminant

de la ségrégation spatiale et limitent la mobilité sociale. La déségrégation et la mise à disposition de réseaux de transport efficaces à toutes les catégories de la population doivent donc être l'objectif primordial de la planification des transports urbains. Une gageure pour les responsables publics consiste à trouver le juste équilibre entre la couverture du réseau, son accessibilité pécuniaire et sa viabilité financière.

Plusieurs pays de l'OCDE ont mis en œuvre des programmes destinés à améliorer l'accessibilité, l'accessibilité financière et la qualité de l'infrastructure de transport publique pour toutes les catégories de la société. Le programme « Lisbonne porte à porte », lancé en 2004 par le Conseil municipal de Lisbonne, vise à desservir des populations qui ont été contraintes de quitter le centre-ville, trop coûteux, pour des banlieues plus abordables. Partout au Canada, des municipalités ont mis en place des programmes de transport à prix réduits qui visent à atténuer le risque d'exclusion sociale des personnes à faible revenu. Des travaux récents de l'OCDE/FIT indiquent que les subventions ciblées (par opposition aux subventions générales) permettent aux opérateurs de transport d'appliquer des tarifs proches du taux de recouvrement des coûts à la majeure partie de la population, des tarifs plus bas étant fixés pour les catégories vulnérables (FIT, 2017).

À l'instar des politiques de logement, les politiques de transport et d'infrastructure doivent être intégrées à des stratégies plus générales de revitalisation urbaine. Il conviendra, dans la mesure du possible, d'évaluer l'incidence conjuguée des décisions relatives aux transports, au logement, et à d'autres investissements sur les différentes catégories socioéconomiques. L'amélioration de la collecte et de l'analyse des données en matière de transport peut faciliter la formulation de politiques dans ces domaines (comme le *Housing + Transport Affordability Index* aux États-Unis). Une stratégie intégrée d'investissement public peut améliorer l'accès des populations à une infrastructure abordable, équitable et viable, et élargir les perspectives de mobilité socioéconomique dans les villes. Par exemple, des projets de rénovation urbaine et environnementale étroitement conçus risquent de pousser les prix du logement à la hausse et d'exercer des pressions sur le réseau de transport, chassant ainsi les ménages à faible revenu des quartiers réhabilités et y attirant des résidents plus aisés et des entreprises haut de gamme. Des systèmes de gouvernance urbaine caractérisés par une plus forte fragmentation administrative sont corrélés à une ségrégation plus prononcée des ménages en fonction des revenus (OCDE, 2016k). Une gouvernance plus efficace intégrant les politiques relatives à des secteurs clés comme la réglementation foncière, le logement et les transports à l'échelle métropolitaine peut favoriser la lutte contre la ségrégation par les revenus dans les villes.

L'Allemagne offre un exemple de coordination des transports métropolitains fondée sur une collaboration interadministrative. Dans ce pays, toutes les grandes régions métropolitaines ont établi une autorité métropolitaine des transports (*Verkehrsverbund*) qui réunit toutes les autorités locales situées sur leur territoire et celles du Land correspondant (ou des Länder si plusieurs sont concernés). Comme l'illustre le cas de Francfort, la création de ces entités a facilité l'intégration tarifaire et l'élargissement de l'offre de transports publics, ce qui peut favoriser un développement économique plus inclusif. Certaines autorités sont aussi dotées de compétences en matière de stationnement public et, parfois, d'urbanisme, ce qui peut faciliter la mise en place d'une stratégie urbanistique intégrée.

6.6. Conclusion

Nos économies et nos sociétés sont en pleine mutation : elles se fluidifient sur certains plans, mais sont peu mobiles sur d'autres. De nouveaux risques sociaux surgissent. Dans ce contexte, une action des pouvoirs publics en vue de favoriser la mobilité sociale et d'assurer l'égalité des chances s'impose afin de prévenir la concrétisation et les retombées de ces risques, et d'offrir à tous des conditions équitables. Un tel programme suppose des interventions dans de nombreux domaines, depuis les politiques de la santé et de la famille jusqu'aux politiques fiscales en passant par les politiques de l'éducation et de l'emploi et les politiques d'urbanisme et de logement.

Notes

[1] Liu (2016) a montré qu'à la suite de cette réforme, après un choc de santé, les ménages bénéficiant d'une assurance-maladie investissaient davantage dans le capital humain des enfants et recourraient moins à leur travail qu'ils ne l'auraient fait en l'absence de réforme.

[2] En Australie, le pourcentage de jeunes (en bonne santé) sans assurance (privée) est élevé, ce qui suscite des inquiétudes quant à leur vulnérabilité économique en cas de problèmes de santé.

[3] Les établissements peuvent utiliser ces crédits supplémentaires pour créer des classes à effectifs réduits, recruter des enseignants en lecture, en écriture et en calcul plus chevronnés, acheter du matériel spécialisé, aider davantage les élèves en difficulté, former les enseignants et leur fournir des moyens supplémentaires (OCDE, 2016g).

[4] Schochet et al. (2008) ont constaté que le programme *Job Corps* se traduisait par une hausse des revenus à court terme et avait à long terme une incidence favorable sur le niveau d'instruction, mais aussi dans d'autres domaines, comme la santé, la constitution d'une famille et la délinquance.

[5] Le programme associe six mois de cours divers - rédaction de courriels professionnels, gestion du temps, travail en équipe, résolution de problème, présentation de soi, préparation aux entretiens et règlement de différends – à six mois de stages en entreprise. À l'issue du programme, un tiers des participants sont embauchés.

[6] Ces programmes doivent être conçus de manière à ne pas faire obstacle à la réaffectation efficace de la main d'œuvre à long terme en subventionnant des emplois qui disparaîtraient tôt ou tard (Cahuc et Nevoux, 2017).

[7] Plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme sur la manière de travailler adopté par le Conseil pour la mise en œuvre de la réforme sur la manière de travailler le 28 mars 2017.

[8] Il semblerait que les réformes aient mis terme au recul (et même qu'elles soient parvenues à l'inverser) de la proportion des contrats à durée indéterminée parmi les nouveaux contrats.

[9] Ces résultats ne tiennent pas compte des réactions comportementales, notamment en ce qui concerne les heures de travail – d'où l'intérêt des projets pilotes nationaux.

[10] Par exemple, l'Autriche, la Belgique, les États-Unis, la Grèce, le Mexique, le Portugal, la République slovaque et la République tchèque affichent une concentration de médecins bien supérieure dans la région de la capitale nationale.

[11] Un organisme foncier solidaire est une sorte d'organisme communautaire, créé et dirigé par des citoyens ordinaires pour construire et gérer des logements et d'autres actifs importants pour la collectivité concernée – entreprises locales, cultures potagères ou espaces de travail par exemple.

Références

Abriac, D., R. Rathelot et R. Sanchez (2009), « L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelles », *Formation et emploi*, édition 2009, INSEE.

Accenture (2012), « Une grande école : pourquoi pas moi? Un programme qui fait bouger les lignes », ESSEC et Fondation Accenture, https://www.accenture.com/t20150527T211000Z__w__/fr-fr/_acnmedia/Accenture/Conversion-Assets/DotCom/Documents/Local/fr-fr/PDF_3/Accenture-Brochure-PQPM-SROI.pdf.

Acemoglu, D. et J.S. Pischke (1998), « Why do firms train? Theory and evidence », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 113, n° 1, pp. 79-119.

Adema, W. et al. (2015), « Paid Parental Leave: Lessons from OECD Countries and Selected U.S. States », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 172, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5jrqgvqqb4vb-en.

Aghion, P., U. Akcigit, A. Hyytinen et O. Toivanen (2017), *Living the American dream in Finland: the social mobility of inventors* (consulté le 2 novembre 2017).

Aina, C. et C. Nicoletti (2014), « The intergenerational mobility of liberal professions: Nepotism versus abilities », https://www.econstor.eu/handle/10419/126461 (consulté le 23 novembre 2017).

Aizer, A. et J. Currie (2014), « The intergenerational transmission of inequality: Maternal disadvantage and health at birth », *Science*, vol. 344, n° 6186, pp. 856-861, http://dx.doi.org/10.1126/science.1251872.

Alon, S. et O. Malamud (2014), « The impact of Israel's class-based affirmative action policy on admission and academic outcomes », *Economics of Education Review*, vol. 40, pp. 123-139, http://dx.doi.org/10.1016/j.econedurev.2014.02.004.

Arcidiacono, P. et M. Lovenheim (2016), « Affirmative Action and the Quality-Fit Trade-Off », *Journal of Economic Literature*, vol. 54, n° 1, pp. 3-51.

Arcidiacono, P., E.M. Aucejo et K. Spenner (2012), « What happens after enrollment? An analysis of the time path of racial differences in GPA and major choice ». *IZA Journal of Labor Economics*, vol. 1, n° 1, p. 5.

Avvisati, F., B. Besbas et N. Guyon (2010), « Parental Involvement in School : A Literature Review », *Revue d'économie politique*, vol. 120, n° 5, p. 759-778, https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2010-5-page-759.htm. (consulté le 16 avril 2018)

Azar, J. et al. (2018), *Concentration in US Labor Markets: Evidence from online Vacancy Data*.

Azar, J. et al. (2017), *Labour Market Concentration*.

Balestra, C. et R. Tonkin (2018), « Inequalities in household wealth across OECD countries: Evidence from the OECD Wealth Distribution Database », *Statistics and Data Working Papers*, n° 2018/1, Éditions OCDE, Paris.

Baltimore City Health Department (2018), *Life Expectancy at birth in Years*, Baltimore City, 2011-2015.

Batchelder, L.L. (2003), « Taxing the Poor: Income Averaging Reconsidered », *Harvard Journal on Legislation*, vol. 40, p. 395.

Beaumont, K. et P. Mason (2014), Systèmes de pension alimentaire dans les États membres de l'Union sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Becker, S.O., S. Bentolila, A. Fernandes et A. Ichino (2010), « Youth emancipation and perceived job insecurity of parents and children », *Journal of Population Economics*, vol. 23, n° 3, pp. 1047-1071.

Behaghel, L., B. Crépon et M. Gurgand (2014), « Private and Public Provision of Counseling to Job Seekers: Evidence from a Large Controlled Experiment », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 6, n° 4, pp. 142-174.

Behaghel, L., B. Crépon et T. Le Barbanchon (2015), « Unintended Effects of Anonymous Resumes », *American Economic Journal: Applied Economics,* vol. 7, n° 3, pp. 1-27.

Berlinski, S., S. Galiani et M. Manacorda (2008), « Giving children a better start: Preschool attendance and school-age profiles », *Journal of Public Economics*, vol. 92, n° 5-6, pp. 1416-1440, http://dx.doi.org/10.1016/J.JPUBECO.2007.10.007.

Bertrand, M. et E. Duflo (2017), « Field Experiments on Discrimination » in *Handbook of Economic Field Experiments*, vol. 1, pp. 309-393, Hollande du Nord.

Bibi, S., J.Y. Duclos et A. Araar (2014), « Mobility, Taxation and Welfare », *Social Choice and Welfare*, vol. 42, n° 3, pp. 503-527.

Blanden, J., P. Gregg et S. Machin (2005), « Intergenerational Mobility in Europe and North America A Report Supported by the Sutton Trust », https://intouniversity.org/sites/all/files/userfiles/files/Sutton%20Trust%20Social%20Mobiliity.pdf (consulté le 23 novembre 2017).

Blanden, J., F. Buscha, P. Sturgis et P. Urwin (2012), « Measuring the earnings returns to lifelong learning in the UK », *Economics of Education Review*, vol. 31, n° 4, pp. 501-514.

Blundell, R. (2014), « Income Dynamics and Life-cycle Inequality: Mechanisms and Controversies », *The Economic Journal*, vol. 124, n° 576, pp. 289-318.

Boliver, V., S. Gorard et N. Siddiqui (2015), « Will the Use of Contextual Indicators Make UK Higher Education Admissions Fairer? », *Education Sciences*, vol. 5, pp. 306-322, http://dx.doi.org/10.3390/educsci5040306.

Borgonovi, F. et G. Montt (2012), « Parental Involvement in Selected PISA Countries and Economies », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 73, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5k990rk0jsjj-en.

Bosworth, B., G. Burtless et K. Zhang (2016), « Later retirement, inequality in old age, and the growing gap in longevity between rich and poor », *Economic Studies at Brookings*.

Boulder, University of Colorado (2018), *First Generation Scholars,* https://www.colorado.edu/cue/programs-and-services/first-generation-scholars.

Brezis, E. et J. Hellier (2017), « Social mobility at the top and the higher education system », *European Journal of Political Economy*, vol. 52, pp. 36-54, http://dx.doi.org/10.1016/j.ejpoleco.2017.04.005.

Briant, A., M. Lafourcade et B. Schmutz (2015), « Can Tax Breaks Beat Geography? Lessons from the French Enterprise Zone Experience », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 7, n° 2, pp. 88-124.

Bridge Group (2017), *Access Accountancy Report*, http://www.accessaccountancy.org/bridge-group-report.html.

Browne, J. et H. Immervoll (2017), « Basic Income as a Policy Option: Illustrating costs and distributional implications for selected countries », *Technical background note,* http://www.oecd.org/employment/future-of-work.htm.

Browne, J. (2017a), *Faces of Joblessness in Estonia: Main Results and Policy Inventory*.

Browne, J. (2017b), *Faces of Joblessness in Ireland: Main Results and Policy Inventory*.

Brunello, G. et M. Schlotter (2011), Non-Cognitive Skills and Personality Traits: Labour Market Relevance and Their Development in Education & Training Systems, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1858066 (consulté le 23 novembre 2017).

Brookings (2016), *Metromonitor 2016: Tracking growth, prosperity and inclusion in the largest 100 U.S. metropolitan areas*, The Brookings Institution, Washington, D.C.

Bukodi, E. (2017), « Cumulative Inequalities over the Life-Course: Life-long Learning and Social Mobility in Britain », *Journal of Social Policy*, http://dx.doi.org/10.1017/S0047279416000635.

Cabrera, N. et al. (2007), « Fathers' Influence on Their Children's Cognitive and Emotional Development: From Toddlers to Pre-K », *Applied Developmental Science*, vol. 11, n° 4, pp. 208-213, http://dx.doi.org/10.1080/10888690701762100.

Cahuc, P. et S. Carcillo (2011), Is Short-Time Work a Good Method to Keep Unemployment Down? https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1749855 (consulté le 22 novembre 2017).

Cahuc, P., S. Carcillo et A. Zylberberg (2014), *Labor economics*, MIT press.

Cahuc, P. et S. Nevoux (2017), « Inefficient Short-Time Work », Centre for Economic Policy Research, Londres, https://www.cepr.org/active/publications/discussion_papers/dp.php?dpno=12269.

Caille, J. (2001), « Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », *Éducation et formations*, pp. 7-18.

Cancian, M., D. Meyer et D. Reed (2010), « Promising Antipoverty Strategies for Families », *Poverty & Public Policy*, http://dx.doi.org/10.2202/1944-2858.1085.

Carneiro, P. et J. Heckman (2003), Human Capital Policy, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=434544 (consulté le 22 novembre 2017).

Carnevale, A.P., N. Smith et J. Strohl (2010), *Help wanted: Projections of job and education requirements through 2018*, Lumina Foundation.

Case, A. et al. (2002), « Economic Status and Health in Childhood: The Origins of the Gradient », *American Economic Review*, vol. 92, n° 5, pp. 1308-1334.

Cerutti, P.M., E. Crivellaro, G.J. Reyes et L. Sousa (2018), *Hit and run? Income shocks and school dropouts in Latin America*.

Cheshire, P. (2012), « Are Mixed Community Policies Evidence Based? A Review of the Research on Neighbourhood Effects », in *Neighbourhood Effects Research: New Perspectives*, Springer Netherlands, Dordrecht, http://dx.doi.org/10.1007/978-94-007-2309-2_12.

Chetty, R., N. Hendren, O. Kline et E. Saez (2015), *The Economic Impacts of Tax Expenditures: Evidence from spatial variation across the US*, document non publié.

Chetty, R. et al. (2014), « Where is the land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 129, n° 4, pp. 1553-1623, http://dx.doi.org/10.1093/qje/qju022.

Chetty, et al. (2014b), « Is the United States Still a Land of Opportunity? Recent Trends in Intergenerational Mobility », *American Economic Review*, vol. 104, n° 5, pp. 141-147.

Chetty, R. et N. Hendren (2016), *The impacts of neighborhoods on intergenerational mobility i: Childhood exposure effects* (n° w23001), National Bureau of Economic Research.

Chetty, R., N. Hendren et L. Katz (2017), « The Effects of Exposure to Better Neighborhoods on Children: New Evidence from the Moving to Opportunity Experiment », *American Economic Review*, vol. 106, n° 4, http://dx.doi.org/10.1257/aer.20150572.

Clarke, B. et F. Younas (2017), *Helping Parents to Parent: 20 February 2017*, Social Mobility Commission.

Coate, S. et G.C. Loury (1993), « Will affirmative-action policies eliminate negative stereotypes? », *The American Economic Review*, pp. 1220-1240.

Cohen, N.S. (2015), « Entrepreneurial Journalism and the Precarious State of Media Work », *South Atlantic Quarterly*, vol. 114, n° 3, pp. 513-533.

Cooper, K. et K. Stewart (2013), « Does money affect children's outcomes? », https://econpapers.repec.org/paper/cepsticar/casereport80.htm (consulté le 21 novembre 2017).

Cooper, K. et K. Stewart (2017), « Does Money Affect Children's Outcomes? An update », *CASEpaper*, n° 203, Centre for Analysis of Social Exclusion, London School of Economics.

Corak, M. (2013), « Income Inequality, Equality of Opportunity, and Intergenerational Mobility », American Economic Association, http://dx.doi.org/10.2307/41955546.

CPRI (2013), « Enough for all: Unleashing our communities' resources to drive down poverty in Calgary », rapport final de la Calgary Poverty Reduction Initiative, vol. 1.

Cramer, R. et al. (2009), « A Penny Saved is Mobility Earned », https://community-wealth.org/sites/clone.community-wealth.org/files/downloads/report-cramer-et-al_0.pdf.

Crawford, C. et al. (2016), « Higher education, career opportunities, and intergenerational inequality », *Oxford Review of Economic Policy*, http://dx.doi.org/10.1093/oxrep/grw030.

Crettaz, E. et C. Jacot (2014), « Do Family Policies Matter for Educational Outcomes? » *European Societies,* vol. 16, n° 5.

Cullen, K. et T. Chen (2017), « The contribution of the USDA school breakfast and lunch program meals to student daily dietary intake », *Preventive Medicine Reports*, http://dx.doi.org/10.1016/j.pmedr.2016.11.016.

Cunha, F. et J. Heckman (2007), « Identifying and Estimating the Distributions of Ex Post and Ex Ante Returns to Schooling », *Labour Economics*, vol. 14, vol. 6, pp. 870-893, http://dx.doi.org/10.1016/J.LABECO.2007.06.002.

Currie, J. (2009), « Healthy, Wealthy, and Wise: Socioeconomic Status, Poor Health in Childhood, and Human Capital Development », *Journal of Economic Literature*, vol. 47, n° 1, pp. 87-122.

Currie, J. (2011), Inequality at birth: Some causes and consequences, *American Economic Review*, vol. 101, n° 3, http://dx.doi.org/10.1257/aer.101.3.1.

Dearden, L., E. Fitzsimons et G. Wyness (2014), « Money for nothing: Estimating the impact of student aid on participation in higher education », *Economics of Education Review*, vol. 43, pp. 66-78.

De la Fuente, A., E. Ortiz-Juárez et C. Rodríguez-Castelán (2017), « Living on the Edge: Vulnerability to Poverty and Public Transfers in Mexico », *Oxford Development Studies*, pp. 1-18.

De Peuter, G. (2014), « Beyond the model worker: Surveying a creative precariat », *Culture Unbound: Journal of Current Cultural Research*, vol. 6, n° 1, pp. 263-284.

Desforges, C. et A. Abouchaar (2003), « The Impact of Parental Involvement, Parental Support and Family Education on Pupil Achievements and Adjustment: A Literature Review », http://good-id-in-

schools.eu/sites/default/files/sof_migrated_files/sof_files/impactparentalinvolvment.pdf (consulté le 23 novembre 2017).

Devaux, M. et M. de Looper (2012), « Income-Related Inequalities in Health Service Utilisation in 19 OECD Countries, 2008-2009 », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 58, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5k95xd6stnxt-en.

DGCS (2017), *Rapport d'évaluation de la Prime d'Activité 2017*, Direction Générale de la Cohesion Sociale, Ministère des Solidarités et de la Santé.

Dovidio, J.F., S.L. Gaertner et A.R. Pearson (2016), « Racism among the Well Intentioned », *The Social Psychology of Good and Evil*.

Druta, O., et R. Ronald (2017), « Young adults' pathways into homeownership and the negotiation of intra-family support: A home, the ideal gift », *Sociology*, vol. 51, n° 4, pp. 783-799.

Dubois, D.L., H.A. Neville, G.R. Parra et A.O. Pugh-Lilly (2002), « Testing a new model of mentoring », *New Directions for Student Leadership*, vol. 93, pp. 21-57.

Duell, N. et C. Thévenot (2017), « Faces of Joblessness In Portugal: Main results and policy inventory », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations,* http://www.oecd.org/els/soc/Faces-of-Joblessness-in-Portugal-CPP2017.pdf.

Dumas, C. et A. Lefranc (2010), « Early schooling and later outcomes: Evidence from pre-school extension in France » in *Inequality from Childhood to Adulthood: A Cross-National Perspective on the Transmission of Advantage*, Russell Sage Foundation, New York.

Duncan, G.J. et K.A. Magnuson (2003), « Off with Hollingshead: Socioeconomic Resources, Parenting, and Child Development », *Socioeconomic Status, Parenting, and Child Development*, pp. 83-106.

Duncan, G.J. et K. Magnuson (2004), « Individual and parent-based intervention strategies for promoting human capital and positive behavior », *Human development across lives and generations: The potential for change*, pp. 93-135.

Duncan, G.J., K. Magnuson, A. Kalil et K. Ziol-Guest (2012), « The importance of early childhood poverty », *Social Indicators Research*, vol. 108, n° 1, pp. 87-98.

Duncan, G.J. et A.J. Sojourner (2013), « Can intensive early childhood intervention programs eliminate income-based cognitive and achievement gaps? », *Journal of Human Resources*, vol. 48, n° 4, pp. 945-968.

Durbin, S. et J. Tomlinson (2010), « Female part-time managers: networks and career mobility », *Work, employment and society*, vol. 24, n° 4, pp. 621-640.

Dynarski, S. (2000), « Hope for Whom? Financial Aid for the Middle Class and Its Impact on College Attendance », National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, http://dx.doi.org/10.3386/w7756.

Dynarski, S. (2003), « American Economic Association Does Aid Matter? Measuring the Effect of Student Aid on College Attendance and Measuring the Effect of Student Aid on College Attendance and Completion », *The American Economic Review*, vol. 93, n° 1, pp. 279-288, http://www.jstor.org/stable/3132174 (consulté le 23 novembre 2017).

Dynarski, S. et D. Kreisman (2013), « Loans for Educational Opportunity: Making Borrowing Work for Today's Students », *Discussion paper 2013-05*, The Hamilton Project.

English, J. (2014), « The 'Finnish Way' to Optimize Student Learning », http://www.globaleducationproject.org/.

Eriksson, T. et al. (2005), « Earnings persistence across generations: Transmission through health? », Memorandum, https://ideas.repec.org/p/hhs/osloec/2005_035.html (consulté le 21 novembre 2017).

Esping-Andersen, G. et al. (2012), « Child care and school performance in Denmark and the United States », *Children and Youth Services Review*, vol. 34, n° 3, pp. 576-589, http://dx.doi.org/10.1016/J.CHILDYOUTH.2011.10.010.

Espinoza, R., S. Lee et H. Lopez (2017), *Endogenous Market Formation: Theory and Evidence from Chilean College Admissions,* University of Maryland, document non publié.

Ewing, R., S. Hamidi, J.B. Grace et Y.D. Wei (2016), « Does urban sprawl hold down upward mobility? », *Landscape and Urban Planning*, vol. 148, pp. 80-88.

Eudes, Y. (2016), « Visite exceptionnelle dans le data center de Facebook, en Suède », *Le Monde*, www.lemonde.fr/pixels/article/2016/06/03/les-datas-du-grandfroid_4932566_4408996.html#0r0BIYvjGrJRMTU7.99 (consulté le 4 juillet 2016).

Farrell, D. et F. Greig (2016), *Paychecks, paydays, and the online platform economy: Big data on income volatility*, JP Morgan Chase Institute.

Fernandez, R. et H. Immervoll (2017), « Faces of Joblessness in Spain: Main Results and Policy Inventory», *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, http://www.oecd.org/els/soc/Faces-of-Joblessness-in-Spain-CPP2017.pdf

Ferreira, F.H. et al. (2013), *Economic mobility and the rise of the Latin American middle class*, Publications de la Banque mondiale.

Fersterer, J. et R. Winter-Ebmer (2003), « Smoking, Discount Rates and the Returns to Education », *Economics of Education Review*, vol. 22, pp. 561-566.

Filatriau, O., D. Fougère et M. Tô (2013), « Will sooner be better? The impact of early preschool enrollment on cognitive and noncognitive achievement of children », *CEPR Discussion Papers*, n° 9480.

Forrest, R. et Y. Hirayama (2009), « The uneven impact of neoliberalism on housing opportunities », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 33, n° 4, pp. 998-1013.

Förster, M., A. Llena-Nozal et V. Nafilyan (2014), « Trends in top incomes and their taxation in OECD countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 159, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/5jz43jhlz87f-en.

Dherbécourt, C. (2015), « La géographie de l'ascension sociale », *Notes d'analyse*, n° 36 France Stratégie.

Fack, G. (2005), Pourquoi les ménages pauvres paient-ils des loyers de plus en plus élevés? [L'incidence des aides au logement en France (1973-2002)], *Économie et statistique*, vol. 381, n° 1, pp. 17-40.

FIT (2017), « Income Inequality, Social Inclusion and Mobility », *Rapports de la table ronde du FIT,* n° 164, Éditions OCDE, Paris, https://www.itf-oecd.org/income-inequality-social-inclusion-mobility.

Gaertner, M.N. et M. Hart (2013), « Considering Class: College Access and Diversity », *Harvard Law and Policy Review*, vol. 7, p. 367.

Gennetian, L.A. et C. Miller (2002), « Children and Welfare Reform: A View from an Experimental Welfare Program in Minnesota », *Child Development*, vol. 73, n° 2.

Gerards, R. (2011), « Instrumental variables estimates of the effects of training on low skilled workers », https://www.bvekennis.nl/Bibliotheek/11-0040_trainingthelowskilled.pdf (consulté le 27 novembre 2017).

Gibbons, S. et A. Manning (2006), « The incidence of UK housing benefit: Evidence from the 1990s reforms », *Journal of Public Economics*, vol. 90, n° 4-5, pp. 799-822.

Gill, R. et A. Pratt (2008), « In the Social Factory? Immaterial Labour, Precariousness and Cultural Work », *Theory, Culture & Society*, vol. 25, n° 7-8, pp. 1-30.

Givord, P., S. Quantin et C. Trevien (2017), « A Long-Term Evaluation of the First Generation of French Urban Enterprise Zones », *Journal of Urban Economics*.

Goldrick-Rab, S., R. Kelchen, D.N. Harris et J. Benson (2016), « Reducing income inequality in educational attainment: Experimental evidence on the impact of financial aid on college completion », *American Journal of Sociology*, vol. 121, n° 6, pp. 1762-1817.

Gollmitzer, M. (2014), « Precariously employed watchdogs? Perceptions of working conditions among freelancers and interns », *Journalism Practice*, vol. 8, n° 6, pp. 826-841.

Gouvernement australien (2017a), Major reforms to make private health insurance simpler and more affordable », http://www.health.gov.au/internet/ministers/publishing.nsf/Content/health-mediarel-yr2017-hunt106.htm (consulté le 16 avril 2018)

Gouvernement australien (2017b), « Income averaging for special professionals 2017 », http://www.health.gov.au/internet/ministers/publishing.nsf/Content/health-mediarel-yr2017-hunt106.htm

Goux, D. et E. Maurin (2010), « Public school availability for two-year olds and mothers' labour supply », *Labour Economics*, vol. 17, n° 6, pp. 951-962, http://dx.doi.org/10.1016/J.LABECO.2010.04.012.

Granath Hansson, A. (2017), « Inclusionary zoning policies in Germany and Sweden: the importance of underlying institutions », KTH Royal Institute of Technology.

Greenberg, D.H. et M. Shroder (2004), *The Digest of Social Experiments*, The Urban Institute.

Grossman, J. et J. Rhodes (2002), « The Test of Time: Predictors and Effects of Duration in Youth Mentoring Relationships », *American Journal of Community Psychology*, vol. 30, n° 2, pp. 199-219, http://dx.doi.org/10.1023/A:1014680827552.

Grunow, M. et R. Nuscheler (2013), « Public and private health insurance in Germany: The ignored risk selection problem ». *Health Economics*, vol. 23, n° 6, pp. 670-687.

Hacker, J.S., G.A. Huber, A. Nichols, P. Rehm, M. Schlesinger, R. Valletta et S. Craig (2014), « The Economic Security Index: a New Measure for Research and Policy Analysis », *Review of Income and Wealth*, vol. 60, n° S1.

Haut Conseil de la Famille (2014), *Les Ruptures Familiales – État des lieux et propositions*, 10 avril.

Havnes, T. et M. Mogstad (2011), « No Child Left Behind: Subsidized Child Care and Children's Long-Run Outcomes », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 3, n° 2, pp. 97-129.

Havnes, T. et M. Mogstad (2015), « Is universal child care leveling the playing field? », *Journal of Public Economics*, vol. 127, http://dx.doi.org/10.1016/j.jpubeco.2014.04.007.

Heath, A., T. Liebig et P. Simon (2013), « Discrimination envers les immigrés – mesures, incidence et instruments politiques », in *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-7-fr.

Heckman, J. et D. Masterov (2007), « The Productivity Argument for Investing in Young Children », *Review of Agricultural Economics*, vol. 29, n° 3, pp. 446-493, http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9353.2007.00359.x.

Heckman, J.J. (1999), « Doing it right: job training and education », *The Public Interest*, p. 86.

Heckman, J. (2007), « The economics, technology, and neuroscience of human capability formation », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 104, n° 33, pp. 13250-13255, http://dx.doi.org/10.1073/pnas.0701362104.

Heckman, J. (2008), « Early Childhood Education and Care: the Case for Investing in Disadvantaged Children », *CESifo DICE Report*, n° 2/2008.

Helderman, A. et C. Mulder (2007), « Intergenerational Transmission of Homeownership: The Roles of Gifts and Continuities in housing market characteristics », *Urban Studies*, vol. 44, n° 2, pp. 231-247.

Heller, S.B. et al. (2017), « Thinking, Fast and Slow? Some Field Experiments to Reduce Crime and Dropout in Chicago », *The Quarterly Journal of Economics,* vol. 132, n° 1, pp. 1-54.

Henley, A., R. Disney et A. Carruth (1994), « Job Tenure and Asset Holdings », *The Economic Journal*, vol. 104, n° 423, p. 338, http://dx.doi.org/10.2307/2234754.

Hertz, T. (2006), « Understanding mobility in America », *Discussion Paper*, Center for American Progress.

Hidalgo, D., H. Oosterbeek et D. Webbink (2014), « The impact of training vouchers on low-skilled workers », *Labour Economics*, vol. 31, pp. 117-128, http://dx.doi.org/10.1016/j.labeco.2014.09.002.

Higuchi, Y. (2013), « The Dynamics of Poverty and the Promotion of Transition from Non-Regular to Regular Employment in Japan: Economic Effects of Minimum Wage Revision and Job Training Support », *The Japanese Economic Review*, vol. 64, n° 2, pp. 147-200.

Hochstenbach, C. (2018), « Spatializing the intergenerational transmission of inequalities: Parental wealth, residential segregation, and urban inequality », *SAGE journals,* vol. 50, n° 3.

Hoynes, H., D. Miller et D. Simon (2015), « Income, the Earned Income Tax Credit, and Infant Health », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 7, n° 1, http://dx.doi.org/10.1257/pol.20120179.

Hupkau, C. et M. Leturcq (2017), « Fertility and Mothers' Labor Supply: New Evidence Using Time-to-Conception », *CEP Discussion Paper*, n° 1463.

Imazeki, J. et L. Goe (2009), « The Distribution of Highly Qualified, Experienced Teachers: Challenges and Opportunities », *TQ Research & Policy Brief*, National Comprehensive Center for Teacher Quality, https://eric.ed.gov/?id=ED520728 (consulté le 23 novembre 2017).

Jensen, S.T. et S.H. Shore (2008), *Changes in the distribution of income volatility*.

Kagitcibasi, C., D. Sunar et S. Bekman (2001), « Long-term effects of early intervention: Turkish low-income mothers and children », *Journal of Applied Developmental Psychology*, vol. 22, n° 4, pp. 333-361, http://dx.doi.org/10.1016/S0193-3973(01)00071-5.

Kalil, A. (2014), « Inequality Begins at Home: The Role of Parenting in the Diverging Destinies of Rich and Poor Children », *Families in an Era of Increasing Inequality*, pp. 63-82.

Kamerman, S. (2000), « Early childhood education and care: an overview of developments in the OECD countries », *International Journal of Educational Research*, vol. 33, n° 1, pp. 7-29, http://dx.doi.org/10.1016/S0883-0355(99)00041-5.

Kane, T. (1995), « Rising Public College Tuition and College Entry: How Well Do Public Subsidies Promote Access to College? », *NBER Working Paper Series*, n° 5164, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, http://dx.doi.org/10.3386/w5164.

Kangasharju, A. (2010), « Housing Allowance and the Rent of Low-income Households », *The Scandinavian Journal of Economics*, vol. 112, n° 3, pp. 595–617.

Kast, F. et D. Pomeranz (2014), « Saving More to Borrow Less: Experimental Evidence from Access to Formal Savings Accounts in Chile », *NBER working paper series*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, http://dx.doi.org/10.3386/w20239.

Kirkegaard, J.F. (2015), « The True Levels of Government and Social Expenditures in Advanced Economies », *Policy Brief*, PB15-4.

Kleiner, M.M. (2015), « Reforming Occupational Licensing Policies », *Discussion paper 2015-01*.

Kleven, H. et al. (2018), « Children and gender inequality: Evidence from Denmark », *NBER Working Papers*, n° 24219, National Bureau of Economic Research.

Kopczuk, W. (2013a), Incentive effects of inheritances and optimal estate taxation. *American Economic Review*, vol. 103, n° 3, pp. 472-477.

Kopczuk, W. (2013b), « Taxation of intergenerational transfers and wealth », in *Handbook of public economics*. vol. 5, pp. 329-390.

Krause, A., U. Rinne et K.F. Zimmermann (2012), « Anonymous job applications in Europe », *IZA Journal of European Labor Studies*, vol. 1, n° 1, p. 5.

Kreider, H. (2000), *The National Network of Partnerships Schools. A model for family-school-community partnerships*, Cambridge, MA: Harvard Family Research Project.

Laferrère, A. et D. Le Blanc (2004), How do housing allowances affect rents? An empirical analysis of the French case, *Journal of Housing Economics*, vol. 13, n° 1, pp. 36-67.

Lamb, M.E. (2010), How do fathers influence children's development? Let me count the ways, *The role of the father in child development*, pp. 1-26.

Leffel, K. et D. Suskind (2013), « Parent-Directed Approaches to Enrich the Early Language Environments of Children Living in Poverty », in *Seminars in speech and language*, vol. 34, n° 4, pp. 267-278, Thieme Medical Publishers.

Lipsky, M. (1980), Street-Level Bureaucracy, Dilemmas of the Individual in Public Services, Russel Sage Foundation, New York.

Liu, K. (2016), « Insuring against health shocks: Health insurance and household choices », *Journal of health economics*, vol. 46, pp. 16-32.

Lundborg, P. et al. (2015), « Heterogeneity in the impact of health shocks on labour outcomes: evidence from Swedish workers », *Oxford Economic Papers*, vol. 67, n° 3, pp. 715-739.

Luoma-Halkola, H. (2016), *How do freelance journalists manage income risk? Practices from late modernity*, Tampere University Institutional Repository.

Maibom Pedersen, J., M. Rosholm et M. Svarer (2012), « Experimental evidence on the effects of early meetings and activation », *Discussion Paper Series*, n° 6970 Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit.

Marcenaro Gutierrez, O., J. Micklewright et A. Vignoles (2014), Social mobility and the importance of networks: evidence for Britain,

https://riuma.uma.es//xmlui/bitstream/handle/10630/8626/Paper%20Marcenaro%20Miclewright%20Vignoles.pdf?sequence=1 (consulté le 23 novembre 2017).

Markowitz, S., K.A. Komro, M.D. Livingston, O. Lenhart et A.C. Wagenaar (2017), « Effects of state-level Earned Income Tax Credit laws in the US on maternal health behaviors and infant health outcomes », *Social Science & Medicine,* vol. 194, pp. 67-7.

Marmot, M. et al. (2008), « Closing the gap in a generation: health equity through action on the social determinants of health », *The Lancet*, vol. 372, n° 9650, pp. 1661-1669, http://dx.doi.org/10.1016/S0140-6736(08)61690-6.

Martins, P.S. (2010), Can Targeted, Non-Cognitive Skills Programs Improve Achievement? Evidence from EPIS.

Mayer, S. et L. Lopoo (2008), « Government spending and intergenerational mobility », *Journal of Public Economics*, vol. 92, n° 1-2, pp. 139-158, http://dx.doi.org/10.1016/J.JPUBECO.2007.04.003.

McEwen, A. et J.M. Stewart (2014), « The relationship between income and children's outcomes: A synthesis of Canadian evidence », *Canadian Public Policy*, vol. 40, n° 1, pp. 99-109.

McFadden, A. et al. (2014), « Can food vouchers improve nutrition and reduce health inequalities in low-income mothers and young children: a multi-method evaluation of the experiences of beneficiaries and practitioners of the Healthy Start programme in England », *BMC Public Health*, vol. 14, n° 1, http://dx.doi.org/10.1186/1471-2458-14-148.

McGinn, K.L. et K.L. Milkman (2013), « Looking Up and Looking Out: Career Mobility Effects of Demographic Similarity Among Professionals », *Organization Science*, vol. 24, n° 4, pp. 1041-1060.

McIntosh, S. (2004), « The Impact of Vocational Qualifications on the Labour Market Outcomes of Low- Achieving School-Leavers », *CEP Discussion Paper*, n° 621.

McKenzie, E. (2016), « The Relationships Between the Rise of Private Communities and Increasing Socioeconomic Stratification », in McCarthy, G.W., G.K. Ingram et S.A. Moody (dir. pub.), *Land and the City,* Proceedings of the 2014 Land Policy Conference, Lincoln Institute.

Melhuish, E. (2016), « Longitudinal research and early years policy development in the UK », *International Journal of Child Care and Education Policy*, vol. 10, n° 1, p. 1.

Mincer, J. (1988), « Job Training, Wage Growth, and Labor Turnover », *NBER Working Paper*, n° 2690, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, http://dx.doi.org/10.3386/w2690.

Murphy, R. et G. Wyness (2016), « Testing Means-Tested Aid », *CESifo Working Paper Series*, n° 6105, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2866923 (consulté le 21 novembre 2017).

Mountford-Zimdars, A., J. Moore et J. Graham (2016), « Is contextualised admission the answer to the access challenge? », *Perspectives: Policy and Practice in Higher Education*, vol. 20, n° 4, pp. 143-150, https://doi.org/10.1080/13603108.2016.1203369.

Neumark, D. et H. Simpson (2014), « Place-Based Policies », *NBER Working Paper*, n° 20049, National Bureau of Economic Research.

Nielsen, H.S., T. Sørensen et C. Taber (2010), « Estimating the Effect of Student Aid on College Enrollment: Evidence from a Government Grant Policy Reform », *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 2, n° 2, pp. 185-215.

Nies, G. et R. Pedersini (2003), Freelance journalists in the European media industry, European Federation of Journalists.

Niimi, Y. (2016), « To Avoid or Not to Avoid Inheritance Taxes? That Is the Question for Parents: Empirical Evidence from Japan », *Working Paper Series*, vol. 2016-13.

Nolan, B., G. Esping-Andersen, C.T. Whelan, B. Maitre et S. Wagner (2010), « The Role of Social Institutions in Inter-Generational Mobility », *Discussion paper series*.

OCDE (à paraître), *Perspectives de l'emploi 2018*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2018a), *OECD Economic Surveys: Chile*, Éditions OCDE, Paris

OCDE (2018b), *The Role and Design of Net Wealth Taxes in the OECD*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 26, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264290303-en.

OCDE (2018c), *Taxation of Household Savings*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 25, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264289536-en.

OCDE (2018d), *Towards Better Social and Employment Security in Korea*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264288256-en.

OCDE (2017a), Obesity Update, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2017b), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264203426-fr.

OCDE (2017c), *Educational Opportunity for All: Overcoming Inequality throughout the Life Course*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264287457-en.

OCDE (2017d), *Vers un rattrapage ? La mobilité intergénérationnelle et les enfants d'immigrés*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264189744-fr.

OCDE (2017e), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2017-fr.

OCDE (2017f), *Getting Skills Right: Good Practice in Adapting to Changing Skill Needs: A Perspective on France, Italy, Spain, South Africa and the United Kingdom*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264277892-en.

OCDE (2017g), *Études économiques de l'OCDE : Portugal 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-prt-2012-fr.

OCDE (2017h), *Financial Incentives for Steering Education and Training*, Éditions OCDE, Paris.http://dx.doi.org/10.1787/9789264272415-en.

OCDE (2017i), « Le revenu de base : que changerait-il? », *Synthèse sur l'avenir du travail*, mai , http://www.oecd.org/fr/els/emp/Le-revenu-de-base-que-changerait-il-2017.pdf (consulté le 14 septembre 2017).

OCDE (2016a), *Who uses childcare? Background brief on inequalities in the use of formal early childhood education and care (ECEC) among very young children*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2016b), *Investing in Youth: Australia*, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/9789264257498-en.

OCDE (2016c), *Panorama de la société 2016 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/soc_glance-2016-fr.

OCDE (2016d), *Supporting Teacher Professionalism Insights from TALIS 2013,* Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264248601-en.

OCDE (2016e), *Back to Work: United States: Improving the Re-employment Prospects of Displaced Workers, Back to Work*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264266513-en.

OCDE (2016f), *Back to Work: Denmark: Improving the Re-employment Prospects of Displaced Workers, Back to Work*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264267503-en.

OCDE (2016g), *L'importance des compétences: Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris.https://doi.org/10.1787/9789264259492-fr.

OCDE (2016h), « New Forms of Work in the Digital Economy », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique,* n° 260, Éditions OCDE, Paris, DOI: http://dx.doi.org/10.1787/5jlwnklt820x-en.

OCDE (2016i), « Skills for a Digital World », *Policy Brief on The Future of Work*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2016j), Réunion du Conseil au niveau des Ministres, Paris, 1er-2 juin 2016.

OCDE (2016k), *Making Cities Work for All: Data and Actions for Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264263260-en.

OCDE (2016l), *Perspectives régionales de l'OCDE 2016 : Des régions productives pour des sociétés inclusives*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264260245-en.

OCDE (2015a), *Tous concernés : Pourquoi moins d'inégalité profite à tous*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264235519-fr.

OCDE (2015b), *Panorama de la santé 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/health_glance-2015-fr.

OCDE (2015c), *Retrouver du travail : Canada: Améliorer les perspectives de retour à l'emploi des travailleurs licenciés économiques,* Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264235496-fr.

OCDE (2015d), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-fr.

OCDE (2015e), « Politiques d'activation pour des marchés du travail plus inclusifs », in *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2015*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/empl_outlook-2015-7-fr.

OCDE (2015f), *OECD Economic Surveys: Italy 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-ita-2015-en.

OCDE (2015g), *All on Board: Making Inclusive Growth Happen*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264218512-en.

OCDE (2015h), *Investing in Youth: Latvia*, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/9789264240407-en.

OCDE (2015i), *OECD Economic Surveys: Chile 2015*, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2015-en.

OCDE (2014a), *Panorama de la société 2014 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/soc_glance-2014-fr.

OCDE (2014b), « Équité de l'affectation des ressources : Quels liens avec la performance des élèves ? », *PISA à la loupe*, n° 44, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/5jxvhcn4tbg8-fr.

OCDE (2014c), *Mental Health and Work: Netherlands*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/9789264223301-en.

OCDE (2013a), *Résultats du PISA 2012 : L'équité au service de l'excellence (Volume II) : Offrir à chaque élève la possibilité de réussir*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264205321-fr.

OCDE (2013b), *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013: Premiers résultats de l'Evaluation des compétences des adultes*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264204096-fr.

OCDE (2012), *Équité et qualité dans l'éducation: Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264028050-fr.

OCDE (2010a), *L'obésité et l'économie de la prévention* : *Objectif santé*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264084889-fr.

OCDE (2010b), *Combler l'écart pour les élèves immigrés : Politiques, pratiques et performances,* Examens de l'OCDE sur la formation des migrants, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264075818-fr.

ONPV (2016), *Rapport de l'Observatoire National de la Politique de la Ville 2016*.

Organisation mondiale de la santé (2007), Fatherhood and health outcomes in Europe, http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/108571/1/E91129.pdf.Annex.

Pacifico (2017a), *Faces of Joblessness In Italy: Main results and policy inventory*.

Pacifico (2017b), *Faces of Joblessness In Lithuania: Main results and policy inventory*.

Pager, D. et B. Western (2012), « Identifying discrimination at work: The use of field experiments », *Journal of Social Issues*, vol. 68, n° 2, pp. 221-237.

Parent, D. (1999), « Wages and Mobility: The Impact of Employer-Provided Training », *Journal of Labor Economics*, vol. 17, n° 2, pp. 298-317, http://dx.doi.org/10.1086/209922.

Pavlopoulos, D., R. Muffels et J. Vermunt (2009), « Training and Low-pay Mobility: The Case of the UK and the Netherlands », *LABOUR*, vol. 23, n° s1, pp. 37-59, http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9914.2008.00438.x.

Pekkarinen, T. et al. (2009), « School tracking and intergenerational income mobility: Evidence from the Finnish comprehensive school reform », *Journal of Public Economics*, vol. 93, n° 7-8, pp. 965-973.

Petitclerc, A. et al. (2017), « Who uses early childhood education and care services? Comparing socioeconomic selection across five western policy contexts », *International Journal of Child Care and Education Policy*, vol. 11, n° 1, p. 3.

Piquero, A.R. et al. (2009), « Effects of early family/parent training programs on antisocial behavior and delinquency », *Journal of Experimental Criminology*, vol. 5, n° 2, pp. 83-120.

Porro, G. et V. Salis (2017), « Do local subsidies to firms create jobs? Counterfactual evaluation of an Italian regional experience », *Papers in Regional Science*.

Prieto, J. et I. Brain (2017), « Neighborhood effect on poverty dynamics in the city of Santiago, Chile », Understanding Society.

Prost, C. (2013), « Teacher Mobility: Can Financial Incentives Help Disadvantaged Schools to Retain Their Teachers? », *Annals of Economics and Statistics,* vol. 111-112, p. 171, http://dx.doi.org/10.2307/23646330.

Reagan A.B. et N. Duchovny (2016), « State Earned Income Tax Credits and the Production of Child Health: Insurance Coverage, Utilization, and Health Status », *National Tax Journal*, vol. 69, n° 1, pp. 103-132.

Reardon, S. et K. Bischoff (2011), « Income Inequality and Income Segregation », *American Journal of Sociology*, vol. 116, n° 4, pp. 1092-1153, http://dx.doi.org/10.1086/657114.

Rhodes, J.E. (2008), « Improving Youth Mentoring Interventions Through Research-based Practice », *American Journal of Community Psychology*, vol. 41, n° 1-2, pp. 35-42.

Rivera, L. et A. Tilcsik (2016), « Class Advantage, Commitment Penalty », *American Sociological Review*, vol. 81, n° 6, pp. 1097-1131, http://dx.doi.org/10.1177/0003122416668154.

Robling, M. et al. (2015), « The Building Blocks Trial Executive Summary Chief Investigator Evaluating the Family Nurse Partnership programme in England: The Building Blocks randomised controlled trial ».

Rodrigue, E. et R.V. Reeves (2016), « Four ways occupational licensing damages social mobility », *Social Mobility Memos*, Brookings, https://www.brookings.edu/blog/social-mobility-memos/2016/02/24/four-ways-occupational-licensing-damages-social-mobility/.

Roder, A. et M. Elliott (2014), « Sustained Gains: Year Up's Continued Impact on Young Adults' Earnings », *Technical report*, Economic Mobility Corporation.

Rosenbaum, J.E. et al. (2015), « Beyond BA Blinders: Cultural Impediments to College Success » in *The Cultural Matrix: Understanding Black Youth*, Harvard University Press.

Ruhm, C. et J. Waldfogel (2012), « Long-term effects of early childhood care and education », *Nordic Economic Policy Review*, vol. 1, n° 1, pp. 23-51.

Salvi Del Pero, A., W. Adema, V. Ferraro et V. Frey (2016), « Policies to promote access to good-quality affordable housing in OECD countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 176, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5jm3p5gl4djd-en.

Sander, R.H. (1997), « Experimenting with class-based affirmative action », *Journal of Legal Education*, vol. 47, n° 4, pp. 472-503.

Sander, R.H. (2004), « A Systemic Analysis of Affirmative Action in American Law Schools », *Stanford Law Review*, vol. 57, pp. 367-483.

Sandstrom, H. et S. Huerta (2013), « The Negative Effects of Instability on Child Development: A Research Synthesis », *Low-Income Working Families Discussion Paper*, n° 3.

Sawhill, I. et al. (2012), « Middle childhood success and economic mobility°», *the Social Genome Project*, Center on Children and Families at Brookings Institute, Washington, D.C.

Scharle A. et M. Csillag (2015), « Disability and Labour Market Intergration », *Document analytique*, Commission européenne.

Schmid, G. (2016), « Flexible and Secure Labour Market Transitions: Towards Institutional Capacity Building in the Digital Economy », *IZA Policy Papers*, n° 116, Institute for the Study of Labor (IZA).

Schochet, P.Z., J. Burghardt et S. McConnell (2008), « Does Job Corps Work? Impact Findings from the National Job Corps Study », *American Economic Review*, vol. 98, n° 5, pp. 1864-1886.

Seftor, N. et S. Turner (2002), « Back to School: Federal Student Aid Policy and Adult College Enrollment », *The Journal of Human Resources*, vol. 37, n° 2, pp. 336-352, http://dx.doi.org/10.2307/3069650.

Shuey, E.A. et M. Kankaras (à paraître), « The Power and Promise of Early Learning », *document de travail*, Éditions OCDE, Paris.

Skaggs, S., K. Stainback et P. Duncan (2012), « Shaking things up or business as usual? The influence of female corporate executives and board of directors on women's managerial representation », *Social Science Research*, vol. 41, n° 4, pp. 936-948.

Snellman, K. et al. (2015), « The Engagement Gap: Social Mobility and Extracurricular Participation among American Youth », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 657, n° 1, pp. 194-207, http://dx.doi.org/10.1177/0002716214548398.

Social Mobility Commission (2014), *State of the Nation 2014: Social Mobility and Child Poverty in Great Britain*, HM Government, Londres.

Social Mobility Commission (2016), *State of the Nation 2016*, Londres.

Solon, G. (2004), « A Model of Intergenerational Mobility Variation over Time and Place », in *Generational income mobility in North America and Europe*, pp. 38-47.

Spinath, B. et F. Spinath (2005), « Development of self-perceived ability in elementary school: The role of parents' perceptions, teacher evaluations, and intelligence », *Cognitive Development*, vol. 20, n° 2, pp. 190-204.

Spencer, R.A. et K.A. Komro (2017), « Family economic security policies and child and family health », *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 20, n° 1, pp. 45-63.

Susin, S. (2002), « Rent vouchers and the price of low-income housing », *Journal of Public Economics*, vol. 83, n° 1, pp. 109-152.

Tiberj, V. (2011), Sciences Po, dix ans après les Conventions Education Prioritaire, https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01064424/ (consulté le 23 novembre 2017).

Tremblay, R.E. (2000), « The development of agressive behaviour during childhood: What have we learned in the past century? », *International Journal of Behavioral Development,* vol. 24, n° 2, pp. 129-141.

van Huizen, T. et J. Plantenga (2015), « Universal Child Care and Children's Outcomes : A Meta-Analysis of Evidence from Natural Experiments », *Discussion Paper Series*, Tjalling C. Koopmans Research Institute, vol. 15, n° 13, https://dspace.library.uu.nl/handle/1874/324613 (consulté le 22 novembre 2017).

Vandenbroucke, F. et K. Vleminckx (2011), « Disappointing poverty trends: is the social investment state to blame? », *Journal of European Social Policy*, vol. 21, n° 5, pp. 450-471, http://dx.doi.org/10.1177/0958928711418857.

M.E.S.R.I. (2017), *Livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche 2017*, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paris.

Unedic (2017), L'essentiel pour comprendre ce qui change en 2017, *Références*.

Van Ham, M. et al. (2012), « Neighbourhood effects research: New perspectives », in *Neighbourhood effects research: New perspectives*, pp. 1-21, Springer, Dordrecht.

Vance, J.D. (2016), *Hillbilly elegy*, Harper Collins, New York.

Virén, M. (2011), « Does housing allowance feed through into rental prices? », *Bank of Finland Research Discussion Papers*, n° 11.

Waldfogel, J. et K. Stewart (2017), *Closing gaps early: The role of early years policy in promoting social mobility in England*, London School of Economics and Political Science.

Walters, E., C. Warren et M. Dobbie (2006), « The Changing Nature of Work: A global survey and case study of atypical work in the media industry », *Research Report*, avril 2006, Fédération internationale des journalistes.

Wicks-Lim, J. et P.S. Arno (2017). « Improving population health by reducing poverty: New York's Earned Income Tax Credit », *SSM-population health*, vol. 3, pp. 373-381.

Williams, D.R. et al. (2008), « Moving upstream: how interventions that address the social determinants of health can improve health and reduce disparities », *Journal of public health management and practice*, vol. 14, pp. S8-S17.

Woolfson, L. et J. King (2008), « Evaluation of the extended pre-school provision for vulnerable two year olds pilot programme - Final report », gouvernement écossais.

Windisch, H. (2015), « Adults with low literacy and numeracy skills: A literature review on policy intervention », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 123, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5jrxnjdd3r5k-en

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
ISBN 978-92-64-36004-4 – 2019

L’ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale

Ce rapport propose des données inédites sur la mobilité sociale, alors que les inégalités de revenu et des chances se creusent dans les pays de l'OCDE et dans certaines économies émergentes. Il couvre les aspects ayant trait à la fois à la mobilité sociale entre les parents et leurs enfants et à la mobilité individuelle sur l’échelle des revenus tout au long de la vie, ainsi que leurs déterminants. Le rapport montre que la mobilité sociale d’une génération à l’autre est limitée au regard des différentes dimensions que sont les revenus, l’éducation, l’emploi et la santé, le constat étant identique s’agissant de la mobilité individuelle sur l’échelle des revenus au cours de l’existence. On observe notamment une absence de mobilité au bas et au sommet de l’échelle sociale – avec des phénomènes de « planchers adhérents » limitant les possibilités d’ascension sociale et de « plafonds adhérents » associés à une monopolisation des opportunités au sommet de l’échelle. L’absence de mobilité sociale a des répercussions aussi bien économiques que politiques, sans compter les effets qu’elle engendre à l’échelle de la société. Le rapport montre que les pouvoirs publics peuvent agir pour améliorer la mobilité dans nos sociétés et pour protéger les ménages des effets négatifs provoqués par les chocs enregistrés au niveau des revenus. Il examine les options et les mesures à la disposition des responsables de l’action publique afin d’améliorer la mobilité sociale entre les générations et au sein de ces dernières.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***https://doi.org/10.1787/bc38f798-fr***.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l’OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l’Organisation.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** pour plus d’informations.

Co-financé par
l’Union européenne

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-36004-4

9 789264 360044